









STATISTIQUE

DU

DÉPARTEMENT

DU NORD,

Par M.r DIEUDONNÉ, *Préfet,*

TOME PREMIER.



A DOUAI,

Chez Marlier, *Imprimeur de la Préfecture.*

AN 12. (1804.)

Observations de l'Imprimeur.

Les travaux statistiques, *connus et encouragés depuis long-tems en Allemagne, étaient absolument négligés en France. Leur importance n'a pas échappé au génie du grand-Homme qui nous gouverne : il a chargé tous les Préfets de rédiger les statistiques particulières de leurs départemens. Déjà celles de plusieurs départemens ont paru, et le Gouvernement annonce qu'il fera connaître les autres à mesure qu'elles lui parviendront.*

Ainsi, bientôt l'on verra se dérouler l'imposant tableau de la force, de la puissance, des produits et des ressources de l'Empire français.

La statistique du département du Nord, de ce département si important par sa population, son agriculture, son industrie, doit occuper une grande place dans ce vaste tableau. Mais, si le Gouvernement désire de mettre sous les yeux de

la France entière la véritable situation de son économie publique, chaque département ne doit-il pas aussi aspirer à l'avantage de connaître au moins l'état particulier qui le concerne? C'est pour en faire jouir mes concitoyens que j'ai imprimé la statistique du département du Nord, dont je me suis procuré une copie. J'ose espérer que Monsieur le PRÉFET *me pardonnera d'avoir entrepris cette tâche sans son autorisation. Son travail a été dicté par l'amour du bien public qui préside à toutes les parties de son administration: ne doit-il pas être offert au département pour lequel il a été entrepris?*

A Douai, le premier messidor an XII.

MARLIER,

Imprimeur de la Préfecture.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

CHAPITRE I.er

Description topographique et historique, présentant des idées générales sur le sol, l'étendue, les productions, la population, l'organisation administrative et judiciaire, le climat, les mœurs, etc.

§. I.er

Situation et étendue du département.

Le département du Nord tire son nom de sa situation qui, avant la réunion de la Belgique, était la plus septentrionale de la France; il est situé entre les 0°. 13m. à l'ouest et 2°. 3m. à l'est du méridien de l'observatoire de Paris, et entre les 49°. 58m. et 51°. 5m. de latitude. Il est une portion très-considérable d'un des dix petits bassins dont l'Abbé Rozier a si ingénieusement imaginé et dessiné les circonscriptions dans son cours d'agriculture. Sa surface est de 579,689 hectares, formant 293 ½ lieues carrées de 25 au degré, ou 381 ½ lieues carrées de 2000 toises de longueur.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et c'est en ce sens qu'on peut mesurer sa longueur, qui est de 19 myriamètres (42 $\frac{3}{4}$ lieues de 25 au degré ou 49 lieues de 2000 toises l'une). Sa largeur est très-variable dans les différens points de son étendue : prise du sud-ouest au nord-est, depuis *Gouzeaucourt* jusqu'à *Nord-Libre*, elle est de 6 myriamètres 2 kil. (14 lieues de 25 au degré, ou 16 lieues de 2000 toises) ; tandis que vers *Armentières*, le territoire est tellement resserré, que sa largeur n'est que d'environ 4 kilomètres ($\frac{4}{5}$ lieue).

Si, à l'époque de sa formation, la Belgique avait été réunie à la France, on en aurait, sans doute, fait entrer quelques parties dans le département du Nord, et l'on aurait évité cette bizarre circonscription qu'il présente à la vue sur la carte. Aujourd'hui encore, toutes les convenances réclament des réunions de quelques portions du territoire du département de la Lys à celui du Nord, et particulièrement de celles où sont situés des villes, bourgs et villages qui s'étendent sur l'un et l'autre département, et qui, quoique confondus par le fait, sont soumis à des administrations différentes.

§. II.

Anciennes provinces dont le département est formé ; ses limites.

Le département du Nord est formé de la réunion des ci-devant provinces de la *Flandre Française*, de la presque totalité *du Hainaut Français* et du *Cambresis*. Avant la réunion de la Belgique, il était borné au nord et au nord-ouest par la mer ; au nord-est et à l'est par la Flandre Autrichienne et le Hainaut Autrichien : ensorte qu'il était frontière sur un développement de 70 lieues. Aujourd'hui ses

bornes sont, au nord et au nord-ouest, la mer et le département de la Lys; au nord-est le département de Jemmapes; à l'ouest et au sud-ouest les départemens du Pas-de-Calais et de la Somme; au sud le département de l'Aisne; à l'est les départemens de Sambre-et-Meuse et des Ardennes.

§. III.

Nombre de Communes.

Ce département comprend 671 communes, dont 33 villes, 12 bourgs et 626 villages.

Lors de la première organisation administrative, en 1790, ces 671 communes furent distribuées en 54 cantons et en 8 districts, dont les chefs-lieux furent Bergues, Hazebrouck, Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes, Lequesnoi et Avesnes. Ceux de Bergues et d'Hazebrouck furent composés de la ci-devant Flandre maritime; la Flandre Wallonne fut partagée entre ceux de Lille et de Douai; le Cambresis forma le district de Cambrai; et le Hainaut fut distribué entre ceux de Valenciennes, du Quesnoi et d'Avesnes. Chacun de ces districts avait un tribunal de première instance.

L'administration départementale et le tribunal criminel furent fixés à Douai.

Il y eut 91 juges de paix.

Lorsque la constitution de l'an 3 fut mise en activité, au commencement de l'an 4, chaque canton devint un arrondissement administratif sous le nom d'administration municipale: ces administrations remplacèrent celles de districts. Un tribunal civil fut établi à Douai, et le département fut divisé en 6 arrondissemens de tribunaux correctionnels, dont les chefs-lieux furent Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Valenciennes et Avesnes.

§. IV.

Organisation administrative, judiciaire, militaire, etc. depuis la constitution de l'an 8.

Le département est divisé aujourd'hui en 6 arrondissemens communaux ou de sous-préfectures.

Le premier, dont Bergues est le chef-lieu, comprend l'ancien district de ce nom : il est composé de 59 communes, dont les principales sont les villes de Dunkerque, Bergues, Bourbourg, Gravelines, Hondschoote et Watten.

Le deuxième a pour chef-lieu Hazebrouck ; il comprend aussi l'ancien district de ce nom, et 53 communes. Les principales sont les villes de Bailleul, Hazebrouck, Cassel, Merville, Estaires, Lagorgue, et le bourg de Steenvoorde.

Le troisième arrondissement est composé de l'ancien district de Lille. Il renferme 130 communes dont les principales sont la ville de Lille, qui est le chef-lieu, et celles d'Armentières, Commines, La Bassée, Lannoy, Seclin, Wervick-sud, et les bourgs de Roubaix, Tourcoing, Haubourdin et Quesnoi.

Le quatrième comprend l'ancien district de Cambrai et le canton de Solesmes qui a été détaché du ci-devant district du Quesnoy. Il est composé de 117 communes, parmi lesquelles sont les villes de Cambrai et du Catteau, et les bourgs de Catillon et de Solesmes.

Le cinquième, dont Avesnes est le chef-lieu, comprend l'ancien district de ce nom et celui du Quesnoi, moins le canton de Solesmes. Il est composé de 165 communes, dont les principales sont les villes de Maubeuge, Avesnes, Bavai, Le Quesnoi et Landrecies, et les bourgs de Barbençon, Solre-le-Château et Trélon.

Enfin, le sixième a pour chef-lieu la ville de Douai, qui est aussi celui de la préfecture. Il comprend les anciens districts de Douai et de Valenciennes, et renferme 147 communes, dont les principales sont les villes de Douai, Valenciennes, Nord-Libre (ci-devant Condé), St.-Amand, Orchies, Marchiennes, Bouchain, et les bourgs d'Arleux et de Mortagne.

Chaque arrondissement a un tribunal civil de première instance, qui est en même-tems tribunal correctionnel.

Un tribunal d'appel, composé de 20 juges et divisé en deux sections, siège à Douai, et comprend dans son ressort les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

Le tribunal criminel du département siège aussi à Douai.

Les villes de Lille, Dunkerque, Valenciennes et Cambrai ont chacune un tribunal de commerce.

Le nombre des justices de paix qui était ci-devant de 91, est maintenant de 60, en exécution de l'arrêté des consuls du 15 vendémiaire an 10.

Un hôtel des monnaies établi à Lille en 1685, est un des huit qui ont été conservés par la loi du 22 vendémiaire an 4.

Il y a un receveur général des contributions directes au chef-lieu du département, et des receveurs particuliers à Bergues, Hazebrouck, Lille, Cambrai et Avesnes.

La direction des contributions directes est composée d'un directeur, d'un inspecteur et de 14 contrôleurs. Le directeur est établi à Douai.

Un payeur des dépenses diverses réside dans la même ville et a des préposés dans celles de Lille, Dunkerque et Valenciennes.

La direction de l'enregistrement, du timbre et du domaine national, est composée d'un directeur éta-

bli à Douai, de 4 inspecteurs, 4 vérificateurs et 42 receveurs, dont les bureaux sont fixés dans les divers points du département, de manière à être rapprochés des administrés.

Un directeur des douanes nationales réside à Dunkerque, et a sous ses ordres, dans le département, 200 préposés. Cette direction comprend en outre les départemens de la Lys et de l'Escaut.

Il y a, dans le département, 29 bureaux de la poste aux lettres, 3 contrôleurs et un inspecteur. Celui-ci réside à Lille et étend son inspection sur les départemens de Jemmappes, de la Lys et de l'Escaut.

Il y a 22 bureaux de la loterie nationale et un inspecteur, dont la résidence est aussi fixée à Lille.

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées et un ingénieur ordinaire résident au chef-lieu du département; il y a en outre des ingénieurs ordinaires à Lille, Dunkerque, Cambrai, Valenciennes et Avesnes.

Ce département forme, avec celui du Pas-de-Calais, la 25e conservation forestière, dont Douai est le chef-lieu. 5 inspections et 7 sous-inspections sont établies dans le département.

Il forme, avec ceux de la Lys et du Pas-de-Calais, la seizième division militaire, dont le quartier-général est à Lille. Un général de brigade sous les ordres du général divisionnaire, commande dans le département et a son quartier-général à Douai.

Par son ancienne position à l'extrême frontière, le département du Nord était hérissé de places fortes, dans chacune desquelles il existe des commandans d'armes et des états-majors. Ces places sont Lille, Valenciennes, Dunkerque, Douai, Cambrai, Nord-Libre (ci-devant Condé), Maubeuge, Landrecies, Le Quesnoi, Avesnes, Bouchain, Gravelines, Ber-

gues, le Fort Français entre cette dernière ville et Dunkerque, le fort de Scarpe proche Douai, et les citadelles de Lille, Valenciennes et Cambrai.

Un commissaire-ordonnateur, un inspecteur aux revues, et un payeur divisionnaire de la guerre sont établis à Lille. Le commissaire ordonnateur a sous ses ordres 7 commissaires des guerres, dont 3 font le service à Lille, et les quatre autres à Douai, Valenciennes, Dunkerque et Maubeuge.

Deux sous-inspecteurs aux revues sont fixés, l'un à Douai et l'autre à Lille.

Le payeur a des préposés dans les villes de Douai, Dunkerque, Cambrai, Valenciennes et Landrecies.

Deux directeurs des fortifications, l'un à Lille, l'autre à Valenciennes ont sous leurs ordres des officiers du génie dans chacune des places de guerre, pour cette partie du service militaire.

Douai est le siège d'une école et d'une direction d'artillerie. Il y a, dans la même ville, une fonderie de canons, et hors des murs un polygone pour l'exercice de l'artillerie.

La ville de Lille est aussi le chef-lieu d'une direction d'artillerie.

Le département du Nord fait partie du premier arrondissement maritime, et le préfet réside à Dunkerque.

La gendarmerie nationale fait partie de la 15.e légion, et elle est composée d'un chef d'escadron, un capitaine, 4 lieutenans, 20 brigades à cheval, et 2 à pied, qui sont placées ainsi qu'il suit: 2 brigades à cheval dans chacune des villes de Douai et Lille; une brigade à cheval dans chacune des villes de Valenciennes, Cambrai, Avesnes, Bergues, Hazebrouck, Bourbourg, Cassel, Bailleul, Armentières, La Bassée, Roubaix, Bouchain, Orchies, Bavai, Le Quesnoi et Le Catteau; une bri-

gade à pied à Nord-Libre et une à Solre-le-Château.

Le département du Nord forme à lui seul un diocèse, dépendant de l'arrondissement métropolitain de Paris; le siège épiscopal est à Cambrai. Le nombre des paroisses est de 60, celui des succursales est de 542. En 1789, il y avait 612 paroisses et 66 succursales.

§. V.

Description du sol et indication des productions.

Le département du Nord est un pays de plaine. Depuis Dunkerque jusqu'aux pieds de Cassel, c'est-à-dire dans une étendue de 73,696 hectares (37 $\frac{1}{3}$ lieues carrées de 25 au degré, ou 48 $\frac{1}{2}$ lieues carrées de 2000 toises de longueur), qui forme l'arrondissement de Bergues, le sol est très-bas, très-humide, et dans quelques endroits, au-dessous du niveau des eaux de la mer, qui sont contenues par des dunes. Il n'existe dans cet arrondissement d'autre éminence que celle de Watten, qui est un coteau peu élevé, se dirigeant du sud-ouest au nord-est, et dont le noyau est composé de sable et de gravier, mêlés de terres glaiseuses.

Si l'on excepte les points qui touchent aux dunes et les parties connues sous le nom de *Moëres*, qui ne sont pas entièrement desséchées, le terroir est fertile, et offre par-tout des terres à labour, des prairies et des pâtures grasses. Mais il a fallu toute l'industrie et l'activité des habitans pour soumettre à la culture des terrains qui, par leur situation, semblaient condamnés à une submersion continuelle. Des digues et des canaux de desséchement multipliés à l'infini, resserrent les eaux dans des bornes étroites et en procurent l'écoulement à la mer dans les marées basses.

La rivière de la Colme fait la séparation des deux principales natures de terres végétales. Celles qui sont au sud sont, dans plusieurs parties, argilleuses et d'une couleur jaunâtre, et dans d'autres parties, argilleuses-glaiseuses; l'épaisseur est depuis 2 jusqu'à 3 pieds.

Celles qui sont au nord de la rivière sont tantôt sablonneuses et noirâtres, tantôt argilleuses et blanchâtres.

Le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les graines oléagineuses, le tabac, le houblon, les prairies artificielles et les légumes se cultivent avec succès dans cet arrondissement. On y fait des fromages et du beurre très estimés. Il y a peu de forêts; mais presque toutes les propriétés sont entourées d'arbres de la plus belle venue, et les routes et les chemins en sont bordés.

On extrait de la tourbe dans plusieurs parties. Il existe beaucoup de terres à poterie et propres à faire de la brique, ainsi que du sable propre à bâtir et à paver; mais on ne trouve ni mines, ni carrières de marbre, de pierres, grès, etc.

En sortant de l'arrondissement de Bergues pour venir à Cassel, on entre dans celui d'Hazebrouck, dont la superficie est de 70,818 hectares ($35 \frac{4}{5}$ lieues carrées de 25 au degré, ou $46 \frac{1}{2}$ lieues carrées de 2000 toises de longueur). Le sol s'élève d'une manière assez notable, et la ville de Cassel est située sur un coteau auquel on donne dans le pays le nom de montagne. Son élévation, qui est de 95 mètres au-dessus de la plaine, et de 110 mètres au-dessus du niveau de la mer, n'est très sensible que parce que tout le pays environnant à plusieurs lieues est une plaine très-vaste et très basse. Cette montagne qui porte le même nom que la ville, a la forme d'un cône; sa base est d'environ 2000 mètres.

Lorsque le tems est serein, on apperçoit de son sommet les côtes d'Angleterre qui sont à plus de 15 lieues en ligne directe, et les regards embrassent de tous côtés le plus vaste horizon. On prétend qu'on peut découvrir de ce point au moins 30 villes et 100 villages.

Près de cette montagne se trouve le *Mont des Récollets* qui est moins élevé.

A une lieue ou une lieue et demie plus loin et à l'est, il existe un autre mont appelé le *Mont des Chats*, dont la hauteur diffère peu de celle de la montagne dont on vient de parler, et en outre, quelques autres coteaux moins élevés encore, connus sous les noms de *Mont de Boëscheppe*, *Mont-noir* et *Mont de Lille*.

Leur direction est du sud-est au nord-ouest. Leur noyau est de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre.

A l'exception de ces différens coteaux, le sol de l'arrondissement d'Hazebrouck est généralement plat, humide et fertile. Dans une grande partie, la terre végétale est une argille brune recouvrant une glaise jaunâtre; elle est marneuse dans quelques endroits, et argilleuse-glaiseuse dans d'autres. Elle produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des graines oléagineuses, du tabac, du houblon et toutes sortes de légumes. Les prairies naturelles et les pâtures y sont de bonne qualité, et les prairies artificielles augmentent encore ce genre de ressources.

C'est dans cet arrondissement que se trouve la belle forêt de Nieppe. Au surplus les plantations particulières qui bordent toutes les propriétés, les routes et les chemins, donnent au pays l'aspect le plus agréable et celui d'une vaste forêt.

S'il a peu de choses à désirer quant à la fer-

tilité des terres, il est très-pauvre sous le rapport des mines et carrières. Il n'en possède aucune; seulement on y trouve du sable propre à bâtir et à paver, et de la terre à poterie qui est employée aussi à la fabrication des briques.

L'arrondissement d'Hazebrouck touche vers le sud-est à celui de Lille, dont la superficie est de 90,410 hectares (45 $\frac{3}{4}$ lieues carrées de 25 au degré, ou 59 $\frac{1}{2}$ lieues carrées de 2,000 toises de longueur). Celui-ci est encore un pays de plaine, qui ne présente d'inflexion remarquable que le coteau de Mons-en-Pévèle, dont la direction est du nord-ouest au sud-est.

Le sol de l'arrondissement de Lille passe pour le plus fertile du département. Il est, pour la plus grande partie, argilleux-sablonneux; dans quelques endroits marneux, et dans quelques autres, argilleux-glaiseux. L'épaisseur de la couche végétale varie depuis un pied jusqu'à deux pieds et demi. Cet arrondissement produit du froment, du seigle, de l'orge, toutes les graines céréales et oléagineuses, du tabac, du houblon et toutes sortes de légumes. La culture du colzat y est très considérable. Les prairies naturelles n'y sont pas par-tout dans la proportion des terres labourables; mais on y supplée par des prairies artificielles.

Il y a quelques forêts, mais peu considérables. Elles sont remplacées par les plantations particulières, qui, sans être aussi multipliées que dans les deux arrondissemens de Bergues et d'Hazebrouck, sont néanmoins assez importantes et très-soignées.

On trouve et l'on extrait de la tourbe dans plusieurs parties de cet arrondissement. On y a cherché inutilement du charbon de terre. Il existe plusieurs carrières de pierre à bâtir et à faire de la chaux, de la terre à poterie et à briques, et des carrières de sable.

En se dirigeant vers le sud-est de l'arrondissement de Lille, on arrive à celui de Douai, dont la superficie est de 107,884 hectares (54 $\frac{3}{5}$ lieues carrées de 25 au degré, ou de 71 lieues carrées de 2,000 toises de longueur). Son sol est encore généralement plat, et plusieurs parties, surtout celles qui avoisinent la rivière de la Scarpe, sont très-humides. Quelques coteaux s'élèvent un peu au-dessus de la plaine, entre Douai et Valenciennes, et s'étendent jusque dans l'arrondissement de Cambrai; mais leur hauteur n'est pas considérable, et ils sont cultivés dans toute leur étendue avec autant de facilité et de succès que la plaine. Leur direction varie beaucoup; cependant la plus générale est du nord-ouest au sud-est. La plupart renferment des carrières de grès propres à bâtir et à paver.

Toute la partie du terroir de l'arrondissement de Douai qui avoisine celui de Lille, participe de la fertilité de celui-ci; elle est argilleuse et souvent mêlée de sable et de marne. Mais, à mesure qu'on s'éloigne du nord pour aller vers Cambrai et Valenciennes, la qualité du sol diminue un peu; l'argille est plus forte.

Dans les vallées de la Sensée et de la Scarpe, le terrein est tourbeux et tourbeux-sablonneux.

Le sablonneux domine dans les environs de Nord-Libre.

Souvent plusieurs de ces différentes natures de terre se trouvent réunies sur le même terroir.

L'épaisseur de la couche végétale varie depuis 6, 8, 10 pouces jusqu'à 1, 2 et 3 pieds. C'est dans les terreins mêlés qu'elle est la plus profonde.

L'on trouve dans cet arrondissement les mêmes productions que dans celui de Lille, mais avec moins d'abondance. La culture du lin y est très-considérable, et quand cette plante n'est pas endom-

magée par les gelées et d'autres accidens, elle compense par une bonne récolte celles qui ont été médiocres ou mauvaises pendant plusieurs années.

C'est dans l'arrondissement de Douai qu'on recueille et qu'on façonne ces beaux lins qui fournissent les fils employés à la fabrication de la batiste, des linons et des dentelles.

Il renferme des forêts assez considérables, qui s'étendent depuis Marchiennes jusqu'à Nord-Libre. Les plantations particulières y sont bien moins importantes que dans l'arrondissement de Lille ; on regrette de les voir trop négligées, surtout dans les plaines immenses où la vue cherche une diversion à la monotonie des sites.

Outre les carrières de grès qui existent dans cet arrondissement, on y trouve aussi de la pierre à chaux, du sable propre à bâtir et à paver, de la terre à poterie et à briques. La tourbe y est commune ; mais ce qui est plus précieux dans ce genre de productions, c'est le charbon de terre que fournissent les riches mines d'Anzin, de Fresnes, Vieux-Condé, d'Aniche, etc. exploitées avec autant d'intelligence que de succès.

C'est dans cet arrondissement que se trouvent les eaux et les boues minérales de St.-Amand, dont on parlera ci-après.

L'arrondissement de Douai est borné au sud par celui de Cambrai, dont la superficie est de 87,371 hectares (44 $\frac{1}{4}$ lieues carrées de 25 au degré, ou 57 $\frac{1}{2}$ lieues carrées de 2000 toises de longueur). Celui-ci est encore un pays de plaine, mais qui s'élève insensiblement jusqu'à Bonavis et à mesure qu'on s'approche, soit du département de l'Aisne, soit de celui de la Somme. La hauteur de Bonavis, quoique peu sensible, est cependant le point le plus élevé du département : elle est de 145 mètres au-

dessus du niveau de la mer, et nous avons vu que celle de la montagne de Cassel n'est que de 110 mètres.

L'arrondissement de Cambrai est entrecoupé de coteaux peu élevés au-dessus de leur base, formés par les courans d'eau qui ont sillonné la plaine et creusé des vallées étroites. Quelques-uns ont leur direction de l'ouest à l'est; mais celle du plus grand nombre est du sud au nord. Leur pente est peu sensible, et ils sont cultivés dans toutes leurs parties avec autant de facilité que la plaine. Le terroir est tantôt argilleux, tantôt marneux, et dans plusieurs endroits il participe de ces deux qualités. L'épaisseur de la couche végétale est d'un à deux pieds.

Le sol de cet arrondissement est moins fertile que ceux des quatre arrondissemens précédens. Il y a peu de prairies naturelles. Les terres labourables produisent du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des graines oléagineuses, et se convertissent en prairies artificielles.

Les forêts de cet arrondissement ne sont pas très-étendues; elles ont été extrêmement dégradées, et l'on n'a rien fait pour les remplacer par des plantations particulières: l'insouciance sur ce point est encore plus sensible que dans l'arrondissement de Douai.

Il y existe plusieurs carrières de pierres à bâtir, de pierres à chaux, de grès, de sable, et quelques-unes de terre à poterie. On y extrait de la tourbe dans la partie qui avoisine l'arrondissement de Douai.

En sortant de l'arrondissement de Cambrai par la partie qui est à l'est, on entre dans celui d'Avesnes, qui touche aussi à la partie sud-est de celui de Douai, et dont la superficie est de 149,510 hec-

tares (75 $\frac{3}{5}$ lieues de 25 au degré, ou 98 $\frac{1}{2}$ lieues carrées de 2,000 toises de longueur).

Jusqu'à présent on a vu un sol fertile, qui ne demande qu'à être bien cultivé pour produire. Si celui de l'arrondissement de Cambrai a quelque chose à envier à ceux qui l'ont précédé, celui de l'arrondissement d'Avesnes est bien moins fertile encore, et plusieurs parties sont même stériles. La rivière de la Sambre qui le divise en deux parties presqu'égales, semble avoir fixé les limites des bonnes et des mauvaises terres. Celles qui sont au nord-ouest de cette rivière retiennent plus ou moins des qualités du sol des arrondissemens de Douai et de Cambrai, qui les avoisine. Elles produisent du bled, du seigle, de l'orge, de l'épeautre, de l'avoine et des graines oléagineuses. On cultive même le houblon avec succès dans quelques parties.

Les terres qui sont au sud-est de la Sambre deviennent ingrates à mesure qu'on s'éloigne de cette rivière. Elles produisent peu de froment; les grains plus grossiers, tels que le seigle, l'épeautre, l'avoine et le sarrazin s'y cultivent davantage.

Le terroir de l'arrondissement d'Avesnes est argilleux et marneux, froid et tardif. L'épaisseur de la partie végétale varie depuis 6 à 18 pouces jusqu'à deux et trois pieds. S'il se prête plus difficilement à la culture des graines céréales et oléagineuses, il offre une sorte de compensation dans les prairies naturelles et les pâtures, qui sont assez considérables et produisent de l'excellent fourrage.

De très-belles et vastes forêts couvrent une partie de cet arrondissement et sont pour lui un autre dédommagement de la médiocrité de ses récoltes. Enfin il renferme des mines de fer, plusieurs carrières de beau marbre, de pierres à bâtir très-estimées, de pierres à chaux, de sable, de terre à

poterie, et de cendres fossiles propres à l'engrais des terres.

Des recherches faites, il y a environ trente ans, pour découvrir du charbon de terre dans le canton de Trélon, ne furent pas infructueuses: plusieurs habitans se souviennent d'avoir vu tirer du charbon, dont on fit usage. On ignore les motifs qui ont empêché l'exploitation de la mine; mais ces faits prouvent son existence.

Le sol de l'arrondissement d'Avesnes est beaucoup plus entrecoupé de coteaux que celui des autres arrondissemens. Ces coteaux ne sont pas cependant très-élevés. Leur direction varie beaucoup. Ceux qui sont les plus rapprochés de la Sambre se dirigent comme cette rivière, du sud-ouest au nord-est. Ceux qui avoisinent les deux rivières de la petite et de la grande Helpes ont leur direction du sud-est au nord-ouest. Les noyaux de la plupart de ces coteaux sont de pierres calcaires de seconde et troisième formation.

L'on voit que dans aucun des six arrondissemens la vigne n'est comptée au nombre des productions. Elle ne s'y cultive pas: l'humidité du sol, la longueur des hivers, les gelées tardives ne permettent pas de l'y acclimater.

§ VI.

Routes, rivières, canaux et vallées.

Le département du Nord est traversé dans tous les sens par des grandes routes, dont douze de première classe, cinq de seconde classe, et neuf de troisième classe; leur longueur réunie est de 71 myriamètres, 5328 mètres (183 $\frac{1}{2}$ lieues carrées de 2,000 toises l'une). Leur importance et leur état actuel seront l'objet d'un chapitre particulier.

Le

Le département est baigné au nord et au nord-ouest par la Manche ou mer d'Allemagne. Il est arrosé par les rivières de l'*Aa*, la *Colme*, l'*Ysser*, la *Péene*, la *Lys*, la *Lawe*, la *Nieppe*, la *Bourre*, la *Marque*, la *Deûle*, la *Scarpe*, la *Sensée*, l'*Escaut*, la *Hayne*, la *Trouille*, l'*Honneau*, la *Selle*, la *Rhonelle*, l'*Ecaillon*, la *Sambre*, les *deux Helpes*.

L'on a vu que le sol de ce département est généralement plat et très-bas. Ainsi les vallées n'y sont pas profondes, ni bien remarquables. Je n'indiquerai que celles qui méritent ce nom, et j'en ferai mention en décrivant les rivières respectives qui les traversent.

La rivière d'*Aa* prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais. Elle entre dans le département du Nord au village de Saint-Momelin, et de-là elle se dirige presqu'en droite ligne du sud-est au nord-ouest sur Gravelines, d'où ses eaux vont se jetter dans la mer, après avoir rempli les fossés des fortifications de cette place. Elle parcourt environ 22 kilomètres depuis son entrée dans le département du Nord jusqu'à son embouchure, et dans cet espace elle forme la limite entre ce département et celui du Pas-de-Calais. Sa plus grande largeur est de 21 mètres avec digues.

Au-dessous de Watten, l'*Aa* se divise en deux branches : celle qu'on vient de décrire et qui se dirige sur Gravelines conserve le nom d'*Aa*; l'autre branche prend le nom de *Colme*, et, suivant la direction du sud-ouest au nord-est, elle se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque qui a son embouchure dans la mer.

Depuis sa naissance jusqu'à son confluent, son cours est de 23 kilomètres 800 mètres ; sa largeur est de 19 mètres avec digues.

L'*Ysser* est une petite rivière qui prend sa source dans le territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et entre aussitôt dans celui de Bergues, sur lequel elle parcourt un espace d'environ 30 kilomètres, en se dirigeant du sud-ouest au nord-est. Elle entre dans le département de la Lys à Roussebrugge, et va grossir les eaux de la rivière d'*Hyperlée*. L'Ysser est alimenté par deux petits ruisseaux qui ont leur confluent sur l'une et l'autre rive, et par la petite rivière de *Péene* dont on va parler.

La *Péene*, très-petite rivière, prend sa source dans les coteaux de Cassel, coule du sud-ouest au nord-est, et va se jetter dans l'Ysser près de Wilder.

La *Lys* prend sa source à Lisbourg dans le département du Pas-de-Calais, et entre dans celui du Nord, à Thiennes, arrondissement d'Hazebrouck. De-là jusqu'au village d'Erquinghem, elle forme la limite des deux départemens du Nord et du Pas-de-Calais, et coule de l'ouest à l'est. Arrivée à Armentières, elle se dirige du sud-ouest au nord-est, entre les deux départemens de la Lys et du Nord, auxquels elle sert de limites jusque près de Menin. Elle continue sa course dans cette direction jusqu'à Gand, où elle se jette dans l'Escaut.

Cette rivière est alimentée par un grand nombre de ruisseaux qui y affluent sur les deux rives, et par la *Deûle* qui a son confluent au village de *Deûlemont*. Elle parcourt dans le département du Nord une longueur de 5 myriamètres et 5 kilomètres. Sa largeur est de 28 mètres avec digues, et sa profondeur de deux mètres.

La *Lawe* est formée par trois petits ruisseaux qui ont leurs sources, le premier à Caucourt, au-dessous de la montagne d'Estrées; le second, près de

Magnicourt et de Monchy; et le troisième à Dreval, dans le département du Pas-de Calais. Ces ruisseaux se réunissent à Bruai, et se séparent ensuite, près de Gosnay, en deux branches, dont l'une se nomme *la Blanche* et l'autre *la Brette*. La première passe à Béthune, et la seconde à Fouquereulles. Leur réunion se fait au-dessous du moulin d'Annezin, et forme la rivière de la *Lawe*, qui va se jetter dans la Lys au-dessous de la Gorgue. Cette rivière coule du sud-ouest au nord-est. Sa longueur dans le département du Nord est de 2 kilomètres 250 mètres; sa largeur est de 10 mètres et sa profondeur de 2 mètres 60 centimètres.

La *Nieppe* n'était qu'un ruisseau, dont on a fait un canal de communication de la Lys avec le canal d'Hazebrouck. Il se réunit à celui-ci au-dessous de Lamotte-au-Bois, et à la Lys au-dessous de Thiennes. Il borde une partie de la forêt de Nieppe et en traverse une autre partie. Sa direction est du sud-ouest au nord-est; sa longueur de 9 kilomètres 742 mètres; sa largeur de 5 mètres, et sa profondeur de 1 mètre 60 centimètres.

La *Bourre* est une petite rivière qui prend sa source sur le territoire de Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et vient se joindre au canal d'Hazebrouck à une petite distance de Lamotte-au-Bois. De là elle continue son cours, dans la direction du nord-ouest au sud-est, jusqu'à Merville, où elle se jette dans la Lys. Sa longueur est de 7 kilomètres 794 mètres; sa largeur de 10 mètres, et sa profondeur de deux mètres.

La *Marque*, petite rivière, prend sa source dans les bois de Phalempin, arrondissement de Lille; elle traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se dirigeant par un cours tortueux du sud au nord, dans une longueur d'environ 5

myriamètres, elle va se jetter dans la Deûle à Marquette.

La *Deûle* a sa source à Carenci, département du Pas-de-Calais ; elle entre dans celui du Nord à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai. C'est avec le lit de cette rivière qu'on a formé le canal de Douai à Lille. Avant son entrée dans cette dernière ville, elle prend le nom de *Haute-Deûle*; en sortant de Lille, elle prend celui de *Basse-Deûle*, et va se jetter dans la Lys à Deûlemont.

La *Haute-Deûle* quitte le territoire du département du Nord au village d'Auby, pour rentrer dans celui du Pas-de-Calais, et dans cette dernière partie de sa course elle se dirige du sud-est au nord-ouest. Elle rentre dans le département du Nord à La Bassée; de-là jusqu'à Lille son cours est du sud-ouest au nord-est; enfin, depuis Lille jusqu'à son embouchure dans la Lys, la *Basse-Deûle* coule du sud-est au nord-ouest.

Le cours de cette rivière sur le département du Nord est de 4 myriamètres 7200 mètres; sa largeur moyenne est de 20 mètres sans digues, et sa profondeur est de 1 mètre 70 centimètres à 1 mètre 90 centimètres.

Elle est alimentée par un grand nombre de ruisseaux qui y affluent sur les deux rives, et par la rivière de la *Marque* qui a son confluent au village de Marquette.

La rivière de la *Scarpe* se forme de plusieurs sources, dont la plus considérable est à Montenescourt, dans le département du Pas-de-Calais. En sortant d'Arras, elle coule du sud-ouest au nord-est, en s'alimentant sur son passage de plusieurs ruisseaux, et elle entre dans le département du Nord, à 2 kilomètres et demi au sud de Douai; traverse cette ville; arrose celles de Marchiennes et St.-Amand, en conser-

vant sa direction du sud-ouest au nord-est, et va se jetter dans l'Escaut à Mortagne.

Depuis Douai jusqu'à son embouchure, la Scarpe passe sur un sol très marécageux, qui est souvent inférieur à son lit. Ses eaux sont contenues par des digues et sont grossies par celles de plusieurs canaux de desséchement pratiqués sur ses deux rives, et qui s'y réunissent à Marchiennes, à St.-Amand et à Mortagne.

Le cours de cette rivière dans le département du Nord est de 5 myriamètres 3235 mètres; sa largeur de 26 mètres avec digues, et sa profondeur de 2 mètres.

On donne le nom de *Vallée de la Scarpe* à l'étendue de terrain que cette rivière traverse depuis Douai jusqu'à Mortagne. Sa largeur varie beaucoup; elle est bornée de chaque côté par des terrains qui s'élèvent d'une manière peu sensible. Sa pente, dans toute sa longueur, n'est que de 7 mètres 14 centimètres.

J'indiquerai, au chapitre de l'agriculture, les travaux immenses par lesquels on est parvenu à soumettre au domaine de l'agriculture, cette vallée marécageuse autrefois couverte d'eau dans toutes les saisons de l'année.

La *Sensée* a sa source à Éaucourt dans le département du Pas-de-Calais : elle entre dans celui du Nord au village de Lécluse, reçoit à Aubencheul la petite rivière de *la Gache*, et va se jetter dans l'Escaut à Bouchain.

Son cours est dans la direction de l'ouest à l'est. Sa longueur sur le département du Nord, est de 13 kilomètres.

Le terrain sur leqnel la Sensée coule, forme une vallée à laquelle on a donné le nom de *Vallon de la Sensée*. Son développement est d'environ 10,500

mètres sur 400 de largeur réduite. La pente totale est de 4 mètres 79, et celle des coteaux, d'un décimètre par mètre courant.

Il serait à désirer, pour l'amélioration du sol de cette vallée, que la retenue des eaux à Bouchain ne les élevât qu'à 30 ou 40 centimètres de la surface : il serait moins marécageux et beaucoup plus fertile. Dans son état actuel, il produit beaucoup de tourbes qu'on trouve à sa superficie et à une très-grande profondeur.

Le fleuve de l'*Escaut* a sa source dans le département de l'Aisne près la ci-devant Abbaye de Mont-St. Martin; il entre dans le département du Nord, à Ossu, traverse les villes de Cambrai et Bouchain; reçoit dans cette dernière ville la rivière de la *Sensée*; passe à Denain où il se grossit des eaux de la rivière de *Selles*; reçoit à Prouvy celles de l'*Ecaillon*, et à Valenciennes celles de la *Rhonelle*. En sortant de Valenciennes, l'Escaut va à Nord-Libre (Condé), où il reçoit la rivière de la *Hayne*, passe à Mortagne, s'y grossit des eaux de la *Scarpe*, et entre ensuite dans le département de Jemmappes; il passe à Tournai, Oudenarde, Gand, Anvers et au Fort-Lillo. Bientôt après, il se divise en deux branches, dont l'une va se jetter dans la mer à Flessingue, et l'autre concourt à former le lac connu sous le nom de *Bierbos* (petite méditerranée), et va se réunir à la Meuse à Dort.

L'Escaut est en quelque sorte le réservoir commun de toutes les rivières et ruisseaux des arrondissemens de Douai, Cambrai, et d'une partie de ceux de l'arrondissement d'Avesnes. Je viens d'indiquer quelques-unes des rivières qu'il reçoit; il en est plusieurs autres et un plus grand nombre de ruisseaux qui y affluent des deux rives.

Il reçoit aussi les torrens d'*Esnes*, de *Marcoing*

et d'*Yvuy*, qui se forment par les eaux de pluie, et se grossissent considérablement par celles des orages et de la fonte des neiges. Lorsque le dégel en fournit des quantités extraordinaires, ces torrens deviennent si impétueux que, même en ouvrant toutes les écluses, l'Escaut ne peut contenir toutes ces eaux, et tout le territoire environnant se trouve alors submergé.

Depuis Cambrai jusqu'à Bouchain ce fleuve coule du sud au nord; il prend ensuite la direction du nord-est jusqu'à Nord-Libre, et lorsqu'il entre dans le département de Jemmapes, il reprend celle du Nord.

La longueur de son cours dans le département du Nord est d'environ 8 myriamètres; sa largeur moyenne de 20 mètres sans digues, et sa profondeur depuis 1 mètre 50 jusqu'à 2 mètres 50.

Le territoire traversé par l'Escaut depuis son entrée dans le département jusqu'à sa sortie, forme une vallée connue sous le nom de *Vallée de l'Escaut*. A son origine, elle n'a qu'environ 200 mètres de largeur, et la pente des coteaux qui la bordent est assez rapide; mais cette largeur s'accroît insensiblement jusqu'à 400 et 500 mètres.

La pente de cette vallée, sur toute sa longueur, est de 63 mètres.

La *Hayne* a sa source à Binche dans le département de Jemmappes, et vient se jetter dans l'Escaut à Nord-Libre. Son cours est de l'est à l'ouest, et sa longueur sur le département du Nord n'est que de 4 kilomètres 900 mètres. Sa largeur est de 12 à 14 mètres sans digues, et sa profondeur d'un mètre 70 à 2 mètres.

La *Trouille*, petite rivière, qui va se jetter dans la Hayne, à Mons, a sa source dans l'arrondissement d'Avesnes, près le grand Reng et près Boussois. Après avoir reçu 2 ruisseaux et parcouru 5 kilomètres dans

le département du Nord, elle entre dans celui de Jemmappes en coulant du sud au nord.

L'*Honneau* ou l'*Hogniau* a sa source dans la forêt de Mormal et dans les bois de Louvignies, arrondissement d'Avesnes. Cette rivière se grossit de quelques ruisseaux, se dirige du sud-est au nord-nord-ouest; quitte le département, à Sebourg; cotoye celui de Jemmappes jusqu'à Quiévrain; rentre dans le département du Nord, à Crespin, et va se jetter dans la Hayne à 4 kilomètres au-dessus de Nord-Libre.

Près de sa source, cette rivière coule dans trois vallées; mais on ne considère comme *Vallée de l'Hogniau* que celle qui commence à petit Marais. Elle traverse successivement les territoires de Wargnies, Sebourg, Rombies, Quiévrain, Crespin, Thivencelles, et se termine près de Nord-Libre. Sa longueur est de 26,000 mètres, sa pente de 55, et sa largeur moyenne de 1200.

La *Selle* a sa source à Moulins, près St.-Martin, dans le département de l'Aisne; elle entre dans le département du Nord, près du village de St.-Souplet, passe au Catteau, à Haspres, à Douchy, et va se jetter dans l'Escaut à Denain. Elle est alimentée dans sa course par quelques ruisseaux, et par les petites rivières de *Bazuieau* et de *Bayart*, qui ont leur source dans l'arrondissement de Cambrai. Sa direction est du sud-sud-est au nord-nord-ouest, et depuis son entrée dans le département jusqu'à son embouchure, la longueur de son cours est de 3 myriamètres 7 kilomètres.

On donne le nom de *Vallée de la Selle* au territoire sur lequel cette rivière coule. A son entrée dans le département, sa largeur réduite est de 300 mètres, et depuis Haspres jusqu'au point où cette vallée se réunit à celle de l'Escaut, elle a 800 mètres de lar-

geur. Sa longueur totale est de 37,000 mètres, et sa pente de 55.

La *Rhonelle* a sa source dans la forêt de Mormal; elle coule du sud-est au nord-ouest ; se grossit dans sa course, des eaux de 3 petits ruisseaux, et va se jetter dans l'Escaut à Valenciennes. Le cours de cette petite rivière depuis sa naissance jusqu'à son embouchure, est de 3 myriamètres et demi.

En sortant de la forêt de Mormal, elle coule dans une vallée à laquelle on a donné le nom de *Vallée de la Rhonelle*, qui a depuis 400 jusqu'à 1000 mètres de largeur, 26,000 mètres de longueur, et une pente de 30 mètres.

L'*Ecaillon* prend sa source dans un étang à l'entrée de la forêt de Mormal. Elle reçoit successivement les eaux de 3 ruisseaux, à St.-Martin-Cappelle, à Poix, à Robersart, et va se jetter dans l'Escaut à 5 kilomètres au-dessus de Valenciennes. Son cours est d'environ 2 myriamètres et demi, et se dirige du sud-est au nord-ouest.

Cette rivière coule d'abord dans 3 vallées qui se réunissent pour n'en plus former qu'une, depuis Vendegies jusqu'à la rencontre de l'Escaut. Cette vallée principale a depuis 400 jusqu'à 1000 mètres de largeur, 26,000 de longueur, et une pente de 28 mètres.

La *Sambre* avait autrefois sa source dans la forêt de Nouvion, département de l'Aisne; mais on la détourna de son cours pour la diriger dans le Noirieu, qui se jette dans l'Oise. La Sambre, dans son cours et son état actuels, a sa source dans la forêt dite *Haye de Cartignies*, sur la limite des départemens du Nord et de l'Aisne; elle passe à Landrecies, à Maubeuge, sort du département, à Jeumont, entre dans le département de Sambre-et-Meuse, et va se jetter dans la Meuse à Namur. Elle coule du sud-ouest

au nord-est. Elle reçoit près de Maroilles les eaux de la *petite Helpe*, et à Noyelles, celles de la *grande Helpe*. Elle est en outre alimentée dans son cours sur le département du Nord par 21 ruisseaux qui y affluent sur les deux rives.

La longueur de son cours dans le département est de 5 myriamètres 5176 mètres : sa largeur est de 10 mètres sans digues, et sa profondeur moyenne, d'un mètre 60.

Dans toute la longueur de son cours sur le département du Nord, la Sambre coule au milieu d'une vallée qui a 500 mètres de largeur réduite. Sa pente totale n'est que de 30 mètres ; aussi arrive-t-il souvent que les prairies de cette vallée sont submergées, et que les fourrages perdent beaucoup de leur qualité.

La *grande Helpe* a sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, à une des extrémités de l'arrondissement d'Avesnes. Elle se forme de la réunion de 3 ruisseaux; reçoit sur son passage les eaux de 8 autres ruisseaux; traverse la ville d'Avesnes, et va se jetter dans le Sambre à Noyelles. Elle coule de l'est à l'ouest. Son cours est d'environ 4 myriamètres; sa largeur, de six à sept mètres, et sa profondeur d'un mètre 50 centimètres.

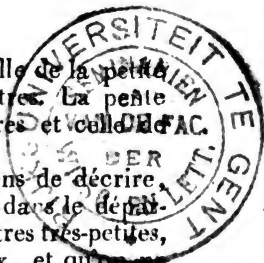
La *petite Helpe* prend sa source dans les étangs de Trélon, arrondissement d'Avesnes. Elle reçoit dans sa course vingt ruisseaux, qui y affluent des deux rives, et va se jetter dans la Sambre près de Maroilles, en se dirigeant de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest. La longueur de son cours est de 4 myriamètres; sa profondeur est d'un mètre 50 centimètres, et son lit est très-étroit.

Les deux *Helpes* coulent, l'une et l'autre, dans des vallées auxquelles elles donnent respectivement leur nom. Celle de la grande Helpe a depuis 400

jusqu'à 2,000 mètres de largeur, et celle de la petite Helpe depuis 500 jusqu'à 1,200 mètres. La pente totale de la première est de 50 mètres et celle de la seconde de 70 mètres.

Les vingt-deux rivières que je viens de décrire, sont les seules qui méritent ce nom dans le département du Nord. Il en est plusieurs autres très-petites, qui vont y réunir bientôt leurs eaux, et qu'on ne peut regarder que comme des ruisseaux.

A l'égard des canaux artificiels, creusés pour la navigation, j'ai cru devoir les placer dans le chapitre des communications par terre et par eau.



§. VII.

Marais et Etangs.

Le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux qui traversent ce département, indique assez que son territoire est humide. Comme, d'ailleurs, il est généralement plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, les eaux n'ont pas un cours rapide, et si les pluies en augmentent un peu le volume, elles se répandent bientôt sur les terres; elles séjournent sur une partie et en forment des marais.

Tout porte à croire que ces plaines fertiles de la Flandre, aujourd'hui si bien cultivées, furent de vastes marais, successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres.

En donnant une description rapide du sol de chaque arrondissement, au §. V, j'ai déjà annoncé que celui de l'arrondissement de Bergues ne se conservait en état de culture que par des immenses travaux de desséchement, renouvelés et suivis très-assidûment chaque année. Les eaux en couvrent une partie pendant l'hiver; mais au moyen de ces travaux, on

leur procure un écoulement, et l'art triomphe des obstacles de la nature. Cependant l'espace occupé dans cet arrondissement par les *Moëres* et qui forme 1233 hectares, autrefois desséché, et maintenant submergé la plus grande partie de l'année, peut être encore considéré comme un vaste marais, et une partie peut même être rangée au nombre des étangs *toujours en eau*. J'indiquerai au chapitre de l'agriculture, les moyens d'en opérer le desséchement.

Les autres marais de l'arrondissement de Bergues, situés le long du canal de Bergues à Dunkerque, sur les rives du canal de Furnes, et sur celles de la Colme aux environs de Watten, sont plutôt des terres marécageuses que des marais. Si la charrue ne peut pas encore en sillonner toutes les parties, la faux trouve à y couper des foins abondans.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, il existe, entre Cassel, Hazebrouck et St.-Omer, un marais, connu sous le nom de *Clair-Marais*, qui n'a pu être encore desséché, et qu'on peut regarder comme un étang. Son étendue est de 58 hectares 33 ares; les eaux y sont tellement profondes qu'elles soutiennent à leur surface des îles flottantes, qui ont jusqu'à 96 mètres de superficie, et qui paraissent être des portions détachées des prairies contigues aux marais. Ces îles, sur lesquelles les bestiaux vont paître, se conduisent d'une place à une autre, au moyen d'une corde attachée à une ancre que l'on enfonce dans le gazon.

Les terres contigues à la Lys et à la Nieppe, dans le même arrondissement, sont aussi marécageuses; mais avec des travaux et des soins, elles se dessèchent, et à moins que les pluies ne soient très-abondantes en été, on y fait, chaque année, des récoltes de foins.

Dans l'arrondissement de Lille, les eaux de la

Lys enflées par les pluies, submergent aussi les propriétés riveraines, qui sont presque toutes d'excellentes prairies; mais elles n'en forment pas des marais. Si leur séjour n'est pas trop long, au lieu de nuire, il est un moyen de fertilité.

Le long de la Haute-Deûle, dans le même arrondissement et sur les bords de la rivière de la Marque, on trouve des terrains très-marécageux. Les états de Lille avaient pris des mesures pour en opérer le desséchement; mais les travaux ayant été interrompus pendant tout le cours de la révolution, et les autorités constituées ayant permis trop facilement l'extraction de la tourbe, on retrouve aujourd'hui des marais ou des étangs toujours en eau, dans des parties où l'agriculture avait fait croître des moissons.

La petite ville de Lannoy, dans le même arrondissement, est entourée de fossés toujours remplis d'eau, qu'on peut regarder comme un étang : car cette eau n'y est amenée par aucune rivière.

L'arrondissement de Douai est un de ceux où il existe le plus de marais. Tout le sol qui compose la vallée de la Scarpe, la rive gauche du vallon de la Sensée, et la rive droite de l'Escaut depuis Cambrai jusqu'à Nord-Libre (Condé), est plus ou moins marécageux. La vallée de la Scarpe et une partie de celle de l'Escaut n'ont été soumises au domaine de l'agriculture qu'au moyen de travaux immenses destinés à en opérer le desséchement. Malgré ces travaux, il existe encore, dans un grand nombre de communes de ces vallées, des marais et étangs non desséchés, et qui sont dus principalement aux excavations faites pour l'extraction de la tourbe. Les mêmes causes ont entretenu plusieurs marais et étangs sur les rives de la Sensée et sur celles de la Haute-Deûle, dans l'arrondissement de Douai.

Je reviendrai sur ces marais au chapitre de l'agriculture.

Dans l'arrondissement de Cambrai, on trouve des marais sur la rive gauche de la Sensée et la rive droite de l'Escaut. Ici, comme dans les arrondissemens de Douai et de Lille, l'extraction de la tourbe empêche l'écoulement des eaux, et conserve en nature de marais, des terrains qui seraient précieux pour l'agriculture si on les desséchait.

Il existe dix étangs dans le même arrondissement. Avant la révolution on en trouvait six autres sur la rive gauche de l'Escaut, depuis Banteux à Crévecœur : ils ont été desséchés depuis et sont maintenant en culture.

Dans les points les plus bas de quelques vallées de l'arrondissement d'Avesnes, le sol est quelquefois marécageux ; mais avec des soins et des travaux on peut facilement le dessécher, et il n'y existe point de marais proprement dits.

On compte dans cet arrondissement cent dix-huit étangs, formés par des sources, des retenues, et dont la plupart servent à faire tourner des moulins, et au roulement des nombreuses usines en fer qui existent dans cet arrondissement.

Tous les étangs des arrondissemens d'Avesnes et Cambrai contiennent ensemble 390 hectares, dont 335 hectares 75 centiares sont toujours en eau, et le reste est cultivé périodiquement.

§. VIII.

Poissons.

Après avoir indiqué les rivières, les marais et les étangs, qui baignent le département du Nord, il aurait été convenable peut-être de faire connaître les différens poissons qui les peuplent ; mais j'ai pensé qu'ils trouveraient mieux leur place au chapitre du règne *animal.*

§. IX.

Qualités des eaux.

On voit, par ce qui vient d'être dit dans les trois paragraphes précédens, que le département du Nord est baigné par une grande quantité d'eau courante et superficielle. En général cette eau est légère, bonne pour la boisson, propre à cuire tous les légumes, et dissout très-bien le savon. Les puits sont très-multipliés dans ce département, et l'eau qu'ils fournissent est également bonne.

Ce n'est que dans la partie de l'arrondissement de Bergues qui avoisine la mer, qu'on éprouve quelquefois le besoin d'eau. Les citernes y sont la seule ressource, et dans les tems de sécheresse et de chaleur, non-seulement elles fournissent difficilement aux besoins, mais elles donnent souvent de l'eau très-malsaine.

Au surplus l'eau n'est, dans ce département, la boisson ordinaire que des indigens : toutes les personnes qui sont dans l'aisance, à la campagne comme à la ville, boivent de la bière, et les riches y ajoutent le vin.

§. X.

Division de la superficie du département.

Après avoir donné une description rapide du sol du département, indiqué les rivières, marais et étangs, j'ai pensé qu'on verrait avec intérêt, dans un cadre étroit, la division de tout le territoire dans les diverses parties qu'y occcupent les terres labourables, les prairies, les jardins, les maisons, les forêts, les routes, les eaux courantes et stagnantes, etc. Je place ici cette division que j'ai formée d'après les renseignemens et les calculs les plus exacts.

DÉTAIL de la superficie.	ARRONDISSEMENS COMMUNAUX. 1.er Bergues.	2.e Hazebrouck.	3.e Lille.	4.e Cambrai.	5.e Avesnes.	6.e Douai.	TOTAUX.	RAPPORTS avec la superficie totale du département.
	h. c.	h. c.	h. c.	h. c.	h. c.	h. c.	h. c.	
En bois . . . . : . . .	2,093 02	6,091 93	3,639 30	4,845 20	32,035 »	13,424 77	62,129 22	Un peu moins de $\frac{1}{9}$.
En jard. à légum.	1,224 43	599 08	3,077 03	979 »	992 »	2,001 05	8,872 59	Un peu moins de $\frac{1}{65}$.
En jard. d'agrém.	216 97	8 68	15 29	12 81	15 »	16 »	284 75	$\frac{1}{2041}$.
En plaines et montagnes incultes .	3,410 »	313 »	14 »	» »	3,780 »	1,597 07	9,104 07	Un peu plus de $\frac{1}{64}$.
En routes et chemins	1,444 88	3,126 12	3,824 69	2,182 31	3,706 »	3,482 38	17,766 38	Un peu moins de $\frac{1}{32}$.
En maisons, moulins et usines . .	771 88	857 86	1,671 59	1,035 23	922 »	1,477 75	6,636 31	Un peu moins de $\frac{1}{86}$.
En mines et carrières	» »	» »	3 »	8 »	25 »	8 »	44 »	Un peu moins de $\frac{1}{13174}$
En eaux courantes	452 85	150 63	158 18	183 27	205 17	406 17	1,556 27	Un peu plus de $\frac{1}{373}$
En étang touj. en eau	1,233 30	58 33	325 34	39 63	290 02	281 34	2,227 96	Un peu moins de $\frac{1}{260}$.
En étang cult. périod	» »	» »	52 45	» »	54 25	» »	106 70	Un peu moins de $\frac{1}{5432}$
En marais	2,572 »	441 24	1,255 04	94 22	322 »	1,315 82	6,000 32	Un peu plus de $\frac{1}{97}$
En prair. naturel.	21,812 72	20,681 22	4,576 12	5,844 27	51,903 56	11,347 43	116,165 32	Un peu plus de $\frac{1}{5}$
En prair. artific.	2,638 33	1,634 30	5,727 49	3,668 50	3,004 »	5,590 99	22,263 61	Un peu moins de $\frac{1}{26}$
En terr. empouil.	30,834 50	31,493 24	57,831 61	49,528 »	34,938 »	58,847 46	263,482 81	Un peu moins de $\frac{10}{22}$.
En terr. en jachè.	5,001 12	5,362 37	8,238 87	18,940 56	17,318 »	6,087 77	62,948 69	Un peu moins de $\frac{1}{9}$.
Superficie totale . .	73,696 »	70,818 »	90,410 »	87,371 »	149,510 »	107,884 »	579,689 »	

§. XI.

Population du département.

Le département du Nord, l'un des plus intéressans de la République par son agriculture, ses productions, ses manufactures, ses fabriques, son industrie, son commerce et sa navigation intérieure, est le premier de tous par sa population.

Si l'on doit s'en rapporter aux états qui furent dressés en 1790, elle était alors de 808,147 individus.

Depuis cette époque jusqu'en l'an 8, on ne trouve dans les archives ni dans les bureaux de la préfecture, aucunes traces de nouveaux recensemens de population : ceux de l'an 8 ont été faits avec précipitation, et la plupart sont infidèles et inexacts.

J'ai ordonné de nouveaux recensemens sur la fin de l'an 9, et j'ai pris toutes les précautions possibles pour en assurer l'exactitude. J'ai voulu que ces états fissent connaître le nombre des individus de chaque sexe, celui des hommes mariés ou veufs, des femmes mariées ou veuves, celui des célibataires de chaque sexe, et enfin, celui des célibataires âgés de plus de 30 ans. Pour opérer cette division, j'ai exigé que, dans chaque commune, des commissaires intelligens allassent dans toutes les maisons et dans tous les ménages pour faire les dénombremens partiels qui ont servi d'élémens au tableau de chaque commune. Toutes les fois qu'il s'est élevé le moindre soupçon d'infidélité, d'erreur ou d'inexactitude, j'ai fait recommencer et vérifier les recensemens. J'ai donc tout lieu de compter sur l'exactitude de ceux que j'ai adoptés en définitif. Ils présentent, pour l'an 9, une population totale de 794,872, y compris les militaires en activité de service, que le département a fournis aux armées, et non compris les garnisons. Ainsi, la popu-

lation de l'an 9, est moindre que celle de 1789, de 13,275 individus.

Division de la population entre les six arrondissemens.

Cette population de l'an 9 divisée entre les six arrondissemens de sous-préfecture, présente les nombres ci-après; savoir :

1.er Arrondissement (BERGUES) . .	83,685.
2.e (HAZEBROUCK).	101,970.
3.e (LILLE).	226,519.
4.e (CAMBRAI)	112,944.
5.e (AVESNES).	98,288.
6.e (DOUAI).	171,466.
TOTAL	794,872.

Division en mâles, femelles, hommes mariés ou veufs, femmes mariées ou veuves, célibataires, etc.

Divisée par sexes, en hommes mariés ou veufs, femmes mariées ou veuves, et célibataires, la même population présente le tableau suivant :

Arrondissemens.	Nombre des Mâles.	Nombre des Femelles.	Nombre des Hommes mariés ou veufs.	Nombre des Femmes mariées ou veuves.	Nombre des Célibataires Mâles.	Nombre des Célibataires Femelles.	Nombre des Célibatair. au-dessus de 30 ans.	Observations
Bergues. . . .	40,557.	43,128.	15,423.	16,872.	25,134.	26,256.	5,247.	Les célibataires *au-dessus de 30 ans* font partie des deux colonnes précédentes; mais j'ai cru intéressant d'en faire une classe particulière.
Hazebrouck.	50,318.	51,652.	18,611.	18,585.	31,707.	33,067.	11,985.	
Lille.	108,729.	117,790.	39,480.	41,490.	69,249.	76,300.	17,652.	
Cambrai. . .	54,558.	58,386.	21,098.	22,323.	33,460.	36,063.	3,819.	
Avesnes. . . .	48,448.	49,840.	18,296.	19,561.	30,279.	30,152.	4,153.	
Douai.	84,078.	87,388.	31,413.	33,517.	52,538.	53,998.	7,119.	
Totaux. . .	386,688.	408,184.	144,321	152,348.	242,367.	255,836.	49,975.	

L'on voit que la population femelle excède la population mâle de 21,496, ce qui fait à-peu-près la 38.e partie de la population totale. Cependant, il naît, année commune, dans ce département $\frac{1}{18}$ environ plus de garçons que de filles; d'où il faudrait conclure que la population mâle doit être plus forte que la population femelle. Mais on remarque que, dans l'enfance et l'adolescence, il meurt beaucoup plus de garçons que de filles, et l'on sait, au surplus, que le service aux armées de terre et de mer, moissonne un grand nombre d'hommes, et enfin que les voyages et les établissemens dans d'autres pays, font sortir aussi du département un plus grand nombre d'hommes que de femmes.

Classement de la population par âges d'individus.

La population classée par âge dans des périodes de 5 et de 10 ans, présente les résultats suivans:

Individus de l'âge de 5 ans et au-dessous.	118,023.
De 5 à 10 ans.	99,692.
De 10 à 15.	90,932.
De 15 à 20.	79,890.
De 20 à 30.	98,849.
De 30 à 40.	99,647.
De 40 à 50.	85,252.
De 50 à 60.	58,656.
De 60 à 70.	41,101.
De 70 à 80.	17,734.
De 80 à 90.	4,619.
De 90 à 100.	470.
De 101 et au-delà	7.

Population des villes comparée à celle des campagnes.

Si l'on fait le relevé particulier de la population des villes, au nombre desquelles je comprends *Tourcoing* et *Roubaix*, bourgs considérables, commerçans et manufacturiers, on trouve 257,057 ; ainsi, il reste pour celle des campagnes 537,815 : d'où il résulte que la population des villes ne forme pas tout-à-fait le tiers de la population totale, et que celle des campagnes s'élève un peu au-dessus des deux tiers.

En 1789, la population des villes était de 287,124, et celle des campagnes de 521,023. Alors la population des villes était à la population totale (de 808,147) comme 11 à 31, ce qui formait plus du tiers ; et celle des campagnes, comme 20 à 31, c'est-à-dire, un peu moins que les deux tiers.

L'on voit par ces calculs que, depuis 1789, la population des villes est diminuée de 30,067 individus, et que celle des campagnes s'est accrue de 16,792.

En supposant donc exacts les états de 1789, qui portaient la population totale à 808,147 individus, c'est sur la population des villes que s'est opérée la diminution de 13,275, qui résulte des états de l'an 9, comparés à ceux de 1789.

Il n'est pas difficile d'apercevoir les causes de cette diminution de la population des villes.

L'émigration a été bien plus sensible dans les villes que dans les campagnes, et l'on sait qu'il est péri beaucoup d'émigrés.

Les villes ont fourni aux armées beaucoup plus d'hommes proportionnellement que les campagnes.

La stagnation du commerce, des fabriques et des manufactures, pendant 10 ans, a paralysé des milliers de bras, dont la plupart ont été chercher ailleurs de l'emploi et de l'activité.

Enfin, les maladies et la misère, toujours plus meurtrières dans le villes, y ont particulièrement exercé leurs ravages durant la disette qui s'est fait sentir en l'an 2 et l'an 3.

Telles sont les causes de la diminution de la population des villes. La population des campagnes, au contraire, s'est accrue de $\frac{1}{31}$ dans l'espace de 12 ans. L'on verra, ci-après, en comparant les naissances aux décès, que la population du département, en général, tend à s'accroître d'une manière assez sensible.

Division de la population par lieues carrées de 25 au degré.

J'ai fait vérifier et calculer avec la plus rigoureuse exactitude l'étendue superficielle du département, par l'ingénieur en chef et par d'autres géomêtres; et ce n'est qu'après avoir reconnu la justesse de leurs bases et de leurs calculs, que j'en ai adopté les résultats. Ils présentent 579,689 hectares qui équivalent à 293 $\frac{1}{2}$ lieues carrées de 25 au degré. Cette étendue excède de 1254 hectares celle résultant des calculs du bureau du cadastre.

Si l'on divise maintenant la population totale de 794,872 individus par le nombre de lieues carrées de la surface totale, on trouve 2709 individus par chaque lieue carrée.

La division faite pour chaque arrondissement, en particulier, présente les résultats suivans:

Arrondissemens.	Nombre de lieues carrées.	Population de chaque arrondiss.t	Nombre d'individus par lieue carrée.	Observations.
Bergues. . .	37 1/3	83,685	2,243 1/4	
Hazebrouck.	35 4/5	101,970	2,844 1/3	
Lille	45 3/4	226,519	4,949 2/3	
Cambrai . .	44 1/4	112,944	2,553 3/5	
Avesnes. . .	75 2/5	98,288	1,298 2/3	
Douai. . . .	54 3/5	171,466	3,139 1/2	

L'opinion des administrateurs et des écrivains éclairés, qui ont écrit sur l'économie publique, portait, avant la révolution, la population moyenne d'une lieue carrée en France, de 800 à 900 individus. M.r *Necker*, dans son ouvrage *de l'administration des finances*, la porte à 916. Si ce calcul est exact, on voit que la population du département du Nord, comparée à son étendue, serait trois fois plus considérable que la proportion ordinaire.

M.r Necker, dans le même ouvrage, tom. I.er, page 253 (édition in-8.o, sans nom d'imprimeur), avait déjà observé que la population de la généralité de Flandres excédait toutes les proportions, et

que nulle autre généralité (pas même celle de Paris) n'était si peuplée en raison de son étendue.

La proportion moyenne de 2,709 individus par lieue carrée, pour tout le département du Nord, est forte sans doute; mais celle particulière de l'arrondissement de Lille est étonnante. La population de cet arrondissement est tellement pressée qu'elle est de 4949 $\frac{2}{3}$ ou 4950 par lieue carrée. Je ne sais s'il est en Europe une seule contrée qui présente de pareils résultats.

L'on verra dans la suite de cet ouvrage que l'agriculture de cet arrondissement intéressant est une des plus florissantes qui existent; que les jachères y sont inconnues; que le systême des grandes fermes n'y est pas accueilli; que les fabriques, les manufactures et le commerce marchent de front avec l'agriculture; et qu'en général les habitans y sont très-laborieux. Voilà sans doute les causes de cette multiplication extraordinaire de l'espèce humaine dans un espace de 45 $\frac{3}{4}$ lieues carrées.

En considérant l'immense population du département du Nord, comparée à son étendue, on doit en être d'autant plus surpris, que ce pays a été de tout tems le théâtre de la guerre, et que ce fléau dévastateur exerce ses ravages sur les hommes comme sur les choses. Il faut que le sol, l'agriculture, l'industrie et le commerce ayent bien secondé le génie des habitans pour lutter contre une cause si destructive.

Nombre des naissances, décès, mariages, comparés à la population.

J'ai fait relever avec beaucoup d'exactitude les registres de l'état civil pendant les années 8, 9 et

10; et pour avoir une année moyenne, j'ai pris le tiers des totaux; ce qui m'a donné les résultats suivans:

Naissances	28,772.
Décès	21,623.
Mariages	4,952.

Ainsi les naissances sont à la population comme 1 est à 27 $\frac{2}{3}$;

Les décès comme 1 à 36 $\frac{3}{4}$;

Et les mariages comme 1 à 160 $\frac{1}{2}$.

Cette proportion des mariages doit paraître extrêmement faible, et je présume qu'en effet il y a eu, année commune, plus de 4952 mariages; mais que plusieurs n'ont pas été constatés par les registres, parce qu'avant la loi sur le concordat, un grand nombre d'individus, soit par fanatisme, soit par ignorance, se contentaient de célébrer leur union pardevant les prêtres insoumis.

Si l'on compare maintenant le nombre des naissances à celui des décès, d'après le taux moyen qui résulte des calculs faits sur trois années, on trouve un excédant de naissances sur les décès, de 7149; ce qui forme à très-peu de chose près le quart des naissances. Si chaque année présentait un pareil excédant, à l'avenir la population de ce département, déjà si considérable, s'accroîtrait avec rapidité. Il faudra faire des calculs sur un plus grand nombre d'années et les continuer sur celles à venir, pour juger avec plus de certitude de la proportion de cet accroissement. Je me propose de remplir cette nouvelle tâche.

Je ne puis m'empêcher de consigner ici une observation qui s'est présentée sous ma plume lorsque j'ai réuni tous les calculs relatifs aux naissances et décès des années 8, 9 et 10. Le nombre des nais-

sances s'est élevé, en l'an 8, à 29,696; ce qui présente un excédant de 924 sur l'année commune; et le nombre des décès, en la même année, ne s'est élevé qu'à 19,767; ce qui présente une différence en moins de 1856, avec le nombre moyen des décès de chaque année. Ainsi l'an 8 a cela de remarquable: 1.° que le nombre des naissances excède d'une manière assez frappante celui d'une année moyenne; 2.° que le nombre des décès de la même année est, d'une manière plus frappante encore, au-dessous de la proportion applicable à une année moyenne; 3.° enfin, que le nombre des naissances a surpassé celui des décès de plus d'un tiers; ce qui est une proportion extrêmement forte.

Quelles sont les causes de résultats aussi remarquables? C'est aux médecins et aux observateurs éclairés à nous les faire connaître; je livre mes calculs à leurs méditations.

Je dois ajouter à cette observation que les maladies qui ont régné dans ce département, en l'an 9 et en l'an 10, ont été plus meurtrières que les années précédentes, et que plusieurs communes ont été ravagées par des épidémies. Aussi, le nombre des décès, pendant ces années, a un peu excédé la proportion d'une année moyenne, et cet excédant compense la différence en moins que présente l'an 8.

Après avoir fait connaître le rapport des naissances aux décès, pour tout le département, j'ai cru qu'on verrait avec intérêt le rapport particulier qui existe entre les naissances et décès des villes, comparé à celui existant entre les naissances et les décès des communes rurales.

Le nombre des naissances des villes de ce département, pour une année commune, est de 9794, et celui des décès de 8852. Ainsi, dans les villes, l'excé-

dant des naissances sur les décès n'est que de 942; ce qui ne forme pas tout-à-fait le dixième des naissances.

Dans les communes rurales, le nombre des naisnances, pour une année moyenne, est de 18,978, et celui des décès, de 12,771; ce qui donne un excédant de naissances sur les décès, de 6,207, formant près du tiers du nombre des naissances.

Il résulte de ces calculs que la mortalité est bien plus grande dans les villes que dans les campagnes; que la population ne s'accroît que lentement dans les premières, et qu'elle prend un accroissement très-rapide dans les dernières.

Si l'on fait maintenant, pour chaque arrondissement, en particulier, la comparaison des naissances aux décès, on trouve les résultats suivans:

Dans l'arrondissement de Bergues, les naissances n'excèdent les décès que de $\frac{2}{23}$; un peu moins de $\frac{1}{11}$;

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, l'excédant des naissances sur les décès est de $\frac{1}{11}$;

Dans celui de Lille, il est de $\frac{3}{19}$; un peu moins de $\frac{1}{6}$;

Dans celui de Douai, il est de $\frac{16}{43}$; un peu plus de $\frac{1}{3}$;

Dans celui de Cambrai, l'excédant est de $\frac{12}{33}$; un peu plus de $\frac{1}{3}$;

Et enfin, dans l'arrondissement d'Avesnes, l'excédant des naissances sur les décès est de $\frac{5}{11}$; ce qui approche de $\frac{1}{2}$.

En jetant les yeux sur la carte du département, on remarque qu'à mesure qu'on s'éloigne de la mer et qu'on se dirige au sud-est, la mortalité est moins grande. Ainsi le nombre des décès, comparé à celui des naissances, est plus considérable dans l'arrondissement de Bergues, qui touche à la mer, que

dans celui d'Hazebrouck qui le suit : il est plus considérable dans celui-ci que dans l'arrondissement de Lille, et ainsi successivement jusqu'à l'arrrondissement d'Avesnes, où le nombre des décès ne forme guères plus de la moitié de celui des naissances.

C'est encore aux médecins éclairés à nous faire connaître les causes de cette mortalité, qui devient progressivement plus grande, à mesure qu'on s'avance du sud-est au nord-ouest de ce département. Je crois que les principales sont la grande humidité du sol et le séjour des eaux stagnantes dans plusieurs parties des arrondissemens de Bergues, Hazebrouck et Lille. On peut en apercevoir une aussi dans l'usage de l'eau-de-vie de grains, connue sous le nom de *genièvre*, qui est devenu beaucoup trop fréquent, sur-tout dans cette partie du département.

Indication des communes où le nombre des décès excède celui des naissances, et de celles où le nombre des naissances excède au contraire dans une proportion très-forte celui des décès.

On a vu ci-dessus que le nombre moyen des naissances de toutes les villes du département prises en masse, n'excédait le nombre moyen des décès que d'environ $\frac{1}{10}$, et qu'au contraire le nombre moyen des naissances de toutes les communes rurales réunies, excédait celui des décès de près de $\frac{1}{3}$.

On a vu ensuite, qu'à mesure qu'on s'avançait du sud-est au nord-ouest, le nombre des décès était progressivement plus considérable.

Il n'est pas indifférent de connaître maintenant les villes et communes où le nombre des décès excède celui des naissances, et les contrées du dé-

partement où l'excédant des naissances sur les décès est dans une proportion généralement très-sensible.

Dans le 1.er arrondissement (chef-lieu Bergues), il existe *dix* communes où les décès excèdent les naissances dans les proportions suivantes ;

SAVOIR :

Bergues	$\frac{1}{11}$.
Bierne	$\frac{1}{10}$.
Bourbourg-Campagne . . .	$\frac{1}{60}$.
Bourbourg-Ville	$\frac{1}{11}$.
Coudekerque-branche . . .	$\frac{1}{9}$.
Dunkerque	$\frac{1}{23}$.
Loon	$\frac{1}{7}$.
Petite-Synthe	$\frac{1}{12}$.
Steene	$\frac{1}{6}$.
Warhem	$\frac{1}{13}$.

Dans le 2.e arrondissement (chef-lieu Hazebrouck), les décès excèdent les naissances dans les *neuf* communes suivantes ;

SAVOIR :

Blaringhem	$\frac{1}{15}$.
Haverskerque	$\frac{1}{32}$.
Hazebrouck	$\frac{1}{5}$.
Merris	$\frac{1}{9}$.
Meteren	$\frac{1}{23}$.
Morbecque	$\frac{1}{6}$.
Sercus	$\frac{1}{6}$.
Thiennes	$\frac{1}{5}$.
Vieux-Berquin	$\frac{1}{10}$.

Dans le 3.e arrondissement (chef-lieu Lille), on trouve *neuf* communes où les décès excèdent les naissances ; ce sont celles-ci :

Armentières	$\frac{1}{6}$.
Aubers	$\frac{1}{10}$.
Haubourdin	$\frac{1}{13}$.
Herrin	$\frac{1}{8}$.
Lannoy	$\frac{1}{21}$.
Seclin	$\frac{1}{21}$.
Sequedin	$\frac{1}{6}$.
Verlinghem	$\frac{1}{15}$.

. . . .

Dans le 4.e arrondissement (chef-lieu Cambrai), il n'y a que *trois* communes où les décès excèdent les naissances ; ce sont celles de

Cappelle	$\frac{2}{7}$.
Gonnelieu	$\frac{1}{19}$.
Villers - Guislain	$\frac{1}{16}$.

Dans le 5.e arrondissement (chef-lieu Avesnes), la commune de *Rinsart* est la seule où le nombre des décès excède celui des naissances; la proportion est $\frac{1}{4}$.

Dans le 6.e arrondissement (chef-lieu Douai), on ne trouve que la commune de *Cuincy*, qui présente aussi un excédant de décès sur les naissances, dans la proportion seulement de $\frac{1}{19}$.

Si à ce tableau on oppose celui d'un excédant très-notable des naissances sur les décès, on trouve :

Dans le 1.er arrondissement, *cinq* communes où le nombre des naissances excède celui des décès de $\frac{2}{5}$; *une* commune où cet excédant est de $\frac{1}{2}$; et une où il est des $\frac{3}{4}$.

Dans le 2.e arrondissement, *trois* communes où l'excédant des naissances est de $\frac{2}{5}$, et *deux* communes où il est de $\frac{3}{5}$.

Dans le 3.e arrondissement, *seize* communes où l'excédant des naissances est de $\frac{2}{5}$; *douze* qui présentent un excédant de $\frac{1}{2}$, et *deux* où cet excédant est de $\frac{3}{5}$.

Dans le 4.e arrondissement, *trente-cinq* communes où les naissances excèdent les décès dans la proportion de $\frac{2}{5}$; *vingt* où cet excédant est de $\frac{1}{2}$; *douze* où il est de $\frac{3}{5}$; *une* où il est de $\frac{2}{3}$, et *une* où il est de $\frac{3}{4}$.

Dans le 5.e arrondissement, *quarante* communes où le nombre des naissances excède celui des décès dans la proportion de $\frac{2}{5}$; *vingt-huit* où l'excédant est de $\frac{1}{2}$; *vingt-une* où cet excédant est de $\frac{3}{5}$; *douze* où il est de $\frac{2}{3}$; *sept* où il est de $\frac{3}{4}$; et une où il est de $\frac{4}{5}$.

Dans le 6.e arrondissement, *trente-trois* communes où le nombre des naissances excède celui des décès de $\frac{2}{5}$; *trente-six* où l'excédant est de $\frac{1}{2}$; *seize* où il est de $\frac{3}{5}$; *dix* où cet excédant est de $\frac{2}{3}$; *cinq* où il est de $\frac{3}{4}$; *deux* où la proportion de l'excédant est de $\frac{4}{5}$, et *une* où cette proportion est de $\frac{5}{6}$.

Je n'ai compris dans ces calculs que les communes où l'excédant des naissances sur les décès, est de plus de $\frac{1}{3}$.

Il résulte de ces deux tableaux,

1.o que dans les 671 communes de ce département, il en est 34 où le nombre des décès excède celui des naissances;

2.o 323 où l'excédant des naissances sur les décès est dans une proportion très-forte, telle que $\frac{2}{5}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{5}$, $\frac{3}{4}$ et $\frac{4}{5}$.

3.° Que, suivant les observations déjà faites ci-dessus, c'est dans les arrondissemens qui sont le plus au nord-ouest, que la mortalité est le plus sensible, et qu'elle diminue progressivement à mesure qu'on s'avance vers le sud-est.

Durée moyenne de la vie et exemples de longévité.

Pour calculer avec justesse la durée moyenne de la vie, il faudrait connaître bien exactement l'âge de tous les individus morts dans l'année et comprendre un certain nombre d'années pour en prendre une commune. Les moyens m'ont manqué pour arriver à cette précision désirable. Je vais présenter le résultat des renseignemens qu'il m'a été possible de recueillir.

Je n'ai pu en obtenir que pour l'an 9 et l'an 10.

En l'an 9, l'âge des individus morts est fixé à 6 mois, pour tous ceux qui sont décédés avant d'avoir atteint l'âge d'un an; à 2 ans et demi, pour ceux morts depuis l'âge d'un an à 5; à 7 ans et demi pour ceux morts dans l'âge de 5 à 10 ans; et l'âge est ensuite fixé dans des périodes de 5 ans jusqu'à 100.

Cette division et ces calculs donnent 669,559 ans, 10 mois, 4 jours pour 22,458 individus morts en l'an 9; d'où il résulte le terme moyen de 29 ans, 9 mois, 23 jours pour la vie de chaque individu mort.

En l'an 10, l'âge des morts a été calculé avec beaucoup plus de précision. Il a été fixé dans des périodes de 3 mois en 3 mois seulement, pour les enfans jusqu'à l'âge de 2 ans. Il a été ensuite fixé dans des périodes de 6 mois en 6 mois, depuis l'âge de 2 ans jusqu'à 10. Les périodes suivantes sont d'un an depuis l'âge de 10 à 20 ans; elles sont de 2 ans

et demi,

et demi, depuis 20 jusqu'à 70; elles sont ensuite réduites à un an, depuis 70 jusqu'à 90 ans; et enfin, à 6 mois depuis 90 jusqu'à 100 ans.

Le nombre des individus morts a été en l'an 10, de 22,649, et le nombre des années qu'ils ont vecu tous ensemble, d'après les calculs qui viennent d'être indiqués, est de 701,678 ans 7 mois 18 jours; ce qui donne pour la durée moyenne de la vie de chaque individu, 30 ans 11 mois 23 jours.

En l'an 9. on trouve au nombre des morts, 98 individus de l'âge de 90 à 100 ans; et en l'an 10, on en trouve 60.

En l'an 9, une femme qui se nommait *Marie-Florence Ladrière*, est morte à Douai à l'âge de 106 ans. Elle avait été mariée deux fois, la première fois à l'âge de 17 ans; elle n'eut que 3 enfans de ce mariage, et seulement après 14 ans. Ayant perdu son mari en 1742, elle se remaria l'année suivante, et n'eut plus d'enfant.

Cette femme était aubergiste, et continua cet état jusqu'à sa mort. Elle vivait sobrement, ne buvait que de la bière et avec modération. Elle aimait beaucoup le café, et en prenait quatre à cinq tasses par jour, trois le matin et deux l'après dîner. Elle était d'un caractère vif et gai.

Il est remarquable qu'ayant eu un accident à une jambe, à l'âge de 100 ans, elle en guérit parfaitement quoique la gangrène eut augmenté le mal. La même année, elle fut marraine et signa sur le registre sans le secours de lunettes.

Il existe en ce moment, dans un village de l'arrondissement d'Hazebrouck, un homme très-robuste, nommé *Duvet*, âgé de 103 ans.

Division de la population par maisons et ménages.

Il resulte des recensemens que j'ai obtenus, que le nombre des maisons, dans ce département, est de 149,451, et celui des ménages de 170,742.

La population totale étant de 794,872 individus, on trouve qu'il y a 5 individus $\frac{6}{19}$ par maison, et 4 $\frac{25}{38}$ individus par ménage.

Si l'on veut établir une comparaison entre les villes et les campagnes, on trouve les résultats suivans :

La population de toutes les villes réunies est de 257,057 ; le nombre des maisons est de 44,199, et celui des ménages de 60,212 : ce qui donne, pour les villes 5 $\frac{13}{16}$ individus par maison, et 4 $\frac{8}{29}$ par ménage.

La population des communes rurales est de 537,815 ; le nombre des maisons est de 105,252, et celui des ménages de 110,530 : ainsi il y a à la campagne 5 $\frac{1}{9}$ individus par maison, et 4 $\frac{13}{15}$ par ménage.

D'où il résulte qu'à la ville il y a, par maison, plus d'individus qu'à la campagne ; la proportion est de 837 à 736. Au contraire les ménages sont un peu plus populeux à la campagne qu'à la ville.

Si l'on fait les mêmes calculs pour les cinq principales villes du département, qui sont *Cambrai*, *Valenciennes*, *Douai*, *Lille* et *Dunkerque*, on trouve que la ville de Dunkerque, port de mer, est celle où la population est la plus pressée relativement au nombre des maisons, et que celle de Lille vient ensuite.

VILLES.	Population.	Nombre de maisons.	Nombre d'individus par maison.	Nombre de ménages.	Nombre d'individus par ménages.
DUNKERQUE	22,270.	2,356.	9 $\frac{9}{20}$	6,978.	3 $\frac{3}{16}$
LILLE	55,982.	7,999.	7	14,260.	4
CAMBRAI. .	15,010.	2,398.	6 $\frac{3}{11}$	3,204.	4 $\frac{11}{16}$
DOUAI. . . .	17,433.	2,849.	6 $\frac{1}{8}$	4,172.	4 $\frac{2}{11}$
VALENCIEN.	18,452.	3,345.	5 $\frac{10}{19}$	3,625.	5 $\frac{1}{11}$

Nombre d'hommes fournis par la population du département pour le service militaire et maritime.

Le nombre moyen des conscrits de chaque année est, dans ce département, de 5,000; ce qui donne pour les cinq classes 25,000 hommes.

D'après les renseignemens que j'ai recueillis, on peut porter à 20,000 le nombre d'hommes actuellement enrôlés, fournis par le département, tant aux armées qu'à la marine, soit en vertu des lois sur la réquisition et la conscription, soit par des enrôlemens volontaires.

Nombre de propriétaires, de rentiers, de salariés, d'hommes vivant de leur travail, manœuvres ou gens de peine, domestiques, indigens et mendians.

J'ai employé tous les moyens possibles pour me procurer l'état des individus propriétaires, des rentiers, des salariés par l'état etc. : j'ai fait les vérifications les plus scrupuleuses, et comparé tous ces renseignemens ; je vais présenter le résultat des données qui m'ont paru les plus exactes ; je dis *données*, car il m'a été impossible d'atteindre la précision mathématique :

Le nombre des propriétaires *chefs de famille* est de	121,709.
Celui des individus vivant *uniquement* du produit de leurs biens-fonds, de	2,435.
Celui des individus vivant uniquement d'un revenu en argent, qu'on peut regarder comme *rentiers*, est de	308.
Celui des individus employés ou soldés par l'état (autres que les militaires en activité), en y comprenant les pensionnaires civils, militaires et ecclésiastiques, est de	6,150.
Celui des individus vivant *uniquement* de leur travail industriel ou mécanique, est de	31,462.
Celui des individus qui ajoutent un travail quelconque à leur revenu ou traitement, est de	150,119.

Dans les six classes que je viens de désigner je n'ai compris que des *chefs de famille* ou des *chefs de ménage*. Les classes suivantes sont composées d'individus dont plusieurs ne sont pas chefs de famille :

Le nombre des manœuvres ou gens de peine, *travaillant à la journée*, est de 81,283 hommes et 51,908 femmes, total . 133,191.

Le nombre des domestiques mâles est de 15,602, et celui des domestiques femelles de 12,969; total . . . . 28,571.

Le nombre des individus indigens auxquels on fait des distributions de secours, est de 69,467 hommes vieux et jeunes, et 73,494 femmes vielles et jeunes; total . . 142,961.

Le nombre des individus qui mendient malgré les distributions de secours qu'ils reçoivent, est de 16,072 hommes vieux et jeunes, et 24,108 femmes jeunes et vielles; total . . . . 40,180.

Je ferai connaitre ailleurs les causes qui ont multiplié, dans ce département, les indigens et les mendians, tandis qu'il y existe tant de ressources et de moyens de subsistance.

Nombre d'individus attaqués d'infirmités notables, telles que surdité, cécité, folie, imbécillité, etc.

Il est digne de l'observateur de rechercher, dans une grande population, le nombre d'individus que la nature ou des accidens ont frappé d'infirmités qui leur ôtent la totalité ou une partie de leurs facultés intellectuelles ou physiques. J'ai recueilli à ce sujet beaucoup de renseignemens; je vais en présenter le résultat; il pourra occuper le zèle et les lumières des hommes versés dans l'art de guérir.

On trouve dans ce département :

Sourds et muets des deux sexes . . 583.
Aveugles des deux sexes . . . . . 950.
Fous et imbéciles des deux sexes . . 1073.

Bossus de naissance, des deux sexes.	1292.
Bossus par suite d'accidens, *idem.*	905.
Boiteux de naissance, des deux sexes	2558.
Boiteux par suite d'accidens, *idem.*	2021.

§. XII.

Climat, météores, température etc.

La position géographique du département du Nord entre les 49°. 58m. et 51°. 5m. de latitude septentrionale annonce suffisamment que le climat est froid. Le voisinage de la mer, qui borne le département au nord et au nord-ouest, le sol bas et souvent marécageux, les rivières et les ruisseaux nombreux qui le traversent en tous sens, et les brouillards qui s'élèvent fréquemment, entretiennent une grande humidité dans l'atmosphère; aussi, les hivers, dont la durée est d'environ six mois, sont-ils plus humides, pluvieux et brumeux que secs. La neige y est presque toujours moins abondante que dans les départemens qui l'avoisinent au sud.

Le printems est tardif et conséquemment très-court; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre qui est naturellement humide commence à se couvrir des plus riches productions, et dès qu'elle est échauffée par le soleil, la végétation est d'une force étonnante.

L'automne est ordinairement assez belle.

Il résulte des observations météorologiques faites avec un thermomètre de Réaumur (divisé en 80 degrés) depuis 1783 jusqu'en 1792, inclusivement, que le terme moyen du froid, pour une année commune prise dans ces dix, est de 8°,7; que le 30 décembre 1788, il a été à 14°,3; que le terme moyen de la chaleur, pour une année commune, a été de 26°,88; et que le 20 juin 1791, le thermomètre a marqué 28°,7.

On se rappelle encore combien fut rigoureux l'hiver de 1788 à 1789 : dans plusieurs parties de la France le thermomètre descendit jusqu'à 20°. au-dessous de la glace. Il doit paraître étonnant que dans la partie la plus septentrionale d'alors, il n'ait descendu qu'à 14°,3. On explique cette contradiction apparente par l'extrême humidité de l'air et du sol, et par les vents de mer qui tempèrent les rigueurs du froid.

Durant les mêmes dix années, que je viens de citer, le nombre total des jours de pluie a été de 1,630: ce qui donne 163 jours pour une année commune. L'année 1789 a compté le plus grand nombre de jours pluvieux: il y en a eu 203; et l'année 1790 n'en a eu que 136.

La quantité moyenne d'eau tombée pendant ces dix années a été de 27 pouces 9 lignes, pour une année commune, en y comprenant le produit de la neige et de la grèle.

Des observations faites à Lille pendant les années 1689, 1690, 1691, 1692, 1693 et 1694, citées par le P. *Cotte*, ne donnent que 22 pouces un quart par année.

M.r *Delisle* de l'académie des sciences, évalue à 24 pouces la quantité moyenne, en 1748.

Il semblerait résulter de ces observations que la quantité de pluie qui tombe annuellement, augmente progressivement. Mais j'ai déjà remarqué que dans les 27 pouces 9 lig., qui forment la quantité moyenne d'une année sur dix, à commencer de 1783, se trouvent compris les produits des neiges et des grèles; et probablement ils ne le sont pas dans les quantités indiquées par le P. *Cotte* et M.r *Delisle*.

On a observé aussi que depuis le défrichement des forêts, il y a beaucoup plus d'averses, et qu'une partie de l'eau qui était absorbée par le sol, les plantes

et les arbres, avant ce défrichement, tombe maintenant en pluies abondantes.

L'an X, qui se termine au moment où j'écris ceci, n'a eu que 128 jours de pluie dans ce département. La sécheresse presque continuelle, qui dure depuis près de six mois, a cela de remarquable, qu'elle n'a opéré dans les rivières et canaux qu'une baisse bien peu sensible, et que la navigation n'a pas été interrompue.

Il est remarquable aussi que les inondations, qui ont exercé tant de ravages, pendant l'hiver de l'an 10, dans presque toute l'Europe, n'ont pas été plus considérables dans le département du Nord que les autres années.

Les vents qui régnent le plus habituellement dans ce département, sont ceux O., N.-O. et S.-O.; le vent ne se tient pas long-tems au sud; il passe rapidement au S.-O. pour revenir à l'ouest et au N.-O. En hiver et en été il passe quelquefois au nord et s'y tient quelques jours. Les vents de N.-E. sont froids et desséchans; heureusement ils durent moins que leurs opposés.

Le changement rapide des vents amène des successions subites de froid et de chaud, et il n'est pas rare de voir une journée très-chaude suivie d'une autre assez froide pour exiger du feu dans les appartemens.

La fin de l'automne et l'hiver présentent des brouillards fréquens. Il s'en élève aussi vers le soir, au printems et en été, de dessus les parties marécageuses du sol.

On ne remarque pas que les orages soient très-fréquens.

Je transcris ici le tableau des observations météorologiques faites pendant dix ans, que j'ai cité ci-dessus :

Observations météorologiques faites à Lille.

ANNÉES.	PLUS HAUT DEGRÉ DE FROID. Époque.	PLUS HAUT DEGRÉ DE FROID. Degré.	PLUS HAUT DEGRÉ DE CHAUD. Époque.	PLUS HAUT DEGRÉ DE CHAUD. Degré.	VENTS DOMINANS.	QUANT. DE PLUIE. Nombre de jours.	QUANT. DE PLUIE. Quantité d'eau.	OBSERVATIONS.
		d. m.		d. m.			Lignes.	
1783	21 déc.	10 2	20 août	26 7	E. - N. - E. O. - S. - O	142	300 5	
1784	30 janv.	9 »	7 juill.	27 4	E. - N. - E. O. - S. - O.	161	297 »	
1785	1 mars	9 3	29 juin	28 »	O. - S. - O.	168	347 »	La gelée de 1788 a duré 49 jours presque sans discontinuer.
1786	3 févr.	10 »	18 juin	23 »	E. - N. - E. O. - S. - O.	166	350 4	
1787	16 janv.	3 4	9 avril	25 2	O. - S. - O. E. - N. - E.	185	368 1	
1788	30 déc.	14 3	27 mai 12 juillet	26 4	E. - N. - E.	188	297 8	
1789	5 janv.	12 3	13 mai	25 8	O. - N. - O.	203	397 4	La chaleur varie de 10 à 28 degrés du matin à l'après-midi pendant l'été.
1790	15 nov.	3 5	22 juin	28 6	E.-N.-E. N.-O.O.-S.-O.	136	357 9	
1791	12 déc.	5 »	20 juin	28 7	S.-O. N.-O. O.-S.-O.	140	317 2	
1792	20 janv.	10 2	10 juill.	28 6	S.-O. O.-S.-O. N.-O.	141	305 8	

§. XIII.

Maladies les plus habituelles dans le Département.

L'on conçoit que le climat, les météores et la température doivent influer sensiblement sur la santé des habitans. Si beaucoup de maladies ont leur source dans la manière de vivre et dans des usages désastreux, combien d'autres sont l'effet de causes physiques et des impressions de l'atmosphère ? Il n'appartenait qu'à une main savante et habile d'assigner à ces causes leur portion d'influence. Le citoyen *Taranget*, médecin à Douai, dont les talens et les connaissances profondes sont connus depuis long-tems, a bien voulu se charger de cette partie intéressante. Il l'a traitée dans un mémoire lumineux que je vais transcrire, et où l'on reconnaîtra à-la-fois l'ami de l'humanité, l'homme de lettres consommé dans l'art de bien écrire, et le médecin habile. C'est lui qu'on va lire.

Nota. *Le citoyen Taranget ayant fait imprimer, à la prière du préfet, son mémoire à la tête d'un ouvrage sur la médecine, qui est maintenant sous presse, on a cru ne devoir placer ici qu'une analyse de ce mémoire, parce que tout le monde est maintenant à portée de se procurer le mémoire entier.* [Avis de l'imprimeur.]

1.°

Maladies en général.

Les *maladies chroniques* sont presque par-tout des maladies exclusivement affectées aux villes. Un autre genre de vie que celui des campagnes; une existence

moins active; des occupations monotones et sédentaires, où l'esprit toujours tendu condamne le corps à l'inaction, et ses facultés animales à la paresse; telles sont les causes probables de ces affections maladives.

Les *fièvres intermittentes*, au contraire, qui règnent par-tout, y varient leurs caractères avec les saisons; souvent même elles prennent une nature de malignité qui rend leur solution pénible.

Les *fièvres putrides*, très-communes, y ont souvent une issue funeste.

Les années froides et humides, amènent régulièrement la *fièvre miliaire blanche*. Cette affection inconnue pour ainsi dire dans le département, il y a 40 ou 50 ans, y est aujourd'hui fréquente; il faut donc penser qu'elle se lie à des causes récentes qui ont échappé aux observateurs.

Cette fièvre miliaire blanche, équivoque dans ses débuts, irrégulière et lente dans sa marche, varie aussi ses caractères à l'infini. Quelquefois elle dégénère en fièvre miliaire chronique; d'autre fois le millet s'en sépare, et alors elle n'est plus éruptive. Tantôt elle devient gastrique, mésantérique ou péripneumonie-pituiteuse; souvent elle s'empare du système musculaire pour le frapper de rhumatismes.

La *petite vérole* est ici comme ailleurs une endémie périodique. Elle est généralement confluente; quelquefois cristaline; souvent bénigne; mais elle est toujours mortelle lorsquelle prend une nature pestilentielle, qui amène une éruption gangréneuse.

L'inoculation, ce préservatif justifié par l'expérience, n'a eu de partisans que parmi les personnes riches. La vaccination, encore dans son enfance, n'est pas encore en assez grande faveur. Puissent les habitans du département du Nord, se départir un jour de cette défiance héréditaire contre les innovations utiles!

La *rougeole* et la *coqueluche* sont aussi des maladies habituelles et épidémiques. La première n'est jamais grave; l'autre dégénère quelquefois en phthisie purulente.

Les enfans sont sujets aux *éruptions croûteuses* de la tête et du visage; elles se manifestent à l'époque de la dentition; elles s'affaiblissent ou disparaissent à l'âge de 6 ou 7 ans.

De ces éruptions croûteuses naissent des ophtalmies humides, des suppurations dans les oreilles, des engorgemens dans les glands de la machoire; quelquefois des obstructions dans le bas-ventre, des fièvres consomptives, des phthisies.

En général, la *puberté* se développe dans les deux sexes vers 15 à 16 ans. Les filles éprouvent rarement cet état de langueur qui est le signal d'une nouvelle existence.

L'âge de puberté a aussi ses dangers; la *phthisie pulmonaire*, qui attaque les jeunes-gens des deux sexes, en immole une grande partie. Si elle n'est pas héréditaire, elle est nécessairement la suite d'une fièvre intermittente, ou d'une fièvre éruptive, ou d'un catarrhe négligé.

Quoique les femmes soient souvent attaquées de *pertes blanches*; quoiqu'elles aient quelquefois des couches malheureuses; quoique les aberrations laiteuses soient communes, et les nourrissages pénibles, c'est cependant une vérité, qu'elles parviennent à une vieillesse très avancée, lorsqu'elles se sont acquittées envers la nature et la maternité.

Les hommes sont sujets, comme les femmes, à la *phthisie pulmonaire*; aux affections du bas-ventre; aux embarras dans le système veineux; aux hémorroïdes profondes; aux flux noirs; aux digestions laborieuses; aux empâtemens; aux infiltrations; aux hydropisies; et enfin, aux affections rhumatismales et nerveuses.

Ici se termine la fatale liste des maux auxquels les habitans du département dn Nord sont généralement condamnés.

2.°

Affections particulières à chacun des six arrondissemens du département du Nord.

Premier Arrondissement.

BERGUES, (*Chef-lieu*).

Trois causes concourent à faire naître, à aggraver même les maladies qui affligent les habitans de la ville de Bergues :

Les brouillards stationnaires en automne; la fétidité des eaux souvent stagnantes dans des canaux encombrés ; les successions trop rapides du froid au chaud amenées par le voisinage de la mer, dans les saisons du printems, de l'été et de l'automne.

De-là naissent des *fièvres inflammatoires* compliquées; des *fièvres intermittentes* opiniâtres, qui dégénèrent trop souvent en fièvres quartes rebelles, et quelquefois en fièvres aiguës pernicieuses.

Les *fièvres bilieuses putrides*, même *malignes*, succèdent ordinairement à un été chaud. Toutes les saisons offrent des *apoplexies* fréquentes.

DUNKERQUE.

Les variations athmosphériques, des vents violens et froids qui succèdent à des chaleurs vives, des eaux de citernes, expliquent jusqu'à un certain point les diverses affections maladives des habitans de Dunkerque.

Le *scorbut* et les *inflammations de poitrine*, par-

tout divisés, se réunissent dans cette ville, et conspirent contre les habitans.

Les *fièvres intermittentes* qui y sont fréquentes, y prennent souvent un caractère indélébile.

Les *fièvres aiguës* y contractent, pendant les chaleurs humides, une nature putride et maligne; elles sont éruptives pendant les chaleurs sèches.

Tous les âges ont ici leurs maladies. Les enfans sont souvent attaqués de diarrhées rebelles, les femmes d'hydropisies difficiles, et les hommes ont à redouter des apoplexies sans remède.

Les habitans des campagnes voisines de Dunkerque subissent les mêmes affections.

GRAVELINES.

Cette ville, sujette ci-devant à des *fièvres gastriques* pernicieuses, en a été affranchie par l'effet d'un canal creusé vers la mer, qui entraîne aujourd'hui toutes les eaux, autrefois fétides et stagnantes.

Cependant elle reconnaît encore des affections inséparables du voisinage de la mer.

Ici plus qu'ailleurs les règles sont difficiles; les fleurs blanches, les suppressions et les pertes sont fréquentes. Ainsi les suites de couches y sont graves, et l'âge critique des femmes calamiteux.

Les hommes y vieillissent, mais rhumatisés ou asthmatiques. Le *calcul*, maladie terrible, est commun parmi les pauvres.

HONDSCHOOTE.

Cette petite ville, associée à toutes les maladies de son voisinage, éprouve cette funeste distinction, qu'elles s'y aggravent et y prennent un caractère très-meurtrier. Ce phénomène affligeant qui recèle sa cause, ne nous a révélé que ses cruels effets.

WOORMHOUDT.

Woormhoudt, exposé aux influences d'une athmosphère très-inconstante, reconnaît des *pleurésies* et des *péripneumonies* inflammatoires. Le degré d'inflammation s'élève ou s'abaisse selon que le malade s'approche ou s'éloigne de la puberté.

BOURBOURG.

Le terrain marécageux, les brouillards fréquens, les eaux qui, en s'évaporant, découvrent en été une vase qui engendre des exhalaisons méphitiques, telles sont les causes des *fièvres putrides* qui désolent cette ville. L'hiver se signale par des *catarrhes vifs*, et une épidémie variolique excessivement meurtrière y exerce ses ravages pendant les trois quarts de l'année.

La vaccine appellée par l'humanité, et repoussée par l'insouciance, a été obligée de rétrograder.

Deuxième arrondissement.

HAZEBROUCK, (Chef-lieu).

Le vent du nord produit à Hazebrouck des *Esquinancies* et des *coliques inflammatoires*.

L'hiver y amène la *goutte*, les *rhumatismes aigus*, les affections *catarrhalles*.

Les *fièvres intermittentes* y sont fréquentes; les *fièvres quartes*, beaucoup plus communes, y sont opiniâtres, et d'une issue funeste aux vieillards.

Le *scorbut* et les *écrouelles* y sont des maladies habituelles; les enfans y éprouvent des *rougeoles bénignes*, et des petites *véroles* meurtrières.

CAESTRE, voisinage d'Hazebrouck.

Les *rhumes*, les *rhumatismes*, les *pleurésies*, les *fièvres intermittentes*, quelquefois *putrides*, y sont les produits très-probables d'un ciel humide, brumeux et inconstant.

La petite *vérole*, qui reparaît à des époques fixes, y est constamment bénigne.

BAILLEUL.

Cette ville, qui n'est qu'à huit lieues de la mer, explique la cause des *fièvres saburales-bilieuses*, des *catarrhes*, des *rhumatismes*, des *asthmes* et des *fièvres intermittentes* qui l'affligent continuellement.

La vaccine accueillie vient d'arracher à une petite vérole excessivement meurtrière, 132 victimes.

Les femmes ne jouissent pas, à Bailleul, d'une santé robuste; les filles y sont languissantes et tardives. Ce mauvais état de santé trouve sa source dans la vie sédentaire que leur impose le travail de la dentelle.

METEREN, canton rurale de Bailleul.

Le climat de Météren, semblable à celui de Bailleul, y amène les mêmes maladies, à cela près que les *fièvres quartes* y sont plus fréquentes et plus réfractaires.

CASSEL.

Quoique Cassel, placé sur une élévation, reçoive un air vif et pur, cependant ses habitans sont communément affligés de *fièvres putrides* malignes.

Cette ville, voisine de la mer, plus exposée qu'aucune

cune autre aux influences des variations brusques de température, y trouve nécessairement les causes de ces affections maladives.

MERVILLE.

Cette ville, établie dans une plaine humide, est entourée de routoirs qui ajoutent encore à sa situation malsaine.

On observe à Merville des *fièvres humorales*, des *péripneumonies bilieuses*. La *goutte* y est répandue, et les *rhumatismes* communs; l'*apoplexie séreuse* y déclare une guerre à mort aux vieillards; la *coqueluche* y est funeste aux enfans; les *fièvres putrides*, celles dites *malignes*, y sont rares, mais mortelles. Le *scorbut* et les *scrofules* y sont communs.

ÉTAIRES, LAGORGUE, LA BASSEE.

Ces trois endroits, qui offrent les mêmes positions, ramènent les mêmes faits et présentent les mêmes résultats qu'à Merville.

Troisième arrondissement.

LILLE, (*Chef-lieu.*)

Parmi les maladies qui affligent la ville de Lille, il faut citer les *fièvres* excessivement *putrides*, dont les symptômes terribles offrent rarement l'espoir d'une issue heureuse.

Le système de la santé y est aussi versatil que l'athmosphère y est variable; par conséquent les *céphalées*, les *ophtalmies*, les *coryza*, les *angines*, les fausses *péripneumonies*, les *grippes* s'y développent ordinairement à la suite de ces alternatives athmosphériques.

Les filles y sont sujettes aux *pâles couleurs*, et les femmes d'un certain âge aux *affections nerveuses*, triste résultat d'une vie sédentaire, quelquefois paresseuse et toujours monotone.

La *goutte*, l'*apoplexie*, les *paralysies* forment le triste appanage des vieillards.

Le *rachitis*, fréquent chez les ouvriers, trouve sa cause dans une occupation toujours renfermée et sédentaire.

LANNOY.

A Lannoy comme à Lille, l'air est humide, froid et variable. On y observe habituellement des *catarrhes*, des *rhumatismes chroniques*, des *flux* de ventre. Les affections catarrhalles qui y règnent quelquefois, y sont ordinairement funestes aux vieillards.

Quatrième arrondissement.

CAMBRAI; (*Chef-lieu*).

Cambrai, placé dans un terrain marécageux, est exposé à des brouillards fréquens. De-là naissent les *affections catarrhales* qui signalent les arrière-saisons.

Des *fièvres gastriques bilieuses*, des *fièvres intermittentes* peu rebelles, des *fièvres vermineuses*, et enfin des *fièvres putrides*; tel est l'aperçu des affections maladives répandues à Cambrai.

La *petite vérole* s'y présente, année commune, comme une épidémie facheuse.

LE CATTEAU.

Les brouillards qui y paraissent dans l'équinoxe, y sont malfaisans. Les maladies qu'on rencontre au Catteau, sont les *fièvres inflammatoires*, quelquefois *gastriques*, les *esquinancies*, les *pleurésies*, les *érysipèles*.

Ces affections maladives qui règnent au printems, sont remplacées pendant les grandes chaleurs de l'été par des *coliques bilieuses* et des *fièvres gastriques bilieuses*.

La *dissenterie* et la *fièvre pétéchiale miliaire* y sont des épidémies fréquentes.

Les enfans sont sujets à la *fièvre pourprée*, et n'éprouvent ordinairement que des petites *véroles bénignes*.

RAMILLY, *Canton d'Abancourt.*

Parmi les maladies aiguës qui affligent ce canton, on voit se répandre tour à tour des *fièvres intermittentes*, des *fièvres putrides* et *vermineuses*, des fausses *péripneumonies*, des *catarrhes*.

Les *obstructions hépatiques*, plusieurs espèces d'*hydropisies*, et sur-tout la *phthisie*, y partagent la scène des maladies chroniques.

Cinquième arrondissement.

AVESNES, (*Chef-lieu*).

Le *virus scrofuleux* est endémique à Avesnes. Ainsi les *écrouelles* et le *rachitis* y sont répandus: ce n'est ni les eaux ni l'air qu'il faut en accuser; l'hérédité seule les a propagés depuis le quinzième siècle.

Les maladies sporadiques ou individuelles qui sont fréquentes, trouvent leur cause dans des écarts diététiques.

La classe des mendians y est sujette aux *affections gastriques*.

Les filles de la ville et des environs y sont tardives; la filature du lin, de la laine et du coton, qui les livre aux inconvéniens d'une existence sédentaire, en indique la cause, puisque celles dont la vie est plus active sont précoces.

Dans un village voisin nommé Avenelle, le *goître endémique* accuse la mauvaise qualité des eaux.

MAUBEUGE.

On trouve dans cette ville presque toutes les *affections cachectiques*, parmi lesquelles on distingue le *scorbut* et les *ophtalmies humorales*.

On y observe aussi des *fièvres putrides*, des *fièvres vermineuses meurtrières*, et enfin, des *fièvres catarrhalles bilieuses*, qui se disputent les victimes.

Les *affections scrofuleuses*, les *affections vermineuses*, et enfin les *affections nerveuses* qui attaquent les femmes, trouvent leur cause prédisposante dans le climat.

LANDRECIES.

Parmi les maladies aiguës, le plus souvent observées à Landrecies, on remarque au printems, les *fièvres inflammatoires bilieuses*, les *esquinancies*, les *pleurésies*, les *péripneumonies*, les *catarrhes aigus*.

Les enfans sont sujets à la *rougeole* et au *pourpre*; les *coliques* sont nombreuses parmi les femmes.

En automne, les *diarrhées*, les *œdèmes*, les *hydropisies* occupent la scène.

Depuis l'invasion de cette ville par les ennemis de la France, le *scorbut* et la *gale* s'y sont propagés.

TRELON.

Trélon n'offre point de particularités remarquables; le pays paraît être frappé de *scrofules*, et les causes doivent être nécessairement les mêmes que celles que nous avons parcourues.

Sixième et dernier arrondissement.

DOUAI (*chef-lieu*).

Les mêmes saisons ramènent ordinairement à Douai les mêmes faits.

Les *fièvres putrides*, *pétéchiales* ou *miliaires*, souvent compliquées d'*affections vermineuses*, sont celles qui s'observent habituellement.

La *petite vérole* y prend souvent un mauvais caractère. La *rougeole* y a quelquefois des suites graves. Les *fièvres intermittentes* y sont rares, et les *fausses péripneumonies* très-communes.

Les *fausses couches*, et les *épanchemens de lait* sont des événemens très-répétés. Cette dernière maladie est souvent la suite d'une imprudence.

Les femmes parvenues à l'âge de 45 à 50 ans, échappent ordinairement dans cette ville aux dangers d'une époque qui est pour elles, dans certains pays, une chance périlleuse.

On observe chaque année parmi le peuple une *fièvre rémittente*, qui s'annonce comme la *fièvre des prisons*, et qui probablement prend sa source dans les mêmes causes.

Quelques campagnes voisines de Douai sont sujettes à des *fièvres intermittentes*, qui dégénèrent en *fièvres putrides*, souvent *pétéchiales*, et presque toujours *gangréneuses*.

Le rouissage du lin, qui engendre un gas méphitique, est probablement la cause de ce surcroît d'affections maladives.

VALENCIENNES.

Cette ville exposée à des brouillards plus fréquens qu'ailleurs, éprouve des *fièvres intermittentes* qui se terminent difficilement.

La *fièvre rémittente* y est habituelle ; les *rhumes* et les *fluxions* s'y manifestent au commencement de l'hiver.

L'automne qui succède à un été chaud, est toujours escortée de *fièvres bilieuses*, de *coliques bilieuses*, de *flux de ventre bilieux*.

Les filles sont ordinairement nubiles à l'âge de 14 ou 15 ans. Le même instant qui les voit triompher des obstacles semés sur le passage qui les conduit au complément de leur existence, est aussi celui qui les livre aux tourmens des *fleurs blanches*.

Il faut en accuser la vie sédentaire, paresseuse et monotone, et le climat habituellement humide.

On rencontre beaucoup de *goîtres* chez les femmes qui habitent les campagnes voisines de Valenciennes. Il ne faut pas en chercher la cause dans l'humidité du pays; car alors le *goître* planerait sur tous les points du département.

NORD-LIBRE.

La température de Nord-Libre, absolument la même qu'à Valenciennes, y amène les mêmes résultats. On y observe cependant des *affections scorbutiques* à la vérité moins communes aujourd'hui qu'autrefois. De cette affection, qu'il faut regarder comme dominante, naissent ordinairement des *fièvres intermittentes*, presque toujours compliquées d'*empâtemens*, d'*obstructions*, qui dégénèrent en *hydropisies*.

SAINT-AMAND.

Ce point du département très-brumeux, humide et froid, indique par cela seul que les *fièvres intermittentes* y dominent, que les *fièvres automnales* y sont rebelles, enfin que l'*hydropisie*, la *dissenterie*, la *phthisie pulmonaire*, le *scorbut* y sont des maladies fréquentes.

Les maladies épidémiques y offrent de fréquens retours: la plus ordinaire d'entre-elles, est une *fièvre maligne nerveuse*. Elle est bénigne chez les enfans, terrible dans les adultes, mortelle pour les vieillards.

J'ajouterai à cette liste les *rhumatismes aigus*, les

rhumatismes chroniques, enfin les *écrouelles* et la *gale* répandues parmi les indigens.

MARCHIENNES.

Les maladies habituelles y diffèrent peu de celles que j'ai observées à St.-Amand ; les *fièvres putrides* y sont communes, c'est-à-dire qu'il est peu de maladies aiguës, qui ne s'associent quelques symptômes de putridité.

ORCHIES.

Cette ville, aussi pauvre que Marchiennes dont elle est très-voisine, en partage toutes les maladies endémiques et accidentelles.

Aux diverses causes physiques et athmosphériques, qui amènent les nombreuses maladies que je viens d'indiquer, il faut en ajouter plusieurs autres tirées des habitudes, des mœurs, des usages, du genre de vie des habitans, et des excès auxquels ils se livrent. Ces causes seront aperçues dans le paragraphe qui va suivre, et qui est consacré à faire connaître le tempérament, le caractère, les mœurs, les usages et les préjugés.

§. XIV.

Constitution physique, tempérament, caractère, mœurs, usages, idiomes et préjugés des habitans.

Constitution physique.

L'habitant du département du Nord est d'une stature le plus communément au-dessus de l'ordi-

naire, ainsi que l'on peut en juger par la classification suivante des conscrits de l'an X:

	mètre	millimèt.		millimètres.	hommes.
De la taille de	1 ,	100	à	200 . .	15
de	1 ,	201	à	300 . .	29
de	1 ,	301	à	400 . .	40
de	1 ,	401	à	500 . .	98
de	1 ,	501	à	600 . .	370
de	1 ,	601	à	700 . .	2280
de	1 ,	701	à	800 . .	1425
de	1 ,	801	à	900 . .	83
de	1 ,	901	à	. . . .	6
				TOTAL . . .	4346.

Son physique présente généralement un embonpoint qui devient plus sensible ainsi que la hauteur de la taille, à mesure que l'on s'avance vers le nord et la Batavie; comme si la force de la végétation du sol étendait son influence jusque sur l'espèce de l'homme, comme elle l'exerce sur celle des autres animaux et des végétaux (1).

Les hommes sont généralement bien faits; leur physionomie est plus régulière qu'expressive.

Les anciens auteurs vantent beaucoup la beauté des personnes du sexe dans ces contrées. On remarque aujourd'hui, et particulièrement dans les villes, que les hommes sont mieux de figure que les femmes, et qu'il y a plus de régularité que de graces et de finesse dans les traits de celles-ci.

(1) Les auteurs du nouveau *Dictionnaire d'Histoire naturelle*, imprimé à Paris en l'an XI, ont très-bien remarqué cette influence, au mot *Géant*, tome IX de l'ouvrage.

Idiomes.

Un français vicié par une mauvaise prononciation est le langage du peuple dans les arrondissemens de Lille, Douai, Cambrai et Avesnes; dans ceux d'Hazebrouck et de Bergues c'est l'idiome flamand; mais presque tous les habitans connaissent les deux langues.

Vêtement.

Quelques auteurs (1) ont dit de la classe aisée des habitans du département du Nord, qu'elle *aime le luxe* et prend même sur l'économie intérieure du ménage *pour paraître au dehors avec éclat.* Cela parait devoir sur-tout s'entendre de l'habillement, et sous ce rapport on peut dire que, depuis quelques années, ce goût a gagné toutes les classes.

A la ville, aujourd'hui, dans les bals et promenades publics, on ne distingue guères la fille du simple artisan, de la fille du négociant, ou de celle du propriétaire le plus aisé.

Un changement non moins notable s'est fait, depuis la révolution, dans l'habillement des hommes et des femmes à la campagne. A l'exception des personnes d'un certain âge qui ont conservé les anciennes étoffes et les anciennes formes d'habits, généralement on remarque dans toutes les classes plus de tendance à adopter des étoffes plus fines et des formes plus élégantes.

Les modes légères des villes, dont les filles des gros fermiers prennent jusqu'aux plumes, aux fleurs et aux colifichets, gagnent insensiblement les classes les moins aisées et multiplient les dépenses avec les besoins, depuis, sur-tout, que la nécessité a forcé,

---

(1) Boulainvilliers, *État de la France.*

durant le régime du papier-monnaie, les habitans des villes d'échanger une partie de leur garde-robe contre les subsistances que leur fournissaient les campagnards.

C'est particulièrement dans les églises qu'on aperçoit, les dimanches, les progrès de cette tendance au luxe. Là, le champ émaillé des rubans de toute couleur qui ceignent le bonnet blanc des jeunes personnes, contraste agréablement avec la couleur lugubre des *failles* qui sont reléguées sur la tête des femmes âgées ou indigentes (1).

Le mantelet d'indienne de toute couleur est généralement usité à la ville et à la campagne. Rarement une femme, une fille sort sans cet habillement. Autre-fois les mantelets étaient noirs et d'étamine, fabrique du pays. Dans les environs de la mer, des *cappes* en camelot gris et le plus souvent rouge, remplacent le mantelet: ce sont de longs et amples manteaux qui décendent jusqu'aux pieds et sont surmontés d'une espèce de capuchon qui recouvre la tête. On prétend que ces cappes ne sont pas ennemies de la coquetterie.

Le sarot de toile bleue, le tablier en forme de jupon, ceignant tout le corps jusqu'aux genoux à l'instar des matelots, sont le costume le plus ordinaire du cultivateur et du journalier à la ville et à la campagne, les jours de travail. Le bleu est aussi la couleur affectée pour les bas des hommes et des femmes de toutes les classes; sans doute à cause de l'état boueux dans lequel se trouvent, pendant huit mois de l'année, les communications publiques dans

---

(1) Une *Faille* est une pièce noire d'étamine en carré long qui recouvre la tête et les épaules, et est fixée par une simple épingle sur l'estomach, de manière qu'elle laisse à peine entrevoir la figure.

ce pays pluvieux et humide. C'est en partie la même cause qui rend très-général, même à la ville, l'usage des sabots, qui disparaissent au retour de la belle saison. On remarque aussi que dans les vallées où l'on extrait de la tourbe, les habitans affectent assez les couleurs sombres. Du reste l'extrême variété des couleurs dont on se sert généralement aujourd'hui, fera bientôt oublier que le gros bleu a été la couleur favorite dans les environs d'Avesnes, le gris dans les environs de Valenciennes, le bleu céleste dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

Il est aisé de conclure de ce qui vient d'être dit, que l'habillement dans les campagnes est bien plus dispendieux qu'autrefois; aussi les pères de famille en ressentent-ils de la gêne; il y a plus de brillant, mais moins d'aisance réelle.

Nourriture.

Le fond de la nourriture des habitans de la campagne est le même qu'avant la révolution. A midi et le soir une soupe fort épaisse aux herbes, au lait de beurre ou à la viande salée; en été on y ajoute le déjeuner et le goûter qui consistent en pain, beurre ou fromage mou. Dans quelques endroits, les repas de la journée consistent, le matin, en une soupe au lait de beurre; à dîner, une soupe au beurre ou à la viande; à goûter, des *tartines* (tranches de pain frottées de beurre et collées ensuite l'une contre l'autre); le soir, du pain, du beurre, du fromage et souvent de la salade. Dans l'arrondissement de Lille, il y a une troisième soupe le soir; et dans ceux d'Hazebrouck et Bergues, on substitue à la soupe du matin, le thé bouilli sans sucre, coupé avec un peu de lait, dans lequel on trempe le pain *beurré*. Dans ces deux mêmes arrondissemens, la soupe se fait le plus souvent avec le lait de beurre, dans

lequel quelques-uns font cuire des pommes ou d'autres fruits. Le pain est fait ou de froment pur, ce qui est assez général, ou de méteil; dans l'arrondissement d'Avesnes on y emploie aussi l'épautre. Dans les années difficiles on y mêle l'orge. En l'an 9, et en l'an 10, on a vu, dans cet arrondissement, la majeure partie des habitans peu aisés de la campagne, forcés de se nourrir de pain d'avoine et de pommes-de-terre, ou de bouillie de farine d'avoine convertie ensuite en gauffres. Quelques-uns, même, ont été réduits à aller arracher le *senet* (seneçon) dans les champs, pour le manger cuit à l'eau avec un peu de sel et sans pain. Chez les petits cultivateurs, les artisans et les journaliers les plus aisés, on a ordinairement de la petite bière et, dans les tems de gros ouvrages, de la forte bière.

Les jours de repos voient substituer de la viande de boucherie à la viande salée, chez ceux qui ont le moyen de consommer habituellement de celle-ci les autres jours, et de la viande salée de porc ou de bœuf au beurre et aux légumes, chez ceux qui, d'ordinaire, ne se nourrissent pas de viande. Quelques verres de bière bus au cabaret complettent la récréation, qui a commencé ordinairement par le verre d'eau-de-vie le matin. En général, la frugalité préside aux repas des habitans de la campagne, fermiers et autres; on reproche même à ceux de l'arrondissement de Lille, le plus productif de tous, de la pousser jusqu'à la parcimonie. L'arrondissement de Bergues est celui où l'habitant se nourrit le mieux; la soupe grasse et le morceau de salé y forment le plus souvent le fond du dîner : assez fréquemment aussi ils mangent de la viande de veau du produit de leur exploitation, et de l'âge de 4 à 8 jours.

La nourriture des artisans et journaliers à la ville offre peu de différence : un peu plus souvent

de la viande de boucherie, mais moins de ressources en laitage et legumes.

Quant aux gros fermiers, à la campagne, et aux particuliers aisés, dans les villes, la bière est la boisson ordinaire. Toujours le beurre figure dans les repas : il est la pièce fondamentale du dessert; on voit reproduire la tartine de beurre, à déjeuner avec le caffé, le chocolat, le thé; à goûter avec le thé; à dîner et à souper; on la mange même avec le jambon et avec les confitures. Dans un grand repas, couper le gâteau en tartines très-minces, les enduire de beurre, les coller ensuite ensemble pour les faire passer à la ronde sur une assiette, c'est la tâche du beau-sexe et une occasion de déployer sa dextérité et ses graces.

On cite avec raison la longue durée des repas d'invitation dans ce département; elle est ordinairement de 4 à 5 heures au moins.

Il est une autre sorte de repas d'invitation très-usitée dans ce département: ce sont les *cafés*. Je dis repas, parce que le café n'y est réellement que l'accessoire. Il consiste en un ample dessert et force verres de vin, à chacun desquels on ne manque jamais de *trinquer*; après quoi, viennent seulement le café et la liqueur. On y passe ordinairement quatre ou cinq heures à table, souvent le reste de la journée; ce qui est assez gênant pour ceux qui n'y sont pas habitués.

Fréquentation des Cabarets.

Quand Boulainvilliers a dit des habitans du département du Nord, qu'*ils sont exacts à la messe et au sermon, le tout sans préjudice au cabaret, qui est leur passion dominante*, il a saisi en peu de mots un des principaux traits de leur caractère. Généralement ils sont enclins à la boisson, sans

pourtant que l'on puisse les accuser d'ivrognerie. Les jours de repos, les cabarets sont assidûment fréquentés par eux. Il y a cependant en cela quelques nuances entre les arrondissemens.

Dans ceux de Bergues, Hazebrouck et une bonne partie de celui de Lille, cette habitude s'étend des hommes et garçons aux femmes et aux filles : il n'est pas rare de voir, les dimanches, les deux sexes entrer pêle-mêle dans un cabaret avant d'aller à la messe, et y retourner encore dans la soirée. C'est vraiment un spectacle plaisant pour l'observateur de voir, dans ces maisons publiques, des femmes et des jeunes personnes environner une table chargée de pots et de verres, et y être avec autant de sang-froid que si elles étaient chez elles. Dans les autres arrondissemens, au contraire, le beau sexe égaye rarement ces réunions de sa présence, à moins qu'il n'y soit attiré par la danse. Dans les arrondissemens d'Avesnes et Cambrai, on boit avec moins de profusion qu'au nord du département, soit que les facultés soient moindres dans cette partie, ou que cette retenue se trouve dans le caractère des habitans.

On assure qu'autrefois ces réunions dans les cabarets se terminaient souvent par des scènes tumultueuses et même sanglantes. On s'y battait à coups de couteaux avec d'autant plus d'impunité, que les coupables trouvaient un asyle dans les églises. Aujourd'hui les rixes sont rares, et la complaisance avec laquelle les femmes accompagnent leurs maris au cabaret dans certains arrondissemens, celle avec laquelle elles se mettent, ailleurs, à boire avec eux lorsqu'elles vont les chercher sur le soir, prouvent que cette habitude est rarement un sujet de dissension pour l'intérieur des ménages.

Je ne parle au reste que de la fréquentation

de ces lieux, les jours de repos, par les individus qui n'y vont que ces jours là; car je me garderai bien de ranger au nombre des récréations innocentes, l'habitude coupable où sont, dans les villes, sur-tout, et leurs environs, une partie des artisans et en général les manouvriers, d'aller boire régulièrement, chaque jour, une forte portion du produit de leur travail.

La démoralisation, sous ce point de vue, paraît être parvenue à son comble dans ce département, qui compte plus de villes et de grandes communes qu'aucun autre. Parmi ces habitués de cabarets, l'ivresse est presque continuelle; il n'est pas rare de voir dans les fabriques de Lille des ouvriers n'y venir travailler que trois jours de la semaine, les quatre autres se passent à boire: on conçoit les tristes résultats d'un pareil dérèglement.

D'un autre côté, la malheureuse habitude à laquelle sont généralement livrées les femmes de la classe la moins aisée, à la ville et à la campagne, de boire de l'eau-de-vie, et de prendre tous les jours leur café une fois au moins et souvent deux, quoique ce soit presque sans sucre, achève d'absorber le peu de ressources qui restent à l'entretien du ménage. De-là le spectacle révoltant d'enfans abandonnés si souvent, par bandes de trois et quatre, à la merci de la charité publique.

Malheureusement, par l'effet d'un système des distributions de secours que la pénurie du moment peut seule faire tolérer, ces parens dénaturés en sont quittes pour s'absenter pendant quelques jours de la commune, où ils ne craignent pas de reparaître ensuite, croyant que leur délit est déjà oublié. Il est bien instant qu'un système sévère de législation vienne couper racine à cet abus dévorant. Que la commisération publique accueille les enfans dé-

laissés, cela est dans l'ordre : la société ne peut pas permettre qu'ils soient victimes de l'inhumanité de leurs parens; mais que ces derniers, toutes les fois qu'il sera reconnu qu'ils ne se sont déterminés à cet acte de barbarie que pour s'adonner avec plus de liberté à la crapule, à la fainéantise, soient bannis de la commune qu'ils habitaient et repoussés de la société : c'est le seul moyen de prévenir la fréquence de ces scandaleux abandons.

Usage des liqueurs fortes.

Je ne dois pas oublier de parler de l'usage immodéré des liqueurs fortes, de celui du *genièvre* sur-tout, eau-de-vie de grain), autre source de ruine pour la classe du peuple. Cette liqueur perfide, presque toujours mêlée d'ingrédiens dangereux et corrosifs, entr'autres d'acide vitriolique, est malheureusement, par la modicité de son prix, trop à portée des gens les moins aisés : aussi son usage s'est-il répandu d'une manière effrayante. La fabrication, qui en était prohibée avant la révolution, comptait, sur la fin de l'an 9, soixante-une brasseries dans le seul département du Nord. Il est universellement reconnu que l'usage du genièvre influe de la manière la plus désastreuse sur le tempérament de ceux qui en usent. Des agriculteurs, des habitans d'ailleurs très-sobres, qui étaient dès long-tems dans l'habitude de boire un peu d'eau-de-vie tous les matins, n'y ont, la plupart, substitué le genièvre qu'au détriment de leur santé. Mais c'est dans les manufactures, sur-tout, dans la classe des gens de métiers et des journaliers, que ses effets désastreux sont le plus sensibles. Rarement on voit ceux qui en font un usage habituel, et encore moins ceux qui en abusent, atteindre l'âge de 40 ans; ils périssent avant cette époque,

époque, la poitrine déchirée et laissant sans appui une femme et des enfans en bas âge.

Tout ce que je pourrais dire ici de la fréquentation des cabarets, de l'ivrognerie et de l'usage immodéré des liqueurs fortes, ne pourrait qu'affaiblir le tableau trop fidèle et effrayant qu'en a tracé le citoyen *Taranget*, dans le mémoire intéressant que j'ai inséré au §. précédent.

Oisiveté.

On peut conclure de ce qui vient d'être dit, que la classe des ouvriers, des journaliers, est plus portée à la fainéantise qu'à l'occupation; aussi n'est-il point de département où le corps social soit plus profondément rongé de la lèpre de la mendicité. (Voyez le chapitre des hospices). L'amour du travail n'est guères que dans la classe des cultivateurs; là on voit les hommes et les femmes s'y livrer avec une constance qui tient cependant plus de l'assiduité que de l'activité; car elle sera probablement vraie longtems encore cette observation d'un intendant de la ci-devant généralité de Flandre, que *les habitans y sont d'un naturel pesant et lent dans la manière d'agir*. Cela paraît tenir à l'influence du climat, naturellement mou et humide, et au genre de nourriture très-propre à alimenter l'humeur flegmatique. Il en résulte une espèce d'apathie ennemie de toute gêne, à laquelle ce n'est peut être pas un paradoxe d'attribuer cet amour, non de la liberté, mais de la non dépendance qui a inspiré, de tems en tems, aux anciens Flamands des efforts assez soutenus, et leur a mérité autrefois le reproche d'indocilité. Ce n'est pas là, au reste, la seule nuance en apparence contradictoire qui s'aperçoive chez l'habitant du département du Nord : malgré son naturel flegmatique et son caractère réservé, il est fortement porté

F

aux divertissemens ; on dirait même que la nature précautionneuse le pousse plus particulièrement vers ceux qui donnent le plus d'exercice au corps, comme pour contre-balancer sa tendance naturelle au repos.

Jeux, Divertissemens.

Les jeux les plus usités à la campagne parmi les jeunes-gens et les hommes faits, sont ceux de balle, de quilles et de billon (1); le tir au blanc avec l'arc, l'arbalète et l'arme à feu; le tir à l'oiseau (2). Les deux premiers sont les plus ordinaires au sud du département; l'arc et l'arbalète au nord. Dans beaucoup de communes ces jeux reçoivent un grand appareil et une grande importance. Des concours et des luttes s'ouvrent de commune à commune durant la belle saison ; des effets d'argent, des mouchoirs, quelques hectolitres de bière sont proposés pour prix; les jeunes-gens des communes voisines viennent les disputer, et reçoivent, à leur tour, leurs rivaux un autre dimanche. *Le roi de l'oiseau*, c'est ainsi qu'on désigne celui qui a jetté bas l'oiseau, est décoré par ses concurrens d'un oiseau d'argent suspendu à un ruban ; un plumet est attaché à son chapeau; il est conduit au cabaret au son du tambour et du fifre.

---

(1) Le billon est une espèce de quille pointue aux deux bouts et destinée à être lancée. Deux piquets sont plantés en terre à la distance de quelques centimètres l'un de l'autre. Depuis un but commun, chaque joueur lance son billon vers les piquets. Celui qui le place entre-deux ou qui en reste le plus près, est le gagnant.

(2) Une perche de 16 à 20 mètres de hauteur est élevée dans une place publique; un petit oiseau de bois, de la grosseur d'un moineau, est fixé à son extrémité, de manière qu'atteint par la flèche, il puisse se détacher et tomber.

Quelquefois plusieurs autres oiseaux de la même matière sont fixés autour du premier, et les prix sont gradués suivant le plus ou le moins de difficulté de les atteindre.

Là, d'abondantes libations et des danses célèbrent son triomphe. Lorsqu'il est de l'endroit, le tambour et le fifre vont chercher sa femme et ses parens; le reste de la journée se passe dans la joie. Souvent les champions reprennent l'arc pour aller tirer, non plus à la perche, mais au but, et décider qui d'entr'eux sera *le roi du plaisir*, seconde dignité créée pour ajouter à la fête; et les mêmes cérémonies le conduisent au cabaret.

Avant la révolution, le prix du jeu de balle était, dans beaucoup de lieux, une balle d'argent (1). Souvent le vainqueur était conduit en triomphe au temple, où il suspendait le prix de son adresse comme un monument de sa piété. Il s'est trouvé beaucoup de ces balles parmi les argenteries des églises avant la révolution.

On a vu, en l'an 9, tirer à l'oiseau à Douai avec des armes à feu chargées de fusées; l'oiseau était lui-même rempli d'artifices.

Les enfans de dix à douze ans font en petit ce qu'ils voient faire aux grands: ils ont aussi leur jeu de balle, leur arc, leur arbalète, et quelquefois leur perche à l'oiseau.

La promenade, la danse, le jeu de quilles, le toucher, les quatre coins, sont des récréations que partagent les jeunes filles. Les dés et les jeux de hasards sont peu connus à la campagne, et ne se voient guères que dans les fêtes locales dont il sera question ci-après, où des aventuriers viennent exploiter la bonhomie de l'agricole.

Dans les villes, ce sont à-peu-près les mêmes amusemens dans les classes intermédiaires. Beaucoup, avant la révolution, avaient des confréries d'arbalètriers, distinguées par un costume particulier. Elles se rétablissent aujourd'hui sous le nom de *sociétés*

---

(1) Cette balle est d'environ deux centimètres de diamètre.

On s'y exerce aussi beaucoup à la délivrance, (espèce de jeu de course.)

Quant à ce qu'on appelle la *grande société* chez les gens riches ou ci-devant titrés, on lui reproche une préférence si marquée pour les jeux sédentaires, qu'elle leur sacrifie même les momens de la belle saison que l'on donne ailleurs, avec tant de délices, aux plaisirs de la promenade.

Il est un jeu commun aux deux sexes, dans les villes, et vers lequel toutes les classes de citoyens paraissent portées avec une sorte de passion, c'est le jeu de volant. Dès que les premiers froids ont cessé et que les jours commencent à grandir, on reprend la raquette. Pendant deux ou trois mois, aux jours de repos, ce divertissement est général; pas une seule rue, dans les villes, qui ne soit remplie de joueurs qui y déploient une grande adresse. Ce jeu, auquel le sexe excelle, donne occasion de remarquer combien les jeunes personnes, dans les villes, sont peu assidues au travail; car il est peu d'heures dans la journée où l'on n'en voie, de la classe ouvrière sur-tout, se livrer à cet exercice, mais principalement après le dîner et le soir.

Ducases, Karmesses.

On a cité, il y a long-tems, les *ducasses*, les *karmesses* des Flamands. Il n'est pas de commune dans le département qui n'ait la sienne. La plupart en ont deux, désignées sous le nom de *grande et petite ducasses*. Leur époque est ordinairement depuis le retour de la belle saison jusqu'à la fin de l'automne. On se porte à ces fêtes, dans ce pays, avec un empressement dont l'on ne trouve nulle part d'exemple aussi frappant. Elles durent trois, quatre, cinq jours, et quelquefois neuf et dix; mais jamais moins de trois. Elles coïncident presque toujours avec l'anniversaire de la dédicace de l'église du lieu, et la petite est le jour de la fête du patron. Dans quelques

communes, la ducasse se rencontre avec la célébration d'une neuvaine à la vierge; ce sont celles qui durent le plus long-tems.

Dans les villes, les ducasses sont ordinairement l'époque de la tenue de la foire principale, et l'ouverture s'en faisait, avant la révolution, par une procession solennelle où le culte déployait toute sa pompe; d'où vient qu'on leur donne indifféremment le nom de *ducasse* ou de *procession*.

Ce jour là, chaque particulier tâche de réunir ses parens, ses amis épars, pour se réjouir avec eux en famille. L'habitant le moins à l'aise fait un effort pour se bien nourrir. Le pot au feu de viande de boucherie, les pâtisseries plus ou moins fines, désignées sous le nom de *tartes*, *gâteaux*, *pâtés*, et le jambon, sont la nourriture extraordinaire que l'on s'y donne. Le jambon sur-tout est le met privilégié de cette fête. Il est en permanence sur la table presque toute la journée. On boit la bière à discrétion, même chez ceux qui, n'en ayant pas en cave, sont obligés d'aller la chercher au cabaret.

On a vu que dans l'arrondissement de Bergues l'habitant se nourrissait généralement mieux que dans tout le reste du département. Aux karmesses, il s'y fait aussi une plus grande consommation de viande de bœuf, veau, mouton, prise ordinairement dans l'exploitation même: avant la révolution, on n'y buvait presque que du vin dans les cabarets.

La danse est le divertissement le plus suivi pendant les trois, quatre et cinq jours que dure la fête. Une chose digne de remarque, c'est qu'au grand scandale de la galanterie française, ce sont, dans beaucoup d'endroits, les danseuses qui payent les violons. Les jeunes-gens s'y livrent aussi aux jeux et exercices dont j'ai fait mention ci-dessus, et notamment à la balle, et au tir à l'oiseau ou au blanc. Dans les grandes communes et les villes, des prix

sont ordinairement faits par les municipalités; et l'annonce pompeuse de la fête, des jeux et des prix qui doivent couronner les vainqueurs, a lieu, plusieurs semaines à l'avance, par des placards imprimés et envoyés dans les communes et les villes voisines.

Ces jeux ne sont pas, au reste, les seuls attraits qu'y trouve la foule qui s'y porte dans les villes. J'ai dit que l'ouverture s'en faisait ordinairement par une procession solennelle. Tous les auteurs qui ont parlé de ces processions ont dit : que l'*on ne manquait presque jamais d'y voir, à la suite du St.-Sacrement, des représentations de géants, de grands poissons, de saints, de diables, du paradis, de l'enfer.* Ce fait est vrai à la lettre : à l'époque de la révolution, les villes de Dunkerque, Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes avaient encore de pareilles processions.

A Dunkerque, on promenait un géant, sa femme et ses enfans.

A Cambrai, c'étaient cinq chars de triomphe, sur l'un desquels était une image de la Vierge qui pouvait s'élever alternativement de plusieurs pieds en l'air, par le moyen d'un ressort. Elle était environnée de jeunes filles parées en blanc qui chantaient des cantiques en l'honneur de la Vierge.

A Valenciennes, c'étaient aussi des chars de triomphe, escortés d'une cavalerie bourgeoise composée des *northiers* de la ville (petits cultivateurs dont la principale industrie est d'entretenir des vaches laitières pour la consommation de la ville). Ces northiers étaient tous en uniforme écarlate, paremens de velours noir, boutons et boutonnières brodés en or. La fête avait lieu en commémoration d'un miracle de la Vierge, qui, *en 1008, délivra la ville de la peste en la ceignant d'un filet ou cordon qui fut conservé.* L'honneur de figurer à cette fête avait été

mérité par les northiers à cause de la bravoure avec laquelle ils avaient atteint et saisi un fameux chef de brigands nommé *Anéen*, par qui venait d'être volée la boîte qui contenait le cordon miraculeux. En mémoire de cet évènement, le lendemain de la procession, chaque année, un mannequin en osier, représentant le brigand empalé, était placé sur l'esplanade, tenant d'une main un écusson d'où sortaient des bagues, et de l'autre un fouet; ce mannequin tournait facilement sur son pale qui lui servait d'axe : toutes les fois qu'un mal-adroit, courant la bague, donnait dans l'écusson, le mannequin, par l'effet du mouvement imprimé, se tournait brusquement vers le coureur et lui lançait un coup de fouet; ce qui faisait beaucoup rire les spectateurs.

Gayant à Douai.

A Douai, c'était et c'est encore le géant *Gayant* et toute sa famille. Je m'étendrai sur les détails de cette procession; ils donneront une idée de toutes celles du même genre.

Quelque version que l'on fasse sur Gayant pour lui donner une origine française, on trouve aux archives de la mairie de Douai, la preuve authentique que la procession remonte à l'année 1480, et a été instituée *en l'honneur de Dieu, de toute la cour cœlestiale et de monseigneur St. Morand* (patron de Douai), *pour rendre graces que, par tel jour 16 juin, cette ville fut gardée et conservée de l'emprinse que y feraient les Franchais pour le cuider s'en prendre.* Ce ne fut qu'en 1770, à l'issue d'un procès évoqué au conseil et qu'avait occasionné la défense faite par l'évêque d'Arras au clergé d'assister à cette procession, qu'il fut ordonné qu'elle se ferait à l'avenir le 6 juillet, époque de la conquête de la ville par Louis XIV.

Marche et ordre de la procession.

Les deux chapitres St. Pierre et St. Amé, leurs habitués, les curés et les vicaires des paroisses, les capucins, les récollets Français et Anglais, les minimes, les jacobins des deux colléges, les carmes chaussés et déchaussés, les chanoines de la trinité, les brigitins, les augustins;

Les chapitres, les paroisses et les maisons religieuses faisaient porter leurs reliquaires, leurs patrons, les bustes des saints qu'ils possédaient;

Les corps civils, l'université composée des cinq facultés, des principaux des colléges et des bacheliers;

Les officiers du bailliage royal, les huissiers et hallebardiers, les douze échevins, les conseillers-pensionnaires, procureurs-syndics et les greffiers, les 24 censeaux ou échevins escortés de leurs gardes-armes; toutes les corporations établies en jurandes, chacune suivant son ancienneté;

Chaque corporation avait à sa tête une grande bannière où se trouvaient attachés les attributs de son corps.

Les quatre compagnies, savoir: des canonniers, des arquebusiers, des maîtres en fait d'armes et des arbalètriers, ayant à leur tête, chacune, un capitaine et un lieutenant, toutes en uniforme, les unes en rouge et argent, les autres en bleu et or;

Les compagnies étaient précédées d'un homme emboîté dans un petit cheval d'osier recouvert en peau, qu'on appelait *le sot des canonniers*; il était affublé d'un bonnet garni de petites clochettes en forme de grelots.

Venaient ensuite le géant appelé *Gayant*, sa femme et ses trois enfans; la roue de fortune sur laquelle se trouvait un procureur en grand costume, tenant

une volaille à la main : les figures étaient toutes en osier.

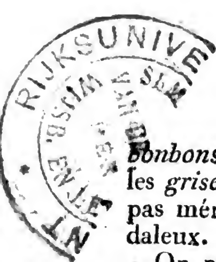
Un vaisseau nommé ici *nanvire*, gréé de ses voiles et agréablement pavoisé, était traîné par six chevaux ; des bateliers et des cabaretiers le montaient ; enfin, trois chars de triomphe montés par des écoliers. En 1755, l'un de ces chars, alors sous la direction des jésuites, représentait la religion sous un dais avec ses attributs, environnée de la sainteté et de la vérité. Elle touchait d'une main une colonne de marbre sur laquelle était placé le titre de la loi avec cette inscription : *regnorum columen et decus*. La Flandre embrassait cette colonne et s'y tenait fortement attachée, malgré les efforts que l'erreur et l'impiété faisaient pour l'en séparer. Elle avait pour symbole une vigne unie à un chêne avec cette devise : *mihi adhærere* ; plus bas la piété et la subordination se donnaient la main ; la France placée au milieu du char recevait l'hommage de la Flandre.

Le second char représentait la gloire de la monarchie Française affermie par la naissance du duc de Bourgogne.

Le troisième char représentait le triomphe de l'église. Ces chars ont disparu avec les jésuites.

A différentes reprises, les évêques d'Arras, frappés de l'indécence de cet alliage de représentations profanes et religieuses, avaient employé leurs efforts pour faire disparaître les premières, notamment en 1699 et 1702 ; mais tout ce qu'il leur avait été possible d'obtenir, était que le clergé passerait avant le géant, et que le diable de St.-Michel ne serait plus de la procession.

Les lettres patentes du 19 janvier 1560, enjoignaient aux écoliers de l'université d'assister à la procession. Ils n'y manquaient jamais ; mais, toujours ils s'y comportaient indécemment, distribuant des



bonbons; les dames en recevaient des paquets, et les *grisettes* des poignées; ces dernières n'y étaient pas ménagées en propos et souvent en gestes scandaleux.

On prétend que l'institution de la plupart de ces gigantesques représentations est due à Charles-Quint, qui, connaissant bien le caractère des Flamands, parmi lesquels il était né, cherchait tous les moyens de neutraliser leur humeur inquiète, en les amusant, et que c'est par le même motif qu'il leur donna les carillons qui préludent encore aujourd'hui, dans plusieurs communes, au coup des heures, et ont suppléé plus d'une fois, jadis, à la musique, pour les danses publiques des ducasses. Quoiqu'il en soit, l'intérêt particulier vint ensuite corroborer ces institutions : les fermiers des octrois, intéressés à voir s'augmenter la consommation, ne balançaient pas à sacrifier quelqu'argent pour aider au développement d'un appareil qui attirait une si grande foule de spectateurs.

Un motif à peu-près semblable a opéré, en l'an 9, l'exhumation de ces grotesques représentations, si raisonnablement frappées par les principes libéraux de la révolution. Le besoin d'augmenter le revenu des octrois de bienfaisance, devenus la seule ressource des indigens, a montré, dans les chars de triomphe et les géants, des auxiliaires productifs; et les chars de triomphe et les géants ont reparu, et avec eux l'antique dévotion qu'on leur a toujours portée. Toutefois, la direction nouvelle donnée à cette fête à Cambrai, a prouvé que l'on peut, quand on le voudra, en tirer parti au profit de l'esprit public; les chars de triomphe y ont été dédiés à la gloire de nos armées victorieuses, et cette fête devenue en quelque sorte nationale, a attiré autant de spectateurs que les colosses de Douai qui ont été reproduits sans aucun changement.

C'est le 19 juillet (30 messidor), que cette gigantesque famille est sortie triomphante du néant, rayonnante de gloire et couverte des longs applaudissemens des *enfans de Gayant* (1). Elle consiste en cinq personnages, savoir : Gayant, que la crédulité publique dit natif de *Cantin*, petit village près Douai, et proclame le libérateur de cette ville ; madame Gayant appelée par le peuple *Marie saguenon* ; leurs trois enfans, savoir, *Jacques* ou *Jacquot* l'aîné des trois ; *Fillion* sa sœur cadette ; et *Binbin* le plus jeune de tous.

Ces géants qui n'ont que le buste, sont échafaudés en osier, et terminés depuis les reins par des morceaux d'étoffe qui forment une espèce de jupon sous lequel sont cachés les porteurs des mannequins. Gayant, qui a environ 21 pieds de hauteur, est habillé à l'antique, portant le costume militaire des anciens chevaliers, avec un casque en tête et un large cimetère en sautoir. Sa femme avait adopté, en l'an 9, les modes les plus récentes des dames françaises, et tenait en main un *ridicule*, ridiculement disproportionné avec le reste. Elle a un pied ou deux de moins de haut que son mari.

Jacques, l'aîné des enfans, déjà armé chevalier, a 13 à 14 pieds environ de hauteur ; sa sœur est à peu-près de la même taille. *Binbin* peut avoir neuf à dix pieds ; il est habillé et coiffé en enfant ayant un bourlet autour de la tête. Son air enfantin est tres-bien exprimé. Le peintre lui a tellement placé les yeux qu'il paraît loucher ; cela plaît beaucoup aux spectatrices qui en prennent occasion de lui prodiguer sur son passage la doucereuse qualification de *tiot tourny*.

(1) Il est certain que dans plus d'une classe de citoyens à Douai, on aime à se qualifier du titre d'*enfant de gayant*.

En général, les colosses sont bien proportionnés et ont la phisionomie assez bonne, quoiqu'on y remarque un peu du flegme du pays.

Ces cinq mannequins ont véritablement l'air de marcher.

Deux fois dans la journée, pendant tout le tems qu'a duré la fête en l'an 9 et en l'an 10, on leur a fait faire le tour des principales rues de la ville, s'arrêtant de distance en distance, pour réjouir le peuple par des danses commencées d'abord par les enfans, et terminées par le géant lui-même et madame son épouse. Quelquefois aussi on les voit honorer de leur visite les cabarets les plus bruyants; cette visite consiste en une pause faite devant la maison, aux grandes acclamations des habitués du cabaret qui ne manquent pas de répondre à l'honneur qu'on leur fait, par des libations réitérées à la santé de monsieur et madame Gayant et de leur famille. On prétend que plus d'un de ces lieux a dû sa vogue à ces visites courtoises.

On a beaucoup parlé en divers tems du fameux *Ranz* (rendez-vous) *des vaches*, cet air alpestre de l'Helvétie, qui faisait une telle impression sur les Suisses éloignés de leur patrie, qu'il fut défendu, sous peine de mort, de le jouer dans leurs troupes au service étranger, parce qu'il les faisait fondre en larmes, déserter ou mourir, tant il excitait en eux l'ardent désir de revoir leur pays. Eh bien, l'habitant de Douai a aussi son *Ranz*; l'antique refrein de Gayant a aussi son effet magique; il a aussi occasionné ses désertions (1). Le voici :

---

(1) Plusieurs personnes, à Douai, m'ont confirmé le fait suivant :

Un jeune-homme de cette ville, récemment enrôlé, avait rejoint son corps à Strasbourg. L'époque anniversaire de la fête de Gayant approche; l'idée de ne pas s'y trouver cette année lui

CHANSON DE GAYANT.



ALLONS, veux-tu venir, compère,
A la procension de Douai?
Al est si jolie et si gaie,
Que de Valenciennes et Tournai,
De Lille, d'Orchies et d'Arras,
Les pus pressés viennent à grands pas.



Allons, di in pau, men compère,
Che qu'un y verra de bon?
Un y verra Marie Cagénon,
Qu'al dans'ra au son du violon;
Al y dans'ra étant assit,
Va, men compère, t'en s'ra surpris.



Te verra passer tous chés torches,
Chés corps de métiers et marchands;
Y sont si guais en revenant,
Qui reviennent presqu'en densant;
Si ché de joie ou de boisson,
J'n'en sais rien, compère Simon.



Te verras chel belle reu de forteune,
Courir et marcher à grands pas;

---

serre le cœur; désolé de l'inutilité de ses démarches pour obtenir une permission, il prend sur lui de partir à l'insçu de ses chefs, fait à pied la route de Strasbourg à Douai, revoit son cher Gayant, et retourne dès le lendemain de la fête à son corps, content et satisfait.

Ché pour te dire que tout l'monde
Est tentôt haut et tentôt bas;
Avec cheu bieau avocat
Qui tient un'pouille intre ses bras.



Quand che vient den l'rue au cherf,
Gayant est rengé à siu rent;
Y dit à tous ses habitens
De se divertir sagement;
Den ce jour si gaillard et guai,
Vous pouvez tous boire à longs traits.



Quand che vient den l'rue de l'Halle,
Gayant quemenche à s'lasser;
Y dit à chés corps d'métiers:
Vous pouvez aller déjeûner;
Mais quand chel cloque sonnera,
Je vous in prie, ne tardez pas.



En déchendant del rue de l'Halle,
Gayant peut aller déjeûner;
Y s'en va à l'mason d'Sailly,
Eun l'y apporte du rôti,
Avec del bière tout plein des brous,
Y n' s'in va point tant qui n'fuche sou.



Wette in pau, compère, v'la Jaquo,
Qui dense avecque s'sœur Fillion,
Et v'là là vas ché petiot Binbin
Qui jue au volant tout douchemin:

Turlututu v'là grand gayant,
Tout en faijant des contre-tems.



Le lendemain chés père et mère
Aux petits infans donnent congé;
Ché pour aller promener
Dessus la place et chés grands marqués;
Y vont de mason en mason,
Pour ramasser d'liau d'soucrion.



V'là déjà tros heures qui sonnent,
L'ju de bal va quemencher;
Allons-y d'un pas redoublé,
Pour vir tout chés farauts juer;
L'un wette en haut, l'autre wette en bas,
Y sont plus subtiles que des cats.



Aux sons des timbales et trompettes,
Nous verrons importer le prix;
Y n'y a rien de s'y joly,
Les gagnians seront réjouis,
Et l'balle d'argeint à leu main,
Des bas de soie à doubles coins.



L'prix est assé de conséquence,
Chinq services d'argent les pus biaux;
Nous verrons passer chés farauts,
Avec des coquardes à leu capiaux,
Pour aller faire vir leu valeur
Au magistrats, avec honneur.



A chaque pause que font les mannequins, les porteurs entonnent cette chanson qui est, en même-tems, fredonnée à demi-voix par la foule. On danse au son de la chanson de Gayant dans les rues; son délicieux refrein termine les contre-danses dans les bals publics; il est le signal de cette aimable fusion qui caractérise si bien les réunions de famille; bref, les promenades de Gayant sont le spectacle qui flatte le plus les habitans de Douai et leurs nombreux voisins; il est pour eux la source de la plus vive jouissance. Long-tems encore après que la fête est passée, le souvenir de Gayant vient distraire les plus malheureux dans leurs peines. Il faut bien, sous ce rapport, voir avec indulgence la résurrection de Gayant.

Au résumé, on peut dire que l'habitant du département du Nord prend plus de plaisir à ces gigantesques représentations qu'à celles des théâtres, qu'il fréquente très-peu, quoiqu'il n'y ait pas de département où les salles en soient plus multipliées. Les villes de Dunkerque, Lille, Douai, Valenciennes et Cambrai, ont la leur, et, en tems ordinaire, chacune de ces villes a sa troupe d'acteurs, dont la ressource principale a presque toujours été la garnison.

Carnaval.

Ce qui vient d'être dit des ducasses ou karmesses, doit bien faire présumer que les mascarades, au tems du carnaval, étaient avant la révolution une autre époque de grands divertissemens pour les habitans de ce département. On a pu en juger par ce qui s'est passé à cet égard depuis deux ans.

Ces divertissemens durent trois jours, les dimanche, lundi et mardi gras. Le lavage des pavés dans l'intérieur et au-dehors de chaque maison y prélude dès

dès le jeudi précédent, comme aux plus grandes solennités. Plus de 15 jours avant on ne parle que de la préparation des costumes et des déguisemens. Pendant ces trois jours consacrés à la joie bruyante, les rues ne désemplissent pas de mascarades qui courent en troupes, formant des cavalcades; leur nombre est tel, et la foule des personnes rangées en haye sur leur passage est si grande, qu'il semble que la population entière de la ville se trouve dans la rue. Les danses et les courses de mascarades se prolongent dans la nuit; il est tel individu qui ne quitte pas le masque pendant les trois jours: bien entendu que les repas, les boissons accompagnent cette fête. Les habitans de la campagne qui donnent, chez eux, moins d'importance à ces jours de carnaval, se répandent dans les villes voisines pour prendre part à l'enthousiasme des citadins. A travers ces mascarades, il en est quelques-unes qui ne laissent pas de présenter un côté moral à l'observateur; telle est à Douai celle des *Pinperlaux*.

Le mardi gras, les garçons brasseurs réunis et masqués, parcourent la ville au son de cornes et instrumens rendant un son grave et lugubre. L'un d'eux habillé en prêtre est censé tenir le livre des destinées dans ses mains: c'est lui qui est l'orateur. Cette troupe masquée se présente devant les maisons où la rumeur publique annonce qu'on fait mauvais ménage. Les tambours et cornets à bouquins rassemblent le peuple; puis l'orateur, du haut d'une estrade à colonnes garnies de verdure et des attributs de la boisson, pérore d'une voix de Stentor sur les avantages inappréciables d'un bon ménage; apostrophe indirectement les deux époux discords qui sont l'objet de son zèle; relève avec une hardiesse étonnante les torts qui sont personnels à chacun d'eux; révéle souvent des anecdotes assez piquantes;

finit par une pathétique péroraison accompagnée de fréquentes gesticulations faites avec un petit singe de bois qu'il tire de dessous son costume, et au nom duquel il invite à l'union ; ensuite il bénit l'auditoire avec le magot.

Jamais aucun signe de mécontentement ni d'humeur ne part de la maison pérorée ; il est vrai que les rieurs ne seraient pas du côté des mécontens.

Le *carton* (chartier), orateur en l'an 10, est en possession de ce rôle depuis dix à douze ans ; il ne prend pas même la peine de se masquer la figure. Il est assez éloquent quoiqu'estropiant très-fort le français.

Fêtes au retour du printems.

Le retour du printems était autrefois marqué, dans ce département, par la plantation du *mai* dans la nuit du 1.er mai. L'amant ne manquait pas de rendre cet hommage à la jeune personne pour laquelle son cœur était épris : ou il plantait un arbre devant sa maison, ou il attachait une branche de verdure à la porte, aux fenêtres et jusque sur le faîte du toit. Le charme, le bouleau étaient adoptés comme les emblêmes de la tendresse la plus vive ; quelquefois aussi l'amant, mécontent ou outragé, saisissait cette occasion d'exprimer d'autres sentimens : c'est ainsi que dans les environs de Maubeuge et d'Avesnes, la branche d'épine marquait le refroidissement et celle de sureau le dégoût.

La plantation d'un mai était encore dans beaucoup d'endroits, un témoignage d'attachement donné au magistrat, au seigneur, au curé du lieu, lorsqu'ils étaient dignes de ce sentiment ; heureux les tems où un usage aussi simple était une censure efficace !.. Aujourd'hui la plantation du mai ne se soutient plus que faiblement au sud du département ; plus on avance

vers le nord, moins on la trouve usitée; longtems même avant la révolution elle y tombait en désuétude.

Dans quelques endroits, le retour du printems était encore annoncé par la plantation du mai devant un Christ; par des feux allumés dans les champs; par le tir de l'oiseau le premier dimanche de mai.

Cérémonies lors des naissances, des décès et des mariages.

Les naissances, les décès et les mariages ne sont marqués par aucune pratique particulière digne d'être observée: seulement à la campagne, dans plusieurs endroits, quand un veuf ou une veuve se remariaient, un charivari fait à la porte des nouveaux mariés pendant 7 à 8 nuits de suite avec des cornets à bouquins, des chaudrons, attestait que ces seconds mariages étaient vus avec une sorte de répugnance, qui paraît avoir son principe dans l'éducation religieuse.

A la ville, encore aujourd'hui, lorsqu'un mariage est arrêté dans certaines familles riches, l'usage est d'en donner avis par des billets imprimés que l'on fait circuler dans toutes les maisons.

Il en est de même de l'époque des naissances et de celle des décès. L'affiche qui annonce qu'une personne est décédée, porte, en outre, l'invitation d'assister à son convoi. Au reste, les hommes seuls sont en usage d'assister aux convois funèbres: à la campagne, où les lois gênantes de la mode ne compriment pas les élans de la nature, les deux sexes conservent la coutume de payer ce dernier tribut à la mémoire de la personne que la mort a enlevée, et un repas commun réunit, dans la maison mortuaire, les proches parens du défunt. Le libre exercice du

culte va, sans doute, rendre aux inhumations et aux lieux où elles se font, cette pompe touchante que redemande, depuis 10 ans, la moralité publique. On verra aussi, il faut l'espérer, aux obsèques des riches, ces distributions abondantes de pain à la ville, et de grains à la campagne, qui marquent ces époques du sceau de la bienfaisance.

Dans quelques lieux, notamment dans l'arrondissement d'Avesnes, lorsqu'un jeune garçon ou une fille mouraient, le cercueil recouvert d'un linge blanc et de trois ou quatre couronnes de roses, emblêmes de l'âge de l'innocence, était porté et escorté par tous les jeunes gens du lieu. L'inhumation finie, on venait prendre une collation à la maison mortuaire, puis on dansait toute la nuit. Cet usage qui paraît, au premier abord, choquer la sensibilité, s'explique à l'aide de la croyance religieuse; on s'y réjouissait de ce que le défunt avait été moissonné dans l'âge de l'innocence.

Cultes.

Le culte presque généralement exercé dans le département du Nord, est le culte catholique romain. Les habitans lui ont toujours porté un grand attachement; de-là le peu de succès qu'y ont obtenu les prédications des disciples de *Luther* et de *Calvin*. A l'exception des villes de commerce, telles que Valenciennes, Lille, et d'un petit nombre de communes rurales de l'arrondissement de Cambrai, dans le voisinage de St.-Quentin, de quelques autres dans les environs de La Bassée, arrondissement de Lille, et de celle de Lecelles dans l'arrondissement de Douai; tout le reste du département a su se préserver des innovations religieuses. Quelques lieux même, tels que Seclin, se glorifient encore d'avoir repoussé par la force des armes les troupes des novateurs. Aujour-

d'hui l'on compte à peine quelques familles protestantes à Valenciennes, Lille, et l'on ne trouve plus gueres de traces de ce culte, que dans la partie de l'arrondissement de Cambrai qui comprend les communes de Quievy, Walincourt, Saulzoir etc ; dans celles d'Illies, Herlies etc. près de La Bassée ; et celle de Lecelles près St.-Amand. Elles donnent, au reste, l'occasion de faire une remarque qui est commune à tous les lieux où le culte protestant est établi ; c'est qu'il y a, en général, plus d'industrie et d'aisance que dans les communes catholiques.

Pélérinages.

Attachés à la religion catholique, ils le sont principalement aux dévotions monacales. Cette observation faite par le même intendant déjà cité, était encore vraie à l'époque de la révolution. Il était peu de pays qui comptassent plus de pélérinages et d'objets de dévotion particulière. La plupart des villages et toutes les espèces de maux imaginables avaient leurs saints miraculeux visités par les pélérins. Il résultait de ces courses religieuses la perte d'un tems précieux; mais cela rapportait des offrandes, et il fallait la révolution pour atténuer le mal. Malheureusement on a donné dans l'excès contraire, et les froissemens impolitiques qui ont eu lieu depuis 1789, sous le rapport religieux, ne pouvaient que faire beaucoup de mécontens dans un département dont les habitans étaient si attachés à l'antique croyance. Aussi en est-il peu où l'on en ait été plus douloureusement affecté. Cependant, les habitans avaient généralement accueilli la révolution avec enthousiasme, et je ne doute point que ce ne soit à cette heureuse circonstance autant qu'aux changemens survenus depuis un siècle dans l'humeur des flamands,

que l'on disait si inquiète autrefois, que l'on doive attribuer l'attitude calme qu'ils ont généralement tenue dans ces momens pénibles. A peine de légers mouvemens se sont-ils manifestés ; encore, n'ont-ils été que locaux : des réunions secrètes et nocturnes provoquées par les prêtres cachés, ont été les seules infractions faites aux lois révolutionnaires sur les cultes.

Quakers à Dunkerque.

A l'époque de la révolution, la ville de Dunkerque comptait 500 Quakers dans ses murs, attirés du fond des Etats-Unis d'Amérique par la protection accordée en France à la pêche de la baleine. Ces hommes simples et industrieux étaient également utiles à ce département et par les richesses que lui procuraient leurs courses, et par la douce influence de leur simple et philantropique religion. Sous ce double rapport, je désire bien vivement que la paix nous les ramène.

Juifs.

Il n'existe pas de Juifs dans le département du Nord, quoique plus d'un monument atteste qu'il y en a eu autrefois. On voit encore à Douai *la rue des Juifs.* C'est sans doute la présence du gouvernement Espagnol dans ces contrées, qui les en aura écartés autrefois ; et on s'en passe bien.

Croyance aux revenans.

On s'accorde généralement à dire que les religieux mendians, dont les courses intéressées étaient fréquentes dans les campagnes de ce département, s'étudiaient à y accréditer l'opinion que les morts, dont on n'exécutait pas les dernières volontés, avaient

le pouvoir de revenir sur terre inquiéter les vivans; de-là la croyance aux revenans. On sent quel parti avantageux ils tiraient de cette tactique; les épaves pleuvaient au couvent. S'imaginait-on avoir vu revenir telle ou telle personne morte, ou entendre sa voix, ses plaintes? c'est qu'elle demandait une messe, et l'argent de cette messe était remis au frère quêteur et porté par celui-ci au monastère.

Depuis la suppression des ordres religieux, cette croyance s'est bien affaiblie. Cependant, elle est encore plus ou moins enracinée suivant les localités. Les bonnes femmes, dans les veillées, les vieux militaires dans leurs longs récits, l'accréditent par des contes et des histoires, que ces derniers ne manquent pas de confirmer par de gros juremens. Bien des personnes lient d'ailleurs cette croyance avec leur système religieux; on remarque même qu'il est des familles où la crainte des revenans est héréditaire.

Croyance aux Sorciers.

Les chartes générales du Hainaut imposent aux communes l'obligation de nourrir les sorciers et sorcières en minorité. Chapitre 135. Art. 22.

Les rituels du culte catholique sont remplis d'exorcismes terribles contre les sorciers et les diables.

Encore ici on retrouve l'influence des religieux mendians: vivant de quêtes, ils allaient, dans des tems marqués, exorciser dans les écuries et les étables; ils encensaient avec des chaufferettes de femmes ou autres vases; se cachant pour ces opérations, des curés, lorsque ceux-ci, plus raisonnables, ne voulaient pas s'y prêter.

Faut-il s'étonner, si, d'après cela, la croyance aux sorciers, aux devins était, à l'époque de la révolution encore, si généralement répandue? plusieurs

enfans tombaient-ils successivement malades chez un villageois ; l'épizootie attaquait-elle ses bestiaux ; échouait-il dans l'application d'un remède qu'il s'était préparé lui-même ? on en concluait sur-le-champ que c'était l'effet d'un sort jetté, l'ouvrage d'un sorcier ; des pélerinages étaient entrepris, des messes commandées, des exorcismes invoqués.

Maîtres de Sorciers.

Aujourd'hui encore on ne croit que trop aux sortilèges ; dans une partie des communes il se trouve des *conjureurs de démons*, des *maîtres de sorciers*, toujours prêts à aller, moyennant salaire, exercer leur savoir surnaturel (1). Ces charlatans qui ont bien soin d'accréditer l'idée qu'ils sont plus fins que les sorciers eux-mêmes, ont recours à des cérémonies et grimaces qui en imposent aux gens simples ; ils prescrivent des formules, des prières, et ont surtout soin de se faire bien payer. Arrive-t-il qu'en dépit de leurs exorcismes le mal empire, le bétail périsse ? C'est la faute de l'habitant ; il fallait les appeler plutôt ; on n'a pas suivi ponctuellement ce qu'ils ont prescrit. C'est ainsi qu'ils mettent leur réputation à couvert.

Ces *maîtres de sorciers* méritent d'autant plus d'être sévèrement surveillés par la police, que la plupart vont jusqu'à désigner les auteurs des prétendus sorts jettés, et fomentent, par cet affreux moyen, les rixes, les haînes. Il n'est, d'ailleurs, pas sans exemple que plusieurs d'entr'eux, au moyen de quelques écus qu'on leur donne, se chargent des vengeances d'autrui, en empoisonnant, soit les grains,

(1) Dans leur nombre j'ai honte d'avouer qu'il s'est trouvé, depuis dix ans, plus d'un prêtre.

soit les herbages, afin de faire périr les bestiaux; et puis on attribue aux diables, des crimes commis par les hommes. Souvent aussi (et toujours pour de l'argent,) ces prétendus devins et devineresses ont le talent de faire retrouver les objets perdus, du vol ou du recélement desquels ils sont complices.

Enfin, il n'est pas de crime que l'on ne doive redouter d'eux. Je me bornerai à un seul trait: dans une des communes de l'arrondissement d'Avesnes, il y a peu d'années, une fille prétendait avoir été ensorcelée; elle se sentait des éblouissemens, des lassitudes, des suffocations; elle envoie chercher un *sorcier* pour conjurer l'esprit malin qui la possédait. Cette fille était enceinte; elle accouche quelque tems après d'un enfant mort; et ce n'est pas sans quelque fondement que l'on a soupçonné le prétendu sorcier de lui avoir fait prendre des drogues pour la faire avorter.

Généralement ces maîtres de sorciers sont redoutés des bons villageois; c'est ce qui fait qu'ils échappent plus facilement à la surveillance de la police. Il y a peu de tems, un d'entr'eux ayant été traduit pour avoir dit qu'une femme de la commune de Frelinghem était sorcière; aucun des témoins cités n'osa le charger, et il échappa ainsi aux poursuites de la justice.

Dans le courant de l'an 9, un crime affreux de viol et assassinat a été commis par un berger sur un enfant de neuf ans. Durant l'intervalle assez long qui s'est écoulé entre le crime et l'arrestation, le bruit public dans les campagnes était que ce berger était sorcier, qu'il prenait toutes formes qu'il voulait. On racontait à son occasion que les gendarmes l'ayant pris et enchaîné, il avait soufflé sur ses fers et disparu; que les mêmes hommes l'ayant atteint à la course, ils n'avaient saisi qu'une botte de paille;

qu'y ayant mis le feu, il en était sorti une souris qui s'était enfuie. Ce fait seul suffit pour caractériser la crédulité du peuple dans ces contrées; il s'est passé dans l'arrondissement de Lille. J'observerai seulement que la croyance aux sorciers, comme celle aux revenans, est plus générale à mesure que l'on avance vers le nord du département, et sur-tout vers la ci-devant Belgique. C'est aux ministres éclairés de la religion qu'il appartient de faire cesser le mal; et ils y réussiront s'ils le veulent.

Feu de la St. Jean et de la St. Pierre.

La croyance aux sorciers était si enracinée dans ce département, que, chaque année, on brûlait dans toutes les communes, le jour de la saint Jean d'été, un mannequin représentant un homme; et le jour de la saint Pierre, un mannequin représentant une femme, et cela pour conserver le souvenir du supplice réservé aux sorciers. Cette pratique aveugle s'observe encore et se perpétue dans un grand nombre de communes.

Caractère des habitans.

Avec ses usages et ses préjugés, tels que je viens de les décrire, l'habitant du département du Nord (1) sait allier des mœurs douces et pacifiques à une teinte de rudesse qui tient au sol, et n'est un défaut que lorsqu'elle nuit à l'harmonie sociale. Naturelle-

---

(1) Je crois inutile de rappeler ici que dans ce qui me reste à dire du caractère des habitans du département du Nord, je n'entends pas parler de cette classe, malheureusement trop nombreuse, que la crapule et la fainéantise ont abrutie, ou qui alimente les repaires si multipliés de la prostitution : celle-là n'appartient à aucune nation en particulier, elle est le fléau de toutes.

ment froid et peu communicatif avec ses compatriotes, il l'est bien moins encore avec les *étrangers*, c'est-à-dire avec les hommes qui ne sont pas de la même ci-devant province que lui. C'est ce qui a fait dire des Flamands, qu'ils ont de l'aversion pour les étrangers. Du reste, les nouveautés les effrayent; celles qui ne sont qu'indifférentes les agitent; les plus utiles les livrent au soupçon. J'ai été dans le cas de l'éprouver moi-même plus d'une fois en recueillant les matériaux de cette statistique.

Aptitude au commerce.

Les détails qu'offre la suite de cet ouvrage prouveront que, si les sciences et les belles-lettres sont moins caressées dans ce département que dans beaucoup d'autres; en revanche, le génie des habitans y est puissamment dirigé vers les spéculations commerciales et industrielles. Il faut avouer qu'ils y ont une aptitude étonnante. Dans leurs spéculations et marchés, ils déjouent les plus rusés par la finesse qu'ils y apportent. Esclaves de la routine et des anciens usages, dans toutes les choses qui n'intéressent pas leur bourse, ils savent très-bien s'affranchir de leur joug toutes les fois qu'ils y trouvent leur intérêt. C'est ainsi qu'ils ont su porter à un si haut degré leur agriculture.

Nuances dans le caractère.

Il ne faut cependant pas croire que le tableau moral que je viens de tracer, soit sans aucune espèce de nuances; il en reçoit quelques-unes des circonstances de localités. Ainsi, l'humeur flegmatique s'altère à mesure que l'on s'avance du nord au midi du département; elle rencontre sur-tout un contraste qui n'est pas sans intérêt dans quelques parties de

l'arrondissement de Cambrai, douées de la vivacité picarde. Ainsi, dans la Flandre flamingante même, on s'aperçoit tout de suite, en quittant l'arrondissement de Bergues pour entrer dans celui d'Hazebrouck, que les habitans de ce dernier ne sont pas, comme les Dunkerquois, dans la distraction de relations journalières avec des individus de toutes les nations.

Influence du beau sexe.

Les auteurs ont beaucoup relevé la moralité du beau sexe dans la ci-devant Flandre; on pourrait assurer que les choses sont encore dans le même état dans le département du Nord, si l'on en juge au peu de penchant qu'ont les hommes à la jalousie, et au peu de précautions qu'ils se croyent obligés de prendre pour conserver le cœur de leur épouse. Quelques-uns prétendent qu'en général un peu plus de galanterie envers le beau sexe ne ferait qu'ajouter au bonheur de celui-ci et aux agrémens de la société. Quoiqu'il en soit, on assure que si les femmes paraissent perdre quelque chose en fines attentions de la part de leurs maris, elles savent bien s'en dédommager par l'ascendant qu'elles ont le talent de prendre sur eux, et qu'il n'est pas rare de les voir se mettre à la tête des affaires les plus sérieuses et concourir par l'influence de leur caractère naturellement plus vif à en assurer le succès.

Je parlerai ailleurs des délits qui sont les plus communs dans ce département, et des causes les plus ordinaires de procès.

Voyez au chapitre du *règne végétal*, le §. relatif aux *contructions et habitations rurales*; au chapitre des *prisons*, le §. relatif *aux délits*, et le chapitre relatif aux *procès civils*.

§. XV.

Notes historiques sur l'origine des peuples du département du Nord, et les différens gouvernemens auxquels ils ont appartenu.

Quelques auteurs et entre-autres *Jacques Deguise*, font remonter fort haut l'origine des peuples de ce département. Ils prétendent qu'après la destruction de Troyes par les Grecs, une colonie formée d'un grand nombre d'habitans de cette malheureuse ville se réfugia et s'établit dans ces contrées; d'autres remontant plus haut encore, font venir d'Egypte les premiers habitans du département du Nord. Mais ces prétentions à une origine si antique, n'ont de fondement que dans l'imagination de quelques écrivains peu éclairés.

Tout porte à croire que la fertilité du sol des pays qui forment aujourd'hui ce département, y attira successivement divers peuples de la Germanie, qui n'en étaient pas très-éloignés. On cherche vainement à s'éclairer sur leur existence politique, leur gouvernement et leur administration avant l'arrivée de Jules César dans la Gaule-Belgique; l'histoire est muette, et nul monument antique ne supplée à son silence. Ce conquérant est le premier écrivain qui en parle. Il résulte des renseignemens consignés dans ses commentaires et dans les auteurs qui ont écrit depuis, que les habitans répandus sur la surface de ce département, lorsque les légions romaines y entrèrent, étaient divisés en quatre peuples, savoir : les *Nerviens*, les *Atrébates*, les *Morins* et les *Menapiens*.

Les *Nerviens* occupaient le ci-devant Hainaut et la partie du Cambresis située à la droite de l'Escaut.

Les *Atrébates* possédaient l'autre partie du Cambresis et l'Ostrevent, c'est-à-dire le territoire compris entre l'Escaut et la Scarpe jusqu'au confluent de ces deux rivières.

Les *Morins* habitaient toute la partie de ce département située entre la Lys et la mer, c'est-à-dire la ci-devant Flandre maritime.

Les *Ménapiens* occupaient la ci-devant châtellenie de Lille; en sorte que leur territoire s'étendait de la Scarpe à la Lys.

Quoique formant des corps de nations distincts, ces peuples avaient néanmoins des gouvernemens peu différens dans leur organisation. La forme était aristocratique; deux classes privilégiées, les druides et les nobles ou chevaliers géraient les affaires publiques, et le peuple, presque esclave, n'y prenait aucune part.

Les Nerviens avaient un sénat, les autres peuples un chef qu'ils choisissaient chaque année.

Tous les historiens accordent à ces peuples un courage extraordinaire; ils furent les seuls qui opposèrent une résistance efficace aux *Allemands*, aux *Cimbres* et aux *Teutons*. César employa six années à les soumettre, et ne se concilia leur confiance qu'en leur laissant leurs usages et leurs privilèges.

Lors de cette conquête, le pays était abondant en blé et en millet. On y cultivait aussi le lin; et toutes terres, autres que les bois et les marais, y étaient en culture. Il y croissait une espèce de blé-froment très-pur qui donnait une plus grande quantité de farine qu'aucun autre; on le nommait blé *brancé*. Cette dénomination s'est conservée jusqu'ici, et l'on appelle encore, dans le département du Nord, blé *blanzé*, un froment de bonne qualité fournissant une farine à-là-fois abondante et pure.

La nourriture habituelle du peuple était le lait et

toutes sortes de viandes ; la boisson une décoction d'orge alors nommée *zytus* et dont l'écume était déjà en usage comme *levain* pour la fabrication du pain.

On ne peut avoir des notions bien exactes sur la population de ce pays. Les historiens ne donnent sur cet objet que des conjectures; cependant la résistance que les habitans opposèrent aux Romains ne laisse pas lieu de douter qu'ils ne fussent très-nombreux.

C'est environ l'an 51 avant l'ère chrétienne, que la domination des Romains fut solidement établie dans le pays dont nous présentons la description ; elle s'y maintint pendant près de 500 ans. L'histoire offre peu de détails sur la situation de ces peuples pendant ce long espace ; il paraît qu'ils avaient conservé leurs usages, et qu'à ce moyen ils supportaient patiemment le joug des Romains.

On ne connaît de villes imposantes fondées par les Romains que *Bavai* et *Cambrai.*

Bavai (Bagacum) n'était, au tems de César, qu'un rassemblement de cabanes entourées d'un fossé et de palissades ou d'un mur de terre. Auguste en fit la capitale de cette province romaine, et elle était tellement importante que Tibère, qui commandait alors dans les Gaules, y fit une entrée solennelle. Des restes d'aquéducs, de bains et d'autres édifices publics, des voies militaires qui y ont leur centre; des inscriptions, des statues et des médailles qu'on découvre encore dans les fouilles; tout prouve que Bavai fut une ville très-considérable. Elle fut détruite par les *Huns*, ainsi que Tongre et Metz, en l'an 385.

Cambrai (Cameracum) est nommé pour la première fois et sans qualification dans l'itinéraire d'*Antonin*, comme se trouvant sur la route d'Arras à

Bavai et à Rheims. Il est incertain si cette ville existait lors de la conquête des Romains. Elle ne devint importante qu'après la chûte de Bavai. Il ne paraît pas cependant que les Romains y aient érigé aucun monument considérable, ni même qu'ils y aient transféré leurs principaux établissemens, puisqu'après la destruction de Bavai, le préfet militaire et la principale garnison résidaient à *Fuamrs* (Fanum Martis), actuellement village près de Valenciennes, célèbre par la position qu'y prirent les armées françaises en 1792 et 1794. L'intendant des manufactures résidait à Tournai. Cependant Cambrai était devenu une ville importante lors de l'irruption des *Francs*, puisque *Clodion* en fit la capitale du pays qu'il venait de conquérir.

Les autres villes anciennes du département, telles que Valenciennes, Douai et Lille n'étaient que des villages lors de l'arrivée des Romains; elles reçurent peu d'accroissement sous leur administration; elles ne devinrent importantes que dans les changemens de domination qu'elles éprouvèrent après l'entrée des Francs.

En 446 commence une nouvelle époque pour les anciens peuples du département du Nord. Clodion, roi des Francs, s'empare de Tournai, entre dans le pays des Atrébates, défait les Romains dans le lieu nommé *Helena vicus*, que l'on suppose être le village d'*Evin*, situé à deux lieues de Douai, et s'empare de tout le pays jusqu'à la Somme.

Clodion meurt l'année suivante, et le territoire qu'il avait conquis fut divisé et subdivisé plusieurs fois sous la première et la seconde races des rois de France.

Charles-le-Chauve donna, l'an 862, à *Bauduin* son gendre, premier comte de Flandre, tout le pays situé entre l'Escaut, la Somme et la mer, sauf Cambrai

brai et le Cambresis qui faisaient partie du royaume de Lothaire, dit depuis *royaume de Lorraine.*

Bauduin et plusieurs de ses successeurs conservèrent la Flandre *Wallonne* et la Flandre *maritime*; mais perdirent à plusieurs reprises l'Ostrevent, qui passa aux comtes de Hainaut.

La partie du Hainaut qui avait appartenu aux Nerviens resta, depuis la chûte de la maison de Charlemagne, dans les mains des empereurs d'Allemagne, qui en confièrent le gouvernement à différens comtes. Celle qui est aujourd'hui comprise dans le département du Nord, fut cédée à Bauduin, dit *à la belle barbe* comte de Flandre, par l'empereur Henri II, l'an 1006. Elle fut gouvernée, tantôt par les comtes de Hainaut, tantôt par les comtes de Flandre ou par le possesseur unique de ces deux comtés.

Le Cambresis fut aussi une propriété des empereurs d'Allemagne, qui y établirent des comtes amovibles jusqu'en 1007, que le même Henri II le donna à perpétuité aux évêques de Cambrai.

En 1304, la Flandre Wallonne passa dans le domaine des rois de France; mais en 1369, elle fut de nouveau réunie à la Flandre par le mariage de Philippe, duc de Bourgogne, frère de Charles V, roi de France, avec Margueritte, fille unique et héritière de Louis de Mâle, comte de Flandre.

A cette époque toute la *Flandre* était sous la domination de la maison de Bourgogne; le *Hainaut* et une partie de l'Ostrevent, composée de la châtellenie de Bouchain, sous celle de la maison de Bavière; et le Cambresis sous le gouvernement de ses évêques, feudataires de l'empire comme l'étaient les comtes de Hainaut pour tout ce qu'ils possédaient au-delà de l'Escaut.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1432,

que Philippe *Le Bon*, duc de Bourgogne acquit le Hainaut et l'Ostrevent de Jacqueline de Bavière sa cousine.

Toutes ces provinces entrèrent dans la maison d'Autriche par le mariage de l'archiduc Maximilien, devenu ensuite empereur, avec Marie de Bourgogne, fille du Duc Charles le Hardi, en 1477. Leur fils monta sur le trône de Castille, et ses descendans régnèrent sur toute l'Espagne; ensorte que la Flandre et le Hainaut furent *provinces Espagnoles* jusqu'à la conquête qu'en fit Louis XIV; conquête qui fut successivement confirmée par les traités d'Aix-la-Chapelle en 1668, de Nimègue en 1678, et d'Utrecht en 1713.

Cambrai et le Cambresis demeurèrent sous la puissance des évêques jusqu'en 1543, que l'empereur Charles V les réunit à son domaine; au 17.e siècle cette province fut réunie à la France.

On voit qu'il est peu de provinces qui aient éprouvé plus de changement de domination et qui aient été autant exposées aux évènemens désastreux qui en sont la suite inévitable.

Dans cet immense intervalle que je viens de parcourir, depuis la conquête des Romains jusqu'à celle de Louis XIV, et dans les tems postérieurs jusqu'à la bataille de *Fleurus* en l'an 2, l'histoire nous présente le territoire de ce département presque toujours exposé aux horreurs de la guerre et du carnage. Il n'est, pour ainsi dire, aucun point de son sol qui n'ait été un champ de bataille, et l'histoire a consacré la célébrité de plusieurs, et entr'autres de ceux de *Bouvines*, *Malplaquet*, *Denain*, etc. Elle n'oubliera pas sans doute la plaine et la ville d'*Hondschoote*, où les Anglais furent défaits en 1793; ce qui les obligea de se réfugier avec précipitation sur leurs vaisseaux.

Les événemens mémorables de la dernière guerre ont aussi rendu célèbres plusieurs situations de ce département.

A *Cassel*, l'élévation du site procurait la facilité d'établir un camp retranché, de découvrir au loin les mouvemens de l'ennemi, de protéger les communications entre Lille et Dunkerque. Jamais l'ennemi n'a pu s'emparer de cette position importante.

A *Maulde*, le confluent de l'Escaut et de la Scarpe, et la disposition du terrain en amphitéâtre, ont présenté une situation heureuse pour l'assiette d'un camp, qui, pendant quelque tems, a préservé le territoire du département.

Une autre position choisie à plusieurs époques pour le campement d'une armée considérable, est le coteau situé au sud de Valenciennes, entre l'Escaut et la Rhonelle, (petite rivière qui se jette dans l'Escaut à Valenciennes). Ce camp connu sous le nom de *camp de Famars*, a été occupé en 1792 et en 1793, par l'armée du Nord.

Il est encore une autre position militaire occupée en 1793 par les armées de la République: elle est située dans la plaine entre l'Escaut et la Sensée, à mi-chemin de Cambrai à Douai. La tradition porte que César y campa, et ce lieu a conservé le nom de *camp de César*. C'est dans cette position que l'armée française se retira après le blocus de Valenciennes en juin 1793, pour se préparer aux victoires qui, depuis, n'ont plus abandonné ses drapeaux.

Toujours exposée aux horreurs de la guerre, la Flandre n'offrirait de nos jours que des plaines stériles et des marais infects, si l'activité des habitans, l'avantage de la position géographique, la fertilité naturelle du sol, ne venaient bientôt réparer les pertes qui sembleraient devoir accabler sans retour ses peuples malheureux. Mais, il est une réflexion

qui ne peut échapper à l'observateur : c'est que la prospérité dont ces provinces jouissaient, dès long-tems avant leur réunion à la France, était, sur-tout, le résultat de l'administration sage et paternelle des comtes de Flandre.

On sait que leur domination s'étendait sur toute la Flandre et la Belgique jusqu'à Anvers. Leur pouvoir n'était pas arbitraire; la féodalité avait perdu ici une partie de ses formes odieuses; le peuple jouissait d'une grande liberté; et l'histoire nous apprend qu'il savait, au besoin, la défendre.

Il est impossible que le gouvernement n'ait pas eu une grande influence sur la situation florissante de ces contrées à une époque où les pays environnans paraissaient encore plongés dans l'ignorance. Comment de vastes marais avaient-ils été convertis en terres fertiles? Comment les rivières avaient-elles été rendues navigables? Comment de nombreux canaux avaient-ils été creusés? Comment tant de manufactures et de fabriques avaient-elles acquis une si haute réputation, lorsque l'Angleterre ne savait pas encore fabriquer des draps et venait chercher des ouvriers dans la Flandre?

Cet heureux état de choses était dû sans doute à la sagesse et à la sollicitude du gouvernement. Ses réglemens, ses institutions nombreuses avaient pour but la prospérité de l'agriculture, l'accroissement du commerce et de l'industrie; et les Flamands, placés entre la France et les peuples du Nord, jouissant, par Anvers, Ostende, Bruges et Dunkerque, des débouchés les plus favorables, devinrent bientôt les premiers négocians de l'Europe, tandis qu'un sol fertile et bien cultivé leur procurait des moissons abondantes.

§. XVI.

Monumens anciens, du moyen âge, et modernes.

I.

Monumens anciens.

J'ai déjà annoncé, dans le §. précédent, qu'il n'existait, dans ce département, aucun monument des tems antérieurs à la conquête des Romains. On a vu que ces vainqueurs du monde avaient bâti la ville de *Bavai*, et en avaient fait une place importante. Cette ville, qui n'a plus aujourd'hui qu'une population de 1421 ames, renferme des traces visibles du long séjour de ses fondateurs. On y voit les ruines d'un cirque très-bien tracé; celles d'un aquéduc qui y amenait, en passant sous la Sambre, les eaux de la fontaine de Floursies éloignée de quatre lieues. On découvre encore fréquemment dans les fouilles des vases de terre, des statues en plâtre ou de bronze, et des médailles. On a trouvé aussi des parties de pavés en mosaïque et des peintures à fresque assez bien conservées.

Le citoyen *Carlier*, curé de cette ville depuis plus de 30 ans, aussi recommandable par ses mœurs que par son goût pour les sciences, a fait de tous ces objets une collection précieuse.

En 1790, une souscription avait été ouverte, et une société s'était formée pour faire des fouilles à Bavai; mais les souscripteurs ne furent pas assez nombreux. Cependant on doit à leurs recherches un trépied de Bacchus, qui est aujourd'hui déposé au museum de Douai. Ce monument antique, qui est

très-bien conservé, est formé de trois montans de bronze de deux pieds et demi de haut, cancellés en sautoir et surmontés de trois têtes de Bacchantes, ornées de feuilles de vigne et de grappes de raisin. On y voit une figure de Panthère, aussi parfaitement conservée.

Une colonne septangulaire, de quelques pieds de haut, plantée encore aujourd'hui au milieu de la place de Bavai, indique sur chacune de ses faces, celle des sept chaussées qui partait dans cette direction. Cette colonne n'est point antique ; elle a remplacé celle des Romains qui existait dit-on encore au 17.e siècle. On prétend que la reine Brunehaut avait fait réparer et entretenir ces chaussées; ce qui est certain, c'est qu'on les appelle encore aujourd'hui *chaussées Brunehaut.*

L'une conduisait à Maestricht et à Cologne par Tongres;

Une à Rheims;

Une à Soissons;

Une à Amiens;

Une à Mardick, passant par Valenciennes et Tournai;

Une à Utrecht;

Et une à Gand.

Elles sont encore pour la plupart très-bien marquées dans le département du Nord, et l'on reconnaît dans la solidité de leur encaissement l'ouvrage des Romains. Elles sont presque toutes composées de silex ou cornues transportées à grands frais des contrées voisines.

Des fouilles faites en différens endroits sur leurs bords y ont fait découvrir des sépultures et des urnes cinéraires. Le préfet du département de l'Ourthe, dans la statistique qu'il a publiée, annonce que l'on

a fait la même découverte le long de celle de ces chaussées de Bavai qui traverse le pays de Liège.

Outre ces sept chaussées romaines, on trouve encore les traces et les ruines de trois autres dans le département du Nord: l'une de Tournai au pont d'Estaires, la seconde de Tournai à Cassel, et la troisième de Tournai à Arras et à Cambrai. Cette dernière avait deux embranchemens, dont l'un, passant aujourd'hui sous la rivière de la Sensée, venait au village de Hamel. On en trouve encore les traces à 30 pieds de profondeur dans les tourbières d'Ecourt-St-Quentin près Lécluse. C'est la même qui a fait l'objet d'un mémoire très-savant de *Caylus*, rapporté au 27.e volume de l'histoire de l'accadémie des inscriptions et belles-Lettres.

Après la ville de Bavai, les autres communes qui ont conservé des vestiges ou la tradition du séjour des Romains, sont Cambrai, (*Cameracum*); Famars, (*Fanum Martis*); Ecaupont, (*Pons Scaldis*); Somain, (*Hermoniacum*); Hargnies, (*Locus Hornensis*); Wervick, (*Viroviacum*); Estaires, (*Minariacum*); Cassel, (*Castellum morinorum*). Toutes ces communes sont citées dans l'itinéraire d'Antonin.

On voit encore à Famars les traces de la forteresse que les Romains y avaient construite, et l'on y a souvent trouvé des médailles en fouillant pour asseoir les fondations des maisons.

L'on a aussi trouvé des monnaies romaines à Cassel et sur d'autres sommités telles que Watten et Lewarde.

Il y a quelques années que des ouvriers arrachant des grés dans ce dernier coteau, découvrirent des urnes remplies de cendres. On en découvre encore quelquefois dans les champs du village d'Abscon situé sur une autre hauteur.

On regrette qu'il n'y ait pas dans ce département un assez grand nombre de curieux qui se soient fait un amusement de former des collections de monnaies et autres antiquités.

On a beaucoup parlé des monts des Tombes de la vallée de la Somme. Le magasin encyclopédique, tome 4, an 4, est dépositaire du procès-verbal intéressant des sépultures qui ont été trouvées dans leurs fouilles, et dont quelques-unes remontent à la plus haute antiquité, si l'on en juge d'après les armes en pierres aiguisées que l'on y a rencontrées. Sur le territoire de la commune de Bouvines, arrondissement de Lille, il existe une éminence qui porte dans le pays le nom de *Mont des Tombes*. Peut-être aussi n'est-ce que le lieu où l'on inhuma les morts après la célèbre bataille de Bouvines, en 1214. Je me propose de faire fouiller cette éminence.

I I.

Monumens du moyen âge.

La plupart des monumens du moyen âge existaient dans les maisons religieuses et les églises, qui ont été presque toutes démolies. Ainsi il reste peu de ces monumens dans le département.

Il y a quelques années qu'on voyait encore à Dunkerque les fondations de la chapelle St.-Eloy bâtie dans le septième siècle, et qui a donné naissance à la ville; elles ont disparu.

A Watten, on a conservé la tour qui faisait partie de la maison des bénédictins anglais; elle sert de point de vue aux navigateurs. On a conservé pour la même destination les deux tours de l'abbaye de St.-Vinox de Bergues.

La ville de Bourbourg a une tour très-ancienne.

A Cambrai on admire la légèreté et la délicatesse

du travail d'une flèche, qui est le seul reste de la métropole bâtie en 1149. Ni les cendres de Fénélon, ni l'antiquité de cet édifice n'ont pu le soustraire au marteau aveugle du vandalisme. Aujourd'hui cette flèche, privée de l'appui que lui prêtait le bâtiment auquel elle était adossée, dégarnie du fer et du plomb qui en assuraient la solidité, menace ruine.

Le clocher d'Hazebrouck est du même genre d'architecture que la flèche dont on vient de parler.

Les autres monumens qui méritent quelqu'attention sont :

A Commines, les restes de l'ancien château des comtes de ce nom;

A Roubaix et à Lannoy, de vieux châteaux, monumens de la féodalité;

A Douai, les restes de la tour d'Ecreux, château fort qui a donné naissance à cette ville;

La vieille tour de Beaufort, arrondissement d'Avesnes, bâtie en 1173, par un comte de Hainaut;

Le château-fort de Barbençon;

La tour de Masny, entre Douai et Valenciennes, où l'on admire encore un escalier de la plus grande légèreté;

La ferme d'Azincourt près Bouchain, environnée de vastes souterrains;

La tour de Bouchain, ancien séjour des comtes d'Ostrevent, qui sert aujourd'hui de prison;

Le château de Montigny, transformé aujourd'hui en ferme, où l'on voit encore, dans une tour, un cachot et un instrument de supplice dignes de la barbarie du régime féodal (1).

---

(1) Voici la description de cet instrument de torture qui est encore sur place :

Trois madriers de bois de chêne de la longueur de dix pieds sur huit pouces d'équatrissage, sont fixés et jouent entre deux

On peut ranger encore au nombre des monumens anciens, dont l'existence est due sans doute aux guerres fréquentes qui désolaient le pays, les souterrains pratiqués sous un grand nombre de communes, particulièrement dans les arrondissemens de Douai, Cambrai et Avesnes. Je vais donner la des-

---

montans du même bois, lesquels tiennent solidement dans une semelle sur laquelle repose tout l'instrument. A la rencontre du premier et du second madriers sont pratiqués huit trous : deux à chaque extrémité qui les traversent, de la capacité du bras d'un homme ; quatre au milieu, de la capacité du poignet à l'entrée, et évasés en dedans pour y loger le poing fermé. A la rencontre du madrier du milieu et de celui du dessous, sont huit trous du diamètre de la jambe d'un homme. A l'extrémité droite, les madriers sont fixés par une charnière en fer qui tient à deux barres de fer longues et épaisses, que l'on remarque dans toute la longueur du madrier supérieur et de l'inférieur jusqu'à l'extrémité opposée, de manière à pouvoir être réunies et liées par un cadenat. Les orifices des trous sont également garnis en fer. Pour se servir de cette horrible machine, on levait les madriers par l'extrémité où était le cadenat : un seul était la charge d'un homme.

Le malheureux mettait sa jambe et ses poings dans les trous, et l'on rejoignait ensuite les madriers Dans cette situation le détenu restait cloué à cette masse de bois. Ceux qui y étaient fixés par les poings et les jambes et encore plus par les bras et les jambes devaient cruellement souffrir de leur posture forcée.

Dans l'angle de la chambre voûtée où se trouve cet instrument, est une ouverture étroite où l'on ne peut entrer qu'en se baissant et en travers. Elle mène à un réduit de deux pieds de large, où il existe un trou comme l'ouverture d'un puits, construit en pierre de grés, de deux pieds de diamètre. C'est l'entrée d'un fond de fosse, de la profondeur et de la longueur de 20 à 25 pieds, mais n'ayant que deux pieds de largeur dans toute sa longueur. Les malheureux que l'on y descendait, étaient, dans la force du terme, entre deux murs, n'ayant que la liberté de s'y retourner. Une simple ouverture d'un pouce de large sur un pied de haut éclairait cet affreux cachot, dont le fond était au niveau des eaux des fossés presque contigus qui environnaient le château.

cription de celui qui se trouve à Villers-Plouich, arrondissement de Cambrai ; elle donnera une idée de tous les autres.

L'entrée est au milieu du village, à côté du lieu où se trouvait une tour qui a été démolie au commencement de la révolution. Elle est voûtée, assez étroite et oblique. Elle conduit à un corridor taillé dans le roc, d'environ trois mètres de hauteur sur deux de largeur ; diverses salles sont pratiquées à droite et à gauche. Des petites rues partent aussi à droite à gauche, et sont bordées de petites cellules. A l'extrémité du grand corridor, vers la partie septentrionale du village, se trouve un puits qui sert de soupirail; un des petits corridors aboutit également à un autre puits. On compte dans ce souterrain 44 grandes chambres et 52 petites. On assure que pendant les guerres de Louis XIV, les habitans se réfugièrent encore plusieurs fois dans ces catacombes.

La démolition de l'église d'Abscon, en l'an 8, a fait découvrir l'entrée d'un pareil souterrain.

III.

Monumens modernes.

Les principaux monumens modernes que possède ce département sont :

1.° La pyramide de Cysoing, érigée dans l'enclos de la ci-devant abbaye de ce nom, par les soins d'un des abbés, en mémoire de la bataille de Fontenoy. Elle est en pierre bleue, très-solide et bien exécutée. Les inscriptions en ont été arrachées lors de l'invasion de l'ennemi. L'acquéreur du terrain conserve ce monument avec beaucoup de soin.

2.° La pyramide de Denain, érigée en 1787, aux frais de l'administration de la ci-devant châtellenie de Bouchain, dans la plaine où le maréchal de

Villars défit les alliés en 1712, près de la route de Douai à Valenciennes.

On lisait sur la face qui regarde la chaussée, dans la frise du piédestal :

« Denain 1712. «

Au-dessous étaient ces deux vers de la Henriade :

« Regardez dans Denain l'audacieux Villars
« Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars. »

Et dans le cartouche cette inscription :

« *Ce monument a été érigé par les soins de M.*
» *Senac de Meilhan, intendant du Hainaut.* »

« M. DCC. LXXXVII. »

Il y avait encore sur les deux autres faces des inscriptions dont on ne se souvient plus.

Celle qui présentait l'époque de l'érection de ce monument à la gloire des armées françaises fut arrachée, la même année. Les autres ne le furent que par les Autrichiens en 1793.

Je viens de les faire rétablir, et j'ai placé ce monument sous la sauve-garde de la municipalité de Denain (1).

§. XVII.

Notices sur l'origine, l'état actuel, la population et le commerce des villes du département.

On a vu dans les deux paragraphes précédens que l'histoire n'a conservé le nom d'aucune ville

---

(1) Il est un autre genre de monumens dans ce département, qui fixe l'attention des curieux, et qui n'appartient ni aux monumens du moyen âge, ni aux monumens modernes : ce sont les *beffrois*. Ces beffrois sont de hautes tours ou isolées ou adossées à un édifice public, dans la structure et la couverture desquelles on retrouve l'architecture Espagnole sans mélange. C'est dans ces tours que sont placés les cloches destinées au service public, l'horloge et le carillon. Les plus remarquables sont ceux de Bergues, Douai et Valenciennes.

existant dans ce département avant la conquête des Romains. Il n'existait que des villages et des bourgades peu considérables. Ainsi, il y a lieu de croire que les villes que nous voyons aujourd'hui, ont toutes été bâties depuis cette conquête. Je vais indiquer l'époque de leur fondation respective, autant qu'il est possible de l'apercevoir dans les volumineux écrits des historiens et chroniqueurs de ce pays. Je classerai les villes par arrondissemens, en suivant l'ordre numérique de ceux-ci.

Premier arrondissement.

Bergues et en flamand *Berg*. Cette ville, située à deux lieues de Dunkerque, sur la rivière de la Colme, au pied d'une petite éminence, est le chef-lieu du premier arrondissement, le siège de la sous-préfecture et du tribunal de première-instance. On croit qu'elle a été fondée dans le septième siècle, et qu'elle doit sur-tout son existence à l'abbaye de St.-Winox, qui est aujourd'hui détruite. Les principales rues sont assez bien percées; mais on n'y voit aucun édifice, ni public ni particulier, qui attire l'attention.

Bergues est une place de guerre très-bien fortifiée par le maréchal de Vauban, défendue encore par deux forts ou redoutes, situés à la portée du canon de la ville, dont l'un est appellé le fort *Lapin* et l'autre le fort *Suisse*.

Le canal de Dunkerque et celui de Furnes aboutissent à cette ville.

Son marché de grains est le plus considérable du département; ses foires et ses marchés de bestiaux sont également importans.

Elle est le centre d'un grand commerce de beurre et de fromage façon d'Hollande.

Cette ville, prise pour la deuxième fois par les

armées françaises en 1658, fut réunie à la France par le traité des Pyrennées.

Le nombre de ses maisons est aujourd'hui de 1,027 et sa population de 5,739 ames.

Les eaux stagnantes connues sous le nom de *Moëres*, dont je parlerai au chapitre de l'agriculture, qui ne sont pas éloignées de cette ville, en rendent le séjour très-malsain. Aussi le nombre des décès excède-t-il constamment celui des naissances. J'indiquerai les moyens d'anéantir cette cause de destruction.

Dunkerque. Cette ville située près les dunes, n'était qu'un hameau habité par des pêcheurs, quand St. Eloi y fit bâtir une chapelle, qui fut appelée *église des dunes*. On prétend que c'est de-là qu'elle tire son nom, parce que le mot flamand *kerque* signifie église. Ce n'est qu'en 960 que Bauduin le jeune, comte de Flandres, jetta les fondemens de la ville.

Après avoir été prise et reprise plusieurs fois par les Français, elle leur fut cédée en 1662.

Louis XIV en avait fait une des places les plus fortes de l'Europe. Elle était devenue l'objet de la jalousie des Anglais et des Hollandais. On sait quelles dures conditions ils imposèrent par le traité d'Utrecht, et à quelles humiliations le gouvernement Français se soumit depuis. Les fortifications sont aujourd'hui peu importantes.

La ville de Dunkerque est très bien bâtie; ses rues sont bien percées; les édifices publics, et sur-tout la principale église, les casernes, le parc et les magasins de la marine, et l'hôtel-de-ville, sont dignes de fixer l'attention des curieux.

Cette ville est chef-lieu du premier arrondissement maritime, et le préfet maritime y fait sa résidence.

Elle a un tribunal de commerce, un conseil de commerce et d'agriculture.

Une direction des douanes y est établie.

Jusqu'en 1793, la franchise du port de Dunkerque avait été, pour cette ville, un grand moyen de prosp rité. L'entrepôt qu'elle a obtenu en exécution de la loi du 29 floréal an 10, est loin de lui procurer les mêmes avantages que la franchise.

Outre le commerce général qu'elle fait comme ville maritime, elle a de nombreuses fabriques de tabac, des tanneri s, des amidonneries, des fabriques d'eau-de-vie de grains.

Ses marins sont renommés autant par leur bravoure que par leur habileté pour la pêche du hareng, de la morue et de la baleine.

Le célèbre *Jean Barth* naquit et mourut dans cette ville.

Je parlerai, au chapitre de la navigation, du port de Dunkerque.

Le nombre des maisons de cette ville est de 2,356, et celui de ses habitans de 22,270. La population était beaucoup plus considérable avant la révolution; la paix et le commerce vont lui faire prendre un accroissement sensible.

Bourbourg. Cette ville, située sur le canal de la Colme, tire son nom du terrain boueux où elle fut bâtie. On ignore l'époque de sa fondation; mais il est certain qu'elle existait déjà au dixième siècle. Dès le commencement du siécle suivant elle avait ses châtelains particuliers.

Elle fut conquise par les Français en 1657, et leur fut acquise par le traité des Pyrennées. Ses fortifications ont été totalement détruites.

Elle a perdu par la révolution un chapitre de

demoiselles nobles, et ses établissemens publics qui consistaient en une subdélégation et un bailliage.

Cette ville est assez mal-bâtie, et n'a point de fabriques. Le commerce qui s'y fait, consiste en beurre, en grains et bestiaux.

Gravelines. Cette ville, située à l'embouchure de la rivière d'Aa, à une courte distance de la mer, est une place de guerre très-forte. On ignore l'époque de sa fondation. On prétend qu'elle fut saccagée par les Normands dans le neuvième siècle, et qu'elle ne se releva qu'en 1160 par les soins de Théodoric comte de Flandre. Elle fut réunie à la France en 1659.

Je parlerai de son port, qui est peu important, au chapitre de la navigation. Il aurait dû donner à cette ville une physionomie commerçante. Cependant son commerce est très-peu de chose. Quelques marins s'occupent de la pêche.

Cette ville est petite, ses rues sont bien percées et larges. On y compte 311 maisons, et une population de 2,691 ames.

L'eau stagnante des fossés occasionnait autrefois beaucoup de maladies; mais, depuis qu'on a établi des écluses qui en procurent l'écoulement et le renouvellement à volonté, cet état de choses est changé.

Hondschoote. Cette ville, bâtie près du canal de Bergues à Furnes à une époque qu'on ne peut préciser, était célèbre, il y a quelques siècles, par ses fabriques d'étoffes de laine. Les métiers s'y comptaient par milliers. Louis, comte de Flandre, pour protéger et honorer son industrie, lui accorda le droit de plomber et de marquer toutes les etoffes fabriquées dans ses ateliers, d'une empreinte portant

tant d'un côté les armes du prince, et de l'autre celles de la ville.

On voit encore dans les archives de cette ville, des registres très-volumineux qui renferment les noms des fabricans, et à côté de chaque nom la marque particulière que chacun adoptait.

Hondschoote fut l'objet de la jalousie de ses voisins et incendié plusieurs fois. Les historiens du pays assurent que dans un incendie, arrivé en 1576, 600 ateliers furent la proie des flammes dans un seul faubourg, et qu'en 1582 un autre incendie enveloppa 17 rues et consuma plus de 900 fabriques.

Cet état de prospérité suppose une grande population. S'il faut en croire *Strabant*, qui était curé dans cette ville, sa seule paroisse comptait, en 1569, 18,000 communians.

Il ne reste que le souvenir de cette situation florissante. Hondschoote n'a plus de fabriques; son commerce se réduit à la vente des lins et du tabac de son territoire, et à un échange de bois de chauffage contre des engrais.

Le nombre de ses maisons n'est plus que de 719, et sa population de 3,232 individus.

Le nom de cette ville passera à la postérité pour y perpétuer le souvenir de la défaite des Anglais par les Français en 1793.

Watten. Cette ville est située sur la rivière d'Aa, au pied d'une petite montagne. Elle est très-ancienne; les médailles qu'on y a trouvées, les ruines d'un vieux château, les routes qui y aboutissaient, attestent que les Romains y ont séjourné,

Le nombre de ses maisons n'est que de 183, et celui de ses habitans de 873.

Toute son industrie se borne à la fabrication de

poteries de terre, de briques et de tuiles. Il s'y fait un commerce du chanvre que le territoire produit assez abondamment.

Deuxième arrondissement.

Hazebrouck. Cette ville, qui est le chef-lieu de l'arrondissement à raison de sa position topographique, est située sur la petite rivière de Borre. Elle n'offre rien de remarquable que le clocher de l'église paroissiale, dont j'ai parlé au paragraphe des monumens. Elle est assez mal bâtie; ses rues sont mal percées; ses maisons construites sans goût sont au nombre de 1,237, et sa population est de 7,011 individus. Le principal commerce de cette ville consiste en tabac, en fils et en toiles de lins, qui sont fabriquées dans son enceinte et dans les communes environnantes.

Bailleul. Cette ville est la plus considérable de l'arrondissement. Elle est située sur une éminence et bien bâtie. Ses rues sont bien percées et ses maisons construites avec assez de goût. Elle était, avant la révolution, le siège d'un présidial et le chef-lieu d'une subdélégation. Cette ville, à laquelle les historiens du pays donnent une origine ancienne, fut fortifiée par Robert le Frison, comte de Flandre. Elle fut incendiée en 1213, 1436, 1505, 1582 et 1681. Elle est aujourd'hui démantelée et ouverte. Ses maisons sont au nombre de 1,896, et sa population est de 9,117 individus.

On fabrique à Bailleul du fil retors et de la dentelle, qui sont, ainsi que le beurre, l'objet d'un commerce assez important.

Cassel. Cette ville est située sur une montagne qui porte son nom, et dont j'ai parlé au paragraphe

V. Elle est fort ancienne; tous les historiens assurent qu'elle était la capitale des Morins, quand Jules César conquit ce pays. Des médailles trouvées dans les fouilles qu'on y a faites, ne laissent aucun doute sur le séjour qu'y ont fait les Romains.

Par sa position au sommet d'une montagne, cette ville devait naturellement servir de place forte contre l'ennemi. Elle fut autrefois très-bien fortifiée et souvent attaquée. Elle est célèbre par les trois batailles qui se sont données à ses pieds contre *trois Philippes de France*; la première en 1071, où Philippe I.er fut battu; la seconde en 1328, où Philippe le Bel remporta une victoire complette et saccagea la ville; et la troisième en 1677, où Philippe, duc d'Orléans, battit le prince d'Orange.

La ville de Cassel est assez bien bâtie. Elle était, avant la révolution, le siège des états de la Flandre maritime et d'une subdélégation. Privée maintenant de ces établissemens, sans fabriques et sans autre commerce que celui de bestiaux qui se fait à ses foires, elle est languissante. Le nombre de ses maisons est de 761, et celui des habitans de 3,764.

Estaires. Cette ville est située sur la Lys. Plusieurs auteurs prétendent que c'est le *Minariacum* dont il est fait mention dans l'itinéraire d'*Antonin*. Quoiqu'il en soit, des chaussées romaines y aboutissaient, et des médailles y ont été trouvées; ce qui ne peut laisser de doute que les Romains ne l'aient habitée.

Cette ville est mal bâtie; elle n'est aujourd'hui traversée par aucune grande route, mais elle est favorisée par la navigation de la Lys.

Il s'y fait un commerce considérable de toile et de linge de table, qui se fabriquent par ses habitans et se vendent aux foires et marchés hebdomadaires qui s'y tiennent.

Sa population est de 5,994 ames, et le nombre de ses maisons de 1,256.

Lagorgue. Cette ville n'est éloignée de la précédente que d'une petite demi-lieue, et elle est probablement aussi ancienne ; elle est située sur la rive droite de la Lys, au confluent de la Lawe. On y cultive beaucoup de lin, et on y fabrique, comme à Estaires, de la toile et du linge de table. Elle est mal bâtie. On y compte 713 maisons, et 3,138 individus.

Merville. Cette ville est située sur la rive gauche de la Lys, et n'est distante des deux précédentes que d'une lieue. Elle est moins ancienne ; son origine remonte au sixième siècle. Elle est bien bâtie, et ses rues sont bien percées. On y compte 1,226 maisons et 5,656 habitans. On fabrique à Merville, comme à Estaires et à Lagorgue, des toiles ordinaires et du linge de table, dont le commerce est assez considérable.

Troisième arrondissement.

Lille. Cette ville est située sur la Deûle, qui la traverse. Elle était, avant la révolution, la capitale de la Flandre française, le siège d'une intendance, des états de la Flandre wallonne, de plusieurs tribunaux, etc.

Elle est aujourd'hui le chef-lieu de la 16.e division militaire, d'une sous-préfecture, d'un tribunal civil, d'un tribunal de commerce, et renferme un grand nombre d'établissemens et d'administrations militaires. Elle a conservé son hôtel des monnaies.

La ville de Lille est une place de guerre très-forte. Sa citadelle, construite par Vauban, passe pour la plus

belle de l'Europe. Cette ville est grande, ses rues sont bien percées et ses maisons très-bien bâties. Bombardée en 1792, elle fut défendue avec courage par ses généreux habitans, et l'ennemi se retira après avoir brûlé plusieurs maisons, qui ont été reconstruites depuis. Le nombre total des maisons est maintenant de 7,999, et celui des habitans de 55,982. La population était plus considérable avant la révolution : la stagnation du commerce et la guerre l'ont réduite à ce nombre.

Par sa situation à l'extrême frontière, cette ville faisait, avant la réunion de la Belgique, un immense commerce d'entrepôt, qui, réuni à ses nombreuses fabriques en tous genres, la rendait extrêmement florissante. C'était une des villes les plus riches de la France. Elle a perdu son commerce interlope ; mais ses industrieux négocians n'ont pas perdu tout espoir. La fabrication et le commerce de l'huile de colzat, du savon noir, de fil retors, de draps et autres étoffes en laine, de toiles à matelas, de nankins, de basins, de dentelles, la filature de coton, et plusieurs autres genres de commerce auxquels la paix et les encouragemens d'un gouvernement réparateur vont donner la plus grande activité, rendront à la ville de Lille son ancienne splendeur.

Il paraît que cette ville, fondée dans le septième siècle sur un terrain marécageux, et environnée d'eau, circonstance qui lui a donné son nom, ne prit quelque consistance que dans le onzième siècle. Elle fut fermée de murailles, en 1050, et depuis, elle s'accrut progressivement. Elle fut réunie à la France en 1667, prise par les Alliés en 1708, et restituée par le traité d'Utrecht.

Armentières. Cette ville est dans un site très-agréable, sur la Lys, et entourée de prairies très-fertiles. On prétend qu'elle tire son nom du mot *Armenta*,

à cause des nombreux troupeaux qu'on entretenait autrefois dans ses prairies. On ne croit pas qu'elle soit bien ancienne. Elle était autrefois fortifiée et souvent exposée aux horreurs de la guerre. Elle fut prise par Louis XIV en 1667, et réunie à la France. Depuis cette époque, elle a été démantelée.

Cette ville est assez bien bâtie, et ses rues sont bien percées. On y compte 1,430 maisons, et 7,484 habitans.

Il s'y fait un commerce assez considérable de toiles et de linge de table. Il y a plusieurs tanneries dont les cuirs ont de la réputation.

Ses cervelas sont aussi en réputation.

Commines. Cette ville est située sur la Lys qui la partage en deux. La partie qui est sur la rive droite appartenait à la France depuis 1667, et est comprise dans le département du Nord. Sa population est de 4,567 individus, et le nombre des maisons est de 968. L'autre partie, située sur la rive gauche, était de la domination Autrichienne, et appartient au département de la Lys. Toutes les convenances réclament la réunion de ces deux parties d'une même ville à l'un ou l'autre département.

Quelques historiens du pays font remonter fort haut l'origine de cette ville; cependant on ne trouve point de monument ni de vestiges de cette haute antiquité. Elle s'honore de compter parmi ses anciens seigneurs, l'historien *Philippe de Commines*.

On fabrique dans cette ville des toiles à matelas, des mouchoirs de coton, des rubans et des cordons de fil. On y fait aussi le commerce de lin et de fil; enfin ses tanneries ont de la réputation.

Elle a perdu le commerce interlope qui, avant la révolution, était pour elle une grande source de prospérité.

La Bassée. Cette ville, dont l'histoire ne fixe pas l'origine et qui n'a rien de remarquable, es située sur un canal qui communique à la Deûle. Elle était autrefois fortifiée; Louis XIV la fit démanteler, après l'avoir prise en 1667.

Le nombre de ses maisons est de 495, et celui des habitans de 3000.

Il s'y fait un commerce de toiles fabriquées dans le pays.

Lannoy. Cette ville, qui ne compte que 223 maisons et 1100 habitans, est fermée par une simple muraille garnie de fossés. Elle ne présente de remarquable qu'un vieux château qui appartient au régime féodal.

On fabrique dans cette ville des toiles à matelas, des nankins, et l'on file le lin et le coton. On y fabriquait avant la révolution une espèce de tapisserie en laine, appellée *trippe*, dont les papiers et les autres genres de tapisserie ont fait tomber la mode. Les métiers qui y étaient occupés sont dans la stagnation, et ne se remettront probablement pas en activité.

Seclin. On assure que cette ville a été fondée dans le 6.e siècle. Un chapitre de chanoines lui donnait, avant la révolution, un peu de relief; aujourd'hui elle ne présente rien de remarquable. Le nombre de ses maisons est de 570, et celui de ses habitans de 2499.

Il y a dans cette ville des filatures de coton.

Wervick. Cette ville est fort ancienne; elle est rappelée dans l'itinéraire d'*Antonin*. On assure que l'église saint Martin, qui subsiste encore, fut un temple dédié à Mars. Cet édifice et les médailles des empereurs trouvées à différentes époques dans les fouilles, prouvent assez qu'elle fut habitée par les Romains.

Elle est située sur la Lys qui la divise en deux parties. Celle qui est sur la rive droite fut assignée à la France par le traité des limites, et fait partie du département du Nord. On y compte 253 maisons et 1185 habitans. L'autre partie située sur la rive gauche, appartenait à l'Autriche, et est comprise dans le département de la Lys. On doit répéter ici l'observation faite à l'article *Commines* sur les convenances de réunir à un seul département ces deux parties d'une même ville.

Wervick fut long-tems l'une des villes les plus commerçantes de la Flandre. Elle était célèbre par ses nombreuses fabriques d'étoffes de laine et l'excellence de sa teinture. Ses foires étaient si fréquentées, que l'approvisionnement en vivres était l'objet d'une sollicitude continuelle.

Cette ville, souvent exposée aux horreurs de la guerre, fut, à différentes reprises, saccagée et incendiée: 2,000 maisons furent réduites en cendres en 1116; 2,260 fabriques eurent le même sort en 1282. Les mêmes désastres se répétèrent en 1460, 2,000 maisons furent encore la proie des flammes; et depuis cette époque, Wervick n'a pu réparer ses pertes ni se relever.

Le lin et le tabac sont aujourd'hui les principaux objets du commerce de cette ville.

Quatrième arrondissement.

Cambrai. Cette ville, ci-devant capitale du Cambresis, siège des états du même nom et d'un archevêché célèbre, qu'honora l'immortel Fénélon, est aujourd'hui le siège d'un évêché, d'une sous-préfecture, d'un tribunal civil et d'un tribunal de commerce. Elle est située sur l'Escaut, fortifiée, et a une très-belle citadelle.

Cette ville est fort ancienne; plusieurs historiens

croient qu'elle existait déjà lorsque les Romains firent la conquête de ce pays. Elle devint une de leurs places fortes après la destruction de Bavai. Elle était si importante que Clodion, après s'en être emparé, prit le titre de *roi de Cambrai*.

Les évêques de Cambrai avaient acquis une si grande considération, que, dès le neuvième siècle, les empereurs d'Allemagne leur avaient concédé les droits de souveraineté sur cette ville. Ils en jouirent jusqu'à l'époque où elle fut prise par Charles V.

Louis XIV s'en empara en 1677, et, dès ce moment, elle fut réunie à la France.

La ville de Cambrai est grande; ses rues sont bien percées; mais sa population ne répond pas à son étendue. On y compte 2,398 maisons, et 15,010 habitans.

Cette ville s'attribue l'honneur de la première fabrication des toiles connues aujourd'hui sous le nom de *batistes* et *linons*, et appelées autrefois *toiles de Cambrai*. Cette fabrication s'étendit ensuite dans les villes de Valenciennes et St.-Quentin, qui en font un grand commerce; mais celle de Cambrai leur dispute la perfection, et soutient la concurrence avec une noble émulation.

Outre ce commerce de batistes, linons et gazes, Cambrai a plusieurs raffineries de sel et des fabriques de savon noir.

Le Catteau. Cette ville est située sur la rivière de la Selle. Les archevêques de Cambrai y avaient un très-beau château, qui a été vendu et démoli en partie pendant la révolution. Ils avaient accordé à cette ville beaucoup de privilèges et d'exemptions, qui, lui permettant de faire un commerce de contrebande, devenaient une source de richesses pour ses habitans. Aujourd'hui, son commerce est presque

anéanti ; il consiste en batistes, linons et en cuirs fabriqués dans quelques tanneries qui y sont établies.

Le Catteau fut autrefois fortifié ; mais il est aujourd'hui ouvert de toutes parts. On y compte 767 maisons et 4,061 habitans.

C'est dans cette ville que fut conclu, en 1559, entre Henry II, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne, le traité connu sous le nom de *Catteau-Cambresis*.

Cinquième arrondissement.

Avesnes. Cette ville, qui, avant la révolution, avait un bailliage, est aujourd'hui le siège de la sous-préfecture et d'un tribunal civil; elle est située sur la *grande Helpe* et sur le penchant d'un coteau. Elle est assez mal bâtie, et elle n'offre rien de remarquable, ni par ses édifices, ni par son commerce, qui n'est que de détail. Cependant, on y accommode et l'on envoie au loin des hures de cochon, qui ont de la réputation.

Avant le dixième siècle, Avesnes n'était qu'un village. Elle s'accrut insensiblement depuis cette époque; elle eut ses comtes particuliers qui la fortifièrent. Elle est encore aujourd'hui une place de guerre. On y compte 582 maisons et 3,124 habitans. Cette ville fut réunie à la France en 1659.

Bavai. J'ai parlé dans les paragraphes précédens, de l'antiquité de cette ville, de l'importance et de la splendeur qu'elle acquit par le long séjour des Romains. Le nombre de ses maisons n'est plus aujourd'hui que de 318, et celui de ses habitans de 1,421. Elle n'est vivifiée ni par le commerce, ni par les manufactures.

Landrecies. On ne croit pas que cette ville soit

bien ancienne. C'est une place forte située sur la Sambre; elle fut prise par Louis XIV en 1655, et réunie à la France par le traité des Pyrénées. Le prince Eugène, qui en faisait le siège en 1712, fut obligé de se retirer après la victoire remportée par le maréchal de Villars à Denain.

Cette ville fut bombardée et prise par les coalisés en 1793, bombardée encore par les armées de la République, et reprise l'année suivante. Les malheureux habitans dont toutes les maisons furent renversées, se défendirent, lors du premier bombardement, avec un courage étonnant. Deux lois avaient ordonné que leurs maisons seraient reconstruites aux frais de la République, et une direction composée de plusieurs architectes, vint de Paris s'établir dans les seules maisons qui restassent debout, pour faire des plans et des projets. Ni l'obligation de seconder les vues bienfaisantes du gouvernement, ni la pitié qu'excitaient les ruines fumantes de cette ville malheureuse, ne purent déterminer ces architectes à travailler efficacement à sa réconstruction. Ils passèrent un tems infini à faire des écritures et des plans; mais ils ne posèrent pas une seule pierre, et ils ont reçu une somme de 100,000 fr. Le gouvernement, justement effrayé de ces dépenses énormes et absolument inutiles, congédia, en l'an 9, ces architectes. Mais les trois quarts des maisons de Landrecies sont encore aujourd'hui des monceaux de décombres, dont les propriétaires réclament l'exécution des promesses qui leur ont été faites.

Avant ces bombardemens destructeurs, le nombre des maisons était de 460, et la population est aujourd'hui de 2,730.

L'on fait dans cette ville un commerce de houblon et de fromages.

Maubeuge. Cette ville est une place forte située sur la Sambre, réunie à la France en 1678. On peut croire qu'elle est assez ancienne, puisque le chapitre de chanoinesses qui y existait avant la révolution, passait pour un des plus anciens de l'Europe.

Cette ville est bien bâtie; ses rues sont bien percées. On y compte 774 maisons et 4,784 habitans.

Il y a une très-belle manufacture d'armes à feu, dont les principaux ateliers sont au village de Ferrière-la-grande, à une courte distance de la ville.

Des clouteries et la fabrication de la toile et du linge de table occupent l'industrie de beaucoup d'habitans.

D'autres façonnent le marbre tiré des carrières des environs.

Cette ville est, comme celle d'Avesnes, en possession d'accommoder les hures de cochon.

Quesnoi (*le*). Cette ville est une place forte qui était, avant la révolution, le siège d'un bailliage et d'une maîtrise d'eaux et forêts. Elle eut un district jusqu'en l'an 4. Elle n'a plus aucun établissement public; et comme elle n'est, d'ailleurs, vivifiée par aucune manufacture ni par le commerce, elle présente un aspect misérable. Ce qui contribue à rendre encore sa situation plus triste, c'est qu'elle a essuyé deux bombardemens en 1793 et en l'an 2, et que plusieurs maisons, qui furent détruites alors, n'ont pas encore été relevées.

Le nombre actuel de ses maisons est de 615, et celui de ses habitans de 3771.

On croit que cette ville fut fondée dans le neuvième siècle.

Sixième arrondissement.

Douai. Cette ville, chef-lieu du département, siège de la préfecture, du tribunal d'appel, du tribunal criminel, et de tous les établissemens qui dépendent de la préfecture, tels que la recette générale, la direction des contributions, la direction des domaines, etc., était, avant la révolution, le siège du parlement de Flandre, du tribunal de la gouvernance, et d'une université célèbre. Elle avait deux chapitres de chanoines, et une foule d'établissemens religieux et de colléges nationaux et étrangers. Elle est située sur la Scarpe qui la traverse et s'y divise en plusieurs canaux; ce qui contribue beaucoup à entretenir la salubrité dont elle jouit.

Cette ville, l'une des plus belles du département, est bien bâtie et ses rues sont bien percées. Sa population n'est pas proportionnée à son étendue; elle est de 17,433 habitans, et le nombre des maisons est de 2,796.

La ville de Douai, réunie à la France en 1667, est une place forte qui peut se couvrir par une inondation intarissable, et est protégée par le fort de Scarpe, situé à 2 kilomètres. Elle a un des plus grands arsenaux de la République, une fonderie de canons et une école d'artillerie. Le général commandant le département y a son quartier-général.

La tradition, d'accord avec les historiens, fait remonter l'origine de Douai au cinquième siècle.

On voit encore les restes du château d'Ecreux, bâti à cette époque.

Cette ville fut autrefois florissante par son commerce et ses fabriques d'étoffes de laine. Les rois d'Angleterre, Henry III et Edouard II avaient ac-

cordé des privilèges et des encouragemens aux *bourgeois* et *marchands* de Douai qui conduisaient leurs marchandises en Angleterre. Les chartres de concession reposent dans les archives de cette ville: l'une est du 24 novembre 1261, et l'autre du 8 novembre 1318.

On a remarqué que le commerce avait progressivement décliné depuis l'époque de l'établissement de l'université; la révocation de l'édit de Nantes le fit tomber tout-à-fait. Il s'est un peu relevé depuis la révolution. Outre le commerce de commission et de détail, qui est assez considérable, il existe trois manufactures de faïence, façon anglaise, une verrerie où l'on fabrique du verre noir, des raffineries de sel et des fabriques de savon noir.

Douai est de toutes les villes du département, celle où les sciences sont cultivées avec le plus d'ardeur. Elle a deux sociétés savantes.

Bouchain. Cette ville, située sur l'Escaut qui la traverse, fut bâtie dans le huitième siècle par le roi Pepin. C'est une place de guerre très-forte, qui, avant d'avoir été prise par les Français en 1676, se flattait de n'avoir jamais été prise par aucune puissance, et était en conséquence surnommée *la Pucelle*. Elle était autrefois la capitale du pays de l'*Ostrevent*. Elle est mal bâtie, ses rues sont mal percées. Ses maisons sont au nombre de 199, et sa population n'est que de 1,123 habitans. Elle n'est vivifiée par aucun commerce intéressant.

Marchiennes. Cette ville, située sur la Scarpe, avait une abbaye de bénédictins très riche, qui lui donnait une sorte de consistance. Privée de ce secours, et occupée en 1793 par l'ennemi, cette ville est aujourd'hui languissante. Elle est mal bâtie et ses rues sont mal percées. On y compte 610 maisons

et 2,388 habitans. Le commerce de lin et de fil est le seul qui excite l'industrie des habitans.

Nord-Libre (ci-devant Condé). Cette ville, située au confluent de la Hayne et de l'Escaut, est une place de guerre très-forte et qui peut se couvrir encore par de grandes inondations. Elle fut prise par Louis XIV en 1676, et réunie à la France par le traité de Nimègue. Elle est assez bien bâtie, et quelques-unes de ses rues sont bien percées. Le nombre de ses maisons est de 772, et celui de ses habitans de 5,900.

Cette ville a un port considérable, où se reunissent les bâteaux qui remontent l'Escaut ou qui viennent par la Hayne. Elle n'est d'ailleurs vivifiée par aucun commerce particulier.

Orchies. Cette ville, qui était le chef-lieu de la châtellenie de son nom, passe pour être ancienne, et l'on assure qu'elle avait autrefois beaucoup plus d'étendue. Cependant elle ne renferme aucun monument d'une haute antiquité. Elle est assez bien bâtie et ses rues sont bien percées. Elle est fermée d'une simple muraille défendue par un fossé sans fortification. On y compte 615 maisons et 2,716 habitans.

Cette ville eut autrefois une fabrique d'étoffes de soie. Aujourd'hui on y fabrique de l'huile de colzat, de la poterie de terre, des briques, et l'on y fait le commerce de fil.

St.-Amand. Cette ville, qui est située sur la Scarpe, était un village connu sous le nom d'*Elnon*, que le roi Dagobert donna en 634 à St. Amand, qui y fonda une abbaye et y attacha son nom. L'église de cette abbaye reconstruite dans les seizième et dix-septième siècles, passait pour un chef-d'œuvre d'architecture ; elle a été vendue et démolie. La ville ne

renferme plus maintenant aucun monument remarquable, et elle n'est d'ailleurs pas très-bien bâtie. On y compte 2,020 maisons et 8,700 individus.

Le territoire de cette ville et celui des environs, sont très-propres à la culture du lin. Il y est plus beau que dans aucune autre partie du département. Aussi fait-on à St.-Amand, un grand commerce de fil de mulquinerie et de fil de dentelles.

Ses bas de laine ont de la réputation. Une manufacture de faïence, qui avait cessé de travailler pendant la révolution, vient de s'y remettre en activité.

Je parlerai, au chapitre du règne minéral, des eaux et des boues minérales de St.-Amand, dont les heureux effets sont depuis long-tems connus.

Valenciennes. Cette ville, située sur l'Escaut, était, avant la révolution, la capitale du Hainaut, le siège d'une intendance et de l'assemblée des états de la province. Elle a aujourd'hui le tribunal civil du 6.e arrondissement, et un tribunal de commerce. C'est une place de guerre très-forte, réunie à la France par le traité de Nimègue. L'histoire conservera la mémoire du terrible bombardement qu'elle essuya, pendant 43 jours, en 1793, avant de se rendre. Les édifices publics renversés, les décombres des maisons réduites en cendres, attestent encore aujourd'hui cet événement désastreux et le dévouement héroïque des habitans de Valenciennes.

Le nombre de ses maisons est réduit à 3739, et celui de ses habitans à 18,452, de 24,000 qui existaient avant la révolution.

Cette ville est ancienne; plusieurs auteurs prétendent que son nom lui vient de l'empereur Valentinien. Ce qui est certain, c'est qu'on voit les archers *Valentiennois*, surnommés *les heureux*, figurer honorablement dans les légions romaines.

Depuis

Depuis plusieurs siècles, la ville de Valenciennes est célèbre par ses fabriques de batistes, linons et gazes. Languissantes pendant la guerre, elles reprennent de l'activité sous la douce influence de la paix, et par les soins et la noble émulation des négocians éclairés de cette ville.

L'on connaît la réputation méritée des dentelles de Valenciennes, dans lesquelles on admire, à-la-fois, la solidité, la finesse du point, la variété et l'élégance des dessins. Une foule d'ouvrières avaient été victimes du bombardement et de l'épidémie qui le suivit; il était à craindre que cette branche précieuse d'industrie ne pérît : le gouvernement a daigné entendre ma voix; il a donné des encouragemens; et des ateliers ont été établis pour former de nouvelles ouvrières. Cette mesure a eu les plus grands succès.

Il était d'autant plus important de soutenir la fabrication des dentelles de Valenciennes, qu'une expérience cent fois répétée a prouvé que l'athmosphère de cette ville contribuait beaucoup à la beauté de ces dentelles. Des pièces commencées dans cette ville, continuées dans d'autres communes par les mêmes ouvrières, avec le même fil, les mêmes fuseaux, le même carreau, ont toujours présenté une différence sensible entre la partie fabriquée hors de Valenciennes et celle qui l'avait été dans ses murs.

§. XVIII.

Ancienne organisation judiciaire et administrative.

Après avoir montré l'origine des peuples du département du Nord, et les divers changemens de domination qu'ils ont éprouvés, il n'est peut-être pas

inutile de faire connaître l'ancienne organisation des autorités judiciaires et administratives.

I.

Tribunaux.

Dès l'année 1662, les villes de Dunkerque, Gravelines et Bourbourg avaient été réunies à la France, et comprises dans le ressort du conseil provincial d'Artois, et, pour l'appel, dans celui du parlement de Paris.

Lorsque le reste de la Flandre Maritime, la Flandre Wallonne, le Hainaut et le Cambresis furent irrévocablement acquis à la France par le droit de conquête et par les traités, il fut créé un tribunal supérieur, sous le titre de *conseil souverain*, qui siégea pendant quelques tems à Tournai, et fut transféré, en 1686, à Douai, avec le titre de *parlement de Flandre.* Sa jurisdiction s'étendait sur toutes les provinces qu'on vient de nommer, à l'exception des villes de Dunkerque, Gravelines et Bourbourg qui continuèrent de ressortir au parlement de Paris.

Il n'existait, dans le ressort du parlement de Flandre, qu'un seul présidial; il siégeait à Bailleul, et étendait sa jurisdiction sur toute la Flandre Maritime, excepté les trois villes qu'on vient de nommer.

Il existait des bailliages royaux, à Lille, à Bouchain, au Quesnoi et à Avesnes.

Des tribunaux connus sous le nom de *gouvernances* siégeaient à Lille et à Douai, et avaient les mêmes attributions que les bailliages.

Il en était de même des prévôtés bailliagères établies à Valenciennes, Bavai, Landrecies et Maubeuge.

Dans le Cambresis, il n'y avait point de sièges royaux. La justice, en première instance, tant civile que criminelle, était rendue par le corps du *magis-*

trat de Cambrai, qui était en même-tems chargé de l'administration municipale de la ville. Cependant, par un privilège bien abusif, l'official de Cambrai réunissait à la jurisdiction ecclésiastique, une partie de la jurisdiction civile; il connaissait, par prévention sur tous les juges municipaux et seigneuriaux de la province, de toutes les affaires en matière civile, intentées par action personnelle, sauf l'appel au parlement.

Indépendamment des divers tribunaux ordinaires qu'on vient d'indiquer, il existait plusieurs autres tribunaux d'attributions particulières. On peut ranger dans cette classe :

1.° Un bureau des finances établi à Lille qui connaissait, en première instance, de toutes les affaires domaniales. L'appel de ses jugemens était porté au parlement de Flandre, pour les objets situés dans son ressort, et au parlement de Paris, pour les objets situés dans le ressort du conseil d'Artois.

2.° La jurisdiction des monnaies aussi établie à Lille, connaissant en première instance de tous les objets relatifs au monnayage, aux ouvrages d'or et d'argent, etc., sauf l'appel à la cour des monnaies de Paris.

3.° Quatre jurisdictions des eaux et forêts, siégeant à Lamotte-au-Bois, près Hazebrouck, à Lille, au Quesnoi et à Valenciennes.

4.° Trois chambres consulaires établies à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes.

5.° Un siège de l'amirauté était établi à Dunkerque; il jugeait en dernier ressort les affaires de sa compétence, jusqu'à concurrence de 150 fr., et, sauf l'appel au parlement de Paris, les affaires les plus importantes.

6.° Deux jurisdictions des traites siégeaient à Valenciennes et à Dunkerque; elles jugeaient en der-

nier ressort jusqu'à la concurrence de 500 fr., et, sauf l'appel au conseil d'état, quand l'objet excédait cette somme.

7.° Deux sièges prévôtaux, pour les affaires criminelles, existaient l'un à Lille, l'autre à Valenciennes.

8.° Le tribunal de l'université siégeant à Douai, connaissait, en première instance, de toutes actions personnelles entre les membres de l'université, et avait la censure de tous les ouvrages destinés à l'enseignement.

9.° Enfin, les tribunaux de l'officialité, dans chacun des diocèses qui se partageaient le territoire composant aujourd'hui le département du Nord.

Tant de tribunaux n'avaient pas encore paru suffisans pour l'administration de la justice : dans la plupart des villes, les magistrats chargés de l'administration et de la police, exerçaient, en même-tems, des fonctions judiciaires, au civil et au criminel, et étendaient souvent leur jurisdiction sur les communes rurales qui faisaient partie de la banlieue ou de la châtellenie.

On conçoit facilement qu'un aussi grand nombre de jurisdictions et tant de disparité dans leurs attributions et le mode de leur organisation, devaient amener une jurisprudence très-variée et susceptible de toutes les interprétations dont la chicane est toujours si avide. De là cette foule de coutumes locales successivement consacrées comme lois. Elles s'étaient multipliées à tel point, qu'à l'époque de la révolution, on en comptait vingt de principales, et trente de particulières appartenant seulement à des bourgs ou villages. Les tribunaux actuels sont encore obligés de consulter ces recueils indigestes, qui disparaîtront enfin, pour le bonheur des justiciables, lorsque nous jouirons des bienfaits du code civil.

I I.

Administration.

Il ne régnait guères plus d'uniformité dans l'organisation administrative des provinces composant aujourd'hui le département du Nord, que dans celle des tribunaux. Elles faisaient partie de deux généralités ou intendances, dont l'une, siégeant à Lille, comprenait la Flandre Maritime, la Flandre Wallonne et l'Artois ; (cette dernière province forme aujourd'hui une partie du département du Pas-de-Calais) : et l'autre comprenait le Cambresis et le Hainaut Français, dont une partie est entrée dans le département des Ardennes.

Les intendans de Lille et Valenciennes étaient chargés de l'administration générale et de la haute police; mais les états provinciaux avaient conservé une grande partie de l'administration.

La Flandre maritime avait ses états qui siégeaient à Cassel, et qui prenaient aussi le nom de *chefs-colléges* ou *département de Cassel.*

Les états de la Flandre Wallonne, comprenant les châtellenies de Lille, Douai et Orchies, siégeaient à Lille.

Les états du Cambresis siégeaient à Cambrai, et ceux du Hainaut à Valenciennes.

Ces corps administratifs différaient dans l'essence de leur organisation.

Dans la Flandre Wallonne, le clergé et la noblesse étaient convoqués à l'assemblée des états ; mais ces deux ordres n'avaient pas de part active dans l'administration; elle était confiée aux quatre grands baillis, et à des députés des magistrats de Lille, Douai et Orchies. C'est à ces derniers que l'intendant adressait la demande des subsides, et ils en

faisaient la répartition. Les ecclésiastiques et les nobles se réunissaient ensuite et votaient des subsides particuliers.

Il en était de même des états de la Flandre Maritime : le clergé et la noblesse étaient étrangers à l'administration, et ils ne jouissaient même d'aucune exemption ou privilège relativement aux octrois et aux impositions foncières.

Les états du Cambresis et ceux du Hainaut étaient composés des trois ordres. Le délibérations se prenaient par ordre, et elles faisaient la règle des opérations du bureau permanent, qui était composé de deux députés de chaque ordre.

Les assemblées d'états se tenaient chaque année pour l'assiette des contributions, l'audition des comptes du bureau permanent, et pour délibérer sur les principaux intérêts de la province. Après la séparation de l'assemblée, le bureau permanent était chargé des mesures d'exécution.

Les magistrats dans les villes, les mayeurs et échevins dans les campagnes étaient chargés de l'administration immédiate. Le mode de leur nomination variait dans chaque localité : dans quelques villes, le gouverneur ou l'intendant nommait aux emplois municipaux ; dans d'autres, ainsi que dans les campagnes, c'était ordinairement le seigneur. La police s'exerçait par les baillis, aussi nommés par les seigneurs dans les communes rurales.

CHAPITRE II.e

Règne minéral.

Les productions minérales que fournit le département du Nord et que les arts y manipulent ou employent, sont 1.° le fer; 2.° le charbon de terre; 3.° les cendres fossiles; 4.° la tourbe; 5.° le marbre; 6.° le grès; 7.° la pierre calcaire bleue et blanche; 8.° les cornues ou silex; 9.° le sable; 10.° l'argile ou terre à potier; 11.° les eaux minérales.

§. I.er

Mines de fer.

Il existe une seule exploitation de mines de fer dans l'étendue du département: elle se trouve dans l'arrondissement d'Avesnes, territoire de Couplevoie, hameau de Glageon, à 2 kilomètres E. S. E. du bourg de Trélon. Des vestiges d'anciennes fouilles et les ruines de plusieurs fourneaux qui se rencontrent dans les environs, attestent une exploitation très-ancienne. Suspendue, en 1740, par des motifs qui me sont inconnus, elle fut reprise en 1790; abandonnée en 1792 par suite d'un éboulement des terres; reprise en l'an 7; suspendue encore par l'effet du séquestre apposé sur les biens du propriétaire; et enfin, remise en activité, à la fin de l'an 9, par le citoyen d'*Hartemberg*, immédiatement après la levée du séquestre.

Le minerai y est de deux espèces : l'une rouge et l'autre jaune. La veine de la mine rouge est continue. La mine jaune, dont les couches sont d'environ 60 toises, se trouve par tas ou piliers. Leur direction est de l'ouest à l'est et le minerai jaune se trouve à environ 200 toises au nord du rouge. La largeur moyenne des couches de ce dernier est de 6 pieds; celle des couches du minerai jaune n'est que de 3 pieds.

La mine rouge s'exploite actuellement à 100 pieds, et il est probable qu'elle se trouve encore à une profondeur beaucoup plus considérable, puisque l'on vient de faire creuser un puits d'essai de 150 pieds, et que l'on se trouvait encore en pleine mine. La jaune se perd communément de 135 à 140 pieds de profondeur.

Les anciens paraissent avoir enlevé le minerai rouge jusqu'à 90 pieds à peu-près, et le jaune à 40 ou 50 pieds de profondeur. La mine rouge a été autrefois exploitée depuis Couplevoie jusqu'au village d'Ohain; mais il est probable qu'elle se trouve beaucoup plus étendue dans les deux directions, puisqu'elle est exploitée près du village de Villers-la-Tour, canton de Chimai.

L'exploitation actuelle n'a pas été portée au-delà de 600 toises, à partir de Couplevoie, vers Ohain.

La mine est quelquefois interrompue par de petits bancs de terre blanchâtre, friable et sulfureuse : cette terre se trouve toujours au sud de la veine dans toute sa longueur.

L'extraction se fait à force de bras au moyen d'un tour, par cinq puits ouverts pour les deux espèces de minerai. Seize hommes divisés en deux ateliers sont employés à l'extraction du minerai rouge; ils

gagnent chacun un franc pour six heures de travail : deux ateliers de quatre hommes chacun, extraient le jaune; ils sont payés à la *cense*, espèce de mesure en usage dans les fourneaux, et gagnent chacun un franc 50 centimes à 2 francs par jour.

Un atelier de huit hommes procure actuellement par jour, trois muids de minerai, pesant 1,468 kilogr. 5,180; mais cette quantité varie suivant les obstacles que l'on rencontre et suivant les saisons.

Le minerai rouge peut être employé sans aucune préparation; le fer qui en provient est tendre et cassant; on le convertit ordinairement en poterie qui est très-belle, mais fragile. En y ajoutant un tiers du jaune, cette poterie, sans perdre de sa beauté, acquiert de la solidité.

Avant de faire usage du minerai jaune, il faut le faire passer au lavoir; le fer qui en provient est fort, mais pas assez doux.

On m'avait assuré qu'il résultait du mélange par moitié des minerais rouge et jaune, un fer d'une qualité égale à celui que donnent les départemens de Jemmappes, Sambre-et-Meuse, des Ardennes, etc.; et que le fer en barre mélangé de cette manière, était doux, nerveux et malléable. J'ai cru utile d'en faire faire l'épreuve. Des échantillons du fer produit par chacune des deux espèces de minerai m'ayant été envoyés, le citoyen *Duchenois*, directeur d'artillerie, à Douai, s'est chargé de les faire travailler par un excellent ouvrier de l'arsenal.

Il est résulté de cette épreuve, 1.° que le fer de mines mêlées n'a pas montré plus de qualité en le travaillant, que l'échantillon lui-même;

2.° Que celui de mine jaune a montré peu de changement en se travaillant; qu'il paraît avoir un peu plus de qualité que l'autre;

Qu'il y a, au reste, peu de différence entre ces deux espèces de fer, qui se travaillent également bien, quoique de nature un peu sèche et sans beaucoup de nerf;

3.° Que ces fers, sans être de première qualité, sont bons.

D'après les expériences faites par le citoyen d'Hartenberg, 73 kilogrammes du minerai rouge, lui ont donné 49 kilogrammes de gueuse ou fer coulé; et 82 kilogrammes de jaune ont donné la même quantité de fonte. Il est vrai qu'on avait choisi le minerai de la meilleure qualité.

L'on paraît fondé à croire qu'il ne serait pas possible de se procurer dans ces mines, du minerai d'une qualité supérieure à celui qui s'en est extrait jusqu'à ce jour; mais l'exploitation pourrait en être augmentée sans crainte de l'épuiser, si la rareté progressive des combustibles ne portait point obstacle à l'augmentation du nombre des fourneaux.

Cette exploitation alimente aujourd'hui les forges du Hayon et de Landrissart qui se pourvoyaient ci-devant de fer coulé dans le département des Ardennes.

Le minerai est converti en gueuse au fourneau du Hayon.

Les territoires de quelques communes du même arrondissement et entr'autres ceux de Cerfontaine et Ferrière-la-Petite, offrent des indices de mine de fer, qu'il ne paraît pas que l'on ait jamais tenté d'exploiter.

§. II.

Mines de charbon de terre.

I.

Mines d'Anzin, Fresnes et Vieux-Nord-Libre,
(Vieux-Condé.)

Quoique la France ait des mines de charbon de terre très-abondantes, tout porte à croire qu'avant le quatorzième siècle on ne s'était pas beaucoup occupé de leur exploitation, puisque l'ordonnance du 5 avril 1321 est la première qui parle des mines en général, sans s'expliquer sur celles de charbon de terre en particulier. Soit que les forêts considérables qui existaient dans la plupart des provinces, offrissent aux besoins du chauffage et des usines à feu, des ressources suffisantes, soit, plutôt, par ignorance des vrais principes de l'économie publique et du commerce, on méconnut long-tems les avantages qu'on pouvait retirer en France de l'extraction, de l'emploi et de la consommation du charbon de terre; il fallut que les nations voisines nous les fissent connaître.

On voit que, dans le pays de Liège, l'exploitation de ces mines était déjà en activité au treizième siècle. En 1487, tous les réglemens épars qui avaient été précédemment faits sur cette matière, furent revus, corrigés, et réunis en un code connu sous le nom de *Paix de St. Jacques*, qui renferme les dispositions les plus sages.

En Angleterre, ce combustible remplaçait depuis long-tems le bois et le charbon de bois dans tous

les usages domestiques, et dans les fabriques et usines. Le commerce qui s'en fait est immense : il occupe, chaque année, plus de 1,500 vaisseaux de 100 à 500 tonneaux.

Dans plusieurs contrées de l'Allemagne, il était aussi depuis long-tems en faveur, quoique le bois n'y fût pas rare.

Enfin, dans la partie de la Belgique, connue sous le nom de *Hainaut impérial*, on en avait fait la découverte et commencé l'extraction au onzième siècle. C'est le hasard, comme il arrive si souvent dans les découvertes les plus importantes, qui amena celle-ci : un paysan qui creusait un puits pour son usage, rencontra la tête d'une veine ; il s'associa avec cinq autres habitans, et la mine fut exploitée.

Les succès non équivoques de ces grandes exploitations chez nos voisins, ouvrirent enfin les yeux au gouvernement français. Sous l'administration de Sully, on abrogea les dispositions des lois qui exigeaient le dixième du produit des mines exploitées ; et sous le règne de Louis XIV, les charbons étrangers furent soumis par plusieurs lois à des droits d'entrée assez forts, pour encourager l'exploitation de ceux de nos mines.

De toutes celles qui ont été découvertes et fouillées en France, il n'en est point de plus importantes que celles d'*Anzin*, *Fresnes* et *Vieux-Condé*, situées dans les environs de Valenciennes et de Nord-Libre (Condé). Elles sont exploitées par une compagnie connue sous le nom de *compagnie d'Anzin*. Cette exploitation est une des plus vastes et des plus intéressantes en ce genre qui existent en Europe. Pour s'en former une idée, il est nécessaire de remonter à l'époque où elle a commencé, et de présenter le tableau des obstacles infinis que les conces-

sionnaires ont eu à surmonter pour l'amener à l'état florissant où elle se trouve aujourd'hui.

On a vu ci-dessus que dès le 11.e siècle on avait commencé l'exploitation des mines de charbon de terre dans le Hainaut impérial, qui était alors, ainsi que le Hainaut français, sous la domination des comtes de Flandre. C'est particulièrement dans le territoire qui existe entre Mons et Charleroi jusqu'à l'ancienne limite du territoire français, que se trouvent ces mines. Elles sont très-abondantes; les veines sont peu profondes, et l'exploitation en est conséquemment très-facile. Long-tems ces contrées fournirent leurs charbons, non-seulement au Hainaut français, mais encore à la Flandre française, au Cambresis, à l'Artois, à la Picardie, etc. L'exemple d'un commerce si avantageux, le voisinage des localités, et les probabilités de l'existence de semblables mines dans les parties du Hainaut français contigues au territoire qui en recélait de si abondantes, donnèrent lieu à de fréquentes tentatives pour les découvrir. Mais la profondeur des veines et les difficultés inouïes qu'opposait l'abondance des eaux, rebutaient et éloignaient successivement les entrepreneurs les plus hardis, dont plusieurs furent ruinés.

Tant de recherches infructueuses semblèrent exciter le courage d'un officier de dragons nommé *Jacques Desandrouin*, qui faisait exploiter une mine près de Charleroi. En 1716, il fit creuser une fosse au village de Fresnes, sous la direction d'un ingénieur très-éclairé, nommé *Jacques Mathieu*, qui dirigeait ses autres exploitations. On découvrit le charbon. M.r Desandrouin sollicita alors et obtint du conseil d'état, sous le nom de *Nicolas Desaubois*, le 8 mai 1717, une concession exclusive. On continua les travaux avec activité; mais une source très-abondante ayant rompu ses entraves et fait une

irruption subite et impétueuse, les submergea en totalité. La plupart des intéressés, découragés par un si triste événement, abandonnèrent l'entreprise.

M.r Desandrouin, dont le courage et la constance semblaient croître avec les obstacles, trouva dans M.r *Taffin* (de Douai) l'un de ses associés, les mêmes dispositions. Leur confiance se communiqua à quelques capitalistes qu'ils s'adjoignirent, et les travaux recommencèrent, toujours sous la direction de Jacques Mathieu. Ils furent poussés avec vigueur pendant plusieurs années; on ouvrit successivement un grand nombre de fosses, dont la plupart furent inutiles et absorbèrent néanmoins des sommes immenses. Le charbon exploité dans quelques-unes était loin de dédommager la compagnie de tant de dépenses. Il n'y avait que l'espoir de trouver des veines plus abondantes qui pût la déterminer à de nouveaux sacrifices; elle n'hésita pas à les faire. En 1733, on creusa une nouvelle fosse à Anzin. On trouve dans le *journal économique* de l'année 1756, tom. 4, page 82, un détail des travaux qu'exigea cette fosse, des obstacles qu'il fallut surmonter. J'ai cru qu'on le lirait ici avec intérêt; je transcris le journal:

« On commença donc à Anzin par ouvrir la terre « et faire un puits rond de neuf pieds de diamètre; « on le creusa de *dix toises*, et l'on se contenta « d'y faire une muraille de briques pour contenir « les terres; car à cette profondeur on n'avait point « encore trouvé d'eau.

« Ayant ensuite sondé le terrain, on s'assura « qu'on pouvait, sans craindre les eaux, creuser « encore six toises.

« Au moment que l'on était près de trouver les « eaux, on établit sur le haut de cette fosse une

« puissante machine à pompes, et on y en mit deux
« de fer qui bientôt commencèrent à jouer.

« Le lendemain matin, les pompes ne pouvant
« évacuer les eaux à cause de leur trop grande
« abondance, il fallut établir une troisième pompe
« du haut en bas, et augmenter le nombre des che-
« vaux.

« Il fallut deux jours pour poser et établir cette
« troisième pompe; le troisième, elle alla fort bien:
« les eaux baissèrent, et on se disposa à travailler
« au fond.

« Dans douze heures on creusa trois pieds de plus;
« mais les eaux étant devenues trop abondantes, il
« fallut établir une quatrième pompe. Cette qua-
« trième pompe en exigea trois dont chacune mon-
« tait l'eau au tiers de la hauteur. Il y eut donc
« alors douze pompes; savoir: huit pour les deux
« répétitions des pompes des dix premières toises,
« et quatre pour douze pieds qu'on avait enfoncés
« depuis le commencement du niveau: il fallut s'oc-
« cuper pendant deux jours à cette nouvelle répa-
« ration.

« Les pompes étant en très-bon état, les eaux
« furent rendues basses et les ouvriers allèrent tra-
« vailler au fond; mais deux heures après ils furent
« obligés de remonter, parce qu'ayant donné atteinte
« à une grande coupe, les eaux dégorgeaient avec
« impétuosité dans les puits. Alors le jeu ordinaire
« des quatre pompes ne fut plus suffisant; il fallut
« faire doubler le pas aux chevaux, et changer les
« seaux; enfin, après deux heures de cet épuisement,
« les ouvriers recommencèrent à travailler au fond;
« mais à peine furent-ils à l'ouvrage, qu'un chevron
« de la machine cassa; il fallut vitement remonter.
« Malgré toute la diligence possible, il se passa trois
« heures avant que la machine fut en état de se

« mouvoir ; mais pendant cet intervalle les eaux « vinrent à leur niveau. Il fallut remédier à cet « accident par un redoublement de travail et d'at- « tention.

« Six heures après, les ouvriers descendirent dans « le puits ; mais il tombait, de tout côté, une si « grande quantité d'eau, qu'ils ne savaient où placer « les chandelles destinées à les éclairer dans ce « sombre séjour. Pendant qu'ils cherchaient à s'ar- « ranger, on s'aperçut qu'il y avait deux seaux « des pompes supérieures qui étaient trop faibles ; « il fallut les changer, et les eaux montèrent de « quatre pieds.

« Ce nouvel épuisement fait, on allait se mettre « à l'ouvrage, lorsque la machine s'arrêta tout-à- « coup, parce qu'un cheval tomba mort ; il fallut « vîtement le remplacer, et pendant cette interrup- « tion les eaux montèrent de deux pieds. On fit un « nouvel épuisement ; bientôt après, il fallut chan- « ger tous les seaux des pompes qui étaient trop « faibles, et les eaux montèrent de six pieds.

« Après quatre heures de travail, les pompes « eurent besoin d'être allongées. Pendant cette sus- « pension, les eaux montèrent de six pieds. Nouvel « épuisement pendant quatre heures. Bientôt après « on donna atteinte à de nouvelles coupes ; il fallut « établir une pompe de plus, et donner huit jours « de relâche aux chevaux, qui étaient exténués et « épuisés de fatigue.

« Lorsque les chevaux furent en état de travail- « ler, il y eut six pompes de front d'établies ; c'est- « à-dire dix-huit corps de pompe. On attela douze « chevaux à-la-fois : comme l'épuisement était près « à finir, il se cassa un œillet du balancier ; il fallut « le réparer et recommencer l'ouvrage.

« Enfin, on creusa pendant deux fois vingt-quatre

« heures,

« heures, sans accident; mais tout-à-coup, on ouvrit « une source qui jaillit abondamment, et qui fit « monter les eaux, malgré les six pompes de front, « et les chevaux qui allaient bon train.

« Tels ont été les travaux continuels qu'il a fallu « accomplir, pour donner vingt-deux toises de pro- « fondeur à la fosse. De là jusqu'à trente six qu'il « faut creuser pour parvenir au premier banc de « bleu-marne, il reste encore quatorze toises; à « quoi ajoutant trois toises qu'il faut pénétrer dans « le bleu-marne avant de cuveler, on aura encore « dix-sept toises à creuser.

« Ainsi l'ouvrage déjà fait n'était rien en compa- « raison de celui qui restait à faire; car tout le « monde conçoit qu'à mesure qu'on descend plus « avant dans la terre, les sources sont en plus grande « quantité et plus abondantes (1).

« Nous ne finirions point, si nous voulions rapporter « jour par jour ce qui s'est passé jusqu'à la décou- « verte de la mine de charbon qu'on cherchait.

« Le puits étant entièrement creusé, on parvint « à réformer les eaux, en établissant quatre pièces « de bois de chêne de huit à dix pouces carrés aux « quatre parois de la fosse; on les fit joindre d'une « manière si juste et si ferme que les eaux ne sau- « raient transpirer par-derrière; ensuite on mit un « second rang de semblables planches, et on continua « à monter ce bâtiment avec de larges madriers de « bon bois de chêne de six pouces d'épaisseur, gar- « nis avec de la mousse, du mortier de chaux et « de cendre par-derrière; le tout fut élevé au dessous « du niveau des eaux.

« Cette enceinte achevée, on laissa rasseoir pen-

(1) C'est une erreur.

« dant quelques jours les couvertures de mortier de
« chaux et de cendre que l'on avait mis par-derrière,
« ensuite on retira le peu d'eau qui s'était amassée,
« et on eut soin de calfeutrer exactement toutes les
« jointures, comme celles d'un bateau. Ainsi, l'eau
« ne pouvant plus pénétrer dans ce cuvelage, il
« demeura à sec et l'on put y travailler en sûreté.

« La fosse d'Anzin, dont nous venons de donner
« ici la relation, fut commencée le 26 août 1733,
« et on ne fit la découverte du charbon que le 24
« Juin 1734.

« Cette fosse achevée, il fallut en construire tout
« de suite une autre; car il en faut au moins deux
« pour pouvoir exploiter une mine. La premiere sert
« à faire l'extraction du charbon; on se sert de la
« seconde pour soustraire les eaux et renouveller
« l'air.

« Telle est la longue manœuvre par laquelle on
« parvient à creuser des fosses au charbon dans le
« Hainaut Français. Elles coûtent ordinairement 60
« ou 72 mille livres. On peut encore juger par là
« de la difficulté qu'il y a à les creuser et à les
« revêtir.

Suite du journal des travaux faits dans le Hainaut Français, pour la découverte et l'exploitation des mines de charbon de terre.

« Nous avons déjà fait connaître les travaux
« qu'exige l'ouverture d'une fosse. En creusant à
« dix toises de profondeur, on ne trouve point de
« source; mais on est fort incommodé des eaux
« dans les terres les plus basses, qu'il faut enlever
« pour atteindre jusqu'au banc de bleu marne:
« ces eaux sont ce qu'on appelle le premier niveau.
« Voilà où nous en sommes demeurés dans la pre-

« mière partie de ce journal. Le banc de bleu-marne « a neuf pieds d'épaisseur ; par-dessous on trouve « une pierre grise fêlée à qui on donne un second « niveau d'eau, et qui est souvent aussi difficile à « traverser que le premier.

« Vient ensuite le deuxième bleu-marne, qui « couvre un autre banc de terre grise, de huit à « neuf pieds d'épaisseur, plein de coupes, et qui « renferme ce qu'on appèle la *forte toise*, c'est-à- « dire, un torrent qui jaillit avec la plus grande « impétuosité. Les premiers bouillons de ce torrent « étant épuisés, les eaux s'affaiblissent.

« Sous ce troisième niveau, on trouve le reste « des bleus marnes ; elles couvrent un banc de diéve « qui est une terre glaise impénétrable à l'eau, « d'environ onze toises d'épaisseur. Cette partie de « l'ouvrage est la moins embarrassante et la moins « dispendieuse, parce que les ouvriers peuvent s'y « dispenser de pomper.

« Après la diéve suit une épaisseur de huit pieds « de terre verte pesante, sans coupe, et qui couvre « un banc de pierre : c'est là où se terminent les « 34 toises de terre qu'il y a depuis la surface jus- « qu'à la tête des rochers.

« En découvrant ce rocher on trouve enfin les « veines de charbon plus ou moins pures, et plus « ou moins abondantes. Comme on a eu soin d'éta- « blir un cuvelage très-solide tout autour de la fosse, « on s'y trouve à l'abri des eaux, et l'on peut sui- « vre, sans risques, les différentes veines et les « exploiter. »

Je dois observer ici que le rédacteur du journal économique s'est trompé en donnant au troisième niveau des eaux le nom de *forte toise* ; c'est le deuxième niveau qui est ainsi nommé à Anzin. Mais cette légère erreur n'atténue en rien l'intérêt que

doivent exciter les détails qu'on vient de lire. Ils ne concernent qu'une seule fosse. Toutes celles qu'on a creusées à Fresnes, Anzin, Vieux-Condé et dans les environs, depuis 1716 jusqu'aujourd'hui, ont exigé les mêmes travaux, présenté les mêmes difficultés. Qu'on juge, d'après cela, des dépenses énormes qu'il a fallu faire.

On a vu ci-dessus que la fosse commencée à Anzin, le 26 août 1733, ne fut achevée que le 24 juin 1734. Ainsi dix mois furent employés à travailler sans relâche, nuit et jour, avant de toucher la veine que l'on cherchait. Ce n'est qu'à cette époque qu'on peut vraiment fixer la découverte des mines d'Anzin et le commencement de cette grande exploitation, devenue ensuite si florissante. Cette fosse était la douzième que l'on creusait depuis l'origine des travaux entrepris à Fresnes en 1716.

La compagnie, désormais rassurée sur l'existence du charbon qu'elle avait cherché avec tant d'opiniatreté, prit des mesures pour en faciliter l'extraction et diminuer les obstacles. Le plus grand de tous était l'abondance des eaux. Pour en atténuer la force et l'empêcher de rompre les cuvelages, on entreprit un travail qui aurait effrayé des hommes moins courageux que ceux qui étaient à la tête de la compagnie. A 27^{m}. 286 (84 pieds) de profondeur, on construisit un canal souterrain pour recevoir les eaux du premier niveau et les conduire jusqu'à la rivière de l'Escaut. Ce canal, successivement prolongé à mesure que de nouvelles fosses s'ouvraient et que l'exploitation devenait plus importante, a maintenant 5,847^{m}. 108 (18,000 pieds) de longueur.

Je ne suivrai pas la compagnie dans l'augmentation successive de ses travaux et de ses progrès. Le charbon découvert, elle poursuivit les veines dans

leurs différentes directions ; elle ouvrit pour l'extraction toutes les fosses nécessaires, et aucune dépense ne fut épargnée pour l'acquisition et l'emploi des machines, pompes-à-feu et agrès qui devaient donner plus d'étendue et d'activité à l'exploitation.

Bientôt elle fut en état de fournir des charbons de terre, non-seulement aux ci-devant provinces qui composent aujourd'hui le département du Nord, mais encore aux provinces voisines, et même à la Hollande. Ce combustible devenu abondant fut vendu à un prix inférieur de plus d'un tiers à celui qu'on payait avant que cette exploitation ne fut en activité. Il remplaça avec avantage celui qu'on tirait précédemment de l'étranger ; le chauffage ne fut plus pour le pauvre un sujet d'inquiétude, et la plupart des usines en profitèrent pour augmenter leur fabrication.

A l'époque de la révolution, cette immense exploitation était parvenue à un très-haut degré de splendeur. On peut en juger par les bénéfices de l'année 1788 ; ils s'élevèrent à la somme de 1,400,000 francs, déduction faite de tous les frais. Mais elle reçut des atteintes sensibles par l'émigration de plusieurs intéressés, par la présence des armées ennemies, les orages de la révolution et le discrédit des assignats. La loi du 17 frimaire an 3 permit d'y rétablir l'ordre, en fournissant aux associés non émigrés les moyens de se faire adjuger les parts qui avaient été dévolues à la République par l'émigration des autres ; la compagnie se réorganisa ; les travaux reprirent leur activité, l'exploitation fit des progrès, et elle est maintenant dans une situation satisfaisante.

On peut s'en faire une idée par le nombre des fosses, des pompes-à-feu, et des ouvriers. Le nombre des fosses servant à l'extraction est de *vingt-cinq* ; celui des fosses d'aérage, de *onze*. *Dix* pompes-à-feu

sont employées à l'épuisement des eaux, et 3,000 ouvriers travaillent nuit et jour en se relayant.

La profondeur des fosses varie : à Anzin on ne trouve le charbon qu'à environ 68 mètres (35 toises); à Fresnes et à Vieux-Condé on touche la tête des veines à 43 mètres (22 toises) de profondeur. Mais par leur inclinaison elles s'enfoncent très-loin, et si l'on veut les exploiter en totalité, il faut approfondir les fosses quelquefois de 390 mètres (200 toises). Il y en a quelques-unes à Anzin, qui ont maintenant 311 mètres (160 toises) de profondeur.

Jusqu'à présent des chevaux avaient été employés à faire agir la machine au moyen de laquelle on enlève le charbon du fond de la fosse. Le nombre de ces chevaux pour toutes les fosses de l'exploitation était de 400. Mais on vient de substituer aux chevaux une machine à vapeur et à rotation, qui rend le même service dans un tems plus court de moitié. C'est au citoyen *Perrier*, membre de l'institut national, si célèbre par les services qu'il a rendus à la mécanique-pratique, qu'on doit cette amélioration.

On peut porter au moins à vingt millions de myriagrammes, équivalant à deux millions d'*hectolitres* (mesure de capacité) la quantité de charbon extraite, chaque année, des mines d'Anzin, Fresnes et Vieux-Condé; et si de nouveaux débouchés s'ouvraient, cette grande exploitation pourrait en peu de tems s'accroître et multiplier ses produits. Il est difficile de désirer pour les fosses un emplacement plus favorable. Elles sont toutes à une courte distance des rivières de l'Escaut et de la Scarpe, qui sont navigables pour ainsi dire à leur source, et le charbon peut être chargé sur les bateaux avec la plus grande facilité. Depuis que la paix a rendu la liberté aux mers, on le transporte à Dunkerque,

à Ostende, à Anvers, pour être chargé sur des navires et conduit dans les autres ports de la République et en Hollande. Quand le canal de St.-Quentin, qui doit joindre l'Escaut à la Somme et à l'Oise, sera terminé, ce charbon sera transporté à Paris et dans tous les départemens de l'intérieur. On conçoit le nouveau degré d'importance qui en résultera pour les mines qui le fournissent.

Une exploitation si étendue, qui exige des capitaux si considérables, qui occupe tant de bras et fournit des ressources si abondantes en combustibles, mérite toute la protection du gouvernement. C'est particulièrement en continuant à imposer sur les charbons étrangers des droits d'entrée assez forts pour en éloigner la concurrence, qu'il assurera aux nôtres un débit certain, et retiendra les capitaux que nos voisins enleveraient bientôt s'ils pouvaient nous apporter trop facilement les produits de leurs mines. Nos charbons ne le cèdent en rien à ceux d'Angleterre. Les qualités de ceux d'Anzin, Fresnes et Vieux-Condé sont telles qu'ils peuvent être employés avec le plus grand succès à tous les usages. Les uns sont excellens pour les fonderies et toutes les usines et fabriques de fer; d'autres sont propres aux verreries, faïenceries, brasseries, rafineries, teintureries etc.; ceux de Fresnes et Vieux-Condé sont préférables à tous ceux connus pour la cuisson de la brique et de la chaux, et sont même employés comme le charbon de bois dans les cuisines. Enfin tous servent au chauffage des appartemens, soit dans les cheminées, soit dans les poêles. Ainsi ils peuvent remplacer le bois et le charbon de bois dans tous les usages domestiques, comme dans les usines et les fabriques.

A ces avantages bien précieux il faut ajouter l'abondance des mines qui produisent ces charbons.

Elles sont exploitées depuis plus de 60 ans; et il est des veines connues qui peuvent continuer à l'être pendant un siècle et plus. On n'a exploité jusqu'à présent que les parties qui se trouvaient les plus rapprochées de la surface de la terre; mais l'expérience a démontré qu'elles se prolongent fort avant; et pour en suivre l'exploitation il ne faut qu'approfondir les fosses. La plupart promettent, par leur épaisseur, des produits réels et constans.

La mesure usitée à Anzin, Fresnes et Vieux-Condé pour désigner cette épaisseur est la *paume*, qui équivaut à quatre pouces. L'épaisseur la plus commune des veines est de six et huit paumes; il en est cependant de quatre et cinq; mais il en est aussi de dix, onze, douze et jusqu'à treize paumes.

Leur direction est de l'est à l'ouest, et leur inclinaison (leu pendage) du nord au sud. A Anzin le pendage se rapproche plus de la perpendiculaire que de l'horisontale, les veines sont plutôt droites que plates; elles font des angles aigus qui les replient sur elles-mêmes; ensorte qu'après s'être inclinées au sud, elles reviennent au nord par un mouvement de réfraction.

A Fresnes les veines sont plutôt plates que droites. Au Vieux-Condé l'inclinaison est moyenne et d'environ 45°.

Je n'entrerai pas ici dans le détail et la description des travaux intérieurs et souterrains, relatifs à l'extraction du charbon. Je n'ai pas la prétention de faire un traité sur cette matière intéressante; mon objet est seulement de présenter le tableau des ressources minérales de ce département. Je ne crois pas inutile néanmoins de faire connaître la longueur des galeries par lesquelles on ramène le charbon détaché de la veine pour le faire sortir.

En multipliant les fosses d'extraction, on évite la

longueur de ces galeries; mais on a vu les immenses travaux et les dépenses énormes qu'entraîne la confection d'une fosse. D'un autre côté, si les fosses sont très-éloignées les unes des autres, il faut nécessairement pousser très-loin les galeries servant au transport des charbons, et alors le nombre des ouvriers doit être proportionné à la distance qu'il faut parcourir; ce qui augmente beaucoup la dépense. L'expérience a prouvé que lorsqu'une galerie s'étendait à 487 mètres (250 toises) de la fosse, il fallait s'arrêter et creuser une nouvelle fosse. On s'étend rarement au-delà de cette distance dans les mines d'Anzin, Fresnes et Vieux-Condé.

Tout ce que je viens de dire de l'exploitation de ces mines a dû en démontrer l'importance, soit que l'on considère les milliers de bras qu'elle occupe, soit qu'on envisage les ressources qu'elle procure pour le chauffage et pour les usines, les fabriques et les manufactures.

Dans les dernières années qui ont précédé la révolution, elle était dans le plus haut degré de prospérité : elle occupait alors 4,000 ouvriers et produisait 25 à 30 millions de myriagrammes de charbon. Les frais de régie et d'exploitation s'élevaient à 2,400,000 livres, et les bénéfices à 1,200,000 livres : ainsi les capitaux employés rapportaient 50 pour 100. Les bénéfices de l'année 1788 s'élevèrent même à 1,400,000 livres, ainsi que je l'ai déjà dit.

Ce qui contribuait beaucoup à cette grande prospérité était la difficulté d'introduire en France les charbons de la Belgique, qui étaient chargés de droits assez forts pour en éloigner la concurrence. Depuis que ce pays est réuni à la République, les charbons qui s'exploitent dans les départemens de Jemmappes et de l'Ourthe, viennent alimenter la consommation des départemens de l'intérieur. Ainsi

ceux des mines du département du Nord n'ont plus autant de débouchés. Aussi le nombre des ouvriers qui y sont employés est-il diminué d'un quart, et les quantités extraites réduites dans la même proportion. Bien des personnes éclairées croient d'ailleurs que l'exploitation n'est plus dirigée avec autant d'intelligence et d'économie qu'avant la révolution. Telle est particulièrement l'opinion du conseil général du département du Nord, insérée dans le procès-verbal de ses séances, à la session du mois de prairial de cette année (an 10).

Après avoir donné une idée rapide de cette grande exploitation, des avantages infinis de sa position, et de l'intérêt puissant qu'elle doit inspirer, le conseil général continue en ces termes :

« Cette exploitation fut autrefois dirigée par un « homme instruit, qui, depuis 40 ans, fait une étude « particulière des mines ; qui réunit, dans cette « partie, toutes les connaissances théoriques et « pratiques ; qui avait mérité, par l'étendue de « ces connaissances, une place d'inspecteur général « des mines de France. Enfin, il a prouvé par l'expérience ce que peut produire une exploitation « aussi précieuse, quand elle est bien dirigée.

« Sous sa direction, les mines de charbon d'Anzin, « Fresnes et Vieux-Condé produisaient annuellement aux actionnaires un bénéfice très-considérable. Sous la direction actuelle, elles ne rapportent « presque plus de profit, quoiqu'on ait porté le prix « du charbon à un taux plus haut qu'autrefois.

« Quelle peut être la cause de ce mal? Les ouvrages « ne sont-ils pas dirigés comme ils devraient l'être, « ou n'apporte-t-on pas dans l'exploitation cette sage « économie qui fait qu'on conserve tout ce qui mérite d'être conservé, et sans laquelle aucun établissement ne peut prospérer? Ce sont des mystères

« que le tems et une surveillance attentive peuvent « seuls dévoiler.

« Mais cet objet doit fixer l'attention du conseil, « parce que l'intérêt public en souffre, et que ce « département et la République sont privés de som- « mes considérables qui entreraient dans la circula- « tion, et qui, en se répandant dans le commerce, « y apporteraient de nouvelles ressources ».

I I.

Mines de charbon de terre d'Aniche et Auberchicourt.

Les succès non équivoques de l'exploitation des mines d'Anzin, Fresnes et Vieux-Condé, dont on vient de parler dans l'article précédent, devaient naturellement faire naître des spéculations du même genre et provoquer la recherche d'autres mines dans les contrées environnantes.

Dès 1735, on fit des fouilles sur le territoire de *Jacmont*, à deux lieues de la ville de Maubeuge.

On en fit à *Prémont*, dans l'arrondissement de Cambrai; à *Poix*, à *Berlaimont* et à *Orsinval*, arrondissement d'Avesnes; à *Lesquin*, arrondissement de Lille; à *Mortagne*, *Auby*, *Quiévrechin* et à *Équerchin*, arrondissement de Douai. Soit que les travaux ne fussent pas dirigés avec assez d'intelligence, soit que l'on rencontrât trop de difficultés, soit, enfin, qu'il n'y eût pas de charbons, toutes ces entreprises restèrent sans succès et tombèrent.

Quelques années avant la révolution, une compagnie avait obtenu une concession à proximité de celle d'Anzin, et avait creusé des fosses à *St.-Saulve*, proche Valenciennes. Il n'était pas douteux qu'on n'y trouvât du charbon, puisque la compagnie d'Anzin en tire par une fosse qui est très-près de celle-ci;

mais l'abondance des eaux et le découragement des entrepreneurs firent cesser les travaux.

En 1773, une autre compagnie se forma: c'est celle connue aujourd'hui sous le nom de *compagnie d'Aniche*. Après avoir fait d'abord des recherches infructueuses, elle obtint une concession afin de les continuer sans entraves. Elle fit ouvrir des fosses à *Bugnicourt*, à *Féchain*, à *Monchecourt*; mais toutes les tentatives faites sur différens points du territoire de ces communes furent inutiles. Quatre années se passèrent ainsi en recherches aussi pénibles que dispendieuses et décourageantes. L'espoir abandonnait une partie des entrepreneurs, lorsqu'en 1777, on ouvrit une fosse à *Aniche* à proximité de la route de Douai à Valenciennes; on découvrit le charbon et l'on commença enfin l'exploitation. Une seconde fosse fut ouverte l'année suivante, et deux autres en 1780. Le charbon tiré des unes et des autres n'était pas très-pur, il renfermait des parties terreuses; il se vendait avec peine quoiqu'il fût offert à un prix bien inférieur à ceux d'Anzin. Il est probable qu'on en aurait trouvé d'une meilleure qualité en s'enfonçant davantage pour exploiter les veines inférieures; mais, soit que l'ingénieur, directeur des travaux, ne réunît pas les connaissances nécessaires, soit qu'il y eût de la malveillance de sa part, il ne prit pas les précautions indispensables pour les garantir des eaux, et ces quatre fosses furent abandonnées en 1786.

On en avait ouvert une nouvelle dès le commencement de la même année, et l'on y trouva du charbon de bonne qualité. L'exploitation a fait chaque jour des progrès depuis cette époque.

Une autre fosse commencée en l'an 7, a été terminée en l'an 9, et sert maintenant à l'extraction.

Les circonstances de la guerre et de la révolution, le séjour des armées ennemies, l'émigration de plusieurs

intéressés dans ces mines, sont autant de causes qui ont retardé les succès de l'exploitation. Mais la loi du 17 frimaire an 3 est venue au secours de la compagnie, et quand celle-ci pourra employer plus de capitaux, ouvrir de nouvelles fosses, multiplier les moyens, elle donnera beaucoup plus d'étendue et d'importance à cette exploitation qui peut devenir florissante.

Dans son état actuel, elle emploie 340 ouvriers, et produit environ deux millions de myriagrammes de charbon par année.

Ce charbon a beaucoup de rapport, pour la qualité, avec celui d'Anzin. Il est moins estimé pour le chauffage : mais il est employé avec le même succès dans les usines, les manufactures, et par les ouvriers en fer. Il se vend dans les départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme, et se transporte par les ports de Dunkerque et de Calais dans différentes autres parties de la République.

Les deux fosses servant maintenant à l'extraction ont de profondeur, la première, 241 mètres (744 pieds), et la deuxième, 200 mètres (618 pieds). Ce n'est qu'à 146 mètres (450 pieds) qu'on a touché la première veine de charbon. Avant d'y arriver, il faut traverser la terre végétale et les nombreuses et diverses couches de marles, de pierres calcaires, de grès, de cornues, d'argile, et contenir par le cuvelage quatre niveaux d'eau, dont le premier est à 13^{m}. 643 (42 pieds) de profondeur ; le deuxième, à 39^{m}. (120 pieds); le troisième, à 54^{m}. 573 (168 pieds) ; et le dernier, à 72 mètres (222 pieds).

L'épuisement des eaux se fait, à l'une des fosses, par le moyen d'une pompe-à-feu, et, à la deuxième, des chevaux sont employés à leur extraction tous les huit jours. Pendant l'intervalle, elles sont reçues dans une espèce de réservoir qui a été pratiqué à cet effet.

Les veines découvertes et exploitées à Aniche ont depuis quatre jusqu'à huit *paumes* (1 pied 4 pouces à 2 pieds 8 pouces) d'épaisseur: on en trouve plusieurs qui se succèdent, à mesure qu'on s'enfonce, et qui ne sont distantes, les unes des autres, que d'environ 12 mètres (36 à 40 pieds). Leur direction est, comme à Anzin, de l'est à l'ouest; leur pendage du nord au sud, l'inclinaison commune est de 37 à 40 degrés.

Les galeries souterraines servant à l'exploitation et au transport du charbon ont été poussées jusqu'à 585 mètres (2000 pieds) de la fosse.

Nouvelle concession.

La compagnie d'Aniche sollicite, dans ce moment, du gouvernement, une concession pour la recherche et l'exploitation du charbon de terre sur le territoire de Douai et des communes situées à l'ouest de la même ville. Cette concession comprendrait en outre plusieurs communes du département du Pas-de-Calais. Tout porte à croire que les recherches qui pourront être faites avec intelligence dans cette contrée, ne seront pas infructueuses. Si l'on y découvrait le charbon, l'exploitation s'en ferait avec d'autant plus de succès que la rivière de la Scarpe et le canal de la Deûle, qui traversent le territoire qu'on se propose de fouiller, offriraient les plus grandes facilités pour transporter les charbons dans le département du Nord et ceux environnans.

Une autre compagnie sollicite aussi une concession sur le territoire des communes d'Erchin, Cantin, Estrées et de dix communes du département du Pas-de-Calais, sur la rive droite de la Scarpe (1).

(1) Ces deux compagnies ont obtenu respectivement la permission de faire la recherche du charbon pendant un an.

*Produit en argent de mines de charbon de terre, exploitées par les compagnies d'*Anzin *et d'*Aniche.

I.

Exploitation d'Anzin, Fresnes et Vieux-Condé.

On a vu, qu'avant la révolution, les mines d'Anzin, Fresnes et Vieux-Condé produisaient, en une année, la quantité de 25 à 30 millions de myriagrammes de charbon de terre, dont la vente s'élevait à une somme de 3,600,000 fr.; que les dépenses étaient de 2,400,000 fr., et les bénéfices, de 1,200,000 fr.

J'ai indiqué les causes qui ont affaibli cette grande exploitation; elle ne produit pas aujourd'hui plus de 20 à 22 millions de myriagrammes de charbon, équivalant à 2,100,000 hectolitres (mesure de capacité). Ce charbon est moitié *gros* et moitié *moyen* ou *menu*. Le gros se vend 1 fr. 90 centimes l'hectolitre, et le moyen, 1 fr.: ce qui donne un prix commun de 1 fr. 45 cent. l'hectolitre; et pour les 2,100,000 hectolitres, la somme totale de 3,075,000 fr.

Les renseignemens les plus exacts portent la dépense à 2,610,000 fr.; de manière que les bénéfices s'élevant à 465,000, forment à-peu près 15 pour cent des mises.

L'on a vu que dans les tems où l'exploitation était florissante, avant la révolution, les bénéfices se portaient jusqu'à 50 pour 100. Si elle présente aujourd'hui des résultats si différens, doit-on en attribuer la cause seulement à la concurrence des charbons de la ci-devant Belgique et du pays de Liège, chargés autrefois de droits à l'importation, et n'est-il pas à craindre que l'administration ne soit vicieuse et plus brillante que solide, ainsi que l'a observé le conseil général du département?

II.

Exploitation d'Aniche.

L'exploitation d'Aniche a eu, dans sa marche, des résultats tout différens de celle d'Anzin, depuis la révolution. A mesure que celle-ci s'affaiblissait, l'autre faisait et fait encore, chaque jour, des progrès peu considérables, à la vérité, mais qui en font espérer de plus importans.

En 1789, elle ne produisait que 400,000 myriagrammes par année; elle en donne aujourd'hui 2 millions ou 200,000 hectolitres, dont un quart *en gros* et les trois quarts en *moyen* ou *menu*. Le prix est le même qu'à Anzin, c'est-à-dire, 1 fr. 90 cent. l'hectolitre, pour le gros, et 1 franc pour le moyen; ce qui produit 245,000 fr. Les frais sont évalués, d'après des renseignemens exacts, à 196,000 fr., et les bénéfices à 49,000 fr., équivalant à 20 pour 100 des mises.

Remarques sur les particularités que présentent les fouilles de mines à charbons, et les accidens qui accompagnent quelquefois leur exploitation.

Combien de sujets de méditations et de recherches sont offerts continuellement aux physiciens et aux naturalistes dans les fouilles que nécessite l'exploitation des mines de charbons de terre! Dans ces souterrains obscurs, pratiqués avec tant de peine, en traversant des bancs de pierres et de rocs, tout annonce, au premier coup-d'œil, que les diverses couches qui se succèdent, sont dans cet état depuis le commencement des siècles. Mais bientôt l'on trouve des cailloux qui, par leur forme et leur poli, démontrent qu'ils ont été long-tems roulés par les flots. Plus loin

loin on découvre des coquillages qui n'ont leurs analogues que dans la mer. Enfin lorsque l'on arrive aux veines de charbon, à quelque profondeur que ce soit, même à 390m. (1,200 pieds), le schiste qui les couvre présente les impressions et les configurations les mieux marquées de diverses plantes, de fleurs et de végétaux, dont plusieurs n'existent plus dans le pays. Alors il faut demeurer convaincu que les bancs et les couches de terre et de pierres qui se trouvent aujourd'hui à une si grande profondeur, formèrent, à des époques infiniment reculées, la surface du sol; que les unes furent long-tems soumises à l'action et au domaine des eaux de la mer, et les autres couvertes de végétaux et de productions terrestres de toute espèce. Tout, dans ces fouilles souterraines et profondes, décèle et découvre les traces et les empreintes les plus visibles, tantôt du séjour des eaux, tantôt de la végétation. Combien de siècles ont dû se succéder dans l'immensité des tems, pour exhausser lentement le sol, éloigner les eaux, convertir en pierres, ou des parties terreuses, ou des *détritus* d'animaux et de végétaux, et former enfin ces bancs de charbon que nous allons chercher aujourd'hui à travers tant de difficultés et d'obstacles.

Et ce charbon lui-même, pourquoi, dans ce département comme dans presque toutes les autres contrées où on le trouve, est-il toujours dans une espèce d'enveloppe composée de pierres très-dures? La partie de cette enveloppe qui couvre la veine se nomme *toit*; et celle sur laquelle la même veine est assise, a pris le nom de *mur*; l'une et l'autre renferment souvent des pyrites martiales. La nature, en plaçant ainsi le charbon entre deux lits de pierres, a-t-elle voulu le dérober à nos recherches et lui faire une sorte de rampart? Il est certain qu'elle a opposé une difficulté de plus à l'intelligence et aux efforts des hommes.

On a pu voir dans les détails que j'ai présentés sur les travaux faits dans les concessions d'Anzin et d'Aniche, quels obstacles en tous genre il a fallu vaincre. Il en est un dont je n'ai rien dit encore et qui se rencontre assez fréquemment dans toutes les mines de charbons de terre; je veux parler des *crans* et des *failles*. Ce sont des masses de pierres et de rochers qui prennent la place de la veine et occupent souvent une grande étendue. Quand on est arrêté par ces substances étrangères, il faut ou les percer, ou les tourner pour aller rechercher la veine plus loin. On conçoit combien ces opérations exigent de travaux et de dépenses; et, malheureusement, les accidens qui y donnent lieu ne sont pas rares dans les mines de ce département.

Il est un autre obstacle qui gêne quelquefois les ouvriers de ces mines : c'est le feu *brisou*, espèce de vapeur ou exhalaison fulminante, connue sous différens noms dans les divers pays, et qui devient très-dangereuse lorsque les galeries ne sont pas bien aérées. Dans les premiers tems de l'exploitation d'Anzin, le feu brisou incommodait souvent les travailleurs. Sa présence se manifestait par un bruit semblable à celui d'une forte grêle qui tombe. Il prenait feu aux chandelles qui se trouvaient près de la voûte de la galerie, et se dirigeant alors avec impétuosité vers la fosse, il blessait les ouvriers qui se trouvaient sur son passage, et, en s'échappant par cette fosse, il fondait les anneaux de la chaîne de fer qui y était suspendue, au point qu'elle tombait en lambeaux. Les moyens de se garantir d'un ennemi si dangereux, consistent dans l'introduction et la circulation fréquente de l'air. Tout est maintenant disposé dans les fosses d'Anzin et d'Aniche pour produire cet effet, et l'on n'y est pus incommodé par le feu *brisou*.

Quelques personnes ont cru que les travaux souterrains dans les mines de charbon de terre étaient nuisibles à la santé des ouvriers qui s'y livrent habituellement. L'expérience dépose contre cette opinion : ces ouvriers parviennent à un âge aussi avancé que ceux occupés à toute autre espèce de travail; seulement on remarque qu'ils sont sujets aux rhumatismes, et que ceux qui ont une faible poitrine deviennent à la longue asthmatiques.

§. III.

Cendres fossiles de Sars-Poteries.

En 1777, on découvrit sur le territoire de *Sars-Poteries*, arrondissement d'Avesnes, une couche de cendres végétatives, fossiles, d'une nature à-peu-près semblable à celle des cendres qui s'exploitent dans les environs de *La Fère*, département de l'Aisne.

Cette couche de cendres va du nord-est au sud-ouest.

Elle commence dans le bois de la queue de *Sars*, entre sur le territoire d'*Engnies*, dépendance de Sars, et se continue dans le même bois de Sars. Sa longueur est d'environ un quart de lieue (1 kilom.), durant laquelle elle est interrompue de distance en distance, par des bancs d'argile et de sable terreux.

Sa largeur moyenne est d'environ 100 toises (194^{m}. 90).

Elle se divise en plusieurs filons : les uns ont 10 pieds (3^{m}. 25), d'autres 7 pieds (2^{m}. 27) d'épaisseur; tous se réduisent à 2 et 3 pieds (environ 81 centimètres) lorsqu'ils sont sur le point de finir.

Ces filons se trouvent, les uns sous trente pieds

de terre ($9^{m}.75$) ; les autres, quoique dans la même direction, sous 10 à 12 pieds seulement (environ $3^{m}.57$).

La plus grande incommodité dans l'extraction est occasionnée par les eaux qui sont au-dessous de la couche, et qui s'introduisent dans la fosse aussi-tôt qu'elle est percée.

Les filons sont séparés l'un de l'autre par de l'argile, du sable et de la *terre-potasse*, dont les potiers de Sars se servent utilement dans leurs fabriques.

Dans les filons, même de cendres, il se rencontre, par intervalle, de petites couches d'une matière qui ressemble à du bois pourri ou consommé par la durée des tems, recélant des pyrites ferrugineuses.

L'exploitation de ces cendres a commencé en 1777, année de leur découverte, et n'a été interrompue que pendant deux ans, à l'époque de l'invasion de l'ennemi.

Elle est partagée entre les citoyens *Nicolas Leloir*, de Felleries, et *Louis Picavet*, de Sars.

La couche exploitée par le premier est très-abondante, et pénètre jusqu'au milieu du bois de Sars, au lieu dit *la chevauchoire*; son extrémité touche aux terres qui avoisinent le bois.

Celle exploitée par le citoyen Picavet est également dans le bois de Sars ; elle se trouve dans ce moment à son extrémité ; son exploitation sera épuisée avant la fin de l'année.

Ils extraient, annuellement, chacun 400 voitures de cendres. Chaque voiture à quatre chevaux contient 70 cuvelles remplies d'un pied cube de cendres ($34^{décim.}2773$) du poids de 50 livres l'une, ($2^{myriag.}45$). Chaque cuvelle se vend, sur place, 12 centimes et demi ; à l'époque de la révolution, elle se vendait 25 centimes. Ainsi, l'exploitation annuelle de cen-

dres fossiles de Sars-Poteries, roule sur 28,000 pieds cubes (959,763 décim. cubes), pesant ensemble 1,400,000 livres (68,530 myriag. 84), et produit brut, 3,500 francs. Le produit de la même quantité était double en 1789.

Cette exploitation pourrait être bien plus importante, si les deux particuliers qui la suivent, avaient les moyens d'augmenter le nombre de leurs ouvriers. Il en résulterait un grand avantage pour l'agriculture, à qui elles fournissent un engrais précieux. Sous ce dernier rapport, il sera encore parlé des cendres de Sars-Poteries au chapitre de l'agriculture.

§ IV.

Tourbières.

La tourbe est le chauffage exclusif d'un grand nombre de communes du département du Nord. On l'exploite dans celles dont les noms suivent :

Bierne, *Bourbourg* (campagne), *Brouckerque*, *Capelle*, *Capelle-Brouck*, *Coudekerque-Branche*, *Craywick*, *Drinckam*, *Eringhem*, *Grande-Synte*, *Ghyvelde*, *Holcke*, *Hoymille*, *Looberghe*, *Loon*, *Merckeghem*, *Millam*, *Petite-Synte*, *Pitgam*, *St.-Georges*, *St.-Momelin*, *St.-Pierre-Brouck*, *Steene*, *Teteghem*, *Uxem*, *Watten*, 1.er arrondissement ;

Annœulin, *Cysoing*, *Emmerin*, *Frétin*, *Haubourdin*, *Louvil*, *Péronne*, *Sainghien-en-Weppe*, *Santes*, *Seclin*, *Wavrin*, 3.e arrondissement;

Etrun, *Fressies*, *Hem-Lenglet*, *Paillencourt*, 4.e arrondissement.

Arleux, *Aubigny-au-Bac*, *Auby*, *Bouchain*, *Brunemont*, *Cuincy*, *Dechy*, *Equerchin*, *Féchain*, *Fenain*, *Férin*, *Flers*, *Flines-lez-Marchiennes*, *Hamel*, *Lauwin-Planques*, *Lécluse*, *Mastaing*, *Montigny*, *Pecquencourt*, *Roost-Warendin*,

Sin, *Vred*, *Wandignies et Hamages*, *Wasne-au-Bac*, *Wavrechin-sous-Faulx*, *Waziers*, 6.e arrondissement.

Il ne s'en fait aucune exploitation dans les 2.e et 5.e arrondissemens.

Dans le premier, elle s'exploite sous la couche de terre végétale à 10 ou 12 mètres de profondeur. Après quelques pieds de tourbe, on trouve un sable gras, noir, très-favorable à la végétation. Il n'est pas rare de trouver dans le banc de tourbe, des troncs et des branches d'arbres.

Dans les 3.e, 4.e et 6.e arrondissemens, la tourbe s'exploite dans des terrains marécageux, et le plus souvent au fond de grandes flaques d'eau que le tourbage même a créées dans un pays plat et aquatique. Au moyen de petites nacelles on va chercher cette tourbe à 15, 20 pieds, et quelquefois plus de profondeur. On se sert, à cet effet, d'un instrument appelé *drage* dans le pays, et dont le vrai nom est *drague*. C'est une pelle de fer recourbée, à angle aigu, sur un manche de 10, 15 à 20 pieds de long. Cette pelle tranchante à son extrémité, a communément 1 pied de long sur 8 pouces de large. La tourbe extraite est transportée du bateau sur le gazon, pétrie et moulée ensuite en petites briques de 8 pouces de long sur 2 de largeur et 2 d'épaisseur, qu'on laisse sécher au soleil. On en fait aussi des briques de 8 pouces de long sur 4 d'épaisseur, et 4, 6 et 8 de largeur, auxquelles on donne, dans le pays, le nom de *bouzin*.

On peut évaluer à 120,000,000 de briques de la 1.re dimension, la quantité de tourbes exploitée annuellement dans le département. Cette quantité se consomme sur les lieux ou dans les communes voisines. Le prix commun en est de 2 à 3 fr. le mille; on paye aux

ouvriers le tiers de cette somme pour les extraire et sécher, ou bien on fait exploiter à moitié de récolte.

L'extraction de la tourbe, qui, dans la plupart des départemens, doit être favorisée, paraît ne devoir être tolérée dans le département du Nord, qu'avec la plus grande réserve. Le terrain étant très-bas, plat, spongieux et très-humide, et dans beaucoup d'endroits même, au-dessous du niveau des rivières, la moindre excavation résultant d'un tourbage fait sans précaution, se remplit d'eau qu'il est ensuite impossible de faire écouler. Aussi, tous les actes anciens attestent les soins assidus des différens gouvernemens qui se sont succédés dans les provinces qui forment le département du Nord, pour empêcher l'extraction des tourbes. L'acte de donation du marais dit *des six-villes*, faite à sept communes, par Marguerite de Dampierre, en 1244, défend expressément de détériorer le sol par aucune extraction de tourbes; les arrêts du conseil d'état des 27 mars 1777 et 25 février 1779, qui autorisent le partage des marais, portent une défense semblable sous peine de 300 florins d'amende; et si, avant 1789, la rareté progressive des combustibles avait, dans quelques communes, fait modifier ces défenses, la faculté d'extraire de la tourbe y était très limitée; on ne pouvait le faire qu'à certaine distance des canaux et rivières; le nombre des tourbes à extraire était, chaque année, calculé sur les besoins de la commune, et jamais il n'était permis de l'excéder.

Malheureusement la révolution, qui a d'abord détendu tant de ressorts, a occasionné l'infraction de ces sages règlemens; le partage des communaux a empiré le mal, et il en est résulté des désastres pour long-tems irréparables. Des terrains très vastes qui n'avaient été desséchés qu'à grands frais, sont rede-

venus des marais infects : des propriétés communales, très-productives avant qu'elles ne fussent partagées, ont disparu sous de vastes et profondes flaques d'eau, créées par le tourbage. De-là la dégradation des propriétés voisines, la diminution des pâtures, et par suite celle du bétail, l'insalubrité de l'air et une foule d'autres inconvéniens.

Le mal était à son comble, lorsque je suis arrivé dans ce département ; il m'a tellement frappé que j'ai cru ne devoir pas perdre un instant pour l'arrêter, en remettant en vigueur les anciens règlemens. Cette mesure m'a paru la seule efficace, et je suis décidé à en assurer l'exécution, quelqu'opposition que continue à y mettre l'intérêt personnel de certaines localités.

Les mêmes inconvéniens n'ont pas lieu dans le premier arrondissement : les habitans ne se permettent de tourber que dans les lieux assez élevés pour pouvoir décharger leurs eaux par les voies ordinaires et à une certaine distance des canaux du pays. Le tourbage même y est utile à l'agriculture, en ce qu'il rend la terre plus propre à la culture des arbres ; l'expérience ayant prouvé qu'ils dépérissent lorsque leurs racines atteignent la couche de tourbes.

Le chauffage n'est pas le seul avantage que les habitans du département trouvent dans l'extraction de la tourbe ; les cendres qui résultent de sa combustion sont recherchées pour engrais, surtout dans l'arrondissement de Lille, où, pour cette raison, le prix des tourbes est plus élevé qu'ailleurs. La cendre provenant d'une voiture contenant trois à quatre mille tourbes, se vend depuis 3 francs jusqu'à 5 fr., suivant la qualité des tourbes.

Tableau des produits de l'extraction de la tourbe dans le département du Nord.

PRODUIT BRUT.

ARRONDISSEMENS COMMUNAUX.	QUANTITÉ de Tourbes (1).		VALEUR en argent.	
	1789.	An 9.	1789.	An 9.
			fr.	fr.
BERGUES.	27,000,000	27,000,000	36,000	36,000
LILLE . .	39,200,000	23,121,000	117,600	79,998
CAMBRAI	11,800,000	11,400,000	29,500	28,500
DOUAI . .	55,000,000	50,000,000	88,000	100,000
Totaux. .	133,000,000	111,521,000	271,100	244,498

DÉPENSES.

	1789.		An 9.	
	f.	c.	f.	c.
Journées d'ouvriers pour frais d'extraction.	90,366	66.	81,499	68

(1) La dimension des tourbes dont il s'agit est de 8 pouces de long sur 2 de largeur et 2 d'épaisseur.

BALANCE.

	1789.		AN 9.	
	fr.	c.	fr.	c.
Produit brut	271,100		244,498	66
Dépense	90,366	66	81,499	68
Bénéfice net	180,733	34	162,998	98

On voit que le bénéfice net est de 200 pour $\frac{0}{0}$ des fonds mis; sur quoi il faut défalquer le prix de la location du terrain. Dans beaucoup de communes cette location équivaut à celle des terres de la première classe ; dans d'autres ce sont des terrains communaux dont la jouissance est abandonnée gratuitement aux particuliers (1).

§. V.

Carrières de Marbre.

On compte dans le département du Nord dix sept carrières de marbre, toutes situées dans le 5.e arrondissement. On n'en exploite que trois actuellement.

L'une à *Barbençon* donne un marbre bleu veiné de blanc, de bonne qualité, mais d'une médiocre beauté. Elle est à portée de la grande route, et le chemin rural qui y conduit est très-praticable.

La seconde située à *Bossus-lez-Walcourt*, donne un marbre bleu-noir, veiné, de bonne qualité, très-

(1) Il est important de répéter ici, et on ne peut pas le faire trop souvent, que la plupart des terrains dont on a extrait la tourbe sont perdus pour long-tems pour l'agriculture.

dur et susceptible d'un beau poli qu'il conserve. On lui reproche de contenir des cloux (petites parties très-dures qui résistent au ciseau et rendent le travail plus pénible).

La troisième est à *Bachant* et donne du marbre noir.

L'exploitation de ces trois carrières est facile; comme elles ont peu de profondeur, elle se fait à bras d'hommes avec des roues et des cordes qui font glisser le marbre sur des gros madriers.

Les blocs extraits en sont distribués en feuilles à la scierie existant à Barbençon. Cette scierie, mue par l'eau, a quatre armures de 14 lames chacune.

Les carrières non exploitées sont dans les communes ci-après, savoir:

A *Barbençon*, une carrière d'un marbre rouge veiné, trè-beau, abandonné à cause des frais que nécessitait la trop grande quantité d'eau à extraire.

A *Brayelle*, sur la levée, à deux kilomètres de Barbençon, du côté de Bossus, une carrière de marbre bleu et blanc. Les blocs supérieurs sont très-beaux, ceux du fond d'une qualité médiocre; abandonnée pour la même cause que la précédente.

Au *Bois Jacques*, territoire d'*Erpion*, une carrière de marbre d'un rouge fade, mêlé de blanc.

Une seconde carrière de marbre bleu et blanc. Les blocs en sont d'une grosseur satisfaisante; mais le marbre en est défectueux, étant sujet à des *limés*.

Ces deux carrières très-rapprochées l'une de l'autre, sont très-anciennes. Elles avaient été remises en activité; mais on les a abandonnées de nouveau depuis environ 15 ans. Les chemins pour y parvenir sont détestables.

A *Renlies*, une carrière de marbre de couleur brun-rouge, un peu veiné de blanc; il s'y trouve

des morceaux fort beaux et qui tiennent le poli long-tems.

Au territoire de *Cousolre*, la carrière de *Haille de Saulx*, d'un marbre rouge et blanc dont l'extraction était facile.

Au même territoire, la carrière dite le *pont des rebuts*, également abandonnée, quoique le marbre en soit très-beau. On y avait construit une scierie à eau qui n'a jamais servi, ayant été détruite au commencement de la révolution.

A *Jeumont*, une carrière de marbre rouge et blanc, d'un travail aisé, exploitée au compte personnel du prince de Ligne, en 1790 et 1791; abandonnée depuis.

A *Dourlers*, une carrière de marbre appelé *brèche de Hainaut*, à cause de quelque ressemblance qu'il a avec la *brèche d'Alep*; il en diffère cependant par la couleur qui est plus brune. Elle n'a été que superficiellement ouverte, soit insouciance de la part du propriétaire, soit défaut de connaissances de la part des employés.

A *Bachant*, une carrière de marbre blanc que l'on dit approcher de la beauté de celui d'Italie, et qui réunit à la blancheur, à la dureté, l'avantage de ne pas se tâcher. Les longueurs y sont rares; mais on l'attribue à ce que la fouille n'était pas assez profonde. Cette carrière ouverte, il y a environ 20 ans, par le ci-devant seigneur, fut bientôt après abandonnée par lui, vu l'impossibilité de tarir des sources qui se rencontrèrent. On assure qu'il serait possible de faire une nouvelle ouverture dans un endroit où l'on n'aurait point à craindre ces entraves; mais cette tentative exigerait des dépenses.

A *Ferrière-la-petite*, il existe plusieurs carrières qui, avant la révolution, avaient une grande activité et occupaient environ 200 ouvriers. Il en est

une qui produit du marbre de quatre à cinq nuances en blanc mêlé de jaune, de gris, de vert, de rouge. La longueur et la grosseur des masses du marbre des carrières de Ferrière-la-petite, et le beau poli dont il est susceptible, en ont fait faire des demandes considérables pour la Hollande, la Belgique et le pays de Luxembourg. On peut citer, entr'autres, l'escalier de la cour de Bruxelles, et l'ameublement de la ci-devant abbaye d'Orval, dans le Luxembourg, qui proviennent de ces carrières.

Au même lieu, la carrière appelée *Cannenson*, d'un marbre veiné d'un jaune qui imite l'or.

Ces carrières qui appartenaient au citoyen *Charles Debousies*, ci-devant seigneur du lieu et habitant de la Belgique, ont été abandonnées, parce qu'il avait été porté sur la liste des émigrés, et qu'après sa radiation, il n'a plus trouvé qu'un monceau de décombres à la place des ateliers et des moulins à scie qu'il avait fait construire. Il y a lieu d'espérer que la paix rendra l'activité à ces importantes carrières.

Territoire de *Dompierre*, une carrière de marbre rouge, ouverte avant la révolution, mais presque aussi-tôt abandonnée, parce qu'elle ne pouvait pas soutenir la concurrence avec les carrières voisines, vu les frais considérables d'extraction.

Territoire *d'Ostergnies*, on assure qu'il y a existé une carrière qu'on a été obligé d'abandonner, parce que le marbre n'en pouvait pas soutenir la concurrence avec celui des carrières voisines.

Outre ces carrières, plusieurs fouilles ont été essayées à différentes époques dans le ci-devant canton de Trélon; mais la révolution en ayant interrompu les premiers travaux, on ne peut donner une juste idée des carrières qui existent dans ce canton. Le marbre que l'on a extrait est d'un bleu-gris mêlé d'un

blanc sale. Je doute qu'il puisse soutenir la concurrence avec les carrières de Barbençon.

Enfin, il se trouve du marbre à portée du chemin de *Barbençon* à *Beaumont*. Il est bleu et blanc; les connaisseurs assurent qu'il est de bonne qualité, en grands blocs, et que l'extraction en serait facile, le terrain étant élevé.

Il résulte de l'énumération que je viens de faire, que le sol de la partie sud-est du cinquième arrondissement, renferme, dans son sein, des richesses minérales qui le dédommagent du peu de fertilité de la superficie: aussi, les habitans, avant la révolution, trouvaient-ils dans l'extraction et le travail du marbre une certaine aisance.

Les trois carrières de Barbençon, de Bossus-lez-Walcourt et de Bachant, qui sont les seules exploitées aujourd'hui occupaient au moins 400 ouvriers. A Barbençon, surtout, chaque ménage avait son occupation. Les chefs de famille et les jeunes-gens travaillaient diverses sortes d'ouvrages et y excellaient; les vieillards sciaient, les femmes polissaient. Malheureusement les ravages de la guerre, les secousses de la révolution qui ont fait momentanément disparaître les objets de luxe, ont plongé ce pays dans la plus profonde misère. A peine y compte-t-on (an 10) une centaine d'ouvriers en marbre. Des jeunes-gens qui s'étaient adonnés au dessin, à la sculpture, ont été forcés d'abandonner leur premier état et de travailler dans les forêts pour alimenter leur triste existence. S'il en est un petit nombre qui aient continué l'exercice de leur profession, ils trouvent difficilement à se défaire de leurs ouvrages; rarement on leur en commande; le désœuvrement et la crainte de perdre leurs talens sont les principaux motifs qui les déterminent à en confectionner.

La paix et la tranquillité si favorables aux arts, rendront, je l'espère, une nouvelle vie à cette branche intéressante de l'industrie du département du Nord. Il faut, il est vrai, retrancher de l'aperçu de la consommation annuelle de ces marbres bruts et ouvrés, celle que faisaient les maisons religieuses; mais on a tant détruit de monumens depuis dix ans, que de nouveaux besoins se feront sentir à fur et à mesure que les fortunes se consolideront et que l'abondance renaîtra.

Il est au reste un moyen d'amélioration qui dépend du gouvernement et qui lui serait peu coûteux: c'est l'achèvement de la route de Dunkerque à Liège, interrompue sur une longueur de 8,500 mètres, dans la partie du département de Jemmappes qui sépare Cousolre de Barbençon.

Dans l'état actuel des choses, ces carrières n'ont point de débouchés bien faciles; les voitures ont beaucoup de peine à franchir cette partie de route non achevée; elle est presque impraticable pendant l'hiver: ce qui force les voitures de suivre la route de Beaumont à Mons, et augmente les frais de transport.

L'achèvement de cette route serait un bienfait incalculable pour ces contrées pauvres, qu'il vivifierait. Sous ce rapport et sous celui plus général de l'intérêt du commerce de tout le département, je ne puis que joindre mes vœux à ceux des habitans, pour le voir comprendre au nombre des travaux les premiers à exécuter.

Je reviendrai sur la fabrication du marbre, en parlant des manufactures et usines; c'est pourquoi je me borne à présenter ici un aperçu des produits en argent de son exploitation en blocs préparés à être sciés.

Tableau du produit de l'extraction du marbre dans le département du Nord.

PRODUIT BRUT.

OBJETS EXTRAITS.	QUANTITÉ.		VALEUR EN ARGENT.	
	1789.	AN 9.	1789.	AN 9.
	mèt. cub.	mèt. cub.	fr.	fr.
Blocs de marbre	160,871.	41,131.	16,080.	4,800.

DÉPENSES.

OBJETS DE DÉPENSE.	1789.	AN 9.
	fr.	fr.
Salaires d'ouvriers	10,120.	3,110.
Dépense pour entretien d'outils et ustensiles	3,016.	840.
Totaux	13,136.	3,950.

BALANCE.

BALANCE.

	1789.	AN 9.
	fr.	fr.
Produit brut	16,080.	4,800.
Dépense	13,136.	3,950.
Reste en produit net . .	2,944.	850.

L'on voit que les bénéfices étaient de 22 pour % en 1789, et qu'ils sont encore à peu près au même taux en l'an IX; desquels il faut cependant défalquer la location du fonds.

§. VI.

Carrières de grès.

La nature, qui a donné au département du Nord un sol plat et humide, semble s'être étudiée à semer çà et là sur sa surface, la pierre la plus propre à faire des routes solides et durables, au moyen desquelles le pays puisse être praticable.

Le grès se trouve sur les territoires des communes de *Fontaine-au-pire*, *Haussy*, *St.-Martin*, *Vendegies*, *Beaurain*, *Sommaing*, *Solesmes*, quatrième arrondissement; de *Bavai*, *Croix*, *Jeumont*, *Preux-au-Bois*, *Villers-Sir-Nicole* et dans les environs du *Quesnoi*, cinquième arrondissement; d'*Orchies* et sur toute cette chaîne d'éminences, qui s'étend de *Douai* à *Valenciennes* en longeant les limites du département du Pas-de-Calais, notam-

ment dans les territoires de *Lécluse*, *Hamel*, *Estrées*, *Erchin*, *Villers*, *Roucourt*, *Cantin*, *Lewarde*, *Loffre*, *Montigny*, *Bugnicourt*, *Famars* *etc.*, sixième arrondissement.

Les plus considérables de toutes ces carrières sont, après celles du sixième arrondissement, celles des environs de *Solesmes*, *St.-Martin*, dans le quatrième; de *Preux-au-Bois* et *Croix* dans le cinquième. Quoiqu'elles soient abondantes, les extractions ont été si considérables, qu'on craint avec raison qu'elles ne s'épuisent trop tôt. Elles fournissent plusieurs sortes de grès d'un grain plus ou moins fin. On se sert du plus dur pour paver les rues et les chaussées; celui d'un grain plus facile à travailler sert à faire les socles des maisons, les murs jusqu'au premier étage, les ouvrages hydrauliques. Ces pierres ne se travaillent qu'au marteau en piquant; elles durcissent considérablement à l'air. Neuves, elles sont d'une couleur grise-argentine-cendrée. Les bâtimens construits avec ces grès sont presqu'indestructibles; mais ils ont un aspect massif.

Avant la révolution, les carrières de grès du départementement du Nord ne servaient pas seulement aux besoins de ses constructions, de ses fortifications, de ses chaussées: des exportations considérables en étaient faites annuellement, tant dans les départemens intérieurs que pour la Belgique, la Hollande et même l'Angleterre; c'était un commerce d'échange, dont tout le bénéfice était pour le pays.

Plus de cinquante communes trouvaient dans l'extraction, la façon et le transport de ces grès, l'aliment d'une activité continuelle. L'extraction s'en faisait en hiver; elle avait en cela l'avantage d'occuper beaucoup de bras dans une saison où presque tous les autres travaux sont suspendus; l'été était employé à la préparation et à l'embarcation sur les canaux;

l'ouvrier pouvait gagner jusqu'à 2 francs et plus par jour : on ne voyait pas de bras oisifs.

Depuis la révolution, diverses causes ont presque anéanti cette branche de prospérité locale ; les principales sont la cessation du travail des routes et les immenses démolitions dont les débris ont, pendant plusieurs années, suffi aux besoins du pays.

Aujourd'hui que les travaux des routes reçoivent une nouvelle impulsion et que les produits des démolitions commencent à s'épuiser, il y a lieu d'espérer que l'extraction des grès va reprendre sa première activité ; il en reste encore des bancs précieux dans le sein de la terre.

En tems ordinaire on peut évaluer à deux millions, le nombre des grès façonnés annuellement dans le département du Nord, pour le seul entretien des routes, dont partie dans la dimension de 5 à 6 pouces cubes, partie dans celles de 6 à 7, et de 7 à 8.

Tableau du produit brut de l'extraction de grès dans le département du Nord.

ARRONDISSEMENS COMMUNAUX.	QUANTITÉ de mètres cubes de grès.		VALEUR en argent.	
	1789.	An 9.	1789.	An 9.
			fr. c.	fr. c.
CAMBRAI. .	909.	78.	13,315.22	1,153.23
AVESNES. .	366.	305.	2,287.13	2,218.53
DOUAI . . .	10,343.	2,604.	186,174	41,664
Totaux. . .	11,618.	2,987.	201,776.35	45,035.76

DÉPENSES.

	1789.	An 9.
Journées d'ouvriers pour frais d'extraction, entretien d'outils et location du terrain.	175,458 6	40,532 19

BALANCE.

	1789.		An 9.	
	fr.	c.	fr.	c.
Produit brut	201,776	35	45,035	76
Dépenses	175,458	56	40,532	19
Bénéfice net	26,317	79	4,503	57

Equivalant à 15 fr. pour cent du montant des mises en 1789; et à 11 fr. 11 c. pour cent en l'an 9.

§. VII.

Carrières de pierres calcaires.

I.

Pierres calcaires blanches.

Les carrières de pierres calcaires blanches, désignées dans le pays sous le nom de *blancs*, sont très-

multipliées dans les troisième, quatrième et sixième arrondissemens du département. Il n'en existe d'aucune nature dans les deux premiers.

Cette pierre, qui est très-tendre et comme farineuse, s'exploite ou en blocs considérables ou en moélons. Dans le premier cas on est obligé de la durcir à l'air, ou même de la faire hiverner pour lui laisser perdre une partie de son eau de carrière. Cette précaution prise, elle est susceptible de toutes les formes et ornemens que veut lui donner l'architecte. Dans le second cas, on la convertit en chaux tendre dont on fait communément le mortier.

On se sert aussi de cette pierre en poudre et délayée pour blanchir les maisons.

Ces carrières sont exploitées ou par puits, ou par galeries horisontales, ou enfin à ciel ouvert. Elles occupaient à peu près 500 ouvriers en 1789.

La même cause qui a fait diminuer l'exploitation des grès, a ralenti celle de la pierre blanche à bâtir.

Les carrières de pierres blanches de taille du département sont :

Dans le troisième arrondissement, 1.° celles d'*Annappes*, au nombre de six, qui fournissent une pierre dure préférable à toutes celles des environs. Dessous les bancs de cette pierre, on en trouve une autre que l'on dit être plus dure que le marbre. 2.° Celles de *Lesquin*. 3.° Les deux de *Ronchin*. Il y en avait aussi à *Lezennes*, qui sont épuisées depuis 20 ans.

Dans le quatrième arrondissement, les carrières de *Bevillers*, d'*Honnecourt*, où l'on avait commencé l'exploitation pour le canal de St.-Quentin; celle d'*Inchy* ouverte en l'an 3 pour la réconstruction de Landrecies; celles d'*Iwuy*, les plus célèbres de l'arrondissement, propres à la sculpture, et exploitées par puits; celles de *Ribecourt*, de *Rumillies*; celle de *St.-Benin*, non exploitée depuis 50 ans;

celles de *St. - Hilaire*, de *Saulzoir*, de *Villers-Plouich*.

Dans le sixième arrondissement, celles d'*Etreux*, de *Haspres*, d'*Hordain*, de *St.-Saulve*, de *Lambres*. A Hordain la pierre est exploitée par puits; elle est très-propre à la sculpture, étant plus dure que celle des environs.

Dans toutes les carrières ci-dessus on exploite aussi en moélons.

Les autres carrières où le moélon blanc calcaire s'exploite, sont dans les communes d'*Esquermes*, *Loos*, *Faches*, *Thumesnil*, *Wattignies*, *Annequin* près Haubourdin, *Seclin*, *Templemars* et *Vendeville*, troisième arrondissement. Les pierres que l'on en tire sont petites.

Dans les communes d'*Avesnes-lez-Aubert*, *Banteux*, *Bantouzel*, *Bermerain*, *Busignies*, *Cagnoncle*, *Cambrai*, *Carnières*, *Catteau*, *Caullery*, *Crevecœur*, *Doignies*, *Ecaudœuvres*, *Eswart*, *Fontaine-au-Pire*, *Fontaine-Notre-Dame*, *Gonnelieu*, *Honnecourt*, *Inchy*, *Ligny*, *Marcoing*, *Masnières*, *Montigny*, *Montay*, *Montrecourt*, *Neuville-St.-Remy*, *Neuvilly*, *Paillencourt*, *Raillencourt*, *Rieux*, *St.-Aubert*, *St.-Martin*, *St. Souplet*, *St.-Vaast*, *Solesmes*, *Vendegies*, *Viellies*, *Walincourt*, quatrième arrondissement.

Dans les communes d'*Anzin*, *Aniches*, *Avesnes-le-Sec*, *Auberchicourt*, *Bouchain*, *Bugnicourt*, *Cuincy*, *Denain*, *Douchy*, *Equerchin*, *Erre*, *Flers*, *Fenain*, *Hellesmes*, *Lieu-St.-Amand*, *Marquette*, *Maing*, sixième arrondissement.

Dans le quatrième arrondissement l'extraction des moélons se fait à ciel ouvert, par des puits ou par excavations verticales des coteaux; dans le sixième elle se fait à ciel ouvert.

Ces moélons sont employés à la bâtisse des édifices,

dans le pays, et à la fabrication d'une chaux blanche d'une médiocre qualité, qui est consommée en partie par les besoins de l'agriculture.

On rencontre quelquefois dans ces carrières de pierres calcaires, des masses de pierres et cailloux silicieux, dont je parlerai plus loin; et des pyrites sphériques de la grosseur d'une pomme, qui ne sont autre chose que des sulfures de fer qui tombent en efflorescence dès qu'ils sont exposés à l'air. De pareils sulfures se rencontrent aussi çà et là dans les couches de terre, notamment dans les environs de Douai.

II.

Pierres calcaires bleues.

C'est une pierre crétacée grisâtre; elle est plus dure, plus graveleuse que la précédente, et susceptible cependant d'un peu de poli; elle se trouve en abondance dans le cinquième arrondissement exclusivement, d'où lui est venu le nom de pierre d'*Avesnes*. Elle sert à bâtir, à la confection des chaussées à cailloutis et à la fabrication de la chaux, dont les cultivateurs font un fréquent usage pour l'engrais des terres. Cette chaux est d'une qualité bien meilleure que celle qui se confectionne dans le reste du département.

La pierre dont il s'agit s'exploite ou en blocs destinés à la taille, ou en moélons. Le nombre des carrières de pierres de taille est de 34 dans l'arrondissement; savoir: 7 à *Marbaix*; 3 à *Honhergies*; 3 à *Lez-Fontaine*; 3 à *Ferrière-la-grande*; 2 à *Dompierre*; 2 à *Etrœungt* et *Sars-Poteries*; et une dans chacune des communes de *St.-Hilaire*, *Avesnes*, *Avenelles*, *Remy-mal-bâti*, *Gussignies*, *Houdain*, *Ferrière-la-petite*, *Haumont*, *Barbençon*, *Bossus*, *Renlies*, *Wallers*.

Le nombre des carrières de moélons est de 82; savoir: 5 dans chacune des communes de *Sepmeries*, *Etrœungt*, *Limont-Fontaine*; 4 dans chacune de celles de *Bachant*, *Ferrière-la-grande*; 3 dans chacune de celles de *Dourlers*, *Bellignies*, *Cousolre*, *Lez-Fontaine*; 2 dans chacune de celles de *Beaufort*, *Bossus*, *Marbaix*, *Dompierre*, *Flaumont et Waudrechies*, *Sars-poteries*, *Trelon*; et une dans chacune de celles d'*Avesnes*, *Anor*, *Boussois*, *Boussières*, *Estrud*, *Bettrechies*, *Féron*, *Haut-lieu*, *Poix*, *Renlies*, *Wignehies*, *Solre-Libre*, *Beugnies*, *St.-Remy-mal-bâti*, *Gussignies*, *Hon-Hergies*, *Houdain*, *St.-Vaast*, *Ferrière-la-petite*, *Cerfontaine*, *Colleret*, *Jeumont*, *Marpent*, *Ostergnies*, *Barbençon*, *Fourmies*, *Glageon*, *Wallers*, *Villers-Pol*, *Orsinval*, *Ghissignies*; dans ces trois dernières le moélon est blanc.

Les bancs de pierre bleue forment le noyau des coteaux de cet arrondissement. Dans le centre de l'arrondissement on les trouve ordinairement sous un schiste appelé vulgairement *agaise* dans le pays. C'est une pierre brune disposée par couches d'un pouce d'épaisseur.

On trouve aussi de l'agaise dans le quatrième arrondissement.

Ces carrières alimentent en pierre de taille les départemens du Nord et de Jemmappes. Cette pierre est très-estimée par la longueur de ses blocs, sa dureté et la facilité de la travailler. On en fait des statues, des corniches, des colonnes, des pavés de maisons.

Les plus importantes des carrières de pierre de taille sont celles de Marbaix, Gussignies et Hon-Hergies.

Malheureusement, depuis la révolution, les causes déja signalées ont sensiblement diminué l'exploita-

tion. A Marbaix seul, la diminution est de plus de moitié ; à Gussignies et Hon-Hergies de plus des deux tiers ; il en est même d'abandonnées.

Tableau du produit brut de l'extraction de pierres calcaires blanches et bleues dans le département du Nord.

Arrondissemens communaux.	Qualité des pierres.	Quantité.		Valeur.	
		1789.	An 9.	1789.	An 9.
Lille. .	taille bla.	2,317	877	pierres de tailles bla.	
	moél. bla.	27,148	29,376		
Cambrai	taille bla.	300	200	16,725.37	5,530.55
	moél. bla.	9,210	8,037		
Avesnes.	taillebleue	2,884	1,330	idem bleues.	
	moél. b'eu			23,129.68	12,167.37
	et blanc.	32,953	28,246		
Douai .	taille bla.	1,954	257	moélons blanc et bl.	
	moél. bla.	18,308	8,513	51,069.90	52,722.30
Totaux. .		95,074	76,836	90,924.95	70,420.22

Il ne serait pas facile d'établir une balance exacte entre les produits ci-dessus et la dépense. Cette dépense se compose de la journée des ouvriers extracteurs, de l'achat et entretien d'outils, et du prix de location du terrain ; elle varie suivant les localités. Ainsi, dans l'arrondissement de Lille, l'ouvrier gagne environ 1 franc 50 centimes par jour ; tandis que,

dans celui d'Avesnes, il ne gagne souvent que la moitié. Le terrain aussi est plus cher dans le premier; mais aussi le prix des pierres extraites est-il plus fort.

Tout bien pesé, on ne doit guère porter le bénéfice net de l'exploitation des pierres pour tout le département, tant de taille que moélons, qu'à 10 à 12 pour cent; mais aussi la mise de fonds est presque toute en main-d'œuvre. Cet avantage, qui est commun aux exploitations de sable et de terre à poterie, est précieux dans un pays très-peuplé.

§ VIII.

Cornues ou Silex.

Cette espèce de pierre n'est exploitée en carrière que sur les territoires de *Thiennes* et *Boeseghem*, deuxième arrondissement.

Elle se rencontre en petits rognons dans celles de pierre calcaire blanche des autres arrondissemens. L'avalement des fosses d'extraction du charbon de terre à Anzin et à Aniche en a fait reconnaître des bancs à certaine profondeur au-dessus du niveau des eaux.

Ces cornues sont ou noires ou jaunes dans leur cassure; calcinées et réduites en poudre, elles entrent dans la composition de la pâte de faïence, façon anglaise, qui se fabrique dans le département. Sous ce rapport, leur exploitation pourrait être tentée avec d'autant plus de succès que, jusqu'à ce jour, nos manufactures s'en sont approvisionnées dans les départemens voisins.

On en formerait aussi des chaussées solides.

§. IX.

Carrières de sable.

On sait que les dunes qui bordent la mer ne sont autre chose que des masses de sable pur. Le département du Nord est bordé le long de la mer d'une longue et épaisse ligne de ces dunes ; elles font l'objet d'un article dans le chapitre de l'agriculture. Toute la partie du 1.er arrondissement où elles se trouvent est à gauche de la Colme ; elle n'offre qu'un terrain sablonneux. Celui des environs de Nord-Libre, 6.e arrondissement, est de même nature.

Le département compte en outre beaucoup d'exploitations de sable ; savoir : les carrières des monts *Cassel*, des *Chats*, de *Boesscheppe* ; celle du mont *Noir*, dans lequel se trouvent des pierres ferrugineuses ; celle de *Nieppe* ; celle de *Morbecque*, où il est très-gras : toutes dans le 2.e arrondissement ; le sable en est coloré du jaune au rouge ;

Celles de la *Madeleine*, *Phalempin*, *Pont-à-Marcq*, *Ostricourt*, *Hem*, *Mons-en-Barœul*, *Ennetières-en-Weppes*, *Wahagnies*, 3.e arrondissement ;

Celles d'*Annœux*, de *Beaumont*, *Cambrai*, *Catteau*, *Caulery*, *Crévecœur*, *Fontaine-au-Pire*, *Haussy*, *Marcoing*, *St.-Martin* et *Vendegies-sur-Ecaillon*, *Solesmes*, *Walincourt*, la *Terrière* entre *Honnecourt* et le *Catelet*, *Marest*, *Selvigny*, *Fontaine-Notre-Dame*, *Saulzoir*, du *bois* de l'abbaye de *Vaucelles*, 4.e arrondissement. Dans toutes ces carrières, le remblai se fait à mesure de l'extraction.

Celles d'*Audignies*, *Bavai*, *Beaufort*, *Bersillies*, *Berlaimont*, *Boussus*, *Colleret*, *Cousolre*, *Esclaibes*, *Floyon*, *Le Quesnoi*, *Limont-Fontaine*, *Louvignies-lez-Bavai*, *Sains*, *St.-Vaast*, *Wargnies-le-petit*, *Barbençon*, *Beugnies*, *Bousies*, *Boussières*,

Dourlers, *Féron*, *Ferrière-la-petite*, *Gommegnies*, *Louvigny-Quesnoi*, *Louvroil*, *Mecquignies*, *St.-Remy-mal-bâti*, *Solre-Libre*, *Salesches*, *Sars-Poteries*, *Trélon*, *Vergnies*, *Wignehies*, 5.e arrondissement;

Celles d'*Anzin*, *Arleux*, *Aubigny-au-Bac*, *Beuvry*, *Bouchain*, *Brunemont*, *Bugnicourt*, *Cantin*, *Douai*, *Estrées*, *Famars*, *Fenain*, *Fressain*, *Gœulzin*, *Lalaing*, *Lécluse*, *Loffre*, *Maing*, *Marchiennes*, *Raches* où s'approvisionne la verrerie de Douai, *Quérenaing*, *Raimbeaucourt*, *Raismes*, *St.-Amand*, *Vieux-Nord-Libre*, 6.e arrondissement.

Le sable de *Raches* est un sable de dunes, blanc mêlé d'argile; celui de *Cantin* et *Lewarde* est jaune, un peu moins argileux que le premier; celui d'*Anzin* et *St.-Amand* est d'un grain fin de couleur jaune; celui de *Vieux-Nord-Libre* est d'un grain fin, couleur brun-foncé: il sert à paver et à faire du mortier; on pourrait s'en servir dans les verreries.

Si on en excepte quelques éminences, telles que les monts *Cassel*, des *Chats*, de *Boesscheppe* et le mont *Noir*, etc. où le sable est exploité à découvert, en tranchant après le revers; dans le reste du département, on doit enlever la couche de terre végétale et creuser quelquefois de 6 à 15 pieds pour trouver le sable. Il n'est pas rare de rencontrer, dans les couches les plus profondes, des troncs et des branches d'arbres pétrifiés.

Les sables du département du Nord, sont employés par ses manufactures de verres noir et blanc, pour les constructions de bâtimens et de routes, et pour sabler les appartemens dans l'intérieur des maisons, usage qui est général surtout au nord du département. (On remarque aussi cet usage dans les départemens du Rhin.). Celui des dunes est le moins estimé de tous.

Tableau du produit brut de l'extraction du sable, dans le département du Nord.

Arrondissemens communaux.	Quantité.		Valeur en argent.	
	1789.	An 9.	1789.	An 9.
	m. c.	m. c.	fr.	fr.
Bergues. .	7,698	6,103	3,586	2,746
Hazebr . .	4,653	3,937	3,257	2,756
Lille. . . .	4,784	8,177	3,349	5,724
Cambrai. .	4,431	7,276	2,215	3,638
Avesnes. .	6,341	5,435	2,855	2,446
Douai . . .	9,270	10,770	4,171	4,846
Totaux. . .	37,177	41,698	19,433	22,156

La plupart des sablonnières du département sont des terrains vagues où il ne se trouve point d'exploitation réglée : chacun va y charger le sable dont il a besoin. On ne peut donc guères balancer les frais d'exploitation avec les produits.

Il est raisonnable de supposer, d'après les données que j'ai recueillies, que l'extraction du sable dans le département, produit un bénéfice net de 20 pour cent à ceux qui en font une spéculation soutenue ; et que, l'une dans l'autre, chaque sablonnière occupe continuellement un homme à raison de 75 centimes à 1 f. par jour.

§. X.

Exploitation d'argile ou terres à poterie.

Le sol d'une très-grande partie du département offre de l'argile plus ou moins propre à la fabrication de la poterie, de tuiles, de *pannes* (espèce particulière de tuiles), de carreaux, de briques; ces dernières, surtout, se font, presque par-tout, sur le champ même où on prend la terre.

On verra à l'article *agriculture*, que c'est un moyen dont usent fréquemment les cultivateurs pour niveler leurs terres.

Il existe des exploitations particulières d'argile pour la poterie sur les territoires des communes suivantes:

Bergues, *Bourbourg* (campagne), *Cappelle*, *Hoymille*, *St.-Momelin*, *Watten*, 1.er arrondissement; on pourrait y en exploiter sur plus de trente communes.

Sur toute la langue de terre du 2.e arrondissement qui s'étend depuis la Lys au-dessus de Thiennes, jusqu'à la route de Dunkerque près Méteren, comprenant les communes d'*Estaires*, *Merville*, *Lagorgue*, *Vieux-Berquin*, *Neuf-Berquin*, *Haverskerke*, *Steenwerck*, *Merris*; partie des territoires de *Bailleul*, *Hazebrouck*, *Morbecque*, *Steenbecque*, *Thiennes*, *Borre*, *Pradelles*, *Strazeele*, *Nieppe*, les territoires d'*Arnike*, *Buyscheure*, *Houtkerque*, *Winnezeele*, *Steenvoorde*;

Sur le territoire de *Bouvines*, *la Madelaine*, *Marcq-en-Barœul*, 3.e arrondissement;

De *Beaurain*, *Cambrai*, *Clary*, *Crèvecœur*, 4.e arrondissement;

De *Berlaimont*, *Ferrière-la-Grande*, *Ferrière-la-*

petite, *Englé-Fontaine*, *Sars-Poteries*, *Marpent*, *Avesnes*, *Bavai*, 5.e arrondissement;

De *Bellaing*, *Beuvry*, *Cuincy*, *Flines-lez-Mortagne*, *Landas*, *Marquette*, *Orchies*, *Râches*, *Valenciennes*, 6.e arrondissement.

L'argile des environs de Watten est très-estimée par la propriété qu'elle a de se cuire très-bien; celle de Bergues donne une poterie moins solide, d'un rouge pâle.

L'argile du 2.e arrondissement est jaunâtre, quelquefois grise; c'est de cette dernière dont se servent, surtout, les potiers; elle se trouve sous des couches d'une argile brune qui ne sert qu'à la culture.

Celle du 5.e arrondissement est la meilleure de toutes; la conformité en couleur, en finesse et en solidité des poteries fines d'Englé-fontaine, avec les vases et fragmens de vases que l'on a extraits des fouilles de Bavai, distant de quelques kilomètres, ne laisse aucun doute que l'argile d'Englé-Fontaine n'ait été connue et mise en œuvre par les Romains.

L'argile exploitée à Ferrière-la-petite a été, tout récemment, reconnue très-propre pour la confection de la faïence dite *grès Anglais*.

L'argile du département est exclusivement exploitée par les poteries et usines locales.

On peut évaluer à environ 16000 le nombre des mètres cubes que l'on en emploie.

En général, on n'extrait la terre à poterie qu'à fur et à mesure des besoins des usines. Comme la recherche des bonnes veines nécessite souvent des fouilles assez profondes, on ne doit pas supposer que le produit net excède 10 à 12 fr. pour cent des mises de fonds en salaires d'ouvriers, achat et entretien d'outils, location du fond. Les ouvriers peuvent gagner 75 cent.s et 1 franc par jour.

Tableau du produit de l'extraction de l'argile ou terres à poterie, dans le département du Nord.

PRODUIT BRUT.

ARRONDISSEMENS COMMUNAUX.	QUANTITÉ.		VALEUR en argent.	
	1789.	An 9.	1789.	An 9.
	m. c.	m. c.	fr. c.	fr. c.
BERGUES. .	1,542	1,008	1,819 »	1,370 »
HAZEBR. .	315	1,240,	244 »	1,091 »
LILLE. . . .	3,610	3,510	6,963.50	6,773.50
CAMBRAI. .	776	753	1,484.10	1,695 »
AVESNES. .	6,763	6,004	18,260.10	18,012 »
DOUAI . . .	2,667	1,833	3,501.63	2,673.20
Totaux. . .	15,673	14,348	32,272.33	31,614.70

§. XI.

Eaux et boues thermales et minérales de St.-Amand.

A environ deux kilomètres et à l'est de la ville de St.-Amand, à l'extrémité du hameau dit *La Croisette*,

sette, se trouvent les eaux et boues minérales de St.-Amand. Elles sont situées au milieu d'une prairie marécageuse, environnée presque de toute part d'une forêt considérable qui porte le nom de la ville.

On ne peut point fixer d'époque précise à l'origine de leur célébrité. Des circonstances qui seront rapportées plus bas établissent avec assez de vraisemblance qu'elles furent fréquentées par les Romains qui ont occupé le pays pendant près de cinq siècles, et avaient placé le chef-lieu de leur colonie à Tournai, selon les uns, et à Bavai selon les autres, distantes l'une et l'autre de quelques myriamètres des sources.

Un voile épais en couvre l'existence dans le moyen âge; il paraît cependant que long-tems avant 1648, elles jouissaient d'une grande réputation pour la guérison de la gravelle, puisqu'à cette époque, l'archiduc *Léopold*, gouverneur des Pays-Bas, y fut amené par son médecin, après la bataille de Lens, pour être guéri d'une colique néphrétique causée par le gravier: et il le fut en effet par l'usage intérieur de ces eaux.

On n'y connaissait encore alors qu'une seule fontaine qu'on appelait *le bouillon*. On présume que ce nom lui vient de ce qu'en fixant les eaux du bord du réservoir, on n'est pas une minute sans voir des bouillons partir de dessous le sable qu'ils semblent percer, s'élever à une certaine hauteur en petits tourbillons, et venir former à la superficie des grosses bulles qui se dissipent en faisant un petit bruit.

L'archiduc n'avait trouvé, pour tout établissement près de cette fontaine, qu'une ferme voisine qui en portait le nom. Ceux qui l'occupaient semblaient être les seuls gardiens et dépositaires de ces

eaux, où ils voyaient, chaque année, au rapport des historiens contemporains, « différens graveleux « de la contrée venir puiser leur soulagement et « leur guérison. »

Malheureusement la source était souvent surmontée par des eaux étrangères et bourbeuses des environs; elle-même charriait, comme elle le fait encore, avec ses bouillons, des bois pourris, du charbon et d'autres matières étrangères.

Le prince, par reconnaissance, engagea l'abbé de St.-Amand (*Dubois*) à y faire les réparations nécessaires pour en éloigner ces inconvéniens. La première vue fut de donner à ces eaux, à la sortie de leur source, la pureté dont elles étaient susceptibles. Afin d'y parvenir plus sûrement, on s'avisa de bâtir un coffre de maçonnerie en rond sur un cercle de bois, suspendu en l'air par quatre cables. Après que cette maçonnerie fut séchée et raffermie, on la descendit perpendiculairement dans le bassin, au fond duquel on avait placé transversalement une grosse poutre de trente pieds de long, qui devait lui servir d'appui.

Mais ce coffre de maçonnerie rencontrant, lorsqu'on le lâcha, un fond moins solide d'un côté, se renversa et forma sur l'embouchure de la source, une sorte de voûte dont le diamètre paraît avoir 2 mètres 6 décimètres ou 8 pieds. Les eaux se trouvant alors comprimées et arrêtées à leur sortie, se firent jour à dix pas du côté de l'est de l'ancienne source, et formèrent une nouvelle fontaine.

Les travaux commencés ne furent pas alors achevés : la guerre vint les interrompre. St.-Amand, par sa position sur l'ancienne extrême frontière, était un poste souvent disputé par les armées; c'est ce qui en écarta les buveurs et les ouvriers; et ce ne fut qu'en 1682, qu'*Héroguelle*, médecin d'Arras

établi à Tournai, tira ces eaux de l'espèce d'oubli où elles étaient retombées, en les prônant contre beaucoup de maladies et répandant au loin leur réputation par un traité sur leurs vertus, qu'il intitula *la vraie anatomie du grand bouillon*. *Héroguelle* s'était attaché particulièrement aux eaux de la nouvelle fontaine, dont il s'attribua la découverte, et à qui il donna le nom de *grand bouillon*, que nous lui verrons changer en celui *du pavillon ruiné*.

Peu après, Mr. *Brisseau*, médecin du roi à Tournai, nommé depuis intendant des eaux minérales de St.-Amand, y séjourna deux mois par ordre de la cour. Témoin de leurs bons effets dans un grand nombre de maladies, il leur donna, par sa réputation et la confiance qu'il crut devoir leur accorder, la célébrité qu'elles ont conservée depuis.

La province ne tarda pas à retentir du bruit des cures opérées par ces eaux. La gravelle surtout, dont, au rapport de *Desmisville*, les Flamands étaient autrefois très-incommodés, y trouvait toujours du soulagement, souvent même la guérison. Ce fut alors que les villes voisines se cotisèrent pour faire faire les réparations nécessaires à ces sources. Cependant, la guerre étant encore survenue, ce ne fut qu'en 1697 que les travaux projetés commencèrent à recevoir leur exécution par les soins du maréchal de *Boufflers*, alors gouverneur de la Flandre Française, sous la direction du maréchal de *Vauban*. On regrète de ne pas voir le nom de ce dernier à côté de celui du gouverneur, sur l'inscription Française de la façade du pavillon des fontaines, qui conserve la mémoire de cette restauration.

Le but principal des travaux était d'entourer à une certaine distance, par une bonne maçonnerie, le bassin de la fontaine, pour en écarter les eaux

étrangères qui s'y mêlaient. Cette opération devait leur rendre tout leur calorique et leur pureté.

On en confia l'exécution à des mineurs du roi, ouvriers habiles. Ceux-ci rencontrèrent des difficultés extrêmes, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils parvînrent à établir la maçonnerie qui devait environner la fontaine. A fur et à mesure que cette maçonnerie changeait les courans d'eau, et qu'elle s'opposait au développement du gas hydrogène sulfuré, ces fluides, par un effet résultant de leur pression, de leur concentration, jettaient au loin avec fracas leurs entraves ainsi qu'une grande quantité de sable; souvent ils renversaient en un instant l'ouvrage de la journée.

Selon *Brassart*, auteur contemporain, « un jour « que l'on était le plus empêché à travailler entre 11 « et 12 heures, la fontaine s'est tourmentée avec tant « de violence, qu'elle a jetté, en forme de torrent, « plus de 16 charretées de sable qui ont formé sur « cette source un glacis. Au bout d'une heure, ce « torrent s'appaisa et l'on marcha avec confiance « sur cet abîme. »

Pendant les travaux dont il est question, l'ancien coffre de maçonnerie posé en 1649, qui, en s'appuyant sur un seul point de la poutre, avait formé une espèce de voûte, se trouvant dégagé par le remuement des terres, se renversa sur l'extrémité opposée de cette poutre. L'effet fut un brusque mouvement de bascule qui fit lever l'autre extrémité et donna un très-grand jour à la source. On vit alors, avec étonnement, paraître dans le fond du bassin, quantité de pièces de bois et de statues presque colossales, la plupart si défigurées par suite de leur long séjour dans l'eau, qu'il était impossible d'en reconnaître les traits: on en distingua, cependant, qui étaient armées de casques et de lances; d'autres

avaient les cheveux négligés et un manteau traînant; l'une tenait en main un grand anneau, et un enfant près d'elle portait un écusson uni à la Romaine. *Brassart* et *Mignot*, autre auteur contemporain, qui citent ces faits, ajoutent que l'on tira de la fontaine plus de 200 de ces statues, dont la hauteur était de 12 à 13 pieds, et qu'elles y étaient proprement rangées par différens lits entre-mêlés de planches; ils assurent aussi qu'on y a trouvé, ainsi que dans les boues, des médailles des empereurs Romains, *Jules-César*, *Auguste*, *Vespasien*, *Trajan*, *Néron*; de plus, un pavé au pied de la fontaine, qui conduisait vers le midi au bois qui l'environne, ayant des fondemens en forme de petites loges, dont la maçonnerie résistait à l'effort des pioches.

Il est bien étonnant que l'on n'ait conservé dans le pays aucun de ces monumens; les recherches que j'ai faites à cet égard ont été infructueuses; probablement que l'abbaye de St.-Amand en avait recueilli quelques-uns qui auront subi le sort de ses beaux bâtimens et de sa superbe basilique, et que les autres statues entièrement défigurées et méconnaissables, n'auront pas paru dignes d'être conservées.

. Quoiqu'il en soit, la *contemporanéité* des auteurs cités, dont l'un a été pendant 24 ans médecin des eaux de St.-Amand, et la tradition orale du pays me paraissent établir avec assez d'authenticité les preuves de la fréquentation de ces sources par les Romains, surtout si on les rapproche du témoignage de M. *Morand*. Dans un mémoire lu à l'académie des sciences en 1743, ce savant cite parmi les morceaux d'antiquité (1) qui se sont présentés en

(1) *Brassart* rapporte que « l'abbé *Dubois* faisant fouiller dans

grand nombre dans le voisinage de la principale fontaine de St. Amand, lorsqu'on a fouillé la terre, *des médailles des empereurs Vespasien et Trajan*, *un petit autel de bronze avec les principaux traits de l'histoire de Remus et Romulus en relief*, dont il dit avoir fait l'acquisition; une petite statue de *Pan*, plusieurs de *Cupidon* et quantité de fragmens de vases antiques faits d'une terre bolaire fine, rougeâtre, telle que celle de Buckaros, qui portent la plupart le nom des ouvriers qui ont fait ces vases, et à leurs bords des ornemens en relief, qu'il croit n'être autre chose que la marque de l'ouvrier. Un de ceux que M. *Morand* a rapportés de St-Amand, a, dit-il, des ornemens pareils à ceux d'un vase de Buckaros antique que l'on voit au cabinet de Ste.-Geneviève à Paris.

Pour expliquer le phénomène de l'apparition subite de cette quantité incroyable de statues et morceaux de bois, il faut avoir une idée précise de la situation physique de la fontaine *bouillon*. Je copierai encore les auteurs cités.

Le bassin ou réservoir a environ 1^{m}. 950, ou 6 pieds de profondeur depuis la superficie de l'eau jusqu'au sable qui forme un glacis plus élevé vers les bords. Ce sable, d'un grain très-fin et d'une couleur d'ardoise lorsqu'on le retire de l'eau, et mélangé de grains noirs et blancs lorsqu'il est sec, paraît être apporté du fond et forme un banc mouvant,

---

« les entrailles de la terre de la colline de haute rive, où S. Amand avait « établi son premier oratoire, après avoir brisé et ruiné l'idole de « Mercure adoré des Romains, trouva sous cette hauteur antique « les sépultures des Romains, ossemens brûlés, cendres, cruches, « fioles, bouteilles, plats de terre, miroirs d'acier poli, figures de « coqs, médailles de Domitien, Vespasien, Néron et de tous les « empereurs qui ont régné et résidé à Tournai. »

disposé en forme de voûte. Ce banc qui a à-peu-près 2 mètres (6 à 7 pieds) d'épaisseur, recouvre une espèce de cavité ou de gouffre d'environ 5m. 5d. (16 à 17 pieds) de profondeur, dont le fond est un gravier.

M. *Morand* dit y avoir plongé une perche fort grosse et chargée de plomb à son extrémité supérieure, et que lorsqu'il cessait de la tenir ferme, cette perche était renvoyée avec une vitesse extrême. « C'est dans cette caverne, ajoute-t-il, qu'il se fait « quelquefois des effervescences extraordinaires : « alors l'eau est agitée, le glacis dérangé, le sable « culbuté, et celui qui vient du fond amène avec « lui des matières étrangères parmi lesquelles il s'est « trouvé plusieurs fois des morceaux pétrifiés (dont « il en a rapporté un qui semble être fait de deux « écorces appliquées l'une contre l'autre et qui por- « tent quelques grains métalliques). »

Il est bon d'observer que la seconde source (celle du *grand bouillon*, dite aujourd'hui du *pavillon ruiné*), est sujette aux mêmes révolutions que la première : ce qui indique qu'elle est sur le même gouffre. On prétend cependant qu'en la sondant, on n'a pu encore, après avoir traversé le banc de sable mouvant, rencontrer l'autre fond.

Il n'est donc pas étonnant qu'on ait pu tirer une si grande quantité de corps étrangers de cette vaste cavité. Mais d'où proviennent ces statues et quelle était leur destination primitive?

Plusieurs auteurs et M. *Morand*, après eux, prétendent que les phénomènes cités peuvent faire supposer l'existence d'un fond caverneux, où aurait existé un temple, des ruines duquel se sont échappées les statues dont il a été parlé. Mais, comment supposer l'existence d'un temple souterrain dans un lieu où le niveau d'eau est si élevé ? D'autres disent

que ce sont des images de saints qui ont été cachées dans ce bassin par les sectateurs du culte catholique, pour les soustraire à la fureur des Iconoclastes. Mais l'extérieur des statues n'annonçait point les attributs des saints des chrétiens, qui, d'ailleurs, ne paraissent pas avoir été dans l'usage d'en placer de si grands dans leurs temples.

Ne serait-ce pas plutôt des statues payennes qui auraient été, à la naissance du christianisme, jetées dans ce gouffre pour les soustraire à la torche des prédicateurs de la foi? Cette opinion, qui m'est suggérée par quelques-uns des auteurs qui ont écrit sur les eaux et boues minérales de St.-Amand, me paraît d'autant plus admissible, que la source de ces eaux ayant, comme nous l'avons vu, été connue des Romains, il est vraisemblable qu'elle aura été embellie par eux; on sait qu'ils rendaient une espèce de culte aux eaux, à celles surtout qui contribuaient à la santé. Les sources de St.-Amand étaient au milieu des forêts et environnées de hautes futaies; les lois de la perspective exigeaient que les ornemens fussent en accord avec l'aspect majestueux du lieu, et de-là la taille colossale des statues. D'ailleurs n'est-il pas raisonnable de trouver les vestiges d'une ancienne distribution de bâtimens destinés à des bains, dans les fondations en petites loges du chemin qui conduisait du pied de la source au midi?

Mais, revenons aux travaux tracés par *Vauban*: il fallut, comme on l'a vu, vaincre beaucoup d'obstacles pour les achever. Ils ne rendirent cependant pas à la première source, (la fontaine *bouillon*), l'activité qu'elle avait avant la chûte de la maçonnerie à l'italienne qu'on avait voulu autrefois y établir; elle resta paresseuse, au point que le bassin qu'on lui avait construit, fut fourni pendant plusieurs années des eaux que l'on y faisait passer de la source voisine,

(*le grand bouillon*). Cette circonstance fit songer, en 1716, à mettre à l'abri des matières étrangères, les eaux de cette dernière. On entreprit même de la couvrir d'un pavillon sur pilotis; mais ce pavillon s'ébranla et se dérangea peu-à-peu, soit par suite de la mauvaise construction ou du mouvement du terrain, et finit par s'écrouler en 1727 : ce qui a fait appeler, depuis, cette source, la fontaine du *pavillon ruiné*.

Heureusement que, dans l'intervalle, la fontaine *bouillon* avait repris sa première activité. Cependant, les travaux exécutés en 1698 n'étaient pas suffisans; le bassin des eaux était toujours à découvert et exposé aux injures de l'air. En 1767, les deux *bouillons* furent enfin couverts aux frais de l'abbaye de St.-Amand, du pavillon commun que l'on y voit aujourd'hui, sous lequel un bassin intermédiaire reçoit les eaux que les buveurs viennent y puiser à deux robinets qui servent à leur écoulement. L'année précédente, on avait augmenté les bâtimens des bains à usage de particuliers, et ajouté un bâtiment pour l'établissement de la chambre des douches, et deux cabinets.

Il paraît qu'avant 1714 on ne connaissait encore que les deux fontaines *bouillon* et les boues. Dans le cours de cette année, une troisième fontaine, non loin des premières, à l'autre extrémité des boues, fut mise en réputation par la guérison qu'y trouva un évêque d'Arras, et c'est de lui qu'elle a pris le nom de fontaine d'*Arras*. Brassart est le premier qui en parle. On l'appelle aussi la *fontaine de vérité*, parce qu'en faisant allusion à un des principaux effets qu'on assure qu'elle a eu sur la personne du bon prélat, on prétend qu'elle est une pierre de touche pour faire connaître si un corps, sain en apparence, n'est point souillé d'un virus vénérien. Ce trait, au reste,

ne doit plus être cité que comme étymologique, depuis qu'il est reconnu que ces eaux n'ont aucune vertu pour guérir les maux vénériens.

On assure que la source de la fontaine d'*Arras*, est à 5^{m}. 85^{d}. (ou 3 toises) de profondeur sous terre, et qu'il y a au fond un sable de même nature que celui des fontaines *bouillon*. En effet, il est bien probable que toutes ces fontaines, circonscrites dans un petit espace de terrain, ont pour source commune, le réservoir immense qui a été découvert sous les fontaines *bouillon*, et sur lequel on verra que les boues elles-mêmes reposent.

La fontaine d'*Arras* n'eut dans le principe, pour la garantir du mélange des eaux étrangères, qu'un simple tonneau qui lui servait de réservoir. On eut pourtant la précaution, dès le commencement, de la couvrir et de n'en laisser couler les eaux que par un robinet, comme cela se pratique encore aujourd'hui.

Entre la fontaine d'*Arras*, et les fontaines *bouillon*, distantes d'environ 48^{m}. 73^{d}. (ou 25 toises), sont les boues minérales. Il paraît qu'on ne commença à en faire usage qu'en 1698. M. *Brisseau* est le premier qui en parle. La tradition du pays porte que des mineurs employés à travailler à la fontaine du *bouillon*, ayant été commandés pour le siège d'Ath, en revînrent affligés d'ulcères en différentes parties du corps et surtout aux jambes. Ceux qui reprirent les travaux au bassin des boues, y trouvèrent leur guérison. Ces cures donnèrent lieu à d'autres essais qui procurèrent l'établissement des bains de boues, qui a toujours été en activité depuis.

De même que les sources, le bassin qui retient les boues resta très long-tems à découvert. Pour empêcher le mélange des eaux de pluies qui ne pouvaient que diminuer la force des eaux minérales dans les-

quelles les boues sont délayées, on tâchait de tenir toujours celles-ci ramassées vers le centre du bassin qui était plus élevé que les bords; par ce moyen, les eaux du ciel les pénétraient peu, étant conduites par une pente aux bords du bassin, où elles trouvaient une rigole circulaire trouée d'espace en espace pour les laisser échapper vers un puisart où elles allaient se perdre.

Des chassis de bois carrés formaient, comme aujourd'hui, sur les boues et à leur niveau, des loges séparées où les malades se tenaient comme ils pouvaient. Quelques-unes de ces loges étaient couvertes par des toiles; mais cette dernière précaution même n'empêchait pas les baignans, obligés d'ailleurs d'attendre les grandes chaleurs pour prendre les bains de boues, d'y être exposés aux injures de l'air, à l'ardeur des rayons du soleil et aux regards des curieux, lorsqu'il s'agissait de sortir des boues pour aller au lavoir. D'ailleurs, il n'y avait que quatre lavoirs; et comment supposer qu'ils pussent suffire à 30 ou 40 personnes, lorsqu'un orage les forçait de quitter à la fois les bains?

Pour parer à ces inconvéniens, procurer aux boues un usage décent et en tirer tout le parti possible en leur conservant leur calorique, on les couvrit, en 1765, d'un bâtiment en forme de serre hollandaise, formé de grands vitraux, long de 27^{m}. 28,646, large de 12^{m}. 34,391, et haut de 9^{m}. 7452, exposé à l'est, au midi et à l'ouest. On régularisa la distribution des cases en bois destinées à recevoir les malades, et une grande cloison établit une séparation entre les militaires et les autres baignans. Ce bâtiment et cette distribution existent encore aujourd'hui. De petits canaux de décharge, pratiqués à chaque loge et dans le contour du bâtiment, reconduisent les eaux superflues qui arrivent du fond à la super-

ficie des boues, et détournent celles qui venaient des terres voisines se déposer dans le bassin.

Nature des eaux et boues de St.-Amand.

Les eaux et boues de St.-Amand sont thermales; leur chaleur marque 20 degrès au thermomètre de Réaumur.

Elles sont gazeuses, et elles le sont par le gaz hydrogène sulfuré dont elles s'impreignent et qui s'en dégage avec abondance.

Elles sont salines, puisqu'elles tiennent en dissolution du sulfate calcaire et une faible quantité de sulfate de magnesie.

Elles tiennent aussi en suspension un peu d'argile.

Le citoyen *Armet*, médecin, inspecteur actuel de l'établissement, vient d'en faire l'analyse. Il croit devoir attribuer la naissance du gaz hydrogène sulfuré dans ces eaux, à la décomposition des pyrites, qui s'opère dans les entrailles de la terre. Le voisinage des mines de charbon de terre d'Anzin, appuye cette opinion, fondée d'ailleurs sur toutes les analyses qui ont précédé celle du citoyen *Armet*. Au nombre de ces analyses antérieures, on peut citer comme les meilleures, celles faites par les médecins *Desmisville*, médecin des hôpitaux militaires à Lille, et intendant de ces eaux, qui en a publié un essai, en 1767, et *Decroix*. Il n'a manqué à ces chimistes, pour les rendre complètes, que de connaître la propriété qu'a le gaz hydrogène sulfuré de dissoudre le souffre.

On a cru et on croit encore mal-à-propos, continue le citoyen *Armet*, que les eaux de la fontaine d'*Arras* ne sont pas de la même nature que les autres : c'est une erreur. Il est vrai que le gaz hydrogène sulfuré est plus abondant dans cette der-

nière ; mais la raison en est facile à donner : les deux réservoirs de la fontaine *bouillon* qui fournissent l'eau au bassin où l'on va la puiser pour boire, sont à découvert : conséquemment le gaz hydrogène sulfuré s'en dégage très-librement ; tandis que les eaux de la fontaine d'*Arras* n'ont de communication avec l'air extérieur, qu'au moment où on peut les recevoir dans son verre. Conséquemment il n'y a pas de déperdition du gaz hydrogène qui les impreignait ; au contraire l'eau, par la force des circonstances, s'en trouve sur-saturée ; aussi, l'odeur d'œufs pourris qu'elle exhale est-elle très-forte.

Quant aux boues minérales, leur chaleur est presque toujours de 20 degrés au thermomètre de Réaumur. Elles tirent leur propriété des sources minérales en grand nombre qui les délayent, et leur communiquent leur chaleur et leurs principes médicamenteux.

Ces boues se composent de trois couches de terre de différente nature : la première est une tourbe argileuse. Depuis qu'elles sont couvertes, la partie tourbeuse a dû diminuer sensiblement. La seconde est argileuse ; la troisième se compose d'un silex très-fin, uni à du carbonate calcaire sous la même forme, à qui *Desmisville* donne environ 2^{m}. 5°. (ou 7 à 8 pieds) de profondeur. C'est à travers cette troisième couche, dans un espace de 27^{m}. 28,646, (ou 84 pieds) en carré long, que sourdent une quantité considérable de petites sources dont les eaux, de même nature que celles des fontaines, détrempent l'argile pure et la tourbe argileuse et en forment une espèce de bourbier.

M. *Morand* rapporte dans son mémoire cité, « qu'il a enfoncé dans l'endroit où ces boues étaient « le plus liquides, de fort longues perches sans trou- « ver le fond, et que des malades qui s'y sont plon-

« gés, lui ont assuré que, lorsqu'ils voulaient s'y « enfoncer plus de la moitié du corps, ils se sentaient « soulevés et ramenés à la surface ».

Vertus médicales des eaux et boues minérales de St-Amand.

Le citoyen *Armet* ne pense pas que l'on doive chercher les propriétés salutaires des eaux et boues minérales de St.-Amand, dans la présence du sulfate de magnesie, puisque, si les expériences sont exactes, elles n'en contiennent guères que 2 à 3 grains par livre d'eau. Il croit que l'on doit plutôt les attribuer à la quantité de gaz hydrogène sulfuré qui s'y trouve, et, peut-être, à la manière d'être du calorique qui élève leur température. De-là l'opinion où il est que, données en bains ou en douches, ainsi qu'on en a contracté l'usage depuis 1698, ces eaux n'ont pas plus de vertu que l'eau ordinaire, puisque la chaleur qu'on leur communique les prive absolument du gaz hydrogène sulfuré, qui, même, s'en dégage sans cela. Il ne pense pas de même des bains qui seraient pris dans les sources à la chaleur naturelle des eaux, tels qu'on les prenait avant 1698. Il croit que c'est à la douce et presque permanente température des boues, qu'il faut attribuer les cures marquantes qu'elles opèrent; que les bains dans les sources seraient également salutaires, et qu'il est, d'ailleurs, plusieurs cas compliqués où il serait convenable de respirer un air atmosphérique mélangé avec le gaz hydrogène sulfuré.

La vertu des eaux minérales de St.-Amand dépend donc, surtout, de leur usage pris intérieurement. Des exagérations ont été publiées sur cet objet; on est allé jusqu'à les prôner comme remède universel.

Le citoyen *Armet* se borne à donner comme constant, qu'un grand nombre de différentes espèces de maladies qui avaient été regardées comme incurables, ont été guéries par l'usage de ces eaux et boues. Il cite les observations qu'il a été à même de faire lui-même pendant les années 6 et 7, sur plus de 700 militaires envoyés à ces eaux et confiés à ses soins, et à ceux du chirurgien en chef de l'hôpital militaire de St.-Amand.

On sait que les campagnes antérieures à l'an 6 ont été poussées avec vigueur, même au plus fort de l'hiver; que la conquête de la Hollande eut lieu au cœur d'un des plus rigoureux. Ces dures et glorieuses campagnes occasionnèrent à un très-grand nombre de militaires, des rhumatismes portés au dernier degré, et qui furent suivis chez plusieurs, de paralysie et de marasme.

Beaucoup se trouvèrent dans cette affligeante situation parmi ceux qui furent envoyés à ces eaux: on y en a vu qui, par la violence de la maladie, avaient plusieurs membres paralysés, quelquefois tous. Presque tous ont été guéris ou singulièrement soulagés dès la première année, et la plupart de ces derniers ont trouvé leur guérison radicale aux eaux de St.-Amand, la seconde année.

Les malades gravement rhumatisés avaient les membres plus ou moins atrophiés. Mais, sans aucune exception, on a vu ces membres flétris par le marasme, reprendre de l'embonpoint et de la chaleur, avant même d'avoir récupéré le mouvement, indice sûr d'un acheminement à la guérison, à laquelle ces circonstances ont constamment préludé chez tous ceux qui ont trouvé leur guérison aux boues de St.-Amand.

Le citoyen *Armet* dit avoir vu, dans les mêmes

années, un grand nombre de militaires chez qui les accidens dus aux rhumatismes, avaient été singulièrement aggravés par l'usage des eaux thermales d'Aix-la-Chapelle, de Barrèges, ou de Bourbonne-les-Bains, etc., être radicalement guéris par la douce et permanente température des boues de St.-Amand.

Dans toutes les observations que je viens de citer, le citoyen *Armet* est d'accord avec tous les médecins qui ont écrit avant lui sur les mêmes eaux.

Ainsi, quand bien même les eaux et boues de St.-Amand ne seraient propres qu'à guérir les affections rhumatismales causées par le froid et originairement idiopathiques, elles mériteraient déjà une attention particulière du gouvernement.

Mais le citoyen *Armet* ne borne pas là leurs propriétés médicales. Les membres couverts de cicatrices étendues, et par suite atrophiés, moins libres dans leurs mouvemens, ou paralisés même entièrement, ont aussi recouvré constamment, aux eaux de St.-Amand, leur embonpoint ordinaire et la liberté de leurs mouvemens.

Enfin, ajoute-t-il, on peut dire, généralement parlant, que les eaux et boues de St.-Amand conviennent singulièrement dans les paralysies non cérébrales, dans les affections psoriques, surtout dartreuses, dans la gravelle et les obstructions du bas-ventre, surtout spasmodiques ; que, sous tous ces rapports, elles offrent une ressource précieuse, surtout pour les militaires à la suite d'une guerre. C'est, sans doute, ce qui a engagé l'ancien gouvernement à y faire reconstruire, en 1743, un hôpital militaire, dont les bâtimens existent encore en très-bon état, et où il y avait 200 lits. On sait que très-anciennement il y avait déjà eu un pareil établissement.

Réparations

Réparations et améliorations à faire aux eaux et boues minérales de St.-Amand.

J'ai déjà parlé de l'heureuse position de ces eaux et boues minérales, presque au milieu d'une vaste forêt qui présente des sites pittoresques, des promenades très-agréables que l'on peut prolonger, à portée d'une des plus belles rivières du département, (la Scarpe). Cet établissement, quoique peu soigné dès l'origine et très délabré depuis la révolution, est susceptible d'améliorations et d'embellissemens, qui en feraient un rendez-vous agréable pour les indigènes et les étrangers.

Le pavillon des fontaines, celui des boues, les bâtimens de l'hôpital militaire, ceux de l'hôpital civil où il y avait 36 lits, dont 18 pour les pauvres de St.-Amand, et 18 pour ceux du reste de la France, deux remises et une chapelle, forment dans ce moment tout l'établissement. Un autre bâtiment qui était l'auberge des eaux et boues, et servait surtout au logement de baigneurs, a été réduit en cendres le jour de l'ouragan du 18 brumaire an 9.

Mais de ces bâtimens, les uns tombent en ruines faute de réparations, les autres ne peuvent obtenir que par des changemens dans leur distribution intérieure, la salubrité ou l'agrément qui sont réclamés par la santé des malades.

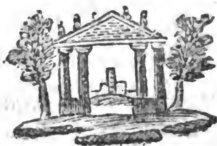
Ce domaine, dont la ci-devant abbaye de St.-Amand jouissait avant la révolution, a eu successivement, depuis la suppression des moines, différens locataires ou impatiens de jouir, ou dénués de ressources nécessaires pour faire des avances; ils n'y ont fait aucune amélioration, et les sommes considérables que la République y a employées en réparations, n'ont pu l'empêcher d'arriver, sous le citoyen

Renaudin, dernier fermier, à un degré de dépérissement très affligeant.

D'un autre côté, toutes les terres qui dépendaient de l'établissement ont été aliénées; on a vendu jusqu'au jardin qui se trouve dans l'enclos, et sous lequel sont les tuyaux qui déchargent les eaux des sources dans les fossés environnans.

Convaincu qu'il importe au bien de la République, autant qu'à celui de la contrée, de pouvoir tirer le plus grand parti possible d'une ressource que la nature ne prodigue pas partout, j'ai cru devoir proposer au gouvernement des vues pour relever cet établissement précieux, et y ajouter de ces embellissemens accessoires qui font des eaux minérales, des rendez-vous d'agrément et de parties de plaisir.

Je suis entré, à ce sujet, dans tous les détails qui peuvent l'éclairer, et j'ai indiqué les moyens de faire toutes les dépenses nécessaires sans puiser au trésor public. Les plans, devis et avant-projets relatifs aux constructions et réparations à faire, ont été adressés au ministre de l'intérieur, le 26 nivôse dernier, (an 10).



CHAPITRE III.e

Règne végétal.

Ce chapitre sera principalement consacré à faire connaître toutes les productions du règne végétal de ce département, leur quantité et leur valeur approximatives. Ainsi je serai amené naturellement à parler de l'agriculture, dont toutes les opérations ont surtout pour objet de multiplier la plupart de ces productions. J'entrerai dans tous les détails qui doivent présenter les progrès et la situation de ce premier des arts dans un département naturellement agricole et fertile.

Il est impossible de faire connaître l'agriculture sans parler des animaux qu'elle emploie et qu'elle élève. Ainsi je serai forcé de confondre en apparence le règne animal avec le règne végétal. Mais cette confusion inévitable, loin de jeter de l'obscurité sur le sujet, ne servira qu'à faire mieux saisir l'ensemble et à lier toutes les parties de la statistique.

Les productions du règne végétal, considérées sous le rapport des manipulations, des opérations et modifications que l'industrie leur fait subir pour servir aux usages de la vie et les livrer au commerce, seront rapportées et présentées de nouveau dans le chapitre destiné à offrir le tableau de la situation et des produits des diverses fabriques, manufactures, et du commerce de ce département.

Avant d'indiquer les productions du régne végétal, il me paraît nécessaire de faire connaître les différentes natures de terres végétales, qui composent le sol du département.

§. I.er

Différentes natures de terres.

Le sol du département du Nord, qui est généralement bon, présente des nuances si sensibles dans chacun des arrondissemens communaux, que je crois devoir décrire la nature de la terre végétale, arrondissement par arrondissement.

Sol de l'arrondissement de Bergues.

Le sol de cet arrondissement est classé par la nature en deux grandes divisions, dont la rivière de la Colme fait la séparation.

Toute la partie située au sud de cette rivière est composée, 1.° d'une terre argileuse jaune d'environ 3 pieds de profondeur et d'une très-bonne qualité, qui est assez perméable aux eaux de pluies, s'ameublit facilement, peut être cultivée en tout tems, et convient à toutes sortes de productions.

2.° d'une terre glaise compacte, appelée dans le pays *terre clitre*, de deux pieds jusqu'à deux pieds et demi de profondeur, qui retient les eaux à la surface, se convertit en boue par l'effet de leur long séjour, se durcit et se crevasse lorsqu'il survient des sécheresses. Cette terre s'ameublit difficilement; les gélées lui sont favorables. Elle ne convient pas au lin, au tabac, ni à l'orge.

Le territoire de chaque commune de cette partie au sud de la Colme, offre ces deux natures de ter-

rain ; souvent elles sont mêlées ensemble. Dans le voisinage de l'arrondissement d'Hazebrouck, on trouve, en outre, un terrain marneux dans une proportion qui varie depuis un sixième jusqu'à trois huitièmes.

Cette contrée au sud de la Colme s'appelle *le pays au bois*, parce qu'elle est couverte d'arbres de toute espèce qui y croissent parfaitement bien.

La partie au nord de la même rivière est désignée sous le nom de *pays à wateringues*, parce qu'elle ne doit son état de culture qu'à de nombreux canaux de dessèchement appelés *wateringues*. Elle est partagée en un sol sablonneux gris et noirâtre, et une terre argileuse blanchâtre, aussi collante que le *clitre* ou la glaise, mais moins serrée ; c'est avec cette espèce de terre que l'on fabrique des briques blanches.

Le sol du *pays à wateringues*, convient à toutes les cultures, notamment aux orges d'hiver et de mars, seigles, avoines, sainfoins.

Si l'on en excepte la commune de *Moëres* dont le sol, nouvellement conquis sur les eaux, est entièrement marécageux et glaiseux, toutes les autres communes de cette partie de l'arrondissement ont plus ou moins de sables et de terres blanches.

Le sable domine sur les territoires voisins des dunes; il est pur et mouvant dans les dunes et n'y est susceptible de fécondation qu'autant qu'il est fixé par des plantis.

On trouve à la suite de ce chapitre des articles séparés sur les *moëres*, les *wateringues*, les *dunes*.

Outre les *moëres*, l'arrondissement de Bergues compte aussi des parties marécageuses et tourbeuses dans toutes les communes riveraines de la Colme à droite et à gauche. La tourbe se trouve à deux pieds. Dessous est une couche de sable noir et gras qui

est très-favorable à la végétation. On remarque que les parties de terrains où l'on a extrait la tourbe, sont plus productives, lorsqu'elles sont ensuite tenues à sec.

Les sables sont profonds; les pluies renouvelées tous les mois leur sont très-favorables; ils sont faciles à cultiver. Les terres basses continuellement imbibées d'eau, restent humides et froides; des coulans de desséchement et beaucoup d'engrais de marne leur sont nécessaires.

Arthur Yung, dans son voyage en France, tome 2, article *Flandre*, dit: « A Cassel, le sol et l'agri-
« culture viennent en déclinant. Cette dernière
« circonstance est extraordinaire : il est singulier
« que l'excellente culture que j'ai si fort admirée
« dans cette province sur les terres les plus fertiles,
« ne s'étende pas en quelque sorte sur les plus
« mauvaises; cela semble indiquer que le sistême
« général (d'agriculture) en France influe même
« jusqu'ici. » Je ne sais si l'estimable voyageur aura voulu dire par-là que, passé Cassel, le sol et la culture sont mauvais dans tout le reste de la Flandre Française; ce serait une erreur dans laquelle il ne serait pas tombé avec un peu plus de tems pour examiner de près le sol. Le fait est, que la partie des arrondissemens d'Hazebrouck et de Bergues qui s'étend depuis Cassel jusqu'à la Colme, offre généralement un sol bon et bien cultivé; il n'y a que la partie comprise entre la Colme, et la mer qui, étant sujette à inondation à chaque pluie abondante et aux débordemens de l'Aa, n'est pas aussi bonne, quoiqu'aussi bien cultivée.

*Sol de l'arrondissement d'*Hazebrouck.

Toute la partie sud et sud-est de l'arrondissement, qui se trouve comprise dans le triangle formé par

la route de Lille à Dunkerque, la frontière du département du Pas-de-Calais, et une ligne qui serait tirée depuis la rivière de la Lys au-dessus de Thienne, coupant les territoires dudit Thienne, de Steenbeck, Morbeck, Hazebrouck, Borre, Pradelles, Bailleul et Nieppe, est formée d'une argile le plus souvent brune, recouvrant une terre glaiseuse jaunâtre et quelquefois grise, qualité que préfèrent les potiers. Toute cette partie est si humide, qu'en hiver les chemins y sont absolument impraticables aux voitures; les piétons ne peuvent y voyager qu'en sautant de pas en pas sur des blocs de grés, espacés sur un des côtés des grands chemins. Pour ne pas glisser sur les grés, les gens du pays portent des souliers fortement ferrés; sans cette précaution ils seraient exposés à tomber soit dans le bourbier qui forme le chemin, soit dans le fossé profond qui le borde; l'habitude leur rend cette manière de voyager facile.

La même argile se retrouve au nord et nord-ouest, sur les confins de l'arrondissement, dans les communes de Buysscheure, Arnick, Winnezeele et sur une partie du territoire de Steenvoorde. Viennent ensuite les terres marneuses appelées dans le pays *terres rouges*, qui sont de la meilleure espèce sur les territoires contigus d'Ecke, Caëstre, Terdeghem, St.-Silvestre-Cappel. Celui de Steenvoorde contient aussi une partie de sol dont on extrait de la marne blanche.

Le reste à-peu-près de l'arrondissement est généralement composé d'argile et terre *clitre* ou glaise de bonne qualité, à quelques parties près de terres blanches et aquatiques au sud-ouest d'Hazebrouck, et de terres glaises presque stériles sur le territoire de Nord-Peene.

Le sable se trouve sur quelques parties du terri-

toire de Nieppe, aux monts de Cassel, de Buysscheure, au mont des Chats et au mont Noir, enfin au territoire de Morbecque; ce dernier est un sable compact et gras.

En général les terres argileuses et surtout glaiseuses de l'arrondissement ne laissent pas facilement s'infiltrer les eaux dans leur sein, et s'ameublissent avec peine; sous ce rapport la gelée leur est très-favorable. Elles conviennent surtout aux fromens, seigles, fèves et hivernages. La couche de la terre végétale a depuis 6 jusqu'à 18 pouces et plus d'épaisseur.

Sol de l'arrondissement de Lille.

Le sol de cet arrondissement se compose de trois sortes de terres: l'argileuse qui convient à toutes les cultures; la sablonneuse qui est propre surtout aux seigles; et la marneuse à qui on confie de préférence les blés, œillettes, sainfoins, vesces.

Cette dernière espèce ne se trouve qu'au sud-est de Lille, sur la route de Douai à Lille et à la droite de la même route, notamment dans les communes de Lesquin, Lezenne, Avelin.

La partie au sud-ouest et à l'ouest, comprise entre la route de Douai à Lille à gauche en descendant jusqu'à Armentières, est argileuse et argileuse-glaiseuse. La glaise se trouve principalement dans les communes boisées des environs de Mons-en-Pévèle (1), Phalempin: elle se trouve aussi plus ou moins dans quelques autres communes.

---

(1) Il est remarquable que la sommité du mont sur lequel est situé Mons-en-Pévèle et qui domine de beaucoup la plaine, est la partie qui présente l'argile la plus productive; sur les marchés de Lille, il est reconnu que le froment qui en provient a un dixième de pesanteur spécifique de plus que celui qui croît dans le reste de l'arrondissement.

Les environs de la Deûle sont marécageux.

Il y a aussi des contrées qui ont quelques parties sablonneuses.

Au nord de Lille on trouve le terrain argileux-sablonneux.

Il se soutient alternativement sablonneux, argileux-sablonneux et glaiseux au nord-ouest, du côté de Commines, Wervick, Menin; et argileux au nord-est dans la partie de Tourcoing, Roubaix, Lannoi.

On voit que le sol marneux est le plus rare, ne se trouvant qu'au sud-est; que le sol sablonneux ne se prononce que dans quelques parties au nord et nord-ouest; de sorte que l'on peut dire que la majeure partie du terroir de l'arrondissement de Lille est composée d'une argile plus ou moins mélangée de sable. On sait que les sols de cette nature sont les plus favorables à la végétation. C'est, sans doute, une des causes de la grande fertilité de l'arrondissement de Lille.

Dans les parties marneuses, la couche de la terre végétale n'a que 7 à 8 pouces d'épaisseur. Dessous se trouve la marne; l'eau s'infiltre facilement dans ses couches. Elle craint les trop grandes sécheresses.

Dans les parties glaiseuses, la couche végétale varie depuis un pied, un pied et demi jusqu'à deux pieds. Elle retiendrait son eau à la surface d'une manière nuisible, si le cultivateur n'avait soin de pratiquer beaucoup de fossés dans ses champs.

Les terrains argileux et argileux-sablonneux ont depuis un pied et demi jusqu'à deux pieds et demi de couche végétale; l'eau s'y infiltre assez facilement surtout dans les plus profondes; les fortes gelées leur procurent ordinairement de bonnes récoltes, surtout si on a soin d'en arracher les mauvaises herbes qui y croissent avec plus d'abondance dans ces années. Une sécheresse modérée contribue

aussi à la fertilité de ces terres. L'argile sur laquelle repose cette couche, ne laisse pas d'être végétative; les racines des arbres vont y chercher des sucs nourriciers.

Sol de l'arrondissement de Douai.

L'arrondissement de Douai offre quatre natures de terrain, savoir : terrain argileux, terrain marneux, terrain sablonneux, terrain tourbeux; souvent plusieurs de ces qualités se trouvent réunies sur le même territoire.

Il est plus ou moins argileux, marneux et sablonneux dans toute la partie qui est comprise entre le département du Pas-de-Calais, les arrondissemens de Cambrai et Avesnes, et le département de Jemmappes, jusqu'au cours de la Scarpe pris depuis Douai et descendant à son embouchure. Cette partie comprend le cours de la Sensée qui offre une argile plus ou moins sablonneuse ou marneuse, le cours de l'Escaut qui est, partie argileux-marneux, partie tourbeux, celui de la Selle qui est argileux, légèrement sablonneux. L'épaisseur de la couche végétale dans cette partie varie depuis 6 à 7 pouces jusqu'à 1, 2 et 3 pieds; plus cette couche est épaisse, plus facilement elle permet l'infiltration des eaux et s'ameublit; on peut la labourer en tout tems. Les parties, au contraire, où la couche de terre végétale est légère, sont impraticables après de grandes pluies ou des dégels.

Le terroir de Valenciennes et des environs offre une terre argileuse forte, noire et grasse. Dans d'autres parties contigues à l'arrondissement d'Avesnes, ce sont des argiles grises et rougeâtres, mêlées de cailloux silex, dits dans le pays *cailloux bis*, de sable, et entre-coupées de terres marneuses dites

marlettes. La profondeur végétale de ces terres varie de 13 à 15 pouces. Elles absorbent généralement assez bien l'eau ; les gelées, les sécheresses modérées leur font du bien.

La vallée de la Scarpe, dans toute son étendue depuis Douai, offre, surtout, un terrain sablonneux et tourbeux. On y distingue des sables de trois natures : sable argileux, qui est le plus productif sable, noir, sable gris. Leur profondeur varie depuis 8 à 12 pouces jusqu'à deux pieds ; ils absorbent facilement l'eau ; les pluies alternatives leur font du bien, les rendant plus compactes. Il n'en est pas de même des grandes gelées, ni des grandes sécheresses : les premières y atteignent les racines des plantes, les secondes y dessèchent les grains dans les épis.

C'est dans cette vallée, malheureusement trop sujète aux inondations, que l'on trouve les meilleures terres à lin du département, et peut-être de l'Europe, au jugement d'*Arthur Yung*.

La partie de l'arrondissement de Douai comprise entre la vallée de la Scarpe, à gauche, l'arrondissement de Lille et celui de Tournai, est composée, ou d'une argile sablonneuse de 10 à 15 pouces d'épaisseur végétale, qui s'ameublit facilement, se trouve bien des pluies et sécheresses alternatives, et peut être labourée en tout tems, ou d'une argile de l'épaisseur de 7 à 8 pouces, qui a besoin, pour s'ameublir, du concours alternatif des pluies et sécheresses, ou bien, c'est une terre à potier, connue dans le pays sous le nom de *bieffe*, qui n'a que 4 à 5 pouces de profondeur. Cette dernière espèce de terre s'ameublit très difficilement, laisse couler l'eau sur sa surface ; les grandes pluies la rendent pâteuse, inabordable ; ou enfin, c'est un sable dont la profondeur ne peut se déterminer. J'ai déjà parlé des mauvais effets des

grandes gelées et des grandes sécheresses sur les sables; j'ajouterai que l'on remarque que les vents, fréquens dans ce département, les enlèvent en poussière et laissent à découvert le pied et les racines des plantes.

Sol de l'arrondissement de Cambrai.

Le sol de cet arrondissement est surtout argileux et marneux (dans le pays on dit *marleux*); il s'y trouve aussi, çà et là, quelques parties de terrain sablonneux, à l'est et à l'ouest de l'arrondissement, et dans les environs de Cambrai.

L'argile se trouve ou seule, ou mêlée avec une marne jaune et grasse. Dans le premier cas, elle est souvent glaiseuse, rude, humide et impraticable à la charrue en tems de pluie ou de sécheresse; cette sorte de terre est appelée *wuinche* dans le pays. Dans d'autres endroits, c'est une argile moins rude mais très-froide, à qui on croit les chaleurs nécessaires.

Quelques terroirs, tels que celui de Villers-Cauchy, présentent une terre blanche qui n'a rien de commun avec les terres marneuses, mais qui est assez semblable à de l'argile, dont elle ne diffère que parce qu'elle est un peu plus pâle, plus légère, et sans pierre; elle est très-facile à labourer, se réduit aisément en poussière; les grandes pluies la rendent unie, massive et serrée.

Les terres *marlettes*, nom que l'on donne sur les lieux aux terres qui reposent sur les bancs de craie, de pierres blanches ou de marne, se rencontrent principalement sur la rive droite d'un coulant d'eau appelé l'*Esquerlin*, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans l'Escaut; et au midi de l'arron-

dissement dans toute la partie depuis Cambrai au Catelet.

Sur différentes parties du sol de cet arrondissement, surtout au midi, à droite de la route de Cambrai au Catteau, qui est généralement plus pierreuse que la partie à gauche, on retrouve les silex ou pierres à fusil dits *cailloux bis*, que nous avons déjà vus dans l'arrondissement de Douai.

Souvent on trouve réunies sur un même terroir, toutes les nuances de terre dont il vient d'être parlé.

Il est des parties argileuses qui présentent si peu de fond, qu'à peine le fer de la charrue peut-il les pénétrer; le dessous est un mauvais tuf imperméable à l'eau; mais elles sont en très-petite quantité. Toutes les autres terres argileuses et glaiseuses fournissent de la terre végétale autant que le cultivateur en veut.

Quant aux terres *marlettes*, elles ont très-peu de fond; la charrue y rencontre, à chaque instant, les bancs des moélons calcaires.

*Sol de l'arrondissement d'*Avesnes.

Le sol de l'arrondissement d'Avesnes se compose de terre argileuse et de terre marneuse; le sable ne se montre nulle part à découvert dans l'arrondissement, mais seulement par lits sous la couche de terre végétale.

La partie enclavée entre les arrondissemens de Cambrai, Douai, le département de Jemmappes et la Sambre, offre généralement une terre argileuse et marneuse. La profondeur de la couche végétale y varie de 5, 6, 8, 10, 12, 18 pouces, jusqu'à 2 et 3 pieds. Quelques parties de cette couche végétale reposent sur un fond graveleux qui laisse infiltrer

l'eau, ou sont mêlées de sable, de *cailloux bis* qui la rendent plus légère; tout le reste repose ou sur une argile serrée, ou sur une espèce de tuf, ou enfin sur un fond d'*agaise* (terre glaise), également imperméable à l'eau. Cette partie de l'arrondissement est la plus productive; il s'y trouve, par-ci par-là, des contrées d'une bonne culture.

La partie entre la Sambre et la grande Helpe, est argileuse, mais n'a pas de marne. La profondeur de la terre végétale y varie de 3, 4, 5 à 6 pouces.

Celle entre les deux Helpes est argileuse, mêlée en partie de *cailloux bis* et en partie aquatique.

Celle entre l'Helpe mineure, la Sambre, l'arrondissement de Cambrai, le département de l'Aisne et celui des Ardennes, est argileuse et glaiseuse. On y trouve le terrain marneux: la profondeur de la couche végétale y varie de 3, 4, 5, à 6 pouces.

Dans ces trois dernières parties, la couche de la terre végétale repose ou sur une argile rouge, froide, difficile à sécher, appelée dans le pays *pleureuse* ou *à yeux de crapauds*, (elle est souvent mêlée de graviers dont les grains sont comme du gros plomb de *gibier*); ou sur de la terre glaise mêlée de pierres à fusil, sous lesquelles on trouve la marne; ou sur des couches de sable, le plus souvent noir. Cette couche végétale est aussi, dans quelques endroits, formée d'agaises pourries, mêlées de pierres; ce sont les moins mauvaises.

Toutes ces terres retiennent plus ou moins l'eau à leur surface. Les fortes gelées sont avantageuses à celles qui sont restées en jachères; mais elles sont funestes aux grains quand ces terres sont emplantées. Elles se crevassent par l'effet des sécheresses qui les rendent impraticables à la charrue; elles s'ameublissent très-difficilement, et les grandes pluies en empêchent aussi le labour.

Le sol du ci-devant canton de Barbençon qui se trouve enclavé dans le département de Jemmappes, est ou une terre argileuse reposant sur de la pierre calcaire ou du marbre qui ne laissent pas infiltrer l'eau, ou c'est une *gaisse*, (terme du pays qui désigne une terre très-légère, n'ayant que trois pouces au plus d'épaisseur, qui se fond au soleil ou à la gelée). Le lit sur lequel elle repose est imperméable à l'eau : à la suite des grandes pluies elle y séjourne, soulève la terre végétale et déracine le grain.

Le sol de l'arrondissement d'Avesnes est humide, froid et tardif.

Je répéterai avec *Arthur-Yung*, qu'il y a peu de doute que les plaines de ce département n'aient été couvertes des eaux de la mer long-tems avant que notre globe eût pris sa forme actuelle ; les empreintes de fougères, de joncs, de roseaux et autres plantes que l'on trouve en abondance à 100 et 150 toises de profondeur dans les fosses de charbon de terre de ce département ; les débris d'arbres pétrifiés que l'on découvre presque partout dans des couches de sable à différente profondeur ; les pyrites martiales dont la terre végétale même est souvent parsemée ; tout annonce que le sol trouve ici le principe de sa fertilité dans des particules abondantes, résultat de pareilles décompositions. « La pourriture de la terre « en Flandre, ajoute *Arthur-Yung*, et sa position « qui est toute plate, sont les principales circons- « tances qui la distinguent du reste des meilleures « terres de toute cette partie de l'Europe ». *Voyage en France, tom. 2. page 162.*

§. II.

Plantes qui croissent naturellement dans le Département du Nord.

I.

Parmi 15 à 1600 plantes, dont est riche la *Flore* du département du Nord, le citoyen *Lestiboudois*, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale, qui a écrit sur la botanique du pays, en cite 716 comme y étant les plus abondantes;

SAVOIR:

Plantes qui abondent sur les montagnes et les coteaux.	26.
Plantes qui se trouvent dans la plaine, les chemins et les lieux incultes.	203.
Plantes de prairies et marais	116.
Plantes aquatiques.	71.
Plantes des bois et bosquets.	300.
TOTAL.	716.

Les plantes des marais, des prairies, des rivières, étangs et fossés sont les plus communes et affectent le centre du département.

Les plantes des coteaux secs et terres crétacées, se trouvent surtout à l'est; celles des bois, sables et lieux maritimes au nord.

Parmi ces plantes, il en est plusieurs qui sont reconnues très-utiles, les unes pour la médecine, les autres pour la nourriture des hommes, d'autres pour celle du bétail; plusieurs servent aux arts, d'autres enfin à l'ornement des jardins.

Les



La pimprenelle officinale (sanguis orba officinalis , de LINNÉE).

La chapelière (tussilago farfara , L.). C'est le pas d'âne.

Le souci des champs (calendula arvensis, L.).

La camomille puante (anthemis cotula , L.). C'est la maroute.

Le puplévre perce-feuille (puplevrum rotundifolium , L.).

La mauve à feuilles rondes (malva rotundifolia, L.).

La mauve sauvage (malva silvestris , L.).

Le coquelicot (papaver rheas , L.).

Le pavot blanc (papaver somniferum , L.).

La dauphinelle des blés (pieds d'alouette), (delphinium consolida , L.).

L'asperule rubéole ou l'herbe à esquinancie (asperula cynanchica , L.).

L'eufraise officinale (euphrasia officinalis, L.).

L'herniaire glabre ou turquette (herniaria glabra, L.).

La valériane officinale (valeriana officinalis , L.).

Le calament champêtre (calamentha arvensis, L.).

Le mouron des champs rouge (anagallis arvensis , L.).

Idem bleu (anagallis cærulea , Lob.).

Le liseron des champs (convolvulus arvensis , L.).

Le chiendent (triticum repens , L.).

Le pédane (onopordon).

La bardane glabre (leppa glabra , L.).

L'absinthe cultivée dans les jardins (artemisia absinthium , L.).

L'absinthe des champs (artemisia campestris).

L'épervière des murs, *pulmonaire* des Français, (hieracium murorum, L.).

Le seneçon commun (senecio vulgaris., L).

Le panicaut commun (eryngium campestre, L.).

La carotte silvestre (daucus sylvestris, L.).

L'argentine commune (potentilla anserina, L.).

La benoite commune (geum urbanum, L.).

Le vélar officinal, *herbe aux chantres* (erysimum officinale, L.).

Le vélar barbaré, *herbe sainte Barbe* (erysimum barbarea, L.).

La joubarbe des toits (sempervivum tectorum, L.).

Le géranium robertin (geranium robertianum, C.)

La chataire commune ou l'*herbe au chat* (nepeta cataria, L.).

Le marrube commun (marrubium vulgare, L.).

Le plantain majeur, (plantago major, L.).

Le muflier cymbalaire, ou l'*herbe au siège* (antyrhinum cymbalaria, L.).

La verveine officinale (verbena officinalis, L.).

Le bouillon blanc (verbascum thapsus, L.).

La pariétaire officinale (parietaria officinalis, D.).

La salicorne herbacée (salicornia herbacea, L.).

La patience sauvage (lapathum acutum, L.).

La renouée centinode (polygonum aviculare, L.).

La renouée persicaire (polygonum persicaria, L.).

La patte d'oie fétide (chenopodium vulvaria, L.).

La mercuriale annuelle ou foirolle, (mercuriale annua, L.).

La doradille scolopendre (asplenium scolopendrium, L.).

La doradille cétérach (asplenium ceterach, L.).

La doradille des murs ou *sauve-vie* (asplenium murorum, L.).

La doradille noire (asplenium adiantum, L.).

Le polypode commun (polypodium vulgare, L.).

Le lamier blanc, *ortie blanche* ou *archangélique* (lamium album, L.).

La brunelle commune (brunella vulgaris, L.).

La menthe aquatique, ou *le baume* (mentha aquatica, L.).

La menthe ridée ou *menthe des cimetières* (mentha rotundifolia, L.).

La grande consoude (symphytum majus).

La cuscute filiforme (cuscuta europea, L.).

La scrophulaire aquatique (scrophularia aquatica, L.).

L'herbe au pauvre homme (gratiola officinalis, L.).

Le souchet long (cyperus longus, L.).

La lysimache monnoyère (lisimachia nummularia, L.).

La primevère officinale (primula officinalis, L).

L'iris jaune (pseudo acorus, L.).

La fumeterre bulbeuse (fumaria bulbosa, L.).

La violette odorante (viola odorata, L.).

La pensée (viola tricolor, L.).

La valériane dioïque (valeriana dioïca, L.).

Le caille-lait ou gaillet jaune (galium verum, L.).

Le caille-lait ou gaillet blanc, *éparse des gens de la campagne* (galium mollugo, L.).

La sauge des prés (salvia pratensis, L.).

La bugle rampante (ajuga reptans, L.).

La germandrée des marais (teucrium scordium, L.).

Le nénuphar blanc (nymphæa alba, L.).

Idem jaune (nymphæa lutea, L.).

La petite éclaire (ranunculus ficaria, L.).

Le treflle d'eau (menianthes trifoliata, L.).

L'acore odorant (acorus calamus, L.).

La patience aquatique (lapathum aquaticum, L.).

La verge d'or commune (solidago virga aurea, L.).
La sanicle des boutiques (sanicula europœa, L.).
La grande éclaire (chelidonium majus, L.).
L'herbe aux gueux (clematis vitalba, L.).
L'ancolie vulgaire et ses variétés (aquilegia vulgaris L.).
Le fraisier de table (fragaria vesca, L.).
La tormentille droite (tormentilla erecta, L.).
La ronce bleuâtre (rubus cœsius, L.).
La parisette à quatre feuilles (paris quadrifolia, L.).
L'airelle myrtille (vaccinium myrtillus, L).
Le roseau commun (arundo phragmites, L.).
L'ophioglosse vulgaire (ophioglossum vulgatum, L.).
Le lin purgatif (linum catharticum, L.).
L'eupatoire femelle (bidens tripartita, L.).
L'armoise commune, ou *herbe St. Jean* (artemisia vulgaris).
Le pissenlit commun (leontodon taraxacum, L.).
La laitue sauvage (lactuca scariola, L.).
Laitron cilié et ses variétés (sonchus oleraceus et levis, L.). *Les vaches l'aiment beaucoup.*
Le laitron épineux (sonchus asper, L.).
L'épervière piloselle (hieracium pilosella, L.).
Le salsifi des prés (trapogon pratense, L.).
La chicorée (cichorium intybus, L.).
L'inule aunée (inula helenium, L.).
L'achillée sternutatoire (achillea ptarmica, L.).
Le boucage majeur (pimpinella magna, L.).
La guimauve officinale (althæa officinalis, L.).
La rue des prés (thalictrum flavum, L.).
Le populage des marais (caltha palustris, L.).
La spirée ormière, *reine des prés* (spiræa ulmaria, T.)

La moutarde des capucins, ou *raifort sauvage* (cochlearia armoracia, L.).

La salicaire à épis (salicaria lithrum, L.).

Le rossoli à longues feuilles (drosera longifolia, L.). *Rare.*

Le rossoli à feuilles rondes (rossoli rotundifolia, L.). *Très-commun.*

Le géranium sanguin (geranium sanguineum, L).

Le petit muguet ou hépatique étoilée (asperula odorata, L.).

La valance croisette (valantia crutiata, L.).

La germandrée sauvage (teucrium scorodonia, L.).

Le marrube noir (ballota nigra, L.).

L'épiaire des bois (stachys sylvatica, L.).

Le clinopode commun (clinopodium vulgare, L.).

La menthe sauvage (mentha sylvestris, L.).

La bétoine officinale (betonica officinalis, L.).

La pulmonaire officinale (pulmonaria officinalis, L.).

La digitale pourprée (digitalis purpurea, L.).

Le pédiculaire des bois (pédicularis sylvatia, L.).

La scrophulaire noueuse (scrophularia nodosa, L.).

Le pied de veau commun (arum maculatum, L.).

La petite centaurée (gentiana centaurium, L.).

Le liseron des haies (convolvulus sepium, L.).

La surelle blanche (oxalis acetosella, L.).

Le lierre rampant (hedera helix, L.).

La coulevrée (bryonia alba, L.).

Le tame commun (tamus communis, L.).

L'osmonde commune (osmunda regalis, L.).

Le lichen terrestre (lichen caninus, L.).

L'usnée officinale (lichen implexus, L.).

Plantes propres à la nourriture des hommes.

La raiponse (campanula rapunculus, L.), qui forme avec sa racine une excellente salade d'hiver.

La mache, dite salade de chanoine (valeriana locusta et olitaria, L.), vulgairement connue sous le nom de *salade de blé*.

Le pissenlit (leontodon taraxacum, L.), qui fait une bonne salade de printems crue ou cuite.

Le cresson de fontaine (sisymbrium nasturtium, L.); bonne salade et excellent anti-scorbutique.

La pimprenelle (sanguisorba officinalis, L.), qui se mange parmi les fines herbes, et est employée en quelques endroits en place du houblon.

L'airelle myrtille, qui se mange avec du sucre et dont on fait d'excellentes tourtes dans la ci-devant Belgique.

L'orquis tâché (orchis maculata, L.), si abondant dans nos forêts, et qui donnerait beaucoup de fécule.

La terre noix ou la *bulbeuse* (bunium bulbo castanum, L.). Sa racine a un goût de châtaigne.

La gesse tubereuse ou le marcuson (lathyrus tuberosus, L.). Sa racine est bonne à manger.

La dame d'onze heures (ornithogalum umbellatum, L.). Sa racine est farineuse et bonne à manger, cuite à l'eau ou sous la cendre.

L'ivraye annuelle (lolium tumulentum, L.).

La patte d'oie sagittée (chenopodium bonus henricus, L.). On la mange en guise d'épinards; elle est aussi médicinale: c'est l'*épinard sauvage*.

---

(1) Je ne comprends point les plantes céréales et oléagineuses qui sont cultivées en grand dans ce département, et dont la nomenclature se trouvera dans les § qui sont relatifs à l'agriculture.

Le pédane (onopordon, L.), dont l'espèce dite *achantin* pourrait devenir plante potagère comme les artichauts : est aussi médicinale et se cultive pour l'agrément dans les jardins.

L'absinthe (artemisia absinthium, L.), dont les feuilles et sommités fleuries entrent dans diverses préparations avec le vin et la bière.

L'asperge officinale et ses variétés.

L'onagre bisannuelle (œnothera biennis, L.), dont on dit la racine bonne à manger en salade.

Le treffle d'eau (menyanthes trifoliata, L.), dont, au rapport de LINNÉE, on emploie dans la vestrogothie, les feuilles en guise de houblon pour la fabrication de la bière : est aussi médicinale.

Le fraisier de table, (fragaria vesca, L.) très-commun dans les bois et dont les belles variétés sont cultivées dans les jardins.

La ronce bleuâtre (rubus cæsius, L.).

La ronce framboisier (rubus ideus L.). Leurs fruits bons à manger, sont rafraîchissans.

La quenouille des prés (cuicus oleraceus, L.). Ses receptacles communs sont bons à manger.

Les chicorées (cichorium, L.).

Le criste maritime (crithmum maritimum, L.), dont on fait confire les feuilles dans le vinaigre pour les manger en salade : c'est la *percepierre*.

La berce (heracleum sphondylium, L.). La racine de l'espèce dite *branc ursine*, adoucie par la culture, pourrait former un légume assez agréable, à-peu-près semblable au panais. La berce trop abondante dans les prés y détériore les foins.

Le panais cultivé et sauvage (pastinaca sativa et sylvestris, L.).

Le populage des marais (P. caltha palustris, L.). Les boutons de fleurs confits au vinaigre, sont aussi

agréables que les capres : la plante est aussi médicinale.

Le pied de veau commun (arum maculatum, L.). Selon quelques-uns, sa racine farineuse et amilacée, pourrait, étant préparée, donner du pain.

Le houx épineux (ilex aquifolium, L.). En Corse, les semences du houx s'employent au café ; son écorce est médicinale ; c'est d'elle que l'on tire la meilleure glu.

L'ortie dioïque (urtica dioïca, L.), est bonne à manger, apprêtée comme les épinards ; elle fournit en outre une bonne pâture aux vaches, et l'on a obtenu de sa tige une bonne filasse pour toile et corde.

Ortie mineure (urtica urens, L.), *idem*.

Le coudrier-noisettier (corylus avellana, L.).

Le houblon grimpant (humulus lupulus, L.). On mange les jeunes pousses comme les asperges.

Le céleri (apium graveolens, L.).

Champignons comestibles qui croissent dans le département.

L'agaric comestible, *champignon à manger* (agaricus campestris, L.).

Le mousseron (fungus vernus). LINNÉE n'en a point parlé.

La chanterelle (agaricus cantharellus, L.).

La morille (phallus esculentus, L.).

La clavaire digitée (clavaria digitata, L.).

Toutes les plantes de cette famille qui croissent dans ce département, sont vénéneuses ; il vaut même mieux en exclure les troisième et cinquième de nos cuisines de peur de méprises.

Plantes propres à la nourriture des bestiaux.

Le chymoty des Anglais (phleum pratense, L.).
Le fromental (avena elatior, L.).
L'esparcette ou sainfoin (hedysarum onobrichys, L.).
L'ivroie vivace ou ray gras des Anglais, (lolium perenne, L.).
La flouve odorante (authoxanthum odoratum, L.), qui donne excellente odeur au foin.
La spergule des champs (spergula arvensis, L.), donne un très-bon fourrage pour les bêtes à cornes surtout; sa graine, quoique très-menue, est excellente pour volaille et pigeons; elle est propre aux terrains sablonneux où il ne viendrait pas autre chose.
Le luzerne lupuline (medicago lupulina, L.). bon fourrage pour les chevaux.
Le mélampire des champs (melampyrum arvense, L.), *blé des vaches.*
Le treffle des prés (trifolium pratense, L.).
La luzerne cultivée (medicago sativa, L.). On en fait, ainsi que du précédent, des prairies artificielles.
Les orties dont il a été parlé précédemment, conviennent aux vaches.

Plantes utiles aux arts.

La gaude (reseda luteola, L.); elle teint en jaune.
L'aspérule rubéole ou *herbe à l'esquinancie*, déjà citée, dont la racine bouillie avec du fort vinaigre, teint la laine en rouge.
L'aspérule des champs (asperula arvensis, L.), qui teint en rouge.
La salicorne, déjà citée, dont on tire la soude.
La linaigrette paniculée (eriophorum polistachion,

L.), dont les épis fournissent un poil propre à faire du feutre et des étoffes, quoique court.

Le scirpe des étangs (scirpus lacustris, L.), dont on se sert pour tresser les chaises, et le reliage des tonneaux.

Le jonc piquant (juncus acutus, L.).

Le jonc conglomérulé (juncus conglomeratus, L.), propres l'un et l'autre au même usage que le scirpe des étangs.

Le caille-lait ou gaillet jaune (galium verum, L.). Sa racine teint en rouge : macérée avec de l'alun, elle teint les étoffes et laines en jaune.

Le caille-lait blanc (galium mollugo), dont la racine teint en rouge.

La massette à larges feuilles (typha latifolia, L.), dont les feuilles sont propres à faire des nattes, des paillassons, des chaises, et dont le duvet sert en Allemagne à faire des matelats.

La jusquiame noire, (hiosciamus niger, L.) dont on peut tirer de l'huile comme de la graine du pavot.

L'airelle myrtille déjà citée, dont les baies donnent un suc qui teint en bleu ou en violet.

Le bident penché (bidens cernua, L.), qui teint en jaune.

La rue des prés (thalictrum flavum, L.); ses racines teignent en jaune.

Le houx épineux, déjà cité, dont on fait la meilleure glu.

La surelle blanche, déjà citée, dont on tire le sel d'oseille, connu pour enlever les taches d'encre de dessus le linge.

L'ortie, qui donne une filasse propre aux tisserans, aux cordiers.

Le roseau commun, déjà cité, dont le chaume fournit divers instrumens propres aux tisserans.

Le pavot blanc ou œillette, que l'on cultive en grand pour en obtenir de l'huile.

L'iris jaune (iris pseudo acorus, L.) Ses fleurs teignent en jaune.

Le gui blanc (viscum album, L.), dont les baies font une excellente glu.

Plantes propres à l'ornement des jardins.

L'adonide d'été et l'adonide d'automne (adonis æstivalis et autumnalis, L); cette dernière est connue sous le nom de *brunette*.

Le pédane allongé, (onopordon illyricum, L.) dont la hauteur et la blancheur font un bel effet dans les jardins.

Le damas jaune, variété du vélar barbaré.

Le muflier majeur (anthirrinum majus, L.), cultivé pour la beauté de sa fleur.

La rose de Gueldre, *boule de neige*, (viburnum opulus, L.).

La phalaris arundinacée (phalaris arundinacea L.), dont une variété a les feuilles rayées de vert et blanc comme les rubans.

Le chèvre-feuille des bois (lonicera periclymenum, L.).

Le houx épineux, dont on fait des haies, des buissons.

Le muguet de mai (convallaria majalis, L.), dont l'odeur est si agréable.

Plantes malfaisantes.

Les plantes malfaisantes qui croissent dans le département du Nord sont :

La morelle noire (solanum nigrum, L.), qui vient le long des chemins.

La cynoglosse, ou langue de chien (cynoglossum officinale, L.), qui croît dans les marais

La jusquiame noire, qui croît sur les chemins.

La grande ciguë (conium maculatum, L.), réputée être la vraie ciguë des anciens, celle qui fit mourir *Socrate*.

La petite ciguë à feuilles de persil (œthusa cynapium, L.), plante d'autant plus à craindre qu'elle se mêle dans nos jardins parmi le persil.

La plus grande partie des tithymales (euphorbia).

La mercuriale vivace (mercurialis perennis, L.), plante très-suspecte, quoique rangée par *Gesner* parmi les légumes d'un goût agréable.

La colchique d'automne (colchicum autumnale, L.); privée de son suc malfaisant, on obtient, dit-on, de sa racine une fécule amilacée très-nourrissante.

La berle à feuilles étroites (sium angustifolium, L.).

La pomme épineuse ou pomme du diable (datura stramonium, L.), plante de l'Amérique, à présent commune en Europe sur les chemins; elle est le plus violent de tous les narcotiques; sont odeur même est vénéneuse. Les cultivateurs en mettent dans leurs potagers croyant qu'elle détruit les taupes.

Les renoncules des prés et des campagnes (ranunculus arvensis et pratensis, L.); la grande et la petite douve (ranunculus lingua et flammula, L.); la renoncule des marais est la plus dangereuse: Linnée l'appelle *ranunculus sceleratus*.

La ciguë virulente (cicuta virosa, L.) *sium alterum* de *Dodonée*, auteur botaniste de ce pays: il en a donné un bon dessin. Cette plante est la plus pernicieuse que l'on connaisse dans ce département. Elle a plus d'un mètre de hauteur; elle a été ob-

servée hors de la porte *Morelle* à Douai le long des fossés qui entre-coupent les prairies, sur le petit sentier qui conduit à la maison dite *le Mariage*, où l'on passe la Scarpe.

La cigüe d'eau (phellandrium aquaticum, L.).

L'œnanthe fistuleuse (œnanthe fistulosa, L.).

Plusieurs espèces de champignons vénéneux abondent dans le département.

Au reste, je dois observer que la plupart des plantes ci-dessus désignées comme vénéneuses ou suspectes, ont des qualités médicinales qui les font rechercher.

Plantes exotiques naturalisées dans le département du Nord.

Presque toutes les plantes exotiques naturalisées en Europe, se trouvent en plus ou moins grande abondance dans ce département. Je citerai entr'autres :

Le grand lupin (lupinus, L.). *Des pays méridionaux.*

L'onagraire bisannuelle (œnothera biennis, L.), rapportée de virginie, en 1614; à présent très-commune. *Ibidem.*

Le dictame ou la *fraxinelle* (dictamnus, L.), dont les fleurs, dans les tems chauds, répandent en si grande abondance une vapeur inflammable, qu'elle prend feu à l'approche d'une bougie allumée.

La belle de nuit à longues fleurs, (mirabilis longi flora, L.). *Du Mexique.*

La belle amarillis (amaryllis formosissima, L.). introduite en Europe, en 1593. Elle est, au jugement de plusieurs, la plus belle des fleurs. *Ibid.*

La jacinthe orientale (hyacenthus orientalis, L.).

La vergerolle paniculée (erigeron Canadense, L.), qui se sème partout.

La verge d'or du Canada (solidago Canadensis, L.).

Les spirées à feuilles de saule, à feuilles de millepertuis, d'obier de sorbier, dont la première vient *de Tartarie*, la seconde et la troisième *du Canada.*

L'hélianthe (helianthus tuberosus, L.), dont la racine se mange crue ou cuite, et a un goût approchant de celui de l'artichaut. *Du Pérou.*

La grande et petite capucine (tropoeolum majus et minus, L.), apportées en Europe, la première, en 1684, la seconde, en 1680. *Ibid.*

Le grand soleil (helianthus annuus, L.). *Ibid.*

Le méadia, de Virginie.

La collinsone, du Canada.

Le géranium, du Cap.

Le tabac (tabacum, L.), cultivé en grand dans ce département, et qui n'est peut-être nulle part aussi beau que dans les environs de Lille.

La pomme de terre, originaire du Chilly, (solanum tuberosum, L.), l'une des plantes les plus cultivées de ce pays.

La grenadille, de la nouvelle Espagne, (passi flora cærulæa, L.).

Le phitolaque ou raisin d'Amérique.

La valisnérie des marais, qui vient des Indes. Elle croît dans le Rhône ; il y en a, dit-on, dans l'Aa.

L'anémone, du levant.

La reine marguerite, de la Chine.

Plusieurs individus de la charmante famille des rosiers qui nous donnent tant de variétés.

Les giroflées.

La julienne.

L'aloës d'eau (statioles aloïdes, L.), fixé enfin dans le département par le citoyen Lestiboudois.

Enfin, parmi les oignons à fleurs exotiques natu-

ralisées dans ce département, je citerai avec complaisance la tulipe dont la culture y est l'un des objets de l'étude des fleuristes. Ces amateurs de la belle nature racontent, avec un plaisir toujours nouveau, qu'en 1573, une quantité considérable de semence de tulipes fut envoyée de Cappadoce à *Charles Lécluse*, célèbre botaniste d'Arras, par le gentilhomme *Augerius Debousbecq*, habitant de Lille, qui se trouvait alors à Constantinople en qualité d'orateur de l'empereur turc; que le botaniste *Lécluse* ayant semé de ces graines, en obtint des variétés remarquables par leurs belles couleurs. C'est *Bousbecq* aussi qui a naturalisé en Europe le lilas, cet arbre gentil qui nous annonce le printems par ses belles fleurs. Je doute qu'il y ait beaucoup de départemens où les fleuristes puissent faire remonter aussi haut leur réjouissante généalogie.

Ne regardant comme naturalisées dans un pays que les plantes exotiques qui y sont cultivées sous la libre influence du climat, et non à l'aide d'une végétation artificielle, procurée par les serres chaudes, telles que l'aloës, les cierges de la Jamaïque, l'ananas, l'euphorbe du levant, le palma christi, l'amarillis formosissima, le géranium du Cap, etc. qui ne croissent pas à l'air libre et exigent des moyens extraordinaires pour leur conservation ; je m'abstiendrai de parler de ces dernières qui réussissent dans toutes les contrées où on veut employer les mêmes moyens.

Arbres et arbustes forestiers qui croissent dans le département du Nord.

Les arbres et arbustes forestiers qui croissent dans le département du Nord, sont :

Le chêne, qui y est plus ou moins propre à la marine ; elle en tire beaucoup, notamment de la

forêt de Nieppe et des bois de l'arrondissement d'Avesnes On y trouve l'espèce vulgairement appelée *chêne roure* : on en refusait les arbres dans les ateliers des travaux dits royaux.

Le chêne profite, dans les forêts de ce département, jusqu'à l'âge de 150 à 200 ans. Les forêts de Nieppe et de Mormal en offrent beaucoup qui passent cet âge. Dans la première, on en admire deux d'une beauté extraordinaire qui profitent encore quoiqu'âgés de plus de 300 ans. Dans une coupe de celle de Mormal, en l'an 8, il s'en est trouvé deux qui portaient à un mètre de terre, 6 mètres de pourtour. Comme ils étaient gâtés dans le centre à la hauteur de 4 ou 5 mètres, on les scia pour réduire cette partie en bois de chauffage: cette opération fit découvrir à 15 pouces dans l'intérieur de l'arbre, l'empreinte du marteau de *Philippe II*, roi d'Espagne, ancien souverain de ce pays; déjà à plusieurs autres époques, la même découverte avait été faite. Dans les mêmes forêts de Mormal et de Nieppe, et dans les grands bois de l'arrondissement de Douai, le chêne atteint communément de 50 à 80 pieds (19 à 26 mètres), de futaie sous branches. Ceux des forêts peuplées de futaie sous taillis, deviennent moins hauts, mais ils acquièrent plus de dureté et sont exclusivement propres à la marine. C'est pour cette raison qu'avant la révolution le génie imposait aux entrepreneurs des travaux publics, l'obligation de n'employer que des chênes provenant de l'arrondissement d'Avesnes.

Le hêtre, bois excellent, propre au tonnelage, à la boissellerie, et précieux par l'abondance de son fruit dont on extrait une huile estimée : il croît dans ce département jusqu'à l'âge de 50 à 100 ans, et y atteint de 50 à 80 pieds de futaie sous branches.

Le

Le frêne, le seul bois avec l'orme qui soit propre au charronnage. On sait que les frênes de toute la partie de la France qui comprend la ci-devant Belgique, les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, ont une égale bonté et ont donné au charronnage de cette contrée une réputation reconnue des Anglais mêmes. Les instrumens aratoires si multipliés dans ces départemens agricoles, sont généralement faits de ce bois précieux et trop négligé. L'époque de la maturité est de 40 à 90 ans, sa hauteur de 50 à 80 pieds (19 à 26 mètres).

On observe que celui qui croît spontanément dans les haies est d'une qualité supérieure à celui des forêts ; il a plus d'élasticité et sa fibre est plus droite.

Outre la qualité nécessaire au charronnage, il partage avec le hêtre, par sa fissilité, celle bien recommandable de se débiter facilement en douves légères qui sont très-recherchées, d'abord par les fabriques du savon connu dans ce pays sous le nom de *schieppe*, ou savon vert, qui se vend en tonneaux ou tonnelets de la contenance de 20 à 25 litres environ.

En tems de paix, c'est surtout pour les barils qui servent aux fraudeurs Anglais, que ces douves sont recherchées par les armateurs de Boulogne, Calais, Dunkerque, Dieppe et du Hâvre. La Belgique réunie ne peut qu'augmenter le nombre de ces demandes pour Nieuport, Ostende, Blaquemberg et même pour Anvers.

On ne peut donc trop encourager la culture du frêne ; les clôtures dont sont environnées les propriétés d'une grande partie de ce département, donnent la plus grande facilité pour cette culture. On sait que la graine de cet arbre reste et attend sa maturité long-tems après la chûte des feuilles et se

sème d'elle-même; que cette semence aime les lieux frais et humides et ne se développe qu'à la seconde année. Les haies des clôtures ont ordinairement deux pieds et deux pieds et demi d'épaisseur; le pied en est touffu et couvert de mousse et de ronces: c'est précisément ce qui convient aux frênes.

L'érable est rare dans la plupart de nos forêts, tout précieux qu'il soit; c'est dans les forêts de Raismes et de St.-Amand qu'on le rencontre le plus. Il n'y vient pas bien haut, parce qu'on le coupe en taillis, mais il est susceptible de beaucoup d'accroissement; on y en a vu de 7 à 8 mètres de hauteur; leur grosseur n'était pas considérable. On sait que les artistes recherchent sa souche pour faire des tabatières.

L'aulne, recommandable par la facilité qu'il a de croître dans toute espèce de terrain. Il en existait dans quelques forêts du département qui atteignaient 60 à 80 ans, sains et entiers (ils ne vivent ordinairement que 20 à 30 ans). Ils étaient recherchés pour les conduits souterrains des eaux, les tuyaux des fontaines saillantes: on sait que ce bois est incorruptible autant et plus que le chêne quand il est employé à ces sortes d'usages. En 1785, après une longue sécheresse, une maladie a attaqué tout ce qui était futaie de cette sorte de bois dans les forêts, et il n'y en existe plus qu'en baliveaux modernes. L'aulne est cultivé dans l'arrondissement de Lille dans les bordures des champs; son feuillage est très-aimé des vaches; la racine sert aux mêmes usages que celle de l'érable. L'aulne atteint dans ce département la hauteur de 20 à 30 pieds (7 à 10 mètres).

Le charme est commun dans les forêts de Raismes et de St.-Amand; c'est un excellent bois pour le tour et pour les manches d'outils; les ébénistes

s'en servent pour le placage, parce qu'il est susceptible d'un beau poli et de prendre le noir d'ébène.

L'orme est rare dans les forêts et bocqueteaux : le peu qu'il existe de ces arbres dans les masses de futaies, acquiert beaucoup de qualité ; mais il est commun dans les pourpris ou contours des manoirs ruraux. On le connaît dans ce pays-ci sous le nom d'*ypreau* ; il se divise en deux espèces : les gros ormes et les ormeaux ou ypreaux ordinaires. Les premiers sont d'une absolue nécessité pour les moyeux des roues et même pour le jantage.

L'arsenal de Douai était réputé pour les travaux de ce genre, par la facilité qu'il avait de s'approvisionner tant chez les particuliers, que des produits des abatages que l'on faisait dans les villes de guerre où tous les remparts étaient garnis de ces sortes d'arbres. Ces ressources sont en grande partie disparues ; les acquéreurs de domaines nationaux ont tout abattu sans remplacer. Les remparts de villes de guerre commencent à peine à être de nouveau soignés sous le rapport des plantations. Cette ressource précieuse est sur le point de manquer à l'agriculture et au service militaire, si on n'y remédie promptement.

On coupe ordinairement, dans ce département, l'orme à l'âge de 60 à 65 ans ; la hauteur qu'il atteint sous branches, est de 55 à 70 pieds (18 à 23 mètres).

Il existe dans l'ancienne Flandre une autre espèce d'orme, dite *orme pyramidal*, d'excellente nature ; mais le nombre des pieds en est diminué.

Le bouleau, qui sert au chauffage et se débite même en grume quand il atteint une certaine grosseur, fournit particulièrement une ressource abondante pour la formation des balais, objet de commerce assez considérable dans le pays.

Les bourdaines ou *aulnes noires* ne sont pas rares, surtout dans les mauvais terrains. On connaît leur propriété pour la confection de la poudre à canon.

Le châtaignier, que l'on peut appeler l'arbre à pain de l'Europe, paraît avoir été commun autrefois dans les forêts du département ; la charpente de la plupart des anciens édifices publics en est encore faite. Je ne sais par quelle fatalité cet arbre si précieux a insensiblement disparu ; si l'on en excepte la forêt de Raismes où il réussit très-bien, et où il y en a actuellement de très-beaux, mais qui donnent un fruit fort petit, à peine en trouve-t-on encore quelques brins dans des bocquetaux.

Le peuplier noir le long des chemins ; le *peuplier d'Italie* n'en est qu'une variété.

Le peuplier blanc, qui parvient en peu de tems à une hauteur et une grosseur prodigieuses dans les pâtures et le long des propriétés rurales au nord du département. Sa hauteur y est de 70 à 100, et 115 pieds, (23, à 32 et 37 mètres); l'âge de sa maturité de 50 à 60 ans. C'est du bois de cette espèce dont on se sert le plus communément, dans ce pays, de concurrence avec le hêtre, pour faire des planches, des meubles, des portes, des charpentes légères. Il y croît jusqu'à l'âge de 70 ans, ainsi que le précédent.

Le tremble, essence dominante parmi les bois tendres de ce département, qui croît très-vite, se conserve et est employé très-souvent dans les constructions rurales ; il est mûr à l'âge de 36 à 40 ans.

L'obier.

Le platane, (acer pseudo platanus).

Le poirier sauvage, en très-petite quantité.

Le pommier sauvage, idem.

Le prunier sauvage, en très-petite quantité.

Le néflier, très-commun dans la forêt de Raismes.

Le merisier ou *cerisier sauvage*, dont les fruits servent, dans certains pays, à faire le kirchenwasser.

Le coudrier.

Le cornouiller, dont on peut faire des haies que l'on tond à volonté, et dont le bois est recherché des tourneurs.

Le fusain, dont le bois réduit en charbon sert aux dessinateurs.

Le troëne.

Le sorbier des oiseleurs, dont les fruits fournissent des appas aux oiseleurs.

Le nerprun, des baies duquel on exprime un suc qui, épaissi par évaporation et séché dans des vessies, donne une couleur gommeuse d'un beau vert, estimée des peintres pour les enluminations.

L'aubépine.

L'églantier ou *rosier sauvage.*

Le sureau.

L'épine-vinette.

Le groseillier à épines qui vient dans les haies; les autres espèces sont naturalisées.

Le framboisier.

Le buis, qui abonde dans les bois du canton de Bavai.

Je répéte ici l'observation que j'ai déjà faite en parlant du chêne: c'est que les arbres de toute nature acquièrent un tiers de plus de hauteur dans les bois de haute futaie que dans les bois taillis et les pourtours des propriétés. Mais ces derniers l'emportent sur les premiers, par la grosseur, la dureté et l'utilité plus grande dont ils sont pour les ouvrages d'art et le chauffage.

Arbres fruitiers, légumes, jardins.

La culture des arbres fruitiers est une branche importante de l'économie rurale au nord et au sud du département. Si l'on en excepte la partie de l'arrondissement de Bergues au nord de la Colme, où l'on verra plus loin que la nature du sol et la température sont peu favorables à la végétation des arbres, tout ce qui s'étend depuis cette rivière jusqu'à la Scarpe, comprenant le reste de l'arrondissement de Bergues, ceux d'Hazebrouck, Lille, et une partie de celui de Douai, est riche en vergers qui servent à-la-fois de pâtures. Le produit de la plupart de ces vergers donne, aux petits occupeurs, les moyens de payer une partie de leurs fermages. Aussi, dans ces arrondissemens, on attache une telle importance à leur conservation, que les ravages immenses faits par l'ouragan du 18 brumaire sont déjà réparés par de jeunes plantis.

Dans l'arrondissement d'Avesnes, en général, il est peu d'habitans de la campagne qui n'aient un verger attaché au manoir. Presque toutes les pâtures étaient peuplées d'arbres fruitiers de bonne espèce avant la dernière guerre : l'ennemi et l'ouragan du 18 brumaire en ont détruit plus de moitié. Déjà la gelée, en 1789, avait fait périr beaucoup de pommiers; malheureusement on met moins d'empressement ici à remplacer les arbres détruits, que dans les trois premiers arrondissemens.

L'arrondissement de Cambrai, où il se trouve peu de terrains en gazons, et celui de Douai, excepté la partie qui est contigue à celui de Lille, sont particulièrement en arrière pour la culture des arbres fruitiers. A peine voit-on, chez la moitié des cultivateurs de ces arrondissemens, des petits vergers

tenans à l'habitation où ils font paître leurs vaches, et plantés la plupart en pommiers; chez les autres il n'y en a pas. Il en résulte une privation de l'ombrage nécessaire à la croissance des herbes, et une pénurie de fruits dont la ressource est si précieuse dans les années de disette surtout. On attribue cet état de choses, dans l'arrondissement de Douai, à l'existence des pâtures communes qui, y étant très-étendues avant les partages effectués en vertu de la loi de 1793, ont fait négliger l'établissement des vergers.

Dans les jardins des villes et ceux qui les environnent, ainsi que dans ceux des maisons de plaisance sur tous les points du département, on cultive beaucoup de fruits en espaliers et en quenouilles.

Les arbres et arbustes fruitiers que l'on cultive le plus dans le département, sont les pommiers, les poiriers, les cerisiers, les pruniers, les abricotiers, les pêchers, les groseilliers rouges, noirs et épineux: on cultive peu le noyer.

Parmi les pommiers ce sont les rambours francs, les calvis d'été et rosats, le court pendu rosat, la reinette d'Angleterre, la pomme de paradis, la pomme d'api, la pomme poire, la pomme *dite* vert-d'or, excellente pour les compotes, la reinette grise, la reinette franche que l'on regarde comme la meilleure des pommes, et plusieurs autres espèces communes connues dans le pays sous le nom de pomme de coupette, d'oliasse, de pomme du bon pommier, etc. Cette dernière pomme qui, dans le département de Jemmappes, est connue sous le nom de *belle fleur*, est la plus généralement cultivée dans l'arrondissement d'Avesnes; son fruit est d'une très grande ressource pour l'hiver: il se mange cuit; on le sèche aussi, et dans cet état il dure plusieurs an-

nées sans se gâter. On en fait alors de bonnes compotes.

Les poires les plus communes dont on fait usage, sont la poire St. Jean, le muscat robert, le gros blanquet, le bon chrétien d'été, le beurré blanc, le beurré musqué, le beurré gris, le rousselet de Rheims, la bergamotte, le beurré d'été, la poire au soleil, la St.-Laurent, la cressane, le colmar, le gros rousselet, la cuisse madame, la calebasse, la mansuéte ou bon chrétien d'Espagne, la ramillies, la poire de livre, la poire sans pépin, le St.-Germain, le besi d'Héri, le besi Chaumontel, le cognassier que l'on préfère pour la greffe en fente des espaliers et des pyramides.

Les pruniers sont la prune monsieur hâtive, la mirabelle, la reine-claude, le gros damas blanc, la drapée violette, la prune de Catalogne, etc.

Les cerisiers sont la cerise commune à fruits ronds, la cerise d'Angleterre, le gros gobet ou courte queue, la cerise de la Toussaint bigarotte, etc.

Parmi les abricots il y a peu de variété. Il s'en trouve davantage parmi les pêchers. On cultive l'avant-pêche blanche et rouge, la petite mignonne, l'alberge rouge, la pêche d'Angoumois, la grosse mignonne veloutée, la pêche de Malthe, la pourprée hâtive, la sanguinole lissée jaune, la pavie rouge de Pompone, le téton de Vénus, la royale, etc., et enfin la *pêche de Quesnoi* (1).

---

(1) Cette pêche excellente tire son nom de *Quesnoi-sur-Deûle*, lieu de naissance du jardinier qui l'a obtenue de ses expériences. Ce jardinier s'appelait *Marescot*; il était au service du baron de Courières, près d'Henin-Liétard, (Pas-de-Calais), et passait pour connaître parfaitement l'hortolage. *Marescot* vivait encore en 1750.

Les plus fins d'entre ces fruits ne sont guères cultivés que dans les jardins les mieux tenus et chez les jardiniers ; à la campagne on s'attache généralement aux espèces les plus communes, parce qu'elles sont les plus abondantes. On cultive surtout beaucoup de pommes. Ce qui excède les besoins de la consommation est vendu sur les marchés publics du département, et un peu sur ceux des départemens voisins ; dans l'arrondissement d'Avesnes on en fait du vinaigre.

La qualité des fruits à pepins est passable ; celle des fruits à noyaux est de beaucoup inférieure à celle des mêmes fruits dans les environs de Paris. Les cerises surtout ont généralement une âpreté qui les rend peu agréables, à moins que la saison n'ait été très-favorable.

On a vu qu'il n'existait point de vignes dans l'étendue du département ; on cultive un peu de raisin en treilles dans les potagers ; mais il est très-tardif et atteint rarement le degré convenable de maturité.

Quant aux moyens de propager la culture des arbres fruitiers et d'améliorer les espèces, il paraît que pour les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck et Lille, on peut s'en rapporter aux pépiniéristes nombreux qui s'y trouvent, et que la formation de pépinières publiques d'arbres fruitiers ne pourrait qu'entraver les établissemens de ces derniers et paraliser une émulation qui est toujours le plus sûr garant du succès.

Il en était à-peu-près de même, autrefois, de l'arrondissement d'Avesnes, où il existe encore aujourd'hui beaucoup de citoyens qui s'adonnent à la culture des arbres fruitiers. J'ai dit que le zèle des plantations de ces sortes d'arbres y est ralenti : au

moyen de l'établissement de pépinières publiques, qui dispenseraient le propriétaire d'aller chercher au loin le plant dont il a besoin, ce zèle se ranimerait, et on pourrait espérer de voir en peu de tems convertir en vergers ombragés, les beaux pâturages de cet arrondissement ; alors l'abondance des fruits rendrait moins sensible la pénurie de blé dont le sol est avare.

Mais, c'est surtout dans les arrondissemens de Douai et de Cambrai, que l'établissement de pépinières publiques d'arbres fruitiers me paraît indispensable. Les communes de Raismes, Beuvrages et le hameau de Bonsecours près Nord-Libre avaient, avant la révolution, des pépiniéristes en grande vogue, qui fournissaient des arbres fruitiers aux parties méridionales et centrales du département. La réforme de quelques abus et la bonne qualité des plants leur avaient donné de la supériorité sur les pépiniéristes de la Belgique ; mais la guerre a détruit leurs établissemens, et ils se bornent aujourd'hui à l'entretien de quelques menus arbres fruitiers. Il serait bon de réveiller leur zèle par la distribution de primes d'encouragement. L'émulation qui en résulterait, jointe aux ressources que présenteraient sans déplacement, aux cultivateurs, les pépinières publiques dont je parlerai ci-après, finiraient par leur donner pour les plantations de vergers, un goût qui paraît leur avoir manqué jusqu'à présent.

Jardins potagers.

Chaque ménage dans les campagnes a un jardin potager pour sa consommation. Dans les environs des villes, des jardiniers de profession et des particuliers aisés en entretiennent de plus grands, où

ils cultivent toutes sortes de légumes et herbages pour la consommation des marchés publics. On ne remarque pas ici comme dans quelques départemens une tendance prononcée vers la culture de tels ou tels légumes en particulier ; ceux que l'on consomme le plus dans les campagnes sont l'ognon, l'ail, les navets, les carottes, le chou, les haricots, les pommes de terre.

On cite le chou et autres jardinages du village de *Sin* et environs près de Douai, qui se transportent par voitures jusqu'à Dunkerque ; les choux et la plupart des légumes à racines du village de St.-Saulve près Valenciennes, que l'on dit l'emporter de beaucoup, pour leur saveur et leur délicatesse, sur tous ceux du département ; la semence d'ognons et les carottes rouges des environs de Cambrai ; les haricots ramés de Pecquencourt arrondissement de Douai ; les haricots nains de Warhem arrondissement de Bergues ; les asperges de Marchiennes ; les aulx et ognons du marais d'Arleux ; les choux-fleurs du Rosenthal dans les dunes de Dunkerque ; les pommes de terre des environs de Dunkerque et Nord-Libre ; les délicieux navets de St.-Amand.

Jardins d'agrément et culture des fleurs.

Un goût particulier semble porter les propriétaires aisés de ce département vers les jardins d'agrément, et notamment les jardins dits *anglais*, où l'on trouve la plupart des variétés de plantes, arbres et arbustes exotiques qui se sont naturalisées au nord de la France. Des monticules factices, des courans d'eau, des petits lacs y sont distribués avec art, et présentent des promenades agréablement variées dans ce pays naturellement plat.

Les environs de Lille, Dunkerque, Valenciennes Cambrai et l'intérieur de la ville de Douai offrent beaucoup de ces jardins.

Ces villes importantes comptent aussi dans leur sein beaucoup de fleuristes qui s'adonnent à la culture des tulipes, renoncules et œillets, avec *passion* : on sait que c'est le mot. Mais ils ne sont pas les seuls : dans les villes de moins d'importance, ils ont des rivaux qui leur disputent annuellement la gloire d'avoir *gagné* la plus belle tulipe, la plus belle renoncule, le plus bel œillet. A Armentières une société de fleuristes est organisée ; tel membre de cette société a chez lui quatre cents pots d'œillets. Avant la guerre les Anglais tiraient des marcottes d'Armentières. A Lannoy, petite ville qui ne compte qu'onze cents ames de population, dans l'arrondissement de Lille, des amateurs ont gagné en l'an 10, dans un parc de tulipes, le *Caprara*, le *Concordat* ; ils avaient, dès l'année précédente, le *Bonaparte*. Entendez parler les fleuristes de chaque ville en particulier, eux seuls possèdent les fleurs rares ; ceux des autres villes n'ont que le rebut. Cette innocente émulation a quelque chose de divertissant pour l'observateur.

Jardins Botaniques.

Le département du Nord possède deux jardins botaniques :

Le premier, situé à Lille, attenant au local de l'école centrale, pour le service de laquelle il a été créé. Il est sous la direction du savant *Lestiboudois* auteur de *la botanographie Belgique*.

Le second, situé à Douai, était attaché à l'ancienne école de médecine de l'université de Douai ; il est aujourd'hui à la société d'agriculture de cette ville. Sa conservation est due au zèle des anciens

professeurs de cette école, secondés de la bonne volonté de l'administration municipale: l'un et l'autre servent à l'enseignement. C'est-là que l'on essaie la culture des plantes dont le jardin des plantes de Paris a soin d'envoyer des semences dans les départemens.

Valenciennes avait aussi son jardin botanique, qui était le plus ancien du département, son origine remontant à l'an 1734. Il était aussi riche que peut l'être un jardin botanique sans serre; les Autrichiens l'ont détruit en 1792, et le vandalisme en a aliéné le terrain.

Arbres forestiers épars dans les campagnes, et existant dans les haies et clôtures.

Arthur-Yung, passant en revue les différentes parties de la France où le système des enclos est en activité, cite entr'autres, la Flandre. Ce n'est pas sans raison; je doute qu'il y ait une contrée dans toute la République où cette partie de l'économie générale soit plus active, mieux entendue que dans les trois arrondissemens de Bergues, Hazebrouck et Lille qui comprennent le territoire de cette ancienne province. Pour l'observateur de la riche production, il ne peut pas être de spectacle plus délicieux que celui qu'offre le pays, étudié depuis la sommité du mont de Cassel qui le domine; aussi loin que la vue peut s'étendre (et elle n'est bornée de toutes parts que par l'horison), ce n'est qu'un immense jardin percé d'avenues qui se dirigent en tout sens, planté de plusieurs millions d'arbres forestiers et fruitiers, dont le vert foncé nuance de la manière la plus pittoresque avec le vert tendre des grasses pâtures, que foulent des troupeaux nombreux, et la teinte dorée des moissons qui murissent à côté.

Depuis Lille jusqu'à la Colme, chaque pièce de terre, chaque pâture est entourée d'une haie vive formée d'épines blanche ou noire, entre-mêlées, à des distances très-rapprochées, d'arbres montans, tels que chênes, frênes, ormes, charmilles, bois-blancs, bouleaux, peupliers, ou de saules têtards; les clôtures des terres à labour sont en saules et aulnelles.

Les chemins vicinaux et communaux sont ornés de la même bordure. On remarque surtout la riche plantation des routes nationales de Lille à Dunkerque et de Lille à La Bassée, les plus belles de toute la France, toutes en ormes et bois-blancs au nombre de plus de 23,000, dont le produit sera, dans 20 à 25 ans, immense pour la République. On pourrait y doubler le nombre des plants.

Les arbres fruitiers n'enrichissent pas seulement les clôtures; les prairies et les pâtures sont couvertes de superbes allées d'ormes, dont le produit paie le fonds de la terre une fois chaque cinquante ans. C'est à l'ombre des dômes majestueux formés par ces ormes et sous la sauve-garde des clôtures qui les cernent, que des milliers de belles vaches flandrines paissant jour et nuit une herbe succulente et copieuse, justifient cet axiôme du voyageur Anglais, que bétail et enclos sont des termes synonimes.

La partie de l'arrondissement de Bergues qui s'étend de la Colme à la mer, exposée à une température plus rude, à des vents impétueux, et ayant un sol sablonneux et tourbeux, n'est point plantée comme le reste de l'arrondissement; on a même cru longtems qu'elle ne pouvait pas l'être. Cependant des essais heureusement exécutés par quelques propriétaires intelligens offrent la preuve qu'en adaptant les espèces à la nature du sol et surtout en procurant de l'ombrage et des abris, on pourrait

aussi planter avec succès dans cette partie. Une simple haie y assure la réussite du plant que l'on place sous son abri. On verra plus loin, que les dunes mêmes, malgré leur aridité apparente, sont susceptibles des plantations les plus prospères.

Dans les trois arrondissemens que je viens de parcourir, on ne regarde point, comme on l'a vu, les clôtures, les plantations autour des propriétés rurales, comme faisant un tort réel à l'agriculture: et effectivement on fait, à leur ombre, les récoltes les plus abondantes.

Dans les arrondissemens de Douai et Cambrai, c'est une manière de voir et un système tout différens. Déjà, avant la révolution, lorsque les ci-devant seigneurs avaient droit de planter les chemins, tout leur crédit n'a jamais pu faire entièrement respecter les plantis. Le motif du riverain destructeur était que les racines et les branches des arbres causent un tort considérable aux terres, en les épuisant de leurs sucs et empêchant la circulation de l'air et la libre action des météores. Aussi depuis 1792 s'est-on arrogé, comme un bienfait du nouvel ordre des choses, le droit d'extirper tout ce que les armées belligérantes ont épargné. Les arbres qui bordaient les grandes routes ont subi le même sort; de sorte qu'aujourd'hui, à quelques localités près dans le voisinage de l'arrondissement de Lille, les campagnes ne présentent plus que de vastes plaines sans abri; l'œil inquiet y cherche en vain ces superbes bois-blancs, ces frênes, ces ormes d'une si belle venue qui, dans l'arrondissement de Douai surtout, offraient à l'agriculture une ressource dont l'éloignement des forêts doublait le prix. Quelques saules têtards, quelques bois-blancs montans, quelques peupliers échappés à la proscription générale sont, dans les marais, et, par-ci par là, sur les

bords des chemins, les seuls témoins qui restent de l'ancienne richesse du sol sous le rapport des plantations.

Quant aux clôtures, il paraît qu'elles ont toujours été très-peu usitées dans ces deux arrondissemens, toujours en exceptant les parties contigues à l'arrondissement de Lille, ainsi que celles des environs de St.-Amand, du Catteau et de Catillon, où l'on voit des haies en épines, charmilles, sureau, aulnelles, garnies d'ormes, frênes et surtout de bouleaux.

Avec les pâtures grasses, on retrouve dans l'arrondissement d'Avesnes les clôtures de haies vives. Maroilles et une vingtaine de communes environnantes en ont leur territoire entrecoupé. Avant la révolution ces haies formées d'épines blanche et noire, d'épine-vinette, de coudrier, de charmille, de fusain, étaient garnies d'arbres montans, tels que chênes, charmes, peupliers; les chemins vicinaux et communaux avaient la même bordure; les grandes routes étaient plantées des mêmes arbres. L'ennemi en a détruit une partie en 1792. Depuis la la retraite des armées, les riverains et les pillards en ont achevé la ruine. Ces hautes futaies sont, aujourd'hui, transformées pour la plupart en troncs informes, étêtés, ceinturés, mutilés. Au reste, généralement, les bois forestiers qui croissent dans les clôtures de l'arrondissement d'Avesnes, dont le fonds est loin de la fertilité de celui du nord du département, sont viciés de loupes, rabougris et peu propres aux ouvrages d'arts.

Périodiquement on coupe les haies et on élague les arbres montans qui forment les clôtures; dans les parties du département, éloignées des forêts et des mines de charbon, c'est presque le seul combustible des occupeurs de biens ruraux.

On

On ne voit point, dans le département, de clôtures en pierres, en planches, en bois sec; quelques potagers seulement sont fermés en terre battue.

Plantations, pépinières.

On sent généralement dans le département la nécessité de faire des plantations; ceux mêmes qui croient le voisinage des arbres nuisible aux produits de la terre, désirent voir planter les terrains vagues, les *wareschaix*, les marais; ils demandent, surtout, la multiplication des bois de charronnage.

Dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck, Lille, où l'on se trouve si bien des plantations, on peut se reposer sur l'intérêt particulier du soin d'assurer les moyens de les entretenir. La plupart des propriétaires cultivateurs y ont des petites pépinières en chênes, ormes, frênes, peupliers et autres bois-blancs, pour les besoins de leur exploitation; d'autres particuliers tiennent des pépinières plus étendues des mêmes arbres qu'ils destinent à la vente. Au nombre de ces dernières on doit distinguer celle du citoyen *Coget*, cultivateur à Thumeries, formée d'arbres forestiers du pays, et d'arbres rares et étrangers. Ces ressources réunies suffisent aux besoins de la contrée; et comme les forêts n'y sont pas considérables, ces pépinières fournissent, en outre, à leur repeuplement.

Il n'en est pas de même des trois autres arrondissemens dont les cultivateurs et propriétaires, ou négligent généralement cette sorte de spéculation, ou en sont détournés par le peu de respect que l'on porte aux plantations.

Trois pépinières situées l'une à *Bonsecours*, territoire de Nord-Libre, la seconde à *Raismes*, la troisième à *Wallers* (toutes dans l'arrondissement de

Douai) étaient, à l'époque de la révolution, la seule ressource qui existât pour les plantations dans cette partie du département.

La première créée par le philantrope duc de *Croy*, sur un sol arénacé à fond humide, propre à toutes les espèces qui y viennent bien, contenant 6 hectares 37 ares 97 centiares, était riche en arbres forestiers, arbres d'agrément indigènes et étrangers et arbres fruitiers. En 1792 les soldats Autrichiens y ayant campé, les carrés de jeunes platanes, de cognassiers, de pruniers, de lilas, d'arbres de Judée, de Philadelphus, de tulipiers, ont été, en partie, coupés au pied pour le chauffage de ces troupes. L'impéritie et la négligence d'un simple garde à qui elle fut confiée d'abord après la retraite de l'ennemi, livrèrent les plantes rares au pillage, telles que les sassafras qui ont disparu, et les autres à la dent meurtrière des vaches, telles que les stea, les céphalantes, les dioscorea, les cassia marylandica, etc.; les espaliers et les arbres fruitiers que l'ennemi avait tous respectés, furent volés. Ce déplorable état de choses dura jusque sur la fin de l'an 4, que l'administration, qui en fut enfin alarmée, se hâta de sauver les restes de ce riche établissement en le confiant à la surveillance d'un homme instruit.

Aujourd'hui cette pépinière contient encore 34,141 pieds d'arbres, dont :

Chênes du pays à planter	3,100.
Idem à soigner	2,900.
Chênes rouges à planter	80.
Idem à soiguer	120.
Hêtres à planter	6,600.
Total . . .	12,800.

Report . . .	12,800.
Hêtres mauvais	2,200.
Bois-blancs à planter	1,100.
Idem mauvais	2,200.
Platanes à planter	1,000.
Idem à travailler ayant été coupés . .	2,150.
Ormes à planter	50.
Idem à soigner	600.
Peupliers de la Caroline à planter . . .	900.
Tulipiers bons à planter	300.
Acacias blancs à planter	55.
Aliziers de Fontainebleau trop forts . .	8.
Liquidambars à planter	250.
Micocouliers à planter	30.
Noyers noirs à planter	12.
Pruniers sauvageons à défricher . . .	100.
Sapinettes à planter	1,000.
Idem à travailler ou trop fortes . . .	3,650.
Pins de Weymouth à planter	1,000.
Idem trop forts	500.
Idem étouffés par les autres et qu'on ne peut guères apprécier	400.
Pins d'Ecosse à planter	2,600.
Idem trop forts ou mauvais.	1,000.
Mélèzes bons et médiocres	200.
Thuyas d'occident.	2.
Genièvriers de Virginie trop forts . . .	34.
Total . .	34,141.

Outre ces arbres, il s'y trouve encore quelques pieds de gleditsia triacanthos, de spirœa opulifolia, d'amorpha fruticosa, de rhus copallinum, de cassia marylandica, de massifs de spirœa salicifolia et

hypericifolia, de lilas ordinaire et de Perse, de seringa, d'arbres de Judée, de céphalantes à défricher, de cornus alba et cærulæa, qu'on peut replanter à demeure; il y a aussi quelques noyers d'Amérique dont l'espèce paraît être le juglans alba.

Si on ajoute à cette nomenclature le platane oriental, le marronier d'Inde, le pavia, les acacias blanc et rose, le thuyas oriental, les sumacs, les cytises, les coronilles, les amelanciers, etc., on aura la liste des arbres et arbustes exotiques naturalisés dans le département du Nord.

La pépinière de Raismes, de la contenance de 3 hectares 50 ares 91 centiares, sur un sol formé d'un sable gras et un peu humide où les arbres viennent bien, a éprouvé, à l'époque de l'invasion, les mêmes dévastations que celle de Nord-Libre; néanmoins, elle a depuis été mieux tenue que cette première; il y reste 14,284 arbres; dont:

Chênes du pays à planter.	2,600.
Idem trop forts ou trop faibles	6,000.
Hêtres bons à planter	1,200.
Idem trop forts	800.
Charmilles.	300.
Ormes à planter	100.
Il y en a beaucoup d'autres trop jeunes qui n'ont pas été comptés.	
Peupliers de la Caroline (populus hétérophylla), pour perches	24.
Frênes à planter	300.
Tilleuls en broussailles	50.
Total . .	11,374.

Report . . .	11,374.
Platanes (platanus occidentalis). Quoique ces platanes soient forts, on peut néanmoins en tirer parti pour plantation dans un terrain approprié	200.
Mélèzes trop forts pour être transplantés .	180.
Planes ou platanoïdes à replanter . . .	100.
Chataigniers à planter	190.
Il y en a une grande quantité en broussailles.	
Bois-blancs (populus alba) à planter .	600.
Idem trop forts et bons en partie pour combles	900.
Pins d'Ecosse trop forts ou étêtés . . .	300.
Sapinettes trop fortes ou étêtées . . .	300.
Idem, jeunes dont la majeure partie est en mauvais état	140.
Total . .	14,284.

La pépinière de Wallers n'occupe que 44 ares 40 centiares de terrain; elle ne doit, à proprement parler, être envisagée que comme un plantis de 300 bois-blancs déjà trop forts pour être transplantés. Elle n'est d'ailleurs pas fermée; et il en coûterait trop de frais de clôture si on voulait la mettre en culture.

Au contraire, celles de Nord-Libre et de Raismes sont exactement fermées: la première de murs et haies, la seconde de haies et fossés; l'une et l'autre sont devenues propriété nationale et offrent des établissemens précieux pour le département, si on leur conserve leur destination. Le tiers de celle de Nord-

Libre se trouve vide : si on y comprenait exactement tous les terrains à défricher, on pourrait compter sur la moitié. On peut donc y faire des semis; avec quelques réparations aux murailles et haies, ils y seraient en sûreté. Celle de Raismes, dont tous les arbres sont à déplacer, est disponible en entier, et pourrait être de préférence, vu qu'elle n'est close que de haies, affectée à la première transplatation des arbres semés dans celle de Nord-Libre.

Il serait d'un avantage inappréciable pour les trois arrondissemens méridionaux du département, que le gouvernement mît ces deux pépinières à ma disposition pour être entretenues sur les centimes additionnels. La dépense nécessaire pour les faire prospérer serait en partie couverte par le produit des plants qui y sont disponibles dans ce moment.

Une portion de ces pépinières serait réservée à en former d'arbres à fruits que l'on pourrait périodiquement exposer en vente.

On pourrait aussi en établir (et je le crois indispensable) dans le centre de chacun des arrondissemens de Cambrai et Avesnes; les environs de Vaucelles, Crevecœur, Thun-St.-Martin, Morenchies, dans le premier, offrent un sol très favorable à la végétation pour les arbres fruitiers et forestiers; et il existe dans les nombreuses forêts qui couvrent celui d'Avesnes, des terrains vagues propres à former de petites pépinières d'ormes et de frênes qui pourraient être ensuite transplantés, soit dans les bois, soit le long des chemins et des routes.

Je signalerai, en parlant des forêts, les causes principales qui semblent accélérer leur destruction. Il en est une non moins active qui empêche ces plantations le long des chemins et propriétés rurales; c'est le peu de respect qu'on leur porte dans les arrondissemens de Douai, Cambrai, Avesnes, principalement. Déjà à plusieurs reprises, depuis quel-

ques années, on a essayé de replanter des portions de routes; mais en vain : la main furtive des propriétaires riverains, la hache de l'audacieux vagabond ont presque aussitôt détruit les plants. De 25,000 ormes plantés, il y a quatre ans, sur la route d'Auberchicourt à Douai, pas un n'existe aujourd'hui ; il en est de même de ceux plantés sur la route de Douai à Cambrai. En vain des propriétaires intelligens et curieux ont-ils planté, jusqu'à trois années de suite, le même terrain : ils n'ont pu réussir à conserver un pied d'arbre ; il semble qu'un génie destructeur prenne à tâche d'arracher à cette partie du département une ressource dont sont si riches les trois premiers arrondissemens. Il est tems de remédier à un si désastreux abus : l'homme qui détruit le faible plant qui vient d'être confié à la terre, fait le mal pour le mal ; la peine qu'il mérite doit être proportionnée à son crime : c'est le vœu de tous les amis de l'ordre et de la prospérité publique ; à cette mesure est d'ailleurs attachée la prospérité de la culture de ce département. On sait qu'un de ses produits les plus riches est le beau lin *de fin*, qui alimente la fabrique des inimitables batistes et toilettes de Valenciennes et Cambrai ; depuis plusieurs années la culture de ce lin est considérablement diminuée faute de branchages pour les ramures qui lui sont nécessaires.

Bois et forêts.

Le département du Nord contient 62,129 hectares 22 ares de bois et forêts, savoir : 34,980 hectares de bois nationaux de toute origine.

27,149 hectares 22 ares de bois communaux et appartenans à des particuliers.

De la totalité des bois nationaux, 3,700 hectares

de toute origine sont aliénables, ne contenant pas 300 arpens; le reste est inaliénable.

Ces bois sont généralement situés en plaine, à quelques parties près de l'arrondissement d'Avesnes, où ils couvrent les petits coteaux qui sillonnent le sol de cet arrondissement.

Les plus considérables de ces forêts par leurs masses sont :

Dans l'arrondissement de Bergues.

1.° Les bois nationaux de Watten et Hem, d'origine ecclésiastique, de la contenance ensemble de 1,400 arpens (715 hectares) futaie sur taillis.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

2.°. La belle forêt de Nieppe, l'une des mieux tenues de la République, qui présente une masse de 4,937 arpens de France (2,521 hectares 42 ares), traversée par un canal de navigation. Le chêne et le charme forment son essence. Le service forcé de la marine auquel elle fournit des bois de construction, lui a occasionné quelques pertes pendant la dernière guerre.

Dans l'arrondissement de Lille.

3.° La forêt nationale de Phalempin, de 1,420 arpens d'ordonnance (725 hectares 22 ares), peuplée de chênes, charmes, trembles, bois-blancs, frênes, hêtres, aulnes, saules; elle appartenait au domaine.

Dans l'arrondissement de Douai.

4.° La forêt nationale de Marchiennes, provenant de l'abbaye de ce nom, de 1522 arpens 6 perches (776 hectares 27 ares), futaie sur taillis, peuplée de chênes pour les $\frac{10}{16}$; les six autres seizièmes étant en bois-blancs, frênes, ormes, hêtres, peupliers, bouleaux, charmes.

5.° La forêt nationale de Flines, provenant des abbesses de ce nom, de la contenance de 1,061 arpens

77 perches, futaie sur taillis, même essence que la précédente. (542 hectares 27 ares).

6.° La forêt de Wallers, provenant du duc d'Aremberg, de la contenance de 1,594 arpens 33 perches, futaie sur taillis, même essence que les deux précédentes. (814 hectares 27 ares).

7.° La forêt nationale de St.-Amand, provenant de l'abbaye de ce nom, de 3,000 arpens (1,532 hectares 16 ares), peuplée de bois-blancs, bouleaux, frênes, et surtout de chênes. Depuis l'invasion de l'ennemi, un tiers seulement est en futaie sur taillis, et le reste taillis, la forêt ayant été dévastée. Cette forêt est morcelée de défrichemens vendus à des particuliers.

8.° La forêt nationale de Vicogne, provenant de l'abbaye de ce nom, de 1,700 arpens (868 hectares 22 ares), de futaie sur taillis, de la même essence de bois que la précédente; moins dévastée, moins morcelée par des défrichemens, ceux qui s'y trouvent, pouvant d'ailleurs se repeupler, n'ayant pas été aliénés.

9.° La forêt nationale d'Hasnon, provenant de l'abbaye de ce nom, contenant 1,605 arpens (819 hectares 71 ares). Même nature, même essence de bois que la précédente; mutilée par d'anciennes anticipations des religieux sur la futaie, par les dévastations des Autrichiens, auxquelles ont succédé celles des pillards de bois.

10.° La forêt de Bonsecours, territoire de Nord-Libre, séquestrée sur l'ex-prince de Croy, de 1,133 arpens (578 hectares 64 ares). Même nature, même essence de bois; ayant souffert, mais susceptible d'un prompt rétablissement.

11.° La grande forêt de Raismes, séquestrée sur le duc d'Aremberg, de 2,592 arpens (1,323 hectares 79 ares). Même nature, même essence de bois; un quart du terrain est usé et dévoré par les bruyères;

le reste a été peu dévasté et se remet des anciennes anticipations qui y avaient été faites par le propriétaire.

Dans l'arrondissement de Cambrai.

12.° Le bois de Walincourt, propriété particulière de 1,700 arpens (868 hectares 22 ares), futaie sur taillis, peuplé par tiers, de chênes, hêtres et bois tendres.

13.° Le bois national, provenant de l'abbaye de Vaucelles, contenant 1,600 arpens, futaie sur taillis, peuplé par tiers de chênes, hêtres et bois tendres. (817 hectares 15 ares).

14.° Le grand bois national *dit* Lévêque, provenant de l'archevêché de Cambrai, sur le territoire d'Ors et Pommereuil, contenant aussi 1,600 arpens (817 hectares 15 ares), en chênes, hêtres, charmes, bois-blancs, coudriers; dévasté quant au taillis, pendant la guerre; ayant encore très-peu de futaie, mais d'une belle crue.

Dans l'arrondissement d'Avesnes.

15.° La forêt nationale de Mormal, provenant du domaine, toute en haute futaie, de la contenance de 16,948 arpens 47 perches (8,655 hectares 92 ares), dont un tiers en chênes, un tiers en hêtres, un tiers en charmes, bouleaux, saules, bois-blancs.

16.° La haie de Fourmies, bois national, provenant de l'abbaye de Liessies, de 1,206 arpens (615 hectares 83 ares), futaie sur taillis, un tiers en chênes, âgés la plupart de deux siècles, le reste en hêtres et bois-blancs.

17.° La masse de bois nationaux dits l'*Abbé*, *Chatenière* et *Beausard*, provenant de l'abbaye de Liessies, de 2,800 arpens (1,430 hectares 2 ares), de futaie sur taillis, dont trois quarts en chênes, le reste en hêtres et bois-blancs.

18.° Le bois de Barbençon, propriété particulière, de 3,900 arpens (1,991 hectares 81 ares), de futaie sur

taillis, dont trois quarts en chênes, le reste en bois-blancs.

19.° La fagne de Trélon, propriété particulière, de 6,000 arpens (3,064 hectares 32 ares), de futaie sur taillis, dont quatre cinquièmes en chênes, le reste en bois-blancs.

20.° La haie d'Avesnes, provenant de l'ex-duc d'Orléans, possédée par ses créanciers, de 6,170 arpens (3,151 hectares 14 ares), futaie sur taillis, moitié chênes, le reste hêtres, frênes, bois-blancs. En 1789, cette forêt contenait 1,200 arpens (612 hectares 86 ares) de plus, que les propriétaires actuels ont déjà défrichés et mis en culture.

21.° La fagne de Sains, même origine, devenue propriété particulière, de 1,900 arpens (970 hectares 37 ares), de futaie sur taillis, même essence que la précédente.

22.° La haye de Fourmies, même origine, contenant 1200 arpens (612 hectares 86 ares), futaie sur taillis, même essence que les précédentes.

Le reste des bois et forêts du département est partagé en bois et bocqueteaux, dont la contenance varie beaucoup; étant, en grande partie, au dessous de 100 arpens: j'ai cru inutile d'en donner ici l'état détaillé, qui serait très-long.

J'ai déjà touché un mot des dévastations faites par les armées belligérantes dans quelques-unes des forêts principales que je viens de citer. Ces dévastations ne se sont pas bornées là; leur hache a parcouru presque toute l'ancienne frontière, et c'est là où se trouvaient les plus belles masses boisées du département.

Tout ce qui était à portée de Landrecies, Lequesnoi, Maubeuge a été rasé pour le siège ou la défense de ces places; des exportations considérables de nos plus beaux arbres, ont été effectuées sur les derrières

de l'armée Autrichienne: la superbe forêt de Mormal, dans laquelle l'ennemi s'est retranché pendant onze mois, a, seule, essuyé quatre abatis successifs, l'un de 120 arpens (61 hectares 21 ares) de la part des Français; les trois autres montant ensemble à 767 arpens, par les Autrichiens.

Toutes fois les pertes de cette belle forêt sont en partie réparées par la non exploitation de deux coupes réglées, pour lesquelles la maîtrise Autrichienne ne put pas trouver d'amateurs: un taillis d'une belle crue promet, pour les autres, une restauration prochaine que l'on peut aider encore par des plantis d'arbres montans. Les coupes forcées qui ont eu lieu jusqu'en l'an 6, verront leurs traces s'effacer avec le tems.

Mais ce qui est malheureusement irréparable, ce sont les défrichemens nombreux que les acquéreurs se sont hâtés de faire, des parties de bois dont la vente leur a souvent été faite avec trop de légéreté.

Ce qui est irréparable, c'est l'aliénation de parties de terres enclavées dans les grandes forêts, notamment dans celles de St.-Amand et de Raismes, qui n'avaient été défrichées que momentanément, pour être ensuite replantées avec plus de fruit en bois, et que des administrateurs avides du *demi denier pour cent*, se sont hâtés d'aliéner, comme terres labourables; ce qui a ouvert ces propriétés précieuses aux vols et à la servitude de passages continuels.

Ce qui est irréparable, sans le secours prompt d'une législation plus sévère, ce sont les délits, les pillages audacieux que semblent autoriser et l'insuffisance des peines, et la lenteur des tribunaux dans les poursuites. Pour prouver que cette assertion n'est point hasardée, je joins le tableau des délits forestiers commis en l'an 9, dans l'étendue du département du Nord, et des jugemens prononcés contre les délinquans.

Jugemens prononcés contre les délinquans forestiers en l'an 9.

ARRONDISSEMENT du tribunal de première instance.	NOMBRE de procès-verbaux de délits.	NOMBRE de condamnations prononcées.	NOMBRE de procès-verbaux de délits dont les prévenus ont été acquittés par jugement.	NOMBRE de procès-verbaux de délits non encore poursuivis.	OBSERVATIONS.
BERGUES.	aucun.	aucun.	aucun.	aucun.	
HAZEBROUCK.	131.	80.	6.	44.	Les 80 condamnations sont contre 140 individus.
LILLE.	17.	15.	2.	".	Les 15 sont contre 22 délinquans.
CAMBRAI. . . .	262.	73.	".	160.	
AVESNES. . . .	1,165.	961.	264.	338.	
DOUAI.	609.	140.	27.	408.	Il y en a de plus 27 référés au ministre de la justice.

Ces pillages et vols sont tels que, dans quelques parties du département, déjà des bois entiers ont disparu sous les coups des délinquans. L'emplacement du bois communal de St.-Souplet en offre une triste preuve. Ce bois, de 94 arpens (48 hectares), situé sur le territoire de Catillon, a, depuis la révolution, été détruit de fond en comble par les habitans du *Rejet de Beaulieu*, hameau de cette dernière commune. Aujourd'hui le terrain est en culture.

Les défrichemens, et notamment ceux qui se font dans les vastes forêts provenant du ci-devant duc d'Orléans, environs d'Avesnes, portent aussi le coup le plus funeste à l'économie publique dans cette contrée. Ces forêts, qui le disputaient aux plus belles de la France, étaient une pépinière de bois de marine et de construction. Mais cette ressource est sur le point d'être perdue pour toujours : déjà des parties immenses couvertes naguères du bois le plus touffu, sont métamorphosées en maigres pâtures. On ne pense qu'avec effroi aux suites de ce système de destruction, qui excite depuis long-tems la clameur générale : tous les jours, on se demande comment il se fait que ces forêts aient été ainsi abandonnées à des créanciers qui en font un emploi aussi désastreux, dans un département où la rareté du bois est déjà si grande. Certes, le gouvernement devrait bien, sinon revenir sur cet abandon et rentrer dans cette propriété précieuse, au moins, la soumettre à l'inspection de l'administration forestière et aux règles d'aménagement qui régissaient ces bois sous l'ancien propriétaire, comme il vient de le faire pour les bois communaux.

Les forêts domaniales du département du Nord étaient administrées par des maîtrises particulières et d'après les règles d'aménagement tracées par

l'ordonnance de 1669. On n'y pratiquait donc point l'éclaircissement du taillis à un certain âge, ni l'élagage des arbres montans : ces deux opérations étant défendues par l'ordonnance.

Il n'en était pas de même des bois des particuliers : ceux-ci (et dans leur nombre on doit ranger les ci-devant corporations, communautés et possesseurs ecclésiastiques), jouissant du droit d'administrer leurs forêts à leur gré et en bons pères de famille, avaient, la plupart, trouvé un grand avantage à éclaircir leur taillis à l'âge de 7 à 8 ans. En arrachant les ronces devenues inutiles dès le moment que le taillis était assez fort pour se défendre de lui-même contre l'invasion du bétail, et en retranchant les branches secondaires, ils établissaient un courant d'air plus fort, diminuaient l'humidité du sol : il en résultait, pour les taillis en charme surtout, une végétation bien plus active et qui, en douze ans, triplait le produit du taillis.

Il en était de même de l'élagage des arbres de haute futaie, que plusieurs propriétaires avaient porté à sa perfection. Cette opération si utile aux bois-blancs et aux baliveaux, paraît rarement convenir au chêne ; en effet, quelque forme que cet arbre précieux affecte dans sa jeunesse, les meilleurs forestiers de ce pays-ci s'accordent à dire qu'il doit être l'élève de la nature, puisque si on met un grand prix à des corps d'arbres bien droits, on sait que ceux qui sont courbés sont encore bien plus précieux pour la marine. Il a, d'ailleurs, été reconnu que sur un nombre déterminé de baliveaux marqués lors des ventes, comme mal venans, sur le retour et dépérissans, la majeure partie comprenait ceux dont on avait coupé les branches.

Les propriétaires soigneux ne se bornaient pas à

ces opérations. On a déjà vu que des défrichemens étaient faits dans les parties épuisées de leurs forêts, pour les mettre momentanément en culture, et les rendre par ce moyen propres à reproduire ensuite du bois avec une nouvelle vigueur. Dans les années abondantes en glands, des semis en étaient faits dans ces terres défrichées et dans les clairières; des arbres montans étaient plantés dans les coupes récentes. Les forêts domaniales participaient aussi à ces semis et plantations; je citerai, entre-autres, celle de Nieppe qui, sous la surveillance du citoyen *Delattre*, conservateur actuel des forêts des deux départemens du Nord et du Pas-de-Calais, offrait l'aspect du jardin le mieux tenu.

Depuis la révolution, ces semis, ces plantations, ces élagages ont été interrompus, dans les forêts des particuliers; à peine quelques plantations, quelques semis rares ont été faits par les ordres des forestiers les plus soigneux, dans les parties devenues nationales. Tout a concouru à détruire et presque rien n'a encore été fait pour recréer.

Cependant, l'importance dont est, pour les rentrées annuelles du trésor public, le revenu des seules forêts nationales du département du Nord, devrait bien être un motif suffisant pour les faire conserver.

Voici le tableau du produit de leurs coupes ordinaires en l'an 9, et des divers objets y relatifs pendant le même exercice:

NOMS

NOMS des BUREAUX.	PRIX des ventes en principal.	DÉCIME par franc.	TOTAL.	MONTANT des condamnations et amendes forestières.	TOTAL du prix des ventes et amendes.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
BERGUES........	16,044 10	1,604 40	17,648 50	» »	17,648 50
HAZEBROUCK....	119,693 60	11,969 30	131,662 30	2,069 »	133,731 30
LILLE..........	49,772 »	4,977 20	54,749 20	» »	54,749 20
DOUAI..........	67,515 »	6,751 50	74,266 50	» »	74,266 50
VALENCIENNES..	324,851 »	32,485 10	357,336 10	2,796 17	360,132 27
CAMBRAI.......	36,830 35	3,683 01	40,513 36	6,031 06	46,544 42
LEQUESNOY......	298,732 »	29,873 20	328,605 20	» »	328,605 20
AVESNES........	54,968 90	5,496 89	60,465 79	5,410 93	65,876 72
Totaux.......	968,406 95	96,840 60	1,065,246 95	16,307 16	1,081,554 11

A ces causes générales de destruction qui sont communes aux forêts de toute origine, s'en joint une dernière prise dans le système actuel de répartition des contributions, laquelle conspire l'anéantissement rapide des bois possédés par des particuliers : c'est la cotisation des forêts de haute futaie au même taux que les meilleures terres. On sait qu'il faut plus d'un siècle pour produire une belle futaie et quelquefois deux pour donner des bois de construction. Comment donc pouvoir espérer que les propriétaires se déterminent à en conserver, si, chaque année, on les oblige à payer une contribution pour un revenu qui ne sera perçu que par leur troisième ou quatrième génération ? Il me paraît aussi juste que politique de n'assujettir les forêts en futaies qu'à la même contribution que paient les terres vaines et vagues. C'est le seul moyen d'engager les propriétaires à soigner ces sortes de propriétés, dont les plus puissans motifs commandent la conservation.

Organisation forestière.

J'ai cru qu'après avoir parlé des forêts, il était convenable de faire connaître l'organisation de l'administration chargée particulièrement de leur conservation dans ce département.

On a vu qu'avant la révolution les forêts appartenant à des corporations, communautés ecclésiastiques et aux simples particuliers, étaient régies immédiatement par ceux-ci, sans autre règle que celle que leur dictait leur intérêt.

Les maîtrises particulières auxquelles était confié l'aménagement des forêts domaniales étaient composées ainsi qu'il suit :

Un maître particulier.
Un lieutenant.
Un procureur du roi.
Un garde-marteau.
Un greffier.
Des gardes à cheval et gardes ordinaires.

Il y avait quatre de ces maîtrises dans ce département, dont les chefs-lieux étaient le château de la Mothe dans la forêt de Nieppe, Lille, Valenciennes et Le Quesnoi.

D'après l'organisation de la nouvelle administration forestière (loi du 16 nivôse an 9, et les arrêtés organiques des consuls), le département du Nord fait partie de la 25.e conservation forestière qui comprend en outre le département du Pas-de-Calais, et dont le chef-lieu est fixé à Douai.

Les forêts du département sont divisées en cinq inspections, dont les chefs-lieux sont Douai, Lille, Valenciennes, Le Quesnoi, Avesnes; et sept sous-inspections, dont les chefs-lieux sont Hazebrouck, Marchiennes, St.-Amand, Cambrai, Landrecies, Maubeuge, Trélon.

Il y a en outre 12 gardes généraux et 154 gardes particuliers.

§. III.

Agriculture.

Lorsque l'on jette les yeux sur les riches plaines du département du Nord, que l'on étudie les ressources de l'agriculture dans cette belle contrée, et la supériorité frappante qu'elle a sur celle de l'intérieur de la France, il est naturel de se demander

quelles sont les causes de cet état de choses, et depuis quel tems elles opérent.

Strabon (1) et *Pline* (2) nous apprennent que, de leur tems, le pays quoique bien boisé produisait beaucoup de blé, du millet et même quantité de lin avec lequel on faisait différentes sortes de toiles; que rien ne restait inculte si ce n'est les bois et les marais; qu'il y croissait une espèce de blé qui donnait quatre livres de pain de plus qu'aucun autre, et qu'on appellait dans le pays *brancé* (3) (c'est notre blé *blanzé*); et qu'enfin le pays nourrissait beaucoup de bestiaux et des moutons qui donnaient d'assez bonne laine.

On sait de quelle funeste influence furent, pour tous les arts économiques et notamment pour l'agriculture en France, les différentes invasions des barbares à la dissolution de l'empire Romain. La terreur qu'ils inspiraient, et leurs dévastations étaient telles que des terres très-productives furent de nouveau condamnées à une longue stérilité; que des contrées entières, naguères fort peuplées, furent converties en affreux déserts.

---

(1) *Reliqua omnis Gallia* (il est ici question de la partie septentrionale de la France) *multum fert frumenti*, *milii*, *glandis*, *ac omnigenum alit pecus : nihil in eâ otiosum*, *nisi quâ paludes aut silvæ obstant.* Strabon, recueil des historiens de France, tome 1.er, page 5.

(2) *Cadurci*, *Caleti*, *Ruteni*, *Bituriges*, *ultimique hominum existimati* Morini, *imò vero galliæ universæ vela texunt.* Plin., cap. 1, lib. 19, *de Linisatione*, édit. de Francfort, 1599.

(3) *Galliæ quoquè suum genus farris dedere*, *quod illi* Brance *vocant; apud nos sandalum nitidissimi grani; et alia differentia est*, *quod ferè quaternis libris plus reddit panis quam far aliud.* Ibid., pag. 450.

La partie de la France qui comprend le département du Nord ne fut pas plus épargnée que les autres. Toutefois, il ne paraît pas que l'agriculture y ait totalement été anéantie; car si on voit des vallées, des parties aquatiques rester inhabitées et impraticables dans ces tems de désolation, l'imagination peut cependant se soulager en se reportant sur des régions contigues qui présentent, à la même époque, le tableau animé d'une bonne culture. C'est ainsi que dans le commencement du septième siècle, à côté des terres désertes et hérissées de bois, dont parle le cosmographe *Sébastien Munster* (1), on en trouve qui sont couvertes de grasses pâtures, de troupeaux nombreux, d'arbres et de fruits de toute sorte (2).

Ce ne fut guères qu'à l'époque de l'institution des grands forestiers, dans le même siècle, auxquels succédèrent depuis les comtes de Flandre, que l'on vit renaître la sécurité dans ce pays et se rétablir insensiblement l'ordre.

Il faut que l'agriculture s'en soit bien vite ressentie, et qu'elle y ait même atteint de bonne heure un certain degré de supériorité, puisque l'antique

---

(1) *Nam regio illa nondùm erat culta*, (en 620), *sed pluribus nemoribus obducta . . . . . , vastâ et asperâ regione. . . . .* Cosmographia universalis, édit. origin., pag. 116, lib. 2.

(2) Voici ce qu'on lit sur le Brabant, dans la vie de St. Livin, Ecossais, martyrisé dans un village de Flandre en 633. Cette vie a été écrite par Boniface, compatriote et contemporain de Livin : « *In terram Brachbantisiam postrema ejus fuit peregrinatio quam miratus est adeò amœnam, lacte manantem, arborum, frugumque ubertate eximiam. . . . . .* » Extrait du traité de l'origine des ducs et duché de Brabant, et de ses charges palatines héréditaires, par J.-B. Devaddere, Bruxelles 1672.

et toujours unique fabrication des toilettes de Cambrai et Valenciennes, dont l'origine remonte à l'an 1300, atteste que la culture des lins *de fin* des environs de St.-Amand, dont elle se sert exclusivement, était, dès ce moment, parvenue à son degré de perfection; qu'en 1240, un évêque de Tournai revendique comme patrimoine de son évêché, le dixième des terrains nombreux qui, restés de tems immémorial incultes sur différens points de cet évêché, viennent d'être récemment mis en culture, le sont encore tous les jours, ou sont sur le point de l'être (1); et qu'enfin une charte d'une date bien plus reculée, puisqu'elle est du neuvième siècle, parle de champs et de prés du plus grand produit sur le territoire de *Denain*, qui, cependant, n'est pas situé dans la partie la plus fertile du département (2). Aussi tous les historiens qui ont écrit depuis cette époque sur les provinces Belgiques proprement dites, attestent unanimement l'état florissant de l'agriculture. *Sébastien Munster*, cité ci-dessus, parlant, vers le milieu du seizième siècle,

---

(1) » *Walterus, episcopus Tornacensis..... cùm in plerisque diœcesis nostræ partibus, pontificatûs nostri tempore, terræ quæ antiquarum parochiarum non sunt comprehensæ limitibus, ad cultum redactæ fuerint, rediganiur quotidiè, et futuris, ut apparet, temporibus redigentur, de quibus quod cultæ fuerint memoria non existit, et ità definitione canonicâ censentur novalia, quarum decimas ad nostram ordinationem non est dubium pertinere...... Datum anno 1240, mense julio, in crastino Petri et Pauli.*

(2) *Reddimus itaquè,...... ipsum videlicet* dononium *cùm omni integritate mansis scilicet LIII, cum molendis et campis et pratis valdè uberrimis.....* Extrait de la charte de rétablissement du monastère de Denain par Charles le Chauve, année 877. Mirœus, diplom. Belgic. Ch. XI, lib. 2.

des pâtures grasses qu'il indique comme culture dominante d'une partie du pays, désigne le Cambresis comme fournissant des blés en abondance aux parties qui en cultivent peu; il fait mention d'un grand commerce d'huile, qu'on extrait de la graine de lin et autres plantes oléagineuses (1). *Guichardin*, qui écrivait à peu près dans le même tems et plus particulièrement sur le département du Nord, dit que le peuple s'y adonnait mieux que jamais à l'agriculture et n'y épargnait aucuns frais. Effectivement, les détails dans lesquels il entre sur la culture variée, les prairies, les pâtures, les troupeaux nombreux du pays, les riches plantations qui en couvrent les plaines, prouvent que dès cette époque, les choses en étaient déjà à peu près au point où elles en sont aujourd'hui.

En recherchant les causes de cet état florissant de l'agriculture, on en distingue de physiques et de morales.

La cause vraiment physique et vraiment déterminante de la fertilité du sol est, selon l'abbé *Rosier*, la position géographique. A cette occasion, ce judicieux économiste rappelle la division faite par M.r *de la Métrie*, de l'ancienne France agricole en 14 bassins (2). Le département du Nord est presque en entier placé dans le bassin d'Artois: « On peut regarder, tout ce pays, continue-t-il, « comme de nouvelle formation et créé par les « dépôts des rivières retenus par les eaux de la mer. « En effet, tout le terrain y est bas, gras, et de

(1) *Exprimunt quoque oleum ex semine lini et raparum.* Ibidem, page 118.

(2) Mémoire de M.r *de la Métrie*, journal de physique, tome 30.

« couleur brune. On le voit, presque partout, composé
« de débris de végétaux et entremêlé de coquillages
« maritimes. Un sol aussi excellent donne les plus
« brillantes récoltes soit en grains, soit en tabac,
« soit en lin. On est étonné de la quantité d'huile
« que l'on y retire des graines de colzat, de na-
« vette, et du produit du houblon pour ces pays.
« L'on doit dire à la louange des Flamands, que
« leur industrie, leur application pour la culture
« des terres, surpasse encore l'excellence et la fer-
« tilité de celles-ci (1). »

Arthur-Yung, donnant la division géoponique de la France, présente le département du Nord comme la contrée la plus fertile de cette riche plaine calcaire de la partie N.-E. qui s'étend depuis Dunkerque jusqu'à Carentan, et renferme, à son avis, les plus belles terres de l'Europe. « Les plaines fer-
« tiles, profondes et unies de la Flandre et d'une
« partie de l'Artois (celle contigue au département
« du Nord), sont, dit-il, un sol aussi beau qu'il
« est possible d'en trouver pour récompenser l'in-
« dustrie des hommes : il y a deux ou trois, et
« même quatre pieds de profondeur d'un terrain
« humide et pourri; mais ce sont des terres fria-
« bles et moelleuses, tirant plus sur l'argile que
« sur le sable, avec un fond calcaire, et à cause
« de leur origine maritime (car il y a très-peu de
« doute que les plaines d'Hollande et de Flandre
« n'aient été couvertes des eaux de la mer long-
« tems avant que notre globe n'ait pris sa forme
« actuelle), abondant en particules qui ajoutent à
« leur fertilité naturelle, résultat ordinaire de pa-
« reilles compositions qui se trouvent dans d'autres

(1) Cours d'agriculture, au mot *agriculture*.

« lieux. La pourriture de la terre en Flandre et sa « position qui est toute plate, sont les principales « causes qui la distinguent des meilleurs sols du « reste de cette partie de l'Europe (1). »

Ces témoignages ne laissent rien à désirer sur les causes de la fertilité du sol du département du Nord ; mais on sait que cet avantage naturel ne suffit pas seul, si des causes morales ne viennent aider à son développement.

Celle de ces causes morales qui me paraît avoir eu la première influence sur l'état de l'agriculture dans cette contrée, se trouve dans les principes du gouvernement. « C'est près de Bouchain, dit « *Arthur-Yung* (que je ne me lasse point de « citer), que commence la ligne de démarcation « entre l'agriculture Française et la Flamande..... « Cette ligne de démarcation ..... s'accorde exacte« ment avec l'ancienne ligne qui séparait les deux « états de France et de Flandre. Les conquêtes des « Français ont étendu leurs possessions beaucoup « plus loin; mais cela ne change rien à l'ancienne « division, et il est très-curieux de voir que le mé« rite de l'agriculture forme, jusqu'à ce jour, des « bornes qui ne répondent point aux limites politi« ques de la période actuelle, mais de l'ancienne, « offrant une ligne très-distincte tracée entre le « despotisme de la France qui déprimait l'agricul« ture, et le gouvernement libre des provinces de « Bourgogne qui la chérissait et la protégeait (1). » Si on voulait une autre preuve de la vérité de cette

(1) Voyages en France pendant les années 1787, 88, 89 et 90; tome 2, édition de Paris, an 2.

(2) Ibidem, page 236.

observation d'*Arthur-Yung*, on la trouverait dans la province d'Alsace, pays réuni à-peu-près dans le même tems que la Flandre, où la culture a un degré si marqué de supériorité sur celle des provinces de l'ancienne France qui lui sont contigues.

Un pas indispensable vers la fertilisation des riches plaines de la Flandre, pays bas et aquatique, était le desséchement des marais nombreux dont elles étaient entrecoupées. Il paraît que ce fut la première pensée des souverains du pays. On verra dans le paragraphe suivant, que dès le douzième siècle, deux des contrées les plus basses et les plus pourries du département étaient déjà en culture, et que de sages réglemens prévoyaient tout ce qui pouvait empêcher le retour des eaux qui les couvraient avant.

A cette première cause morale se joint le voisinage des côtes de la mer et, surtout, la proximité de plusieurs villes très-commerçantes, telles que Gand, Bruges, qui étaient si florissantes dans les 12.e, 13.e et 14.e siècles, et Anvers que, peut-être, aucune autre ville du monde n'égalait dans la période qui de la fin du 14.e siècle s'étend jusqu'au déclin du 16.e.

C'est une vérité attestée aujourd'hui encore par le fait, que dans la partie nord de la France, la bonté de l'agriculture va insensiblement en diminuant à mesure que les terres s'éloignent des côtes.

En effet, le mouvement d'un commerce étendu que celles-ci occasionnent, nécessite des moyens de communication multipliés. De-là les canaux, les grandes routes, dont l'existence a une date si reculée dans le département du Nord : ces canaux, ces routes, facilitent les communications, donnent ouverture aux échanges de semences, de plants et de procédés. Le voisinage des grandes villes multi-

plie les moyens d'engrais; il offre un débouché toujours sûr aux productions, et on sait combien la facilité des débouchés rend ingénieux le cultivateur, comme elle l'enhardit à essayer le genre de culture dont il espère le plus de produits. Ainsi dans le département du Nord, les terres contigues aux grandes villes sont encore mieux cultivées que celles plus éloignées.

Une troisième cause a encore agi efficacement, vers la fin du siècle dernier, sur l'agriculture du département du Nord: c'est le partage des biens communaux effectué par feux ou ménages dans les ci-devant châtellenies de Douai, Lille, et Orchies en 1777. Ces biens communaux consistaient en marais toujours en eau ou détériorés par l'extraction de la tourbe; les communes qui en possédaient le plus étaient celles où on remarquait le plus de misère, parce qu'au lieu de se livrer à la culture qui exige une activité continuelle, les habitans bornaient leurs travaux aux seules occupations momentanées du tourbage. Dès 1764, on avait tenté, mais sans succès, un moyen de rendre productifs ces terrains aquatiques: c'était une exemption de dîmes et de toutes contributions pendant un tems limité pour les terrains nouvellement défrichés.

Les lettres patentes de 1777 furent plus efficaces: elles portaient, entre-autres dispositions, la défense bien nécessaire de dégrader ce terrain par le tourbage ou de toute autre manière, sous peine d'une amende de 300 francs, et l'ordre à chaque portionnaire ou commune, de planter la lisière du lot échu en partage. Dès-lors, le tourbage fut restreint au stricte nécessaire; les portions ménagères furent cultivées, améliorées, et aidèrent, surtout, à étendre la culture des graines grasses et celle du lin.

Cette amélioration, toutefois, ne fut pas aussi générale qu'elle était susceptible de l'être : le tiers de ces marais communaux avait été dévolu aux ci-devant seigneurs par les mêmes lettres patentes. Cette circonstance fut préjudiciable à l'agriculture, non pas que ces portions féodales aient été absolument négligées (on connaît le parti utile que beaucoup de ces tenanciers titrés avaient su tirer de ces terrains jusqu'alors impraticables), mais parce que n'ayant pas été partagés dès le principe entre les habitans, comme les deux autres tiers, ceux-ci rentrés, à l'époque de la révolution, dans cette jouissance, n'ont pas eu la sagesse d'en user avec les précautions dont les lettres patentes leur eussent fait originairement un devoir ; d'où il est résulté que de vastes portions de ces terrains sont redevenues depuis dix ans le domaine des eaux.

Sous ce rapport, la loi du 10 juin 1793, qui a ordonné le partage des communaux, a été plus préjudiciable qu'utile dans les arrondissemens de Cambrai, Douai et Lille (1). Au contraire, les partages par tête qu'elle a opérés ont fait le plus grand bien dans l'arrondissement d'Avesnes. Ici le peu qui se trouvait de biens communaux de quelque rapport était affermé au profit des communes ; le reste était inculte. La division par lots en a fait des terres productives ; la propriété étendue, par son moyen, à un plus grand nombre d'individus, a réveillé l'activité ; chacun s'est appliqué à défricher, à épierrer la portion qui lui était échue, et aujourd'hui des récoltes satisfaisantes attestent le bienfait de la loi.

Enfin, une dernière cause morale de l'état floris-

---

(1) A l'époque de la révolution, il n'y avait plus de biens communaux dans les arrondissemens de Bergues et Hazebrouck.

sant de l'agriculture dans le département du Nord, et sans laquelle les autres seraient restées sans effet, c'est le génie industrieux, et l'infatigable assiduité au travail des cultivateurs. Ce que je pourrais en dire ne serait qu'une répétition de ce qu'ont écrit les auteurs qui m'ont précédé. Je préfère renvoyer aux preuves qui s'en rencontrent à chaque page de ce que je vais dire sur la culture de ce département: c'est, je crois, la manière la plus naturelle et la plus efficace de rendre, aux hommes qui en fécondent les champs, toute la justice qui leur est due.

Desséchemens.

L'on a pu juger, par ce que j'ai dit dans le §. précédent et dans la description du sol, des rivières, vallées, marais et étangs, au chapitre premier, que le sol du département du Nord, très-bas et humide, n'avait pu être desséché et maintenu en état de culture, qu'à force de soins et de travaux. Plusieurs parties sont encore aujourd'hui très-marécageuses. L'administration doit y porter une attention continuelle et diriger les propriétaires intéressés dans les opérations qui ont pour objet le desséchement. J'ai cru qu'avant d'entrer dans les détails relatifs à l'agriculture de ce département, je devais faire connaître les efforts continuels et les dépenses considérables, par lesquels on rend productives des contrées qui semblaient condamnées à une submersion continuelle.

I.

Vallée de la Scarpe.

On désigne sous le nom de *vallée de la Scarpe*, dans le département du Nord, l'étendue que par-

court cette rivière sur une longueur de 4^{myr}. 8000^{m}. entre Douai et Mortagne. La largeur de cette vallée varie à l'infini; elle est bornée par des terrains qui s'élèvent d'une manière peu sensible. Sa direction principale est du sud-ouest-quart-sud, au nord-est-quart-est; sa pente, de 7^{m}. 14^{c}. Le sol de cette vallée est, en beaucoup d'endroits, inférieur d'un et deux mètres au lit de la rivière qui paraît avoir été autrefois détournée de sa direction naturelle; il ne présente encore, tous les hivers, qu'un vaste marais. Cette circonstance, jointe à la nature tourbeuse de là terre, annonce assez que cette contrée était jadis continuellement sous l'eau.

L'accumulation sur ce point de cinq riches abbayes (1) que la révolution a détruites, les immenses possessions qu'elles avaient dans la vallée, ne laissent aucun doute que les premiers pas vers le desséchement de celle-ci ne soient dus aux travaux des moines. On sait tout ce que la France agricole doit, sous le rapport des défrichemens et desséchemens, à ces cœnobites si laborieux dans le principe. L'étimologie même du nom ANCHIN, *Aquicinctum*, offre la preuve incontestable que cette abbaye, qui occupait le centre de la vallée, a été fondée au milieu des eaux.

Quoiqu'on ne puisse pas assigner l'époque précise qui a rendu à l'agriculture les premières terres conquises sur les eaux, il est sûr au moins que, dès le 13.e siècle, le marais des *Six Villes*, l'une des plus basses contrées de la vallée, était déjà en état de production, puisque dans l'acte de donation qu'en fit la comtesse Margueritte en 1244, il est

---

(1) Les abbayes de *Flines*, *Anchin*, *Marchiennes*, *Saint-Amand*, *Hasnon*.

expressément défendu d'y tirer de la tourbe. La fertilité des parties desséchées dût naturellement attirer l'attention des habitans des communes voisines; et à leur tour ils entreprirent de dessécher.

Cependant tous ces travaux n'étaient encore que partiels. A mesure qu'ils se multiplièrent, on dût sentir la nécessité de leur donner cet ensemble sans lequel ils se seraient contrariés.

Il était surtout une grande opération indispensable pour rendre le desséchement entier et complet dans toute la vallée: c'était de procurer aux eaux de tous les petits canaux et courans, un écoulement indépendant du lit de la Scarpe, dont j'ai déjà dit que le niveau leur était supérieur dans beaucoup d'endroits.

Pour cela il fallait creuser deux grands canaux collatéraux à cette rivière, l'un sur la rive droite, l'autre sur la gauche. Telle fut l'origine des canaux dits du *Décours* et de la *Grande Traitoire*, qui n'ont été achevés que dans le milieu du 18.e siècle, sous la direction de l'ingénieur *Laurent*, parent de l'auteur du projet du canal souterrain de Saint-Quentin. On peut dire que c'est de cette époque seulement que date le parfait desséchement de la vallée de la Scarpe. Jusqu'alors il était resté sans interruption sous les eaux plus de 10,000 arpens d'un terrain aujourd'hui très-productif.

Dans l'état où se trouve maintenant la vallée de la Scarpe, elle offre un bassin, coupé de différens canaux et courans destinés à recevoir les eaux sauvages des éminences circonvoisines, et celles des marais de la vallée, et à les conduire dans la Scarpe qui ne les reçoit que médiatement vers son embouchure.

Ces canaux et courans, tant naturels qu'artificiels, qui se croisent et se reportent respectivement leurs

eaux par différentes vannes et écluses, sont en grand nombre. Je parlerai des onze principaux :

1.° Le *Décours*, canal artificiel qui prend son origine dans les tourbières de Sin, passe sous le Godion, sous la Scarpe et sous la Rache par trois aquéducs, et va se décharger dans la Scarpe par l'écluse Gourdin près Mortagne. Sa longueur est de 28,066m.

Ce canal n'a pas toujours eu le même développement : dans le principe il ne commençait qu'à Anhier. Depuis St.-Amand jusque vers le territoire de Marchiennes, il ne consistait qu'en une multitude de fossés se communiquant les uns aux autres par mille sinuosités. La partie depuis Marchiennes jusqu'au pont Mouy fut formée en 1752 et 1753; par un redressement opéré en 1757; il débarrassa le marais des Six Villes des eaux qui le couvraient les deux tiers de l'année. Elargi de nouveau et approfondi en 1774, il évacua la partie supérieure vers Douai. Restait encore la partie du territoire de St.-Amand que le dégorgement des eaux supérieures gênait beaucoup : on avait trouvé un moyen efficace de remédier à ce mal, en prolongeant le Décours jusqu'au point de pente le plus bas, à une lieue au-dessous de Mortagne, où on le jettait dans l'Escaut; mais comme il fallait traverser une portion de territoire de la Belgique, alors pays étranger, des difficultés survenues paralysèrent cette utile direction. Je viens de nouveau de la faire rouvrir (an 10) de concert avec le préfet du département de Jemmappes.

Le canal du Décours reçoit à droite les eaux d'une partie des territoires de Sin, Dechy, Waziers, Douai, Lallaing; et sur la rive gauche celles du

canal du Marichon, du courant du Houblon, de la branche Jambon et du ruisseau d'Elnon, et fréquemment aussi celles de la Rache, lorsque celles-ci ne peuvent se décharger dans la Scarpe.

2.° Le canal de la *Grande Traitoire*. Ce canal artificiel prend son origine aux tourbières de Montigny, passe sous le canal du Bouchard près du pont de Vred, traverse la commune d'Hasnon, et se jette dans la Scarpe au-dessous de l'écluse de Thun.

Ce canal a été prolongé à différentes reprises, savoir : en 1754, par le même ingénieur *Laurent*, jusqu'à l'endroit appelé *Wancarpe*; en 1764, jusque sur la partie supérieure de St.-Amand; enfin, en 1784 furent commencés les travaux qui l'amènent au débouché qu'il a aujourd'hui.

Ce canal dessèche partie des territoires de Montigny, Lalaing, Anchin, Rieulay, Wandignies, Wallers, Hasnon, St.-Amand, Nivelle. Sa longueur est de 25,884^{m}.

3.° Le canal artificiel du *Marichon*. Il prend son origine dans le Marichon de Flines, sert au dessèchement d'une partie du territoire de Bouvignies, suit la direction de la Rache dont il est le contre-fossé jusqu'au pont de Mouy, et se décharge dans le Décours au-dessous de la chaussée de Marchiennes à Orchies. Sa longueur est de 3,896^{m}. 79.

4.° Le canal artificiel de la *Rache* ou de la *Noire-eau*. Il prend son origine dans les tourbières du haut marais de Flers, passe sous le canal de la Haute-Deûle, reçoit les eaux des tourbières d'Auby, et se décharge dans la Scarpe près Marchiennes. Sa longueur est de 14,122^{m}.

5.° Le courant des *Rouissoirs de Wallers*, qui naît aux fontaines et rouissoirs de la commune de ce nom, et se jette dans la Grande Traitoire, sur la rive droite.

6.° Le courant des *Fontaines d'Hertaing*, qui prend sa source aux fontaines dudit Hertaing, et se jette dans le courant des rouissoirs de Wallers. Sa longueur est de 11,155^{m}. 52.

7.° Le courant *Jambon*. Il prend son origine dans les marais de Brillon où il reçoit les eaux d'Orchies et des environs de Beuvry, de Saméon, de Rosult, et se décharge dans le canal du Décours. Sa longueur est de 4,775^{m}. 52.

8.° La *Petite Traitoire de Sin*. Elle prend son origine dans les marais de Sin, sert au dessèchement d'une partie du territoire de cette commune, de celui des communes de Dechy, Waziers, de tout le ci-devant échevinage de Douai, de la partie supérieure du territoire de Lalaing, et décharge ses eaux dans le canal du Décours près d'Anhiers. Sa longueur est de 7,793^{m}. 57.

9.° Le canal artificiel dit le *Bouchard* naît aux tourbières et fontaines de Dechy, passe dans l'intérieur de Lalaing, où il reçoit le petit courant dit le *Baye*; près l'abbaye d'Anchin, où il reçoit le canal dit l'*Ecaillon*; traverse la Traitoire, et se jette dans la Scarpe au-dessus du pont de Vred. Il dessèche partie des territoires de Dechy, Montigny et Lalaing. Sa longueur est de 7,830^{m}. 41.

10.° Le canal artificiel dit le *Godion* prend son origine aux tourbières de Sin et aux fontaines de

Dechy, et décharge ses eaux dans la rivière de la Scarpe près d'Anhiers. Il dessèche une partie des territoires de Dechy, Sin, Waziers et Douai. Sa longueur est de 7,830^{m}. 41.

11.° La *Petite Traitoire* se forme de divers petits canaux vers les marais d'Hasnon, et décharge ses eaux dans la Grande Traitoire à la jonction du courant de Wallers. Ce canal dessèche une partie du territoire d'Hasnon. Sa longueur est de 3,507^{m}.

Outre ces onze canaux et courans principaux, il en existe, comme je l'ai dit, une infinité d'autres, qui tous concourrent au desséchement des terres : entre-autres le courant dit la *Vieille Rivière*, qui naît au rouissoir de Forest, département du Pas-de-Calais, reçoit les eaux d'Auby, Roost-Warendin, et se décharge dans la Noire-eau, au-dessous de Bernicourt; le *Filet Mourant*, petit courant qui se décharge aussi dans la Noire-eau; le courant du *Houblon*, et le ruisseau d'*Elnon*, qui se déchargent dans le Décours; l'*Ecaillon*, qui se décharge dans le courant dit *Bouchard*; les courans de *Beaurepaire*, des *Fontaines de Somain*, d'*Erre*, de *Fenain*, la source de *Rieulay*, le ruisseau le *Vacheux*, qui se déchargent dans la Grande Traitoire.

On peut citer aussi comme influant essentiellement sur le desséchement de la vallée de la Scarpe :

1.° Le canal navigable de la *Haute-Deûle*.

2.° Celui du *Nouvel Escrebieux*, qui fournit des eaux au précédent.

3.° Le canal de navigation de la *Scarpe*, alimenté par les eaux de la Sensée. Les eaux de ces trois canaux,

lorsque les digues qui les contiennent sont en mauvais état, s'échappent et vont incommoder la vallée.

4.° L'*Escaut*, qui reçoit les eaux de la vallée et dont les écluses peuvent plus ou moins en gêner l'écoulement.

Le premier moyen d'assurer le desséchement de la vallée, est d'en écarter les eaux étrangères, en entretenant soigneusement les digues de l'Escrebieux, de la Deûle et de la Scarpe (celles de ces deux dernières rivières sont à la charge du trésor public), et de concerter le jeu des écluses de l'Escaut, de manière à concilier les intérêts de la navigation avec ceux du desséchement.

Autrefois les écluses s'ouvraient depuis le jeudi à midi jusqu'au samedi à pareille heure, chaque semaine ; le résultat de cette mesure serait d'un avantage inappréciable pour la vallée, si le génie militaire qui est chargé de ces écluses voulait s'y prêter.

Quant aux canaux mêmes de desséchement, la principale opération, lorsque ces canaux sont en état, c'est de les faucarder plusieurs fois dans l'année. Le faucardement consiste à couper, arracher et extraire de la rivière, les herbages qui y croissent en si grande abondance, qu'une année d'interruption de cette opération occasionnerait l'obstruction des canaux et une inondation inévitable.

L'organisation d'un desséchement aussi étendu que l'est celui de la vallée de la Scarpe ne pouvait pas demeurer long-tems avec succès abandonné à la volonté des particuliers intéressés. On dût sentir la nécessité de centraliser les opérations ; aussi trouve-t-on, dès la fin du 17.e siècle, un fonctionnaire créé

ad hoc, sous le titre de *bailli des eaux*, *inspecteur de la navigation de la Scarpe*, qui existait encore à l'époque de la révolution. Il était chargé, sous l'autorité des intendans, de la visite et de l'entretien du canal navigable de la Scarpe, des détails de la police de la navigation, de l'entretien et de la surveillance de tous les canaux et courans de desséchement, et de tous les ouvrages d'art nécessaires à leur conservation. Ainsi, il cumulait alors dans ses attributions tout ce qui était relatif à la navigation et au desséchement. Les appointemens de ce fonctionnaire étaient, ainsi que les frais d'entretien, supportés par les abbayes et communautés riveraines, d'après la répartition qui en était faite par les intendans. L'expérience d'une longue suite d'années justifiait la sagesse de cette organisation, lorsqu'en 1792, la suspension des travaux d'entretien occasionnée par la présence de l'ennemi, les démolitions et inondations opérées par celui-ci, vinrent replonger la vallée de la Scarpe dans sa primitive situation. La première pensée de l'administration centrale, après la retraite des Autrichiens, fut de remédier au mal; il était extrême. L'ennemi avait coupé les ponts, détruit en partie les digues, détourné les eaux; il fallait de grandes mises de fonds.

Après avoir convoqué inutilement plusieurs fois les communes et les acquéreurs des biens des abbayes, intéressés au desséchement, pour les engager à délibérer entre-eux sur les moyens de réorganiser l'administration, elle prit sur elle, en l'an 4, de faire une répartition de 15,892 fr., et nomma un préposé qui fut chargé des mêmes attributions que le bailli des eaux, mais pour le desséchement seulement; la partie de la navigation étant rentrée dans celles des ingénieurs des ponts et chaussées.

Les travaux furent commencés de suite, mais

bientôt après interrompus par le refus que firent plusieurs des contribuables de s'exécuter. C'est envain que la loi vint au secours de l'administration, en répartissant successivement deux contributions sur les terres intéressées, l'une de 20,000 fr. en l'an 5, l'autre de 10,850 francs en l'an 7. De grandes dépenses se faisaient et ne donnaient pas d'espoir de voir, de sitôt, le mal réparé. En l'an 9 encore des milliers de mesures de terre, les plus productives, étaient sous l'eau; des inondations fréquentes rendaient incertaine la récolte des autres parties. Ce triste état de choses, dû à la séparation de la surveillance des travaux de desséchement d'avec celle des travaux de la navigation, et plus encore à la mauvaise gestion des fonds, allait toujours en empirant; mais enfin, sur mes représentations, le gouvernement prit, le 23 frimaire an 10, un arrêté qui réunit la direction et la surveillance des travaux de desséchement de la vallée de la Scarpe aux attributions des ingénieurs des ponts et chaussées.

Je dois ici rendre une justice éclatante au zèle actif et éclairé du citoyen *Drappier*, ingénieur en chef: dès la même année, par ses soins, et ceux du citoyen *Mesnard*, ingénieur ordinaire, ce qui restait d'eau stagnante a été épuisé et les inondations ont disparu.

Le même arrêté charge les propriétaires intéressés, des frais d'entretien des canaux de desséchement. Une commission de cinq membres nommés par le préfet parmi les principaux de ces intéressés, doit en faire, chaque année, la répartition, proportionnellement à la valeur et au produit des terrains, suivant l'usage existant. Trois percepteurs sont chargés du recouvrement, et à cet effet, les communes ont été divisées en trois sections; savoir: *section de Raches*, *section de Marchiennes*, *section de St.-Amand.*

Les fonds se versent dans la caisse du receveur général du département, qui acquitte les dépenses sur les mandats du préfet.

La somme répartie pour l'an 10 a été de 20,000 francs.

Le système du desséchement de la vallée de la Scarpe intéresse 8,919 hectares (20,557 rasières), appartenant à 43 communes; savoir: Raches, Flines, Roost-Warendin, Waziers, Lalaing, Montigny, Loffre, Guesnain, Masny, Ecaillon, Frais-Marais (Douai), Sin, Flers, Auby, Anhiers, Alnes, Bouvignies, Ecaudain, Erre, Wandignies, Warlaing, Tilloy, Marchiennes (ville et campagne), Somain, Rieulay, Pecquencourt, Vred, Fenain, Hornaing, Haveluy, Hélesmes, Maulde, Mortagne, Château-l'Abbaye, Thun, Nivelle, St.-Amand, Hasnon, Millonfosse, Bousignies, Brillon, Wallers.

Les onze canaux principaux que j'ai décrits offrent, ensemble, un développement de 112,472^{m}. 00. On rencontre dans leurs cours et celui des nombreux petits canaux et courans non décrits, les ouvrages d'art dont l'énumération suit:

Récapitulation générale des canaux et ouvrages d'art qui font l'objet de l'administration du desséchement de la vallée de la Scarpe.

Nombre des canaux et courans, 20.

Longueur des canaux et courans, 148,008 mètres 50 centimètres.

Superficie des canaux et courans, 822,886 mètres 75 centimètres.

Ponts et ponceaux, 108.

Voutes et aquéducs, 3.

Ecluses, buses et vannes, 38.

I I.

Vallée de la Hayne et de l'Escaut.

L'organisation du desséchement des vallées de la Hayne et de l'Escaut, remonte à l'époque de la cession de Condé (aujourd'hui Nord-Libre) à la France, par le traité de Nimègue en 1678.

Le système de défense de cette place est dans le jeu des eaux qui l'environnent : pendant toutes les saisons de l'année les prairies étaient submergées. Louis XIV se hâta, sur la demande des propriétaires intéressés, de faire exécuter, en 1679, les deux aquéducs passant, l'un sous l'Hogniau et l'autre sous la Hayne, ainsi que tous les canaux qui servent au desséchement du grand et du petit marais.

Ces ouvrages se trouvèrent achevés en 1683, au moyen d'une taxe de 45 florins (55 francs 80 cent.), une fois payée, par bonnier (1 hect. 2,141).

On avait préalablement déterminé quels seraient les terrains assujétis à cette taxe. L'on tendit, à cet effet, les eaux de l'inondation de Condé, le plus haut possible, par le moyen des hausses des moulins de cette place et l'on fit ensuite aborner ce terrain qui se trouva être de 3,000 bonniers (3,642 hectares).

Des dégradations occasionnées en 1693 aux digues de l'Hogniau, de la Hayne et de l'Escaut, et aux pierres d'abornement, donnèrent lieu à une nouvelle taxe de 5 ₶. 17 s. 6 d. de France, sur chaque bonnier (5 fr. 81 c.). Postérieurement, les propriétaires riverains ont été soumis à ces sortes de réparations.

En 1707, la guerre étant survenue dans le pays, on tint hautes, pendant plusieurs années, les eaux de l'inondation de Condé; il en résulta des dégâts

immenses. En 1721, tous les canaux indistinctement étaient effacés par la vase. En vain les ordres de les curer furent ils donnés par l'intendant aux riverains; les choses ne firent qu'empirer, et l'insalubrité devint telle, qu'en 1728 la ville de Condé était la plus malsaine, la plus triste et la plus détestée des garnisons.

Le mal était pressant: pour y remédier, on répartit une contribution annuelle de 24 patards, (1 fr. 48 c.), sur chaque bonnier de prairies sujettes à l'inondation: cette imposition date de 1729, et elle a fourni, jusqu'à l'époque de la révolution, aux curemens et faucardemens des anciens canaux.

Toutefois, quelque soin que l'on mît à exécuter ces curemens et faucardemens, chaque année voyait encore les prairies couvertes d'eau pendant tout le mois de juin et une partie de juillet. Il en résultait des pertes sensibles pour les propriétaires des prairies et marais de l'Épée, Bruai, Arnonville, Beuvrages, du Vieux-Condé, et du dessus d'Hergnies. Ces excellens terrains ne rendaient pas demie récolte; de plus, les eaux croupissantes qui environnaient les communes, y étaient le foyer de maladies presque continues.

On sentit que les travaux existans ne suffisaient pas: les hommes de l'art furent consultés, et l'on arrêta, en avril 1771, le prolongement du canal du Jard, depuis la communication qu'il avait alors avec l'Escaut, jusqu'au village d'Hergnies et à l'extrémité des terres du pays de Mons, qui appartenait alors à l'empereur, sur une longueur d'environ 3,600 toises (7,017^{m}.), et en outre le redressement du lit de l'Escaut sur environ 650 toises (1268^{m}.), vis-à-vis le village de Vieux-Condé, (aujourd'hui Vieux-Nord-Libre). Ce plan, approuvé par arrêt du conseil du

4 avril même année, fut confié pour l'exécution à l'ingénieur *Laurent* qui l'avait conçu, et on imposa à cet effet une somme annuelle de 3 florins 16 patards (4 fr. 69 cent.) par bonnier, (1 hect. 2,141) sur les prairies sujettes à l'inondation dans les communes citées ci-dessus. Cette contribution fut payée jusqu'au parfait achèvement des travaux en 1781; ils avaient été commencés en 1773. Leur bon effet fut tel, que depuis ce moment les dépenses se bornèrent au simple entretien annuel des canaux ponts et buses.

On a vu que le terrain sujet aux inondations de Condé était de 3,000 bonniers (3,642 hectares); mais de ce nombre un tiers à-peu-près étant du ressort de Mons, alors souveraineté Autrichienne, il était juste que cette portion étrangère supportât sa cote-part de la contribution. Cet objet fut réglé par un traité particulier conclu à l'abbaye de Crespin, le 15 juin 1731, entre les plénipotentiaires respectivement nommés par les cours de Versailles et de Bruxelles, et ratifié ensuite par elles. Par ce traité, ces communes étrangères furent soumises à contribuer dans la proportion d'un quart ou d'un tiers pour l'entretien des canaux du *Jard*, de *Bernisard*, de la *Savernière*, de *Décharge*, de *Beaulieu*, de *St.-Hébert* et des *Charleux*.

Il me reste à parler de l'administration de ces curemens et faucardemens.

Elle était confiée à deux directions, l'une sous le nom d'*inondation de Condé*, l'autre sous celui d'*inondation de Valenciennes*.

Réunies momentanément en 1779 en une direction unique composée de cinq membres, dont deux étaient fournis par l'inondation de Valenciennes et trois par celle de Condé, on eut bientôt senti la

nécessité de les tenir séparées comme auparavant, et elles le furent depuis jusqu'à la révolution.

Voici quelles étaient les bases de celle de Condé qui paraît avoir été régularisée par le traité de Crespin : les cultivateurs et possesseurs des prairies susceptibles d'inondation s'assemblaient à certaines époques de l'année pour délibérer sur les travaux à faire pour l'entretien des digues, canaux, buses, ventilles etc, et on procédait à l'adjudication au rabais de ces travaux. Une commission nommée par les intéressés en surveillait l'exécution, et la dépense était acquittée par la contribution spéciale dont il a déjà été parlé, répartie sur les prairies desséchées; ces prairies étaient plus ou moins imposées à proportion du degré d'utilité qu'elles retiraient des travaux. La commission était composée d'un directeur, d'un commissaire, d'un receveur principal et d'un secrétaire greffier, tous salariés sur les produits de la contribution. Le subdélégué de l'intendant ordonnançait les états des travaux confectionnés. Les comptes annuels se rendaient par le directeur devant l'intendant en présence des intéressés.

L'inondation de Valenciennes était constituée sur les mêmes bases.

L'époque de la révolution ayant désorganisé ces administrations comme toutes celles de la même nature, les inondations occasionnées par les deux blocus de Nord-Libre et celles qui les ont suivies, ont de nouveau accéléré l'encombrement des canaux et fossés de desséchement.

La loi du 4 pluviôse an 6 autorisait la réorganisation de ces directions; mais comme les élémens pour les recréer étaient plus difficiles à combiner, cette réorganisation a été la dernière achevée. Les deux inondations forment aujourd'hui une adminis-

tration unique sous le titre d'*association des intéressés au dessèchement des vallées de la Hayne et de l'Escaut*. Ses bases sont différentes de celles des autres travaux de la même nature.

Le nombre des propriétaires étant trop considérable pour se réunir en assemblée délibérante, ceux de chaque commune ont un nombre de délégués à raison d'un sur 50 bonniers (60 hectares) de marais sujets à la contribution du dessèchement ; de deux depuis 50 (60 hect.) jusqu'à 150 (180 hect.) ; de trois de 150 (180 hect.) jusqu'à 250 (300 hect.) et ainsi de suite.

La réunion de ces délégués compose l'assemblée des propriétaires, qui délibère sur les intérêts communs. Elle nomme des syndics pour faire exécuter ses délibérations lorsqu'elles ont été homologuées par le préfet.

Sept communes du département de Jemmappes intéressées dans le même dessèchement ont reçu une organisation semblable, mais distincte. Elles interviennent à cet effet par des commissaires dans les délibérations des assemblées des propriétaires du département du Nord, et concourent par un syndic à l'exécution des délibérations qui les intéressent. Telles sont les dispositions de l'arrêté de mon prédécesseur, du 23 thermidor an 8, de ceux pris par moi les 3 et 9 floréal an 9, et de celui du préfet du département de Jemmappes, du 11 du même mois.

Le système de dessèchement des vallées de la Hayne et de l'Escaut intéresse les prairies, les pâtures et marais de vingt-une communes, dont douze sont du département du Nord, et neuf du département de Jemmappes.

2,499 bonniers 64 verges (3,035 hectares) concourent aux frais du dessèchement dans la partie

du département du Nord, et ont payé en l'an 9 1 fr. 50 c. dans les communes de Hergnies et Vieux-Nord-Libre, 2 fr. dans les communes de St.-Saulve et Onnaing, et 2 fr. 50 c. dans les huit autres. Le montant de cette répartition a été de 6,923 fr. 60 c.

On compte dans les deux vallées vingt-un canaux de différentes largeurs, qui, ensemble, parcourent 39,955^{m}. 66 de longueur, et occupent une surface de 212,869^{m}. On rencontre dans leur cours un aquéduc et 3 voûtes pratiquées sous les rivières de l'Escaut, la Hayne et l'Hogniau; 17 buses, une vanne et 32 ponts.

Récapitulation générale des canaux et ouvrages d'art qui sont l'objet de l'administration des desséchemens des vallées de la Hayne et de l'Escaut.

Nombre de canaux, 21.
Longueur des canaux, 39,955^{m}. 66.
Superficie des canaux, 212,869 mètres carrés.
Ponts et ponceaux, 32.
Voûtes et aquéducs, 4.
Buses et vannes, 18.

III.

Pays à watteringues.

Sous le nom de *watteringues*, on désigne, dans les arrondissemens de Bergues, département du Nord, et de Furnes, département de la Lys, des travaux destinés à soutenir le desséchement et à maintenir les propriétés rurales dans leur état de culture et de production.

Cette dénomination a été appliquée ensuite, et aux administrations chargées de les diriger, et aux arrondissemens territoriaux de ces travaux, et enfin aux taxes nécessaires pour en remplir les frais.

Le *pays à watteringues* dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement communal de Bergues, dans une longueur d'un peu plus de 3 myriamètres ou 7 lieues, sur 1 myriamètre 8 kilomètres ou quatre lieues de largeur. Il comprend 46,000 hectares de terrain.

Cette contrée présente la forme d'un vaste bassin placé, ainsi que toute la plage de la ci-devant Flandre, du ci-devant Brabant et de la Batavie, d'une part fort au-dessous du niveau de la mer dans son flux, et n'étant préservé de l'invasion de ses vives eaux que par des digues de sable appelées *dunes*; et dominé de l'autre, par des hauteurs qui y versent naturellement leurs eaux. Ainsi la nature en avait fait originairement un lac d'eaux stagnantes, infectes et d'un abord dangereux.

A la renaissance des principes de civilisation, l'art attaqua ces funestes dispositions de la nature et en triompha complétement, en forçant, au moyen de digues, de canaux et d'écluses, ces eaux captives à s'écouler vers les ports de mer les plus voisins. Cette heureuse opération purgea l'atmosphère de miasmes pestilentiels qui l'infectaient, et rendit à l'agriculture un terrain bien important sous tous les rapports.

Malheureusement l'histoire contemporaine, qui a recueilli avec tant de soins les minuties monacales, garde un silence presque soutenu sur l'époque et les détails des premiers et immenses travaux que ces desséchemens durent occasionner.

La seule trace incontestable qui paraisse nous en

rester, se trouve dans une chartre de *Philippe d'Alsace*, comte de Flandre et de Vermandois, datée de 1169 (*Miræus*).

On y lit que ce comte a fait dessécher à ses frais et à force de *grands travaux*, environ 1700 mesures d'un marais situé entre *Watten* et *Bourbourg*, lequel étendait au loin un limon inaccessible qui se refusait aux *usages humains*, et qu'en lui procurant, en quelque sorte, par des moyens violens, un état plus commode, il est parvenu à le transformer en une terre fructifère, ou comme il dit ailleurs, en une terre labourable. « *Inter Wattenas et Bourbourg, palus quædam limum inaccessibilem spatiosâ latitudine diffundebat et usibus sese denegabat humanis. Hujus limosæ paludis illuvium feci sumptibus meis cum expensâ multi sudoris exhauriri, et ex eâ statum commodioris naturæ quasi violenter extorquens, in terram frugiferam transformavi,..... ad terram arabilem redegi* ».

Trois cens mesures de ce terrain desséché avaient d'abord été données par le comte à titre d'inféodation à différens de ses sujets; il les racheta ensuite pour les donner avec le reste aux chanoines d'Aire.

La chartre de donation comprend, en outre, un moulin que le comte dit avoir fait construire à Watten, en profitant d'une portion des eaux dont il avait, à grands frais, procuré l'écoulement, *sumptibus meis impensâ multi sudoris*, et d'un canal de navigation, *tractus navium*, qui ne peut être autre chose que le canal de la Colme.

En considérant que toute la partie de terrain desséché qui fait l'objet de cette donation, est aujourd'hui comprise dans les deuxième et troisième sections des *watteringues*, on peut déjà faire remonter

l'existence de ces dernières au douzième siècle au moins.

Le peuplement de ces terrains jadis incultes suivit de près leur desséchement. Les nouveaux habitans, témoins des succès des premiers travaux dont ils recueillaient d'ailleurs des fruits abondans, durent recourir à la même voie pour agrandir leur domaine. L'irrégularité de quelques parties de canaux, un peu plus de concordance à désirer entre d'autres, font présumer que chacun songea d'abord à son terrain, qu'il n'y eut que des opérations partielles et isolées.

Bientôt l'impossibilité de se débarrasser de ses eaux sans le concours du propriétaire inférieur qui devait les recevoir, bien plus encore le besoin de se prêter un appui mutuel, indispensable au succès de ces sortes d'entreprises, conseillèrent des associations, des réunions de moyens de la part des propriétaires intéressés. Ces réunions circonscrites d'abord à un petit nombre de grands tenanciers, devinrent plus difficiles à mesure que les propriétés se divisèrent, et finirent par avoir besoin du concours de l'autorité publique. De-là est née l'administration connue aujourd'hui sous le nom de *watteringues*. Cette administration qui, d'après un mémoire fourni en 1698, au gouvernement, par l'intendant de la province, et inséré dans l'état de la France par M. *de Boulainvillers*, remonte au tems des comtes de Flandre, s'étend sur une infinité de petits et grands canaux de desséchement qui portent les eaux du pays à des débouchés communs dans les ports de Gravelines et Dunkerque, et sur les digues, les écluses et les ponts de ces canaux.

Pour faciliter les opérations de cette administration, les comtes de Flandre avaient, dit le mémoire cité, « fait dresser des cartes de chaque département,

« qui

« qui contenaient avec exactitude tous les lieux qui « ont un intérêt commun à un même desséche« ment, ou qui pouvant être inondés par une mê« me cause, peuvent être desséchés par un même « écoulement ». Il paraît que ces cartes existaient encore lorsque l'intendant écrivait cela. Aujourd'hui je doute qu'il en reste aucunes traces : je n'ai pu, du moins, les découvrir.

La seule carte ancienne que l'on connaisse dans l'arrondissement de Bergues, se trouve encadrée en grand à la maison commune de Bergues; elle n'est relative qu'à la portion du pays à watteringues qui était dans la dépendance de la ci-devant châtellenie de Bergues. Cette carte, dont les détails sont en général assez exacts, a été dressée par *Balthasar de Joughe*, l'un des wattergraves, vers l'an 1577.

L'administration des watteringues a plusieurs fois changé de forme. A l'époque de la révolution, elle était divisée en deux arrondissemens principaux, l'un dit de la *châtellenie de Bourbourg*, et l'autre dit de la *châtellenie de Bergues.*

Le premier se subdivisait en deux administrations spéciales : l'une sous le nom de *watteringues* proprement dites, pour l'entretien des canaux, ponts et écluses; l'autre sous le nom de *dicage*, pour l'entretien des digues.

L'arrondissement de la châtellenie de Bergues se subdivisait en quatre cantons ou watteringues, dont chacune avait une administration uniforme, mais distincte. Dans l'une était comprise la partie méridionale de la châtellenie de Bourbourg.

La direction et surintendance des watteringues était confiée aux magistrats des ville et châtellenie de Bourbourg, pour le premier arrondissement; aux magistrats des ville et châtellenie de Bergues et à ceux des ville et châtellenie de Dunkerque

X

et du village de Zuydcoote, réunis à Bergues pour le second arrondissement. Toutefois l'administration des watteringues n'était point confondue avec celle des châtellenies : elle avait une gestion et une comptabilité à part.

Certain nombre de grands tenanciers, toujours les mêmes, sauf à Dunkerque et Zuydcoote, venaient concourir annuellement, à une époque fixe pour laquelle ils étaient convoqués, à l'administration des watteringues pour en recevoir les comptes, en arrêter les travaux et les impositions.

Un préposé immédiat, sous le nom de *wattergrave*, était établi dans chaque watteringue, et était chargé de l'inspection et de l'exécution de toutes les parties du service: il rendait annuellement compte de sa gestion. Dans les watteringues de l'arrondissement de la châtellenie de Bergues, le wattergrave était en outre chargé du recouvrement de l'imposition relative à l'entretien.

Dans celle de la châtellenie de Bourbourg, il y avait un receveur héréditaire.

Le wattergrave était nommé par les grands tenanciers de son arrondissement, concurremment avec les magistrats de la châtellenie de laquelle la watteringue ressortissait. Sa gestion était temporaire et pour une année seulement; il pouvait être réélu. On conçoit que ces dispositions étaient un stimulant pour le zèle de ce préposé.

Annuellement, encore, en arrêtant les travaux de l'année et les charges de chacune des watteringues, on réglait une taxe imposée sur toutes les terres de leurs arrondissemens respectifs, non au marc la livre de la valeur ou du produit des terres, mais dans la proportion de leur étendue.

Cette taxe était non-seulement différente dans le ressort de chaque watteringue, suivant la nature

des ouvrages et la dépense que chacune d'elles avait à supporter; mais, dans l'arrondissement d'une de celles de la châtellenie de Bergues, elle était encore différente suivant le site des terres, c'est-à-dire, suivant qu'elles étaient hautes ou basses.

Enfin, les magistrats des châtellenies avaient encore, en vertu d'une attribution particulière et sous le titre de *chefs wattergraves*, la surintendance, police, direction et exécution des délibérations prises par les grands tenanciers et celle des règlemens, et en outre, sous le rapport judiciaire dont ils cumulaient les attributions avec celles municipales, la connaissance de toutes les contestations qui y étaient relatives.

Ainsi, le gouvernement n'intervenait dans l'administration des watteringues que pour la protéger, y maintenir par des règlemens généraux la régularité, en écarter les abus; mais les détails administratifs appartenaient essentiellement aux parties intéressées.

Telle était, dès 1698 et au moment de la révolution, l'administration des travaux de desséchement dont dépend, dans l'arrondissement de Bergues, la culture de 46,000 hectares de terres.

Bientôt elle partagea les secousses révolutionnaires. D'abord les habitans de chaque commune, méconnaissant leurs véritables intérêts, voulurent s'isoler et administrer par eux mêmes les watteringues de leur territoire.

Cette mesure allait rapidement entraîner la ruine du pays, lorsque, pour la prévenir, l'administration du département crut devoir réunir, par un arrêté du 7 décembre 1790, toutes les watteringues en une seule administration, qu'elle confia au directoire du district de Bergues, en le revêtant des attributions qu'avaient eu les ci-devant châtellenies, et conser-

vant le mode de répartition des fonds sur les terres enclavées dans les watteringues, à raison de leur étendue.

Alors, les communes forcées de renoncer à la prétention de s'isoler, sollicitèrent et obtinrent, à force de réclamations, en 1793, (arrêté du conseil général du département du 28 février 1793) que les travaux des watteringues seraient réputés charge générale du gouvernement et de l'état, et entretenus comme tels.

Les watteringues furent donc divisées en cinq cantons, et confiées à cinq cantonniers, sous la direction des ingénieurs des ponts et chaussées dans les attributions desquels elles furent placées.

Malheureusement, dans ces entrefaites, le pays fut envahi et le siège mis devant Dunkerque; presque tous les ponts et écluses furent détruits pour la défense réciproque des armées, et les canaux comblés de vases chariées par les eaux de la mer, tendues sur une très grande partie du pays. Lorsqu'après la retraite de l'ennemi il fallut songer à réparer ces désastres, les fonds manquèrent et les travaux restèrent abandonnés jusqu'à ce que les habitans, éclairés par l'expérience, se decidèrent enfin à demander une nouvelle administration de watteringues.

Ce fut en l'an 5 qu'elle fut recréée sur de nouvelles bases.

Les watteringues divisées d'abord en trois, puis en quatre arrondissemens, furent confiées, dans chacun, à un préposé responsable qui rentra dans les attributions des anciens wattergraves. Deux payeurs placés par l'administration centrale du département, l'un à Bourbourg, l'autre à Bergues, furent chargés de la recette.

Par cette réorganisation, l'administration centrale se réserva la direction des travaux, ainsi que le soin

de solliciter, chaque année, du corps législatif, l'autorisation de lever, au marc le franc de la contribution foncière, une imposition de desséchement sur les terres sujettes aux watteringues.

Enfin, les administrations municipales et les agens municipaux, chacun dans leur ressort, surveillèrent les préposés et les adjudicataires des travaux, et concoururent à la réception des ouvrages faits.

Cet état de choses dura jusqu'à l'époque du gouvernement consulaire. Les changemens apportés par la constitution de l'an 8 dans l'administration générale, en amenèrent encore dans l'administration des watteringues.

Un nouveau réglement fut porté par mon prédécesseur, le 28 fructidor an 8. Quelques-unes de ses dispositions s'écartaient des bases précédemment adoptées; elles excitèrent des réclamations. Les propriétaires intéressés demandaient surtout, avec instance, la séparation des caisses par watteringues, comme elle existait autrefois, pour que les fonds faits par un arrondissement ne fussent pas exposés à être appliqués aux travaux d'un autre.

Pour tout concilier et écarter toute entrave de ces intéressans travaux, j'avais d'abord arrêté, le 8 floréal an 9:

1.° Le maintien de la division des watteringues en quatre arrondissemens désignés sous le nom de sections;

2.° La nomination par le préfet d'une commission de cinq membres par chaque section, pour représenter les propriétaires intéressés et remplir les fonctions attribuées à ces derniers par la loi du 4 pluviôse an 6;

3.° La faculté pour tout propriétaire qui possède dans la section au moins 200 mesures de terres, de

s'adjoindre à la commission, quoiqu'il ne fasse pas partie des membres nommés;

4.° La nomination d'un percepteur par section, chargé du recouvrement de la contribution de dessèchement, et du paiement des mandats délivrés pour travaux faits dans la même section.

Le 21 floréal an 10, sur les observations des quatre commissions créées par l'article premier, et l'avis du conseil d'arrondissement et du sous préfet, j'ai porté un réglement définitif qui maintient les articles premier et cinquième de celui du 8 floréal relatifs à la division des watteringues en sections et à la perception, et substitue aux autres les dispositions suivantes:

1.° Une administration distincte et indépendante pour chaque section;

2.° La réunion, chaque année, au 30 pluviôse au plus tard, de tous les propriétaires possédant au moins 100 mesures (44 hectares) de terres, et d'un commissaire nommé par le conseil municipal de chaque commune, pour représenter tous les propriétaires et remplir en leur nom les fonctions attribuées à ces derniers par la loi du 4 pluviôse an 6, en subordonnant l'exécution de leurs délibérations à l'approbation du préfet;

3.° La nomination, toutes les années, par chaque assemblée de section, d'un syndic ou directeur salarié, rééligible indéfiniment, chargé de la surveillance et responsabilité des travaux, et celle d'un vice-syndic destiné à remplacer le syndic en cas d'absence.

On voit que, dans ce réglement, je me suis, autant que possible, rapproché des dispositions de celui qui existait avant la révolution, parce qu'alors le bon état où se trouvaient les watteringues en justifiait l'efficacité.

Pour juger combien les watteringues méritent

l'attention soutenue de l'administration, il suffit de se faire une idée de l'immensité des travaux qu'elles dirigent, et de leur admirable distribution, en les envisageant sous le double rapport de la navigation et du desséchement.

La contrée où ces travaux ont lieu est côtoyée, dans toute son étendue du sud-est au nord-ouest, par la rivière d'Aa, et traversée dans d'autres directions par les canaux navigables de la Colme, de Bourbourg, de Bergues à Dunkerque, ceux de Furnes, Hondschoote et Mardick.

La rivière d'Aa fournit aux canaux de la Colme et de Bourbourg les eaux qui, dans les tems de sécheresse, servent à renouveler celles des canaux de desséchement qui sont habituellement la boisson des habitans et de leurs bestiaux, et à l'irrigation des terres. Ces deux mêmes canaux et ceux que je viens de désigner servent à la décharge des canaux des watteringues qui, alors, fournissent des eaux à la navigation.

Considérée sous le point de vue du desséchement, la même contrée est divisée, comme je l'ai déjà dit, en quatre sections:

La première comprend tout le terrain renfermé entre la rivière d'Aa, le canal de Bourbourg à Dunkerque et la mer.

Elle compte 5 canaux principaux et 77 embranchemens et canaux secondaires qui parcourent ensemble 18 myriam. 83 hect. de longueur, occupent, en superficie, 83 hectares 15 ares, et sont traversés par 138 ponts et ponceaux et 26 écluses et vannes.

La deuxième comprend tout le territoire contenu entre la rivière d'Aa, le canal de Bourbourg, le canal de Dunkerque à Bergues et celui de la Colme.

Il y a 3 canaux principaux, 79 embranchemens

et canaux secondaires, qui parcourent ensemble 14 myriam. 96 hectom. de longueur, occupent 71 hectares 63 ares de surface, et sont traversés par 166 ponts et ponceaux, et 81 écluses et vannes.

La troisième comprend tout le territoire situé à la droite du canal de la Colme et renfermé entre la rivière d'Aa et la chaussée de Cassel à Bergues.

Il y existe 8 canaux principaux et 14 embranchemens et canaux secondaires qui, ensemble, parcourent 6 myriam. 57 hectom. de longueur, occupent une surface de 26 hectares 99 ares, et sont traversés par 95 ponts et 23 écluses et vannes.

La quatrième section comprend tout le territoire entre la chaussée de Cassel à Bergues, le canal de Bergues à Dunkerque, celui de Furnes, les limites du département de la Lys, à l'exception des moëres et de leurs dépendances.

Elle compte 5 canaux principaux, 52 embranchemens et canaux secondaires qui, ensemble, parcourent 10 myriam. 98 hectom. de longueur, occupent une surface de 56 hectares 45 ares, et sont traversés par 118 ponts et ponceaux et 27 écluses et vannes.

(Suit la récapitulation.)

Récapitulation générale des canaux et ouvrages d'art qui sont l'objet de l'administration des watteringues.

NUMÉROS de la section.	NOMBRE des Canaux.	LONGUEUR des Canaux.		SUPERFICIE des Canaux.		PONTS et Ponceaux.	ECLUSES et Vannes.
Première......	82	$18^{m.}$	$83^{h.}$	$83^{hect.}$	$15^{ares.}$	138	26
Deuxième.....	82	14	96	71	63	166	81
Troisième.....	22	6	57	26	99	95	23
Quatrième.....	57	10	98	56	45	118	27
Totaux.....	243	51	34	238	22	517	157

laison de ses vapeurs que l'on attribue la peste qui a anciennement ravagé ce pays; on donne encore la même cause aux maladies qui affligent fréquemment les villes et les grandes communes environnantes.

Le désir de faire cesser ces causes d'une insalubrité permanente porta, à différentes époques, vers le dessèchement de ces marais, l'attention des gouvernemens dont la domination s'est succédée sur ces contrées.

Un particulier nommé *Cœbergher*, natif du pays, et qui avait étudié le système de son écoulement, en fit le premier l'entreprise en 1619.

Son premier soin, comme il l'a été depuis de tous ceux qui lui ont succédé dans cette opération, fut d'entourer les moëres d'une digue assez haute pour les garantir des eaux des terres environnantes, et de joindre à cette digue un canal d'enceinte appelé dans le pays le *Rincksloot*, destiné à recevoir les eaux des terres supérieures et celles que les machines éleveraient des moëres, et à les pousser, par plusieurs débouchés, dans le canal de Bergues à Dunkerque, et de-là à la mer, par l'écluse de l'*arrière port* dite *de Bergues*.

Cœbergher s'apperçut bientôt que ces premiers travaux ne leveraient pas tous les obstacles. Il arrivait quelquefois que les eaux tirées des moëres par les machines ne s'écoulaient pas librement à la mer à cause du refoulement du canal de Bergues tenu à la hauteur de navigation. Alors elles pouvaient s'élever assez haut dans le canal d'enceinte, pour refluer sur les terres basses externes et y former, avec les eaux des terres supérieures, privées par la même cause de leur écoulement naturel, des inondations fréquentes. Aussi eut-il souvent à ce sujet des contestations avec ses voisins. Pour les faire ces-

ser, on lui permit de pratiquer un écoulement direct à la mer, par le moyen d'une écluse dite de *Cœbergher* ou des *moëres*, qu'il fit construire à ses frais au fond de l'arrière port de Dunkerque.

Cette écluse eut tout l'effet qu'on en attendait : des machines simples et peu coûteuses suffirent pour opérer le desséchement. En 1632, il était fait et assuré et les moëres en état de culture. Plus de 140 fermes avaient été construites avec une belle église dont les fondemens existent encore.

Cet heureux état de choses ne dura que jusqu'en 1646. A cette époque, la digue de *Cœbergher* fut rompue à l'occasion du siège de Dunkerque; et les moëres furent derechef submergées.

Cœbergher en mourut de chagrin. Après la réduction de Dunkerque, les ruines de l'écluse furent comblées pour arrêter le versement des eaux salées dans l'intérieur.

L'espoir de la voir rétablir flatta long-tems les habitans du pays; mais il fut détruit en 1713 par la paix d'Utrecht qui anéantit les port, fortifications et écluses de Dunkerque.

Les moëres totalement abandonnées pendant la guerre de trente ans qui désola la Flandre, avaient été une seconde fois concédées en 1669 aux ministres *Louvois* et *Colbert*; mais probablement, faute d'écoulement direct des eaux à la mer, cette concession n'eut aucune suite, non plus que celle accordée en 1716 au marquis de *Canillac* et à la marquise *Des Maisons*.

Après eux, le lieutenant général d'*Hérouville* obtint la même concession en 1746. Pour favoriser son entreprise, le gouvernement qui n'était plus arrêté par des considérations impérieuses, fit, en 1752, construire une nouvelle écluse dite la *cunette*, qui allait, par un fossé large et profond pratiqué

sous le canal même de Furnes, décharger les eaux des moëres et des terres adjacentes dans le port de Dunkerque; et par le moyen de ce nouvel écoulement, le desséchement des moëres s'opéra encore une fois avec facilité. Dès 1762, celui de la petite moëre était entièrement fini; elle avait été semée en partie en colzats qui réussirent admirablement bien, quoiqu'ils manquassent dans toute la Flandre. En 1767, on évaluait une récolte des moëres à un million six cent mille gerbes de grains.

Mais ces grands succès ne furent pas de longue durée: en 1763, la paix conclue à Versailles vint derechef contrarier une entreprise que des considérations majeures auraient dû faire protéger, même par les puissances environnantes. Il fallut démolir le bassin et l'écluse dite la *cunette*, au port de Dunkerque. Ainsi la paix qui est, pour l'ordinaire, la source de tous les genres de prospérité, était, pour la seconde fois, le signal de la ruine de ces propriétés. Dès ce moment l'écoulement des eaux du lac devint encore une fois subordonné à celui des eaux des terres supérieures, qui devait s'opérer par le même canal et la même écluse, celle de l'arriére port de Dunkerque. Toutes les dépenses faites jusqu'à cette époque pour le desséchement des moëres eussent encore une fois été perdues sans la précaution qu'avait eue le comte d'*Hérouville*, de faire approfondir de huit pieds une partie du Kromnwart jusqu'à Bernard-Leed, et rabaisser le radier de celui-ci à la même profondeur.

Après la destruction de la cunette et de l'aquéduc sous le canal de Furnes, le gouvernement fit placer à ses dépens deux clapets qui, recevant les eaux des moëres et des terres adjacentes, les faisaient écouler par l'écluse de Bergues à Dunkerque. Ces clapets ayant été emportés par les eaux du canal

de Bergues, on y avait substitué un batardeau qui empêchait les eaux de s'écouler, mais qui n'existe plus.

Cependant le comte d'*Hérouville*, pour faire face aux dépenses immenses que les travaux de dessèchement exigeaient, avait aliéné, dès 1758 et années suivantes, à différens particuliers, environ 1324 hectares 1849 centiares, ou 3,000 mesures de terres desséchées. La destruction de la cunette et les suites décourageantes qu'elle eut pour la culture des moëres, dont elle rendait les résultats désormais incertains, obligèrent ces propriétaires à de nouvelles dépenses; ils se réunirent, pour la plupart, en une association connue sous le nom de *co-propriétaires des terres et seigneurie des moëres*, et firent, en Hollande, deux emprunts montant ensemble à six cens mille florins d'Hollande. Mais ces débiteurs, ruinés par la diminution successive du produit des moëres, ne purent remplir les engagemens pris, et ils allaient, peut-être, se voir forcés d'abandonner encore une fois ce vaste terrain au domaine des eaux, lorsque les prêteurs Hollandais s'appercevant que cet événement leur ferait perdre leurs fonds et le gage de leur hypothèque, sollicitèrent et obtinrent, par la médiation de M.r *Necker*, une transaction amiable en 1779.

Par cette transaction les co-propriétaires des moëres ayant renoncé à cette propriété, les cours de Versailles et de Bruxelles en firent don et concession au citoyen *Vandermey*, d'Anvers, et à ses associés.

Les conditions furent de dessécher la totalité des moëres dans un délai de six ans, et de les mettre dans l'état le plus productif de culture, d'acquitter 600,000 florins d'Hollande hypothéqués sur lesdites moëres par les précédens concessionnaires, et de

payer au profit de ces derniers, pour indemnité des travaux qu'ils y avaient faits et des machines qu'ils y laissaient, une somme de deux millions de livres, en termes de cent mille livres par année.

La compagnie *Vandermey* éprouva, l'année même de sa concession, une inondation générale sur les moëres, qui avaient été à sec pendant les deux années précédentes.

Ce contre-tems ne fit que redoubler son ardeur. Outre la digue qui ceint les moëres et le canal d'enceinte dit *Rincksloot* dont il a été parlé, qui reçoit les eaux des terres supérieures et celles qui sont élevées par des machines hors du lac, l'intérieur des moëres est traversé par plusieurs digues dont l'objet est de faciliter les communications et surtout d'isoler les parties que l'on veut tenir à sec; un grand nombre de canaux intérieurs reçoivent les eaux des terres et les conduisent dans les machines qui doivent les élever.

Le comte d'*Hérouville* avait employé, pour le desséchement, des moulins à vent et une machine à feu d'un très-grand prix; mais l'expérience avait prouvé que cette dernière, excellente quand il s'agit d'élever l'eau à de grandes hauteurs, n'avait jamais eu dans les moëres un effet qui répondît à la dépense nécessaire pour alimenter son mouvement. La compagnie se borna donc aux premières machines, et attira de la Hollande des charpentiers intelligens et habiles dans la construction des moulins pareils à ceux auxquels ce pays doit son desséchement presque continuel. Dix à douze de ces moulins devaient suffire pour débarrasser constamment l'intérieur des moëres de toutes les eaux surabondantes et les verser dans le canal de ceinture, après les avoir élevées au niveau nécessaire; et en rehaussant et renforçant en quelques endroits la digue

digue qui entoure ce terrain, pour empêcher la rentrée des eaux, on eut pu regarder le desséchement comme assuré. Les matériaux pour la construction furent de suite en partie réunis sur place.

Mais, à peine les premiers moulins construits furent-ils en activité, que les propriétaires voisins, effrayés de l'immense quantité d'eau jetée par ces machines aussi admirables par leur simplicité que surprenantes par leurs effets, portèrent des plaintes à l'intendant de la généralité de Flandre et d'Artois.

Celui-ci, après avoir fait surseoir, par une ordonnance du 28 mai 1783, au jeu des moulins, fit planter, le 8 août suivant, un repaire dans le basfond de toutes les terres adjacentes, et rendit, le 22 du même mois, une ordonnance qui défend aux concessionnaires de faire tourner leurs moulins pour la décharge des eaux des moëres, toutes les fois que les eaux extérieures seraient au niveau de la tête de ce repaire.

L'effet de cette mesure prise sans examen, fut de paralyser le zèle des concessionnaires. Au lieu d'établir de nouvelles machines, comme on se l'était proposé, il fallut abandonner celles construites par le comte d'*Hérouville*, et les moëres Françaises restèrent, quant au desséchement, dans l'état où ce dernier les avait laissées, c'est-à-dire à 2,045 mesures de terres qui y étaient encore en état de culture en 1793. A cette époque, une première rupture à la digue d'enceinte vers Ghivelde, donna l'entrée dans les moëres aux eaux de la mer tendues pour la défense de Dunkerque. Au mois de novembre suivant, une autre rupture dans la partie orientale vers Furnes, occasionnée par les eaux lâchées de Nieuport, augmenta la masse de celles qui couvraient les moëres.

Ce dernier désastre a été long-tems à réparer ; le desséchement repris en l'an 3, n'a pu être terminé qu'en l'an 5 et seulement pour les 2,045 mesures qui étaient précédemment à sec. Aujourd'hui l'état de culture y est ce qu'il peut être dans un pays où la végétation a été altérée par le séjour des eaux salées (tous les arbres des moëres ont péri), et dont les habitans ont sans cesse la triste perspective de voir, d'un moment à l'autre, s'ensevelir sous les eaux, les fruits de leurs peines et de leur industrie. A peine y entretient-on les machines qui existaient ; quelques-unes même sont déjà hors de service. D'ailleurs une partie des terres desséchées est restée en pâturage et n'a pas encore été mise en culture.

Ce qui vient d'être dit ne s'entend que de la moëre Française. Une portion seulement de la moëre Belgique était comprise dans la concession de *Vandermey*. Le reste formant 441 hectares 3,950 centiares ou 1,000 mesures du pays, était devenu la part d'une compagnie Française sous le nom de *Courtois*, intéressée d'abord dans l'entreprise du lieutenant général d'*Hérouville*.

Cette compagnie *Courtois* avait commencé par entourer sa portion d'une digue et entrepris ensuite les desséchemens ; mais, les machines n'étant pas en nombre suffisant et n'ayant pas toute la perfection dont elles étaient susceptibles, le succès ne répondait pas à ses espérances, lorsqu'en 1782 une société de cultivateurs connue sous le nom d'*Herwyn* frères, traita avec cette compagnie et se chargea du desséchement et défrichement desdits 441 hectares 3,950 centiares ou 1,000 mesures.

Les frères *Herwyn* élevèrent de nouvelles machines, perfectionnèrent celles qu'ils avaient trouvées établies, et leurs opérations conduites avec la plus grande intelligence, n'étant pas contrariées par le

gouvernement Autrichien, furent couronnées d'un succès complet: en quelques années cette partie se trouva couverte des plus belles récoltes.

Un résultat aussi heureux engagea les frères *Herwyn* à traiter, en 1787, avec la compagnie *Vandermey*, pour les 750 hectares 3,715 centiares ou 1,700 autres mesures de la même moëre Belgique; ils suivirent les mêmes procédés et obtinrent le même succès. En 1793, toute la moëre Belgique était desséchée et en pleine culture, lorsque les eaux de la mer qui la couvrirent comme la moëre Française, vinrent détruire le fruit de tant de travaux. Mais depuis le mois de floréal an 3, que les opérations ont été reprises, le mal se répare; le sixième moulin qui manquait pour former le dessèchement total de cette exploitation est aujourd'hui en activité; la totalité du terrain est desséchée et la culture s'étend de jour en jour dans cette partie des moëres.

On voit par ce qui vient d'être dit, que l'état de la moëre Belgique est bien plus florissant que celui de la moëre Française. J'ai dit que dans cette dernière il n'y avait encore que 902 hectares 6,527 centiares ou 2,045 mesures de terres desséchées, c'est-à-dire moins que la moitié.

En observant que la moëre Belgique est tenue à sec avec six moulins; que les 902 hectares 6,527 ou 2,045 mesures de la moëre Française le sont avec quatre moulins, on est fondé à croire que six nouveaux moulins suffiraient pour rendre la moëre Française entièrement productive comme l'est déjà la moëre Belgique. Il ne s'agirait donc que de les établir.

Ces machines, telles qu'elles existent aujourd'hui, sont des moulins à vent qui mettent en mouvement ou une vis d'Archimède, ou une roue à aubes.

La vis élève les eaux à la hauteur de 8 à 9 pieds.

La roue à aubes les pousse devant elle et les force de passer dans un canal plus élevé d'un mètre 300 millimètres ou 4 pieds.

Ainsi, il faut deux moulins à aubes pour porter les eaux à la hauteur à laquelle les élève une vis d'Archimède. Mais une roue à aubes en élève dans le même tems une quantité double : ainsi l'effet en est le même.

On préfère cependant les moulins à vis d'Archimède, parce que chaque moulin peut travailler indépendamment des autres et que leur effet est moins subordonné à la hauteur des eaux dans le canal inférieur.

La dépense pour la construction totale d'un moulin est d'environ 30,000 francs, eu égard à la profondeur à laquelle doivent être placées les fondations et à la difficulté de les assurer.

Ainsi celle pour les six moulins serait de 180,000 francs, qu'il y a possibilité de réduire à 140,000, en se servant de plusieurs bâtimens construits en maçonnerie ou en charpente par le général d'*Hérouville*, pour des machines aujourd'hui détruites, de celui, entr'autres, où était la pompe à feu dans la petite moëre.

Outre l'établissement des moulins, il y aurait des réparations et des constructions de digues à opérer, des canaux à ouvrir : il faudrait surtout commencer par fermer les communications du canal d'Hondschoote avec celui du Rincksloot, en y plaçant, pour moins de dépenses, des clapets qui soutiendraient les eaux du canal d'Hondschoote et ne priveraient pas celles du Rincksloot de l'écoulement accidentel qu'elles ont quelquefois par cette voie. Enfin, la rive du canal d'Hondschoote, trop basse dans quelques

endroits, devrait aussi être exhaussée. Toutes ces dépenses réunies à celles de construction des six moulins, peuvent être évaluées à 160,000 francs et les hommes de l'art croient que cette somme suffirait pour opérer l'entier desséchement.

Les machines une fois faites, leur entretien serait peu dispendieux; il est facile d'employer ces moulins à la mouture des grains. On en voit un dans la partie exploitée par le citoyen *Herwin* qui remplit avantageusement ce double but. Le bénéfice de la mouture pourrait couvrir les frais de garde et d'entretien des moulins. Les terres desséchées et pourvues de machines suffisantes pour en évacuer les eaux pluviales, ne tardent pas à devenir productives; une année de jachères, avec les labours convenables, suffit pour extirper le roseau. On a vu dès l'an 5, dans la moëre Belgique, les plus riches moissons couvrir de vastes campagnes ensevelies, deux ans auparavant, sous trois pieds d'eau de mer, et leur valeur égaler celle des meilleures terres des départemens du Nord et de la ci-devant Belgique, dont la fertilité est connue.

Il ne s'agirait donc que de l'avance des 160,000 fr. nécessaires pour les constructions et travaux de desséchement; malheureusement tout fait craindre qu'elle ne puisse pas se faire de long-tems.

Le délai accordé au concessionnaire *Vandermey*, resté seul de sa compagnie pour opérer l'entier desséchement de la moëre Française, étant expiré il y a quelques années, la partie qui lui en avait été accordée est retournée aux créanciers de feu le général d'*Hérouville*, qui la possèdent, dans ce moment, par indivis. On ne sait pas encore s'ils en feront le partage; mais, quelque parti qu'ils prennent, il n'est guères possible que ces terres s'améliorent entre leurs mains, la plupart n'ayant pas le moyen de faire de

nouvelles avances. Aussi avons nous vu qu'ils laissent dépérir les machines.

Cependant cette difficulté peut être levée par les arrangemens que ceux-ci prendraient avec les propriétaires plus aisés qui se chargeraient de toutes les dépenses à faire pour le desséchement.

Au reste, ce desséchement de toutes les moëres, fut-il achevé aussi complettement qu'il peut l'être, il ne le sera jamais de manière à n'avoir rien à redouter des crues extraordinaires d'eau, ou des pluies continues, et la culture sera toujours précaire dans ce vaste bassin, tant que ses eaux et celles des campagnes voisines n'auront pas, dans le port de Dunkerque, un débouché particulier, indépendant de la navigation intérieure. La preuve en est sensible.

Dans l'état actuel des choses, les eaux des terres adjacentes aux moëres qui se rendent par leur pente naturelle dans le Rincksloot ou canal de ceinture des moëres, et celles qui y sont jetées par les machines n'ont de débouché que par l'écluse de Bergues, au fond de l'arrière port de Dunkerque; mais c'est par cette écluse que se déchargent,

1.° Le canal d'Hondschoote plus élevé que celui des moëres;

2.° Celui de la Colme plus élevé que celui d'Hondschoote;

3.° Le canal de Bourbourg plus élevé que celui de la Colme.

Ainsi, l'écoulement des eaux des moëres ne vient qu'en quatrième ligne.

L'écluse de Bergues est regardée comme un moyen de défense de la place de Dunkerque, et la direction de ses manœuvres est attribuée aux ingénieurs militaires; second obstacle pour le succès continu du desséchement, quelqu'ordre que l'on adopte, d'ailleurs, pour régler ces différens services.

Enfin, la même écluse doit entretenir la navigation dans le canal de Bergues à Dunkerque. Or, il est de principe que la navigation et le desséchement sont inconciliables, puisque, pour la facilité de la navigation, il faut retenir les eaux.

Aussi, comme il existe, au-dessus et au-dessous du sas d'Houtem, plusieurs canaux de communication entre le Rincksloot et le canal de Bergues à Furnes; quand, dans celui-ci, les eaux se trouvent seulement à hauteur de la navigation, elles se portent en grande abondance vers le canal qui entoure les moëres. Le mal est bien plus grand, quand le canal d'Hondschoote est grossi par les eaux qui s'écoulent de toutes les terres supérieures : ces eaux, jointes à celles qui tombent du ciel sur les terres environnantes, peuvent gonfler le canal au point de le faire déborder.

C'est, surtout, ce qui a donné lieu aux craintes des propriétaires riverains des moëres, et aux entraves qui ont été mises à différentes époques, au jeu des moulins d'évacuation des moëres.

Ces inconvéniens ne furent jamais à craindre tout le tems qu'existèrent les écluses de Cœbergher et de la Cunette. Par leur moyen, au contraire, les eaux des moëres déchargées sans interruption et directement dans la mer, tenaient en même-tems à sec les terres adjacentes, en entraînant dans leur profond canal, les eaux qui y avaient séjourné jusqu'alors. On cite des parties de terrains qui n'avaient toujours été que de mauvaises prairies couvertes de roseaux et d'herbes grossières, et qui, tant que dura la Cunette, se trouvèrent transformées en bonnes prairies, en terres à labour. Aussi n'y a-t-il pas de doute que, si des circonstances impérieuses n'eussent pas entraîné la démolition de ces écluses, ou si même elles eussent été reconstruites immédiatement après la paix de 1763, les récoltes des moëres et des terres

extérieures eussent été également assurées, et que l'état aurait déjà trouvé dans leurs produits l'indemnité de ses avances.

Mais, qui fera aujourd'hui cette dernière et si importante dépense? La situation actuelle des moëres ne permet pas de l'attendre de leurs possesseurs. Ces terres marécageuses leur ont déjà coûté fort cher.

Quand le citoyen *Vandermey* en prit la concession, elles devaient deux millions; ils sont encore dûs, et peut-être a-t-il été fait de nouvelles dettes. Mais en ne comptant que ces deux millions, chacun des 2,885 hect. 8,405 ares, ou 6,538 mesures qui formaient cette concession, devait plus de 300 fr.; qu'on répartisse de même, et qu'on y ajoute les dépenses qui restent encore à faire pour les mettre en valeur, chaque mesure reviendra à 400 fr.; prix considérable pour des terres qui ne pourront jamais être tenues à sec sans le secours de machines dispendieuses.

On ne peut donc attendre de grands sacrifices de la part de ces propriétaires; il est même à craindre que la nullité ou l'insuffisance de leurs moyens ne détériore la situation présente des moëres, si le gouvernement ne prévient leur découragement en venant à leur secours.

On ne lui proposera point de subvenir à la construction des machines et autres travaux à faire dans les moëres; mais on peut lui proposer le rétablissement d'une évacuation directe de leurs eaux dans la mer, soit en ordonnant le rétablissement de l'écluse de Cœbergher dont le radier existe encore, quoique mutilé, et en se servant de ses anciennes fondations; soit en faisant tracer, dans une autre direction, un canal à découvert et une écluse qui, en même-tems qu'ils assurent l'écoulement des eaux, soulageraient de beaucoup l'écluse de Bergues, d'où dépend le

salut du pays, et pourraient, au besoin, suppléer cette dernière pour le service de la navigation; ensorte que ces deux ouvrages, indépendans l'un de l'autre, se prêtâssent un secours mutuel.

Il serait digne d'un gouvernement restaurateur de toutes les parties de l'économie publique, d'effectuer un travail peu coûteux pour lui, qui, en même-tems qu'il rendrait pour toujours à la production, des terrains immenses susceptibles de la plus grande fertilité, améliorerait les terres basses de tout un arrondissement communal, dont la situation sera toujours précaire tant que les eaux n'auront qu'un seul débouché; favoriserait le système de navigation, et arracherait une contrée intéressante à l'influence constamment funeste des miasmes pestilentiels d'un vaste et fétide marais.

V.

Dunes.

Après avoir indiqué les moyens de rendre à la culture les contrées connues sons le nom de *moëres* et submergées encore, je ne dois pas oublier de rappeler ici les vœux que j'ai déjà exprimés au gouvernement, pour mettre en valeur aussi la partie de terrain la plus stérile de ce département: je veux parler des *dunes*.

« Les dunes sont des montagnes ou monticules de « sable que la mer rejette, et que l'on trouve pres- « que partout sur ses bords ».

Diverses causes concourent à la formation des dunes: d'une part, les dépôts chariés dans la mer par les eaux des rivières et des ruisseaux qui s'y réunissent, et sont rejetés par ses flots; de l'autre, les débris de masses de rochers, de pierres, de terres arrachées à la plage par la force des vagues, entraînées

et continuellement battues, frottées les unes contre les autres, repoussées et renvoyées par le mouvement constant et toujours actif du flux et reflux, lesquels débris décomposés, broyés et atténués, sont enlevés ensuite par les vents et rejetés sur les côtes.

La partie du territoire de l'arrondissement communal de Bergues, voisine de la mer, est occupée par les dunes sur une largeur moyenne d'environ 1,000 mètres. Ces montagnes de sable font partie d'une chaîne qui s'étend depuis l'embouchure de la Somme, jusqu'à celle de l'Escaut; elles ont jusqu'à 50 mètres de hauteur, et s'accroissent continuellement des matières que la mer, qui tend toujours à se porter vers l'ouest, ne cesse de rejetter sur les côtes de l'est.

Soit que ces dunes se soient entièrement formées par l'agglomération naturelle et successive de ces parties tenues, ainsi portées par les vents; soit, (ce qui est plus probable le long d'une côte que les hautes marées pouvaient continuellement franchir pour inonder ensuite le pays qui est bien audessous de leur niveau), que les habitans aient, dans le principe, aidé à leur formation, en répandant, à quelques pas du rivage de la haute mer, des broussailles parmi les herbages que la mer y apporte, pour retenir le sable et en provoquer l'accumulation; on ne saurait douter que de la consolidation de ces montagnes de sable qui servent depuis des siècles de digues à la mer sur toute la côte de la ci-devant Flandre, ne dépendent l'existence et la conservation d'une immense étendue de pays qui, sans cette digue, se trouverait submergée ou engloutie par des flots de sable.

Aussi les anciens intendans de Flandre avaient-ils fait des réglemens très-sages et qui prononçaient

même des peines fort sévères contre ceux qui dégraderaient les dunes. Malheureusement ces ordonnances n'ont pas été observées pendant la révolution, et les mesures que j'ai prises en l'an 9 pour les remettre en vigueur, n'ont pu remédier aux désastres qui ont été la suite de leur inexécution.

Les *hoyas* (roseaux des sables) qu'on y avait plantés, et les végétaux qui croissent naturellement dans ces lieux déserts, ont été arrachés, les premiers pour la fabrication de vergettes, à laquelle leurs racines sont propres, les autres, pour servir de combustibles. Les sables des dunes rendus absolument mouvans par la perte de l'enveloppe solide dont les recouvraient les racines entrelacées de ces plantes, sont, de tems en tems, détachés en tourbillons par les vents impétueux qui soufflent souvent dans ces parages; ces tourbillons portés à de grandes distances, suffisent pour déplacer ces masses énormes.

Aussi plusieurs monumens attestent leur invasion. Des communes à l'est et à l'ouest de Dunkerque ont été, en partie, englouties par les sables, et beaucoup de terres très-productives enlevées à l'agriculture. Je me bornerai à en citer deux exemples récens.

De l'ancienne tour de *Zuydcoote*, on n'aperçoit plus aujourd'hui que le sommet de la flèche, et bientôt elle sera totalement ensevelie sous les sables.

Le hameau de *Thoornegat*, commune de Petite-Synte, est, dans ce moment, cerné au nord et à l'ouest par une dune de nouvelle formation, qui règne, sans interruption, depuis la ferme de *Criques* jusqu'à l'ancienne écluse de Mardick. Cette dune, dont la hauteur moyenne est de 4 à 5 mètres et la largeur d'environ 20 mètres, gagne journellement sur les terrains cultivés, ainsi que l'attestent les arbres en-

sevelis sous le sable et dont l'on n'aperçoit plus que les cimes. Vers l'extrémité de la rue du milieu du hameau, elle a couvert les jardins et forcé les cultivateurs à démolir les écuries et étables adossées à leurs maisons. Ses ravages progressifs sont si prompts que, dans la nuit du 2 au 3 pluviôse an 10, plusieurs habitans ont couru le risque d'être enterrés vivans dans leurs maisons par l'accumulation subite des sables qui ne leur ont laissé d'issues que par les toits, et ils n'ont pu dégager leurs bestiaux qu'après deux jours d'un travail pénible. Enfin, l'un d'eux s'est vu obligé de démolir sa maison. Tout le côté droit de la même rue ne peut tarder d'éprouver le même sort.

De tous tems, les cultivateurs voisins des dunes ont cherché les moyens de garantir, de leur invasion, leur territoire; mais si leurs efforts ont pu en retarder les progrès, ce n'a jamais été pour longtems.

Il est reconnu aujourd'hui que le seul remède efficace contre ces alarmans débordemens de sables mobiles des dunes, est de les fixer par des plantations. Le pin, celui surtout connu sous le nom de pin maritime ou pignada, le sapin, le melèze (1), y viendraient fort bien étant semés avec soin et cultivés avec attention; le genêt ordinaire et épineux, le hoyas, l'élème des sables s'y plaisent; on pourrait donc en faire, avec succès, les semis et plantations en grand.

Les dunes d'une partie du département de la Gironde n'offraient aussi, dans le principe, aux yeux du voyageur, qu'une blancheur qui fatiguait

---

(1) Espèce d'arbre très-peu délicate sur le choix du terrain et qui ne redoute point les sables arides.

la vue, une perspective monotone, un terrain montueux et nu, enfin un désert effrayant; aujourd'hui elles sont couvertes de belles et vigoureuses forêts de pins maritimes qui ont arrêté leur marche. Pourquoi n'obtiendrait-on pas des résultats aussi avantageux dans celles du département du Nord, dont les sables paraissent, d'ailleurs, plus propres à la végétation?

Déjà des essais partiels de quelques cultivateurs ont été couronnés du plus grand succès.

Lorsqu'on va de Dunkerque à Furnes par l'*Estran*, on traverse, après avoir quitté les bords de la mer, une certaine étendue de dunes nommée *grande panne*; le gouvernement Autrichien à qui ce pays appartenait, l'ayant concédé à divers particuliers à charge de les cultiver, aussitôt il s'y est formé une petite colonie de pêcheurs qui est aujourd'hui un hameau assez considérable, et ces braves gens, quoique peu agriculteurs à raison de leur état, sont parvenus cependant à fertiliser ces sables arides où ils récoltent les légumes nécessaires à leurs ménages, et ils ont, en outre, planté des arbres de la famille des sapins qui réussissent assez bien. Mais, sans aller chercher des exemples étrangers, et sans sortir du département du Nord, la partie des dunes située au nord du canal de Furnes et à l'est de Dunkerque est déjà en pleine culture, et son sol est porté aujourd'hui presqu'à la valeur des bonnes terres. Le seul hameau dit *Rosenthal*, qui y est établi et qui était si beau avant le dernier siège de cette place, vient fournir presqu'exclusivement pendant toute l'année les marchés de cette ville de bons et excellens légumes; c'était cependant autrefois un amas de sables arides, incultes et de nul produit comme le reste des dunes.

J'ai déjà cité ces faits au gouvernement en lui

exposant la nécessité de prendre des mesures promptes pour la plantation des dunes. Laissant aux hommes de l'art le soin d'indiquer les moyens les plus efficaces pour faire réussir cette plantation, je me suis borné à lui dire que la voie qui me paraissait la plus sûre pour y parvenir promptement, était de faire des concessions de parties de ces terrains à tous les particuliers qui en demanderaient : il n'y a pas de doute qu'il s'en présenterait beaucoup, notamment des pêcheurs, la partie des dunes qui borde la mer étant très-convenable pour faire des établissemens de cette nature. On sait qu'en pareilles choses l'industrie et l'activité des particuliers, stimulées par l'intérêt personnel, opèrent beaucoup plus efficacement que le zèle et les soins d'agens intermédiaires, quelque soit d'ailleurs leur dévouement.

Le fruit de ces plantations si ardemment désirées, ne serait pas seulement la fixité des dunes d'où dépend la conservation des communes voisines ; l'état y trouverait encore une augmentation de la masse d'un combustible précieux, et la culture du pays un abri contre les vents qui, étant brisés par les touffes des arbres, ne viendraient plus, chaque année, dessécher plus ou moins les grains sur pied et surtout les pâtures de l'arrondissement.

Arbores ...... attollunt capita, arcent ventos, inumbrant æstuantes, humectant inconspicuo imbre, alliciunt vocales, perficiunt fructus, tanquam totidem naturæ horti. Lin. sistem. nat. edit. 12. p. 4.

Labourage.

I.

Labourage à bras d'hommes.

Comme le sol du département est plat et naturellement humide et même aquatique, surtout au

nord, la première opération nécessaire à la fécondation des terres est de les entrecouper de fréquens canaux, fossés et rigoles destinés à recevoir leurs eaux et à les tenir dans un état de desséchement convenable. Dans les arrondissemens d'Hazebrouck, Bergues et quelques autres parties, ces canaux et fossés sont tellement indispensables que sans eux on ne récolterait pas. De-là sont nées les administrations de desséchement dont on a parlé ci-devant.

On se sert pour creuser ces canaux du *louchet* (nom qu'on donne dans ce pays à la bêche).

Les terres sont labourées à la charrue et à bras; en voici le tableau:

Nombre d'hectares de terres cultivées dans le département du Nord.

Arrondissemens communaux.	Par des chevaux ou des bœufs.		A bras, y compris les jardins.		Total, y compris les jardins.	
	hect.		hect.		hect.	
Bergues. . .	37,531	95.	2,383	40.	39,915	35.
Hazebr . .	37,251	91.	1,845	76.	39,097	67.
Lille. . . .	60,728	25.	14,162	04.	74,890	29
Cambrai. .	71,433	02.	1,705	85.	73,138	87.
Avesnes . .	54,737	00.	1,530	00.	56,267	00.
Douai . . .	69,607	66.	4,935	61.	74,543	27.
Totaux. . .	331,289	79.	26,562	66.	357,852	45.

La culture des terres se fait à bras par une foule de petits propriétaires qui, n'en ayant qu'une faible quantité, n'ont ni chevaux ni charrue, ni assez d'aisance pour appeler à leur secours le cultivateur. Ils se servent du hoyau, du louchet; on en voit même quelques-uns s'atteler à de petites charrues et à des herses.

On cultive aussi, le plus ordinairement à bras, dans tous les arrondissemens (celui de Bergues excepté), les terres destinées à porter du lin *de fin*, et particulièrement celui d'*après tonne*, du houblon, du tabac, des pommes de terre, et celles qui sont difficilement accessibles à la charrue, soit par leur humidité, comme dans les vallées de la Scarpe et de la Deûle, soit par leur qualité roide et glaiseuse; enfin les *Sars* au midi du département.

En retranchant du tableau ci-dessus les quantités de terres en jardins, celles cultivées à grande culture à bras pour toutes les causes citées peuvent être, année commune, avec les terres labourées à la charrue, dans les proportions suivantes:

Arrondissement d'Avesnes	$\frac{1}{100}$.
de Cambrai	$\frac{1}{100}$.
de Douai	$\frac{1}{24}$.
de Lille	$\frac{1}{6}$.
d'Hazebrouck	$\frac{1}{30}$.
de Bergues	$\frac{1}{40}$.

Il résulte de ce tableau que les parties du territoire du département où la culture à bras est la plus usitée, sont celles où les terres se trouvent le plus divisées et la population la plus pressée. Ce

genre

genre de culture est généralement regardé dans le pays comme le plus productif; il rend les terres plus légères, les foule moins, et il est préférable, selon quelques cultivateurs éclairés, pour les fromens, les fèves. Il est surtout supérieur pour le lin *de fin*. Par cette opération, la terre est remuée à une plus grande profondeur, plus divisée, mieux disposée à recevoir les influences de l'air et des météores; enfin les sucs qu'elle renferme sont plus développés pour cette espèce de production qui demande une très-forte nourriture. On fouit la terre de toute la hauteur du fer du louchet qui est de 12 à 14 pouces. Un homme, dans la bonne saison, en laboure par jour environ deux ares au louchet et six ares à la houe.

Dans l'arrondissement de Lille, la culture à bras est aussi le complément essentiel de la culture à la charrue; comme on n'y perd pas un centiare de terrain, la bêche, le louchet sont employés pour labourer des bouts de champs que le fer de la charrue ne peut pas atteindre, pour approfondir les fossés et rigoles destinés, comme il a déjà été dit, à dessécher le terrain; et surtout pour le *palotage* et le *ruotage*, deux opérations qui distinguent la culture de ce pays et contribuent d'une manière si efficace à la constante fertilité de terres naturellement humides.

Palotage. — Le palotage est la formation à la bêche de longs ruisseaux de la profondeur d'un pied sur autant de largeur, et à dix pieds de distance l'un de l'autre. On ouvre ces ruisseaux dans les champs emplantés de blés et de seigles, immédiatement après les semailles. Ils servent l'hiver à l'écoulement des eaux; et au printems, la terre qui en provient et qui a été rejetée à fur et à mesure sur

le champ des deux côtés est ameublie au rateau ou à la herse renversée. Cette terre qui a eu le tems de s'impreigner, pendant plusieurs mois, de toute l'influence des météores, contribue très-efficacement à l'activité de la végétation.

Le palotage est généralement pratiqué dans l'arrondissement de Lille pour toutes les terres argileuses et glaiseuses qui sont sujètes à souffrir de la stagnation des eaux : il l'est spécialement pour les colzas. Dans ce dernier cas on fait les ruisseaux plus larges et plus profonds, parce que l'on n'a pas seulement pour objet de tenir la terre sèche, mais encore de recouvrir le pied des plantes de manière à les préserver des rigueurs de l'hiver. On attend, pour paloter les colzas, qu'ils soient bien repris. Quelquefois, quand la terre a beaucoup de fond, on palotte une seconde fois après l'hiver.

Ruotage. — Le ruotage diffère du palotage en ce que ce dernier a surtout pour objet le desséchement des terres, tandis que celui du ruotage est de leur procurer un nouveau fond. Il consiste aussi à pratiquer de dix pieds en dix pieds des fossés à peu près semblables à ceux que l'on creuse pour le colza. Cette opération se fait avant les semailles; la terre retirée par la bêche est jetée des deux côtés à un pied au moins de distance de ces fossés ; les deux côtés en sont ensuite rabattus avec la charrue, de manière qu'il ne reste plus qu'une petite rigole pour l'écoulement des eaux ; puis on herse et on sème. Par ce moyen le fond se trouve dessus, et la surface est aggrandie en ce qu'elle est rendue moins plane.

Souvent dans les terres très-humides qui doivent être emplantées au printems, on pratique les fossés du ruotage avant l'hiver, pour qu'ils servent à l'écou-

lement des eaux, et le reste de l'opération se fait immédiatement avant de semer.

Le palotage et le ruotage sont usités dans les arrondissemens de Lille et d'Hazebrouck, dans celui de Douai en partie, et sont essayés avec succès par quelques cultivateurs des arrondissemens de Cambrai et Avesnes. On ne met pas toujours la distance de dix pieds entre les ruisseaux ou fossés.

Dans les terres basses et sujètes à inondation, de l'arrondissement de Bergues, les terres sont labourées en *balquins*, c'est-à-dire en planches de 7 pieds de largeur séparées par un sillon qui sert à l'écoulement des eaux. On pratique en outre avec la bêche, en travers de ces balquins, d'autres raies qui servent de premier réservoir aux eaux des balquins, et les conduisent dans les fossés dont chaque pièce est nécessairement entourée.

Dans les arrondissemens de Cambrai et Avesnes, lorsque le terrain est inégal, on tire des sillons du haut en bas, pour empêcher la stagnation des eaux.

II.

Labourage à la charrue.

On se sert dans le département du Nord de charrues de plusieurs formes, et susceptibles de tracer des sillons plus ou moins profonds, savoir: 1.° la charrue roide; 2.° la charrue mobile; 3.° le binot roide; 4.° le binot mobile; 5.° le brabant. Toutes ces charrues, ainsi que les divers outils aratoires, sont décrits ci-après, dans un paragraphe particulier. Je me bornerai à dire ici que les quatre premières de ces charrues sont portées sur un train, et que le brabant est traîné sur un patin.

Le nombre des bêtes de traits employées à la

charrue varie presque dans chaque arrondissement. Dans l'arrondissement de Bergues il en faut deux ou trois. Dans ceux de Lille et Hazebrouck deux suffisent toujours, quelquefois une seule. L'arrondissement de Douai est celui de tous où le nombre des bêtes de trait, à chaque charrue, varie le plus; on y en emploie depuis une jusqu'à 6, suivant la nature des terres: ainsi, pour le sol sablonneux des environs d'Orchies, St.-Amand, Nord-Libre, deux suffisent; tandis qu'il en faut six dans les terres lourdes du côté de Valenciennes. Généralement on calcule sur trois bêtes de trait par charrue dans une exploitation de cet arrondissement.

Dans ceux d'Avesnes et Cambrai, les plus méridionaux du département, si l'on excepte quelques parties d'un sol graveleux qui ne demande que deux et trois bêtes de trait, il n'en faut pas moins de quatre à la charrue ordinaire pour les autres terres; il en est même où, dans certaines saisons, on est obligé d'en mettre jusqu'à six.

La herse y est ordinairement attelée de quatre.

Lorsqu'on emploie le brabant, qui est une charrue très-légère, et le binot, qui n'ouvre la superficie qu'à une petite profondeur, on peut diminuer l'attelage.

Généralement on ne se sert que de chevaux pour la culture des terres dans le département du Nord; on les attèle avec des colliers, comme pour les voitures, non à la file l'un de l'autre, mais de front lorsqu'on en emploie deux ou trois; deux à deux lorsqu'on en emploie quatre; le cinquième en flèche lorsqu'on en emploie cinq, et deux à deux lorsqu'on en emploie six. Quelques petits cultivateurs de l'arrondissement de Douai ajoutent un âne à un cheval.

L'arrondissement d'Avesnes est le seul où l'on voit des bœufs employés concurremment à la culture,

encore n'est-ce que dans la partie sud-ouest, à la rive droite de la Sambre, dans les environs d'Etrœungt, Trélon, Barbençon. On les y emploie ou séparément, ou avec des chevaux; communément le fermier d'une exploitation de trois charrues y en a une attelée de bœufs.

Le nombre des charrues traînées par des chevaux dans l'étendue du département du Nord était, en l'an 9, de	16,207.
Idem traînées par des bœufs	103.
Total . . .	16,310.

On a lieu de s'étonner que, dans un département où généralement le système de culture est si bien entendu, que, surtout, dans les parties où la moitié du sol est couverte de pâtures, le labour difficile et moins productif, on ne se soit pas empressé, depuis long-tems, de substituer aux chevaux, un animal qui coûte moins d'achat, est d'un moindre entretien puisqu'il ne mange point d'avoine, supporte plus long-tems la fatigue, et brise moins de harnais que le cheval, dont le coup de collier est toujours brusque dans les terrains pierreux et difficiles, n'occasionne point de frais de ferrage et très-peu d'ouvrage de bourrelier, donne un fumier meilleur et plus abondant que le cheval, rend enfin, devenu vieux, au maître qui le vend au boucher, une somme au moins égale à celle qu'il a coûté d'achat.

Les cultivateurs de l'arrondissement d'Avesnes, celui de tous auquel le bœuf convienne le mieux, sentent généralement tous ces avantages ; ils avouent

les avoir éprouvés pendant le petit nombre d'années qu'ils se sont servis de bœufs après la retraite de l'ennemi; mais la routine et surtout la vanité sont ici plus fortes que l'intérêt personnel. Quelques-uns allèguent que le bœuf est trop lent, d'autres conviennent que l'on peut obtenir autant d'ouvrage avec un animal, qui tient plus long-tems au travail; ils ne l'ont quitté, disent-ils, pour reprendre les chevaux, qu'afin de se soustraire aux plaisanteries dont les voisins poursuivaient leur économique attelage. C'est ainsi que le préjugé aveugle est toujours à côté de l'institution utile pour tacher de l'étouffer. Dans les arrondissemens de Cambrai et Douai, on fonde l'impossibilité de substituer les bœufs aux chevaux pour la culture, sur le manque de prairies, comme si l'on n'avait pas la ressource des prairies artificielles. La nature humide et aquatique des terres des autres arrondissemens présente, au premier abord, une objection plus fondée contre l'emploi d'un animal naturellement plus lourd que le cheval; cependant on sait que, dans l'arrondissement de Bergues surtout, on emploie des chevaux très-massifs.

J'insiste beaucoup sur l'emploi des bœufs pour la culture des terres. L'avantage individuel du cultivateur n'est pas le seul qui le réclame; considéré sous le rapport de l'économie publique, il procurerait à l'état des avantages incalculables.

En effet, chaque année la France exporte des sommes considérables pour l'achat des cuirs, des suifs qu'elle tire de l'étranger; mais en employant à la culture, des bœufs dont la partie hors de service serait mise à l'engrais chaque année, ces sommes lui resteraient et la masse des subsistances serait considérablement augmentée. Nos cultivateurs

pouvant user plus souvent d'un aliment plus substantiel, plus nutritif, en deviendraient plus forts et plus en état de supporter la fatigue dans leurs durs travaux : avantages qui compenseraient au centuple l'inconvénient, s'il était réel, d'une culture plus lente que l'on impute aux bœufs.

Je reviens au labourage tel qu'il existe.

Il ne faut qu'un homme pour conduire une seule charrue; il arrive cependant que dans les terrains compactes, un second devient nécessaire pour peser sur la flèche afin de faire piquer le soc.

La terre destinée à être ensemencée en automne et qui n'est pas restée en jachères, reçoit deux labours : le premier au binot, immédiatement après l'enlèvement de la dépouille des champs, pour déchirer la superficie et faire périr les mauvaises herbes; le second en vendémiaire pour ensemencer : il est aussi profond que la terre le permet. On porte le nombre de ces labours à trois, lorsque la précocité des récoltes en laisse le tems; l'engrais se met toujours avant le dernier labour.

Le peu de terre qui est cultivé en jachères, reçoit dans le courant de l'année quatre, cinq labours et même six, si c'est une argile glaiseuse : le premier avant l'hiver après les semailles, avec le binot; le second après la semaille des marsages avec l'araire ou le brabant; un troisième moins profond en thermidor avec l'une ou l'autre de ces deux dernières charrues; le quatrième au binot vers la fin de fructidor quand les mauvaises herbes ont poussé, pour préparer la terre à recevoir les semences : ce dernier labour est toujours aussi profond que le sol le permet.

On se rappelle, au reste, que le palotage ou le ruotage complettent presque toujours ces quatre labours dans l'arrondissement de Lille.

Pour les marsages, on donne à la terre qui doit être ensemencée dès le printems, un labour avant l'hiver avec le binot et un autre immédiatement après l'hiver avec l'araire ou le brabant. Quand la saison le permet, on donne un troisième labour. Voilà la règle générale à laquelle l'expérience a appris à faire des modifications utiles pour certaines cultures.

Ainsi, pour le blé de mars, orge de mars, avoine, on tâche de donner deux labours avant l'hiver.

La même précaution est reconnue nécessaire pour les lins de mars, qui demandent une terre grasse, argileuse presque réduite en poussière; on ne pourrait l'obtenir assez vite dans cet état, si on ouvrait encore après l'hiver cette terre naturellement très-humide dans ce département; ce n'est que quand le tems est très-favorable que l'on passe cette terre au binot, et qu'on écrase, ensuite, les mottes avec le maillet et autres instrumens pour être hersées à bras d'hommes.

On tâche aussi, autant que faire se peut, de donner tous les labours avant l'hiver pour les œillettes, ensorte qu'il suffise de herser au printems. J'en excepte le cas où on sème de bonne-heure: alors on laboure légèrement la terre, et on a remarqué que les œillettes ainsi semées étaient les plus productives.

Les tabacs, lins de mai, chanvres, choux-collets, betteraves, navets, carottes, les planchons de colzas, qui ne se sèment qu'en saison déjà un peu avancée, reçoivent trois et quatre labours: le principe de culture dans ce pays, étant que plus on laboure et on graisse la terre, plus elle produit.

Ce que je viens de dire des différens labours pour chaque espèce de culture, ne regarde que les arron-

dissemens de Bergues, Hazebrouck, Lille et Douai. On a vu que le système d'assolement des terres par tiers est encore général dans les arrondissemens de Cambrai et Avesnes ; les grains d'hiver y sont toujours mis après jachères. On donne trois labours aux terres qui leur sont destinées ; le premier appelé dans quelques endroits *ranguillage*, immédiatement après la récolte, avec le binot ou binette (c'est le binot dont il a été parlé) ; on relève les sillons en crêtes, pour donner plus de prise à l'influence des météores ; le second avec la charrue appelée tantôt *hernal*, tantôt *harna* (c'est la charrue roide, jugée la seule convenable aux terres de ces arrondissemens) : il se donne au mois de prairial et recouvre les engrais que l'on a mis avant ; le troisième, au commencement de fructidor, au binot dans les terres légères, et à la charrue dans celles qui sont un peu fortes.

On voit qu'ici le nombre des labours à la charrue est moindre que dans l'autre partie du département ; mais on y supplée par de forts hersages avec la herse à dents de fer, donnés à des époques intermédiaires. Par exemple, après l'hiver, avant de donner le second labour, on donne au commencement de floréal une culture à la herse, pour abattre les sillons élevés formés avant l'hiver ; on réitère cette opération à la herse entre le second et le troisième labour, et un mois après ce dernier immédiatement avant de semer.

Pour les marsages, l'usage général dans ces deux arrondissemens était de se contenter d'un seul labour après l'hiver, secondé de beaucoup de coups de herse.

Depuis quelque tems la plupart des cultivateurs préludent à ce labour du printems, qui se fait à la

charrue par un premier labour avant l'hiver au binot. La grande utilité de cette pratique se fait de plus en plus sentir.

Le palotage, le ruotage ne sont connus dans ces arrondissemens que de quelques cultivateurs éclairés, qui, depuis peu d'années, essayent de reculer l'époque des jachères par la culture des graines grasses. Ils ont aussi introduit dans leur exploitation le brabant qui fait plus d'ouvrage avec un moindre nombre de bêtes de trait. Mais il paraît que la routine résistera encore long-tems à la force de l'exemple qu'ils donnent. Au reste, c'est moins sous le rapport du labourage que sous celui des engrais, que la culture des deux arrondissemens d'Avesnes et de Cambrai reste si inférieure à celle du nord du département.

On ouvre les terres en raison de leur nature et qualité, à la profondeur de 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 pouces. Le principe généralement suivi parmi les cultivateurs du département est que, s'il est avantageux de fouiller les terrains roides, compacts, humides, il est nuisible de fouiller ceux qui sont légers et sablonneux.

On a vu que l'on n'emploie pas la même charrue pour toutes sortes de terrains et dans toutes les circonstances. Dans le nord du département, où le terrain est en général plus aquatique, d'une nature plus glaiseuse que dans le sud, on ne fait usage que de la charrue mobile et du brabant, parce que ces deux espèces de charrues étant plus légères que les charrues roides, foulent moins la terre sur laquelle elles roulent et emploient moins de chevaux. Le binot mobile est aussi en usage dans cette partie du département pour la culture des jachères et pour déchirer les terres immédiatement après leurs récol-

tes, parce que serrant moins les sillons, le soleil en calcine plus facilement la terre et dessèche plus vite les mauvaises herbes qu'il a arrachées.

Dans le sud du département, où le terrain est généralement plus sec, on emploie moins le brabant et on se sert presque toujours de la charrue roide, parce qu'étant pesante et large dans son talon, elle presse et foule davantage la terre sur laquelle elle roule : aussi faut-il plus de chevaux pour la traîner.

Le binot roide y est employé pour la culture des jachères, pour déchirer les terres dépouillées et pour les labours d'hiver, parce qu'ensuite la gelée trouve plus d'accès.

Généralement on attend que la terre soit ressuyée avant de labourer. Il est des terres fortes où les labours, dans des tems trop humides ou trop secs, seraient impossibles.

En supposant que les champs soient à 1,000 mètres de la ferme, une charrue peut labourer, pendant la longueur moyenne d'un jour, la quantité de 50 ares environ de terrain. On sent qu'il est des terres fortes dans les différens arrondissemens, où elle en laboure moins; mais il en est d'autres, telles que les sables d'une partie de l'arrondissement de Bergues, où elle peut labourer jusqu'à un hectare.

J'ai dit, en parlant du labourage au sud du département, que la herse à dents de fer était employée alternativement avec la charrue. Au nord on emploie aussi généralement, après chaque labour, la grande herse, triangulaire comme cette première, mais à dents de bois; (l'arrondissement de Bergues a des herses à peu près carrées); (1) les

(1) Voyez-en la description, ainsi que celle des instrumens suivans, au paragraphe *outils aratoires*.

dents en sont inclinées vers l'angle; c'est alors qu'elles sont perçantes et font leur effet. On commence toujours par la traîner la base en avant, pour rabattre et unir les mottes trop grosses. Cette grande herse est préférée aux herses quadrangulaires. Quelquefois, pour lui donner plus de poids, on la surcharge de quelques objets pesans; elle est toujours attelée d'autant de chevaux que l'on en met à une charrue.

La herse renversée est aussi employée pour donner une légère culture aux grains après l'hiver, et surtout aux avoines dès qu'elles sont levées, au moyen de la proéminence des têtes de ses dents qui saillissent d'un pouce ou deux.

On emploie encore sur tous les points du département, le *rouleau*, *rouloir* ou *cilindre*, pour écraser les mottes, resserrer la terre contre la semence, affermir les terres légères. Cette opération a lieu avant les semailles pour le lin, l'œillette ou autres graines qui demandent une terre très-menue. Quelquefois, au sud, ce rouleau est garni de pointes ou chevilles; il parsème alors le champ de petits trous dans lesquels le grain étant renfoncé, se trouve à l'abri des vents piquans de l'hiver; on croit aussi qu'il écrase les souris.

Le *ploutroir* qui, traîné au printems sur le champ dans sa plus longue face par deux ou trois chevaux, écrase les mottes que les gelées de l'hiver ont calcinées, et rend aux plantes une nouvelle terre.

Le *maillet* est rarement employé, si ce n'est pour quelques terres à lin dans l'arrondissement de Douai. L'usage général est de n'émotter qu'avec des chevaux; on en emploie à la herse autant qu'à la charrue. Deux chevaux peuvent herser et rouler 3 hectares de terre par jour; ou séparément, herser 4 hectares et en rouler 7.

On laboure à sillons élevés et en planches à dos d'âne, dans les terres très-humides ou qui sont sujètes à inondation, telles que celles au nord de la Colme, sur les bords de la Lys, dans la vallée de la Scarpe, etc. Les sillons sont le plus souvent d'un seul trait de charrue : quelquefois on les fait de deux : ce qu'on appelle faire *lit avant*. Les sillons ont, en raison de la profondeur du labour, depuis 3 pouces 9 lignes jusqu'à 7 pouces 6 lignes; leur hauteur commune est de 4 pouces 7 lignes à 5 pouces 4 lignes.

Le prix moyen de tous les labourages d'un hectare ensemencé est de 40 fr.; mais quand la terre a été cultivée en jachères, il peut s'élever à un cinquième de plus.

Semailles.

La nécessité de renouveler le grain de semence est généralement sentie dans le département du Nord, pour le froment surtout; mais ses époques ne sont pas uniformes.

Dans les arrondissemens d'Avesnes, Cambrai, on change les fromens tous les trois et quatre ans. On tire les grains de semence des départemens de l'Aisne, de Jemmappes; quelques cultivateurs, avant la révolution, les tiraient de la ci-devant Picardie.

Dans l'arrondissement de Douai, on change les semences tous les deux, trois, quatre ans; chez quelques cultivateurs, tous les ans. On tire les semences des départemens du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme, du ci-devant Santerre surtout; mais plus souvent d'Armentières.

Dans l'arrondissement de Lille, les cultivateurs ont pour principe de ne jamais semer des grains qu'ils récoltent; les communes en-deçà d'Armen-

tières tirent le blé de semence des marchés de cette ville : celles d'Armentières et contiguës les tirent des environs de Merville, Estaires, Bailleul, du Pas-de-Calais et des départemens de la ci-devant Belgique.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, ce changement de semences est régulier tous les deux ans. On les tire en partie de Merville, Vieux et Neuf-Berquin, même arrondissement, et partie de St.-Venant, Robecq, département du Pas-de-Calais.

Dans l'arrondissement de Bergues, on change bien moins souvent les grains de semences. Si quelques-uns usent de cette précaution tous les deux ou trois ans, beaucoup plus ne la prennent que tous les sept à huit ans. Comme le marché de Bergues est très-abondamment fourni de grandes quantités de grains qui y sont amenés de fort loin, les cultivateurs ne sont pas dans l'usage de sortir de l'arrondissement pour se munir des semences destinées au renouvellement.

Outre le froment, beaucoup de cultivateurs de l'arrondissement de Lille particulièrement, sont dans l'usage de renouveler en semences, les fèves, avoines, treffles, lins; ils tirent les fèves des mêmes lieux que le froment, l'avoine d'Ypres, les treffles des départemens de la Belgique, le lin de Riga, en tems de paix.

Chaulage des grains.

Il y a long-tems que les cultivateurs du département du Nord ont adopté le procédé du chaulage, recommandé par les meilleurs agronômes comme moyen préservatif de la carie ou blé noir ; à l'exception de quelques cantons des environs de Cambrai,

Lille et Bergues, le chaulage est généralement usité pour le blé dans tout le reste du département; quelques-uns même, comme nous l'avons vu, l'étendent au seigle, à l'orge, etc.

L'opinion la plus généralement répandue parmi eux, est que cette opération purifie le grain des miasmes et poussières putrides qui s'y sont attachés pendant sa croissance, et prévient ainsi la carie. D'autres croient que l'action de la chaux provoquée par l'humidité, échauffe la semence, la dispose à recevoir plus promptement les sucs qui doivent la faire germer, lui communique de la force pour résister aux pluies et gelées; d'autres disent que les vermines s'y attachent moins. Dans l'arrondissement de Bergues on le prise, surtout, comme un préservatif assuré contre les ravages des corbeaux et autres oiseaux, dont on paraît s'y plaindre plus que dans le reste du département; en ce que, le grain germant plus vite, reste moins long-tems exposé à leur voracité, et que, d'ailleurs, l'odeur de la chaux et des ingrédiens que l'on y mêle quelquefois, les écarte.

Quoique généralement usité, le chaulage n'obtient pas toujours des résultats également heureux. Quelques-uns en prennent occasion d'en conclure son inutilité; mais on ne doit attribuer son peu de succès qu'aux vices de l'opération qui varie assez par arrondissement. La plupart des cultivateurs, même dans l'arrondissement de Lille, ne chaulent jamais sans mêler à la chaux qu'ils employent, ce qu'ils appellent des *paquets d'apothicaires*, de la composition desquels ceux-ci ont bien soin de faire un mystère; ou de l'arsenic; ou de l'alun.

D'autres mêlent à la chaux des cendres de bois, de la suie, de la fiente de pigeons.

D'autres éteignent la chaux dans de la lessive de soude, de potasse, de salpêtre.

D'autres l'éteignent dans du *puriau* (urines de bestiaux tirées des caves pratiquées sous les écuries, ou des fosses à fumier).

Dans l'arrondissement de Bergues, les communes voisines de la mer employent avec succès, pour faire leur mélange, l'eau de la mer; celles trop éloignées de la côte joignent du sel à la chaux.

Sur les confins du Pas-de-Calais contigus à l'arrondissement de Cambrai, on mêle deux mesures de sel marin avec 20 mesures de grains. Ce mélange est mis en petits tas, et on l'arrose avec de l'eau dans laquelle on a fait infuser de la fiente de pigeons.

Quelques-uns font une lessive de cendres de bois comme pour blanchir le linge, mettent dans cette lessive de la fiente de pigeons, et lorsque cette fiente est dissoute, on trempe la semence dans la lessive. Enfin, il est des parties de l'arrondissement de Lille où le chaulage consiste à transporter sur le champ qui doit être ensemencé, le grain et la chaux séparément; le grain y est ensuite étendu dans un vase saupoudré de chaux, aspergé de puriau avec un rameau de buis, remué, et semé de suite aussitôt que chaque grain est devenu tout blanc de chaux. Les cultivateurs les plus soigneux font précéder cette opération du lavage de la semence à l'eau pure; et en effet, ce lavage devrait toujours précéder l'immersion dans l'eau de chaux, si on ne veut pas s'exposer à semer avec le grain, la poussière noire de la carie qui reste précipitée dans le mélange.

La société d'agriculture et arts, séante à Douai, a cru utile de rédiger, sur la fin de l'an 9, sur cet objet, une instruction courte et claire que je me suis empressé de répandre dans toutes les communes par la voie de l'impression et de l'affiche.

Dans cette instruction, qu'elle garantit être fondée sur une longue expérience faite par quelques-

uns

uns de ses membres et plusieurs cultivateurs à leur imitation, la société établit en principe, que le seul moyen efficace de préserver le froment des effets de la carie, est d'employer le lavage et le chaulage. Voici les procédés qu'elle recommande:

« *Lavage.* — Le grain de semence doit être lavé « dans l'eau, lorsqu'on s'en trouve à portée; il « suffit alors de mettre le grain dans des paniers « d'osier et de le remuer jusqu'à ce que l'on s'a- « perçoive qu'il ne salit plus l'eau.

« Quand on n'est pas à portée d'une eau cou- « rante, on met son grain dans une auge, cuvelle « ou autre vase: on verse de l'eau dessus, en quan- « tité suffisante pour qu'elle déborde; on remue « le grain dans tous les sens, afin de détacher par « le frottement, la poussière de la carie, et, par- « là, favoriser la réjection du grain carié qui sur- « nage; on arrose et on change d'eau jusqu'à ce « que l'on s'aperçoive que le grain ne salisse « plus l'eau; alors le grain est suffisamment lavé; « et après l'avoir fait égoûter dans des paniers « d'osier, on le soumet à l'action du chaulage.

« *Chaulage.* — On le fait au lait de chaux, en « éteignant de la chaux vive dans l'eau de fumier, « ou dans l'urine de chevaux et de vaches, aux- « quelles on ajoute de l'eau.

« La meilleure manière d'éteindre la chaux est « de jeter dessus peu d'eau à-la-fois, de la remuer « à mesure qu'elle fond, de l'arroser doucement, « en la remuant toujours jusqu'à ce qu'elle soit « tout-à-fait fondue: on connaît qu'elle est bien « éteinte, lorsqu'en la prenant dans les mains, elle « se pelotonne comme une farine humide.

« Voici ce que l'on doit pratiquer pour 1467^{kil}. 41

« de grain (3,000 livres poids de marc ou 24 rasières « de blé, mesure de Douai).

« On prend 54kil. 79 (112 livres) de chaux de « bonne qualité, et sept livres de sel gris qu'on fait « fondre dans deux tonneaux d'urine de vaches ; « on y ajoute un tiers d'eau.

« Cette eau de chaux se met dans de petits cu- « viers ou cuvelles ; on met les grains de semence « dans des paniers d'osier d'un tissu bien serré ; on « ne les remplit qu'à moitié. Ces paniers ainsi « remplis sont trempés dans cette eau de chaux ; « les mauvais grains viennent à la surface et on les « enlève avec une écumoire, qui sert en même- « tems à remuer le grain dans les paniers ; on « laisse infuser le grain pendant un quart-d'heure, « afin que l'eau de chaux puisse exercer son action « sur tous les points de la surface.

« Lorsque le grain est bien macéré, on l'ôte des « paniers, on l'étend dans une chambre ou dans « l'aire de la grange, pour le faire sécher ; on a « soin de le saupoudrer de chaux éteinte, dont on « a réservé quelques livres à cet effet.

« Le grain ainsi préparé doit être semé au plus « tard trois jours après ; on doit avoir le soin, dans « cet intervalle, de le remuer cinq à six fois par « jour. »

Il est à désirer que la société d'agriculture de Douai donne plus souvent des preuves aussi utiles d'un zèle éclairé pour la prospérité de l'agriculture.

Elle recommande, en outre, dans son instruction, de changer souvent de semence. Ce moyen, en effet, me paraît être le premier de tous les préservatifs contre la carie, lorsque je considère que les arrondissemens de Lille, Hazebrouck, où l'on

voit le moins de blés cariés, sont aussi ceux où l'on change le plus souvent les semences.

Epoque des semailles.

On sème dans le département du Nord en automne et au printems.

Les grains et graines semés en automne sont le blé froment, l'épeautre, le méteil, le seigle, le soucrion (scourgeon ou orge d'hiver), l'hivernage composé de vesces et seigle, dans les mois de vendémiaire et brumaire. On commence ordinairement par l'hivernage et le seigle, puis le soucrion.

Les plants de colzas sont repicqués dès les premiers jours de vendémiaire. Le colza d'hiver semé à la volée pour ne pas être transplanté, est confié à la terre dans les commencemens de fructidor.

Les grains ou graines semés au printems sont l'avoine, les féves en germinal, floréal et prairial; les pois en germinal; l'orge de mars en floréal; le sarrasin en prairial; les vesces, œillettes en germinal et floréal; le colza de mars vers le 15 floréal; la camomille (cameline) au commencement de prairial; le lin de fin et de gros en germinal; le lin tardif en prairial; le chanvre en prairial; le tabac est semé vers le 15 pluviôse, et replanté vers la fin de prairial; les pommes de terre se plantent en germinal et au commencement de floréal; on sème la betterave ou disette et les carottes sur la fin de germinal; le chou-collet du 20 au 30 ventôse: il est replanté sur la fin de prairial; les navets ou rapes en thermidor: on peut les semer depuis prairial jusque sur la fin de fructidor.

Procédés employés pour semer.

On n'emploie aucun instrument pour semer dans

le département ; tout s'y sème à la main. On ne peut pas déterminer quelle est la quantité de terre qu'un homme peut semer dans un jour, le plus ou moins de célérité de cette opération dépendant de la nature d'un sol plus ou moins facile à ameublir, de l'espèce du grain qui est semé, et de la direction du vent. Il est des terres dans les arrondissemens de Lille, Douai et Cambrai où, dans un jour, un homme semerait de huit à dix hectares s'il était possible de faire marcher aussi vite le travail de la herse ; il est au contraire des terres fortes où le même homme semerait à peine trois hectares.

Dans les communes au nord de Lille et dans les arrondissemens d'Hazebrouck et Bergues, on ne sème pas les féves, on les place au pouce, dans un sillon que trace la charrue, ou on les plante à la houe à un pied de distance les unes des autres. Il serait à désirer que ces méthodes fussent adoptées dans tout le département. Le surcroît de travail qu'elles exigent serait plus que compensé par la facilité qu'on a ensuite de nettoyer les féves, et l'économie de la semence. Quelquefois les pois sont aussi plantés à la houe.

Repicquement de plants de colzas, tabac, choux-collets.

On se sert, pour planter le *planchon* de colza, de plantoirs en bois terminés par une pointe ou dard de fer, fait en ovale, de 6 à 7 pouces de hauteur sur 4 de largeur. Ce plantoir a, à peu près, 3 pieds de haut et est fixé à une poignée horisontale d'un pied et demi de largeur.

Un homme tenant cet instrument à deux mains, forme les trous à la distance d'un demi pied l'un de l'autre, en quinconce et à 8 à 10 pouces de profondeur ; il va très-vite. Des enfans suivent avec des plants,

en mettent un dans chaque trou à environ 3 pouces au-dessus de la racine, et du même tems rapprochent et serrent d'un coup de talon la terre contre la racine. Deux hommes peuvent planter une rasière de Douai (45 ares 22 centiares) en un jour : il faut dans ce cas six enfans pour les assortir. Il y a aussi des plantoirs à deux branches.

Le tabac, les choux-collets se plantent avec le même instrument et les mêmes procédés; mais il faut mettre les choux à 18 pouces l'un de l'autre, et les plantes de tabac à 12 pouces.

Manière dont on recouvre les semences.

L'instrument le plus usité pour recouvrir les semences, est la herse triangulaire; il est reconnu que c'est cette herse qui convient le mieux à cette opération dans les terres fortes, argileuses et aquatiques. Pour les lins on a souvent des petites herses à dents plus serrées.

Vient ensuite le rouleau sur les terres légères ou ensemencées en graines très-fines. Cet usage du rouleau qui est général dans l'arrondissement de Lille, est plus ou moins répandu dans les autres.

Les cultivateurs du midi du département et ceux de l'arrondissement de Bergues, au nord se servent aussi assez souvent du binot pour recouvrir le blé dans les terres sèches ou légères, lorsque la saison le permet.

Les féves plantées à la houe ou à la raie, à la suite de la charrue, se couvrent avec la houe, le louchet ou la charrue.

On doit se rappeler que c'est après que les grains sont semés et recouverts, que l'on creuse les fossés ou ruisseaux du palotage là où il est pratiqué.

Quantité de semence employée par hectare de terrain.

On emploie ordinairement pour emplanter un hectare de terre, dans ce département, les quantités de semences ou de plants suivantes :

	Litres.
Blé froment	175
Epeautre	167
Méteil	167
Seigle	163
Soucrion (scourgeon)	183
Orge de mars	140
Pamelle	124
Sarrasin	123
Avoine	175
Féves de marais	285
Féverolles	273
Pois	191
Haricots	93
Pommes de terre	818
Vesces	175
Hivernages	185
Œillettes	5 , 35
Camomilles (cameline)	8 , 47
Colza à la volée	11 , 8
	Plants.
Plants de colza	135,200

Plants de tabac.	Plants.	50,900
Lin de fin.	Litres.	559
Lin de gros		209
Chènevis		210
Betterave champêtre ou disette.	Hectogrammes.	86
Carottes.		86
Plants de choux - collets. . . .	Plants.	44,400
Navets	Hectogrammes.	41
Treffle	Litres.	14, 88
Luzerne.		24, 36
Sainfoin		358
Houblon	Plantes.	15,000

Les treffles, luzernes, sainfoins se sement ordinairement sur la fin de ventôse, dans les blés, seigles, orges, et quelquefois dans les avoines L'époque de la maturité de ces grains offre le spectacle ravissant de vastes champs tout à-la-fois chargés d'épis dorés bien nourris, et couverts de prairies naissantes qui assurent, dès la première année, une seconde récolte au cultivateur et lui en promettent d'amples en fourrages pour l'année suivante.

Culture après les semailles.

Le laborieux cultivateur du département du Nord est loin de croire qu'il a tout fait pour assurer ses récoltes lorsqu'il a donné de bons labours, de bons engrais et semé en tems favorable. On verra à l'article *engrais*, le soin qu'il prend de raviver et

fortifier certaines *avéties* telles que colza, tabac, hivernage, légumes cultivés en grand etc., en répandant dessus des fumures appelées *courtes graisses*.

Le sol qu'il cultive, naturellement fertile, donne quelquefois à la végétation une activité prématurée et nuisible; l'humidité multiplie les mauvaises herbes qui menacent d'étouffer son grain. Il rallentit la première en passant, au sortir de l'hiver, le rouleau sur ses avéties; il sait employer à propos pour le même objet le *ploutroir*, espèce d'instrument propre au pays, qui est décrit ci-après, dont l'effet est aussi d'écraser les mottes de terre qui ont échappé à la herse avant l'hiver, d'en répandre également la terre sur le champ et de donner ainsi une nouvelle culture aux plantes. La herse renversée est encore employée pour obtenir le même résultat: elle sert surtout à recouvrir la semence de treffle et de luzerne semée sur les blés, seigles, scourgeons déjà levés. Enfin on donne cette culture de la herse renversée aux avoines dès qu'elles commencent à lever.

Dans les terres peu profondes au sud, on se sert du rouleau à dents pour renfoncer dans la terre les racines des plantes soulevées par la gelée.

Les mauvaises herbes s'extirpent par le sarclage: il commence dès le printems, pour ne finir qu'à l'époque des récoltes. Le sarclage se fait à mains d'hommes, de femmes et d'enfans. De quelque côté que l'œil se fixe à la campagne, au printems, il aperçoit des troupes de sarcleurs, se traînant à genoux sur les avéties et recherchant avec la plus scrupuleuse attention les mauvaises herbes pour les arracher. S'il se trouve quelques terres au sud du département où cette opération, dans les grains d'hiver, ne soit pas nécessaire chaque année, au nord elle est une condition *sinè quâ non* de la ré-

colte ; on est même obligé de l'y répéter deux fois ; aussi dans les frais annuels de culture d'un arpent doit-on compter la journée du sarcleur depuis le retour du printems jusqu'aux moissons. S'il arrive qu'un cultivateur néglige une seule année ce sarclage, il doit s'attendre à perdre sa récolte et à lutter pendant plusieurs années contre une abondance d'ordures étouffantes dans son champ.

Après le sarclage vient l'*échardonnage* ; il se fait avec un instrument qui a la configuration entière d'une houlette de berger, sauf le crochet qui y manque. Dans l'arrondissement de Lille, il est rare de voir un fermier ou propriétaire cultivateur sortir pour visiter ses champs, sans avoir la houlette à la main.

Dans le même arrondissement on ne se borne pas encore à ces deux opérations : dès la fin de germinal et en floréal, la *rasette*, espèce de petite houe à fer très-étroit, est employée à extirper les mauvaises herbes des grains d'hiver, et surtout à leur donner une légère culture. Cette opération s'appèle *roctage*. Des cultivateurs aussi soigneux méritent bien sans doute de faire de bonnes récoltes.

Les grains de mars sont aussi sarclés et échardonnés.

Culture du lin après semailles.

Dès que le lin est semé, hersé, roulé, le premier soin qu'on lui donne est de surveiller avec soin et de chercher à détruire les taupes qui, souvent, fouillent et détruisent une partie du travail.

Vers le milieu de floréal, lorsque le lin est sorti de terre d'environ trois pouces, on le sarcle. Les sarcleurs ont soin de quitter leurs chaussures pour ne pas s'exposer à arracher les brins, et travaillent

à genoux, s'avançant tous sur une même ligne, afin de coucher le lin dans une même direction sans le mêler. Cette opération se répète ordinairement deux fois.

Lorsque le lin de fin est sarclé, on le rame. Cette opération a pour but de soutenir la plante dans sa croissance comme on soutient des pois dans un jardin. Pour cet effet, on plante de distance en distance de petites fourches de bois de 10 à 12 pouces de hauteur ; (dans les environs de Saint-Amand on ne leur en donne que 3 ou 4) : on couche sur ces fourches des perches garnies de rameaux dépouillés de leurs feuilles, le pied au nord, la tête au sud, pour empêcher que le lin ne soit abattu par les vents pluvieux du sud. En travers de ces grandes perches qui sont ordinairement de 5 pieds de distance l'une de l'autre, on en place de plus petites garnies aussi de leurs ramures ; on fait en sorte qu'il ne reste aucun intervalle sans être garni de rameaux. Les premières branches s'appellent *mousqués*, et les autres *croisures* (à St.-Amand). On proportionne les fourches à la grosseur des *mousqués*, pour qu'elles ne rentrent point en terre par le poids du bois lorsque la pluie la détrempe.

Plantes travaillées au pied après leur naissance.

Féves. — Dès que les féves sont parvenues à une certaine hauteur, on les débarrasse des mauvaises herbes avec la houe, et on les cultive au pied. Dans les arrondissemens d'Hazebrouck et Bergues, cette opération se répète deux fois.

Pommes de terre. — Dès qu'elles ont une certaine hauteur, elles sont *binées* et relevées avec la houe, à 12 pouces de distance l'une de l'autre.

Colzas. — Après l'hiver, on travaille avec une petite houe entre les plantes pour répandre plus également et ameublir la terre du palotage et donner un dernier labour. C'est alors que l'on donne ordinairement la fumure des tourteaux.

Œillettes. — Aussitôt que l'œillette paraît et qu'on la distingue facilement, on juge nécessaire de la *faire à la rasette*, pour couper les herbes naissantes ainsi que les œillettes qui seraient trop près les unes des autres: ce qui s'appelle *entrecueillir* dans le pays. Il suffit de les laisser à 10 pouces de distance. Lorsque la plante a cru d'un pouce ou deux, on la *fait* une deuxième fois à la *rasette* pour nettoyer le champ de toute herbe quelconque, placer l'œillette et lui donner un labour. Quelquefois, mais rarement, on lui réitère une troisième fois la même culture.

Tabac. — Lorsque les plantes annoncent une belle croissance, on rapproche la terre de chacune d'elles avec la main, la soutenant avec l'autre dans la crainte d'enterrer les feuilles. On forme ensuite avec une espèce de petit sarcloir de fer, un fossé dans les raies qui se trouvent entre les plantes au tour desquelles on amoncèle la terre: c'est ce qui s'appelle *bancher*. Lorsque les plantes ont encore un pied de haut, ce qui arrive ordinairement vers le commencement de thermidor, on casse les feuilles qui traînent à terre, pour les faire sécher; on rompt les bourgeons qui se forment le long de la tige entre les feuilles, et qui absorberaient inutilement la sève, et on extirpe en même tems les mauvaises herbes. Ce travail se recommence souvent, parce que les bourgeons se reproduisent.

On châtre ensuite chaque plante, c'est-à-dire, que l'on pince les tiges à la sommité, de manière à en

détacher la tête, pour empêcher que les plantes ne montent en graines.

Les navets, les carottes sont aussi cruaudés et entrecueillis de manière que chaque racine se trouve à 9 à 10 pouces de distance des plus voisines.

Maladies des grains.

Les maladies ordinaires des grains sur pied dans le département du Nord, sont la *carie* et la *rouille*.

La *carie* y est connue sous les noms de *noir*, *noiret*, *blé brousé*; elle affecte, comme on le sait, les blés.

Elle est presque annuelle dans plusieurs parties du département, notamment au sud-est.

La première cause de cette maladie n'est pas encore connue des agronomes; elle est l'objet de différentes conjectures de la part de nos cultivateurs.

Les uns, confondant sans doute la carie avec la rouille, l'attribuent aux brouillards qui sont très-fréquens dans un pays coupé de marais, de rivières et de canaux, et couvert, en plusieurs endroits, de grandes masses de forêts.

D'autres l'attribuent aux pluies et aux vents d'est; d'autres, qui ont remarqué que la carie est plus fréquente depuis quelques années dans les arrondissemens où l'agriculture a souffert de la présence des armées, l'attribuent à l'épuisement du sol, au défaut de culture et de sarclage, et principalement à celui du renouvellement des semences. Tous, au reste, conviennent que la carie se communique par contagion, au moyen de la poussière noire et infecte dont elle enveloppe les grains, et on regarde unanimement le chaulage et le changement de semences comme les seuls moyens préservatifs à employer.

On a observé dans les parties où l'on cultive

l'épeautre, que ce grain, qui cependant tient de la nature du froment, n'est jamais atteint de la carie, quoiqu'on ne le chaule pas avant de le semer. C'est, sans doute, parce que restant toujours enfermé dans sa balle, avec laquelle on le sème, il n'est pas exposé au contact immédiat de la poussière de la carie, comme le grain du froment qui reste nu après le battage.

La *rouille* est une maladie qui attaque les feuilles et les tiges du blé. Elles paraissent enduites d'une substance de couleur de fer rouillé. On ne doit pas être étonné de la trouver fréquente dans le département du Nord où la végétation est si active, puisque l'on sait que les blés les plus vigoureux sont ceux qu'elle attaque de préférence.

Nos cultivateurs paraissent avoir saisi la vraie cause de cette maladie: ils l'attribuent généralement aux brouillards qui s'élèvent en été, lesquels composés, dans un pays humide, d'exhalaisons grasses, retombent sur les épis, s'y attachent, les impreignent et forment une espèce de colle qui intercepte la transpiration des grains et les dessèche. Ils ne connaissent aucun moyen de s'en garantir.

L'ergot attaque aussi quelquefois le seigle, et la *nielle* l'orge et l'avoine dans ce département: c'est pourquoi il est des cultivateurs qui chaulent aussi ces grains comme le froment.

Depuis plusieurs années, les récoltes de colza, dans ce département, sont sensiblement altérées par les ravages d'un insecte qui en attaque les fleurs, même avant qu'elles ne soient épanouies et les dévore: c'est un très-petit scarabée noir, du volume de deux têtes d'épingle ordinaire. On en trouve jusqu'à 7 à 8 dans une seule fleur.

On ne connaît pas encore la cause de la multiplication de cet insecte, et encore moins la manière

de s'en préserver ; seulement on croit remarquer qu'il est plus fréquent dans les colzatières voisines des bois ou des marais ; on le trouve moins sur les terrains élevés. Ses ravages sont tels qu'il n'est pas rare de voir le cultivateur forcé d'arracher, au printems, des champs entiers de colzas de la plus belle venue, mais dont la fleur est entièrement rongée.

On prétend que des colzas, ces scarabées étendent leurs ravages sur les lins qui ne font que de naître au moment où le colza quitte sa fleur.

Des hommes éclairés croient que ces insectes étaient autrefois détruits par les perdrix, les cailles, etc., et qu'ils ne se sont multipliés depuis quelques années, que parce que l'on fait une guerre continuelle au gibier ; qu'il en était de même de quelques autres espèces de scarabées, entr'autres du hanneton, du cinips, des chenilles, particulièrement celle du chou, de plusieurs papillons, de la grande et petite tortue, et de plusieurs espèces de fourmies, dont les dégâts semblent s'accroître de jour en jour.

Moissons.

Epoques des récoltes.

Voici à peu près les époques ordinaires, dans leur ordre successif, de la récolte des différentes espèces de grains, graines, racines, etc., dans le département du Nord :

Seigle, du 10 au 30 messidor.

Hivernages composés de seigle et vesces, du 5 au 15 thermidor.

Lin, 5 thermidor.

Soucrion, 1.er au 30 thermidor.

Blé, 15 au 20 thermidor.
Camomille, 20 thermidor.
Œillettes, 30 thermidor.
Choux-collets, 25 fructidor.
Féves, sur la fin de fructidor et en vendémiaire.
Tabac, 25 au 30 fructidor.
Navets, 30 fructidor; ceux qui ont été semés plus tard se récoltent en brumaire, frimaire, nivôse, et enfin en germinal, lorsqu'ils ont passé l'hiver. Dans ce dernier cas, ils se donnent en fleurs aux vaches.
Avoines, 5 vendémiaire.
Pommes de terre, 5 vendémiaire. Les pommes de terre précoces, appelées chaudes dans le pays, se récoltent dès le 10 thermidor.
Carottes, 10 vendémiaire.
Seigle vert pour fourrages, dès le 20 germinal.
Soucrion vert *idem*, 25 floréal.
Féves et vesces en vert, dès le 1.er prairial.
Le treffle, dès le 30 floréal.
Les époques de récoltes ci-dessus sont surtout pour les arrondissemens de Lille, Douai, Cambrai et Hazebrouck.
Le sol plus froid de l'arrondissement d'Avesnes et la température vive de celui de Bergues y apportent quelques retards surtout pour les grains de mars. Ce retard roule sur 12, 15 à 20 jours.

Mode de la récolte. — Préparation des grains et denrées.

Tous les grains en général se coupent dans le département du Nord, ou avec le picquet ou avec la grande faux.
On se sert du picquet dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck, Lille et la partie de l'arrondissement de Douai, qui dépendait de la Flandre

Française : au contraire, la partie qui dépendait du Hainaut, les arrondissemens de Cambrai et Avesnes en entier, ne se servent guères que de la faux. C'est encore une ligne de démarcation qu'*Arthur-Yung* aurait pu remarquer en traversant ces pays.

La faucille n'est généralement usitée que pour couper les colzas, les camomilles.

La préférence à donner au picquet sur la faux est sentie dans les arrondissemens même où l'on ne se sert cependant que de cette dernière ; on convient qu'il est préférable pour les grains que les pluies et les vents ont battus et mêlés, qu'il met moins de confusion dans la formation des gerbes, coupe la paille plus près de la terre, et demande moins de bras, la faux exigeant toujours, à la suite de celui qui s'en sert, une personne pour réunir en javelles le grain qu'il abat ; enfin, que le picquet laisse moins à glaner ; mais c'est cette dernière considération même, qui paraît être en grande partie la cause de l'aversion que les ouvriers montrent pour cet instrument économique.

L'usage n'est pas uniforme pour l'époque de lier et rentrer les grains que le picquet et la faux ont abattus ; la persuasion générale est que le blé et le seigle, gagnent à rester quelque tems sur terre. On les y laisse ou en javelles, particulièrement du côté d'Avesnes, ou, ce qui est plus général vu l'instabilité des saisons dans ce département, liés en gerbes que l'on réunit ensuite en petits tas ou meules de 15 ou 30 gerbes dressées et recouvertes d'une 16.e ou 31.e, qui forme chaperon sur la tête des autres, et les empêche ainsi d'être pénétrées de la pluie ; dans cet état on les laisse sécher, les uns 15 jours, les autres un mois et même plus.

L'orge n'est pas mise en petites meules ; on la lie et

et on l'enlève aussitôt qu'elle a reçu une petite pluie de 24 heures.

On attend également une pluie avant d'enlever l'avoine; on croit que deux lui seraient nuisibles.

Le seigle se fauche un peu vert pour que les pailles en restent plus propres à être converties en liens: c'est la seule matière que l'on y emploie dans ce département; on le recueille le plutôt possible.

Tous les grains sont mis en *granges*, et en cas d'insuffisance de celles-ci, en meules en pleins champs. Ces meules que l'on recouvre de pailles, sont ou quadrangulaires ou rondes; on préfère les dernières, parce qu'on trouve que le grain s'y conserve mieux, qu'elles permettent moins d'accès aux souris: aussi sont-elles les plus usitées dans l'arrondissement de Lille.

On bat ensuite les grains au fléau dans les granges pendant l'hiver. Après des récoltes abondantes, les fromens ne sont quelquefois battus que la seconde année. Les cultivateurs trouvent qu'ils se conservent mieux en meules que s'ils étaient sur le grenier.

Les seigles dont la paille est destinée à faire des liens, sont battus à la main sans fléau. Pour nétoyer le grain battu, on se sert du petit et du grand van, et du moulin à crible appelé *diable volant*. Dans quelques parties de l'arrondissement d'Avesnes, on commence par jeter plusieurs fois le grain d'une extrémité de l'aire à l'autre, pour le débarrasser d'une partie des menues pailles et de la poussière. Par ce moyen aussi, le grain se classe sur l'aire suivant sa pesanteur.

Le colza, après avoir été coupé à la faucille, est étendu sur la terre pour que les plantes se sèchent; il est mis ensuite en meule dans le champ même, pour y être battu au fléau sur des toiles, un mois environ après, et lorsque les récoltes sont terminées.

La cameline est également arrachée à la main, liée en bottes que l'on dresse pour les laisser sécher; on la bat ensuite sur la place comme le colza.

Les œillettes sont arrachées à la main, liées en faisceaux qu'on dresse sur le terrain pendant quelques jours pour qu'elles s'y sèchent; les têtes en sont ensuite secouées sur place dans des cuvelles, des vans d'osiers ou des linceuls.

Le lin est arraché à la main, étendu par poignées sur la terre ou sur les ramures, quand c'est du lin *de fin*, pour y sécher. Le lin *de gros* est mis ensuite en *chavres*, que l'on croise une par deux dans leur sommité, de manière qu'il reste entre elles, par le pied, un intervalle suffisant pour que l'air puisse circuler.

Pour le lin *de fin* ou ramé, lorsque le tems est pluvieux, on fait des petits faisceaux de branches de 10 à 12 pieds de circonférence, autour desquels on place le lin debout par poignées de l'épaisseur de 5 à 6 pouces, qui sont retournées de tems en tems pour que la tige ne s'échauffe pas. Lorsque le lin est bien sec, on le transporte à la grange, on l'étend sur l'aire, la racine sur des gaules, et on le bat pour en retirer la graine, avec un instrument de bois qu'on appelle *maille*. Cet instrument est composé d'une masse de bois de pommier ou autre bois le plus pesant possible, de la longueur d'un pied et de la largeur de 4 à 5 pouces, plat et uni par dessous, arrondi du dessus, fixé à un manche de bois oblique et un peu arqué en avant par le bas. Quand le lin est battu, on le met en faix de 5 à 6 pieds de circonférence, appelés *bonjots*, qu'on vend dans cet état aux marchands et fabricans.

Le lin est roui dans l'eau. On prétend que cette sorte de rouissage est nécessaire pour lui donner

cette belle couleur que l'on exige pour la perfection des batistes et linons écrus.

Lorsque l'on veut le mettre au rouissage, on l'étend d'abord sur le pré pendant 3 ou 4 jours; dans cet intervalle, il est retourné une fois. Cette opération lui donne cette couleur blonde tant estimée dans le pays; on prétend que, si on achevait le rouissage sur l'herbe, il la perdrait et deviendrait d'un roux-noir. On dresse et on laisse ensuite bien sécher le lin sur le pré avant de le mettre au routoir. Sans cette précaution, il resterait moins ferme, et pourrait se tacher.

Les routoirs sont des fosses remplies d'une eau qui a la faculté de se renouveler continuellement: on préfère l'eau de source. On garnit les parois de grandes gaules assujéties par des piquets, pour y attacher transversalement et un peu au-dessous de la surface de l'eau, des perches sous lesquelles on a posé le lin à plat et en petites bottes composées de poignées, telles qu'on les a formées en les relevant du pré. La grosseur de ces bottes doit être proportionnée à la profondeur du routoir. On enveloppe les bottes de paille de blé qui les recouvre entièrement pour que le lin ne prenne pas une couleur désavantageuse; on attache cette paille avec trois liens, sans les serrer trop fort, pour laisser à l'eau la liberté de circuler, et pour que le lin en soit bien impregné. Il faut que les bottes soient recouvertes d'eau et qu'elles ne touchent ni le fond ni les parois. On laisse le lin 8 à 12 jours, quelquefois 15, au routoir. Plus le tems est chaud, plus vite il rouit. En le retirant du routoir, on le laisse d'abord, pour que l'eau s'en égoute, amoncelé sur les bords, la tête en bas, de manière, cependant, qu'elle ne touche pas l'eau: cette opération s'appelle, *laisser pâmer le lin*. Le lendemain on le redresse sur la racine en élargissant les bases

des bottes, et il reste ainsi jusqu'à ce qu'il soit parfaitement sec ; après quoi, on réunit les poignées qu'on lie par demi-bottes et on le transporte à la grange.

Avant de façonner le lin, on extrait bien scrupuleusement le lin fourchu, c'est-à-dire, celui qui se ramifie au sommet de la tige, parce qu'il est plus gros et la tige beaucoup plus roide. Moins il porte de capsules, plus il est estimé.

La première opération de la fabrication du lin consiste à séparer la filasse de la paille. Pour cette opération, on forme le lin en petits paquets que l'on frappe dans l'aire de la grange avec la maille qui a servi à en extraire la graine; on le prend ensuite par poignées, et au moyen d'une espèce de planche qui le tient fixe, on le frappe en glissant avec le tranchant d'un couteau de bois, ayant soin de battre la tête la première; lorsque le gros de la paille est parti, on retourne la poignée et on fait la même opération.

Ensuite l'ouvrier s'assied sur un banc et, sur un tablier de peau assez forte, il gratte la filasse au couteau pour en détacher la paille; il se sert, à cet effet, de trois couteaux de fer dont le premier a le tranchant très-épais, le second, un peu moins, et le troisième est presque coupant.

Lorsque le lin a passé successivement par ces trois couteaux, il est fabriqué; on l'arrange en petites poignées dont on forme des bottes de trois livres pesant. C'est dans cet état qu'il entre dans le commerce.

Le chanvre s'arrache en deux fois: en messidor, le chanvre femelle, en fructidor, le chanvre mâle; on le lie en faisceaux de 18 à 20 pouces de circonférence, et on le laisse ainsi exposé au soleil ou au grand air. Lorsqu'il a atteint le degré de sécheresse convenable, on le transporte par voitures, on le bat

avec le billot, on le fait rouir ou dans l'eau ou à la rosée sur l'herbe.

Le *tabac* se récolte vers la fin de fructidor. Les uns détachent avec le couteau les feuilles de la tige sur pied et en font de petits tas qu'ils placent sur la terre au soleil; les autres coupent la tige elle-même, qu'ils laissent également sécher sur la terre avec ses feuilles. Les procédés de manipulation jusqu'à ce que le tabac puisse entrer dans le commerce, n'offrent rien de particulier. Pour faire sécher les paquets de feuilles, on les suspend aux murs des maisons, ou avec de petits bâtons dans les toits de paille qui couvrent les maisons et qui débordent à cet effet de deux pieds au moins pour ménager l'ombre. En cas d'insuffisance de place, on en suspend aux arbres et sur les haies.

Les pailles des grains sont conservées dans les granges et sous les hangards.

Les tiges de colzas, d'œillettes, de cameline servent au chauffage du four, et sont, à cet effet, entassées près des fermes.

Le produit moyen d'un hectare de terres dans le département du Nord est, année commune, dans les proportions suivantes :

	Litres.
Un hectare de blé froment . .	1,913
—— d'épeautre	1,492
—— de méteil	2,165
—— de seigle	2,105
—— de soucrion (scourgeon)	3,503
—— d'orge de mars	3,166
—— d'avoine	3,974
—— de féves	2,190

	Litres.
Un hectare de pois	1,894
—— de vesces	1,645
	Kilogrammes.
—— d'hivernages.	5,000
	Litres.
—— d'œillettes	1,849
—— de camomille (cameline)	1,659
—— de colza	2,031
	Kilogrammes.
—— de lin *de fin*	6,000
—— de lin *de gros*	3,616
	Litres.
—— de betteraves champêtres (ou disette)	11,345
—— de carottes	15,597
	Kilogrammes.
—— de choux-collets	7,000
—— de navets	7,016
—— de treffle	9,102
—— de luzerne	11,678
—— de sainfoin	5,239
—— de houblon	131
—— de tabac	1,625

On a vu précédemment, pages 374 et 375, le tableau des quantités de grains nécessaires pour ensemencer un hectare de terrain : il s'ensuit que le rapport du litre de semence est, pour tout le département, dans les proportions suivantes avec son produit :

Blé froment, comme un est à			$10 \frac{15}{16}$.
Epeautre, ...	::	1 :	$8 \frac{13}{14}$.
Méteil, ...	::	1 :	$12 \frac{23}{24}$.
Seigle, ...	::	1 :	$12 \frac{37}{41}$.
Soucrion (scourgeon), .	::	1 :	$12 \frac{37}{41}$.
Avoine, ...	::	1 :	$22 \frac{18}{25}$.
Féves, ...	::	1 :	$8 \frac{2}{91}$.
Pommes de terre, ...	::	1 :	$20 \frac{61}{136}$.

Ces calculs, comme je l'ai dit, sont pour les six arrondissemens pris cumulativement; que, si on voulait opérer sur chaque arrondissement en particulier, on trouverait dans les résultats, les nuances que nécessitent le plus ou le moins de fertilité du sol, le plus ou le moins de soins donnés à la culture. Je prends pour exemple le *blé froment.*

J'ai dit que la quantité moyenne de semence nécessaire à l'ensemencement d'un hectare en blé froment est, pour tout le département, de 175 litres, et le produit moyen du même hectare de 1,913 litres de grain; c'est-à-dire que la semence est au produit comme 1 est à $10 \frac{15}{16}$.

Mais il est des arrondissemens où les produits sont au-dessus de cette proportion, et d'autres où ils sont au-dessous;

	hectolitres		
Dans celui de Bergues le produit est de	2,062,	c'est-à-dire :: 1 :	$11 \frac{7}{9}$
—— d'Hazebrouck, *idem*	2,110,	. . . . :: 1 :	$12 \frac{2}{34}$.
—— de Lille, *idem*	2,174,	. . . . :: 1 :	$12 \frac{3}{7}$.
—— de Douai, *idem*	1,957,	. . . . :: 1 :	$11 \frac{2}{11}$.
—— de Cambrai, *idem*	1,600,	. . . . :: 1 :	$9 \frac{1}{7}$.
—— d'Avesnes, *idem*	1,464,	. . . . :: 1 :	$8 \frac{4}{11}$.

Il en est de même, à peu près, des autres grains ou plantes. Généralement, les produits vont en diminuant à mesure que l'on s'avance du nord au sud, ou que l'on s'éloigne des grandes villes.

Conservation des grains.

Les grains sont déposés par les cultivateurs sur leurs greniers, immédiatement sous leurs couvertures de chaume. Ils prétendent que cette toiture convient mieux à leur conservation, que des toitures en dur.

Divers moyens sont employés par eux pour écarter les calandres, charançons et autres insectes qui attaquent les grains sur le grenier. La semence du houblon, le plantain, la tourbe de tanneur, le bois de sureau, les écrevisses paraissent à beaucoup, propres, par leur odeur, à les faire disparaître. Mais généralement on a reconnu, depuis long-tems, que le seul moyen vraiment efficace, est de cribler très-souvent le grain.

Engrais.

Il n'est pas, je pense, de département dans la République, où la théorie des engrais soit étudiée avec plus de soin, et où des essais de tous genres aient été faits avec plus de succès que dans le département du Nord; on en jugera par les détails succincts dans lesquels je vais entrer. Il n'est aucun des trois règnes de la nature qui ne soit mis à contribution par l'infatigable industrie des cultivateurs de ces contrées et surtout de la ci-devant Flandre.

I.

Fumier de basse-cour.

Ce fumier est composé des pailles qui ont servi de litière aux chevaux, bêtes à cornes, à laines, et aux porcs; des excrémens, des urines de ces animaux, et de la fiente des volailles de toute espèce de la ferme (autres que les pigeons), mêlés ensemble et élaborés dans une fosse profonde de plusieurs pieds, qui occupe ordinairement le centre de la cour des fermes (1). Ce fumier ne reçoit aucun mélange de sel ni d'autre matière. C'est l'engrais le plus généralement préféré, parce que ses effets sont durables; il est employé pour toutes les cultures et toutes les espèces de terrains; il convient exclusivement aux terres sujètes aux gelées tardives, qui avoisinent les bois dans l'arrondissement d'Avesnes et sur lesquelles les cendres et la chaux ne font aucun effet; on le donne de préférence aussi aux grains d'hiver de toute espèce et aux œillettes.

Quelques cultivateurs séparent le fumier de chaque espèce de bestiaux. Dans ce cas, ils destinent celui de cheval, qui est le plus chaud, aux terrains forts et froids, ou à ceux qui doivent être ensemencés en lin, tabac, luzerne, et autres grains qui demandent un engrais chaud. Quelquefois, aussi, on mêle, pour le même but, le fumier de cheval avec celui de vaches.

Le fumier des bêtes à cornes qui est plus gras et plus compact, est donné aux terres légères, sablonneuses et sèches.

---

(1) Dans quelques parties du département, les places à fumier sont susceptibles d'amélioration : les unes sont trop en pente, les autres trop resserrées ; il arrive que la moindre pluie emporte l'eau roussâtre qui découle du fumier.

Celui des bêtes à laine qui est gras et échauffant, aux terres composées de sable et argile, à celles humides ou appauvries (1).

Il est des cultivateurs, et ce sont les plus soigneux, qui, au lieu de jeter les menues pailles de grains et autres denrées sur le fumier, avec lequel elles seraient bientôt reportées sur les terres, les laissent pourrir dans un lieu séparé et ne les emploient que lorsqu'ils sont assurés que toutes les graines qu'elles contiennent sont consumées. D'autres les réservent pour les jeter sur les pâtures avec les semences qui restent sur le sol des fenils, lorsque les foins en sont enlevés; d'autres enfin, à défaut de local, prennent le parti de les brûler.

Dans le canton de Barbençon, dont le sol est peu productif en paille, beaucoup de particuliers y suppléent en donnant pour litière à leurs bestiaux le genêt qu'ils vont couper dans les taillis de 3 à 4 ans; on préfère cet engrais à la paille, surtout lorsque le genêt est coupé en fleurs.

I I.

Urines de bestiaux.

Dans l'arrondissement de Lille, on a soin de recueillir dans des caves pratiquées exprès sous les écuries, les urines des chevaux, vaches et autre bétail. Ces urines ainsi réunies et impregnées de particules de fumier, sont nommées dans le pays

(1) On évite, cependant, de mettre l'engrais de moutons sur les terrains destinés à la culture du lin, parce qu'il deviendrait trop gras et trop gros.

pissates (en terme d'agriculture), et les caves qui les reçoivent *pissatières*.

Pour ne rien perdre de cet engrais, on a des écuries bien construites en pente, et qui le conduisent, par le moyen d'un canal, dans le réservoir. Une ouverture est pratiquée au dehors en forme de puisard : c'est par cette ouverture que l'on extrait ce liquide, dont on emplit un grand tonneau monté sur un *camion* (sorte de petit charriot à trois roues usité surtout dans l'arrondissement de Lille). C'est avec ce charriot qu'on le conduit sur les champs.

Cet engrais est employé pour toute sorte de terres et d'*avéties* (1), et y contribue merveilleusement à la végétation ; on ne le répand que par des tems secs, lorsque les plantes ou les grains altérés ont besoin d'être raffraîchis ; et on se sert des mêmes procédés que ceux employés pour répandre la gadoue : ils seront décrits à l'article *gadoue*.

L'usage des *pissatières* commence à se communiquer aux arrondissemens voisins de celui de Lille : on en compte déjà quelques-unes dans l'arrondissement de Douai. De tems en tems, des fermiers originaires des environs de Lille le portent, avec les pratiques de la culture Flamande, dans les autres parties du département où ils prennent des fermes ; il semble que cette sorte d'engrais, dont l'utilité est sentie, trouve moins d'opposition dans le préjugé et la routine, que celui de la *gadoue*, dont il sera question ci-après.

---

(1) On désigne, dans le département du Nord, par la dénomination générique d'*avéties*, toute espèce de plantation encore sur pied, en grains, graines, etc., faite soit au printems, soit avant l'hiver.

I I I.

Parcage des moutons.

Ce moyen d'engrais est connu dans tous les arrondissemens du département du Nord, et y est plus ou moins pratiqué, selon le plus ou moins de facilité que laissent les localités pour la nourriture des moutons.

Aussi dans l'arrondissement de Lille, dans ceux d'Hazebrouck, de Bergues, où les terres vagues sont inconnues et les jachères rares, le parcage paraît moins usité que dans la partie méridionale du département. Les troupeaux de bêtes à laine commencent cependant à se multiplier dans l'arrondissement de Bergues; on assure que leur nombre est déjà plus considérable qu'il ne l'était en 1789.

Le parcage est propre à toutes sortes de terrains, surtout à ceux légers qu'il affaisse et lie; il prépare merveilleusement une terre à recevoir du colza.

Les procédés du parcage dans ce département n'offrent rien de particulier : il se fait au moyen de claies portatives entre lesquelles on enferme les bêtes à laine pendant la nuit.

L'époque du parcage est depuis la renaissance de la belle saison jusqu'au retour des frimas, c'est-à-dire, dans ce pays, depuis floréal, prairial, jusqu'aux mois de vendémiaire, brumaire; il est des cultivateurs qui ne commencent leurs parcs qu'après la récolte des seigles.

I V.

Fiente de pigeons.

Les cultivateurs de l'arrondissement de Lille, que l'on retrouve toujours à la tête de toutes les décou-

vertes utiles à l'agriculture, font une grande consommation de fiente de pigeons; le prix qu'ils mettent à son achat, les voyages longs qu'ils entreprennent pour se la procurer, prouvent bien l'importance des produits qu'ils en retirent.

Comme les *pigeonniers* sont très-petits et peu fréquens dans le département du Nord, ils vont chercher cet engrais dans les environs d'Arras, département du Pas-de-Calais, où se trouvent beaucoup de fermes ayant de grands pigeonniers. Ils louent ces pigeonniers pour la fiente qu'ils produisent pendant l'année, font même des baux pour trois ans, et vont régulièrement en pluviôse et ventôse en chercher les produits.

Un pigeonnier de 4 à 500 pigeons se loue communément 70 à 80 francs, et fait l'engrais de 71 ares 23 centiares.

Cette fumure fait des prodiges sur les terres froides et humides de ce département; on l'emploie surtout pour la culture du lin; quelques-uns en aident aussi la culture du colza. Outre que la fiente de pigeons réchauffe la terre, les cultivateurs lui attribuent aussi la vertu de donner de la qualité au lin.

Elle se répand au mois de germinal, à la main, sur la terre labourée, immédiatement après la semaille; on l'enterre à la herse; on évite les tems secs. Quelques-uns sont dans l'usage de laisser cette fiente entassée pendant un laps de tems sur le terrain, pour qu'elle s'y échauffe et s'y pulvérise.

Les bons cultivateurs mettent deux grosses voitures de fiente de pigeons sur 1 hectare 53 ares de terrain: chaque voiture leur revient souvent à 100 francs. Je doute qu'on puisse présenter un argument plus fort pour prouver l'infaillible efficacité

de cet engrais, que le prix excessif que l'on y met.

Il ne paraît pas que, hors l'arrondissement de Lille, la fiente de pigeons pour engrais soit encore beaucoup répandue dans le département du Nord. Long-tems dans l'arrondissement de Douai, on a craint les effets de sa trop grande chaleur sur les terres; cependant des essais heureux en ont été faits; on y a employé avec grands succès cet engrais sur les prairies artificielles et même sur des blés. Quelques cultivateurs de l'arrondissement d'Avesnes ont obtenu les mêmes résultats sur les prairies artificielles, en les mettant avec une égale partie de chaux. Ce mélange s'enflamme naturellement, et c'est la cendre qui en résulte que l'on répand.

V.

Boues des rues des villes.

Cet engrais, auquel un petit nombre de cultivateurs éclairés des environs de Maubeuge et du voisinage d'autres villes dans les arrondissemens d'Avesnes et de Cambrai, attachent un grand prix, est généralement employé dans tout le reste du département; mais plus particulièrement dans les arrondissemens de Douai, Hazebrouck, Lille et Bergues. Dans ce dernier, il est le nerf de la fécondité des terres; tous les cultivateurs s'accordent à le regarder comme très-puissant sur les sols froids et humides, surtout quand les boues, étant restées entassées pendant 1, 2 et 3 ans, les semences et graines de toute sorte qui s'y trouvent, ont péri dans l'espèce de coction qui s'y opère: cette précaution est prise généralement. En effet cet engrais, composé de débris de végétaux, de cendres de

houille que les habitans des villes sont dans l'usage de tamiser dans la rue, et autres substances salines combinées par une longue fermentation avec le sang, les intestins des animaux, des poissons, les débris des boucheries, les urines etc., est plus court et plus pourri que le fumier de basse-cour; il contient plus de chaleur et de sels végétatifs, et si ses effets sont moins durables, ils sont plus prompts.

Dans l'arrondissement de Douai et quelques parties de celui d'Hazebrouck, il supplée à l'usage de la gadoue sur les terres à lin, à chanvre, à colza, à tabac; sur les terres argileuses et glaiseuses; dans celui de Bergues il remplace à la fois et la gadoue et les cendres; on le répand particulièrement sur les prairies et les pâtures, et notamment sur celles où l'on engraisse des bestiaux. On l'y emploie aussi avec un égal succès sur les terres à blé, à scourgeon. Les nombreux canaux dont cet arrondissement est coupé, donnent toutes les facilités possibles pour tirer les boues des villes de Bergues, Dunkerque, Gravelines, Calais, et les transporter à portée des champs qui doivent les recevoir. Il est facheux que depuis la guerre un moindre nombre de cultivateurs se trouve en état de l'employer; car tous ceux qui l'ont essayé s'en trouvent bien.

V I.

Gadoue.

La *gadoue* est un engrais fourni par les vidanges des fosses d'aisance.

L'arrondissement de Lille est le berceau de cette espèce d'engrais pour l'ancienne France (1).

---

(1) L'auteur de l'annuaire statistique du département de l'Isère

Long-tems avant que l'on songeât à la fabrication de la poudrette des ateliers de Mont-Faucon près Paris, dont la réputation est si répandue aujourd'hui, les cultivateurs de la châtellenie de Lille luttaient, d'une louable émulation, avec les Belges leurs voisins, dans l'emploi de la gadoue, et on ne peut pas douter que ce ne soit à ses excellens effets qu'ils ne doivent, en grande partie, l'antique et étonnante fécondité de leur sol.

En effet, l'expérience a démontré que l'engrais tiré des excrémens humains, employé avec discernement, est celle de toutes les fumures qui a le plus de force et de vertu, à cause de la nature des alimens et des boissons spiritueuses dont nous usons.

La gadoue est surtout reconnue convenir aux argiles glaiseuses qui ont besoin d'un engrais extrêmement actif, pour diviser les molécules si nécessaires à la production ; elle fait végéter plus vite que le fumier de basse-cour qui, cependant a des effets plus durables. Mais cette dernière circonstance est assez

---

pour l'an 9, nous apprend que les cultivateurs de la vallée de *Graisivaudan*, même département, se servent, depuis quelques années, de la vidange des latrines, dont ils arrosent les terrains destinés au chanvre : c'est un fait de plus en faveur de ce puissant engrais. Mais il ajoute qu'*il ne paraît pas qu'on ait su en tirer un parti avantageux dans d'autres contrées* : c'est une erreur. Le citoyen *Berriat* parait avoir ignoré alors que, depuis peut-être un siècle, la gadoue est d'un usage général dans l'arrondissement de Lille ; que dans le département du Bas-Rhin, son emploi a déjà, depuis la révolution, doublé le rapport du sol de plusieurs communes des environs de Strasbourg.

Il est également inexact de dire que *cet engrais suffit pour 5 à 6 ans, et aide à recevoir jusqu'à 7 récoltes successives*. La réalité est (et on peut s'en rapporter là-dessus à la vieille expérience des cultivateurs Lillois) que l'effet de la gadoue est plus prompt, mais bien moins durable que celui du fumier de basse-cour.

indifférente

indifférente dans un pays où les terres reposant rarement, sont fumées plus souvent.

Elle est propre à toutes les avéties ; mais on la donne surtout aux colzas, œillettes, lins, tabacs, aux menus grains destinés à être consommés en vert, aux féves, aux hivernages, aux jardins cultivés en pâtures, aux prairies artificielles, aux légumes cultivés en grand, tels que carottes, navets, choux-collets, et généralement à toute plante que l'on nomme *verdure*.

On la répand, suivant la nature des productions, ou sur les terres avant les semailles, ou sur les plantes lorsqu'elles sont parvenues à un certain degré de croissance.

Les procédés employés pour préparer, élaborer et répandre la gadoue, méritent d'être connus.

Dans l'arrondissement de Lille et au nord surtout de cette ville, les cultivateurs les plus aisés ont de grandes citernes dans la campagne, pavées, muraillées et recouvertes de paille. Des charriots chargés de 10 à 12 petits tonneaux vont dans les villes, à Lille surtout, acheter les vidanges des fosses d'aisance, qui sont de suite versées dans ces citernes. Si la matière est trop liquide, des tourteaux de camomille (on verra ci-après ce que c'est, à l'article tourteaux) sont achetés, mis en poudre et délayés dans la citerne; si elle est trop épaisse, on y mêle des urines de bestiaux tirées des *pissatières* dont il a déjà été question. C'est dans ces fosses ou citernes qu'on vient ensuite chercher, à mesure que l'on en a besoin, les *courtes-graisses*, (c'est ainsi qu'on nomme ce mélange dans le pays), en prenant la précaution de remuer toujours la matière avec une grande perche avant d'y puiser. Ceux qui n'ont pas de citerne, n'en préparent pas moins, de la même sorte, la gadoue; quelques-uns se servent

pour cela de grands tonneaux qui occupent la longueur du charriot. La nature de l'avétie que l'on doit fumer détermine le mode de cette préparation; il est des cas où on délaye simplement les matières fécales avec de l'eau; d'autres où on y met des tourteaux de colzas, au lieu de tourteaux de camomille (1).

Pour *répandre des tonneaux* (c'est ainsi que l'on désigne dans le pays l'emploi de la gadoue sur les terres), lorsque le charriot est arrivé sur le terrain, on a un tonneau défoncé dans lequel on transvase successivement les tonneaux pleins. Un homme, tenant en main une *louche au puriau* (c'est une longue perche terminée par un vase de bois en forme de cuillère), puise dans ce tonneau défoncé, jette au loin la matière qu'il en retire avec la louche, et arrose à 50 pas autour de lui. L'habitude donne l'adresse nécessaire pour exécuter ce genre d'arrosement, qui se fait, d'ailleurs, d'une manière égale et expéditive. Lorsqu'une partie du champ est fumée, le charriot s'avance, le tonneau défoncé est transporté plus loin, et on recommence l'opération jusqu'au bout du terrain.

S'agit-il de donner de l'engrais aux plantes de colzas, de tabac, de choux-collets nouvellement repicquées ? un trou de plantoir est fait au pied de chaque plant, et le patient cultivateur verse dans chacun une louche pleine de gadoue, qui est ensuite recou-

---

(1) La préparation des gadoues en *poudrettes* est infiniment préférable et devrait être conseillée.

La gadoue fut d'abord préparée de cette manière aux environs de Caen et de Rouen. Elle sert depuis long-tems à *Mont-Faucon* près Paris, et avec un si grand succès qu'il y a, dans ce moment, pendante devant le ministre de l'intérieur, une affaire litigieuse, dont le capital réclamé est de plus de 500,000 fr.

verte avec de la terre; les jardiniers employent les mêmes procédés dans les jardins potagers.

On peut croire que, dans un pays qui sait tirer un parti si utile des excrémens humains, on n'en laisse rien perdre; aussi la vidange des latrines est-elle, à Lille, un objet de spéculation pour les domestiques, à qui on en laisse communément les produits. Cette vidange se fait tous les 15 jours, et les acheteurs ne manquent pas, dit-on, de moyens pour s'assurer s'il n'y aurait pas été jeté des matières étrangères, telles qu'eaux de savon ou de cuisine, pour en augmenter le volume.

Les nombreux canaux de navigation dont le département est percé, donnent aussi la facilité de tirer les vidanges des villes voisines: sur le seul canal de la Deûle, trois grands bateaux sont, toute l'année, occupés au transport de celles de Douai pour Lille.

L'usage de la gadoue est aussi très-étendu dans l'arrondissement d'Hazebrouck, pour les mêmes avéties et notamment pour la culture, récemment introduite, du tabac et des houblons; on la tire des villes d'Armentières et autres voisines.

Il semble que l'exemple donné par les cultivateurs de ces deux arrondissemens, le prix qu'ils mettent à ce genre de fumure, le spectacle des riches récoltes qu'elle leur procure, devraient avoir depuis longtems généralisé, dans tout le département, l'emploi de la gadoue. Malheureusement le préjugé et la routine qui, sur les autres points de la culture, ont beaucoup moins de force dans ce pays-ci que dans presque tout le reste de la France, repoussent encore l'emploi de la gadoue dans les arrondissemens autres que ceux de Lille et Hazebrouck.

A différentes reprises, des propriétaires et cultivateurs éclairés ont tenté de l'introduire, notamment

à *Hurtebise* près Valenciennes, à *Rœulx* près Bouchain, à *Gœulzin*: à *Douai*, deux riches particuliers avaient établi, dans le même but, des voitures montées de tonneaux à l'aide desquels ils faisaient recueillir toutes les vidanges de cette ville pour les transporter sur leurs terres; mais, tout en convenant de la grande efficacité de cet engrais, ils l'ont successivement abandonné, rebutés, les uns, par les railleries de leurs voisins et les contradictions de la routine; les autres, par l'embarras plus sérieux de trouver dans le pays des valets de charrue et des ouvriers qui voulussent se louer chez eux, ou par le prix excessif qu'ils mettaient à leur main-d'œuvre: au point que la plupart étaient réduits à prendre leurs valets d'exploitation dans l'arrondissement de Lille, quand ils pouvaient en trouver qui consentissent à se déplacer.

Aussi, à l'exception d'une exploitation assez considérable près Valenciennes, et de quelques particuliers qui en jettent sur les jardins potagers et sur des avéties languissantes, l'usage de la gadoue est généralement abandonné dans l'arrondissement de Douai; il est à peu près inconnu dans les arrondissemens de Bergues (1) et de Cambrai, et ne se soutient que faiblement dans les environs du Quesnoi, canton d'Avesnes, où un fermier de la châtellenie de Lille l'avait porté et assez accrédité quelques années avant la révolution. On s'en sert cependant aussi dans l'ancien canton de Barbençon, mais ce n'est que pour le jardinage.

J'ai parlé d'une exploitation importante qui emploie de la gadoue près Valenciennes. Cette exploi-

(1) La gadoue provenant des villes de l'arrondissement de Bergues s'exporte pour les départemens de la Belgique, par eau.

tation est située à Beuvrages et appartient au citoyen *Duquenne* de Tourcoing, négociant et agriculteur éclairé établi à Valenciennes. Ce citoyen qui y a tout monté à la Flamande, a fait construire une citerne considérable pour recevoir les vidanges que des charriots munis de tonneaux vont chercher à Valenciennes. Il les fait ensuite répandre sur ses terres; déjà son exemple a fait effet. Le cultivateur voisin qui a vu avec répugnance l'engrais au moment où on le répandait, ne reste pas spectateur indifférent de la supériorité que les avéties ainsi fumées présentent sur les siennes; il questionne et insensiblement il prendra le parti de s'en servir. Pourquoi se laisserait-il plus long-tems maîtriser par un préjugé nuisible aux produits de ses terres? Je veux que, dans le commencement, l'intérêt trop peu direct que le journalier et le mercenaire mettent à la prospérité de l'exploitation qui les emploie, ne soit pas assez fort pour leur faire prendre le dessus: eh bien, que le fermier lui-même, que ses fils donnent l'exemple; c'est en conduisant, en maniant eux-mêmes tous les jours des tonneaux de cet engrais, que l'on voit, dans les environs de Lille, des fils de fermiers, riches de 80 à 100,000 francs et souvent plus, ajouter chaque jour à la fortune de leur père.

V I I.

Tourteaux.

On désigne dans ce département et dans toute la ci-devant Belgique, sous le nom de *tourteaux*, des pains ou gallets formés du marc que laissent les graines grasses, telles que colzas, œillettes, camomilles, lorsque l'huile en est extraite. Ces pains sont ordinairement du poids de deux livres et deux livres

et demie. Le prix suit celui de la graine ; dans ce moment il est de 9 à 10 francs le cent de tourteaux, pesant 240 à 250 livres.

C'est un des principaux engrais usités dans l'arrondissement de Lille, d'où l'usage paraît s'en propager, notamment dans les arrondissemens de Douai et Hazebrouck. Cet engrais est employé pour tous les terrains et est propre à toute sorte de culture. Il est surtout très-favorable au sol des environs de Lille ; ses effets sont moins sensibles sur les terres humides.

Il est particulièrement employé pour la culture des colzas, œillettes, tabac et surtout du lin. Les tourteaux sont toujours réduits en poudre avant d'être mis en œuvre ; on les sème à la main dans les tems pluvieux et humides, souvent avec la graine, avec celle d'œillette principalement.

Dans les tems secs, on prend la précaution de délayer les tourteaux soit avec de l'eau, soit, comme on l'a vu précédemment, avec de la gadoue.

Dans l'un et l'autre cas, on conduit le mélange sur le terrain dans des tonneaux, et on le répand en suivant les procédés décrits pour la gadoue. Il en est aussi qui, pour échauffer des terrains froids, mêlent des tourteaux pulvérisés avec le fumier de basse-cour : ce procédé leur donne en même tems, un engrais plus durable.

Les cultivateurs de l'arrondissement de Lille vont enlever les tourteaux, jusque dans le département du Pas-de-Calais.

VIII.

Cendres de mer, de tourbes, de houille.

On appelle *cendres de mer*, dans le département du Nord, des cendres de tourbes tirées d'Hollande

et dont il y a un dépôt considérable à Bruxelles, et des entrepôts dans plusieurs villes du département, telles que St.-Amand, Marchiennes, Valenciennes, Douai; elles sont aussi appelées *cendres d'Hollande.*

Sous le nom de *cendres de tourbes*, on désigne les cendres tirées des communes du département du Nord où on brûle de la tourbe, notamment dans les vallées de la Sensée et de la Scarpe.

Les *cendres de houille* sont celles résultant de la combustion du charbon de terre, dont on se chauffe dans la plus grande partie du département.

La consommation de ces cendres comme engrais est immense sur presque tous les points de son territoire. Si on en excepte l'arrondissement de Bergues, où on les remplace par les boues des rues que ses nombreux canaux donnent les facilités de se procurer, et peut-être un peu l'arrondissement d'Hazebrouck, où le préjugé de quelques cultivateurs les repousse comme ne convenant pas au sol, quoique l'emploi en soit fait à côté d'eux par d'autres avec le plus grand succès sur les pâtures et prairies; elles sont, dans les quatre autres arrondissemens communaux, l'engrais reconnu nécessaire pour les prairies naturelles et artificielles, et en général pour les grains de mars. L'arrondissement d'Avesnes surtout en a un besoin indispensable: sans les cendres on y verrait rarement réussir les prairies, les avoines et autres marsages; certaines parties de son sol finiraient par devenir impraticables à la charrue, si l'on n'avait soin de leur donner un engrais périodique de cendres et de chaux mêlées. Cette dernière fumure se renouvelle tous les 9 à 10 ans dans la proportion de 10 quintaux de cendres et 30 de chaux par arpent (51 ares).

Les cendres sont ordinairement répandues au

printems à la main sur les prairies et les avéties; on choisit un tems couvert et humide pour qu'elles ne soient pas exposées à être emportées par le vent.

Les cendres de houille sont les moins estimées, sans doute parce qu'elles contiennent moins de sels végétatifs.

Celles de tourbes du pays sont réputées être de la qualité moyenne; on trouve qu'elles conviennent surtout aux terrains marneux.

Mais c'est aux cendres de mer que l'on donne généralement la préférence. Elles conviennent particulièrement aux terrains argileux. J'ai dit qu'on les tirait d'Hollande; elles proviennent des tourbes qui sont, pour le plus grand nombre des habitans, le seul combustible en usage dans ce pays; on connaît ce proverbe: *heureux le pays où l'enfant brûle sa mère.* Les tourbières où l'on extrait cette excellente tourbe ont été autrefois, à la suite de la rupture des digues, couvertes des eaux de la mer: de-là la quantité de sels dont leurs cendres sont imprégnées: elle est telle, que généralement une partie de ces cendres suffit là où l'on serait obligé d'employer quatre parties de cendres de tourbes du pays.

Quelques années avant la révolution, les cultivateurs dont les ravages de la guerre n'avaient pas encore diminué l'aisance, faisaient une si grande consommation de ces cendres, que les marchands ne pouvaient pas suffire au débit dans leurs entrepôts de Lille, Douai, Cambrai, St.-Amand, Marchiennes, Arras. Depuis le mois de février jusqu'en juin, on voyait les routes emcombrées de voitures, et les canaux couverts de bateaux employés au transport de ces cendres achetées par les cultivateurs des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme; l'affluence était telle que, pour mettre

de l'ordre dans la délivrance des cendres aux entrepôts et prévenir les rixes, on y tenait un registre sur lequel chaque voiturier était inscrit pour pouvoir de suite charger à tour de rôle. A Cambrai seul on a vu jusqu'à 150 et 200 voitures inscrites en un seul jour.

I X.

Cendres fossiles, dites cendres noires de Picardie, *de Saint-Quentin, département de l'Aisne, et de Sars-Poteries, département du Nord.*

J'ai déjà parlé, au chapitre du règne minéral, de l'existence de ces cendres fossiles dans l'arrondissement d'Avesnes; c'est ici le lieu de parler des circonstances de leur découverte et de leur emploi.

Vers l'an 1770, on découvrit ou au moins on commença l'usage des terres sulfureuses exploitées dans le département de l'Aisne, aux environs de Lafère. Ces terres, qui sont connues dans le commerce sous le nom de *cendres noires de picardie*, exposées pendant quelque tems à l'action libre de l'air, s'échauffent, puis s'enflamment et se convertissent en une cendre rouge qui est reconnue être une très-bonne fumure pour les prairies et pâtures.

A peine cette nouvelle espèce d'engrais fut-elle découverte, que l'on vit les cultivateurs des ci-devant provinces de Picardie, Artois, Hainaut et du Cambresis, s'y porter en foule, déterminés par la modicité du prix qui était à peine du $\frac{1}{4}$ de celui des cendres blanches d'Hollande dites *cendres de mer*; et bientôt l'usage de celles-ci fut presque généralement laissé aux localités trop éloignées de l'exploitation de cendres noires.

Un succès si grand et des avantages si sensibles

pour l'agriculture, durent faire multiplier les recherches de cendres fossiles ; tous les terrains qui présentaient quelqu'analogie avec ceux des environs de Lafère, Ham, Noyon, furent sondés. Le territoire de Sars-Poteries, à un myriamètre au nord d'Avesnes, ne le fut pas sans succès. En 1777, des particuliers firent extraire, sur environ deux hectares de terrain, à la *Fache* dite la *Queue de Sars*, une quantité prodigieuse d'une espèce de cendres noires, approchant de celles de Lafère, et qui, comme ces dernières, étant mises en tas s'enflammaient au contact de l'air.

Cette découverte fut bientôt connue dans le pays : une partie des amateurs des cendres fossiles du département de l'Aisne cessèrent d'aller en chercher, préférant l'extraction de Sars-Poteries où, pour 12 francs, ils pouvaient charger une forte voiture. Il paraît que l'exploitation en devint bien considérable, puisque, 7 ans après, c'est-à-dire, en 1791, un citoyen de Solre-Libre, demandant à l'administration supérieure l'autorisation de continuer exclusivement l'exploitation pendant 5 ans dans la forêt du ci-devant duc d'Orléans, où la veine se prolongeait, offrait un cautionnement de 50,000 francs, et s'engageait à fournir des cendres, au prix ordinaire de 3 sols la cuvelle (les cendres de mer se vendaient alors 1 franc, prises à St.-Amand, Cambrai, Douai), à autant qu'il se présentera de voituriers pour en charger.

Cependant, la grande vogue des cendres du département de l'Aisne avait attiré l'attention des ci-devant états du Cambresis : sollicités peut-être un peu par les marchands de cendres de mer, ils ordonnèrent l'analyse des unes et des autres.

Les résultats furent à l'avantage des dernières ; on reconnut, à la vérité, plus d'action dans les cendres fossiles pour forcer la végétation, ces cendres

contenant une partie considérable de vitriol et une autre partie houilleuse ; mais on en inféra qu'à force de s'en servir, les principes productifs de la terre devaient s'en altérer au point que les animaux et notamment les chevaux nourris sur les prairies amendées avec ces cendres, pourraient en perdre la vue. Les cendres de mer, au contraire, furent reconnues contenir un sel bienfaisant, une portion de graisse et diverses parties utiles, sans aucunes parties hétérogènes : ce qui détermina la préférence pour les cendres de mer.

Ce résultat devait frapper de défaveur et les cendres de Lafère et celles de Sars-Poteries qui paraissent partager leur nature; mais la différence énorme du prix d'achat a soutenu la réputation des unes et des autres, et l'accroissement progressif du prix de celles de mer, résultant des circonstances de la guerre et du mauvais état des routes, n'ont pas peu contribué à leur faire préférer les premières pendant long-tems. Aujourd'hui encore, qu'il semble que l'on revienne à l'usage des cendres de mer, l'exploitation de celles de Sars-Poteries se poursuit sans interruption, et on les emploie exclusivement dans toutes les communes qui formaient les ci-devant cantons de Maubeuge, Prisches et Avesnes, sur les prairies artificielles et les grains ronds.

Quant à la qualité réelle de ces cendres de Sars-Poteries, les uns leur reprochent d'être moins efficaces que celles du département de l'Aisne pour échauffer les terrains naturellement froids des parties méridionales du département du Nord; d'autres disent qu'elles suppléent aux cendres de mer pour les prairies, sans cependant avoir le même effet : mais tous, au moins, s'accordent sur ce point, qu'elles sont d'une qualité supérieure pour féconder certains

gazons sur *agaise* ou sur forte argile, mêlée de marne, qualité de terrain qui est assez commune dans l'arrondissement d'Avesnes ; aussi c'est avec beaucoup de peine que les entrepreneurs peuvent suffire aux demandes des cultivateurs des environs, qui préfèrent ces cendres à toute autre espèce d'engrais.

J'ai dit que ces cendres mises en tas s'échauffent et qu'il résulte de leur combustion une cendre rouge. Cette cendre rouge n'est pas recherchée parce qu'elle est trop exposée à recevoir l'alliage frauduleux des terres et autres matières étrangères.

La seule préparation qu'on leur donne, consiste à les mettre, au moment de l'extraction, en tas de plus de 20 pieds de hauteur. Dans cet état, elles se réchauffent au bout de 15 à 20 jours, et ce n'est qu'alors qu'elles produisent leur effet, et que les cultivateurs les employent comme engrais.

On répand les cendres fossiles dans la proportion de deux sacs par mesure de 34 ares 65 centiares pour les trefles, et de moitié pour les marsages que l'on sème avec la cendre. Elles se mettent ordinairement sur les trefles et les pâtures en pluviôse, parce qu'elles sont si sulfureuses qu'elles ont besoin d'être lavées et imprimées dans la terre avant la croissance de la plante.

Les cendres blanches, au contraire, ne se sèment qu'en germinal. Quelquefois on les mêle aussi avec de la chaux, comme les cendres de mer, J'ai parlé du prix de ces cendres au chapitre du règne minéral.

X.

Chaux.

Dans un pays dont le sol est, en partie, composé

de terres argileuses, glaiseuses, froides et humides, un système de culture bien entendu a dû faire penser de bonne heure à un engrais qui échauffe la terre, en ouvre les pores et la divise, la rend plus légère, plus propre à recevoir l'influence de l'atmosphère et des météores, et a, en outre, l'avantage de tuer les vers et d'éloigner les insectes destructeurs. Aussi, après le fumier de basse-cour, l'usage de la chaux est-il le plus généralement répandu dans le département du Nord. Elle sèche, échauffe et féconde les terres froides et compactes de l'arrondissement d'Avesnes, y fait, comme on l'a vu à l'article *cendres*, un très bon effet, mêlée avec les cendres de mer, sur certaines terres, et avec les cendres fossiles de Sars-Poterie sur les grains de mars, les prairies naturelles et artificielles; ravive les prairies languissantes des vallées humides des arrondissemens de Cambrai et de Bergues, et les avéties de mars; divise, échauffe les *wounches* (espèce de terres froides et endurcies), étant jetée entre les époques périodiques des engrais; aide à la végétation dans les prairies aquatiques de l'arrondissement de Douai; est employée vive dans les arrondissemens de Lille et d'Hazebrouck, sur les terrains glaiseux, argileux et blancs, et mêlée avec les vieux fonds de fossés sur tous les grains de mars où elle fait un très-bon effet. Elle convient également aux terrains *clitreux* (espèce de glaise) de l'arrondissement de Bergues, et y serait d'un usage plus général, si les cultivateurs ne préféraient de marner leurs terres, sorte d'engrais plus durable.

Dans les arrondissemens d'Avesnes, Cambrai, Douai et Lille en partie, la chaux se fait dans le pays même avec des pierres marles ou de craie, et des pierres bleues. La chaux produite par la pierre bleue, qui est commune dans l'arrondissement d'Aves-

nes et est très-dure, se rapproche plus de la qualité de la chaux de Tournai qui est en général réputée dans ce pays la meilleure pour l'agriculture. Aussi c'est cette dernière que les Lillois, si avancés dans la science de l'économie rurale, préfèrent. Dans les environs d'Hazebrouck, on la tire de St.-Omer où elle se fait avec une pierre blanche moins estimée que celle de Tournai.

Malheureusement la hausse du prix de la main-d'œuvre et du combustible, jointe au mauvais état des routes, ont rendu, depuis plusieurs années, cet engrais inaccessible à un grand nombre de cultivateurs.

Pour une fumure à fond en chaux, dans l'arrondissement d'Avesnes, on en emploie ordinairement 12 muids (1) [940.32 décal.] par hectare, et cette fumure doit être renouvelée tous les 9 à 10 ans; cependant, dans quelques cantons du même arrondissement, ainsi que dans celui d'Hazebrouck, on ne répète cet engrais que tous les 18 ans.

X I.

Marne.

C'est surtout dans l'arrondissement de Bergues que le procédé de marner les terres est en usage constant. On se souvient que le sol de cet arrondissement présente deux grandes divisions, le pays à watteringues et le pays au bois : c'est dans cette dernière division seulement, dont le terrain est argileux et *clitreux*, que la marne est employée pour le diviser et échauffer. On assure que les expé-

(1) Le muid revient à six francs.

riences faites dans la partie à watteringues dont le sol est sablonneux, n'ont eu aucun succès. On tire la marne par eau des carrières du département du Pas-de-Calais, aux environs de St.-Omer. C'est une pierre blanche, tendre et marleuse; on en met tous les 10 à 12 ans (dans certains cantons ce n'est que tous les 18 à 20 ans) à raison de 8 à 10 voitures à deux chevaux par mesure ou par 44 ares. On ajoute tous les trois ans un surcroît d'engrais de boues des rues dont la nécessité et les bons effets sont reconnus : par ce moyen les récoltes se soutiennent.

L'arrondissement d'Hazebrouck fait aussi un grand usage, pour ses terres glaiseuses, de la marne qu'il tire en grande partie des mêmes lieux, en possédant fort peu sur son territoire.

Les arrondissemens de Cambrai, Avesnes, font un usage moins général du marnage; il y est cependant reconnu, par l'expérience, très-favorable aux terrains bas et humides pour les dessécher, aux terres *aguises* ou à potier pour les diviser. Malgré cela, on le néglige, surtout depuis quelques années. Quant à l'arrondissement de Lille, il paraît que l'emploi d'une plus grande variété de fumiers que dans les autres arrondissemens, et celui de la gadoue, surtout, y a rendu inutile celui de la marne.

J'ai dit que dans l'arrondissement de Bergues l'on marnait tous les 10, 12 et 18 ans; dans les autres arrondissemens ce n'est que tous les 30 ans, dans la proportion de 8 à 10 voitures par mesure, ou 20 à 23 par hectare. Malheureusement cet engrais est devenu depuis la guerre, comme la chaux, au-dessus des facultés d'un trop grand nombre de cultivateurs.

X I I.

Fonds de fossés. — Vases des rivières.

Beaucoup de parties du territoire du département sont coupées de fossés de dessèchement, surtout dans les arrondissemens de Douai, Lille, Hazebrouck, Bergues; ces fossés, dans un sol plat, tendent sans cesse à se combler et du détritus des herbes qui y croissent et y meurent, et de celui des herbes qui y sont jetées lors du sarclage des champs.

Les boues résultant du curement de ces fossés fait en tems sec, et laissées pendant quelques mois exposées à l'action de l'air, donnent un engrais dont les cultivateurs de ces arrondissemens tirent parti en les répandant sur les pâtures. On a vu qu'ils en mêlaient aussi avec la chaux pour les grains de mars.

C'est ici le lieu de décrire les procédés usités pour ce mélange dans plusieurs parties de l'arrondissement de Lille.

On jette sur l'emplacement où l'on veut faire son engrais, un lit de terre de fossés de 4 à 5 pouces, puis un lit de chaux éteinte de 2 à 3 pouces d'épaisseur sur le premier lit, pour en brûler les mauvaises semences; on répète ces lits alternatifs de terre et de chaux.

Le tas est ensuite laissé un hiver en cet état, pour que la gelée passe dessus, et même un été quand cela est possible.

Lorsqu'on veut s'en servir, on coupe ce *mont* ou tas du haut en bas avec une bêche, pour que la terre se mêle avec la chaux.

Il serait à désirer que l'avantage qu'on retire de cet engrais fût plus généralement senti; on ne verrait

rait pas une quantité de fossés s'encombrer d'ordures faute de curement; les terres seraient à-la-fois desséchées et fumées.

Les vases des rivières, celles surtout de la Lys, offrent également à leurs riverains un engrais dont on se sert généralement.

XIII.

Sable-engrais.

Dans différentes parties du département du Nord, le sable se trouve à quelques pieds de profondeur: c'est une ressource précieuse pour rompre les terres trop fortes, et les rendre plus propres à l'agriculture. L'arrondissement de Bergues est celui où cet avantage paraît être le plus senti: plusieurs cultivateurs éclairés en ont usé avec le plus grand succès. On cite, entr'autres, un cultivateur de *Cappel-Brouck*, qui, en 1789, se trouvant propriétaire d'une vingtaine de mesures de terres fortes, qu'à peine pouvait-on labourer avec trois bons chevaux, s'avisa de faire faire dans ces terres du *lit-avant*, c'est-à-dire, extraire du sable du fond pour le mélanger avec la terre forte de la superficie: il parvint, par ce moyen, à rendre cette partie tellement facile au labour, que deux chevaux médiocres suffisent aujourd'hui pour la retourner, et que cette terre, *jadis* presque stérile, donne actuellement, sans fumier, pendant plusieurs années, des récoltes qui dédommagent le propriétaire de ses déboursés, quoiqu'ils aient été de 200 francs par mesure. Je m'empresse de citer cet exemple dans l'espoir qu'il ne restera pas sans imitateurs.

XIV.

Autres engrais partiellement usités dans le département.

Dans plusieurs parties de terres sablonneuses et argileuses de l'arrondissement d'Hazebrouck, on trouve à 6 et 7 pieds de profondeur, une terre jaunâtre qui, ramenée à la superficie du champ et étendue, y fait l'effet de la marne sur les terres glaises, et convient exclusivement aux deux espèces de terrain sous lesquelles on la trouve : preuve touchante de la prévoyance de l'auteur de la nature, qui, partout, place les moyens d'amélioration sous la main qui doit les employer.

Il existe depuis quelques années à St.-Saulve près de Valenciennes une fabrique de sel ammoniac dont je parlerai à l'article *manufactures et fabriques*. Les cultivateurs des environs vont chercher les cendres provenant de cette exploitation et paraissent les préférer aux cendres de mer. On sait que les premières sont le résultat de la calcination des os et de diverses autres matières grasses et salines, que l'on y emploie, telles que fiente de pigeons et autres volailles, sels marins, urines d'animaux, et que sous ce rapport elles doivent contenir plus de chaleur et de sel propre à la végétation que celles produites par le bois ou le charbon. C'est ainsi que les cultivateurs du département du Nord saisissent, dès qu'elle se présente, l'occasion d'ajouter à la richesse de leur culture.

La suie des cheminées est encore employée dans l'arrondissement de Lille pour fumer les terres sur lesquelles on doit semer des planchons ou plants de colzas. On en met 8 hectolitres pour 9 ares.

On s'en sert également pour les colzas levés, mais, alors, on ne les jette sur la terre qu'au printems.

X V.

Brûlis sur les terres.

On ne fait dans le département du Nord aucun brûlis sur les terres pour les fertiliser ; dans le seul arrondissement de Cambrai les éteules sont arrachées dans quelques endroits pour servir au chauffage et à la litière des bestiaux : partout ailleurs, elles sont enfouies pour contribuer à l'engrais des terres.

Les menues pailles de colzas, le chiendent, le mauvais lin qui ne peut être travaillé, sont brûlés sur place pour s'en débarrasser.

Il faut cependant excepter quelques parties de l'arrondissement d'Avesnes, où l'on pratique l'*ecobuage*, mais assez rarement et seulement dans les terres en friche ou de mauvais gazon. On pêle le gazon avec une bêche courbe, on le fait bien sécher, puis on le met en piles pour le brûler. On répand ensuite les cendres sur la terre, on lui donne un labour, plusieurs coups de herse, puis on y sème des navets qui viennent bien et sont de bonne qualité. Ces brûlis contribuent à rendre les terres humides plus sèches, plus faciles à labourer.

X V I.

Rotation des époques de l'amendement des terres.

Nous avons déjà vu que les cendres, les tourteaux, la gadoue et autres engrais, dits *courtes graisses*, se répandent, non à des époques périodiques, mais suivant la nature des avéties auxquelles ils sont propres; que les engrais fonciers de chaux, de marne ont leurs époques périodiques qui varient depuis 9, 10 jusqu'à 30 ans. Il n'est donc plus ques-

tion ici que de l'amendement dit *pleine fumure*, qui se fait périodiquement en fumier de basse-cour ou en boues des rues, suivant les localités.

Il semble, au premier coup-d'œil, que dans les arrondissemens d'Avesnes et Cambrai, où nous avons vu que l'on emploie une bien moins grande variété d'engrais, les époques de la pleine fumure des terres devraient être plus rapprochées; mais le contraire arrive : à l'exception de quelques cantons où l'on paraît être dans l'usage de fumer toutes les jachères, c'est-à-dire de trois ans en trois ans, dans le reste de ces arrondissemens on ne fume que tous les neuf ans les terres argileuses et glaiseuses, et de trois à six ans les terres froides et humides, les terrains caillouteux et marneux. Il faut cependant observer que dans l'intervalle d'une fumure à l'autre, les terres ont ordinairement reçu sur leurs avéties, des cendres ou de la chaux en poudre, suivant la nature de ces avéties.

Dans l'arrondissement de Douai, depuis le reculement de l'époque des jachères, on fume assez régulièrement tous les trois ans; quelques bonnes terres se contentent de deux fumures en neuf ans; mais cela est rare. D'autres au contraire en reçoivent deux de suite, lorsque l'on veut avoir du lin *de fin*; d'autres une fumure et demie en trois ans. Les terres marleuses sont celles que l'on fume le plus souvent. Les cendres et la chaux sont aussi employées sur les avéties dans les intervalles des fumures.

La pleine fumure se donne dans l'arrondissement de Bergues tous les 3, 4 et 5 ans pour les terres argileuses et fortes du pays au bois; un peu plus souvent pour les terres sablonneuses du pays à wateringues.

Quant à l'arrondissement d'Hazebrouck et à celui

de Lille particulièrement, comme le système des jachères y est à peu près inconnu et que le cultivateur porte toute son étude à trouver, dans l'alternat des plantes et la variété de la culture, le plus de produit possible, on peut dire qu'il n'y a pas d'époque déterminée de pleine fumure; mais que la fréquence des amendemens de toute espèce que reçoivent les avéties, équivaut à cette pleine fumure qui serait donnée de deux ans en deux ans.

La nature des terres décide le cultivateur à laisser plus ou moins se consommer ses fumiers dans la fosse. Généralement les fermiers soigneux les laissent pourrir un an au moins; il n'y a que ceux destinés aux terres humides que l'on emploie le moins pourris possible, parce qu'étant plus longs, ils sont reconnus être plus propres à diviser et dessécher ces terres.

La conduite des fumiers de la ferme sur les champs commence ordinairement après les semailles des mars, lorsqu'ils sont destinés à des terres en jachères; cependant, dans les parties où le mauvais état des routes les rend impraticables pendant les pluies, les cultivateurs saisissent le moment des gelées pour commencer leurs charroyages de fumiers; on l'épand entre les labours et il est enterré avec la charrue à deux fers.

Pour les terres non cultivées en jachères on conduit et épand le fumier au printems et en automne. Il est généralement reconnu, et les riches guérets de l'arrondissement de Lille le démontrent chaque année, que le rapprochement des époques de la fumure des terres est, après les fréquens labours, la cause la plus directe de l'abondance des récoltes. Ce principe, cependant, est subordonné dans son application, dans le département du Nord, aux circonstances de localités et de nature de sol.

Par exemple l'expérience des agriculteurs éclairés de la partie du nord, leur a appris depuis long-tems que les engrais trop multipliés dans leurs terres humides et sujètes, d'ailleurs, à des pluies très fréquentes, finiraient par donner trop de force et de vigueur aux avéties; en rendant surtout les froments trop hauts, trop touffus, ils les exposeraient à verser, à pourrir, à donner plus de pailles que de grains; que d'ailleurs l'extirpation des mauvaises herbes en deviendrait à la longue plus coûteuse, plus difficile.

Cet inconvénient, au reste, n'est pas général; et si, dans quelques arrondissemens, les terres n'attendent pas après l'engrais, il en est malheureusement d'autres où l'insuffisance en est bien sentie, et altère visiblement le produit des propriétés rurales: ces arrondissemens sont celui de Douai, et particulièrement ceux de Cambrai et Avesnes.

Beaucoup de causes contribuent, depuis 10 ans, à cette pénurie: l'absence des garnisons de cavalerie qui procuraient des fumiers abondans; la diminution du nombre des bestiaux, dont la majeure partie a été ou détruite lors de l'invasion de l'ennemi, ou enlevée depuis par une opiniâtre épizootie; la ruine de la plupart des fermiers et cultivateurs, commencée par un séjour de 18 mois des Autrichiens dans leurs occupations, et consommée ensuite par la malheureuse émigration qui s'en est suivie; la modicité des récoltes occasionnée, depuis 10 ans, par une culture sans avances; l'usage, peut-être, qui a prévalu depuis la révolution, de cultiver sur une partie des terres, des graines dont la paille ne peut pas se donner en nourriture aux bestiaux; un autre usage dans quelques parties de l'arrondissement d'Avesnes, de faire pâturer les chevaux dans les bois où ils laissent tout leur fumier, et surtout le char-

royage pour le compte des forges et usines des environs. C'est un fait malheureusement commun à toutes les contrées contiguës à de grandes usines, que l'agriculture y languit en raison de la prospérité de ces dernières. La facilité d'avoir en tout tems des charrois à faire, avec la certitude d'un salaire régulièrement payé, fait que le cultivateur préfère de diriger sa principale attention vers cette branche d'industrie. Les maîtres de forges exigent que les provisions de tout genre soient conduites en bonne saison, ou quand ils en ont besoin. Il arrive de-là que l'on ne donne aux terres que des demi-labours, et des labours faits en mauvaise saison.

Deux avantages, auxquels il n'était pas permis de songer avant la paix générale, contribueraient puissamment à rétablir l'équilibre entre les engrais et les besoins de l'agriculture dans ce département : le premier est l'affranchissement du paiement de droit de taxe d'entretien des routes pour toute voiture à vide, dont le conducteur justifierait qu'il va chercher des cendres ou autres engrais; le second, le placement des garnisons de cavalerie dans les ville, qui en avaient avant la guerre. Le désir bien connu du gouvernement de contribuer efficacement à la prospérité du premier des arts, me permet d'émettre ce double vœu en faveur des intéressans agriculteurs du département du Nord.

Plantes cultivées en grand.

J'ai fait connaître, au §. I.er de ce chapitre, les différentes natures de terre qui composent le sol de ce département. Je vais indiquer maintenant les différentes plantes qui s'y cultivent.

I.

Plantes céréales.

Les plantes céréales cultivées dans le département du Nord, sont :

Le *blé barbu* et *non barbu*, qui conviennent à toutes sortes de terres (une partie de l'arrondissement d'Avesnes exceptée); hauteur moyenne 4 pieds 3 pouces une ligne (on en voit souvent de 4 pieds 7 pouces 6 lig.); épi, grandeur moyenne 3 pouces (quelque fois 4 et 5 pouces); grains dans l'épi, nombre moyen 45 (il est des terres et des années où ce nombre est porté à 60 et 70).

Le *blé de mars*, (triticum æstivum, L.).

L'*épeautre* est cultivé dans les seules terres froides et fortes de l'arrondissement d'Avesnes. Sa paille a un peu moins de hauteur que celle du froment ; ses épis sont aussi moins longs, et rendent dans la même proportion, un peu moins de grains.

Le *méteil*, dans les arrondissemens de Bergues, Lille, Douai, Avesnes.

Le *seigle*, sur tous les terrains sablonneux ou trop légers pour produire du blé ; hauteur moyenne, 4 pieds 7 pouces 2 lignes (quelquefois on en voit de 5 à 6 pieds); épi, 3 pouces 6 lignes (il y en a de 5 à 6 pouces); même nombre de grain que le blé.

L'*orge d'hiver*, appelée ici *soucrion*, vers Bergues *scorion*, et l'*orge d'été*, dans toutes sortes de terres; hauteur moyenne 3 pieds 4 lignes, (on en voit qui passe 4 pieds 5 lignes); épi, 2 pouces 9

lignes (il y en a de 4 à 5 pouces); 39 grains, quelquefois 60 à 70.

La *pamelle*, dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck, Douai.

L'*avoine*, qui est surtout cultivée au sud du département; hauteur moyenne 2 pieds 11 pouces 4 lignes (on en voit de 3 pieds 6 pouces à 4 pieds).

Le *sarrasin* ou *blé noir*, dans les arrondissemens de Bergues et Douai, hauteur de 3 pieds 6 pouces.

I I.

Plantes légumineuses.

Les plantes légumineuses sont :

Les *pois*, les *vesces*, les *féves*, dans tous les arrondissemens, notamment les féves au nord où elles préparent les sols argileux. Elles y atteignent souvent la hauteur de 5 à 6 pieds; leur hauteur moyenne est de 4 pieds pour le département. Le nombre moyen des grains par gousse est de 3 (on en trouve souvent 4 à 5). On les donne aux chevaux avec leurs gousses et leur tige.

Les *haricots*; dans les terres sablonneuses de la vallée de la Scarpe et du nord de la Colme, et un peu dans l'arrondissement de Lille. Le village de Warhem, arrondissement de Bergues, est surtout renommé pour la culture en grand des haricots nains; et Pecquencourt, arrondisseuemt de Douai, pour celle des haricots à rames.

Les *lentilles* de la petite espèce, dans les arrondissemens de Cambrai et Avesnes. On les y désigne plus communément sous le nom de *lentillons*, *entillons*.

III.

Plantes dont les racines ou tubercules servent de nourriture aux hommes ou aux bestiaux.

Les *pommes de terre*, dans tous les arrondissemens. Je remarque avec étonnement que ce n'est que depuis la révolution que cette précieuse racine s'est propagée dans le département du Nord. Il y avait, en 1789, des parties au sud où sa culture était presqu'inconnue. Aujourd'hui encore, on ne la cultive presque pas en plein champ, mais seulement dans les jardins. Il en est cependant peu qui, par l'abondance et la salubrité de leurs produits en comestibles, conviennent mieux à un pays dont la population est si grande.

Les *navets*, pour la nourriture des bêtes à cornes en hiver. Ils forment ordinairement une seconde récolte dans l'année dans les arrondissemens de Lille, Douai, Hazebrouck, Bergues et un peu Cambrai, étant semés après des lins, des colzas, de l'orge. On sait qu'ils préparent les terres qui sont naturellement pauvres.

Les *carottes*, dans les mêmes arrondissemens, pour la nourriture des chevaux en hiver.

La *betterave champêtre* ou *disette*, surtout dans l'arrondissement de Lille. C'est en 1784 que le gouvernement y en fit distribuer de la graine. On la cultive aussi dans l'arrondissement de Bergues ; elle commence à s'introduire dans celui de Douai pour les bêtes à cornes.

Le *grand chou* dit *chou-collet*, qui prépare les bonnes terres, est cultivé dans les arrondissemens

de Lille et Hazebrouck, pour la nourriture des bêtes à cornes. Depuis la révolution, il se propage dans l'arrondissement de Douai.



La *chicorée sauvage* est cultivée depuis 3 à 4 ans à Onnaing près Valenciennes. Sa racine est préparée pour être employée dans le commerce au même usage que le café.

I V.

Plantes oléagineuses.

La culture des plantes oléagineuses est très-importante dans le département du nord ; elle a son berceau dans l'arrondissement de Lille et y doit sa naissance à l'étude que font, depuis long-tems, ses intéressans cultivateurs, des plantes qui peuvent s'alterner avec le plus d'avantage.

Le *colza* est celle de ces plantes qui est cultivée le plus généralement et avec le plus d'abondance dans les arrondissemens de Lille, Hazebrouck et Douai. Il commence à s'introduire dans les arrondissemens de Bergues au nord, Cambrai et Avesnes au sud. On le met surtout, avec succès, dans les pâtures rompues du premier de ces trois arrondissemens. La hauteur moyenne du colza est de 3 pieds 2 pouces (elle va quelquefois à 4 pieds).

On commence aussi à cultiver, dans les terrains sablonneux de l'arrondissement de Douai, le *colza de mars*.

La *navette* se propage dans les arrondissemens d'Avesnes et de Cambrai.

L'*œillette* (pavot), introduite dans le département quelques années avant la révolution, est beaucoup

cultivée depuis cette époque, surtout dans les arrondissemens de Lille, Douai et Cambrai, où elle remplace, avec avantage, les avéties d'hiver manquées. On commence à en connaître la culture dans l'arrondissement d'Avesnes. La tige de l'œilliette croît à une hauteur moyenne de 4 pieds 8 pouces (quelque fois elle atteint celle de 5 pieds).

La *cameline* (camomille dans le pays), introduite depuis environ 30 ans, reconnue très-utile depuis 10 à 12 ans, surtout pour remplacer les colzas et grains d'hiver manqués. Cette culture s'est considérablement accrue, depuis la révolution, dans les arrondissemens de Lille, Douai, et gagne ceux du sud du département.

V.

Plantes qui donnent du fil.

Les deux seules plantes de cette nature que l'on cultive dans ce département, sont le *chanvre* et le *lin*.

Le *chanvre* ne se cultive que dans les environs de la vallée de la Scarpe, arrondissement de Douai, où il parvient à la hauteur de 4 pieds 6 pouces, et un peu dans les environs de Watten, arrondissement de Bergues.

Le *lin* est généralement cultivé, dans les arrondissemens de Douai, Lille, Hazebrouck et Bergues; et dans quelques parties de celui de Cambrai; cette culture commence à s'étendre à celui d'Avesnes. Depuis la stagnation du commerce des toilettes et la hausse du prix des huiles, elle est un peu tombée dans l'arrondissement de Lille; mais il paraît que cela ne sera que passager.

On distingue dans la culture de ce département

deux espèces de lin, pour le commerce, savoir *lin de fin* et *lin de gros*.

Le *lin de fin* est celui qui est semé très-épais, et qui a besoin, par cette raison, d'être soutenu dans sa croissance par des ramures que l'on couche çà et là sur les champs; c'est pourquoi on l'appelle aussi *lin ramé*. Les environs de St.-Amand sont justement renommés pour la culture de cette sorte de lin. On verra par la suite, qu'on en tire la semence de *Riga* en Russie. Celui qui est provenu la première année de cette semence étrangère, s'appelle *lin de tonne* (sans doute parce que la graine arrive dans des tonnes); celui qui provient immédiatement de la semence qu'a produit cette première récolte, s'appelle *lin d'après tonne*.

Le *lin de gros* est celui qui est semé moins épais, dont les tiges acquièrent plus de grosseur et n'ont pas besoin de l'appui des ramures. L'un et l'autre atteignent communément la hauteur de 2 pieds 6 pouces, et dans les terres très-propres à cette culture, celle de 3 pieds 1 pouce.

V I.

Autres plantes diverses.

Tabac. La culture du tabac, dégagée par la révolution des entraves de la ferme, commence à passer des arrondissemens de Lille, Hazebrouck et Bergues, et des environs de Nord-Libre et Valenciennes, où elle était autorisée et étendue avant la révolution, dans le reste de l'arrondissement de Douai et dans ceux de Cambrai et Avesnes.

La véritable époque de la propagation de cette

culture dans le pays est celle de la guerre d'Amérique, lors de sa révolution. Depuis, la rupture avec les Etats-Unis lui donna, en l'an 6, un accroissement sensible, qui s'est rallenti un peu lorsque l'arrivage des tabacs étrangers a recommencé. Les environs de Wervick, arrondissement de Lille, sont réputés pour cette culture.

Le *houblon* est cultivé en grand dans quelques endroits du département, et presque partout en petit par les particuliers pour leur consommation.

Il paraît qu'autrefois la *garance* était cultivée dans ce département, et qu'elle a été abandonnée parce qu'occupant deux années entières le terrain, on n'a pas trouvé que les produits fussent égaux à ceux d'autres cultures propres aux mêmes terres. Quoiqu'il en soit, l'exemple du département du Bas-Rhin, qui, par cette culture, voit le rapport des sables presque stériles de la plaine d'Haguenau porté au niveau de celui des meilleures terres, me fait vivement désirer que quelque cultivateur zélé essaie de l'introduire dans les parties peu fertiles des arrondissemens au sud du département.

V I I.

Qualité et emploi des productions de l'agriculture.

Les blés provenant du sol du département du Nord sont d'une bonne qualité, bien nourris, donnant communément 98 kilogrammes de farine non tamisée pour 100 kilogrammes de grains; il en est même qui rendent poids pour poids.

Les orges d'hiver et d'été alimentent les nombreuses brasseries de ce département populeux, où le sol ne permet pas la culture de la vigne.

Le seigle, qui donne la paille pour les liens des gerbes, y voit son grain employé a la fabrication de l'eau-de-vie. Mêlé lors de la semaille dans la

proportion d'un tiers ou d'un quart avec la vesce, il fournit dans tous les arrondissemens un fourrage excellent que l'on appèle *hivernage*.

Les graines oléagineuses sont toutes converties en huile dans le département et alimentent le commerce immense qui s'en fait avec le reste de la France.

Le lin *de gros* fournit aux fabriques importantes de toile de ménage et de table, qui font la prospérité de quelques parties du département.

Le lin *de fin* alimente cette vaste et parfaite fabrication de toilettes, linons, batistes, dont Cambrai et Valenciennes sont les chefs-lieux, et les célèbres *filteries* de Lille et Bailleul.

Le tabac est fabriqué dans le département même, et y forme une branche importante de commerce.

Enfin, les haricots de Warhem fournissent à la marine de Dunkerque une partie de ses approvisionnemens de bouche.

Rotation des récoltes.

Jachères.

Dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck, Lille et Douai, le cultivateur est généralement convaincu que chaque espèce de plante ne puise dans la terre que la portion d'engrais qui lui est propre, et qu'ainsi, une terre bien fumée peut successivement produire plusieurs espèces de plantes sans exiger de nouveaux engrais. Il savait aussi, long-tems avant qu'*Arthur-Yung* n'en parlât, qu'un bon système d'agriculture suppose les *récoltes des grains et des bestiaux alternatives*, puisque point de grains sans engrais, et point d'engrais sans bestiaux. C'est d'après ces principes qu'il s'étudie avec tant de soin,

dans les environs de Lille principalement, à faire alterner dans la culture, les plantes traçantes, pivôtantes et oléagineuses; à faire succéder les fourrages et racines aux grains et graines. Aussi le système des jachères proprement dites est-il devenu à peu près étranger à ces quatre arrondissemens.

Dans l'arrondissement de Lille, toute exploitation qui ne passe pas 3 bonniers de terre (4 hect. 2738), n'en laisse jamais reposer.

Les exploitations plus fortes en laissent de faibles parties qui peuvent être dans les proportions suivantes; savoir :

Une exploitation forte de 3 à 8 bonniers, (4 hect. 2738 à 11 hect. 3968), laisse . . . . $\frac{1}{10}$ des terres.

8 à 12 bonniers (11 h. 3968 à 17 h. 0952). $\frac{1}{15}$

12 à 16 bonniers (17 h. 0952 à 22 h. 7936). $\frac{1}{10}$

16 à 25 bonniers (22 h. 7936 à 29 h. 9166). $\frac{1}{8}$

25 à 35 bonniers (29 h. 9166 à 44 h. 1626). $\frac{1}{10}$

35 à 40 bonniers (44 h. 1626 à 51 h. 2856). $\frac{1}{12}$

Il faut encore observer que ce que l'on appèle, dans cet arrondissement, *année de jachères*, n'est presque jamais une année entière: par exemple, on appèle année de jachères une terre qui, dans l'année, n'aura porté que du planchon de colza, qui ne reste que 2 ou 3 mois sur pied.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, quelques terres glaises restent en jachères tous les 3 et 4 ans: les autres ne reposent que chaque 8.e, 9.e et 10.e année.

Moitié des terres de l'arrondissement de Bergues ne repose jamais; $\frac{1}{8}$ seulement repose tous les 5 ans, $\frac{1}{8}$ tous les 4 ans, $\frac{2}{8}$ tous les 3 ans: ces dernières sont toutes ou des terres *clitres* (glaiseuses), ou, au nord de la Colme, des terres sablonneuses.

Dans

Dans l'arrondissement de Douai, il n'y a plus que les parties éloignées des villes qui soient assujéties à la coutume des jachères, encore les époques n'y sont-elles plus uniformément déterminées; elles varient depuis 3, 4, 5 jusqu'à 6, 7 et 8 ans; mais dans le voisinage des villes et dans les parties contigues de l'arrondissement de Lille, les jachères ont à peu près disparu.

Cependant dans cet arrondissement les baux portaient, comme dans ceux de Cambrai et d'Avesnes, la stipulation de l'assolement triennal, dont une année en jachères.

Cette clause paralysante est toujours en vigueur dans ces deux derniers arrondissemens, où l'agriculture paraît devoir être encore long-tems flétrie du sceau des jachères. On soutient dans le pays que ce mode de culture est absolument commandé par la nature même d'un sol naturellement froid, ayant généralement peu de fond, et exposé par sa grande humidité, à se remplir de chiendent et de mauvaises herbes que l'on ne peut détruire que par des labours fréquens donnés dans des années de jachères; comme si on n'éprouvait pas davantage encore cet inconvénient dans les terres beaucoup plus humides de l'arrondissement d'Hazebrouck, par exemple, où cependant on trouve le moyen d'en extirper la cause sans jachères.

On va jusqu'à citer, pour autoriser la pratique des jachères, l'expérience de plusieurs cultivateurs qui, ayant à diverses époques essayé de *refroisser* (terme du pays qui signifie emplanter une terre dans l'année où elle devait rester en jachères), ont absolument épuisé leur terrain, quoique quelques-uns d'entr'eux aient pris la précaution de se procurer, pour faire leurs essais, des grains jugés les

plus convenables au sol, tels que riz, avoine de Barbarie. Aussi toute la théorie des cultivateurs se borne au principe de ne jamais mettre un grain blanc après un grain blanc.

Mais il est à présumer que la routine plus que la constance dans les essais contribue à perpétuer ce préjugé. En effet, nous verrons à la fin du tableau suivant de rotation des récoltes, que des cultivateurs éclairés de ces mêmes arrondissemens, qui savent que la culture successive des plantes traçantes, à laquelle on se borne généralement autour d'eux, épuise davantage la superficie de la terre de ses sucs, qui ne peuvent ensuite être réparés que par les jachères, commencent à alterner cette culture avec celle des plantes pivotantes et oléagineuses; celle du colza, surtout, qui dégraisse moins la terre. ils assurent avoir reconnu que par ce moyen on pourrait aussi économiser les engrais dans leurs arrondissemens; y reculer insensiblement l'époque des jachères; dompter enfin le sol, comme on l'a fait dans l'arrondissement de Lille; et déjà, depuis la révolution, la culture plus étendue des graines grasses et des pommes de terre occupe, sur leurs exploitations, dans les environs des villes surtout, une partie des terres qui, avant, étaient condamnées à rester en jachères; preuve, sans réplique, qu'avec de la bonne volonté, et à l'aide de la multiplication des bestiaux que la paix va permettre, et de l'emploi de la gadoue, cet engrais si puissant, on finirait par rendre, en peu de tems, les plus importantes parties du sol de ces deux arrondissemens, proportionnellement aussi productives que l'est le sol de ceux du nord. Mais la routine! mais la routine!

Dans les arrondissemens de Lille et Douai, après

le *blé*, on met indistinctement orge, avoine, colza, seigle, féves, œillettes, tabac, navets, chanvre (il n'est cultivé que dans l'arrondissement de Douai), prairies artificielles.

Après *avoine*, blé, lin, cameline, colza pour planchon, tabac, chanvre.

Après *orge*, blé, seigle, avoine, féves, lin, œillettes, tabac.

Après *soucrion*, féves, avoine.
— *navets*, blé, avoine.
— *féves*, blé, seigle, œillettes et camelines.
— *œillettes*, blé.
— *sarrasin* ou *blé noir*, féves, orge.
— *vesces*, avoine.
— *colza*, blé.
— *pommes de terre*, blé.
— *cameline*, blé.
— *carottes*, blé.
— *grands choux*, dits *choux-collets*, avoine, quelquefois blé de mars.
— *tabac*, blé, scourgeon, œillettes.
— *treffle*, blé.
— *lin*, blé, seigle, prairies artificielles.
— *chanvre*, dans les parties où l'on en cultive, lin.

Après toute *production manquée*, cameline, quelquefois œillettes.

Voici quelques exemples de la manière dont on fait suivre ces productions pendant un certain nombre d'années dans ces deux arrondissemens :

1. Colza, lin.
2. Blé.
3. Féves.
4. Avoines, treffles, autres grains de mars.
5. Jachères.

1. Treffle.	1. Treffle.
2. Lin.	2. Colza.
3. Colza.	3. Blé.
4. Treffles, avoines, féves.	4. Orge, avoine.

Après fumure :

1. Planchon de colza.
2. Blé.
3. Hivernages.
4. (Avec fumure) colza, grains de mars.

1. Pommes de terre.	1. Choux-collets.
2. Betteraves, carottes.	2. Lin.
3. Blé.	3. Blé.

1. Betteraves.	1. Soucrion.
2. Blé.	2. Colza.
3. Pommes de terre, treffle.	3. Blé.

1. Colza.
2. Blé.
3. Treffle.
4. Blé.
5. Avoine.
6. Planchons de colza, ou raves pour les bestiaux.

Après fumiers :

1. Lin, chanvre, tabac, orge.
2. Blé.
3. Treffle.
4. Blé, quelquefois.
5. Avoine, féves, œillettes.

N B. Après le premier blé, on met aussi quelquefois du colza.

Après le lin, le chanvre, le tabac, on met aussi quelquefois de l'orge.

Après fumure :

1. Scourgeon, ou orge de mars.
2. Lin, œillettes, ou colza.
3. Blé.
4. Seigle, avoine, hivernages.

1. Blé, soucrion, féves, tabac.
2. Méteil ou avoine.
3. Seigle, treffle, luzerne, ou sainfoin.

1. Orge.
2. Froment.
3. Avoine.

Souvent on sème les treffles dans les blés; alors la seconde année reste en prairie artificielle.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, on cultive surtout le froment et les féves; si le froment manque, après l'hiver on le remplace par l'orge, la pamelle; si le lin manque, on le remplace par la cameline; ces cas sont rares.

Après fumure :

1. Froment.
2. Féves.
3. Froment, avoine.

1. Blé.
2. Féves ou lin.
3. Blé.
4. Féves ou lin. etc.

1. Carottes, tabac, choux.
2. Blé, qui vient très-bien.
3. Féves, ou lin. etc.

Dans l'arrondissement de Bergues, on est beaucoup dans l'usage de mettre, surtout au sud de la Colme, des treffles dans les blés; dans ce cas la récolte de la seconde année est en fourrages; après quatre ou cinq coupes de différens grains ou graines, on met une dernière graine qui convertit le champ en herbages.

Dans les bonnes terres sur fumure:

1. Blé avec treffles.
2. Prairie artificielle.
3. Orge, scourgeon, avoine.
4. Féves, colza, lin, tabac.
5. Blé, avec fumure.

1. Soucrion . . .	1. Soucrion.
2. Féves pures. .	2. Sainfoin qui dure 5 à 6 ans.
3. Soucrion. . . .	3. Soucrion.
4. Féves pures.	
5. Soucrion ou blé.	
6. Jachères.	

1. Féves, lin, ou treffle.
2. Blé avec treffle.
3. Prairies artificielles.
4. Féves.

Dans les terres médiocres sur fumure et jachères:

1. Treffle, ou féves.
2. Avoine, ou vesces.

1. Blé.
2. Féves.

1. Seigle.
2. Warats.

Dans l'arrondissement de Cambrai :

1. Soucrion, blé, féveroles.
2. Avoines, hivernages.
3. Jachères.

Après fumure :

1. Orge d'hiver.
2. Seigle, ou colza.
3. Jachères.

1. Blé.
2. Avoine, ou hivernage.
3. Jachères, ou bien quelquefois lin.

1. Œillettes, féveroles.
2. Blé.
3. Jachères.

Ou dans les bonnes terres :

1. Œillettes; colzas de saison, de mars; féves; vesces d'hiver et de mars.
2. Blé, ou seigle.

1. Blé, ou orge.
2. Colza, œillettes, lin *de gros*.
3. Blé, seigle.
4. Hivernages, ou petite avoine.
5. Jachères.

N. B. Cette dernière pratique n'est que chez quelques bons agriculteurs.

Dans l'arrondissement d'Avesnes, après fumure :

1. Orge.
2. Blé.

3. Jachères.
4. Seigle.
5. Avoine ou autre grain de mars.
6. Jachères.

D'autres mettent blé après fumure.

1. Blé, épeautre, seigle, soucrion.
2. Avoine, féveroles, pois.
3. Jachères.

1. Seigle sur fumure.
2. Féveroles, ou ronds grains.
3. Jachères.
4. Epeautre.
5. Avoine.

Le plus communément :

1. Blancs grains.
2. Grains de mars.
3. Jachères.

Prairies.

I.

Prés naturels.

Si l'on excepte l'arrondissement de Cambrai où la quantité des prairies est, avec les terres labourées, dans une disproportion qui s'opposera toujours à l'amélioration de ces dernières, le reste du département est couvert de prairies naturelles et de prairies artificielles dans la proportion moyenne du $\frac{1}{5}$ au quart. On en distingue les prés naturels en *prairies* proprement dites ou *prés flottis*, en *pâtures grasses* et en *marais*.

Les *prairies proprement dites* sont celles qui sont destinées à être fauchées et leurs produits convertis en foin et regain. L'arrondissement de Cambrai n'en a guères que sur les bords de l'Escaut et en petite quantité. Elles sont plus ou moins répandues dans les autres arrondissemens, sur les rives de la Sambre, des deux Helpes, de la Hayne, de l'Escaut, de la Lys. On cite surtout, pour la qualité supérieure du foin, les superbes prairies de la Sambre, de la Lys, et celles des environs de Nord-Libre. Maubeuge, avant la révolution, était ordinairement la garnison des régimens de cavalerie dont les chevaux avaient besoin de se refaire. Les prairies des environs de Nord-Libre sont presque toujours couvertes de bœufs destinés aux marchés de Sceaux et Poissy, et d'élèves en chevaux.

Les *pâtures grasses* sont des prairies naturelles environnées de clôtures et exclusivement destinées à être pâturées par les bestiaux. On prétend que la faux les appauvrit. Ces pâtures sont l'ame des exploitations des deux arrondissemens de Bergues et Avesnes, le premier, le plus au nord, et le second, le plus méridional du département.

Elles sont couvertes pendant 6 à 7 mois de l'année de vaches laitières, dont les produits alimentent les fabrications importantes de fromages de Maroilles et de Bergues, et le commerce de beurre. Ces pâtures servent en outre à l'engrais de bœufs pour la boucherie et à l'éducation d'un grand nombre d'élèves, surtout en chevaux dans l'arrondissement de Bergues.

Après ces deux arrondissemens, celui d'Hazebrouck est celui qui en a le plus; on y entretient surtout des vaches laitières, parceque, dans l'opinion des habitans, l'herbe n'est pas assez substantielle pour l'engrais.

Il s'en trouve aussi dans les arrondissemens de Lille et Douai (1), et quelques-unes à l'ouest de l'arrondissement de Cambrai, vers Ors, Catillon, le long de la Sambre. La plupart de ces pâtures sont plantées d'arbres fruitiers, et leurs clôtures d'arbres forestiers : ce qui présente un coup d'œil très-pittoresque et supplée à la pénurie de combustibles.

Les *marais* sont des terrains tourbeux, marécageux, donnant une herbe moins fine, et qui étaient en partie possédés en commun, avant 1793, pour la nourriture du bétail. Ces marais, dont les arrondissemens d'Avesnes et Cambrai sont à peu près dépourvus, se trouvent dans le reste du département et particulièrement sur les rives de la Sensée, de la Scarpe, de la Deûle, de la Marque, de la Colme ; on y extrait de la tourbe.

Dans un pays plat, les prairies riveraines sont continuellement sujètes à être inondées à la moindre crue d'eau : c'est ce qui arrive à celles de ce département. D'autres circonstances sont venues accroître le mal depuis la révolution, telles que la négligence dans le service des écluses, la cupidité des meuniers, qui les porte à tenir l'eau plus haute que les ordonnances ne le permettent, les constructions d'usines non autorisées : c'est surtout sur la Lys que ces abus ont eu les effets les plus désastreux ; des mesures sont prises pour en faire cesser les causes.

Il n'est pas si aisé de rendre les marais à leur premier état ; les défrichemens inconsidérés auxquels la loi sur le partage des communaux a donné lieu ; les excavations faites sans précaution pour extraire

---

(1) Dans les pâtures des environs de Marchiennes et St.-Amand, qui sont presque toujours sous l'eau, on élève des poulains qui y sont mis avec leurs mères.

de la tourbe, les ont, en partie, transformées en marais impraticables : de vastes flaques d'une eau stagnante et infecte ont remplacé le gazon nourricier, et condamnent de nouveau à la stérilité des parties immenses d'un bon terrain, dont le dessèchement a autrefois coûté tant de peines et de frais. L'intérêt personnel s'efforce encore d'éluder les mesures fermes que j'ai été obligé de prendre pour arrêter le mal.

Quant aux pâtures closes, tandis que l'arrondissement d'Avesnes voyait, depuis 20 ans, s'en former tous les ans de nouvelles, dans celui de Bergues les destructions de bétail occasionnées par la guerre et l'épizootie qui l'a suivie, ont servi, depuis la révolution, de prétexte pour rompre les meilleures pâtures, que l'on a emplantées en graines grasses. Il est à espérer que les propriétaires de ces riches terrains qui ont pu être déterminés un instant à les dénaturer, par l'appas d'un lucre trouvé dans le haut prix que les graines oléagineuses ont depuis quelques années, ne tarderont pas à reconnaître que c'est surtout dans leurs grasses pâtures qu'ils doivent chercher la richesse de leur sol.

On compte un grand nombre d'espèces de plantes dans les prairies, pâtures et marais du département du Nord.

(Voyez ci-devant l'article des plantes qui croissent naturellement dans le département).

On a vu à l'article *engrais*, que les fumures les plus usitées pour les prairies et pâtures, sont les boues des villes et les cendres de mer, de tourbes et fossiles.

Les brouillards, l'humidité naturelle du sol du département et les pluies fréquentes que lui procure le voisinage de la mer, rendent la pratique des arrosemens inutile; aussi n'a-t-elle lieu que dans quelques parties de l'arrondissement d'Avesnes.

En jetant les yeux, dans la suite de cet ouvrage, sur le tableau de la valeur des terres, on se fera, sur-le-champ, une idée de l'importance des produits des prairies et pâtures dans ce département.

Dans l'arrondissement de Bergues, on compte ordinairement une mesure (44 ares) des meilleures pâtures, par bœuf de 3 ans, ou vache annelière mise à l'engrais, ou poulain mâle d'un an ; une mesure (44 ares) de moyenne pâture pour l'entretien d'une génisse ou bœuf de 2 ans, ou d'une vache à lait, si la pâture est à portée de la ferme.

Une mesure (44 ares) de marais par veau d'un an.

J'ai dit que l'on ne convertissait en foin que l'herbe des prairies proprement dites. La fenaison s'en fait ordinairement en messidor ; on fauche avec la faux ; le foin, après avoir été étendu et retourné au soleil sur le pré jusqu'à ce qu'il soit sec, est amené dans les fermes pour y être conservé sur les fenils. Dans les grandes fermes de l'arrondissement de Bergues, on le met communément en meules dans l'enceinte de la ferme. On a, dans cette partie, l'habitude, après que le foin a été retourné une fois sur le pré, de le mettre, au bout de deux jours, en *ramées* (petites meules), de manière que la pluie ne puisse pas le pénétrer, et de le laisser, en cet état jusqu'à ce qu'il ait *sué* (terme du pays, qui signifie que le foin a jeté son feu de manière à pouvoir être mis en tas sans danger qu'il s'échauffe).

I I.

Prairies artificielles.

La culture des prairies artificielles est usitée dans tout le département du Nord : dans l'arrondissement de Cambrai, elles fournissent à peu près le seul fourrage qui s'y récolte.

Le *treffle* est la plante la plus généralement cultivée dans le département, parce qu'il aime les terres fortes et argileuses, les prépare très-bien à une récolte de froment, et qu'il convient, d'ailleurs, aux chevaux et bêtes à cornes. On le sème rarement seul, soit avant l'hiver, soit au printems; plus généralement il est semé dans cette dernière saison, sur les champs emplantés de froment, épeautre, seigle et quelquefois d'avoine. On en recouvre la graine avec le rateau ou le dos de la herse. Il croît à la hauteur moyenne de 2 pieds (il y en a qui va à 3 pieds). La deuxième année, il donne 2 et 3 récoltes, puis on le renverse pour y semer du blé.

Après le treffle vient la *luzerne* dans les parties sèches et terrains légers. L'humidité des autres parties du sol empêche de la cultiver autant qu'on le voudrait; car elle serait préférable au treffle, vu qu'elle dure 8 à 10 ans, donne 3 récoltes plus fortes par an et à des époques ordinairement différentes de celles du treffle: ce qui offrirait l'avantage d'alterner. Elle atteint, dans le département, la hauteur moyenne de 2 pieds 6 pouces (il y en a qui va à 3 pieds). On l'a essayée avec succès dans les terres *agaises* et *potasses* de l'arrondissement d'Avesnes, sur les parties les plus élevées.

Le *sainfoin*, qui demande des terres sèches, légères, marneuses, n'est pas, pour cette raison, généralement cultivé. On le trouve dans les terrains pierreux des arrondissemens d'Avesnes et Cambrai, et dans les sables au nord de la Colme: encore y est-il peu cultivé. Il y croît à la hauteur moyenne d'un pied 8 pouces (il y en a qui va à 2 pieds 2 pouces et plus).

La récolte de ces fourrages se fait de la même manière que celle des prairies naturelles, avec la faux

et le picquet ; les mêmes procédés sont employés pour les faner, avec cette seule différence que les tiges étant plus épaisses, doivent rester plus long tems exposées à l'air. Dans quelques contrées on a l'habitude de laisser ces fourrages exposés à l'air pendant plusieurs jours, tels qu'ils sont tombés sous le coup du faucheur, et de ne les relever ensuite que pour les mettre en monts ou *moyettes*, où on les laisse pendant 8 à 10 jours jusqu'à ce qu'ils soient bien secs. Il me semble que ce procédé est vicieux, et qu'il serait plus avantageux de les retourner plusieurs fois pendant 2 ou 3 jours, comme les autres fourrages.

La première récolte du treffle se fait sur la fin de prairial et au commencement de messidor; la deuxième, en fructidor et vendémiaire.

Les première, deuxième et troisième récoltes du sainfoin commencent plutôt.

Ces fourrages sont donnés aux chevaux et bêtes à cornes, partie en vert, partie secs, en hiver. Le treffle convient surtout aux chevaux ; la luzerne aux vaches ; le sainfoin aux uns et aux autres. Ordinairement les premières coupes sont pour les chevaux.

On les donne sans mélange ordinairement. Nos cultivateurs remarquent qu'il ne faut pas attendre jusqu'à la fin de l'année pour donner le sainfoin, parce que se remplissant facilement de poussière, il occasionne la toux aux chevaux. Il en est aussi qui ont éprouvé qu'en entassant sur le fenil la luzerne par couches alternatives avec la paille, celle-ci contractait une partie de la saveur de la luzerne, et en était plus agréable aux bêtes à cornes.

III.

Hivernages.

J'ai dit que les prairies naturelles et artificielles

sont, dans cinq arrondissemens du département, avec les terres labourables, dans la proportion du $\frac{1}{5}$ au $\frac{1}{4}$; mais la culture y est trop bien entendue pour qu'on s'y borne à ces seuls moyens d'entretenir un bétail nombreux. Les féves, les pois, les vesces sont cultivés en abondance: on récolte surtout généralement, un fourrage excellent, destiné spécialement à la nourriture des chevaux, qui supplée à-la-fois au foin et à l'avoine, même dans le tems des plus grands travaux où on ne leur donne que très-peu d'avoine: c'est celui qui est connu dans ce département sous le nom d'*hivernages*.

Les *hivernages* sont le plus généralement composés d'un $\frac{1}{3}$ ou $\frac{1}{4}$ de seigle et le reste de vesces. Cependant, au nord du département et au midi, on y substitue quelquefois le blé au seigle, les pois aux vesces; et au midi on y ajoute par fois les lentilles.

Ces hivernages sont semés en automne après le froment, et à la suite de deux labours. Un sol trop aquatique ne leur convient pas. Ils sont donnés ou verts, ou secs aux chevaux; dans le premier cas, on les fauche dès messidor; dans le second, ils sont récoltés dans le même tems que les blés et avec les mêmes instrumens. Pour les faire convenablement sécher, on les laisse sur place en petites javelles séparées de deux pieds l'une de l'autre, et on les retourne souvent; on les met ensuite en gerbes que l'on transporte à la ferme. On les donne ordinairement aux chevaux avec le grain et sans mélange; quelques-uns seulement en extraient la graine nécessaire à la semence.

Les hivernages atteignent la hauteur moyenne de 3 pieds 6 pouces: (il y en a qui ont jusqu'à 5 pieds.)

On connait aussi dans ce département deux espèces de fourrages de mars, les *warats* et les *dravières*.

Les *warats* sont composés de vesces, lentilles et féves ; ils sont ordinairement donnés en vert aux bestiaux.

Les *dravières* sont composées de féves et avoine, ou de lentilles et avoine, pois et avoine, et sont aussi données en vert, le plus ordinairement, aux chevaux.

On a vu précédemment, à l'article des plantes cultivées en grand dans le département, la nomenclature de celles d'entre les plantes légumineuses qui sont destinées à la nourriture des bestiaux, telles que navets, carottes, betteraves champêtres, choux-collets, et leur produit moyen.

Je me bornerai à dire que le choux-collet est donné en automne et en hiver aux bêtes à cornes, non entier, mais en détachant successivement de la tige les feuilles qui se trouvent le plus près de la terre.

Les autres racines sont surtout données en hiver.

Animaux.

Pour ne rien laisser à désirer sur l'agriculture de ce département, je donnerai ici un aperçu des ressources que lui procurent les animaux qu'elle élève, qu'elle entretient et qu'elle emploie.

J'indiquerai leurs maladies et les moyens employés pour les guérir.

Cet article pouvait trouver aussi sa place au chapitre du règne animal ; mais il tient tellement à l'économie rurale que j'ai cru ne devoir pas l'en détacher.

Suit le résultat du recensement général fait en l'an 9, des animaux qu'entretient l'agriculture dans le département du Nord.

Chevaux

Chevaux et Anes.

Arrondissemens communaux.	Chevaux servant à l'agriculture.	Chevaux empl. à d'autres travaux.	Poulains d'un an à 18 mois.	Poulains nés en l'an 9.	Anes existans.	Mulets existans.	Anons nés en l'an 9.
1.er	5,160.	331.	1,299.	1,495.	814.	18.	90.
2.e	4,860.	229.	435.	870.	139.	100.	11.
3.e	7,826	562.	296.	592.	335.	79.	3.
4.e	7,413.	439.	383.	767.	656.	392.	87.
5.e	7,558.	1,537.	833.	1,666.	856.	60.	140.
6.e	10,874.	769.	840.	1,680.	787.	20.	102.
Totaux.	43,691.	3,867.	4,086.	7,070.	3,587.	669.	433.

Bêtes à Cornes.

ARRONDISSEMENS communaux.	BŒUFS employés à l'agriculture.	BŒUFS destinés à l'engrais.	VACHES ou bœufs de tout âge.	VEAUX ou génisses trop jeunes pour produire	NOMBRE de veaux nés en l'an 9.
Premier.......	»	2,485.	12,128.	3,937.	10,107
Deuxième.....	»	2,519.	15,115.	5,038.	12,596.
Troisième.....	»	891.	30,456.	6,933.	25,380.
Quatrième.....	3.	181.	9,423.	2,954.	7,853.
Cinquième.....	374.	640.	18,989.	4 366.	15,824.
Sixième.......	11.	311.	26,487.	5,726.	22,072.
Totaux.....	388.	7,027.	112,598.	28,954.	93,832.

Bêtes à laine. — Chèvres.

Arrondissem. communaux.	Bêtes à laine.	Agneaux nés en l'an 9.	Chèvres.	Chevreaux nés en l'an 9.
BERGUES. .	8,149.	2,087.	13.	4.
HAZEBR. .	6,719.	1,123.	6.	2.
LILLE. . . .	19,325.	3,511.	56.	16.
CAMBRAI. .	30,699.	8,004.	91.	80.
AVESNES. .	33,433.	9,084.	29.	2.
DOUAI . . .	27,193.	6,137.	83.	26.
Totaux. . .	125,518.	29,946.	278.	130.

Porcs.

ARRONDISSEMENS communaux.	PORCS.	PORCS nés en l'an 9.
BERGUES...............	4,922.	6,904.
HAZEBROUCK..........	10,775.	10,711.
LILLE	3,658.	135.
CAMBRAI.............	7,280.	4,887.
AVESNES..............	7,331.	3,507.
DOUAI................	8.986.	3,961.
Totaux..........	42,352.	30,108.

Volailles de toute espèce, existantes.

Arrondissem. communaux.	Oies.	Canards.	Poules d'Inde.	Poules.	Observations.
1.er	3,868.	5,798.	1,933	46,384.	On n'a pu porter ici le recensement des pigeons : leur nombre est très-diminué depuis la révolution. Les marchés du département en sont, en partie, fournis par les communes voisines, dépendantes du département du Pas-de-Calais.
2.e	4,913.	7,366.	2,456	58,928.	
3.e	7,839.	11,755.	3,938.	94,040.	
4.e	8,343.	12,507.	4,172.	100,056.	
5.e	6,548.	9,821.	3,274.	78,568.	
6.e	9,951.	14,919.	4,975.	119,352.	
Totaux.	41,462.	62,166.	20,748.	497,328.	

Volailles de toute espèce écloses en l'an 9.

Arrondissem. communaux.	Oies.	Canards.	Poul. d'ind.	Poulets.
Bergues. .	2,862.	4,321.	1,441.	34,568.
Hazebr . .	2,954.	4,430.	1,477.	35,440.
Lille. . .	6,302.	9,445.	3,150.	75,560.
Cambrai. .	5,682.	8,520.	2,841.	68,160.
Avesnes . .	2,700.	4,050.	1,349.	32,396.
Douai . . .	7,370.	11,051.	3,684.	88,408.
Totaux. . .	27,890.	41,817.	13,942.	334,532.

Le département étant composé, comme on l'a vu, de 579,689 hectares de terrain de toute nature, ou 293 $\frac{1}{2}$ lieues carrées de 25 au degré, ou 381 lieues et demie de poste carrées, ou 5,797 kilomètres carrés, il résulte des tableaux ci-dessus, qu'il se trouve sur chaque kilomètre carré de terrain les quantités moyennes ci-après :

Chevaux . . .	(non compris les poulains nés dans l'année.) . . .	8 $\frac{9}{10}$.
Anes et mulets.	(non compris ceux nés dans l'année.) . . .	0 $\frac{31}{44}$.
Bêtes à cornes	(non compris les veaux nés dans l'année.) . . .	25 $\frac{33}{47}$.
Bêtes à laine .	(non compris les agneaux nés dans l'année.) . . .	21 $\frac{19}{40}$.
Chèvres . . .	(non compris les chevreaux nés dans l'année.) . . .	0 $\frac{8}{170}$.

Ce qui fait 57 $\frac{7}{181}$ bestiaux pour chaque kilomètre de terrain.

Mais, comme les terres labourables, prairies, pâtures, marais, n'occupent que 470,860 hectares de la surface du département, il se trouve sur chaque kilomètre carré de ces derniers terrains, 70 $\frac{35}{162}$ bestiaux de toute espèce.

On n'a pas compris les porcs dont le nombre donne par kilomètre carré. . . . . 7 $\frac{67}{88}$.

I.

Bêtes à cornes.

On connaît la belle espèce flamande des bêtes à cornes, l'une des plus productives de l'Europe : c'était exclusivement celle que nourrissait le sol gras de l'arrondissement de Bergues, avant l'épizootie qui y a causé tant de ravages il y a quelques années.

Le poids d'un bœuf gras de 4 ans y est de 700 à 800 livres; et à l'âge de 5 ans, de 900 à 1000 livres. Celui d'une vache, de 600 livres, donnant régulièrement un veau par an. Malheureusement, pour suppléer au déficit et faire consommer les pâturages, on a été obligé de tirer du département du Pas-de-Calais une espèce dont la taille est inférieure de moitié; mais cet inconvénient n'est que passager: les habitans sentent la nécessité de recréer leur belle race, en ne faisant d'élèves que de cette dernière, et, dans peu d'années, la petite espèce aura disparu.

Après l'espèce flamande on distingue, à juste titre, celle qui couvre les pâtures grasses de l'arrondissement d'Avesnes, dans les environs de Landrecies, Maroilles, Le Quesnoy, Avesnes. Elle a le corps gros et replet, les jambes courtes, le fanon pendant jusques sur les genoux. Les bœufs gras qu'elle fournit sont du poids de 7 à 800 livres. A côté de cette grosse espèce, dans le même arrondissement, vers Solre-Libre, contraste d'une manière frappante, une autre espèce de Vaches, à corps svelte, que l'on prendrait pour des biches si elles n'avaient pas de cornes.

C'est ici une preuve sans réplique de l'influence du sol: ces dernières vaches vivent ordinairement dans les bois, tandis que les autres foulent, pendant six mois de l'année, les pâturages les plus succulens.

La même influence du sol se fait sentir sur l'espèce des bêtes à cornes dans les autres arrondissemens; elle s'y présente plus petite dans la proportion de la rareté des pâtures et prairies naturelles. C'est ainsi que l'arrondissement de Cambrai offre l'espèce la plus chétive de toutes, ne donnant que des bœufs de 4 à 700 livres, tandis que dans celui de Lille et

une partie de celui de Douai, elle en donne de 600 à 900 livres.

On a vu précédemment que la partie sud-ouest de l'arrondissement d'Avesnes, à la droite de la Sambre, est la seule où l'on emploie quelques bœufs à la culture des terres; dans tout le reste du département, on s'attache surtout à l'éducation des vaches laitières, pour la reproduction et la fabrication du beurre et des fromages.

L'usage de laisser têter les veaux est inconnu dans ce département. Quelques heures après la naissance, le veau est ôté à la mère et nourri avec du bon lait; s'il est destiné à l'*élève*, on ne lui donne communément cette nourriture, mêlée de son, que pendant 5 ou 6 semaines, pour y substituer après du lait caillé, et du petit lait de fromage.

Si on veut en faire un veau gras pour la boucherie, on le pousse au lait pendant 3, 4, 5 à 6 mois.

La plupart des cultivateurs sont dans l'étrange usage d'envoyer le veau à la boucherie dans les 2 ou 3 premiers jours de la naissance. Comme on ne se sert pas de bœufs, on n'élève pas de mâle.

L'engraissement des bestiaux est cependant une branche très-productive de l'économie rurale sur plusieurs points du département. Dans l'arrondissement de Bergues, on engraisse surtout des vaches qui fournissent une chair très-succulente; on les met à tout âge à l'engrais, dès qu'elles ont cessé une année de faire veau.

Les bœufs s'y mettent à l'âge de 3 ans: on choisit pour cela les meilleures pâtures.

Les belles prairies de Nord-Libre, celles des bords de la Sambre et les grasses pâtures des environs de Maroilles, fournissaient, avant la révolution, des bœufs gras à l'approvisionnement de Paris, et de toutes les villes des départemens du Nord, du Pas-

de-Calais, de l'Aisne. On les tirait maigres des ci-devant provinces de Lorraine et de Franche Comté, et l'expérience avait appris que c'était une riche spéculation. Les ravages de la dernière épizootie l'ont forcément interrompue; cependant elle reprend. On tire aujourd'hui les bœufs des Ardennes, en attendant que les circonstances permettent de supporter les frais d'une importation plus lointaine. On met aussi à l'engrais les bœufs employés dans le pays à la culture, après qu'ils ont été attelés 7 ou 8 ans. La chair de ces derniers est préférable à celle de ceux qui n'ont pas travaillé.

Enfin, on voit des bœufs et vaches engraissés dans les étables, mais ce n'est ordinairement que chez des brasseurs de bière ou de genièvre, qui tirent ainsi parti des drêches de grains qu'ils ont employés.

Quelquefois, lorsque les bestiaux mis sur les pâtures en sortent sans être bien gras, on continue leur engraissement dans les étables avec le meilleur foin blanc, du grain moulu, comme féves et avoine mêlées avec de la drêche de brasserie, et du tourteau de graines oléagineuses.

L'exportation, dans l'intérieur de la France, de vaches de la race flamande est une autre branche de prospérité locale. Tous les ans, des marchands de Paris viennent faire des achats dans les arrondissemens de Bergues et Hazebrouck. Les vaches les plus belles et qui sont pleines, sont conduites par eux sur les marchés de la capitale.

Mais ce sont surtout les produits en beurre et en fromage qui sont le principal objet de l'élève des bêtes à cornes dans le département du Nord; le beurre des arrondissemens de Bergues, Hazebrouck, Avesnes est, à juste titre, renommé pour sa bonté, qui approche de celle du beurre de Dixmude;

il se conserve, *comme ce dernier*, une année entière sans avoir été fondu.

Les autres arrondissemens ne font de beurre que pour l'approvisionnement journalier des marchés de villes et les besoins des habitans de la campagne (on sait que le beurre est une des bases de la nourriture dans ce département). Il en est de même du fromage : les seuls arrondissemens de Bergues et d'Avesnes fournissent de ce dernier au commerce.

On a vu qu'au nord du département, les habitans font un grand usage, pour leur nourriture, de lait, de beurre; ce qu'ils en ont d'excédant sert, avec le petit lait de fromage, à l'élève des bestiaux. Dans les arrondissemens de Cambrai et Douai, les blanchisseries de toilettes et linon font une grande consommation de lait caillé. Partout l'excédant des laitages sert à la nourriture des porcs.

Dans les trois arrondissemens de Bergues, Hazebrouck et Avesnes, si renommés pour leurs riches herbages, et quelques parties de ceux de Lille et Douai, dans les environs d'Armentières et Nord-Libre, les bêtes à cornes sont mises, depuis le 15 floréal jusqu'aux premières neiges, dans les pâtures closes de fossés, de haies vives et d'arbres. Elles y restent nuit et jour. Des filles de fermes vont les y traire régulièrement trois fois par 24 heures.

L'hiver, on les retire dans des étables généralement bien construites, bien aérées, et où il ne manque, dans quelques endroits, qu'un peu plus d'élévation. Il s'en faut de beaucoup que, sous le rapport de la nourriture, elles soient également bien traitées dans ces étables. Dans les arrondissemens d'Hazebrouck et de Bergues on les nourrit de foin de *rives*, de regain, de paille de blé et d'avoine, de tiges de fèves, de choux, de navets, de carottes, de raves. On ajoute, pour les vaches laitières, une boisson dite

moulage, composée de mouture de seigle et féves, mêlée avec des carottes, des pommes de terre cuites, des drêches de brasseries de bière, de tourteaux de graines oléagineuses, le tout délayé dans l'eau. Dans l'arrondissement d'Avesnes, au contraire, où les ressources d'une riche culture ne multiplient point les moyens de subsistance, de la paille et un peu de mauvais foin sont leur seule nourriture. Aussi, au sortir de l'hiver, n'est-il point rare de voir des vaches exténuées de maigreur, se traînant à peine sur les pâtures, où elles consomment, pour se rétablir, une partie des herbes qui devraient fournir le lait.

L'arrondissement de Cambrai où les pâtures sont rares, présente le même tableau. Les bêtes à cornes sont nourries toute l'année à l'étable.

Dans les arrondissemens de Lille et Douai, elles sont également, toute l'année, à l'étable; mais elles doivent à la richesse de la culture, une nourriture aussi abondante et aussi variée que dans ceux de Bergues et Hazebrouck. Souvent on fait tremper les courtes pailles de grains dans l'eau avant de les leur donner. Il est des fermiers qui leur font une boisson qu'ils disent excellente, avec des pommes pourries que l'on fait cuire.

Dans les arrondissemens de Bergues et Hazebrouck, on a coutume de laisser les veaux de 8 à 12 mois dans la cour de la ferme, l'été et l'hiver; seulement dans cette dernière saison on les rentre la nuit. On prétend qu'ils deviennent plus vigoureux.

Si l'on excepte l'arrondissement d'Avesnes coupé de coteaux qui fournissent beaucoup d'eau de sources, la boisson des bêtes à cornes et de tous les bestiaux est l'eau des fossés et des mares qui environnent les pâtures : et il n'y a pas de doute que le plus ou moins de propreté de ces dépôts d'eau n'influe sur la santé.

Maladies les plus ordinaires aux bêtes à cornes dans le département du Nord.

1.° *Vent*, *enflure*, *entonnement* : ces trois dénominations sont employées suivant les localités, pour désigner une météorisation de l'estomac et des intestins dans les bêtes à cornes. Les habitans l'attribuent à l'effet de plantes vénéneuses, tandis qu'elle n'est que celui du dégagement de l'air, principe d'alimens très-fermentescibles, tels que le trèfle, le sénevé, les renoncules acres, etc. dont ces animaux ont mangé en trop grande abondance.

Les *guérisseurs de bestiaux* de la campagne pratiquent souvent la saignée, surtout à la queue; administrent à l'animal des breuvages avec le lait de beurre, le savon noir, l'huile ou autres semblables remèdes ; font avaler une pincée de poudre à canon, délayée dans de l'eau-de-vie. Il en est qui lui mettent un bâton dans la bouche pour la tenir ouverte, et lui font avaler 5 ou 6 grenouilles vivantes. Quelques-uns des plus hardis pratiquent l'ouverture de la peau; d'autres celle de la panse avec un couteau ou autre instrument. Cette maladie peut être prévenue, en ne laissant pas trop manger de ces herbages ou plantes aux bestiaux : elle est facilement guérie par les breuvages carminatifs auxquels on ajoute le nitre, l'eau-de-vie ou l'esprit de vin camphré et l'éther. Dans le cas où la météorisation serait extrême, on pratique dans le flanc gauche, avec le trois-quart, la ponction de la panse.

Chaud sang-pléene (dans l'arrondissement de Bergues), *Jet du bois* (dans l'arrondissement d'Avesnes).

Le *chaud sang*, est une maladie inflammatoire très-aiguë qui s'annonce par la perte de la rumina-

tion, une toux sèche, une respiration gênée; elle prend le nom de *pléene* (terme flamand), lorsqu'il se manifeste une sensibilité plus ou moins grande le long de l'épine d'orsale, et que la peau paraît y adhérer; le poil est hérissé.

On l'attribue, dans le pays, à l'interruption de la transpiration, résultant des vents du nord et des pluies froides pendant les premières nuits que les vaches passent au printems dans les pâtures, dans celles surtout qui sont découvertes et nues, et aux brusques vicissitudes d'une atmosphère qui, dans le cœur de l'été, distribue, dans un même jour, le chaud et le froid.

On peut aussi en chercher la cause, au rapport des hommes de l'art, dans la qualité des alimens solides et liquides: les pâturages au nord du département surtout, où cette maladie paraît la plus fréquente, contiennent beaucoup de renoncules acres; les bestiaux ne s'abreuvent que d'eaux de mares en partie saumâtres, croupissantes, putrides et souvent très-rares en messidor et thermidor. Peut-être aussi les brouillards terrestres et fréquens de cette contrée déposent-ils sur les végétaux une rosée nuisible. Ce qui doit faire croire à l'une ou l'autre de ces causes, c'est que le siège du mal est constamment dans les voies alimentaires.

Cette maladie est enzootique dans plusieurs communes de l'arrondissement d'Avesnes, dont les bestiaux vont paître dans les bois, et elle s'y déclare presque toujours dans le mois de floréal. Dans ces communes, on l'appelle *maladie rouge* ou *du sang*, lorsque les urines sont sanguinolentes; *maladie de feu*, lorsque la fièvre et l'inflammation augmentent d'intensité, et *maladie du bouton*, lorsqu'après tous ces symptômes il survient une éruption cutanée qui est toujours salutaire lorsque la nature y est secon-

dée par l'art. J'ai dit que, dans cet arrondissement, les bêtes à cornes sont mal nourries l'hiver, ce qui les réduit à une extrême maigreur; c'est le passage de ce régime forcé à des alimens abondans qui cause en eux cette pléthore.

Les *guérisseurs de bestiaux*, dont j'ai parlé, pratiquent contre le *chaud sang*, la saignée à la queue, en amputant l'extrémité de cette partie, ou aux oreilles en les fendant, en les trouant : le lait de beurre, la bière, le vieux lard, le poreau, l'ognon, l'oseille, l'huile, la moutarde composent leurs breuvages, cuits en forme de soupe. Quand ce qu'ils appèlent *pléene* a lieu, les breuvages sont composés de substances chaudes et irritantes qu'ils disent propres à faire tomber la *pléene*: effectivement l'inflammation se fixe sur les viscères du bas-ventre, et l'animal périt ordinairement. Ils pratiquent aussi, assez souvent, dans ce cas, une opération qu'ils appèlent *brocher* ou *herber*. Elle consiste à placer, dans une incision faite au tronçon, (partie supérieure de la queue), une racine d'herbe *de feu* (ellébore); quelquefois, cette opération se fait sur une des extrémités, mais jamais au fanon. Il en est qui font prendre à l'animal malade une légère décoction de cette racine caustique: ce qui, rarement, manque de le tuer. Les hommes instruits substituent efficacement à ces remèdes incendiaires, les tempérans acidulés nitrés.

Les *coliques* sont plus communes au premier équinoxe de l'année qu'en toute autre saison : on les attribue aux fils d'araignées qui couvrent alors les treffles et autres pâturages. On administre la térébenthine.

Maladie dormoire: occasionnée par une grande abondance de lait qui s'épanche au moment où

la vache vèle, et l'étouffe. On seigne la vache avant le vélage; on la trait lorsqu'on remarque que son pis est trop rempli.

Maladie enzootique des veaux.

Cette maladie leur arrive quand on cesse de leur donner à boire le lait et qu'on les met à la pâture. Elle est occasionnée par des humeurs piquantes dans l'estomac et les intestins. On l'attribue à la renoncule des prés et à la persicaire qui sont abondantes dans les pâtures, et aux temps froids et humides.

Les yeux larmoyans, la conjonctive rouge, les vaisseaux gorgés, le poil hérissé, la diarrhée, la dissenterie en sont les symptômes et les effets successifs; en moins de huit jours cette maladie enlève les bêtes du troupeau les unes après les autres.

Les remèdes appliqués avec succès sont, après avoir séparé l'animal malade des autres, de lui faire un cautère au-dessous du poitrail, et de lui administrer intérieurement des absorbans avec une légère potion narcotique.

Maladies épizootiques.

L'épizootie dévorante qui, depuis l'an 4 jusqu'à la fin de l'an 8, a simultanément affligé une partie de l'Allemagne, les parcs d'approvisionnemens des armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, et les départemens de l'est de la République, ne s'est introduite dans le département du Nord que vers le milieu de l'an 5, quoiqu'à cette époque elle exerçât depuis plusieurs mois ses fureurs dans tous les départemens réunis limitrophes et celui du Pas-de-Calais. Des mesures préservatives prises par les autorités locales, s'opposaient à son invasion. Malheureusement

la cupidité trouva le moyen de les éluder: des bestiaux gâtés transportés furtivement en fraude et à la nage d'une rive à l'autre de l'*Aa*, dans l'arrondissement de Bergues, en floréal; d'autres admis sans examen dans des foires, des marchés publics venant des pays réunis, communiquèrent la contagion dont les progrès furent tels que, pour le mois de brumaire an 6, c'est-à-dire dans l'espace de moins de neuf mois, le seul canton de Nord-Libre comptait déjà plus de 2,300 pièces de bétail mortes. Du côté de Bergues on a vu en moins de trois mois, un seul particulier en perdre jusqu'à 120.

En jetant les yeux sur la carte, on voit que cette maladie, qui n'a pas franchi la Sambre, a surtout exercé ses ravages dans les communes frontières, notamment dans les environs de Bergues et Nord-Libre. Dans l'arrondissement de Cambrai on ne l'a guères connue que dans le canton de Solesmes, où elle fut introduite par des bestiaux achetés par les bouchers dans les environs de Marchiennes et dans celui d'Avesnes; elle n'a pas passé Maubeuge et le Quesnoi.

Son règne a été de trois ans avec deux intervalles de trois à quatre mois; l'un en l'an 6, pendant l'hiver, l'autre en l'an 7, en automne. Elle a détruit les $\frac{5}{6}$ des animaux qu'elle a attaqués.

Cette épizootie avait tous les symptômes qui caractérisent une violente inflammation, et l'ouverture des animaux morts faisait voir tous les désordres qui en sont les effets. Mais, ce n'était que dans l'abdomen que l'on trouvait la cause de l'anéantissement du sujet, particulièrement et constamment dans les voies alimentaires.

Les empiriques, les prétendus sorciers n'ont pas peu contribué à étendre le mal; les premiers, par l'application de remèdes incendiaires et irritans; les

seconds, en inspirant aux crédules habitans de la campagne, par leurs paroles mistérieuses, leurs prétendus charmes, leurs amulettes, cette confiance aveugle qui fait regarder comme inutiles toutes autres précautions.

Les remèdes curatifs qui ont eu des succès, ont été les breuvages tempérans et acidulés, surtout avec l'eau de Rhabel. L'addition d'un peu de miel, de nitre et de camphre à petites doses; cette dernière substance dissoute dans un jaune d'œuf, ou dans un peu d'huile; les gargarismes d'eau d'orge ou de son avec l'oxymel, les lavemens incrassans; l'évaporation du vinaigre dans les étables; la propreté de celles-ci et le pansement de la main.

Ces remèdes quoique bien appliqués n'ont cependant pas toujours vu céder le mal. On sait que ce n'est qu'aux préservatifs que l'on en a dû enfin l'extirpation. Des mesures administratives sages les ont prescrits; malheureusement la routine et la cupidité ont empêché que l'effet n'en fut aussi prompt qu'il devait l'être, et ce n'est que sur la fin de l'an 8, que le département du Nord a été délivré de ce fléau, dont il ne reste plus aujourd'hui de traces que dans la diminution du nombre et l'altération des espèces. Quelques années de paix cicatriseront la plaie.

I I.

Chevaux.

L'élève des chevaux est depuis long-tems une branche importante de l'économie rurale du département du Nord : les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck et Avesnes, ainsi que la partie de celui de Douai, qui comprend St.-Amand et Nord-Libre, étaient en possession d'en fournir considérablement au

au commerce avant la révolution. Dans le reste du département, on en élevait pour une partie des besoins du pays. Ils sont généralement d'une race forte, et presque exclusivement propre à l'agriculture et au charroi. On distingue surtout la belle race de chevaux des arrondissemens de Bergues et Hazebrouck; c'est la même dont le citoyen *Huzard*, (1) parle sous le nom de *chevaux de la châtellenie de Furnes*, qui sont de forme colossale, étoffés, et d'une bonne construction.

Les élèves de ces deux arrondissemens étaient, avant la révolution, une pépinière où les Picards et Normands venaient acheter, à 18 mois, les poulains les plus propres à faire les meilleurs chevaux de trait, par leur taille et par leur force; ils les élevaient jusqu'à l'âge de 4 ans en les faisant travailler doucement; ensuite les départemens de l'intérieur de la France venaient acheter à grands prix ces chevaux faits, pour servir au roulage et aux services où la taille et la force sont nécessaires. La navigation du Rhône et le roulage étaient surtout approvisionnés de chevaux de cette origine: on y prenait aussi de beaux chevaux de carosses. C'est ainsi que différentes coutrées de la France ont toujours aidé à soutenir la réputation des chevaux Normands. La paix fera refleurir cette branche du revenu public. La manière dont se fait, dans ces deux arrondissemens, l'élève des chevaux, mérite d'être remarquée. Les fermiers et cultivateurs n'employent à la culture de leurs terres, que des jumens d'une taille de 4 pieds 9 pouces à 5 pieds, qui, à l'âge de 15 à 18 mois commencent à travailler, et ne leur donnent que des étalons de la race du pays. Mais ils ont soin

(1) Instruction sur l'amélioration des chevaux en France.

d'aller acheter à l'âge de 3 et 4 ans ces étalons dans les pâtures de la Normandie, où nous avons vu qu'ils sont conduits à 18 mois et 2 ans : alors ils n'ont plus la tête si lourde, la ganache aussi chargée de chair, les jambes aussi grosses qu'en sortant des herbages gras et humides de l'arrondissement.

Ces étalons donnés à des jumens choisies du pays, sont reconnus être les plus propres à conserver la forte race dans toute sa pureté. Quelques-uns prétendent que des étalons plus fins pourraient procurer des chevaux de cavalerie; mais les vrais économes aiment mieux conserver une race qui est rare en France, que de s'exposer au hazard de manquer des essais pour une espèce plus fine que l'on trouve d'ailleurs dans beaucoup d'autres départemens. Il est des cultivateurs qui tiennent 4, 6, 8, 10, 12 et plus de ces jumens; le nombre peut en être évalué, dans ce moment, à 4,000 au moins dans le seul arrondissement de Bergues.

Dans les ci-devant châtellenies de Bergues et Bourbourg, les magistrats distribuaient annuellement, dans leur arrondissement respectif, 3 prix : le premier, de 600 fr.; le deuxième, de 300 fr.; le troisième, de 150 fr. à ceux qui procuraient les plus beaux étalons pour le service des jumens, dans des cantons désignés pendant l'année. Une époque était fixée pour leur rassemblement aux chefs-lieux, où des experts en faisaient choix; ensuite les prix étaient distribués aux propriétaires avec pompe et appareil. Cet encouragement avait singulièrement amélioré l'espèce.

J'ai proposé au gouvernement le rétablissement de ces primes avec des améliorations et modifications.

Des mesures d'un autre genre avaient été prises sur d'autres points du département.

Les ci-devant états de Flandre avaient établi à Lille un haras, composé de 12 à 16 superbes chevaux Danois qui, pendant l'hiver, étaient nourris et soignés à Lille, et se transportaient pendant l'été dans toutes les communes où il y avait plusieurs jumens.

A Valenciennes, un intendant de Hainaut avait fait acheter dans le Danemarck et en Espagne des étalons. Il en avait placé un à l'abbaye de Vicogne, un à l'abbaye de St.-Saulve, un à l'abbaye de Crespin, à la ferme de Guis, à Hornaing, à celle d'Yolle, à Sommaing, où ils ne coûtaient rien à la province pour nourriture.

Ces étalons servaient à 30 jumens chacun; ils exemptaient chaque jument de la corvée et de la taille. Cet encouragement a produit dans cette partie, où la race est originairement petite, des bons chevaux de cabriolet, de dragons et de hussards, mais aucun de cavalerie.

Enfin, 10 ans avant la révolution, Mr. *Préseau-d'Hugemont*, ancien colonel de cavalerie, s'était chargé d'un haras établi dans les environs de Maubeuge, pour l'amélioration des chevaux du pays. Les élèves provenus d'accouplement des chevaux étrangers avec les jumens du pays, avaient donné d'abord des résultats peu satisfaisans. Les poulains de cette race croisée portaient sur des jambes fines et sèches, un corps gros et matériel, et beaucoup d'autres variétés qu'il serait trop long de détailler. On a fait saillir de ces élèves par leurs pères, et il en est résulté de beaux chevaux.

J'ai dit qu'originairement la race des chevaux du Hainaut était petite: mais elle est bien changée depuis qu'on y a amené des gros chevaux Flamands. Dans cette partie on trouve maintenant, comme

dans le reste du département, beaucoup de chevaux doubles propres au trait. Les environs de Nord-Libre, St.-Amand, et l'arrondissement d'Avesnes fournissaient aux mêmes marchands que les deux premiers arrondissemens cités, et presque exclusivement, des chevaux entiers.

Aujourd'hui que l'on n'a plus la ressource ni des primes, ni des haras, la propagation de l'espèce des chevaux se fait par le moyen d'étalons que quelques cultivateurs curieux élèvent chez eux, et surtout par des étalons ambulans, que des spéculateurs qui n'ont pas d'autres moyens d'existence promènent de commune en commune. L'espèce de ces derniers étalons est généralement belle, et préférable à ceux élevés dans les fermes; elle provient des départemens de la Belgique, et particulièrement du Fernenback, département de la Lys. Ces derniers sont de la taille de 5 pieds 5 à 6 pouces, grosses jambes, tête lourde, poitrail large et croupé, en général assez bien faits de corps quoique gros et paresseux.

Malheureusement l'avidité du gain de leurs conducteurs qui leur donnent souvent 5 à 6 jumens dans un jour, les expose à être promptement ruinés, et à la longue il en résultera une dégénération complète dans l'espèce des chevaux du département, si l'on n'adopte promptement un système propre à prévenir ce malheur. Mais quels moyens emploiera-t-on; rétablira-t-on les haras? instituera-t-on des primes d'encouragement? L'expérience semble avoir prononcé d'une manière non équivoque dans ce département.

Les haras des châtellenies de Lille et du ci-devant Hainaut n'ont, en dernière analyse, amélioré que faiblement la race, tandis que les primes ont porté celle de la châtellenie de Bergues au plus haut degré de per-

fection. Je me suis fait rendre compte des règlemens qui existaient, et j'ai appelé, sur cet objet, l'attention du gouvernement.

Le régime des chevaux et élèves varie sur les différens points du département.

Dans l'arrondissement de Bergues et dans les environs de Nord-Libre, arrondissement de Douai, les chevaux et élèves restent dans les prés nuit et jour durant la belle saison, et à l'écurie l'hiver. Du côté de Bergues, on a même l'usage de laisser dehors, nuit et jour dans la cour de la ferme, les poulains de 8 à 12 mois, en leur donnant un peu d'avoine, de paille et du foin à un ratelier : on remarque qu'élevés ainsi, ils profitent mieux pendant l'été que ceux qui sont logés chaudement. Dans quelques parties des arrondissemens d'Hazebrouck et Lille, on met les chevaux à la pâture le jour; dans le reste du département, les chevaux et élèves sont généralement nourris à l'écurie toute l'année, depuis, surtout, le partage des marais communs. Au reste, cette cause ne se fait guères sentir que dans l'arrondissement de Douai, où il y avait le plus de ces marais.

Les écuries sont bien construites, bien aérées; et, dans la plupart, les chevaux séparés par des barres de bois. Leur nourriture l'hiver consiste en foin, paille, féves en gerbes et en grains, treffles, sainfoin, warats, hivernages (fourrage composé de vesces et seigle ou d'*entillons*, petites lentilles, et seigle). Souvent on le donne en coupage, ainsi que la paille de blé. On donne aussi l'avoine, la mouture de seigle avec féves. Dans le tems des ouvrages, la nourriture est plus abondante qu'en autre tems; on donne plus de foin et d'avoine. Il est des cultivateurs qui ont soin, pour écarter l'échauffement, de blanchir de tems en tems la boisson avec le son. L'été, même

nourriture pour les chevaux qui ne vont pas en pâture.

Au printems, on est assez généralement dans l'usage de faire prendre le vert aux chevaux, soit en le donnant à l'écurie, soit en les faisant paître dans la prairie.

I I I.

Anes.

La race des ânes, dans ce département, est d'une taille assez forte. Ils sont plus ou moins répandus, suivant l'importance des services que les localités les mettent à portée de rendre. Aussi les trouve-t-on en grand nombre autour des grandes villes où ils apportent, tous les jours, des légumes et autres denrées qui garnissent les marchés publics. L'âne est aussi très-multiplié dans les environs des dunes, à cause de sa sobriété et de la facilité qu'il donne de faire des transports sur un sol mouvant et sablonneux, dans des traverses impraticables aux voitures. Une émulation assez digne d'être remarquée ne contribue pas peu à l'amélioration de l'espèce ; c'est celle des jardinières et laitières, dont la plus fière au marché, est toujours celle qui y est arrivée avec le baudet qui a la meilleure mine.

I V.

Mulets.

Le mulet est rare dans le département du Nord. On ne le rencontre guères que dans les contrées marécâgeuses des arrondissemens d'Hazebrouck et Lille, aux environs de la Lys, et dans les parties de l'arrondissement de Cambrai qui, dénuées de

routes, sont impraticables au roulage pendant une grande partie de l'année. On ne l'emploie que pour le transport à dos, et jamais au trait.

V.

Bêtes à laine.

Le département du Nord a sa belle race de bêtes à laine, comme il a celle de bêtes à cornes. C'est de cette race connue sous le nom de *moutons Flandrins*, qu'*Arthur-Yung* fait l'éloge dans son voyage en France, lorsqu'il dit : « il n'y a guères de laine « de France qui soit aussi bonne que la nôtre (la « laine Anglaise), excepté celle du Roussillon, de « Narbonne et du Berry pour carder, et *de la* « *Flandre pour peigner* ».

Cette race n'est pas universellement répandue dans tout le département; elle ne se trouve que dans les 4 arrondissemens les plus au nord : encore tous les individus qu'on y nourrit n'en sont-ils pas. Il y a des contrées où l'usage de faire des élèves est négligé, les fermiers se bornant à aller acheter des troupeaux tout faits, dans les départemens de la Somme et du Pas-de-Calais. L'arrondissement de Bergues, entr'autres, en tire les $\frac{7}{10}$ de ses bêtes à laine.

La race des arrondissemens de Cambrai et Avesnes est moins grosse : c'est celle du Hainaut : elle donne de la la laine plus courte et en général moins fine.

C'est surtout sur les bêtes à laine, que l'on aperçoit d'une manière sensible dans ce département l'influence de la nourriture et du climat.

Une expérience constante a prouvé que les moutons importés des départemens de la Somme et du Pas-de-Calais, où la nourriture est moins grasse,

reçoivent dans le département du Nord un accroissement de grosseur et de richesse en toison. C'est une remarque faite particulièrement dans l'arrondissement de Bergues où j'ai dit que les $\frac{7}{10}$ des troupeaux sont annuellement tirés de ces 2 départemens; on y trouve surtout un bénéfice important en les engraissant. Les brebis du département de la Somme, race Picarde, importées dans les environs de St.-Amand, acquièrent, en 3 ans, au rapport des vieux bergers, un tiers de plus de finesse à leur toison. Des moutons du même cru nourris le long de la côte, dans l'arrondissement de Bergues, ne donnent pas une aussi belle laine que ceux nourris au midi du même arrondissement: différence qui ne peut être attribuée qu'à l'aridité du sol et aux vents du nord qui influent sur la laine, la rendent plus pâle et plus dure. En revanche, les moutons nourris le long de la côte, où les herbes sont plus salines et les eaux saumâtres, engraissent plutôt que ceux nourris dans l'intérieur de l'arrondissement, preuve de l'utilité de l'addition du sel à leurs alimens, usage déjà connu des Romains, pratiqué par la plupart des peuples modernes, recommandé par *Daubenton* et *Tessier*, et qu'*Arthur-Yung* est surpris de ne pas voir encore adopté dans son pays.

On trouve un même avantage à faire passer les moutons des arrondissemens d'Avesnes et Cambrai dans les autres contrées du département. Par un effet contraire, on a essayé, sans fruit, à diverses reprises, de naturaliser la grande race Flandrine sur le sol moins nourricier de ces deux arrondissemens.

Généralement la laine des vrais Flandrins dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck et Lille, lorsqu'ils sont bien nourris, soignés et entretenus, (tels sont entr'autres ceux des grandes fermes) est

longue et assez fine. Les plus fortes toisons donnent jusqu'à 10 à 12 livres en suint, et 4 à 6 livres lavées. Communément c'est 7 à 10 livres en suint, et de 3 à 4 livres et demie lavées. Elle est surtout employée dans les manufactures de draps, calemande de Lille, Tourcoing et Roubaix.

Les mêmes fabriques absorbent aussi une partie de celles de l'arrondissement de Douai, dont les toisons présentent quelque chose de moins en finesse et en poids; le reste des laines de cette partie du département ainsi que celles des arrondissemens d'Avesnes, Cambrai, alimentent les fabriques de pinchinat, serges, bonnets, gants, chaussons, des communes de St.-Amand, Trélon, Solre le-Château. On en fait aussi des chapeaux, des matelas.

Il s'en écoule aussi quelques petites parties des arrondissemens de Bergues et Hazebrouck, vers les fabriques de Boëche, de St.-Omer et autres du Pas-de-Calais.

L'usage n'est pas de laver les bêtes à laine avant de les tondre : les toisons se vendent brut aux marchands; on prétend qu'elles se conservent mieux avec leur suint.

La pratique la plus générale du désuintage dans ce département, est de laver les laines à l'eau courante; il est des fabricans qui employent pour le même objet, le beurre, le peigne à dents de fer chauffé.

L'arrondissement de Bergues est le seul où l'éducation des bêtes à laine n'ait pas éprouvé d'altération depuis la révolution ; un recensement fait en l'an 9 y présente, au contraire, un excédant de 11 troupeaux de 150 bêtes l'un, sur ce qui en existait en 1789. Dans tout le reste du département, on peut calculer que le nombre des troupeaux est diminué de moitié depuis la révolution, encore sont-

ils bien moins forts. On s'accorde à donner pour cause de cette diminution, la destruction des grandes fermes qui ont été vendues par lots ; le partage des biens communaux ; les anticipations faites sur les grands chemins, qui tous servaient en même-tems à la paisson ; la gêne où se sont trouvés les fermiers par suite de l'invasion de l'ennemi, et de plusieurs mauvaises récoltes. Beaucoup, parmi les petits occupeurs surtout, trouvent plus de bénéfice à élever des vaches, et en général, si on en excepte l'arrondissement de Bergues, on ne paraît tenir à cette branche de l'économie rurale, que sous le rapport de l'engrais que procure le parcage ; j'en ai parlé à l'article *engrais*.

C'est sans doute cette considération, jointe à la persuasion où sont généralement les cultivateurs, que le sol, la température et la nourriture de ce pays ne conviennent point aux moutons de race Espagnole, qui a fait, jusqu'à présent, qu'il n'a été tenté aucun essai pour la naturalisation de cette riche espèce. Cependant, les succès obtenus dans d'autres départemens attirent, depuis quelques tems, l'attention de certains fermiers des arrondissemens d'Avesnes et Cambrai, où le sol paraît être plus convenable à l'éducation de cette race, et il y a apparence que l'éloignement seul de Rambouillet les empêche de se procurer de ces moutons.

Les bêtes à laine sont logées en hiver dans des étables, auxquelles sont pratiquées de petites fenêtres pour le renouvellement de l'air. Leur nourriture est bonne et abondante ; elle consiste en foin, paille, hivernages, féves, pois, warats, avoine, vesces. Au nord du département, on mêle quelquefois à ces grains des tourteaux de colza et d'œillettes, réduits en morceaux, et des carottes coupées lorsqu'elles

sont abondantes. On fait sortir les troupeaux, autant que possible, tous les jours, tant que la neige et les gelées ne sont pas fortes.

En été, elles vont paître le long des chemins, des fossés, dans les éteules. Avant la moisson, époque où elles trouvent peu de choses aux champs, on leur donne en rentrant du treffle vert. Depuis la récolte, la paisson suffit jusqu'à la fin de brumaire.

Lorsque les moutons sont à l'engrais, on augmente la portion, et on donne, surtout, les tourteaux, la drêche de brasserie et des breuvages d'eau blanchie avec la farine des mêmes grains. On a soin de les mettre dans un enclos à part.

En été on engraisse aussi des moutons aux champs.

On fait les moutons dans ce pays à l'âge de 2, 3, 4 et 6 mois. On n'a pas généralement l'usage de faire des moutonnes.

L'âge auquel on commence à faire servir les béliers, varie communément depuis 18 mois jusqu'à trois ans. Quelques fermiers prétendent trouver plus d'avantage à les employer dès l'âge de 6 mois. On leur donne depuis 30 jusqu'à 60 et même 70 brebis; 3 pour un troupeau de 200 bêtes.

Les maladies ordinaires des bêtes à laine sont:

1.° Le *chaud-sang*, même maladie que celle des bêtes à cornes, à laquelle on a coutume d'appliquer les mêmes remèdes, suivis des résultats aussi fâcheux. Cette maladie produit dans l'animal une affection vertigineuse, suivie d'une prompte mort s'il n'est de suite saigné; les bergers pratiquent cette opération à l'artère frontale. Cette maladie paraît être l'effet de la pléthore, ou d'une forte raréfaction du sang, ou bien est-ce la maladie appelée

proprement *vertige abdominal*? Dans le premier cas, les hommes de l'art conseillent la saignée et les délayans; les tempérans dans le second; les carminatifs et notamment le tartre stibié dans le troisième.

2.° *Les maladies psoriques*, telles que *la gale* qui attaque ordinairement les parties les moins fournies de laine, et est contagieuse: on l'attribue à une trop abondante nourriture, et à la paisson pendant un tems trop chaud. Il se forme par l'influence de la chaleur, une crasse sur la peau, sous laquelle crasse s'élèvent des pustules. Les frictions avec le tabac infusé, ou avec le terque ou brai la guérissent toujours. Il est à remarquer que, dans une partie de l'arrondissement d'Avesnes, la gale est presque habituelle à l'espèce du pays.

La *rogne*; cette maladie est appelée le *mauvais museau* dans quelques endroits, sans doute à cause qu'elle n'attaque que la tête et le nez; elle a un caractère dartreux; on l'attribue aux grandes chaleurs. Les bergers la disent non contagieuse, mais très-difficile à guérir: aussi emploient-ils contre elle les remèdes les plus violens; tels que le mélange de fleurs de souffre, d'arsenic et de vieux-oing; le souffre, l'ellébore noir, l'huile de chènevis et d'euphorbe; l'onguent mercuriel double; le terque pur, etc. Les plus modérés emploient pour la tête le souffre, l'alun, le chènevis, et pour frotter le corps le beurre et le camphre bouilli.

3.° Le *piétain*; dépôt qui se forme dans la bifurcation de l'ongle. Il a ordinairement lieu après la récolte; on l'attribue à la piqûre faite par les chaumes sur cette partie. Le dépôt ouvert à tems et

pansé tant bien que mal, se guérit assez ordinairement,

4°. *Le mal de pied*; autre maladie qui attaque les bêtes à laine; c'est aussi un dépôt, il paraît avoir spontanément lieu; il se forme sous l'ongle et finit par en opérer la chute. Cette maladie attaque plusieurs et même souvent tous les pieds de l'animal ensemble, et l'oblige à rester couché ou à se traîner sur ses genoux. On n'a dans le pays aucune idée de la cause de cette maladie. On la regarde comme rarement curable et comme très-contagieuse entre les moutons d'un même troupeau: aussi le fermier dans celui duquel elle se manifeste se hâte-t-il de les vendre. Comme cette maladie se montre ordinairement au printems, ne serait-elle pas le résultat du séjour de ces animaux dans des étables non aérées, et contenant souvent deux ou trois pieds de fumier, duquel s'exhale une quantité étonnante de vapeurs chaudes, alcalines et très-caustiques? Des vétérinaires instruits prétendent qu'en pratiquant à tems l'opération de la dessolure, pour donner issue à la matière renfermée sous l'ongle, et en pansant selon l'état des parties, on réussirait infailliblement à guérir cette maladie.

Vent, *enflure*; même maladie dont il a été parlé a l'article des bêtes à cornes; même opinion dans le pays et chez les gens de l'art, sur sa cause; même traitement de la part des habitans qui pratiquent la saignée sous la queue ou aux oreilles, administrent des boissons d'eau dans laquelle on a délayé de la thériaque, ou bien font avaler du beurre; les gens de l'art conseillent les mêmes remèdes que pour les vaches, mais dans une dose proportionnelle.

Le *claveau* (*clavelle*, *glavelle* dans le pays), espèce de petite vérole beaucoup plus funeste au printems et en automne que dans les autres saisons. Elle est contagieuse. Les symptômes sont malaise, inquiétudes, battement de flanc, quelquefois cessation de la rumination, yeux enflammés, respiration gênée, tête basse, pouls dur, fiévre, écoulement par les nazeaux, etc. On l'attribue aux mauvais fourrages, aux grandes chaleurs.

Le premier soin à donner est de séparer les animaux malades ; on leur administre une infusion de souffre en poudre avec son et sel marin, ou bien de la thériaque gros comme une féve dans une cuillerée d'eau. On distingue deux sortes de claveau, le *bénin* et le *confluent* : le premier se guérit aisément ; souvent la paisson des plantes salines sur les bords de la mer suffit ; l'autre, qui est plus rare dans le pays, est regardé comme incurable ; les propriétaires, dans ce cas, se hâtent toujours de tuer leurs bestiaux pour les manger.

La *pourriture* : résultant de la paisson dans les vallées continuellement humides : sans remède connu.

La *fiévre* : résulte ordinairement de la paisson de la crapaudine, de la douve (*ranonculus longifolius palestris*). Dans le pays on saigne l'animal à la veine de l'œil droit, entre les deux cornes du pied, et l'on donne beaucoup de rafraîchissemens.

La *grise foire*, ou *diarrhée cendrée* : elle est occasionnée dans l'arrondissement de Bergues, par une plante nommée *poivre-d'eau*, très-commune dans le pays. La maladie ne dure qu'une heure ou deux au plus. Aussi les bergers n'ont jamais administré aucun remède ; dès qu'ils s'en aperçoivent,

ils prennent le parti d'égorger l'animal sur place et la chair en est bonne.

La *gravelle*: formation dans les reins et vessie d'un gravier qui gâte les bêtes si elles ne sont pas secourues à tems. Cette maladie est surtout connue dans l'arrondissement d'Avesnes, aux environs de l'exploitation des cendres fossiles. Elle survient aux bêtes à laine lorsque, dans des fortes chaleurs, on les fait paître dans des endroits sulfureux. Le traitement usité par les bergers est de tenir la bête à l'humidité : alors, ce gravier qui paraît être un sel se dissout et se décharge par les urines.

V I.

Chèvres.

Un pays plat et humide est peu propre à l'éducation des chèvres; aussi n'en élève-t-on pas dans le département. C'est un fléau de moins pour l'agriculture, et les clôtures surtout; seulement il en existe quelques-unes dans les villes pour fournir du lait, quand les médecins le croient nécessaire à la santé.

V I I.

Porcs.

La nourriture principale des habitans étant la chair salée du porc, il n'est pas étonnant que l'engrais de ces animaux de basse-cour soit une des branches de l'économie rurale du département du Nord.

Les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck et Avesnes sont ceux qui en élèvent le plus; dans les

autres arrondissemens on se contente de les acheter déjà élevés, pour les mettre ensuite à l'engrais. On préfère de les tirer des départemens du Pas-de-Calais et de la Somme.

L'espèce dans le pays présente les mêmes variations que celle des chevaux, des bêtes à cornes et à laine. Elle est très-grosse dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck et une partie de celui de Lille, elle va ensuite en décroissant à mesure que l'on s'avance au sud. Ainsi le poids d'un porc gras est dans les premiers arrondissemens de 200, 300, 400 livres, tandis qu'il n'excède pas 200 dans l'arrondissement d'Avesnes. Indépendamment de la consommation des fermes, les porcs engraissés dans le département alimentent en grande partie le marché aux porcs gras et maigres établis dans différentes communes; et les environs de la forêt de Mormal fournissent, dans les années de glandées, Paris, diverses villes de l'intérieur, et les ports voisins pour les salaisons. Les féves, l'orge, l'avoine, les pois, les vesces, le seigle, les pommes de terre, le lait de beurre et de fromage sont les alimens que l'on donne aux porcs à l'engrais. Les grains sont réduits en farine et les pommes de terre cuites; le tout est mêlé et broyé ensemble dans de l'eau et du petit lait; c'est ce qu'on appelle *molage*. On vante surtout la farine de seigle comme donnant un engrais meilleur et plus prompt.

Les porcs sont généralement nourris en tout tems dans les fermes et basse-cours où on leur laisse la facilité de courir pendant le jour; leurs maladies les plus ordinaires sont :

1.° Le *feu Saint-Antoine*; c'est une érésipèle inflammatoire : l'animal est triste et ne mange pas. Cette

Cette maladie se communique, et l'animal succombe en moins de 10 à 12 heures, il est très-enflé et la chair est noire.

2.° *Ladrerie* : l'animal est lourd, pesant, quoique mangeant bien; la langue est chargée de pustules remplies de matière blanche qui se remarquent aussi à l'ouverture du cadavre, sur les viscères les plus essentiels à la vie, comme le poumon, le foie. La chair des porcs qui en sont attaqués est très-blanche et sans consistance.

La *soie*, le *poil* : la maladie que le campagnard appèle de ce nom, et qu'il attribue faussement à des soies rentrées dans les chairs, n'est autre chose qu'un engorgement des glandes du gosier. Les soies qu'on en tire et qui environnent ces glandes sont sanguinolentes à leur bulbe; en les arrachant, on produit un stimulant qui, quelquefois, suffit pour les guérir.

Quant aux deux dernières maladies, rarement les habitans leur cherchent-ils du remède, dans la persuasion où ils sont que les porcs ne guérissent presque jamais; ils préfèrent de les tuer dès qu'ils les voient languissans.

Garde des troupeaux.

Comme il existe très-peu de pâturages communs dans le département, surtout depuis le partage des marais effectué en vertu de la loi de 1793, les troupeaux gardés en commun sont très-rares. Dans les communes même qui ont conservé des portions communales, la crainte du retour de l'épizootie a empêché, jusqu'à présent, la réunion des troupeaux : nouvelle preuve de la sage prévoyance qui

caractérise les agriculteurs du département du Nord. Chaque particulier fait garder ses bestiaux à part, ou les tient dans ses pâtures closes s'il en a.

Quelquefois, seulement, faute d'herbages, on met une bête d'un ou deux ans en pension chez un voisin ou ailleurs. Pour celle d'un an on paie de 18 à 24 francs par an, suivant la bonté des pâturages, et pour la seconde de 27, 30 à 36 francs.

Il arrive aussi que lorsqu'une bête a souffert de maladie, on l'envoie pour se rétablir prendre le vert dans les prairies; ce pâturage dure trois mois et se paie à raison de 9 francs par mois.

Artistes vétérinaires.

Les anciens états des provinces qui forment aujourd'hui le département du Nord paraissent avoir senti de bonne heure la nécessité d'organiser le service de la médecine vétérinaire dans leur ressort. Avant la révolution, on trouvait par-ci par-là des artistes brevetés et salariés sur la caisse publique, dont les attributions étaient d'exercer une surveillance générale sur la santé des bestiaux, notamment dans les foires, et de leur porter des secours en cas d'épizootie.

Depuis la révolution, quelques élèves formés à l'école d'Alfort sont venus s'y établir; il s'en trouve d'autres des écoles de Paris, Louvain, ou qui ont été formés chez des artistes renommés à Lille, Douai; beaucoup de maréchaux enfin suppléent à la théorie par une pratique prudente et heureuse: de sorte que, sous ce rapport, la situation du département est assez satisfaisante, et qu'on peut y attendre avec sécurité l'organisation définitive du service vétérinaire, si indispensablement lié avec la prospérité de l'agriculture.

VIII.

Oiseaux de basse-cour.

On élève dans les fermes et chez les petits occupeurs, des poules, canards, oies, poules d'Inde, pigeons.

Les poules et les canards sont les plus nombreux et se reproduisent beaucoup. Le pays est trop humide pour l'élève des poules d'Inde; aussi les achète-t-on ordinairement tout élevées, surtout dans les arrondissemens de la partie du nord du département. Les oies ne sont guères élevées en quantité que dans quelques communes dans les vallées qu'arrosent les principales rivières.

Les pigeons étaient très multipliés avant la révolution: il y en a bien moins maintenant. Le pigeon biset ou fuyard a presque disparu de l'intérieur des communes rurales et même des villes; on remplace cette espèce par le pigeon Romain patu, et par toutes les variétés que la fantaisie a recueillies. C'est même un objet d'amusement dont le goût se répand au désavantage des toits et de la salubrité des eaux des citernes. On prétend que la destruction du pigeon biset ou fuyard est une perte pour l'agriculture, parce qu'il donnait un engrais précieux. En général, on fait peu de spéculation sur l'éducation de la volaille dans ce département, si ce n'est dans quelques communes, pour les plumes qui se vendent 300 fr. le quintal, plumes d'oie, et 75 fr. le quintal, plumes de canard. La fermière juge ses soins récompensés lorsqu'elle trouve, dans le produit de sa basse-cour, une partie des menus frais du ménage.

Fermes d'exploitation rurale.

Arthur-Yung, dans ses voyages en France (1) après avoir fait remarquer que « c'est entre Valen-« ciennes et Bouchain que se terminent les champs « ouverts qui n'ont cessé de l'accompagner plus ou « moins depuis Orléans, et qu'après Valenciennes, « le pays est enclos, ajoute qu'il s'y trouve aussi « une ligne de division d'un autre genre: *les fermes*, « continue-t-il, *sont, en général, grandes dans le* « *pays ouvert*; *mais, dans les riches vallées de la* « *Flandre, elles sont petites et communément entre* « *les mains de petits propriétaires* ».

On verra que l'observation du voyageur Anglais est vraie pour le département du Nord.

I.

Etendue des fermes.

Arrondissement de Bergues. — On se rappèle que l'arrondissement de Bergues est divisé en deux grandes sections: la partie au nord de la Colme, dite *pays à watteringues*, et la partie au sud, dite *pays au bois*.

Dans le *pays au bois*, où la terre est grasse, l'étendue d'une ferme roule entre 13 et 22 hectares (30 à 50 mesures du pays). Il en existe de beaucoup plus petites qui n'exigent qu'un cheval ou deux au plus, et dont les bâtimens sont réduits à proportion, et on remarque que les occupeurs de ces petites fermes sont assez à l'aise.

---

(1) Tome 2 page 235.

Dans le *pays à watteringues*, où le sol est plus léger et moins productif, l'étendue d'une bonne ferme est du double au moins. Elle varie ordinairement de 8 à 44 et 66 hectares (20 à 100 et 150 mesures du pays), quantité suffisante à deux charrues. Il en est plusieurs qui vont de 88 à 110 hectares (200 à 250 mesures); c'est ce qu'on appèle grandes fermes dans le pays.

Dans l'une et l'autre partie de l'arrondissement, on peut calculer qu'en général les $\frac{8}{25}$ des terrains d'une ferme sont en pâtures grasses ou prairies, $\frac{5}{20}$ en blé, $\frac{2}{20}$ en soucrion, $\frac{3}{20}$ en féves; le reste en pois, pamelle, sarrasin, lin, tabac, houblon, colza, pommes de terre, jachères. Au nord de la Colme, le seigle remplace les féves.

Tout l'arrondissement d'Hazebrouck peut, sous le rapport de la consistance des fermes, être considéré comme la continuation du *pays au bois* de celui de Bergues. Leur étendue y est dans la même proportion. On en trouve peu de 28 à 35 hectares (80 à 100 mesures du pays); il s'en trouve aussi de 4 à 5 hectares (12 à 15 mesures). Le tiers et plus du terrain de ces fermes est en pâtures grasses et prairies: le reste est communément emplanté de grains et graines dans les mêmes proportions à peu près que dans l'arrondissement de Bergues, avec la seule différence que l'on met un peu plus de graines grasses dans celui d'Hazebrouck, et que l'on n'y cultive pas de chanvre.

On trouve encore les petites fermes dans l'arrondissement de Lille. Si l'on en excepte quelques-unes de 80 à 100 mesures (60 à 70 bonniers, mesure du pays), lesquelles on appèle *fermes à moutons*, parce que ce sont celles où l'on tient des troupeaux de moutons, les plus considérables après ne passent pas 42

à 56 hectares (environ 30 à 40 bonniers). L'étendue moyenne du plus grand nombre est de 21 à 28 hectares (15 à 20 bonniers). Il s'en trouve beaucoup au-dessous de cette grandeur, depuis 4 jusqu'à 15 hectares.

Ici et dans l'arrondissement de Cambrai, les fermes ne sont plus essentiellement composées de terres labourables et de prairies naturelles. Là où manquent ces dernières, on y supplée par des prairies artificielles.

En supposant une ferme de 60 hectares de terres sans prairies naturelles, $\frac{6}{20}$ sont en blé, $\frac{1}{20}$ en seigle, $\frac{3}{20}$ en féves, $\frac{2}{20}$ en avoine, $\frac{3}{20}$ en hivernages, treffles, carottes, choux-collets, betteraves pour les bestiaux, environ $\frac{1}{20}$ en lin, $\frac{1}{40}$ en tabac, $\frac{3}{20}$, en colza, œillettes, camelines ou jachères pour le plant du colza. Dans les fermes où il se trouve un ou deux vingt-quatrièmes en prairies naturelles et pâtures, la quantité de terres cultivées en prairies artificielles est moindre.

Arrondissement de Douai. — (1) Ici, comme l'a observé *Arthur-Yung*, on commence à trouver de grandes fermes. Avant la révolution, elles étaient bien plus considérables en nombre et en étendue. La vente des domaines nationaux par lots y a opéré des réductions. Les plus fortes, aujourd'hui, roulent sur 100 hectares dans les meilleurs sols, et 170 à 180 hectares dans les sols médiocres où l'usage des ja-

(1) Quoique l'arrondissement de Douai ne soit que le sixième dans l'ordre numérique des arrondissemens, cependant il en est territorialement le quatrième : sous ce point de vue, je crois devoir le placer ici après l'arrondissement de Lille.

chères n'a pu encore être déraciné. Au reste, à part ces grandes fermes, l'étendue de la plupart des autres est dans les mêmes proportions que dans l'arrondissement de Lille, de 5, 10, 12, 15, 20 et 25 hectares.

En supposant une ferme de 60 hectares sans prairies naturelles, on peut calculer que l'on y emplante communément $\frac{5}{20}$ ou $\frac{6}{20}$ en blé, $\frac{2}{20}$ en soucrion, $\frac{4}{20}$ en féves, hivernages, prairies artificielles, $\frac{2}{20}$ en colza, cameline, œillettes; le reste est partagé entre le lin *de gros*, le lin *de fin*, le chanvre, les pommes de terre et les jachères.

Arrondissement de Cambrai. — Avant la révolution, les deux tiers du territoire de cet arrondissement appartenaient à des corporations ecclésiastiques, et les fermes étaient généralement d'une très-grande étendue. Il était très-ordinaire d'en voir de 212 à 248 hectares (6 à 700 mencaudées, mesure du pays). L'aliénation par lots de ces masses de biens a dû réduire l'étendue des fermes en les multipliant. Aujourd'hui cette étendue varie de 20, 25 à 100 hectares. Les premières sont les plus nombreuses; viennent ensuite celles de deux charrues: les moins nombreuses sont celles qui excèdent cette proportion.

Les baux contenant tous, comme on l'a vu ci-devant, la clause formelle de ne pas *dérayer*, *dessoler*, il reste chaque année un tiers des terres en jachères; un tiers est en froment, soucrion et seigle; l'autre tiers est pour les graines de mars, l'avoine surtout, l'hivernage, les lentilles de la petite espèce pour fourrages et les prairies artificielles, et enfin un peu de graines grasses dont la culture commence à s'introduire.

Arrondissement d'Avesnes. — Les fermes dans cet arrondissement sont d'une, de deux et de trois charrues. On compte pour une charrue 20 hectares. C'est dans les environs de Maubeuge et du Quesnoi qu'on trouve celles de deux et trois charrues; avant l'aliénation des domaines nationaux, elles étaient plus étendues. Aujourd'hui celles qui passent trois charrues sont rares : de ce nombre est celle de *Septane* sur Boussus, qui est de sept charrues.

L'agriculture étant ici, comme dans l'arrondissement précédent, asservie à la routine des jachères, le tiers des terres est régulièrement planté en grains d'hiver, tels que froment, méteil, épeautre, seigle, le tiers en grains de mars et surtout avoine, et le tiers repose.

Au reste la proportion de la quotité de la culture de ces grains varie beaucoup sur un sol naturellement si inégal. Dans les environs du Quesnoi et de Maubeuge, les grains d'hiver cultivés sont le froment, le seigle, le scourgeon; dans d'autres parties c'est le cinquième seulement en froment et le reste en épeautre et seigle : les grains de mars se réduisent à l'avoine, quelque peu de pois, de petites lentilles. La quantité emplantée en graines grasses ne peut pas être déterminée; cette culture est encore dans son enfance dans l'arrondissement d'Avesnes.

Il est essentiel d'observer que je n'ai parlé ici que de la portion des fermes de cet arrondissement qui est en terres labourables, parce que dans presque toutes, les prairies et les pâtures sont pour $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{3}$ et quelquefois moitié du *marché* (nom qu'on donne dans le pays à une ferme). Une ferme n'est recherchée et productive que dans la proportion des terres en gazons qu'elle contient : c'est

un principe reçu dans le pays, qu'il faut que les pâtures payent les rendages.

Il existe dans l'arrondissement d'Avesnes une autre sorte de fermes; ce sont celles qui sont toutes composées de prairies et pâtures grasses. On les trouve dans les environs de Maroilles et Avesnes : leur minimum est d'un hectare environ (4 ou 5 rasières).

Plusieurs écrivains estimables, entre-autres *Arthur-Yung*, ont écrit en faveur des grandes fermes; ils ont soutenu qu'elles sont plus favorables que les petites aux progrès de l'agriculture. La situation de l'agriculture dans le département du Nord prouve, ce me semble, qu'ils ont trop généralisé leur opinion.

En effet, en admettant que leur système puisse être fondé pour les sols dont les travaux les plus opiniâtres, les engrais et des soins assidus ne peuvent vaincre l'ingratitude sans le secours des jachères à époques plus ou moins reculées, l'expérience a prouvé dans les arrondissemens de Lille et d'Hazebrouck, que si le sol est gras et de nature à payer une culture suivie par des moissons non interrompues, les petites fermes sont, dans ce cas, plus productives que les grandes et leur sont préférables. Je ne citerai point à l'appui de cette opinion, le témoignage des hommes éclairés qui ont aussi défendu la cause des petites fermes, tels que l'abbé *Expilly*, au mot *Lille* de son dictionnaire, et d'autres; il me suffit d'avoir pour moi celui d'*Arthur-Yung* lui-même, ce partisan exclusif des grandes fermes. « Dans les vallées de la Flandre, dit« il, les fermes sont petites et communément entre « les mains de petits propriétaires.... Une moisson « modérée en Flandre est plus lucrative pour le

« fermier que trois moissons plus fortes dans la « Picardie et dans la Beauce, par la raison, a-t-il « dit plus haut, que dans ces deux dernières pro- « vinces (qui font partie du pays ouvert où il a « établi précédemment que se trouvent les grandes « fermes) on est obligé de laisser une année de « jachères sur trois, et que tout le fumier de la « ferme est employé pour le blé. »

Voilà des faits dont la logique est bien autrement décisive que celle du raisonnement : aussi l'état florissant de l'agriculture de l'arrondissement de Lille, où la division des terres est poussée si loin, me paraît être depuis plus d'un siècle, un argument péremptoire contre le système trop généralisé des grandes fermes.

II.

Baux à fermes des terres labourables.

Le département du Nord est un pays de grande culture; les biens affermés y sont cultivés immédiatement par le fermier.

La durée des baux dans les arrondissemens de Bergues et Hazebrouck est de trois, six ou neuf années, avec la liberté au preneur de résilier à la fin de chacun de ces termes. Dans les autres arrondissemens elle est de neuf années consécutives. Quelques particuliers, dans l'arrondissement d'Avesnes principalement, en stipulent quelquefois de 18, 27 ans et même d'emphitéotiques.

Les clauses principales des baux sont pour le fermier :

1.° De payer au moment de l'entrée en jouissance

un pot de vin d'une année, ou d'une demie année de rendage, soit sans déduction sur le prix du bail, soit avec la clause d'en déduire l'importance sur les neuf années.

Quelques propriétaires plus soigneux de la prospérité de leurs fermes, commuent ce pot de vin en améliorations à faire à des époques données, soit aux bâtimens, soit aux terres.

2.° Payer, à la décharge du propriétaire et sans déduction, les contributions de toute nature prévues et non prévues, assises et à asseoir sur les terres.

3.° Entretenir à ses frais les chemins, fossés, haies, canaux.

4.° Fournir annuellement, si les toits de la ferme sont en tout ou en partie en paille, celle nécessaire pour leur entretien.

5.° Faire à ses frais les grosses et menues réparations de tous les bâtimens de l'exploitation.

Dans les arrondissemens de Bergues et Hazebrouck cette clause se borne aux menues réparations, les grosses sont à la charge du propriétaire; mais le fermier est tenu de faire tous les charrois qu'elles occasionnent, et de nourrir pour son compte les ouvriers qui y sont employés.

6.° Payer en entrant les fumiers laissés par le fermier sortant, ainsi que les bois de chauffage dans les parties où on se sert de ce combustible.

7.° Amender les terres avec du bon fumier ou de la marne, tous les trois ans, dans les arrondissemens de Bergues et Hazebrouck. et dans les autres

leur donner une pleine fumure tous les neuf ans. Dans quelques endroits on stipule en outre deux demi-fumures de trois en trois ans.

8.° *Tenir les terres en droite raie*, ou, ce qui est synonyme, ne pouvoir *dérayer*, *dessoler*, c'est-à-dire laisser les terres en jachères une année sur trois. Cette clause n'est que pour les arrondissemens de Douai, Cambrai et Avesnes; dans celui de Douai même, elle n'est, par le fait, plus obligatoire que pour la dernière année du bail. Si, d'ailleurs, les terres ont été bien tenues par le fermier, les plaintes du propriétaire ont peu de poids près d'une jurisprudence qui s'éclaire sur les véritables intérêts de l'agriculture.

Dans les autres parties du département où le système des jachères n'est plus suivi, la même clause se borne à ne laisser reposer, l'année avant l'expiration du bail, que la portion de terre stipulée, et à n'ensemencer, la même année, en menus grains de mars, qu'une quantité de terres également déterminée au bail.

9.° Ne pouvoir sous-louer aucune partie des terres comprises dans le bail, ni vendre sur pied ses *avéties*, sans le consentement du propriétaire.

10.° Entretenir les prairies à cours de faux, là où il y en a; ne laisser courir ni chevaux ni poulains sur les pâtures grasses.

11.° Faire consommer toutes ses pailles sur la ferme.

12.° Laisser, à l'expiration du bail, le fumier fait dans l'exploitation pendant les deux dernières années.

Voilà les conditions les plus généralement stipulées dans tout le département.

Il en est encore quelques autres qui paraissent n'être que locales. Telle est, dans l'arrondissement de Douai, cette clause si nuisible au fermier, qui porte, qu'en cas d'incendie, le propriétaire ne s'engage pas à la réconstruction, mais laisse au fermier la faculté de résilier son bail, s'il n'aime mieux rebâtir à ses frais, pour l'importance des constructions lui être restituée à dire d'experts à la fin du bail.

Telle est aussi, dans quelques parties de l'arrondissement de Cambrai, cette autre stipulation à l'avantage du fermier, qui porte que le fermage sera réduit toutes les fois qu'il n'y aura pas une demi-récolte, soit par l'effet des ravages des souris, de la nielle, par suite de l'intempérie des saisons, du campement et du fourragement des gens de guerre. On assure qu'il est rare que cette clause ne fasse pas perdre une année sur neuf au propriétaire.

III.

Baux à fermes en prairies et pâtures.

La durée de ces baux est, pour l'ordinaire, de 6 années.

Outre les stipulations communes avec les baux à fermes des terres labourables, on ajoute pour ceux des prairies et pâtures, les clauses suivantes :

1.° Ne pouvoir pas dénaturer les prairies, c'est-à-dire, ne pouvoir pas convertir une pâture grasse en prairie à faux courante, ni réciproquement.

2.° Entretenir les fossés, haies, arbres fruitiers s'il y en a ; remplacer ceux qui périssent.

3.° Ne pouvoir couper les haies qui ferment les clôtures qu'une fois durant le bail.

4.° Cendrer les prairies deux fois durant le bail.

L'entrée en jouissance des fermes était généralement fixée à la St. Remi, époque correspondante aux pemiers jours de vendémiaire. Il en est encore de même aujourd'hui : le paiement du fermage continue également à se faire en un seul terme annuel, fixé le plus communément à la St. André (8 ou 9 frimaire), et du côté de Bergues, à la St. Martin (20 brumaire) ; mais la nature de ce paiement n'est pas partout la même.

Avant la révolution, les paiemens en nature étaient peu connus dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck et Lille ; ils se faisaient en argent. On trouvait que c'était la manière la plus simple, la moins sujète à contestations. Depuis le régime du papier-monnaie, presque toutes les stipulations de baux ont été en livraisons en nature, ou en prestations en argent, à l'option du propriétaire. On en sent facilement la raison.

Dans les arrondissemens de Douai et Cambrai, le prix des baux continue à être stipulé en nature ou en argent, au taux de la prisée d'un des marchés les plus voisins, au choix du bailleur. Dans ce dernier cas, on prend le taux du prix du meilleur grain vendu, sauf la déduction de 12, 15 et 20 centimes par mesure.

Enfin, dans plusieurs parties de l'arrondissement d'Avesnes, on conserve l'usage de stipuler moitié en argent, moitié en nature, et on croit que c'est le moyen le plus sûr de concilier les intérêts du fermier avec ceux du propriétaire.

La quotité du prix des fermages varie également dans les arrondissemens, ainsi qu'on le verra dans

le tableau suivant où j'établis la comparaison du prix vénal et de la valeur locative des biens fonds en 1789 et en l'an 9.

Je me borne à observer ici que c'est dans les environs des villes que se trouvent le plus communément les terres et les prairies de première qualité. Il est près de Dunkerque et de Bergues des pâtures qui se louent 180 francs l'hectare; les meilleures prairies des bords de la Lys se louent jusqu'à 200 francs.

Suit le tableau de comparaison du prix vénal et de la valeur locative des biens fonds, en 1789 et en l'an 9.

NOMS des arrrondissemens communaux.	Désignation des années.	VALEUR DE L'HECTARE des terres labourables.					
		1.re classe.		2.e classe.		3.e classe.	
		Vénale	Locat.	Vénale	Locat.	Vénale	Locat.
		f.	f.	f.	f.	f.	f.
BERGUES........	1789.	1,667	56	1,063	45	625	26
	an 9.	1,286	56	795	45	432	26
HAZEBROUCK....	1789.	2,230	66	1,770	47	1,400	32
	an 9.	1,561	70	1,194	50	902	32
LILLE, non compris les prairies de la Lys...	1789.	3,082	74	2,324	58	1,706	44
	an 9.	2,230	75	1,732	59	1,256	44
LILLE, les prairies de la Lys seules.....	1789.	»	»	»	»	»	»
	an 9.	»	»	»	»	»	»
DOUAI...........	1789.	3,044	63	2,266	51	1,740	36
	an 9.	1,723	63	1,335	51	948	36
CAMBRAI........	1789.	2,162	59	1,594	45	1,216	36
	an 9.	1,681	59	792	45	608	36
AVESNES	1789.	1,444	38	972	24	628	14
	an 9.	1,055	38	536	24	350	14

VALEUR DE L'HECTARE des pâtures.						VALEUR DE L'HECTARE des prés.					
1.re classe.		2.e classe.		3.e classe.		1.re classe.		2.e classe.		3.e classe.	
Vénale	Locat.	Vénale	Locat.	Vénale	Locat.	Vénale	Locat.	Vénale	Locat.	Vénale	Locat.
f.	f.	f.	f.	f.	f.	f.	f.	f.	f.	f.	f.
3,184	111	1,894	80	1,062	45	2,196	73	833	34	700	19
2,347	111	1,430	80	757	45	[illegible],666	73	636	34	340	19
3,398	72	2,868	60	2,332	47	4,177	85	3,610	71	2,980	60
2,565	72	1,872	60	1,486	47	2,638	85	2,292	71	1,902	60
3,380	94	2,720	79	2,000	57	4,084	100	3,300	83	2,450	65
2,552	94	2,220	79	1,500	57	3,050	100	2,486	83	1,887	65
6,713	200	5,035	140	2,800	70	8,392	280	5,596	170	3,356	90
4,475	200	3,496	140	1,854	70	5,595	280	3,741	170	2,240	90
3,622	78	2,725	63	1,942	46	3,622	78	2,725	63	1,942	46
2,090	78	1,594	63	1,163	46	2,090	78	1,594	63	1,163	46
2,820	84	2,436	71	2,050	61	2,050	50	1,692	43	1,333	36
2,050	84	1,795	71	1,538	61	1,538	50	1,178	43	820	36
3,30[illegible]	80	2,455	61	1,632	44	2,352	60	1,530	43	1,060	38
2,255	80	1,697	61	1,120	44	1,632	60	1,058	43	726	38

Ce tableau a été formé d'après les renseignemens les plus exacts. On voit qu'il présente en résultat le prix vénal de l'an 9 comme inférieur de beaucoup à celui de 1789. Cette différence varie suivant les localités et la nature des propriétés. En la réduisant à un terme moyen pour tout le département, on peut la porter du quart au tiers pour les terres labourables, les prairies, les pâtures, et au tiers au moins pour les maisons. Il est des localités, il est vrai, telles que Labassée, où les maisons ont conservé la valeur de 1789; mais on en compte un plus grand nombre d'autres où le prix est tombé de moitié.

On ne parle pas ici des biens provenans du domaine national: on sait que jusqu'en l'an 9, leur valeur a été soumise à mille circonstances et aux calculs de la crainte, de l'ignorance et de l'esprit de parti.

Beaucoup de causes se sont réunies pour contribuer à cette baisse dans la valeur des propriétés foncières:

1.° La grande masse de biens nationaux de toute origine mise dans le commerce, et l'épuisement des habitans des campagnes occasionné par les acquisitions multipliées qu'ils ont faites de ces biens.

2.° La rareté du numéraire; l'impossibilité pour le cultivateur d'en emprunter à un taux raisonnable; la nécessité qui en est résultée pour lui, de vendre à vil prix quelques portions de son domaine pour faire face à des momens difficiles.

3.° L'agiotage effréné qui, assurant au trafic de l'argent un intérêt souvent décuple de la rente des biens fonds, a déterminé beaucoup de propriétaires à se défaire de ces derniers à vil prix et comptant,

en leur donnant la perspective d'un bénéfice immense.

4.° L'accroissement des contributions directes qui, dans ce département, excèdent de beaucoup celles qui se percevaient avant la révolution, attendu que c'était un pays d'abonnement.

5.° L'augmentation des frais de culture et d'exploitation, tels qu'ouvrages de maréchal, de charron, de bourrelier et journées de manœuvres; ceux-ci se sont montrés insolens et audacieux depuis le partage des biens communaux, et que leurs bras sont devenus plus nécessaires par les levées faites pour le service aux armées. Si on ne leur assure pas le prix de leur journée à un taux excessif, ils préfèrent une honteuse oisiveté au travail, et font de la mendicité une spéculation scandaleuse.

6.° Les circonstances de la guerre; le souvenir encore récent des inquisitions révolutionnaires qui a fait craindre à plusieurs de paraître riches en achetant; celui du papier monnaie qui fait encore préférer aujourd'hui un prix bien moindre, mais comptant, à ces contrats de rente bien plus avantageux qui étaient si communs avant la révolution.

7.° Les inondations résultant du mauvais état où on laisse, depuis quelques années, la navigation intérieure, ont considérablement diminué le prix des terres ou prairies qui sont presque toujours sous l'eau, notamment dans les parties voisines de la Lys, de la Scarpe et de l'Aa.

8.° Pour les maisons: dans quelques villes, la suppression des nombreux établissemens qui faisaient leur richesse et que rien n'a remplacés depuis; dans d'autres, la stagnation du commerce, et la diminution de population qui en est résultée; l'absence des garnisons. Dans toutes, le taux excessif des contribu-

tions qui ne sont en aucune proportion avec celles assises sur les propriétés rurales. Ces dernières ont vu leur produit s'accroître par la suppression des dîmes et des charges féodales; les loyers des maisons au contraire, diminués dans presque toutes les communes, n'ont excédé nulle part le taux de 1789 dans ce département.

9.° Mais la cause la plus directe, celle qui est généralement signalée comme ayant eu l'influence la plus activement dépréciative de la valeur des propriétés foncières, c'est le taux excessif des droits du fisc.

En effet, s'il est quelques cantons dans les deux arrondissemens de Lille et de Douai, tels que Haubourdin, Seclin, Cisoing, Marchiennes, où les droits féodaux sur les mutations surpassaient encore la masse des droits qui se payent actuellement, il en est d'autres aussi, dans les deux mêmes arrondissemens, où ces mêmes droits féodaux étaient extrêmement faibles.

Aujourd'hui, en cumulant tous les droits à payer avec la subvention de guerre, on trouve qu'ils montent à six un quart et à six et demi pour cent pour les mutations, et que ceux qui pèsent sur les baux sont encore plus onéreux. Ces perceptions exhorbitantes ont paru d'autant plus sensibles dans ce département, qu'avant la révolution le timbre et le contrôle y étaient inconnus.

L'altération du prix vénal des biens-fonds n'est pas le seul effet funeste de ce taux excessif des droits à payer. Il en résulte encore un tort réel pour le trésor public; car il n'est pas douteux que les rentrées seraient plus fortes, si les droits étaient réduits de moitié.

C'est un fait constant que le nombre des actes

qui se passent annuellement pardevant notaire et sont soumis à toutes les formalités voulues par les lois, tels que baux, obligations, transactions, contrats de rentes, est moindre de moitié et peut-être des deux tiers que celui de ces mêmes actes passés en 1789 : et cependant il se fait beaucoup plus de transmissions de propriétés, en raison de la masse des immeubles nationaux mis en circulation ; mais la majeure partie des actes se fait sous seing privé et sans le ministère du notaire. Des hommes ignorans ou fripons s'emparent de la confiance de l'intéressé villageois, et lui persuadent que ces actes sont valides.

D'autres particuliers se croyant plus adroits pensent tout concilier en dénaturant leur stipulation ; ils se contentent de déclarer au notaire une faible partie stipulée, pour éluder le paiement des droits, et font, pour le reste, des contre-lettres qu'annulle formellement la loi du 22 frimaire an 7.

Qu'arrive-t-il de-là ? Qu'un acquéreur qui a ainsi procédé, ou reste toujours exposé à se voir évincer de sa propriété par l'effet des charges et rentes dont son acte d'acquisition ne peut pas écarter l'inscription postérieure, ou qu'il reste à la merci de la mauvaise foi de son vendeur.

De-là un déluge de procès qui font négliger l'agriculture, et finissent par dévorer la fortune des imprudens contractans ou celle de leurs enfans.

De-là aussi la démoralisation progressive du peuple, qu'il est toujours si dangereux d'habituer à l'impunité de la fraude et de la violation des lois.

Que si un petit nombre se détermine encore à subir rigoureusement toutes les formalités, ce n'est ordinairement que dans les actes passés avec des malheureux que le besoin force de vendre, envers

lesquels on veut prendre toutes les sûretés, à qui on diminue le prix d'acquisition en raison des droits à payer.

Ce tableau est triste, mais la vérité en est appuyée sur les faits présens et sur l'expérience du passé.

Le contrôle avait d'abord été établi à Dunkerque comme dans toute la Flandre et l'Artois; il n'eut lieu que jusqu'en 1727. Pendant le petit nombre d'années que ce droit resta en vigueur, il se fit si peu d'actes notariaux que l'état n'en retira qu'un faible secours; mais, d'un autre côté, les particuliers gênés dans leurs opérations pour n'oser faire d'actes, mirent tant de désordre dans leurs familles qu'on préféra se soumettre à un abonnement considérable pour s'exempter de payer le droit de contrôle.

Tout ce que je viens de dire sur le prix vénal des propriétés foncières en l'an 9, comparé à celui de 1789, est le résultat exact de renseignemens très-fidèles; mais, depuis un an, cet état de choses est bien changé. Les propriétés foncières acquièrent, chaque jour, plus de valeur; et déjà même, dans quelques localités, le prix en est égal à celui de 1789 (ceci est écrit sur la fin de l'an 10). Cette heureuse amélioration est le fruit de la confiance illimitée qu'inspirent la sagesse et toutes les grandes conceptions du gouvernement.

Quant à la valeur locative des maisons et des propriétés rurales, les loyers des premières se sont à peine soutenus au taux de 1789: ils sont même diminués de beaucoup dans les villes où rien n'a remplacé les anciens établissemens supprimés.

Il n'en est pas de même des propriétés rurales: les prix des locations en sont au moins aussi forts qu'en 1789, malgré le surcroît des contributions

qui sont, comme je l'ai déjà dit, toutes à la charge des fermiers, et l'augmentation des frais d'exploitation; dans beaucoup de localités, même, les fermages sont augmentés. La raison en est que les propriétaires ont fait tourner à leur profit les bénéfices résultant de la suppression de la dîme et des charges féodales. Aussi faut-il que le fermier, pour acquérir une certaine aisance, n'éprouve point de grands accidens et qu'il apporte aux détails de son exploitation les soins et l'assiduité qui peuvent seuls en assurer le succès. Malheureusement les mauvaises récoltes qui se sont succédées depuis plusieurs années avant l'an 9, ont fait le plus grand tort aux cultivateurs du département du Nord, déjà froissés par l'effet des pertes qu'a occasionnées la présence des armées belligérantes depuis 1792.

On s'accorde à dire que l'introduction des baux à long terme serait le seul moyen efficace pour neutraliser l'effet des circonstances passagères de cette nature. Alors seulement le fermier serait soutenu par l'espoir de voir compenser, par des récoltes abondantes mais éloignées, les pertes qu'il est exposé à supporter. La sécurité dans la longue jouissance des fruits de son industrie aurait une grande influence sur son bonheur, sur l'éducation de sa famille, sur son exactitude à satisfaire aux charges de l'état.

Le propriétaire y trouverait également son compte. Un bail de longue échéance serait pour lui une garantie des soins assidus du fermier pour l'amélioration des champs que celui-ci aurait la certitude de cultiver long-tems, et peut-être de laisser à cultiver à ses enfans.

Enfin, les baux à long terme seraient le moyen le plus certain de prospérité pour l'agriculture; ils

encourageraient les nouveaux essais; appèleraient les pratiques et les procédés étrangers. On croise les méthodes de culture, comme on croise les races; mais pour recueillir les avantages de ces nouveaux procédés, il faut pouvoir les attendre; et comment oserait les tenter un simple fermier, avec la crainte de voir bientôt passer en d'autres mains le fruit de son industrie?

Mais où trouver le moyen de favoriser l'introduction de ces baux à long terme? encore dans la réduction des droits du fisc. Il faudrait diminuer progressivement les droits d'enregistrement qui pèsent sur les baux à ferme, de manière, par exemple, que des baux de 18 ans et au-dessus, fussent exempts de ce droit. Ce serait évidemment accorder une prime qui serait tout à-la-fois en faveur des baux à long terme, et contre ceux de courte durée. Et qu'on ne dise pas que cet avantage procuré aux particuliers serait un tort réel pour le fisc: ne sait-on pas que la fortune publique, dans un grand état, se compose des fortunes privées?

Cette opinion n'est pas la mienne seule: elle a été développée dans la session dernière du conseil général du département du Nord, à l'appui du vœu émis sur cet objet.

Constructions rurales.

Les matières employées aux constructions rurales dans le département du Nord, sont la pierre calcaire blanche et bleue, le grès, la brique, la terre glaise convertie en pisé.

L'on bâtit en briques et en pisé dans tous les arrondissemens, et principalement dans ceux de

Bergues et Hazebrouck, dont le sol n'offre pas d'autres matériaux; quelques maisons bâties en moélons d'*Aire*, quelques soubassemens en grès et en pierres de *marquise*, n'offrent pas une exception sensible.

Dans les arrondissemens de Lille, Douai et Cambrai, les maisons de briques ont leur soubassement en grès et en pierres blanches tendres, de même que les fermetures et les pieds droits des portes et des croisées.

Dans l'arrondissement de Cambrai vers Le Catteau, et dans celui d'Avesnes vers Le Quesnoi, ces pierres blanches sont en partie remplacées par les pierres bleues provenant des carrières de Marbaix, et d'Hergies. Cette dernière pierre est exclusivement employée vers Bavai, et dans toute la partie de l'arrondissement d'Avesnes située sur la rive droite de la Sambre: on n'y voit dans les campagnès, que des maisons en moélons bleus; les personnes aisées, seules, en ont en briques.

Ceux qui construisent en pisé employent ordinairement la terre que fournissent les fouilles pour la fondation du bâtiment: il en résulte de grandes différences dans la nature et la qualité du pisé; mais la manière de l'employer est à peu près la même partout. On corroye la terre en la battant et en l'arrosant; on y amalgame de la paille ou du foin haché; on applique ensuite ce *torchis* sur un lattis cloué entre les colombages.

Si celui qui construit une maison n'a pas le moyen d'employer des colombages, au lieu de paille ou de foin hachés, il mêle dans sa terre, au dernier battage, de la longue paille brisée sous les pieds des animaux. On dépose ensuite le mortier par couches sur un socle en briques ou en moélons; mais on ne peut élever des murs de cette manière qu'à mesure

que le dessous acquiert un degré de sécheresse et de solidité qui lui permette de supporter les couches successives.

La plupart de ces maisons en pisé sont, à l'extérieur, enduites d'une légère couche de blanc faite avec de la chaux.

Les toitures des maisons et des édifices ruraux, sont ou en ardoises, ou en tuiles, ou en paille et roseaux.

Les couvertures en *ardoises* ne se trouvent guères que dans les parties des arrondissemens de Cambrai et d'Avesnes qui avoisinent les départemens de l'Aisne et de Jemmappes où l'on exploite des ardoisières considérables.

Les couvertures en *tuiles* se trouvent dans tous les arrondissemens. Les tuiles dont on se sert sont ou plates ou des tuiles *canal* creusées en S; cette dernière espèce beaucoup plus pesante que l'autre, est la moins usitée.

Il s'en faut de beaucoup que les toitures en ardoises et en tuiles, connues dans ce département sous le nom de toitures *en dur*, soient aussi répandues que celles en paille. Cette dernière et dangereuse couverture est encore celle des deux tiers des édifices ruraux et peut-être de plus.

Dans les arrondissemens de Bergues et Hazebrouck, on compte du quart au tiers des bâtimens construits en pierres et briques, le reste en pisé. Il n'y a pas le quart des toitures *en dur*.

Dans les arrondissemens de Lille, Douai et Cambrai, le tiers des édifices est en briques ou pierres, le reste en pisé. A peine compte-t-on, sur la totalité, un cinquième de couvertures en dur.

Dans l'arrondissement d'Avesnes, les neuf dixièmes des bâtimens sont construits en pierres bleues

ou blanches, et le tiers à peu près de la totalité, est couvert en ardoises ou en tuiles.

Presque toutes les maisons, à la campagne, n'ont qu'un rez de chaussée et un grenier disposé sans art et sans goût.

Les maisons construites en briques ou en pierres ont un aspect assez agréable; elles ressemblent à celles de l'intérieur de la France, construites avec les mêmes matériaux. La seule différence qu'il y ait, est que le comble, dans ce département, est beaucoup plus élevé que dans le reste de la France, et que les deux rampes de pignons, au lieu d'être recouvertes par le toit, s'élèvent au-dessus d'environ un pied ou un pied trois pouces, et se terminent, jusqu'à la pointe, par des retraites d'un pied en tous sens: de sorte que ces deux rampes ressemblent assez à des marches d'escalier.

Parmi les maisons construites en terre, on en voit rarement qui aient une certaine apparence de propreté. En général, elles présentent un aspect de pauvreté et souvent de mal-propreté qui inspire le dégoût et la tristesse. C'est surtout en parcourant les bourgades des environs de Douai que l'on éprouve ce sentiment pénible, et particulièrement dans les vallées où l'on exploite de la tourbe.

Les murs de ces maisons en terre sont fort bas: on touche facilement le bord de la couverture avec la main; mais le faîte est très-élevé. On donne ordinairement au comble une hauteur à peu près égale à la largeur de la maison: ce qui sort de toute proportion. Les fenêtres sont placées à toute sorte de hauteur et sans symétrie: toutes sont garnies de volets.

Les bois que l'on emploie le plus ordinairement dans les constructions rurales, sont le bois blanc,

(peuplier blanc, mâle ou femelle), l'abèle ou l'ypréau et l'orme. Le chêne, à cause de sa rareté, n'est usité que dans l'arrondissement d'Avesnes.

Maisons d'exploitation rurale.

Les arrondissemens de Bergues et d'Hazebrouck formés de la ci-devant Flandre maritime peuvent être envisagés comme une grande commune agricole, où les fermes et bâtimens ruraux sont, en général, parsemés isolément au centre de chaque exploitation ; dans le reste du département, les mêmes fermes et bâtimens sont, à quelques exceptions près, plus ou moins réunis en corps de villages.

Ces maisons d'exploitation rurale se ressemblent à peu près dans tout le département, avec cette seule différence que, dans les arrondissemens de Bergues et Hazebrouck, elles sont, en général, mieux construites, mieux aérées et tenues plus proprement.

Celle d'un cultivateur ordinaire se compose de deux pièces au rez de chaussée ; savoir, une cuisine qui sert à toutes les opérations du ménage, et une chambre à coucher. Cette chambre à coucher est, pour l'ordinaire, placée sur la voûte de la cave, et un peu élevée au dessus du sol de la cuisine. Le four ou *fournil* servant à cuire le pain, est séparé des bâtimens d'habitation, ainsi que les granges et écuries. L'écurie aux chevaux et l'étable à vaches sont presque toujours contigus à l'habitation ; les domestiques et valets de charrue y couchent.

La hauteur des pièces est ordinairement de 8 pieds environ. Leur étendue est de 12 à 15 sur 18 au plus pour la cuisine. La pièce suivante où l'on couche est de 18 pieds sur 15. Il se trouve quel-

quefois une ou deux autres petites pièces de 9 pieds carrés pour les enfans et servantes. Sous la chambre à coucher, se trouve ordinairement une cave ou une laiterie suivant le besoin. Les corps de logis ne sont pas également salubres partout; l'humidité y est plus ou moins grande suivant qu'ils sont plus ou moins à proximité des marais, des canaux et rivières.

Les granges et écuries sont petites, basses et d'un mauvais goût. Le plafond des dernières n'est ordinairement composé que de perches sur lesquelles sont entassées les provisions des bestiaux : ce qui a le double inconvénient d'intercepter l'air et de donner occasion à des incendies.

Dans les grandes fermes et chez les habitans aisés, les écuries sont voûtées. Les solives, au lieu d'être posées de champ, sont placées sur une des arrêtes, et l'intervalle en est voûté en briques. Il serait bien à désirer que cette méthode fut adoptée généralement.

Les maisons d'exploitation sont plus ou moins grandes, plus ou moins bien bâties, suivant la fortune des particuliers. L'intervalle qui sépare le corps de logis des granges et autres bâtimens forme une cour, laquelle est fermée par une clôture et une porte cochère. Dans les exploitations un peu considérables, le centre de cette cour est occupé par le trou à fumier, dans lequel une pente douce conduit toutes les eaux de la ferme. Un trottoir pavé de 6 à 8 pieds de large règne tout autour, le long des bâtimens, entre lesquels il facilite la communication.

L'aspect le plus communément adopté pour les maisons des fermiers lorsqu'elles sont isolées, est celui du midi. Cette préférence est déterminée par le

besoin de profiter de la plus grande chaleur du soleil dans un climat qui est humide et froid durant 9 mois de l'année. Toute autre exposition des fermes a été déterminée ou par la situation des chemins qui conduisent à la ferme, ou par des considérations particulières et de localité. Par exemple, il est des cultivateurs qui préfèrent, lorsque cela est possible, de disposer le corps du logis au levant, et les granges au midi pour qu'elles couvrent de leur ombre les fumiers déposés dans la cour.

Les prix de construction des maisons d'exploitation rurale et bâtimens en dépendans varient dans chaque arrondissement, parce que le prix des matières premières n'y est pas le même. Je prends pour exemple une ferme de 30 hectares, composée, ainsi que je l'ai dit précédemment, d'une maison n'ayant qu'un rez de chaussée où se trouvent cuisine, chambre, deux petits cabinets, une cave, un grenier, avec une grange, une écurie, une étable, un poulailler, un *fournil*.

Le tableau suivant présente l'aperçu de ce que cette ferme coûterait à bâtir.



Aperçu de ce que coûterait à bâtir dans chaque arrondissement communal, une ferme destinée à l'exploitation de 30 hectares de terre.

	ARRONDISSEMENT COMMUNAL DE					
	Bergues.	Hazebrouck.	Lille.	Douai.	Cambrai.	Avesnes.
En colombages garnis de lattes, revêtus en pisé et couverture en chaume.	fr. 4,000 à 5,000.	fr. 4,000 à 4,500.	fr. 4,500.	fr. 4,000 à 4,500.	fr. 4,000 à 5,000.	....
En pierres, couverture en chaume	....	....	....	....	4,000 à 5,000.	fr. 4,000 à 4,500.
En briques, couverture en tuiles, pannes, ardoises.	8,000 à 9,000.	7,500 à 8,500	10,000.	9,500 à 10,000	9,000 à 10,000	....

Maisons des artisans et journaliers à la campagne.

La maison d'un artisan à la campagne est généralement composée des mêmes pièces que celle d'un fermier qui jouit d'une aisance médiocre. La seule différence est qu'il se sert de la cuisine comme d'une boutique. On y remarque la même distribution, les mêmes dimensions.

La maison du journalier pauvre consiste en une seule pièce plus ou moins grande.

L'artisan et le journalier aisé ont une seconde pièce et y ajoutent quelquefois une écurie pour une vache; leur grenier renferme les provisions d'hiver; quelquefois aussi, à côté des deux pièces principales on trouve un ou deux petits cabinets pour les enfans: cela dépend du plus ou moins d'aisance des propriétaires.

Le tableau suivant présente l'aperçu approximatif des prix de construction par arrondissement communal, d'une maison d'artisan ou de journalier à la campagne.

		ARRONDISSEMENT COMMUNAL DE					
		Bergues.	Hazebrouck.	Lille.	Douai.	Cambrai.	Avesnes.
Maison d'un artisan aisé.	En colombages, garnis de lattes revêtues en pisé, couverture en chaume.	fr. 1,800 à 2,000.	fr. 1,500 à 1,800.	fr. 2,000.	fr. 1,800 à 2,000.	fr. 1,800 à 2,000	fr.
	En pierres, couverture en chaume					1,800 à 2,000.	1,500.
	En briques ou pierres, couverture en tuiles ou pannes.	3,000 à 3,500.	2,800 à 3,000.	4,000 à 4,500.	3,500 à 4,000	3,000 à 4,000.	2,000 à 3,000
Maison d'un journalier pauvre.	En pisé, couverture en paille. .	400 à 450.	350 à 400.	400 à 500.	400 à 500.	400 à 500.	
	En pierres, couverture en paille. .					400 à 500.	400 à 500.
	En briques et en pierres, couverture en tuiles . .	700 à 750.	600 à 700.	700 à 800.	700 à 800.	700 à 800.	

On voit par les aperçus ci-dessus que la bâtisse en pisé coûte environ moitié moins que celle en briques. Cela explique pourquoi l'artisan peu aisé et le journalier préfèrent le pisé : ayant la facilité de transporter et manipuler eux-mêmes la matière, ils peuvent construire une grande partie de leur maison sans l'aide de maçon.

Les mêmes considérations tendent à perpétuer l'usage de couvrir en paille. En effet, cette sorte de couverture permet un chevironnage de bois rond de toute nature et de toutes sortes de dimensions; courbe ou droit, il peut également être employé. Cependant cet usage est une source continuelle de désastres dans ce département : il en tient les habitans dans une dépendance affligeante de l'*imprudence*, des vengeances atroces et du brigandage. Le nombre des incendies dûs chaque année à ces trois causes est effrayant : on en jugera par le tableau suivant :

Arrondissemens communaux.	Bâtimens incendiés pendant les années 5, 6, 7, 8 et 9.				OBSERVATIONS.
	par accident.	malveill. présum.	chauff., somm.	total.	
1.er	15.	10.	»	20.	
2.e	30.	10.	»	45.	
3.e	107.	6.	»	113.	Plusieurs incendies ont consumé 4 et 5 maisons à-la-fois.
4.e	135.	5.	»	140.	dont 12 à-la-fois au Catteau, 58 à Boursies, 22 à St.-Pithon, plus 7 meules de blé à Viesly.
5.e	102.	6.	2.	110.	
6.e	107.	51.	6.	164.	
totaux	496.	88.	8.	592.	

On voit qu'un sixième au moins de ces incendies est l'effet des vengeances et de la malveillance. Le crime d'incendie inconnu dans presque tout le reste de la France, est malheureusement *endémique* dans le département du Nord et surtout dans les arrondissemens qui comprennent les ci-devant provinces du Cambresis et du Hainaut. Les archives des tribunaux, les recueils d'ordonnances font remonter à des tems très-reculés l'organisation de ces associations affreuses de *sommeurs* qui, tous les ans, signalent leur fureur sur différens points. Il ne se passe pas d'années que plusieurs fermiers ne reçoivent par écrit, la sommation de porter à tel endroit écarté dans les champs ou dans les bois une somme déterminée d'argent, sous peine d'incendie : telle est la tactique des *sommeurs*, et rarement on se dispense d'obtempérer à cet ordre, sans éprouver l'effet de la menace. En l'an 9, une bande de 19 sommeurs avait été arrêtée; tout était contre-eux; mais on n'avait pas encore l'institution du tribunal criminel spécial, et le chef seul a porté sa tête sur l'échafaud ; les autres ont été relâchés, et les incendies à la suite de sommations ont recommencé en l'an 10, plus fréquens que jamais.

Je n'ajouterai rien à cette démonstration de la nécessité de chercher à diminuer les risques de l'imprudence et du crime, en introduisant les constructions et couvertures *en dur*; mais quel moyen efficace prendre pour y réussir ? On ne peut rien attendre du zèle seul des particuliers : on a vu par les rapprochemens des prix des matières premières, que l'intérêt du moment présent l'emportera toujours chez celui qui bâtit, sur la crainte des risques à venir. Employera-t-on la contrainte ? Mais elle est autant incompatible avec le peu de ressources de

beaucoup d'habitans de la campagne, qu'elle est contraire aux principes du gouvernement.

Les états du ci-devant Cambresis avaient accordé des primes à ceux des habitans qui bâtissaient ou couvraient en dur. Dans le Hainaut, on accordait, pour le même objet, des décharges de contributions. Ces moyens allaient au but. La brique commençait à remplacer le pisé, l'ardoise et les tuiles prenaient la place du chaume, lorsque la révolution est venue faire disparaître les primes : aujourd'hui il n'y a plus que les personnes aisées qui bâtissent en dur.

	fr.	c.
Le mètre carré de couverture en tuiles ou pannes coûte	1	70.
Le mètre carré en paille est de . . .	1	25.
La différence n'est donc que de . . .	»	45.

On pourrait établir la prime sur cette base. On ne manque pas de terre propre à la fabrication de la tuile : on a le charbon pour la cuire ; on pourrait obtenir, dans le pays des tuiles à bon marché ; surtout en adoptant une forme qui diminuât la consommation du bois. Déjà dans les deux premiers arrondissemens, la lourde panne est remplacée par des tuiles qui joignent la légéreté à la solidité.

Je ne crains pas d'avancer que cet objet est l'un de ceux qui intéressent le plus la tranquillité et la prospérité de ce beau département, un des plus dignes de toute la sollicitude du gouvernement.

Cultivateurs, agens, ouvriers et employés de l'agriculture.

Dans le département du Nord, on connaît deux classes de cultivateurs : les cultivateurs *propriétaires* et les cultivateurs *fermiers*.

Les cultivateurs propriétaires se subdivisent également en deux classes : ou bien ils sont à la tête d'une exploitation en grand, d'un corps de ferme, et alors on les désigne dans le pays sous le nom de *fermiers*, qui leur est commun avec les locataires : ou bien ils n'exploitent que quelques portions de terre, souvent à bras, ou à l'aide d'un cheval, et on les appelle *ménagers*. L'épithète de grand ou petit ménager est donnée à ces derniers suivant l'importance des terres qu'ils exploitent.

Quant aux cultivateurs fermiers, on n'en connaît ici, comme dans tous les pays de grande culture, que d'une sorte : ceux qui font valoir immédiatement les terres qui leur sont confiées en location.

J'ai déjà parlé, dans le cours de ce chapitre et dans le paragraphe des mœurs et usages, de l'esprit d'industrie, d'émulation et d'assiduité au travail qui caractérise les cultivateurs du département du Nord ; j'ai esquissé le tableau de leurs mœurs, usages, de leur manière de se vêtir, de se nourrir, de se loger, de leurs jeux, leurs divertissemens ; j'ai indiqué les maladies auxquelles ils sont le plus sujets ; il me reste à dire un mot des ouvriers qu'ils emploient dans leur exploitation.

Les ouvriers attachés à l'agriculture dans le département du Nord sont de trois classes :

Ceux qui travaillent à l'année.
Ceux qui travaillent à la tâche.
Ceux qui travaillent à la journée.

Ouvriers qui travaillent à l'année.

Ce sont les domestiques mâles et femelles et les bergers. Il faut observer que, quoique la durée de leur engagement soit d'une année révolue, on y distingue cependant, pour le paiement des gages, deux saisons; savoir: la saison d'*août* ou d'*été*, qui commence à la St. Jean (5 messidor), et finit à la Toussaint (10 brumaire): et la saison d'*hiver*, qui reprend à cette dernière époque, et finit à la St. Jean.

La portion des gages correspondante aux quatre mois de la saison d'été se paye toujours en une quantité convenue de blé; celle correspondante aux huit mois de la saison d'hiver se paye en argent. Il est à remarquer que le produit de la portion en blé équivaut, année commune, à la somme payée pour les huit autres mois: cet arrangement a le double avantage d'assurer un salaire plus fort au domestique dans les momens où les travaux sont le plus pénibles, et de donner au maître une garantie contre l'inconstance de ce dernier à l'approche des gros ouvrages.

Il y a plusieurs classes de domestiques d'exploitations rurales:

I.

Valets de charrue.

C'est la classe la plus robuste; elle exige des hommes faits. L'occupation du valet de charrue, (au

nord du département on l'appelle *carton*), est de soigner les chevaux, de faire les labours, les transports d'engrais et de grains destinés aux marchés, ou aux paiemens des rendages, de faire tous autres charrois qu'exige l'exploitation.

Ses gages varient dans la latitude de 20, 25 et 30 écus, et d'une portion de blé qui équivaut, année commune, à la même somme.

I I.

Garçons de cour.

Leur occupation est de soigner les bestiaux de la cour, tels que poulains, vaches, veaux, porcs, poules, pigeons, et de leur donner à manger. Cette classe de valets est prise parmi les jeunes gens qui n'ont pas encore atteint l'âge ni les forces des valets de charrue. Leurs gages sont d'un tiers moindres que ceux de ces derniers.

I I I.

Aides-garçons de cour.

Cette troisième classe de domestiques, prise dans l'âge de 12 à 15 ans, aide les garçons de cour, et veille à la garde des bestiaux dans la saison du pâturage en plein champ. Le plus souvent on ne leur accorde, d'abord pour salaire, que la nourriture et l'habillement; insensiblement on y ajoute 1, 2 à 3 sacs de grains, à mesure que l'augmentation de leurs forces les met à même de rendre plus de services.

I V.

Berger.

Ce rendant service ne se rencontre que dans les grandes exploitations. Il soigne le troupeau de mou-

tons, le mène paître, le préserve de l'invasion de la gale et autres maladies. Il fait aussi, dans l'intérieur de la ferme, lorsque son troupeau ne sort pas, les ouvrages que lui commande le maître.

Ses gages excèdent d'un tiers la proportion de ceux des valets de charrue. Souvent le berger se réserve le droit d'avoir en propriété dans le troupeau, sa *monture*, c'est-à-dire, 18 à 24 bêtes, qui sont logées, nourries et entretenues aux frais du fermier. Dans ce cas, les gages sont réduits à proportion.

V.

Servante de basse-cour.

Ses occupations principales sont de traire les vaches, cuire le pain, préparer les alimens des autres domestiques, faire le beurre, le fromage, et d'aider la fermière dans tous les détails du ménage.

Ses gages, que l'on paye aussi partie en argent, partie en nature, sont du $\frac{1}{5}$ au $\frac{1}{4}$ moindres que ceux des valets de charrue. Dans les grandes fermes, la maîtresse-servante a, sous sa direction, une ou deux autres pour la seconder dans ses travaux.

Ce n'est, au reste, que dans les arrondissemens de Douai, Cambrai et Avesnes et dans la partie de celui de Bergues au nord de la Colme, que l'étendue des fermes demande le concours de tous ces domestiques. Dans les arrondissemens d'Hazebrouck et Lille, ainsi que dans la partie sud de l'arrondissement de Bergues, les propriétés étant, comme je l'ai déjà dit, extrêmement divisées, les exploitations rurales n'ont guères, à quelques exceptions près, besoin que d'un valet de charrue et d'une servante. Le valet de charrue partage avec le maître les occupations du labourage, et, l'hiver, il bat en grange, ou il fait de la toile. Cette dernière occupation est

surtout d'usage dans l'arrondissement d'Hazebrouck, où le manoir du cultivateur est, chaque hiver, converti en un atelier de tisserand. La servante supplée au garçon de cour pour le soin et la nourriture d'une partie du bétail; elle va en été traire les vaches sur les pâtures, soigne la cave au beurre et au fromage. L'hiver, elle file le lin; si, dans ces arrondissemens, on rencontre dans les petites fermes un second valet; c'est pour y être employé ou comme batteur en grange ou comme tisserand.

Enfin, dans les fermes, toutes composées de pâtures, il ne faut qu'une servante.

Ouvriers qui travaillent à la tâche.

Les ouvriers qui travaillent à la tâche dans les exploitations rurales du département du Nord, sont:

Les faucheurs;

Les moissonneurs;

Les batteurs en granges.

Les hommes employés au *palottage*, au *ruotage* des terres, à la confection et au curage des fossés de desséchement.

Les moissonneurs doivent faucher les grains de toute espèce, les lier et les mettre en tas sur la terre. Leur salaire est communément la 13.e, la 14.e, la 16.e gerbe en nature, suivant les localités.

Les batteurs en granges reçoivent aussi leur rétribution en nature; elle est de la 16.e, la 18.e, la 20.e partie du blé battu.

Les faucheurs, les palotteurs, les ouvriers employés à curer les fossés, sont tous payés en argent.

Année commune, on peut calculer que le produit de la journée d'un faucheur et d'un moissonneur,

est dans la latitude d'un franc vingt-cinq à un franc cinquante centimes, outre la nourriture, et que celui de la journée des autres ouvriers à la tâche, est d'un franc, nourriture non comprise.

Ouvriers qui travaillent à la journée.

Ce sont les maçons;
Les couvreurs;
Les charpentiers;
Les bourreliers;
Les manouvriers-journaliers;
Les lessiveuses.

Les quatre premières classes gagnent depuis un franc vingt-cinq centimes jusqu'à un franc soixante-quinze centimes, sans être nourris.

Les manouvriers gagnent un franc en été et soixante-quinze centimes en hiver, également sans être nourris.

Les lessiveuses ont le même salaire que ces derniers et en outre la nourriture.

Lorsqu'on donne la nourriture aux ouvriers, la rétribution en argent est diminuée d'un tiers.

Dans les arrondissemens d'Hazebrouck et Lille, on est dans l'usage de nourrir les ouvriers en toute saison: c'est le contraire dans les autres arrondissemens: on y en nourrit très-peu.

En général, on remarque dans les salaires des domestiques et ouvriers à la campagne, une augmentation en l'an 9 sur 1789, qui varie dans la latitude du $\frac{1}{5}$ au $\frac{1}{4}$.

Je crois utile de placer ici le tableau du prix moyen de ces gages et salaires dans le département du Nord en 1789 et en l'an 9, en établissant une comparaison entre la campagne et la ville.

Salaires des journaliers.

	A LA VILLE.		A LA CAMPAGNE.	
	1789.	AN 9.	1789.	AN 9.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Nourris . . .	» 75.	1 »	» 50.	» 65.
Sans nourriture	1 30.	1 60.	1 »	1 25.

Gages des domestiques.

	1789.	AN 9.
	fr.	fr.
Domestiques mâles.	110.	140.
Femelles.	80.	100.

On voit que les gages des domestiques ont été calculés en prenant un prix moyen pour la ville et la campagne.

TABLEAU des manœuvres ou gens de peine dans le département du Nord.

ARRONDISSEMENS communaux.	TRAVAILLANT A LA JOURNÉE.				DOMESTIQUES.			
	hommes.		femmes.		mâles.		femelles.	
	1789.	An 9.	1789.	An 9.	1789.	An 9.	1789.	An 9.
Dunkerque		10,431.		5,215.		2,601.		3,468.
Hazebr. ..		9,117.		4,558.		2,277.		2,846.
Lille		26,217.		13,108.		6,552.		8,736.
Cambrai ..		8,550.		4,275.		2,250.		2,812.
Avesnes...		7,056.		3,528.		1,764.		2,205.
Douai....		16,875.		8,437.		4,221.		5,628.
Totaux..		78,246.		39,121.		19,665.		25,695.

Il faut observer que j'ai cumulé les gens de peine de la ville avec ceux de la campagne, en prenant pour base la population ; on peut calculer que les campagnes en emportent plus des deux tiers.

Emigrations et immigrations périodiques annuelles d'ouvriers et journaliers.

ARRONDISSEMENS communaux.	NOMBRE D'INDIVIDUS — ENTRÉS DANS L'ARRONDISSEMENT, Pour y travailler et en sortir.		Pour s'y établir.		SORTIS DE L'ARRONDISSEMENT, Pour travailler et revenir.		Pour ne pas rentrer.	
	1789.	An 9.	1789.	An 9	1789.	An 9.	1789.	An 9.
Dunkerque	377.	238.	252.	100.	21.	47.	50.	26.
Hazebr. ..	112.	129.	30.	44.	217.	177.	30.	27.
Lille	5.	5.	65.	54.	973.	931.	»	»
Cambrai ..	754.	704.	124.	154.	458.	624.	99.	113.
Avesnes ..	»	»	49.	132.	258.	371.	»	2.
Douai	»	11.	46.	76.	1,117.	1,176.	»	»
Totaux	1,248.	1,087.	566	560.	3,044.	3,326.	179.	168.

Observations sur le tableau précédent.

Les habitans d'un pays de grande culture et de fabrique doivent ordinairement trouver assez d'occupations chez eux pour ne pas être obligés d'aller chercher du travail au-dehors : le département du Nord offre une preuve frappante de cette vérité, si l'on considère que les 3,326 individus indiqués au tableau ci-dessus comme sortant annuellement de leur arrondissement communal pour travailler et revenir, ne sont fournis que par quelques parties du département ; que, de ce nombre, 2,737 sont des moissonneurs, dont plus des $\frac{5}{6}$ ne quittent pas le département, $\frac{1}{6}$ seulement allant chercher du travail dans ceux du Pas-de-Calais, de la Somme et des environs de Paris ; et que l'émigration périodique des 589 autres tient moins au manque de travail chez eux, qu'à la nature même de la profession qu'ils exercent.

Ce sont des ouvriers fabricans du lin fournis par les communes de Bondues, Commines, Deulemont, Halluin, Linselles, Marcq-en-Barœul, Moncheaux, Neuville-en-Férain, Ostricourt, Roncq, Wattrelos, arrondissement de Lille ; Lauwin-Planque, Lécluse, Equerchin, Flers, Roost-Warendin, Sin, Fenain, Ferin et Brunemont, arrondissement de Douai, qui vont tous les ans fabriquer le lin au-dehors, notamment dans les départemens de la ci-devant Belgique.

Ce sont des ouvriers tisserands de l'arrondissement d'Hazebrouck, qui trouvent de l'avantage à aller, pendant l'hiver, travailler les uns dans l'arrondissement de Bergues, les autres dans la ci-devant Belgique.

Ce sont les ouvriers briquetiers qui, chaque année, avant la révolution, partaient des communes d'Armentières, Frelinghem, Lompret, Pérenchies, arrondissement de Lille; Marquette, Onnaing et Marcq, arrondissement de Douai; se répandaient dans les communes voisines du département même ou des départemens voisins, pour y fabriquer les briques qui servent presqu'exclusivement dans ce pays-ci à la construction des maisons.

On connaît la réputation des ouvriers briquetiers du département du Nord : elle était telle que plusieurs d'entr'eux étaient tous les ans appelés pour travailler dans la Bourgogne et le Bourbonnais.

Ce sont enfin des ouvriers paveurs qui, tous les ans, sortaient de la commune d'Emmeries, pour aller chercher de l'ouvrage sur les routes de la Belgique.

L'interruption forcée de ces émigrations annuelles occasionnée par le défaut de travail, la stagnation de différentes branches de fabrication, notamment de celle des toilettes, ont concouru à suppléer en partie à ce que les levées successives d'hommes avaient enlevé de bras à l'agriculture; d'un autre côté, les filles, les femmes se sont prêtées à des ouvrages qui, jusques là étaient restés le partage des hommes; desorte que les travaux de l'agriculture se sont soutenus sans le secours de bras étrangers.

Il ne faut pas compter comme secours étranger apportés à l'agriculture, le concours des 1,087 individus portés au tableau précédent, comme étant entrés dans les arrondissemens pour y travailler et en sortir, puisque, comme je l'ai déjà observé, plus des trois quarts sont venus d'autres arrondissemens du département même, et que le plus grand

nombre des autres est étranger à l'agriculture; ce sont des ouvriers des départemens du Pas-de-Calais, de la Lys et de Jemmappes, attirés par les exploitations de charbon de terre d'Anzin et d'Aniches, ou qui viennent travailler le lin et fabriquer le tabac.

Évaluations des propriétés foncières et de leurs produits.

La valeur vénale des propriétés foncières est représentée par le prix qu'on en retirerait, si on les aliénait au moment où on fait cette évaluation.

La valeur locative est représentée par le montant du fermage ou du loyer qu'en retire le propriétaire qui les a données à bail ou à location, déduction faite du montant des contributions et des frais d'entretien.

Je vais présenter des tableaux approximatifs de l'une et l'autre de ces valeurs.

Je présenterai ensuite le tableau des produits *bruts* et des dépenses de l'agriculture; ce qui m'amènera à déterminer quelle est la portion des produits qui revient au propriétaire; quelle est celle qui reste au fermier pour son entretien et celui de sa famille; et enfin, quel est le rapport des récoltes annuelles en graines céréales, dans le département, avec la consommation moyenne des habitans. J'avoue que ce n'est pas la partie la moins difficile à remplir des tableaux qui complètent cet ouvrage.

Valeur vénale et valeur locative des propriétés foncières.

Pour établir avec le plus de précision possible cette double valeur, et faire connaître les bases que j'ai suivies,

suivies dans la confection du tableau résumé que j'en ai formé, j'ai cru utile de le faire précéder d'autant de tableaux partiels qu'il y a de sortes de propriétés. Les données en ont été puisées dans les renseignemens fournis par les notaires, par plusieurs administrateurs et par des citoyens éclairés de divers points du département. Je ne puis pas donner une meilleure garantie de l'impartialité qui a présidé à ce travail.

Les renseignemens qui ont servi particulièrement de base aux trois premiers tableaux sous les n.os 1, 2 et 3, sont les mêmes que ceux compris au tableau de comparaison du prix vénal et de la valeur locative des biens-fonds en 1789 et en l'an 9, pages 496 et 497.

N.o I. *DIVISION des terres labourables du qualité, d'après les bases du travail de la en tems ordinaire, d'après les renseignemens*

NOMS des ARRONDISSEMENS communaux.	Quantité de Terres labourables de toute qualité.	DIVISION PREMIÈRE QUALITÉ. Quantité.	Valeur vénale et locative d'un hectare.		Montant de la valeur vénale et locative de la totalité.
	hectares.	hectares.		francs	francs.
BERGUES	38473 95	20198 84	vén.	1,667 »	33,671,466 28
			locat.	56 »	1,131,135 04
HAZEBROUCK .	38489 91	10584 72	vén.	2,230 »	23,603,925 60
			locat.	66 »	698,591 52
LILLE	71797 97	21539 39	vén.	3,082 »	66,384,399 98
			locat.	74 »	1,593,914 86
DOUAI	72526 22	28797 18	vén.	3,044 »	87,658,615 92
			locat.	63 »	1,814,222 34
CAMBRAI . . .	72147 06	18036 77	vén.	2,162 »	38,995,496 74
			locat.	59 »	1,064,169 43
AVESNES . . .	55260 »	18420 »	vén.	1,444 »	26,598,480 »
			locat.	38 »	699,960 »
Pour tout le départem.	348695 11	117576 90	vén.	2,355 16	276,912,384 52
			locat.	59 55	7,001,993 19

département du Nord, en première, deuxième et troisième direction des contributions, et estimation des mêmes terres fournis par les notaires.

DES MÊMES TERRES.					
DEUXIÈME QUALITÉ.			TROISIÈME QUALITÉ.		
Quantité.	Valeur vénale et locative d'un hectare.	Montant de la valeur vénale et locative de la totalité.	Quantité.	Valeur vénale et locative d'un hectare.	Montant de la valeur vénale et locative de la totalité.
hectares.	francs.	francs.	hectares.	francs.	francs.
13465 87	v. 1,063 »	14,314,219 81	4809 24	v. 625 »	3,005,775 »
	loc. 45 »	605,964 15		loc. 26 »	125,040 24
18282 71	v. 1,770 »	32,360,396 70	9622 48	v. 1,400 »	13,471,472 »
	loc. 47 »	859,287 37		loc. 32 »	307,919 36
34702 36	v. 2,324 »	80,648,284 64	15556 23	v. 1,706 »	26,538,928 38
	loc. 58 »	2,012,736 88		loc. 44 »	684,474 12
26664 05	v. 2,266 »	60,420,737 30	17064 99	v. 1,740 »	29,693,082 60
	loc. 51 »	1,359,866 55		loc. 36 »	614,339 64
36073 53	v. 1,594 »	57,501,206 82	18036 76	v. 1,216 »	21,932,700 16
	loc. 45 »	1,623,308 85		loc. 36 »	649,323 36
18420 »	v. 972 »	17,904,240 »	18420 »	v. 628 »	11,567,760 »
	loc. 24 »	442,080 »		loc. 14 »	257,880 »
147608 52	v. 1,782 75	263,149,085 27	83509 70	v. 1,271 82	106,209,718 14
	loc. 46 76	6,903,243 80		loc. 31 60	2,638,976 72

N.o II. ***DIVISION** des prairies du département d'après les bases du travail de la direction ordinaire, d'après les renseignemens fournis*

NOMS des ARRONDISSEMENS communaux.	Quantité de prairies de toute qualité.	DIVISION — PREMIÈRE QUALITÉ. Quantité.	Valeur vénale et locative d'un hectare.	Montant de la valeur vénale et locative de la totalité.
	hectares.	hectares.	francs.	francs.
BERGUES . . .	5662 49	2399 49	vén. 2,196 »	5,269,280 04
			locat. 73 »	175,162 77
HAZEBROUCK .	4992 48	1929 48	vén. 4,177 »	8,059,437 96
			locat. 85 »	164,005 80
LILLE — Prairies de la Lys	435 »	231 »	vén. 8,392 »	1,938,552 »
			locat. 280 »	64,680 »
LILLE — Id., pour le reste de l'arrondiss.	2262 »	1064 »	vén. 4,084 »	4,345,376 »
			locat. 100 »	106,400 »
DOUAI	8916 »	3801 »	vén. 3,622 »	13,767,222 »
			locat. 78 »	296,478 »
CAMBRAI . . .	3064 27	1739 »	vén. 2,050 »	3,564,950 »
			locat. 60 »	104,340 »
AVESNES	30432 56	2831 56	vén. 2,352 »	6,659,829 12
			locat. 60 »	169,893 60
Pour tout le départem.	55764 80	13995 53	vén. 3,115 61	43,604,647 12
			locat 77 23	1,080,960 17

du Nord, en première, deuxième et troisième qualité, des contributions; et estimation des mêmes prairies en tems par les notaires.

DES MÊMES PRAIRIES.

DEUXIÈME QUALITÉ.			TROISIÈME QUALITÉ.		
Quantité.	Valeur vénale et locative d'un hectare.	Montant de la valeur vénale et locative de la totalité.	Quantité.	Valeur vénale et locative d'un hectare.	Montant de la valeur vénale et locative de la totalité.
hectares.	fr.	fr.	hectares.	fr.	fr.
2770 »	v. 833 »	2,307,410 »	493 »	v. 700 »	345,100 »
	loc. 34 »	94,180 »		loc 19 »	9,367 »
1950 »	v. 3,610 »	7,039,500 »	1113 »	v. 2,980 »	3,316,740 »
	loc. 71 »	138,450 »		loc. 60 »	66,780 »
138 »	v. 5,596 »	772,248 »	66 »	v. 3,356 »	221,496 »
	loc. 170 »	23,460 »		loc. 90 »	5,940 »
794 »	v. 3,300 »	2,620,200 »	404 »	v. 2,450 »	989,800 »
	loc. 83 »	65,902 »		loc. 65 »	26,260 »
2558 »	v. 2,725 »	6,970,550 »	2557 »	v. 1,942 »	4,965,694 »
	loc. 63 »	161,154 »		loc. 46 »	117,622 »
675 »	v. 1,692 »	1,142,100 »	650 27	v. 1,333 »	866,809 91
	loc. 43 »	29,025 »		loc. 36 »	23,409 72
24309 »	v. 1,530 »	37,192,770 »	3292 »	v. 1,060 »	3,489,520 »
	loc. 43 »	1,045,287 »		loc. 38 »	125,096 »
33194 »	v. 1,748 65	58,044,778 »	8575 27	v. 1,655 36	14,195,159 91
	loc. 46 91	1,557,458 »		loc. 43 66	374,474 72

N.° III.

***DIVISION** des pâtures du département d'après le travail de la direction des ordinaire, d'après les renseignemens*

NOMS des ARRONDISSEMENS communaux.	Quantité de pâtures de toute qualité.	DIVISION. PREMIÈRE QUALITÉ. Quantité.	Valeur vénale et locative d'un hectare.	Montant de la valeur vénale et locative de la totalité.
	hectares.	hectares.	fr.	fr.
BERGUES . . .	16150 23	5688 »	vén. 3,184 »	18,110,592 »
			locat. 111 »	631,368 »
HAZEBROUCK .	15688 74	6428 »	vén. 3,398 »	21,842,344 »
			locat. 72 »	462,816 »
LILLE — Pâtures de la Lys	324 »	189 »	vén. 6,713 »	1,268,757 »
			locat. 200 »	37,800 »
LILLE — Id., pour le reste de l'arrondiss.	1555 12	619 »	vén. 3,380 »	2,092,220 »
			locat. 94 »	58,186 »
DOUAI	2431 43	1529 »	vén. 3,622 »	5,538,038 »
			locat. 78 »	119,262 »
CAMBRAI . . .	2780 »	950 »	vén. 2,820 »	2,679,000 »
			locat. 84 »	79,800 »
AVESNES	21471 »	6583 »	vén. 3,308 »	21,776,564 »
			locat. 80 »	526,640 »
Pour tout le départem.	60400 52	21986 »	vén. 3,334 27	73,307,515 »
			locat. 87 14	1,915,872 »

du Nord, en première, deuxième et troisième qualité contributions, et estimation des mêmes pâtures en tems fournis par les notaires.

DES MÊMES PATURES.

DEUXIÈME QUALITÉ.			TROISIÈME QUALITÉ.		
Quantité.	Valeur vénale et locative d'un hectare.	Montant de la valeur vénale et locative de la totalité.	Quantité.	Valeur vénale et locative d'un hectare.	Montant de la valeur vénale et locative de la totalité.
hectares.	fr.	fr.	hectares.	fr.	fr.
6966 »	vén. 1,894 »	13,193,604 »	3496 23	vén. 1,062 »	3,712,996 26
	locat. 80 »	557,280 »		locat. 45 »	157,330 35
7095 »	vén. 2,868 »	20,348,460 »	2163 74	vén. 2,332 »	5,050,505 68
	locat. 60 »	425,700 »		locat. 47 »	101,789 78
82 »	vén. 5,035 »	412,870 »	53 »	vén. 2,800 »	148,400 »
	locat. 140 »	11,480 »		locat. 70 »	3,710 »
592 »	vén. 2,720 »	1,610,240 »	344 12	vén. 2,000 »	688,240 »
	locat. 79 »	46,768 »		locat. 57 »	19,614 84
365 »	vén. 2,725 »	994,625 »	537 43	vén. 1,942 »	1,043,689 06
	locat. 63 »	22,995 »		locat. 46 »	24,721 78
1146 »	vén. 2,436 »	2,791,656 »	684 »	vén. 2,050 »	1,402,200 »
	locat. 71 »	81,366 »		locat. 61 »	41,724 »
9919 »	vén. 2,455	24,351,145 »	4969 »	vén. 1,632 »	8,119,408 »
	locat. 61 »	605,059 »		locat. 44 »	218,636 »
26165 »	vén. 2,434 64	63,702,600 »	12249 52	vén. 1,646 22	20,165,439 »
	locat. 66 90	1,750,648 »		locat. 46 33	567,526 75

N.° IV.

ESTIMATION des terres occupées par des jardins potagers et des jardins d'agrément.

ARRONDISSEMENS communaux.	QUANTITÉ D'HECTARES en		VALEUR VÉNALE des jardins		VALEUR LOCATIVE des jardins	
	Jardins potagers.	Jardins d'agrément.	Potagers.	D'agrément.	Potagers.	D'agrément.
	hect.	hect.	fr.	fr.	fr.	fr.
Bergues, ...	1224 43	216 97	2,879,489 50	542,425 »	94,504 77	18,125 48
Hazebrouck, ..	599 08	8 68	1,500,496 »	24,191 16	42,865 20	720 44
Lille, ...	3077 03	15 29	10,139,065 96	58,897 08	248,172 65	1,421 97
Douai, ...	2001 05	12 81	6,902,655 75	48,742 05	146,796 25	1,024 80
Cambrai, ...	979 »	15 »	2,554,188 »	40,530 »	70,171 »	1,110 »
Avesnes, ...	992 »	16 »	1,670,760 »	28,880 »	43,998 »	768 »
TOTAUX...	8872 59	284 75	25,646,655 21	743,665 29	646,507 87	23,170 69

N.° V. *ESTIMATION des terrains couverts en bâtimens servant à l'exploitation rurale.*

ARRONDISSEMENS COMMUNAUX.	NOMBRE d'hectares amazés en bâtimens servant à l'exploitation rurale		NOMBRE de bâtimens servant à l'exploitation rurale.	VALEUR vénale d'un hectare amazé.		TOTAL.		VALEUR locative d'un hectare amazé.	TOTAL.	
	Hectares.			fr.	c.	fr.	c.	fr.	fr.	c.
BERGUES.....	304	92	6107	2,223	»	677,837	16	56	17,075	52
HAZEBROUCK.	378	17	8314	2,973	»	1,124,299	41	66	24,959	22
LILLE.......	467	95	14273	4,109	»	1,922,806	55	74	34,628	30
CAMBRAI....	472	89	12767	2,883	»	1,363,341	87	59	27,900	51
AVESNES.....	386	14	12476	1,925	»	743,319	50	38	14,673	32
DOUAI.......	549	21	15165	4,059	»	2,229 243	39	63	34,600	23
Totaux....	2559	28	69162	3,149	26	8,060 847	88	60 11	153,837	10

N.° VI.

Estimation des bois et forêts.

Arrondissemens	Quantité d'hectares en bois		Valeur vénale des bois		Produit annuel en stères des bois		Montant en argent du prix des bois	
	nationaux.	particuliers	Nationaux.	Particuliers.	Nationaux.	Particuliers.	nationaux.	particuliers
	hectares.	hectares.	fr.	fr.	stères.	stères.	fr.	fr.
Bergues.	1320 10	772 92	1,403,266 30	821,613 96	2155 »	2511 »	21,550	25,110
Hazebr.	3091 80	3000 13	5,472,486 »	5,310,230 10	19657 »	19068 »	195,570	190,680
Lille...	1535 03	2104 27	3,567,409 72	4,890,323 48	9107 50	12480 »	91,075	124,800
Cambrai	2202 03	2543 17	3,669,435 92	4,053,812 98	9421 »	10405 »	47,105	52,025
Avesnes	15773 »	16262 »	22,776,212 »	23,482,328 »	107057 »	110365 »	321,171	331,095
Douai..	11435 77	1989 »	25,913,454 82	4,507,074 »	67544 »	11276 »	405,264	67,636
Totaux.	35457 73	26671 49	62,802,264 76	43,065,382 52	214941 50	166105 »	1,082,735	791,346
A déduire sur les bois nationaux les frais d'administration et d'aménagement, évalués à							82,735	
Idem sur les bois particuliers. { Les frais d'aménagement évalués à . . 60,328 fr. Les contributions et sous additionnels à 148,174 }							......	208,502
Reste pour produit locatif la somme de							1,000,000	582,844

N.° VII. *Evaluation du produit en bois et fruits des arbres épars dans les campagnes et vergers.*

Arrondissemens.	Nombre d'arbres forestiers.	Nombre d'arbres fruitiers.	Nombre d'arbres saules.	Produit annuel en stères.	Montant total en argent.	Produit annuel en myriagr. de fruits.	Produit de la récolte en argent.	Total général des produits en argent de la récolte en bois et fruits.
				st.	fr.	m.	fr.	fr.
Berg. .	371,100	65,939	179,390	38,149 87	359,311 48	197817	108,799 35	468,110 83
Hazeb.	865,584	221,968	416,694	91,113 38	855,549 »	665904	366,247 20	1,221,796 20
Lille . .	168,957	28,246	53,016	11,519 50	107,958 »	84738	46,605 90	154,563 90
Cambr.	12,481	3,120	»	703 50	5,389 50	6240	2,808 »	8,197 50
Avesn.	3,554	228,286	»	5,884 50	18,007 50	456372	205,367 40	223,374 90
Douai.	28,645	7,418	13,937	2,699 06	24,800 24	18545	8,199 75	32,999 99
Totaux	1,390,321	554,977	663,037	150,069 81	1,371,015 72	1429616	738,027 60	2,109,043 32

A déduire 1.° le produit de la tonte des halots, évalué à	148,755 72	984,004 32
2.° Frais de remplacement et d'entretien de 32,407 pieds de jeunes arbres, ci...	97,221 »	
3.° Le produit de la récolte annuelle en fruits..............................	738,027 60	
Reste pour produit locatif au propriétaire..............................		1,125,039 00

N.° VIII. *Estimation de la valeur vénale et locative nette des maisons d'habitation dans le département du Nord en l'an 10.*

DÉSIGNATION DES COMMUNES.	Nombre de maisons.	MONTANT MOYEN de la valeur d'une maison.		MONTANT de la valeur de toutes les maisons.	
		Vénale.	Locative nette.	Vénale.	Locative nette.
Dunkerque	2,356	4,806 fr.	267 fr.	11,322,936 f.	629,052 f.
Lille	7,999	3,366	187	26,924,634	1,495,813
Douai	2,715	2,754	153	7,477,110	415,395
Valenciennes	3,345	2,160	120	7,225,200	401,400
Cambrai	2,398	2,034	113	4,877,532	270,974
Bergues	1,027	1,926	107	1,978,002	109,889
Roubaix	1,581	1,926	107	3,045,006	169,167
Bailleul	1,896	1,800	100	3,412,800	189,600
Hazebrouck	1,237	1,674	93	2,070,738	115,041
Armentières	1,430	1,674	93	2,393,820	132,990
Bourbourg (ville)	422	1,566	87	660,852	36,714
Avesnes	582	1,440	80	838,080	46,560
Maubeuge	774	1,440	80	1,114,560	61,920
Etaires	1,256	1,422	79	1,786,032	99,224
Commines	968	1,206	67	1,167,408	64,856
Haubourdin	330	1,206	67	397,980	22,110
Tourcoing	2,402	1,206	67	2,896,812	160,934
Gravelines, Cassel, Merville, La Bassée, Quesnoy, (sur Deûle), Catteau, Landrecies, St.-Amand, Orchies	7,509	954	53	7,163,586	397,977
Hondschoote, Watten	902	864	48	779,328	43,296
Launoy, Seclin, Lequesnoi, Bouchain, Nord-Libre	2,274	846	47	1,923,804	106,878
Steenwerck, Steenwoorde, Bavai, Solre-Libre, Marchiennes	2,929	720	40	2,108,880	117,160
Lagorgue, Solesmes, Berlaymont, Etrœungt, Trélon	2,397	594	33	1,423,818	79,101
Esquermes, Wazemmes, Catillon, Maroilles	2,105	486	27	1,023,030	56,835
76 Communes rurales	18,641	360	20	6,710,760	372,820
191 Idem	37,301	288	16	10,742,688	596,816
357 Idem	42,675	216	12	9,217,800	512,100
	149,451			120,683,196	6,704,622

N.° IX. *Estimation de la valeur locative nette des manufactures, moulins et autres usines, en tems ordinaire, dans le département du Nord.*

Arrondissemens communaux.	Nombre.	Montant moyen de la valeur nette locative de chaque manufacture, moulin et autres usines par arrondissement.		Montant total.		Observations.
		fr.		fr.		
Bergues.....	389	214	37	83,392	50	On n'a pu déterminer d'une manière précise la valeur vénale.
Hazebrouck..	359	204	81	73,530	»	
Lille........	836	245	29	205,065	»	
Cambrai.....	465	249	21	115,881	»	
Avesnes.....	558	209	85	117,099	»	
Douai.......	635	201	23	137,848	50	
Totaux...	3292	222	60	732,816	»	Pot-de-vin le $\frac{1}{18}$ 40,712.

RÉCAPITULATION *sommaire de la valeur vénale des propriétés foncières du département du Nord, et de leur valeur locative nette en l'an 9.*

DÉSIGNATION.	Quantité ou nombre.		Valeur vénale.		Valeur locative nette.		OBSERVATIONS.
	hect.		fr.		fr.		
Terres labourables......	348695	11	646,271,187	69	16,544,213	71	
Prairies...............	55764	80	115,844,585	63	3,012,892	89	
Pâtures et vergers......	60400	52	157,175,554	»	4,234,046	75	
Jardins potagers........	8872	59	25,646,655	21	646,507	87	
Id. d'agrément.........	284	75	743,665	29	23,170	69	
Terrains-amazés en bâtimens d'exploitations rurales.........	2559	28	8,060,847	88	»	»	Je ne porte point ici de valeur locative, parce que ces bâtimens ne rapportent rien au propriétaire.
Bois nationaux..........	35457	73	62,802,264	76	1,000,000	»	
Bois particuliers.........	26671	49	43,065,382	52	582,844	»	Le produit en fruits des arbres fruitiers et celui de la tonte des halots étant réservés au fermier, ainsi que celui de l'ébranchage des arbres forestiers et fruitiers, on ne l'a pas porté ici.
	Pieds d'arbres.						
Arbres épars............	1945298	»	»	»	1,125,039	»	
	Maisons.						
Maisons d'habitation....	149451	»	120,683,196	»	6,704,622	»	
Manufactures et usines..	3292	»	»	»	732,816	»	On n'a pu déterminer d'une manière précise la valeur vénale des usines.
Pot-de-vin.............	»	».	»	»	1,772,126	10	
			fr.		fr.		
Totaux.....	....		1,180,293,338	29	36,378,279	01	

On voit que, dans la fixation de la valeur vénale et locative des propriétés foncières du département, je n'ai point compris celle des mines et carrières, ni des étangs, ni des marais, ni des terres vaines et vagues, dont la seule valeur locative, d'après les bases adoptées pour la répartition des contributions, approche de 100,000 francs, abstraction faite des produits nets de l'extraction des charbons de terre et de ceux de la tourbe, dont il sera question au chapitre *Industrie*, *Règne minéral.*

Quelques développemens sur les élémens des tableaux précédens.

Tableaux n.os I, II, III et IV. — J'ai dit que la valeur vénale et la valeur locative des terres, prairies et pâtures étaient basées sur les renseignemens fournis par les notaires des divers arrondissemens. Pour déterminer celles des jardins potagers, j'ai pris la valeur des trois classes de terres labourables; j'ai opéré sur chaque classe séparément; puis j'ai pris la valeur moyenne à laquelle a été ajouté un quart en-sus, parce qu'on s'accorde généralement à dire que les terrains en jardins potagers sont d'une valeur du quart en-sus des terres labourables. Dans le seul arrondissement de Bergues, on a ajouté un peu plus du quart, eu égard au peu de fertilité des parties sablonneuses des terres labourables du territoire. — La valeur vénale des jardins d'agrément est la même que celle des jardins potagers de première qualité. On sent que cette base est bien faible pour la plupart de ces jardins, lesquels sont d'autant plus recherchés qu'ils sont presque tous situés à l'intérieur ou à portée des grandes villes.

Tableau n.° V. — La valeur vénale d'un hectare de terrain amazé en bâtimens d'exploitation rurale, est formée de la valeur d'un hectare de terre à labour première qualité, plus un tiers pour l'importance des bâtimens qui les couvrent.

La valeur locative n'a point été portée dans la récapitulation, parce que l'on n'a voulu rigoureusement y mettre que les propriétés productives. Cette valeur, au reste, ne peut être moindre que celle des terres à labour de première qualité.

Tableau n.° VI. — La valeur locative des bois n'est autre chose que leur produit net, ou la somme que rapportent leurs coupes ordinaires annuelles, moins les frais d'administration et d'aménagement, auxquels frais il faut ajouter, pour les forêts communales et particulières, le montant de la contribution foncière.

Quant à la valeur vénale des bois et forêts de toute nature, je l'ai fixée au taux des terres à labour de première classe dans l'arrondissement d'Avesnes, et au taux de celles de seconde classe dans les cinq autres arrondissemens : c'est celle qu'on s'accorde à leur donner.

Je sais qu'en comparant le revenu actuel de ces mêmes bois et forêts avec celui des terres labourables de la classe à laquelle on vient de les porter pour l'évaluation vénale, on trouverait des rapports différens ; il semblerait, par exemple, qu'en partant de ce revenu actuel dans les arrondissemens de Bergues, Cambrai, Douai, la valeur vénale foncière ne devrait être calculée que sur la base des terres de troisième classe et sur celle de seconde classe dans l'arrondissement d'Avesnes; mais ces causes dépréciatives du revenu ne sont que de circonstances et passagères ; elles s'atténueront à

mesure que les forêts se remettront des dégâts occasionnés par la présence des armées et les relâchemens de la révolution.

Tableau n.° VII. — Le produit de la coupe des arbres épars est partout dans ce département, réservé au propriétaire ; c'est donc un revenu à ajouter au prix de location qu'il tire de ses terres, en n'y portant toutefois, que le revenu net desdits arbres.

J'ai établi ce revenu net, sur le produit brut de la coupe annuelle du soixantième des arbres, ainsi qu'il est porté ci-après, page 558, en retranchant de ce même produit une somme de trois francs par arbre coupé, pour frais de remplacement et d'entretien des jeunes arbres.

Tableau n.° VIII. — On a vu par le tableau même que, pour parvenir à connaître plus sûrement la valeur locative des maisons d'habitation, on a classé les communes suivant leur étendue, l'importance de leur population, de leur commerce, de leur situation plus ou moins rapprochée des grandes routes et enfin de la matière et du genre de construction ; l'estimation de ce produit est faite d'après des données impartiales recueillies de différens points du département. Cette valeur locative consiste dans le produit net, qui n'est, lui-même, que le produit brut dont on a retranché le quart pour frais d'entretien. On n'a point soustrait l'importance de la contribution foncière, parce qu'elle est généralement supportée en dehors du prix de location par les occupeurs.

La valeur vénale des maisons a été calculée sur 18 fois le revenu locatif net.

Je répète une observation que j'ai déjà faite : c'est

qu'en 1789, la valeur vénale des maisons était plus forte et les loyers moins chers.

Tableau n.° IX. — Le produit locatif des manufactures, moulins et usines a été évalué d'après les mêmes renseignemens que celui des maisons. Pour avoir la valeur locative nette, on a soustrait le tiers de la valeur locative brute, pour frais d'entretien et de réparations. Quant à la valeur vénale, elle m'a paru presque impossible à déterminer. On peut cependant porter au prix moyen de 3 à 4000 fr. celle de chaque moulin à vent, espèce d'usine la plus multipliée sur la surface du département.

Pot-de-vin. — Il est d'un usage général dans le département du Nord d'exiger le paiement d'un pot-de-vin à chaque passation de bail de 3, 6 ou 9 ans, dans la location des fermes, terres, maisons, usines. Ce pot-de-vin est ordinairement de la moitié d'une année du rendage ou du bail, et il se paie avant l'entrée en jouissance. Il est tel propriétaire de maisons de ville, qui perçoit trois ou quatre pots-de-vin dans une révolution de neuf ans. Je n'ai donc rien exagéré en estimant ce pot-de-vin au dix-huitième du prix du bail d'une année sur neuf.

Tableau d'évaluation des bestiaux existant au 1.er vendémiaire an 9, dans le département du Nord.

DÉSIGNATION.	Quantité ou nombre.	VALEUR vénale.	
		fr.	
Chevaux — d'un an à 18 mois	4,086	798,512	»
Chevaux — servant à l'agriculture	43,691	12,755,596	»
Chevaux — employés à d'autres trav.	3,867	3,802,310	»
Bœufs employés à l'agriculture	388	39,225	»
Veaux ou génisses trop jeunes pour reproduire	28,954	1,379,422	»
Bœufs ou vaches destinés à l'engrais	7,027	979,927	»
Vaches à lait	112,598	13,135,590	»
Anes et mulets	4,356	223,524	»
Moutons	125,518	2,163,325	»
Porcs	42,352	1,889,698	»
Chèvres	278	4,387	»
Volailles	621,704	574,654	85
TOTAL	»	37,746,170	85

Développemens sur le tableau précédent.

Dans le tableau d'évaluation des bestiaux existant au 1.er vendémiaire an IX, je n'ai pu comprendre ceux nés dans le cours de la même année; ils font partie du tableau des produits bruts.

D'après ce que j'ai dit ci-devant, on sent qu'il doit exister une nuance pour les prix des bestiaux entre les différens arrondissemens; aussi dans mon travail j'ai suivi les progressions suivantes:

Prix des chevaux employés à l'agriculture.

Arrondiss. de		fr.	c.
Bergues. Hazebrouck.	prix d'un cheval . .	320	
Lille		316	
Douai		300	
Cambrai.		280	
Avesnes		230	

Prix des vaches à lait.

Arrondiss. de		fr.
Bergues. Hazebrouck.	prix d'une vache à lait.	150
Lille		130
Douai.		106
Cambrai		84
Avesnes		90

Prix des moutons.

Arrondiss. de		fr.	c.
Bergues. Hazebrouck.	prix d'un mouton . .	24	
Lille		19	50
Douai.		17	50
Cambrai.		18	
Avesnes		12	

L'évaluation des autres bestiaux suit à peu-près la même nuance.

Quant aux volailles existant au 1.er vendémiaire an IX, j'en ai fait la classi-

fication ainsi qu'il suit, dans tout le département.

	fr. c.
Huit dixièmes en coqs et poules à . .	« 75
Un dixième en canards à	« 90
Deux trentièmes en oies à	2 25
Un trentième en poules d'Inde	2 50

Ce que je viens de dire me paraissant suffire pour établir la valeur vénale et locative des propriétés foncières, et la valeur vénale des bestiaux, je passe aux produits bruts et nets de l'agriculture.

Produits bruts de l'agriculture.

Dans le tableau qui suit, les prix des grains et légumes vont être évalués sur le prix moyen d'une année sur quinze, des mercuriales des différens marchés du département des années 1780 à 1790, et de l'an 5 à l'an 8 inclus.

TABLEAU résumé du produit brut des plantes cultivées celui moyen d'une année sur dix, d'après les

DÉSIGNATION des plantes.	Quantité moyenne d'hectares ensemencés annuellement.	TOTAL du produit en	Produit moyen brut par hectares en
	hectares.	hectol.	hectol.
Blé	92460.	1768905.	19 13.
Epeautre	6748.	100679 22.	14 92.
Méteil	12117.	262363 44.	21 65.
Seigle	13818.	290886 50.	21 05.
Orge d'été	5035.	159425 99.	31 66.
Scourgeon	7951.	278590 04.	35 03.
Pamelle.	422.	13477 95.	31 93.
Sarrazin	538.	14493 75.	26 94.
Avoine	43582.	1732159 97.	39 74.
Féves de marais et féverolles ou grosses féves.	29144.	638410 66.	21 90.
Pois	710.	13447 01.	18 94.
Haricots	213.	4120 08.	19 34.
		myriag.	myriag.
Vesces	7769.	5802756 96.	747 43.
Hivernages . . .	8515.	8453348.	992 76.
Houblon	754 50.	96216 25.	127 05.
		hectol.	hectol.
Pommes de terre	3373.	564166 34.	167 26.
Navets	623.	43713 04.	70 16.
Carottes	264.	41178 03.	155 97.
Betteraves champ.	52.	5899 42.	113 45.
TOTAUX. . .	234088 50		

en grand dans le département, calculé pour les prix sur mercuriales des différens marchés du département.

	TOTAL du produit en argent.	Prix moyen en franc d'un	PRODUIT brut en argent par hectare.
	francs c.	hectol. fr. c.	fr c.
	24,935,879 34.	14 09.	269 54.
	1,107,471 42.	11.	164 12.
	2,769,925 56.	10 55.	228 41.
	2,299,146 61.	7 90.	166 30.
	1,181,627 55.	7 41.	234 60.
	2,157,180 45.	7 74.	271 13.
	116,222 85.	8 63.	275 56.
	125,360 94.	8 65.	233 03.
	9,060,707 79.	5 23.	207 84.
	5,079,704 14.	7 90.	173 01.
	192,485 76.	14 31.	271 03.
	56,637 04.	13 74.	265 73.
	2,669,268 20.	myriag. 0 46.	343 82.
	4,226,674.	0 50.	496 38.
	673,513 75.	7.	889 35.
	1,543,007 09.	hectol. 2 73.	456 62.
	105,390 67.	2 41.	169 09.
	112,142 46.	2 72.	424 24.
	16,223 40.	2 75.	311 99.
	58,428,569 02.		

DÉSIGNATION des plantes.	Quantité moyenne d'hectares ensemencés annuellement.	TOTAL du produit en	Produit moyen brut par hectares en
	hectar.	hectol.	hectol.
D'autre part.	234088 50.	"	"
Choux-collets . .	353 24.	"	"
Colza.	14344.	291319 38.	20 31.
Navette.	486 46.	8640 28.	17 76.
Cameline.	1838.	30489 85.	16 59.
Œillettes	3102 61.	57378 53.	18 49.
		myriag.	myriag.
Tabac.	1993.	248222. 44	124 54.
Lin de fin	554	myriag. paille 332400.	myriag. 600.
		hectolit. grain 3324.	hectolit. 6.
Lin de gros . . .	6251	myriag. p. 2260470.	myriag. 361 61.
		hectolit. grain 60288.	hectolit 9 64.
Chanvre	462	myriag. filasse 18480.	myriag. 40.
		hectolit. grain 9095.	hectolit. 19 68.
Chicorée (1) . . .	10	myriag. 457	myriag. 45 70.
Treffle	20163.	14658390 55.	726 99.
Sainfoin	971 68.	497311 20.	511 80.
Luzerne	1128 93.	1033766 30.	915 74.
Prairies.	55764 80.	18341822.	329.
Pâtures.	60400 52.	20246195.	335.
Jardins potagers	8872 59.	fruits 158976 07.	17 92.
		lég. 3179521 52.	358 35.
TOTAUX. . . .	hect. 410784 33.		

(1) Le produit de la chicorée a été évalué en poudre.

	TOTAL du produit en argent.	Prix moyen en francs d'un	PRODUIT brut en argent par hectare.
	fr. c.	hectol.	fr. c.
	58,428,569 02.	"	"
		fr. c.	
	105,972.	"	300.
	5,286,024 13.	18 14.	368 42.
	157,005 81.	18 17.	322 70.
	453,998 18.	14 88.	246 86.
	1,045,049 27.	18 21.	336 70.
		myriag.	
	1,241,112 20.	5.	622 70.
		myriag.	
	664,800.	2.	1,200 00.
		hectol.	
	59,832.	18.	108.
		myriag.	
	2,260,470.	1.	361 61.
		hectol.	
	1,085,184.	18.	173 52.
		myriag.	
	147,840.	8.	320.
		hectol.	
	90,950.	10.	196 80.
		myriag.	
	4,570.	10	457.
		myriag.	
	7,329,195 27.	0 50.	363 50.
	298,386 72.	0 60.	307 08.
	516,883 15.	0 50.	457 87.
	6,707,780 40.	0 3657.	120 32.
	7,996,141 55.	0 3949.	132 29.
	317,952 14.	2.	35 84.
	4,269,335 21.	1 34.	480 19.
	98,467,051 05.		

	fr.	c.
TOTAL des produits bruts d'autre part des terres lab.s, prairies, pât.s	93,879,763	70.
Des jardins potagers attachés aux fermes et maisons d'exploitation rurale, estimés être le tiers de la totalité des jardins potagers.	1,529,095	78.
Total des deux autres tiers des jardins potagers.	3,058,191	57.
Produit de la portion des pailles vendues par le cultivateur.	1,000,000	»
Arbres épars. { en bois	1,222,260	».
Arbres épars. { en fruits. . . .	738,027	60.
Tonte des halots	148,755	72.
TOTAL	101,576,094	37.

Produits bruts des bestiaux.

	fr.	c.
Poulains nés dans l'année.	702,164	».
Veaux ou génisses nés dans l'année.	1,574,413	».
Bœufs ou vaches engraissés. . . .	979,927	».
Le $\frac{1}{20}$ des vaches laitières des arrondissemens de Bergues et Hazebrouck vendues pour l'intérieur	272,400	».
Anes nés dans l'année.	7,449	».
Mulets *idem*	2,420	».
Agneaux *idem*.	255,403	».
Toison des moutons	1,001,640	».
Bénéfice sur l'engraiss. des moutons.	313,795	».
Chevreaux nés dans l'année. . . .	780	».
Porcs *idem*.	373,650	50.
Volailles écloses dans l'année . . .	369,511	25.
Œufs.	1,907,041	32.
Beurre	9,810,609	75.
Fromage.	472,190	25.
Miel	70,962	60.
TOTAL	18,114,356	67.

Quelques développemens sur la manière dont a été faite l'évaluation des produits bruts des propriétés foncières.

Terres, prairies, pâtures.

L'évaluation des produits bruts en grains, graines, foins, etc., a été faite d'après des renseignemens détaillés fournis par plusieurs cultivateurs éclairés choisis dans les différens arrondissemens.

Pour parvenir plus sûrement à la connaissance du vrai produit moyen, par arrondissement, des terres, prairies et pâtures, j'ai divisé celles-ci en première, deuxième et troisième classes, dans les proportions indiquées aux tableaux de la valeur vénale et locative; j'ai opéré séparément sur chacune des qualités, arrondissement par arrondissement, et cumulé ensuite le produit pour obtenir le terme moyen.

Il serait trop long de présenter ici la nuance des produits de chacune des espèces de denrées cultivées dans les différens arrondissemens, d'après la classification ci-dessus; je me borme à prendre pour exemple le froment.

Arrondissemens communaux.	Produit, année commune, d'un hectare de froment, dans chaque arrondissement.			
	1.re qualité.	2.e qualité.	3.e qualité.	Terme moyen.
	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.
Bergues. . .	22 929	19 090	15 272	20 618
Hazebrouck.	24 818	21 »	17 181	21 095
Lille.......	25 021	21 447	17 872	21 745
Cambrai....	19 20	16 »	12 80	16 »
Avesnes....	20 272	13 515	10 136	14 641
Douai.....	24 26	18 66	13 06	19 57

Pailles.— C'est une règle reçue dans le système d'une bonne culture, que les pailles récoltées sur une exploitation rurale soient toutes consommées ou converties en fumier dans la ferme même.

Cependant l'emploi de la paille est indispensable dans beaucoup d'autres branches de l'économie publique : il en faut aux chevaux des garnisons et à ceux non employés à l'agriculture, à ceux des voyageurs; il en faut pour les prisons, les hospices, pour les usages domestiques; elle entre dans la composition du couchage du plus grand nombre; l'usage de couvrir en paille en absorbe beaucoup; on en répand dans les boutiques, les vestibules, dans les appartemens à la campagne après le lavage du pavé le samedi; on ne tue pas un porc qu'il n'en coûte une botte ou deux de paille pour le griller. Toutes ces pratiques, ces usages, ne laissent pas de consommer beaucoup de paille; le commerce en absorbe beaucoup encore pour les emballages, le roulage, et il serait déraisonnable de supposer que dans un département qui en produit en si grande abondance, on cherchât à s'en approvisionner ailleurs.

La garnison ordinaire du département du Nord, depuis le reculement des frontières, est de 4000 chevaux ; on a vu précédemment qu'il existe dans le département 3867 chevaux employés à d'autres usages qu'à ceux de l'agriculture. La consommation de tous ces chevaux, à raison de 5 kilogrammes

	fr. *c.*
(ou dix livres) par jour, à 15 francs le mille pesant, donne	430,718 25.
Paille dans les dépôts de mendicité, d'insensés, dans les prisons. On peut évaluer le nombre des journées de détenus dans ces différentes mai-	
	430,718 25.

Report . . . . | fr. 430,718 25.
sons à 195000 par an, et calculer une livre de paille consommée par jour. . . . | 2,925 »
Paille pour les hospices, les ménages particuliers, la couverture des maisons, le commerce, les auberges et autres usages. . . . . . | 566,356 75.
| 1,000,000 »

Cette somme est très-modique et n'équivaut peut-être pas à la valeur du 20.e des pailles qui sont récoltées dans le département, et il est bien certain qu'il s'en vend plus du 20.^e

Jardins à légumes.— Comme l'évaluation des produits bruts des jardins à légumes est assez compliquée, je crois devoir placer ici avec détails les bases qui ont été adoptées.

Arrondissemens communaux.	Quantité d'hectares en potagers.	Produit en légumes par hectare.	TOTAL du produit en légumes.	PRIX du myriagr.	TOTAL du produit en argent.
	hect.	myriag	myr.	fr. c.	fr. c.
Bergues. . .	1224 43	364 70	446549 62	1 25	558,187 02
Hazebr. . .	599 08	371 20	222378 49	1 25	277,973 11
Lille. . . .	3077 03	383 40	1179733 30	1 50	1,769,599 95
Cambrai. .	979 »	310 70	304175 30	1 25	380,219 12
Avesnes. .	992 «	288 »	285696 »	1 25	357,120 »
Douai. . . .	2001 05	370 30	740988 81	1 25	926,236 01
Totaux et terme moïen	8872 59	358 35	myr. 3179521 52	f. 1 34	f. 4,269,335 21
Le $\frac{1}{20}$ du poids en fruits.	. . . .	. . . . . .	myr. 158976 07	2 »	317,952 14
Total en légumes et fruits. .			myr. 3338497 59		4,587,287 35

Jardins d'agrément.— Comme ces jardins ne sont ordinairement d'aucun produit net, je n'en ai point indiqué le produit brut.

Arbres épars.— Pour établir le revenu brut des arbres épars, j'ai calculé que chaque année $\frac{1}{60}$ des arbres forestiers et fruitiers épars est coupé; que le produit moyen des forestiers en bois de construction et de chauffage peut être ainsi établi.

Dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck, Lille, par arbre coupé, ...	4 stères, valeur	12 f. le stère.
Dans celui de Douai, . .	3,50	12.
Dans celui de Cambrai, .	3	8.
Dans celui d'Avesnes, . .	3	5.

Que le produit moyen des arbres fruitiers en quantité de stères de bois peut être établi à moitié de celui des arbres forestiers, et le prix du stère aux deux tiers de celui du bois forestier dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck, Lille et Douai, aux $\frac{5}{8}$ dans celui de Cambrai, et aux $\frac{3}{5}$ dans celui d'Avesnes.

Que le produit des mêmes arbres en fruits est dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck, et Lille, par arbre, de 3 myriag., à 55 centimes l'un.

Dans celui de Douai, par arbre, de 2 myriag. et demi, même prix.

Dans ceux de Cambrai et Avesnes, par arbre de 2 myriag., à 45 centimes.

La différence que l'on remarque entre le prix du fruit des arbres épars et celui du fruit des arbres des jardins potagers porté précédemment, vient de la différence des qualités supposées plus fines dans ces derniers.

Quant aux halots ou saules, j'ai supposé que la tonte s'en fait tous les 5 ou 6 ans, et que, l'un dans l'autre, leur produit, réparti sur toutes les années, peut être par an de 0 stères 0625, au prix de 4 fr. le stère.

Développemens sur l'évaluation des produits des bestiaux.

En partant des bases établies pour l'évaluation des bestiaux, voici quelques détails sur la manière dont a été faite celle de leurs produits.

Poulains.— J'ai compris sous ce nom tous les jeunes chevaux nés dans l'année, ayant par conséquent moins d'un an révolu : leur prix moyen est ainsi fixé.

		fr.	c.
Arrondissemens	de Bergues. . / d'Hazebrouck .	132	»
	de Lille. . . .	110	»
	de Douai. . . .	101	»
	de Cambrai. . .	72	»
	d'Avesnes. . . .	60	»

Veaux.— J'ai supposé que du nombre total des veaux nés dans l'année, les uns sont tués dans les premiers huit jours, les autres après un mois, six semaines, et que le reste est mis à l'engrais pour être livré à la boucherie à l'âge de six mois, ou, enfin, élevé pour la reproduction. Leur prix varie selon cette classification. Le tableau suivant indique dans quelle proportion chacune de ces trois classes concourt à former le total général.

Arrondissemens	de Bergues... / d'Hazebrouck.	un tiers à 7 f., un tiers à 24 f., un tiers à 35 f.; terme moyen 22 fr.
	de Lille...... / de Douai.....	moitié à 6 f., un quart à 20 f., un quart à 32 f., terme moyen 16 fr.
	de Cambrai... / d'Avesnes....	moitié à 6 f., un quart à 15 f., un quart à 27 f.; terme moyen 13 f. 50 c.

Bœufs et vaches à l'engrais. — J'ai laissé les bœufs ou vaches gras au même prix à peu près que

les vaches laitières. On sent que cette évaluation est plutôt faible que forte.

Vente de vaches laitières pour l'intérieur de la France. — J'ai dit précédemment que c'était encore ici un produit local de l'agriculture dans les arrondissemens de Bergues et Hazebrouck. — Les acheteurs choisissent les plus grosses et celles qui sont prêtes à faire veau ; j'ai donc pu sans exagération en porter le prix à 200 f. : ce n'est que le tiers en-sus de celui moyen des bœufs ou vaches de tout âge dans les mêmes arrondissemens.

Agneaux. — Leur valeur a été portée, à peu de choses près, à la moitié du prix des moutons.

Bénéfices de l'engraissement des moutons. — Une grande partie des moutons est vendue grasse aux bouchers à la fin de chaque année, la plupart des fermiers étant dans l'usage de les remplacer par de nouveaux moutons qu'ils achètent, ou par ceux qu'ils élèvent. J'ai évalué à 2 f. 50 c. par tête de mouton, sur la généralité, l'accroissement de valeur que procure cet engraissement.

Jeunes porcs. — Du nombre des porcs nés dans l'année, j'ai supposé que les trois sixièmes sont consommés comme cochons de lait, que les trois autres sixièmes sont vendus pour la reproduction ou l'engraissement à des époques qui, variant entr'elles, occasionnent dans les prix les variations indiquées dans le tableau suivant :

Arrondissemens	de Bergues... d'Hazebrouck.	$\frac{3}{6}$ à 4 f., $\frac{1}{6}$ à 12 f., $\frac{1}{6}$ à 21 f., $\frac{1}{6}$ à 33 f. ; terme moyen 13 f.
	de Lille..... de Douai.... de Cambrai..	$\frac{3}{6}$ à 4 f., $\frac{1}{6}$ à 12 f., $\frac{1}{6}$ à 18 f., $\frac{1}{6}$ à 30 f. ; terme moyen 12 f.
	d'Avesnes.....	$\frac{3}{6}$ à 3 f. 50 c. ; $\frac{1}{6}$ à 9 f. 50 c. ; $\frac{1}{6}$ à 16 f. ; $\frac{1}{6}$ à 27 ; terme moyen 10 f. 50.

Volailles écloses dans l'année. — Leurs produits sont évalués d'après la division portée, p. 549. On voit que je n'ai pas parlé des pigeons ; c'est cependant un objet d'un produit assez important chez beaucoup de fermiers, et le nombre commence à s'en accroître, depuis que l'exercice du droit de chasse a été régularisé.

Matières provenant des bestiaux employés à l'agriculture. — Ces matières sont le cuir, la laine, le beurre, le fromage, les œufs et le miel. Leurs produits ont été évalués dans des proportions relatives aux localités.

Cuir. — On ne vend pas les bestiaux destinés à la boucherie séparément de leur cuir ou peau ; ce serait donc un double emploi de porter ici ces deux articles en produit.

On suppose que le quinzième des chevaux périt tous les ans, et j'ai évalué chaque peau de cheval verd au terme moyen de 8 f.

Laine.—La toison des moutons a été évaluée non en suint, mais lavée, et au prix moyen de 4 f. le kilogramme pour tout le département. Je crois devoir présenter ici la nuance du poids de la toison par arrondissement :

	kilog.			kilog.	
Bergues . . .	2	05.	Cambrai . . .	1	95.
Hazebrouck .	2	25.	Avesnes . . .	1	80.
Lille.	2	25.	Douai	2	»

Beurre. — En partant de la supposition que le lait serait tout converti en beurre, les produits d'une vache seraient dans les proportions suivantes :

Arrondiss. de		kilog.	
	Bergues . . / Hazebrouck. / Lille. . . .	65	»
	Douai	60	»
	Cambrai.	50	»
	Avesnes	55	»

Mais on fabrique, dans le département, du fromage de différente qualité; ce qui réduit les quantités de beurre. Voici les bases d'après lesquelles j'ai opéré pour évaluer les quantités de l'un et de l'autre produit :

		kilog. beurre.		kilog. fromage.	
Arrondiss. de	Bergues . . .	61	50 . . .	8	75.
	Hazebrouck .	64	» . . .	2	50.
	Lille	64	50 . . .	1	50.
	Cambrai . . .	48	50 . . .	7	50.
	Avesnes . . .	43	» . . .	56	25.
	Douai. . . .	60	» . . .	»	»

Le prix du beurre a été évalué au terme moyen de 1 f. 50 c. par kilogramme pour tout le département. Le prix du fromage :

A 60 cent. dans les arrondissemens de Bergues et Hazebrouck ;
A 50 dans celui de Lille ;
A 30 dans celui de Cambrai ;
A 32 dans celui d'Avesnes.

Œufs. — On a vu ci-devant que j'ai supposé que du nombre total des volailles existant dans le département du Nord, $\frac{8}{10}$ sont en coqs et poules, $\frac{1}{10}$ en canards, $\frac{2}{30}$ en oies, $\frac{1}{30}$ en poules d'inde. J'ai dû suivre la même base pour avoir le nombre d'œufs éclos, en en fixant le nombre moyen à 100 par année par poule, 25 par poule d'inde, 40 par canard, 18 par oie.

En partant de la même base et supposant que chaque tête de volaille a produit des œufs, j'aurai le nombre total de 53,484,481 œufs dans une année. Mais je dois retrancher le dixième de ce nombre, parce que je suppose un dixième de volailles mâles; je retranche en outre sur les $\frac{9}{10}$ restant la quantité

de 460,000 œufs formant le total des volailles écloses dans la même année; et un dixième en sus, pour les couvées manquées; restent 47,676,033 œufs, que j'ai évalués l'un dans l'autre au prix moyen de 4 f. le cent.

Miel. — J'ai calculé que dans ce département, dont la température est peu favorable aux abeilles et où leur éducation est très-négligée, leur produit moyen n'excède pas 4 kilog. de miel par ruche.

Produits nets de l'agriculture.

Je suis arrivé à la partie la plus difficile des évaluations de l'agriculture. Ce produit net, en effet, ne peut s'établir qu'en faisant la balance des recettes et dépenses; malheureusement cette balance sera encore longtems l'écueil de ceux qui se livrent à l'étude des sciences économiques. Le moyen, en effet, d'obtenir des données exactes, lorsque la prévention de fiscalité dénature aux yeux de l'habitant de la campagne les intentions de l'administrateur qui interroge? Et sans des données sûres, comment se hazarder à des calculs qui sont d'une nature si importante? On peut bien apprécier quelques parties de dépenses, telles que les frais de moisson, de battage de grains, qui équivalent ordinairement au huitième et au neuvième du produit de la récolte; mais, pour calculer au plus juste les autres dépenses, il faudrait opérer sur chaque commune en particulier et presque sur chaque section de territoire; il faudrait fixer la mobilité du prix de la main-d'œuvre, de celui des denrées.

Cependant, une des colonnes des tableaux de la statistique générale adressés par le ministre de l'intérieur doit présenter la somme totale des dépenses de l'agriculture, et je vais essayer de le faire,

d'après les indications comparées de plus de trente cultivateurs éclairés des six arrondissemens. J'espère qu'en général dans toutes ces évaluations, on reconnaîtra combien a été grande ma crainte de hazarder des résultats qui pourraient donner des idees erronées sur les vraies ressources de l'agriculture, dans un département où elle se rend si digne d'être protégée.

Dépenses de l'agriculture.

Il existe dans toute l'étendue du département 16,314 charrues traînées par des chevaux, 104 charrues traînées par des bœufs.

Total 16,418 charrues.

Mais le nombre des bêtes de trait attelées par charrue n'est pas le même dans chaque arrondissement; la quantité de terre que chaque charrue cultive varie également.

Je crois devoir présenter ici dans un tableau unique une répartition *fictive* par charrue et par arrondissement, des terres, prairies, pâtures, bêtes de trait et bestiaux. Ce tableau aura l'avantage de faire connaître d'un coup-d'œil le mode et la situation de la culture sur les différens points du département; il aura en outre celui de faciliter l'évaluation approximative de quelques-uns des articles suivans de dépenses.

Arrondissemens.	Nombre de charrues traînées par des chevaux.	Nombre de charrues traînées par des bœufs.	NOMBRE D'HECTARES PAR CHARRUE. Terres à labour.	Prés.	Pâtures.	Jardins à légumes	Bâtimens d'exploitations.	TOTAL.	NOMBRE PAR CHARRUE de chevaux	de bœufs.	de vaches laitières	de génisses.	de vaches, bœufs, destinés à l'engrais	de moutons
			h.	h.	h.	h.	h.	h.						
Bergues	2441	»	15 76	2 32	6 61	0 50	0 13	25 32	2 $\frac{1}{8}$	»	4 $\frac{12}{20}$	1 $\frac{6}{10}$	1	3 $\frac{1}{3}$
Hazeb.	2724	»	14 13	1 83	5 75	0 22	0 13	22 06	1 $\frac{8}{10}$	»	5 $\frac{5}{20}$	9 $\frac{9}{10}$	1	2 $\frac{9}{20}$
Lille.	3964	»	18 11	0 68	0 47	0 77	0 12	20 15	2	»	7 $\frac{7}{10}$	1 $\frac{3}{4}$	» $\frac{1}{4}$	4 $\frac{9}{10}$
Camb.	1947	1	37 04	1 57	1 43	0 50	0 24	40 78	3 $\frac{4}{5}$	»	4 $\frac{17}{20}$	1 $\frac{11}{20}$	» $\frac{1}{11}$	15 $\frac{3}{4}$
Avesnes	1819	98	28 83	15 88	11 20	0 52	0 20	56 63	4 $\frac{3}{20}$	3 $\frac{8}{10}$	9 $\frac{9}{10}$	2 $\frac{1}{4}$	» $\frac{1}{3}$	18 $\frac{4}{10}$
Douai.	3419	5	21 18	2 61	0 71	0 58	0 16	25 24	3 $\frac{1}{5}$	2 $\frac{1}{5}$	7 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{7}{10}$	» $\frac{1}{11}$	7 $\frac{19}{20}$

Mais le nombre des charrues n'est pas celui des fermes d'exploitation rurale; d'un autre côté, toutes les terres ne sont pas exploitées en corps de ferme, et il importe cependant beaucoup de connaître et le nombre des fermes et le nombre des ménages qui sont attachés à l'agriculture et vivent de son produit, afin de procéder avec précision aux évaluations des dépenses intérieures des mêmes fermes et ménages.

J'ai dit précédemment que l'étendue des fermes varie dans chaque arrondissement. Je n'ai point perdu de vue cette première donnée dans mon recensement approximatif.

Je suppose que dans les arrondissemens d'Hazebrouck et Lille, où les exploitations sont très-divisées, moitié de la totalité des terres, prairies, pâtures et jardins potagers, est partagée en corps de fermes de l'étendue de 22 hectares chaque, et l'autre moitié répartie en cinq ménages par 22 hectares.

Que dans les arrondissemens de Bergues, Avesnes et Douai, un quart de la totalité des terres est partagé en corps de fermes de 30 hectares, un quart en corps de fermes de 22 hectares, et un quart en cinq ménages par 22 hectares.

Que dans l'arrondissement de Cambrai, moitié des terres est divisée en corps de fermes de 30 hectares, et l'autre moitié en cinq ménages par 30 hectares.

Il résulte de cette division le tableau suivant :

Arrondissemens.	Nombre de fermes.	Quantité d'hectares par ferme.	Nombre de ménages.	Quantité d'hectares par ménage.
Bergues……	700	22 »	3,500	5 50
	513	30 »	2,565	6 »
Hazebrouck………	1,359	22 »	6,795	5 50
Lille……………	1,806	22 »	9,030	5 50
Cambrai…………	1,316	30 »	6,580	6 »
Avesnes……	1,229	22 »	6,145	5 50
	901	30 »	4,505	6 »
Douai……	976	22 »	4,880	5 50
	716	30 »	3,580	6 »
Totaux……	9,516	» »	47,580	» »

Ces divisions de l'exploitation agricole faites, il reste à procéder à l'évaluation des frais intérieurs.

Je n'ai donné qu'un valet de charrue et une servante de basse-cour par ferme: généralement ce nombre est suffisant; car si certaines exploitations en ont un plus grand nombre, il en est aussi beaucoup où l'un ou l'autre de ces rendans services est suppléé par les enfans du fermier. Les arrondissemens de Bergues et Avesnes étant ceux où se fait le plus en grand l'élève des bestiaux, et où la fabrication du fromage est comprise au nom-

bre des travaux de la ferme, j'ai ajouté une seconde servante dans la moitié des fermes de ces arrondissemens.

Quant aux ménages attachés à l'agriculture, tous ne vivent pas exclusivement de produits des exploitations directement faites par eux : les uns y ajoutent des métiers ou professions qui occupent leurs bras une partie de l'année ; les autres trouvent leur nourriture dans le prix de la journée qu'ils gagnent dans les grandes fermes, comme valets ou ouvriers d'agriculture. Je crois donc qu'en portant aux deux cinquièmes du nombre total, celui des ménages s'occupant d'agriculture qui doivent vivre exclusivement des produits de la culture, j'exagère plutôt que je n'atténue cet article de dépense. On sent que le petit nombre d'hectares occupés par chaque ménage ne rend pas nécessaire le concours de domestiques ; aussi je n'en porte point.

Frais de fumure autre que le fumier de basse-cour.

Marnage.

On a vu page 414 de ce volume, que le marnage des terres est très-usité au nord du département. Quoique j'ai dit que c'était dans l'arrondissement de Bergues qu'il était le plus connu, j'ai acquis depuis la certitude que celui d'Hazebrouck en fait un usage à peu près aussi étendu, et que l'on peut calculer que les deux tiers des terres de chacun de ces arrondissemens sont marnés périodiquement.

Tous les vingt-ans un hectare de terre reçoit 22 voitures à deux chevaux, coûtant 6 francs l'une.

Ainsi, pour 25649 hectares formant les deux

tiers des terres à labour de l'arrondissement de Bergues, il faut 564278 voitures ; à 6 fr. l'une, donnent 3,385,668 francs ; laquelle somme répartie sur les vingt ans, donne par an ci. . . . . *fr. c.* 169,283 40.

Idem, pour 25659 hectares dans l'arrondissement d'Hazebrouck, 564498 voitures coûtant 3,386,988 fr. pour une année, ci . . . . . . 169,349 40.

Dans les arrondissemens de Cambrai et Avesnes, où les circonstances ont fait négliger depuis plusieurs années ce procédé d'engrais des terres, on ne doit évaluer qu'au 40.me la quantité d'hectares de terres qui est marnée, et seulement encore tous les trente ans.

Ainsi, dans l'arrondissement de Cambrai, 39688 voitures de marne employées tous les 30 ans sur 1804 hectares de terre, coûtent (à 4 fr. la voiture, parce que la marne est ici plus rapprochée et les frais de transport moindres) 158,752 fr. laquelle somme divisée par trente donne pour une année ci . . . . 5,291 73.

Idem, pour 1381 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes, 30382 voitures coûtant 121,528 f., pour une année, ci. . . . . 4,050 93.

Engrais foncier en chaux.

Ce n'est guères, comme je l'ai fait observer précédemment, que dans

347,975 46.

	fr.	c.
Report	347,975	46.
les arrondissemens de Cambrai et Avesnes que l'on donne ces engrais fonciers; la chaux ne servant dans les autres arrondissemens que comme fumure annuelle.		
D'après le calcul du sous-préfet d'Avesnes, il faut, par an, sur 28 hectares 83 ares, pour 46 fr. de chaux; donc pour 55260 hectares de terres labourables que compte l'arrondiss., l'engrais foncier ann. en chaux coûte.	88,171	»
Idem, pour l'arrondissement de Cambrai, quant à la quantité de chaux pour la même étendue de terrain; mais ici on peut supposer que le tiers seulement des terres (24049 hectares) reçoit cette fumure si utile; la dépense par an est donc de	38,372	»

Emploi de la gadoue.

Cet engrais précieux repoussé par le préjugé au sud du département, est depuis long-tems l'une des causes de la fertilité des terres des environs de Lille. Le soucrion, le colza, les œillettes, la cameline, le tabac, les pommes de terre et autres légumes cultivés en grand, tels que betteraves, carottes, navets, choux-collets, le lin enfin, et les pâtures le reçoivent régulièrement dans toutes les

	474,518	46.

	fr.	c
Report	474,518	46

parties de l'arrondissement où on est à même de se le procurer en assez grande quantité. Il se conduit sur les terres en tonneaux pesant 100 kilogrammes environ; il en faut 8 pour une voiture. Selon la nature de la plante cultivée, on verse sur 1 hectare de terre depuis 100 jusqu'à 180 tonneaux. Toutes les terres avêties annuellement dans l'arrondissement de Lille, des diverses plantes ou graines ci-dessus, se montent à 17,508 hectares; mais toutes ne reçoivent pas l'engrais avec autant de profusion que dans les environs des villes, et de Lille notamment; de sorte qu'on peut faire la distraction d'un quart, que l'on supposera n'en point recevoir du tout : restent donc 13131 hectares qui, ensemble, reçoivent approximativement 169500 tonnes, dont on n'achète que les $\frac{4}{7}$; le reste, qui consiste surtout en produit des pissatières des bestiaux, étant censé trouvé dans l'intérieur de la ferme. . . . .

Ces $\frac{4}{7}$ forment 968572 tonneaux, qui, à raison de 25 centimes le tonneau, donnent ci . . . . 242,143 »

L'arrondissement d'Hazebrouck emploie aussi la gadoue pour fumer certaines avêties; mais cet en-

716,661 46

	fr.	c.
Report	716,661	46.
grais se trouve à peu près tout dans l'intérieur des fermes et coûte peu aux cultivateurs, ci	*Pour mémoire.*	

Boues des rues.

Les boues des rues, comme je l'ai dit, sont employées plus ou moins sur les terres dans les différens arrondissemens, notamment dans celui de Bergues où elles suppléent sur les prairies et pâtures à l'emploi des cendres. On peut donc présenter ici comme dépense en fumures, le montant du fermage que les villes retirent annuellement de leur enlèvement.

En voici le tableau, il ne sera pas sans intérêt ici :

A Dunkerque, les boues sont affermées.	7,200	»
Bergues.	2,400	»
Bourbourg.	400	»
Hondschoote.	20	»
Gravelines.	301	»
Hazebrouck	550	»
Cassel.	50	»
Estaires.	200	»
Merville.	150	»
Lille, ne sont pas louées.	»	»
Commines.	36	»
Labassée.	100	»
Cambrai.	720	»
Avesnes.	455	»
Landrecies.	360	»
	729,603	46.

	fr.	c.
Report	729,603	46.
Maubeuge.	270	»
Lequesnoy	900	»
Douai.	2,070	»
Valenciennes.	550	»
Nord-Libre.	300	»
St.-Amand.	700	»
Marchiennes	138	»
Orchies.	50	»

Le fermage que toutes les villes retirent de la location de ces boues se monte, depuis le dernier budjet de ces villes, à 17,920 fr.

Tourteaux de graines oléagineuses.

	fr.	c.
561 tourteaux sur toutes les terres avêties en colsa et navettes dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck, Lille et moitié de l'arrondissement de Douai, à 10 f. le cent; faisant 56 f. 10 c. par hectare : pour 12182 hectares, ci	683,410	02.
Dans les autres arrondissemens on remplace les tourteaux par le parcage des moutons.		
1125 tourteaux par hectare de terres avêties en lin de fin, à 10 f. le 100; ci pour 554 hectares. . . .	62,325	»
Même quantité de tourteaux par hectare sur la moitié des terres cultivées en lin de gros dans les premier, deuxième, troisième et		
	1,480,316	48.

fr. c.

Report . . . . . 1,480,316 48.

sixième arrondissemens, formant 2994 hectares; le parcage y supplée dans les autres, ci . . . . 336,825 »

Colombine ou fiente de pigeons.

Plusieurs cultivateurs substituent aux tourteaux la fiente de pigeons pour la culture de lin. Il faut pour 72 ares (environ 800) de terres, le produit annuel d'un pigeonnier loué 72 f. par an. C'est pour un hectare 100 f., dépense équivalente à la fumure en tourteaux, ci . . . . . *Pour mémoire.*

Cendres fossiles, cendres de houille, de tourbes, de bois, employées comme engrais.

Dans les arrondissemens d'Avesnes et Cambrai, tous les 4 ans, les prairies et pâtures reçoivent par 28 ares, un sac de cendres fossiles, qui coûte rendu 3 f.; ce qui revient à 2 f. 68 c. par hectare tous les ans, ci pour 33,496 hectares 83 ares . 89,771 50.

Sur les prairies artificielles des deux mêmes arrondissemens, par an pour 22 f. de cendres par hectare; ci pour 6672 hect. 50 ares . 146,795 »

Dans l'arrondissement de Lille, sur 5727 hect. 49 ares de prairies artificielles, 30 paniers par hectare, à 1 f. 50 c. l'un . . . . 257,737 05.

2,311,445 03.

	fr. c.
Report	2,311,445 03.
Les prairies naturelles ne reçoivent guères dans les arrondissemens de Lille et d'Hazebrouck que des pissâtes des bestiaux, et dans celui de Bergues que des boues des rues.	
Dans l'arrondissement de Douai on ne met point de cendres sur les prairies et pâtures.	
Sur les prairies artificielles 5590 hectares 99 ares, à 3 f. 50 c. par hectare, ci.	19,568 46.
Total général des frais de fumure autres que le fumier de basse-cour, ci	2,331,013 49.

Frais de culture autre que celle à la charrue. (1)

Plantage.

Plantage de 13647 hectares de terres avêties

	fr. c.
en colza, à 18 fr. par hectare, qui reçoit 135,000 plantes.	245,646 »
Plantage à la houe de 1997 hectares de pommes de terre, dans les premier, deuxième et troisième arrondissemens, à 18 f. par hectare	35,946 »
Plantage à la suite de la charrue de 1376 hectares dans les trois autres arrondissemens, à 9 f. par hect.	12,384 »
	293,976 ».

(1) Je n'ai point dû porter en ligne de compte les frais de labour à la charrue, ni ceux des travaux faits directement par le cultivateur ou ses domestiques, parce que je paie ailleurs gages et nourritures.

	fr.	c.
Report	293,976	»
Plantage à la houe de 213 hectares de haricots, à 12 f. par hectare	2,556	»
Plantage et mottage de 353 hect. 24 ares en choux-collets; un hectare reçoit 44,400 plantes; il en coûte 12 f. par hectare, ci . . .	4,238	88.
Plantage de 1993 hectares en tabac; un hectare reçoit 35000 plantes . . . . (Est porté en dépense à l'article *frais de culture après plantage*) . .	*Pour mémoire.*	

Palottage.

Pour palotter 18872 hectares formant les trois quarts des terres avêties en blé dans l'arrondissement de Lille, et moitié de celles avêties en mêmes grains dans l'arrondissement d'Hazebrouck, à 15 f. l'hectare .	283,080	»
Pour palotter 13,647 hectares avêtis en colza, à 18 francs par hectare	245,646	»
Pour palotter 554 hectares avêtis en lin de fin, à 18 fr. par hectare.	9,972	»
Fumier extraordinaire et arrachage du planchon de colza nécessaire à l'emplantation d'un hectare, 25 fr.; ci pour 13647 hectares . .	341,175	»
	1,180,643	88.

	fr.	c.
Report	1,180,643	88.

Frais de culture après semailles ou plantage.

Sarclage, échardonnage des terres.

Dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck, l'humidité rend le sarclage si continu qu'on peut l'évaluer à 16 fr. par hectare, pour les *blé*, *méteil*, *seigle*, *soucrion*, *orge*, *pamelle*, *fèves*, *sarrasin*, *avoine*; total des frais pour 55096 hectares	881,536	»
Dans l'arrondissement de Lille, pour 40,388 hectares avêtis en mêmes grains, *épeautre* et *cameline*, à 12 fr. par hectare	484,656	»
Dans l'arrondissement de Cambrai, où on ne sarcle guères que les *grains d'hiver*, et pas encore tous; aussi pour 40193 hectares avêtis en grains et graines ci-dessus, il suffit de 2 fr. par hectare, ci.	80,386	»
Dans l'arrondissement d'Avesnes, où la pratique du sarclage est la même que dans le Cambresis, pour 30769 hectares	61,538	»
Dans l'arrondissement de Douai, pour les mêmes avêties que dans celui de Lille, à 9 fr. par hectare; pour 47207 hectares, ci	426,863	»
	3,115,622	88.

	fr.	c.
Report	3,115,622	88.
Sarclage de 14344 hect. en *colza*, à 10 fr. 50 cent. par hectare . . .	150,612	»
Sarclage de 486 hectares 46 ares de *navettes*, à 10 fr. 50 cent. par hectare, ci.	5,107	83.
Sarclage de 10 hectares de *chicorée*, à 35 fr. par hectare, ci . .	350	»
Sarclage de 554 hectares *en lin de fin*, à 40 fr. l'hectare	22,160	»
Sarclage de 6251 hectares *en lin de gros*, à 40 fr. l'hectare	250,040	»
Sarclage de 213 hectares en *haricots*, à 9 fr. par hectare. . . .	1,917	»
Sarclage et éclaircissage de 264 hectares en *carottes*; 22 journées par hectare, à 1 fr.	5,808	»
Même dépense pour 52 hectares en *betteraves* champêtres.	1,144	»
Sarclage de 623 hectares en *navets*, 9 journées par hectare à un fr.	5,607	»
Rebracquage et mottage des pommes de terre, estimé à 20 fr. par hectare dans les premier et deuxième arrondissemens, parce qu'on y ajoute un sarclage, pour 885 hectares	17,700	»
Idem à 15 fr. dans les 4 autres, pour 2488 hectares, ci	37,320	»
Pour placer et roqueter les *œillettes*, 27 jours par hectare, à un fr. par jour; il y en a 3102 hectares 61 ares, ci.	83,770	47.
	3,697,159	18.

	fr.	c.
Report	3,697,159	18.
Sarclage des choux-collets (portés en dépense avec le plantage), ci . .	*Pour mémoire.*	
Pour rabattre les mottes et châtrer les jets de 754 hectares 50 ares en houblon, à 18 fr. par hectare. . .	13,581	»
Arracher les jets inutiles, planter les perches et refaire les mottes, à 66 fr. par hectare.	49,797	»
Pour lier le houblon aux perches, à 22 fr. par hectare	16,599	»
Pour couper les mauvaises herbes, à 18 fr. par hectare.	13,581	»
Pour remettre les perches en place après récolte, à 14 fr. par hectare .	10,563	»
Renouvellement annuel des perches du houblon par hectare : dépense de 410 fr. dans le premier arrondissement pour 3 hect. 50 ares ; de 364 fr. dans le deuxième, pour 36 hectares ; de 454 fr. dans les troisième et sixième pour 71 hectares ; de 410 fr. dans les quatrième et cinquième pour 641 hect., ci en total.	310,529	»
Ramage du *lin de fin* en cumulant le prix du bois avec celui de la main-d'œuvre : (on suppose qu'il faut 2 hectares de bois de raspe, pour ramer 3 hectares de lin). Cette dépense par hectare est évaluée à 600 fr.; de laquelle somme il faut déduire le prix de la vente du bois après la récolte du lin, estimé à 300 fr., ci	166,200	»
	4,278,009	18.

	fr.	*c.*
Report	4,278,009	18.
Pour rabattre les taupinières au printems dans les prés, pâtures, vergers, à 3 fr. par hectare, pour 55,764 hectares 80 ares, ci. . . .	167,294	40.
Pour tous les frais occasionnés par la culture du tabac, savoir : planter, nettoyer et cueillir, pendre et dépendre par deux fois, mettre en manottes ; on donne ordinairement pour ces frais, moitié du produit dans quelques arrondissemens ; le tiers seulement dans d'autres. Je les porte ici aux $\frac{2}{5}$, ci pour 1993 hectares . . .	317,724	72.
Pour les frais de culture du tiers (1) des jardins potagers attachés aux exploitations rurales, évalués au $\frac{1}{5}$ seulement du produit brut : la plus grande partie des travaux de culture de ces jardins étant faits directement par le cultivateur ou ses domestiques.	305,819	15.
Total général des frais de culture, autre que celle à la charrue . . .	5,068,847	45.

(1) Si on voulait évaluer les frais de culture des deux autres tiers des jardins potagers exploités directement par les jardiniers ou d'autres personnes non exclusivement attachées à l'agriculture, il faudrait les porter aux $\frac{2}{3}$ du produit brut.

Tableau des frais d'ensemencement, récolte, battage, fanage.

J'ai donné, page 550 et suivantes, la quantité d'hectares de terres emplantées en chaque espèce de grains ou graines dans le département du Nord, et, page 374 et suivantes, la quantité moyenne, pour tout le département, de semence nécessaire pour emplanter un hectare. (1) Le tableau suivant est basé sur cette même quantité d'hectares; mais l'évaluation de la quantité totale de semences employées, n'a point été faite sur le tableau de la quantité moyenne de tout le département, dont je viens de parler, mais bien sur les quantités relatives employées dans chaque arrondissement, que j'ai multipliées séparément par le nombre d'hectares y ensemencés, et dont j'ai cumulé en suite les produits pour obtenir le terme moyen. L'exemple suivant fera toucher au doigt la différence que ces deux évaluations présentent.

Blé.

Quantité moyenne de semence employée, par hectare, dans chaque arrondissement.

Bergues	164 litres.	Dans tout le département. 175 litres.
Hazebrouck	164	
Lille	164	
Cambrai.	190	
Avesnes	168	
Douai.	187	

(1) Il faut rectifier l'article *tabac*; c'est 35000 plants que l'on emploie par hectare, et non 50900.

DÉSIGNATION des PLANTES.	SEMENCES. Quantité.	SEMENCES. Valeur.	RÉCOLTE, battage, fanage.	OBSERVATIONS.
	hectol.	fr. c.	fr. c.	
Blé - - - - -	162550 42	2,997,429 75	2703895 93	Les frais de récolte et battage ont été calculés pour les premier, deuxième et troisième arrondissemens au $\frac{1}{10}$ du produit brut, pour les quatrième et cinquième au $\frac{1}{8}$, et pour le sixième au $\frac{1}{15}$.
Epeautre - - -	11326 04	145,313 09	136849 28	
Méteil - - - -	20287 85	249,540 55	286143 00	
Seigle - - - -	22581 90	208,205 12	253964 76	
Scourgeon - -	14518 07	130,932 63	241014 43	
Orge - - - -	7085 15	61,215 70	104449 29	*Idem*, pour les premier, deuxième et troisième arr. au $\frac{1}{12}$, pour les quatrième et cinquième au $\frac{1}{10}$, et pour le sixième au $\frac{1}{11}$.
Paumelle - - -	521 46	5,214 60	9727 55	
Sarrasin - - -	661 74	6,617 40	10883 90	
Avoine - - - -	77299 72	470,798 32	822250 92	
Féves et féverolles	80336 64	739,097 09	380219 86	Les frais de récolte ont été calculés pour les premier, deuxième et troisième arrond. au $\frac{1}{20}$ du produit brut, dans les quatrième et cinquième au $\frac{1}{16}$, et dans le sixième au $\frac{1}{18}$; ceux de battage dans les premier, deuxième et troisième au $\frac{1}{40}$, dans les quatrième et cinquième, au $\frac{1}{24}$, et dans le sixième au $\frac{1}{72}$.
Pois - - - - -	1355 23	22,632 34	16600 24	Frais de récolte et battage, dans les premier, deux.e arr. au $\frac{1}{12}$, dans les quatrième et cinquième au $\frac{1}{10}$.
Haricots - - -	198 01	2,720 66	4899 73	
Vesces - - - -	13630 51	144,074 49	129655 24	*Idem*, pour les premier, deuxième et troisième arroud. au $\frac{1}{12}$, pour les quatrième et cinquième au $\frac{1}{10}$, et pour le sixième au $\frac{1}{12}$.
Hivernag - -	15713 51	151,949 64	237793 36	*Idem*, pour les premier et deuxième au $\frac{1}{10}$, pour les quatrième et cinquième au $\frac{1}{12}$, et pour le sixième au $\frac{1}{12}$.
Pommes de terre.	27605 65	73,363 43	107181 00	*Idem*, pour les premier, deuxième et troisième à 33 f par hect., pour les quatrième, cinquième et six. à 30 f.

Navets - - - -	hectog. 25543	2,554 30	11214 00	*Idem*, pour arracher, mettre en bottes et en monts, à 18 fr. par hectare.
Carottes - - -	22704 00	2,270 40	9508 00	Pour arracher et mettre à couvert de la gelée, 36 fr. par hectare.
Betteraves - - -	4472 00	2,683 20	1872 00	
Choux-collets - -	7065 00	706 50		
Colza - - - -	1654 66	30,015 54	517714 14	Récolte et battage, la valeur de 2 hectolitres 40 de blé par hectare.
Navettes - - -	57 56	1,045 87		
Cameline - - -	155 93	2,320 24	57819 00	*Idem*, dans le troisième arrondissement, 33 fr. par hectare, dans les quatrième et sixième, 30 fr.
Œillettes - - -	166 13	3,025 23	83768 47	Récolte et secouer, 27 fr. par hectare.
Tabac - - - -	plantes. 70315500	140,631 00	» »	Les frais de réc. et trav. du tabac, se trouvent page 580.
Lin de gros - -	hectol. 13065 38	313,569 12	225036 00	Pour arrachem. et extraire la graine, 36 fr. par hect
Lin de fin - - -	930 40	27,912 00	39888 00	*Idem*, 72 fr par hectare.
Chanvre - - -	967 80	9,678 00	71148 00	Les frais pour effemeler, récolte du male, battage et nettoyage de la graine et rouissage, ont été calculés à 164 fr. par hectare.
Houblon - - -	plantes. 10485500	- - - - -	84504 00	Les frais de récolte et le séchement, à 112 fr. par hectare.
Chicorée - - -	- - - - -	34 28	800 00	Les frais d'arrachem. et préparation des plantes avant de les mettre dans le commerce, ont été évalués à 80 fr. par hectare.
Treffle - - - -	hectol. 2937 40	220,305 00		Les frais de fauchage et fanage ont été évalués au $\frac{1}{30}$ du produit brut, parce que les $\frac{2}{3}$ sont coupés par les domestiques des fermes pour les donner verts aux bestiaux.
Sainfoin - - -	3337 81	26,702 48	271482 17	
Luzerne - - -	272 40	20,430 00		
Prés - - - - -	- - - - -	- - - - -	670778 04	Les frais de fauchage et fanage ont été calculés au $\frac{1}{10}$ du produit brut.
Totaux - -	- - - - -	6,212,987 97	7491060 31	

Frais de nourriture d'un cheval à labour par an dans les différens arrondissemens du département du Nord.

Nota. Dans aucune des évaluations ci-dessous, on n'a porté de pailles en dépense, parcequ'on suppose consommées dans l'intérieur des fermes, celles qui ne sont pas vendues.

DENRÉES données en nourriture.	ARRONDISSEMENS de Bergues	d'Hazebr.	Moitié de celui de Lille.	Observations.
Du premier thermidor au 30 frimaire et du 11 ventôse au 25 floréal.				Par hivernages on entend ici le seigle et les vesces mêlées ou les vesces pures. Dans l'arrondiss. de BERGUES il y a un huitième seigle et vesces mêlées, sept huitiemes vesces pures. HAZEBROUCK, vesces pures. LILLE, dix-neuf vingtièmes seigle et vesces mêlées, un vingtième vesces pures. BERGUES, deux tiers avoine, un tiers fèves. HAZEBR., deux tiers avoine, un tiers fèves. LILLE, avoine.
Hivernages, à 8 kil. par jour, pour 230 j. 1840 kilogrammes .	fr. 85 55	fr. 84 64	fr. 91 64	
Foin-blanc, treffle, luzerne, à 8 kil. par jour, 1840 kilog. . .	76 40	78 41	81 60	
Avoine et féves mêlées, à 10 litres par jour, pour 230 jours 23 hectolitres	142 37	140 45	127 10	
Du premier nivôse au premier ventôse inclus, 70 jours.				
Hivernages à 4 kil. par jour, 280 kilog.	12 92	13 27	13 80	
Foin-blanc, treffle, luzerne etc. à 4 kil. par jour, 280 kilog.	11 72	11 59	12 57	
Avoine et féves mêlées, à 5 litres par jour, 3 hectol. 50 .	21 66	21 38	19 33	
Du 26 floréal au 30 thermidor, 65 j.				
Treffle en vert . .	25	25	25	
Avoine et féves mêlées, à 5 litres par jour, 3 hectol. 25 .	20 12	19 85	17 96	
TOTAL des frais de nourriture d'un cheval par an . . .	395 74	394 59	389	

Arrondissement de Lille, (moitié) *et de Douai en entier.*

Les chevaux étant moins forts et un peu moins nourris, les mêmes frais peuvent être évalués à 360 francs; on donne, au reste, dans l'un et l'autre arrondissement, les mêmes denrées mélangées à peu près dans les mêmes proportions.

Arrondissement de Cambrai.

	fr	c.	
Hivernages, à raison de 8 kylogrammes par jour, 2920 kilogr. pour l'année.	140	16	Moitié vesces pures ou lentillons, moitié seigle et vesces mélées.
Foin blanc, luzerne, treffle à 5 kilogr. par jour, 1825 kilogr. pour l'année.	77	46	$\frac{9}{10}$ Foin blanc. $\frac{1}{10}$ Treffle et luzerne.
Avoine et féves, pour l'année, 22 hectolitres 40 litres	128	80	Avoine $\frac{3}{4}$, féves $\frac{1}{4}$
TOTAL de la nourriture d'un cheval de labour dans l'arrondiss. de Cambrai. .	346	42	

Arrondissement d'Avesnes.

	fr.	c.	
Foin de toute espèce à 11 kilogr. 83 par jour, 4318 kilog. pour l'année.	162	30	
Hivernages, 471 kilogr. pour l'année.	22	35	301 kil. vesces pures. 170 kil. seigle et vesces mélées.
Avoine, 17 hectolitres 20 par an	72	95	
	257	60	

	fr.	c.
Report	257	60
Féves, 5 hectolitres, 20 par an	35	26
TOTAL de la nourriture d'un cheval de labour par an, dans l'arr. d'Avesnes .	292	86

Frais de nourriture des poulains.

En comptant tous les poulains au-dessous et au-dessus de l'âge d'un an, on évalue généralement les frais de leur nourriture, au tiers de ceux de la nourriture d'un cheval de labour.

Frais de nourriture d'un bœuf employé à l'agriculture.

DENRÉES données en NOURRITURE.	ARRONDISSEMENS DE Cambrai.		ARRONDISSEMENS DE Avesnes.		ARRONDISSEMENS DE Douai.		*Observations.*
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	
Foin, 3574 kilogr. par an.	146	54	125	10	128	17	Non compris la paille.
Avoine, 4 hectol. 30.	21	88	18	24	22	76	
Total de la dépense d'un bœuf employé à l'agric.re	168	42	143	34	150	93	

Frais de nourriture et entretien d'un mouton et d'un agneau, en supposant tous les moutons et agneaux du département partagés en troupeaux de 200 moutons et 50 agneaux, et les gages du berger, sa nourriture, celle de ses chiens, de sa monture, être de 500 fr. par an.

DENRÉES données en NOURRITURE.	ARRONDISSEMENS DE											
	Bergues.		Hazebrouck.		Lille.		Cambrai.		Avesnes.		Douai.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Nourriture d'un mouton.												
Foin, 64 kilog. 25 par bête dans les trois premiers arr.. et 55 kilog., 07 dans les autres	2	38	2	50	2	67	2	26	1	93	1	98
Vesces, 64 kilog. 25 dans les trois premiers arrondiss. et 55 kilog. 07 dans les autres	2	96	2	96	2	96	2	54	2	54	2	54
Portion des frais de garde.	2	»	2	»	2	»	2	»	2	»	2	»
TOTAL de la nourriture et de l'entretien d'un mouton, non compris les pailles. (1).	7	34	7	46	7	63	6	80	6	47	6	52
Nourriture d'un agneau.												
Foin, 12 kilog. 92 pour les trois premiers arrondiss. et ⅙ de moins pour les autres.	0	49	0	51	0	54	0	46	0	39	0	40
Vesces, 25 kilog. 85 pour les trois premiers arrondiss. et ⅙ de moins pour les autres.	1	19	1	19	1	19	1	02	1	02	1	02
Portion des frais de garde..	2	»	2	»	2	»	2	»	2	»	2	»
TOTAL de la nourriture et de l'entretien d'un agneau, non compris les pailles.	3	68	3	70	3	73	3	48	3	41	3	42

(1) Au premier abord, les frais de nourriture d'un mouton paraissent faibles ; mais il faut observer que rarement le même mouton est une année entière à la charge du fermier ; les troupeaux s'achètent, par la plupart, au retour de la belle saison, et sont vendus en détail au boucher, à fur et à mesure de l'engraissement.

ARRONDISSEMENS DE: Douai. Denrées données en nourriture.	Prix.	Cambrai. Denrées données en nourriture.	Prix.	Avesnes. Denrées données en nourriture.	Prix.	OBSERVATIONS.
Le produit de 44 ares de pâture, 1.re qualité.	fr. 66 c. »	Le produit de 44 ares de pâture, 1.re qualité.	fr. 68 c. 31	Le produit de 44 ares de pâture, 1.re qualité.	fr. 66 c. »	Dans l'arrondissement de Douai, on donne aux vaches une partie des denrees usitées dans les 3 premiers arrondissemens pendant l'hiver; mais dans les arrondissemens de Cambrai et Avesnes, elles sont à peu près réduites à la paille : c'est ce qui fait la différence de la dépense.
Un tiers de plus que de la dépense ci-dessus pour les autres 6 mois de l'année	88 »	Moitié de la dépense ci-dessus pour les autres 6 mois de l'année. . . .	34 15	Moitié environ de la dépense ci-dessus pour le reste de l'année . . .	34 »	
Total de la nourriture d'une vache, non comp. les pailles qu'elle mange en hiver	154 »		102 46		100 »	

Frais de nourriture par an d'une vache dans les différens arrondissemens du département du Nord.

Vaches entretenues sur des pâtures, depuis floréal jusqu'en brumaire, et le reste de l'année à l'étable.

ARRONDISSEMENS DE						
BERGUES.		HAZEBROUCK.		LILLE.		OBSERVATIONS.
Denrées données aux bestiaux.	Prix.	Denrées données aux bestiaux.	Prix.	Denrées données aux bestiaux.	Prix.	
Pour 6 vaches.	fr. c.		fr. c.		fr. c	Dans les communes où l'on n'est pas dans l'usage de donner une aussi grande quantité de choux, navets, pommes de terre, on y supplée par une plus grande portion de warats, de mouture de fèves, par des tourteaux de colza, drages de brasseries, etc.
Le produit de 3 hect. de pâture, 2.me qualité.	418 50	Le produit de 3 hect. de pâture, 1.re qualité.	420 »	Le produit de 3 hect. de pâture, 2.me qualité.	418 50	
La récolte de 44 ares, en pommes de terre. .	176 »	De 44 ares en choux-collets	132 »	De 22 ares en choux-collets	66 »	
La récolte de 33 ares en navets.	63 »	De 44 ares en navets.	88 20	De 22 ares en navets.	41 52	
La récolte de 33 ares en carottes.	189 »	De 22 ares en pommes de terre	133 42	De 44 ares en pommes de terre	216 72	
La récolte de 110 ares en fèves.	227 43	De 22 ares en carottes.	121 38	De 22 ares en carottes.	113 78	
		De 88 ares en grosses fèves	183 88	De 68 ares en fèves. .	168 33	
Totaux de la nourrit. pour 6 vaches, non compris les pailles mangées en hiver	1,073 93		1,078 88		1,024 85	
Total pour les frais de nourriture d'une vache.	178 99		179 81		170 81	

Vaches nourries toute l'année à l'étable.

Les arrondissemens de Lille, Cambrai et Douai sont les seuls où on tient des vaches toute l'année à l'étable. Dans le premier des trois, les frais de nourriture équivalent, pour le moins, aux frais de nourriture de celles qui sont entretenues une partie de l'année dans les pâtures; ainsi pour une vache par an	fr. c. 170 81.
Dans les arrondissemens de Douai et Cambrai, ces frais sont à peu près les mêmes; savoir :	
Arrondissement de Cambrai	102 46.
Arrondissement de Douai	154 ».
Frais de nourriture d'une génisse, d'un petit bœuf trop jeunes pour travailler ou pour produire	Deux tiers des frais de nourriture d'une vache.
Frais de nourriture d'un mulet . . .	Deux tiers des frais de nourriture d'un cheval servant à l'agriculture.
Frais de nourriture d'un âne . . .	Cet utile animal vit de ce que les autres bestiaux laissent perdre.

Nota. Dans le tableau de la nourriture des vaches, page précédente, le produit de 44 ares de terres en pommes de terre n'est évalué, dans l'arrondissement de Bergues, qu'à 176 francs, parce qu'on n'a pris pour base que le produit des terres de troisième classe; dans l'arrondissement d'hazebrouck, au contraire, 22 ares emplantés en mêmes légumes sont calculés pour un produit de 133 fr. 42 c., parce qu'on a pris le produit de celles de première classe.

Cette observation est applicable aux autres articles du même tableau qui pourraient présenter une contradiction apparente.

Résumé des frais de nourriture des bestiaux employés à l'agriculture.

Chevaux.

	Nombre.	fr. c.		fr. c.
Bergues...........	5160	2,042,018	40	15,586,650 14
Hazebrouck.......	4860	1,917,707	40	
Lille.............	3913	1,522,157	»	
	3913	1,408,680	»	
Cambrai..........	7413	2,568,011	46	
Avesnes..........	7558	2,213,435	88	
Douai............	10874	3,914,640	»	

Poulains.

Bergues...........	2794	368,565	86	1,330,107 39
Hazebrouck.......	1305	171,546	65	
Lille.............	444	57,572	»	
	444	53,280	»	
Cambrai..........	1150	132,790	50	
Avesnes..........	2499	243,952	38	
Douai............	2520	302,400	»	

Mulets.

Bergues...........	18	4,766	88	157,467 83
Hazebrouck.......	100	26,406	»	
Lille.............	38	9,892	07	
	39	9,360	»	
Cambrai..........	392	90,528	48	
Avesnes..........	60	11,714	40	
Douai............	20	4,800	»	

Bœufs servant à l'agriculture.

Cambrai..........	3	505	26	55,774 65
Avesnes..........	374	53,609	16	
Douai............	11	1,660	23	
				17,130,000 01

	fr.	c.
De l'autre part,.......	17,130,000	01

Vaches à lait.

		fr	c.	fr. c.
Bergues..........	12128	2,170,790	72	
Hazebrouck.......	15115	2,717,828	15	
Lille.............	30456	5,202,189	36	
Cambrai..........	9423	965,480	58	17,034,186 81
Avesues..........	18989	1,898,900	»	
Douai............	26487	4,078,998	»	

Six mois de nourriture des bœufs ou vaches destinés à l'engrais. (1)

Bergues..........	2485	222,395	07	
Hazebrouck.......	2519	226,465	69	
Lille.............	891	76,095	86	
Cambrai..........	181	9,272	63	590,176 25
Avesnes.	640	32,000	»	
Douai	311	23,947	»	

Veaux ou genisses trop jeunes pour reproduire.

Bergues..........	3937	469,762	84	
Hazebrouck.......	5c38	603,905	06	
Lille.............	6933	789,460	71	
Cambrai..........	2954	201,758	20	2,943,755 53
Avesnes	4366	291,037	56	
Douai............	5726	587,831	16	

Moutons.

Bergues..........	8149	59,813	66	
Hazebrouck.......	6719	50,123	74	
Lille.............	19325	147,649	75	
Cambrai..........	30699	208,753	20	859,950 22
Avesnes..........	33433	216,311	51	
Douai	27193	177,298	36	

38,558,c68 82

(1) Une vache mise à l'engrais n'y reste pas l'année entière; elle est vendue dans le courant de l'année : j'ai fixé la durée de cette nourriture au terme moyen de six mois.

	fr. c.
De l'autre part.......	38,558,068 82

Agneaux.

		fr. c.	fr. c.
Bergues..........	2087	7,680 16	103,060 50
Hazebrouck.......	1123	4,155 10	
Lille.............	3058	11,406 34	
Cambrai..........	8004	27,853 92	
Avesnes..........	9084	30,976 44	
Douai............	6137	20,988 54	
TOTAL général des frais de nourriture des bestiaux attachés à l'agriculture. . .		....	38,661,129 32

Remplacement des bœufs ou vaches engraissés, par un même nombre de veaux.

ARRONDISSEMENS.	NOMBRE.	Prix d'un (fr. c.)	Prix total. (fr. c.)
Bergues..........	2485	22 »	54,670 »
Hazebrouck.......	2519	22 »	55,418 »
Lille.............	891	16 »	14,256 »
Cambrai..........	181	13 50	2,443 50
Avesnes..........	640	13 50	8,640 »
Douai............	311	16 »	4,976 »
Remplacement des vaches laitières vendues pour l'intérieur, par un même nombre de veaux.			
Bergues..........	606	22 »	13,332 »
Hazebrouck.......	756	22 »	16,632 »
TOTAL....	....	....	170,367 50

Frais de nourriture des agens de l'agriculture.

Ce chapitre de la dépense est basé sur le nombre des fermes et ménages, (1) s'occupant exclusivement de l'agriculture, tel qu'il se trouve au tableau, page 567.

Pain, à quatre hectolitres de grain par individu.

					fr. c.
BERGUES	1213	fermes à deux individus, font..	9,704	hectolitres de blé ...	145,074 80
	2426	ménages à deux individus......	19,408	idem..............	290,149 60
	3032	domestiques des deux sexes.....	12,104	idem..............	180,954 80
HAZEBROUCK	1359	fermes à deux individus	10,872	idem..............	149,707 44
	2718	ménages à deux individus.......	21,744	idem..............	299,414 88
	2718	domestiques des deux sexes.....	10,872	idem..............	149,707 44
LILLE	1806	fermes à deux individus.	14,448	hect. $\frac{2}{3}$ en blé, $\frac{1}{3}$ méteil.	205,912 89
	3612	ménages à deux individus......	28,896	idem..............	411,825 78
	3612	domestiques des deux sexes.....	14,448	idem..............	205,912 89
CAMBRAI	1316	fermes à deux individus.	10,528	hectol. de blé	140,064 51
	2632	ménages à deux individus......	21,056	idem..............	280,129 02
	2632	domestiques des deux sexes.....	10,528	idem..............	140,064 51
AVESNES	2130	fermes à deux individus	17,040	$\frac{1}{3}$ en blé, $\frac{2}{3}$ épeautre...	200,066 64
	4260	ménages à deux individus......	34,080	idem..............	400,133 28
	5325	domestiques des deux sexes.....	21,300	idem..............	250,083 36
DOUAI	1692	fermes à deux individus.	13,136	$\frac{3}{4}$ en blé, $\frac{1}{4}$ en seigle..	157,710 81
	3384	ménages à deux individus......	26,272	idem..............	315,421 62
	3384	domestiques des deux sexes.....	13,536	idem..............	157,710 81

(1) Sous le nom de *ménagers*, on désigne dans le département du Nord, les occupeurs de petites exploitations de terres dont ils vivent exclusivement.

TOTAL.................... fr. 4,080,045 c. 02

	fr. c.
D'autre part	4,080,045 02.

Beurre.

9,516 fermiers et leurs femmes faisant 19,032 individus, à 45 kilog. par individu	1,284,660 »
19,032 ménagers et leurs femmes faisant 38,064 individus, à 35 kilog.	1,998,360 »
20,703 domestiques des deux sexes, à 35 kilog.	1,086,907 50.

Viande salée.

Les fermiers et leurs femmes, à 83 kilog. par an par individu, dont deux tiers en bœuf ou vache, à 64 cent.[s] le kilog. et un tiers en porcs. . . .	673,986 56.
Les ménagers et leurs femmes se nourrissent de porcs, ci.	pour mémoire.
Les domestiques, à 75 kilog. par an par individu, moitié en bœuf et vache, l'autre moitié en porcs . . .	496,872 »

Bière.

Les fermiers et leurs femmes, à 228 litres par an par individu, à 8 centimes le litre	347,143 68.
Les ménagers et leurs femmes, à 114 litres, *idem*	347,143 68.
Les domestiques, à 114, *idem*. .	377,622 72.

Légumes et fruits.

Moitié du produit des jardins potagers attachés à l'exploitation rurale,

	fr. c.
	10,692,741 16.

(1) Une partie de la consommation en viande des fermes et à-peu-près la totalité de celle des ménages, est en porc.

		fr.	c.
D'autre part		10,692,741	16.
est consommée par les agens de l'agriculture, ci		764,547	89.
Total des frais de nourriture des agens de l'agriculture, ci		11,457,289	05.

Gages des domestiques.

9,516 domestiques mâles, à 140 fr. .		1,332,240	»
11,187 servantes . . . à 110 . .		1,230,570	»
TOTAL		2,562,810	»

Frais de charron, bourrelier, maréchal et cordier, par charrue.

Bergues..	2,441 charrues	à 210 fr.	512,610	»
Hazebr...	2,724	à 200. .	544,800	»
Lille......	3,964	à 210. .	832,440	»
Cambrai.	1,948	à 190. .	370,020	»
Avesnes..	1,917	à 173. .	331,641	»
Douai.....	3,424	à 210. .	719,040	»
TOTAL			3,310,551	»

Frais d'entretien à la charge du fermier, des 9,516 fermes, à 60 fr. .	570,960	»
Intérêts des avances faites par les cultivateurs, calculés à raison de 3,000 fr. de mise de fonds par charrue, à 5 pour cent	2,462,700	»
Fermages payés aux propriétaires, et pots-de-vin des terres à labour, prairies, pâtures et vergers, et du tiers des jardins potagers.	24,284,814	98

Contributions

Contributions assises sur les terres à labour, prairies, pâtures et le tiers des jardins potagers.

	fr.	c.
Contribution foncière et sols additionnels	3,612,580	66.
Idem, pour desséchement des watringues et vallées de la Scarpe. . .	81,791	»
Surveillance et garde des propriétés rurales	140,000	»
Taxes des pauvres et dépenses municipales	218,848	»
Réparations des chemins vicinaux, canaux, fossés.	125,200	»
TOTAL	4,178,419	66.

Nota. J'ai cru devoir graduer, (pages 594 et suivantes), les frais de nourriture de manière à présenter une plus forte dépense faite chez les fermiers, que chez les ménagers.

Une partie de la consommation en viande des fermiers et à peu près la totalité de celle des ménagers, est en porcs salés qui se trouvent dans l'intérieur de la ferme, et que je ne porte point en dépense, puisque je ne les ai pas portés en recette dans la balance des produits de l'agriculture proprement dite.

Récapitulation de la dépense de l'agriculture.

	fr.	c.
1.° Fumiers autres que le fumier de basse-cour, page 568	2,331,013	49.
2.° Cultures autres que celles à la charrue, page 575	5,068,847	45.
3.° Semences, page 581 . . .	6,212,987	97.
4.° Récolte, battage ou fanage, pages 582 et 583.	7,491,060	31.
5.° Nourriture des bestiaux attachés à l'agriculture, page 584 et s.	38,661,129	32.
6.° Remplacement des bœufs ou vaches engraissés et des vaches laitières vendues pour l'intérieur, page 593.	170,367	50.
7.° Nourriture des agens de l'agriculture, pages 594 et suiv. . . .	11,457,289	05.
8.° Gages des domestiques, page 596.	2,562,810	»
9.° Frais de maréchal, charron, bourrelier et cordier, page 596 .	3,310,551	»
10.° Entretien des bâtimens des fermes pour la partie à la charge des fermiers, page 596	570,960	»
11.° Intérêts des mises de fonds faites par les fermiers lors de leur entrée en jouissance, page 596. .	2,462,700	»
12.° Le rendage et neuvième du pot-de-vin des terres à labour, pâtures, prairies, vergers, et du tiers des jardins potagers, page 596	24,284,814	98.
13.° Contributions assises sur les terres ci-dessus, page 597	4,178,419	66.
Total général de la dépense	108,762,950	73.

Balance des recettes et dépenses de l'agriculture.

NATURE des PROPRIÉTÉS.	PRODUIT brut.		TOTAL du produit brut.		DÉPENSES.		Portion locative nette revenant au propriétaire.		Portion nette restant au locataire.	
	fr.	c.								
Terres à labour, prairies et pâtures . .	93,879,763	70								
Légumes et fruits des jardins attachés aux exploitations rurales	1,529,095	70								
Pailles vendues par les cultivateurs . .	1,000,000	»								
Les fruits des arbres épars.	738,027	60								
Tonte des hallots	148,755	72								
Poulains nés dans l'année	702,164	»								
Veaux ou génisses *idem*	1,574,413	»								
Anes et mulets *idem*	9,[illegible]69	»								
Agneaux *idem*	255 403	»								
Moitié des volailles écloses dans l'année.	184,755	50	113,897,292	56	108,762,950	73	24,284,814	97	5,134,341	83
Toison des moutons	1,001,640	»								
Bénéfice sur l'engraissement des moutons	313,705	»								
Bœufs ou vaches engraissés.	979,927	»								
Le vingtième des vaches laitières vendues pour l'intérieur, dans les arrond. de Bergues et Hazebrouck.	272,400	»								
Produit du beurre et fromage. . . .	10,282,800	»								
Du miel.	70,962	60								
De la moitié des œufs pondus dans l'année	953,520	66								
Coupe des arbres épars forest. et fruitiers.	. . . .		1,222,260	»	97,221	»	1,125,039	»	»	»
							25,409,853	97		

De tous les calculs et rapprochemens qui viennent d'être faits, il résulte ;

1.° Que les 5,134,341 fr. 83 c. qui forment le total du bénéfice de l'agriculture proprement dite, toutes charges payées, étant divisés par la somme de 108,762,950 fr. 73 c. montant de ses dépenses, donnent au laboureur, 4 fr. 72 c. pour cent de bénéfice net, outre sa nourriture et celle de sa femme, ou 10 fr. 97 c. par hectare.

	fr.	c.
2.° Qu'en retranchant de la même somme des dépenses de l'agriculture proprement dite, qui s'élève à . .	108,762,950	73,
Celle à laquelle se montent les frais de nourriture (1) du laboureur et de sa femme, ci	8,208,000	19,
Les dépenses se trouvent réduites à	100,554,950	54.

Et les bénéfices nets de l'agriculture augmentés de cette avant-dernière somme, donnent 13,342,342 fr. 02 c.; lesquels divisés par 100,554,950 f. 54 c. montant total de la dépense, donnent un bénéfice net au laboureur, de 13 fr. 26 c. pour cent, ou 28 fr. 52 c. par hectare; sur lesquels il faut qu'il trouve sa nourriture et celle de sa femme.

On pourrait m'objecter que dans la nomenclature des dépenses de l'agriculture, j'en ai omises plusieurs

(1) Voici le détail de ces frais de nourriture.

	fr.	c.
Pain.	2,995,611	27
Beurre	3,283,020	»
Viande salée.	673,986	56
Légumes	561,095	»
Bière.	694,287	36
TOTAL.	8,208,000	19

qui, cependant, doivent entrer en ligne de compte, telles que l'achat du sel, de l'huile pour le ménage, l'achat des habillemens, des médicamens, et autres dépenses imprévues.

Je réponds qu'en parlant des produits, je n'en ai pas épuisé la nomenclature. Par exemple, je n'ai point parlé de la vente d'une partie de l'ébranchage des haies et des arbres; on sait cependant que le laboureur se chauffe en partie avec des tiges de végétaux récoltés par lui : ce qui lui donne les moyens de faire argent d'une partie de ses bois.

J'ai laissé au laboureur moitié du produit des volailles de sa basse-cour, tous les pigeons et une partie du produit des porcs qu'il élève.

Je suis parti, pour le paiement des gages des domestiques, de la supposition que tous sont des étrangers salariés par les laboureurs; mais on sait que chez un grand nombre d'entre-eux, les domestiques sont remplacés par les enfans de la maison.

Le battage des grains est payé en entier à des ouvriers autres que les laboureurs et leurs domestiques à gages; on sait cependant que dans les tems morts d'hiver, les domestiques des fermes prennent part au battage, et que les occupeurs de petites exploitations battent eux-mêmes leur récolte.

Beaucoup de vaches sont nourries en été avec les herbes arrachées par le sarclage; ce qui diminue d'autant les frais de nourriture.

Beaucoup de cultivateurs, enfin, trouvent, dans le courant de l'année, à faire des charrois, des ouvrages étrangers à leur exploitation, pour lesquels ils tirent un salaire.

Je terminerai tout ce que j'ai à dire sur les dépenses et les produits de l'agriculture, par le tableau suivant de l'exploitation d'une ferme, dans l'arrondissement de Lille.

Tableau de l'exploitation d'une ferme de 16 bonniers,

Emploi des terres et remplacement des grains

Première année.	Mesure ancienne.	Mesure nouvelle.	Deuxième année.	Mesure ancienne.	Mesure nouvelle.	Troisième année.
	h. cent.	h. ar. cent.		h. cent.	h. ar. cent.	
emplac. de la ferme	» 2	» 17 81	ferme . . .	» 2	» 17 81	ferme . . .
jardin légumier.	» 1	» 08 90	jardin . . .	» 1	» 08 90	jardin . . .
verger.	» 13	1 15 74	verger. . .	» 13	1 15 74	verger. . .
planchon . . .	» 12	1 06 85				treffle . . .
navets.	» 6	» 53 42	avoine . .	1 8	2 13 69	
choux collets . .	» 6	» 53 42				lin. . . . .
			hivernage.	1 »	1 42 46	
			seigle . . .	» 8	» 71 23	colza . . .
			soucrion .	» 8	» 71 23	
			treffle . . .	» 8	» 71 23	
			p. de terre	» 4	» 35 62	
blé froment . .	4 8	6 41 07	betteraves.	» 2	» 17 81	féves . . .
			carottes . .	» 2	» 17 81	
			planchon .	» 12	1 06 85	
			navets. . .	» 6	» 53 42	avoine . .
			choux-coll.	» 6	» 53 42	
						hivernage.
						seigle . .
						soucrion .
treffle	1 »	1 42 46				treffle . . .
lin.	» 8	» 71 23				p. de terre.
colza	2 8	3 56 15	blé froment	4 8	6 41 07	betteraves.
féves	» 8	» 71 23				carottes . .
						planchon .
						navets. . .
						choux-coll.
avoine	1 8	2 13 69	treffle . . .	1 »	1 42 46	
			lin.	» 8	» 71 23	
hivernage. . . .	1 »	1 42 46				
seigle	» 8	» 71 23				
soucrion	» 8	» 71 23	colza . . .	2 8	3 56 15	blé froment
treffle	» 8	» 71 23				
pom. de terres.	» 4	» 35 62				
betteraves. . . .	» 2	» 17 81	féves. . . .	» 8	» 71 23	
carottes	» 2	» 17 81				
	16 »	22 79 36		16 »	22 79 36	

(22 hect. 79 ares 36 cent.), *située à 5 kilomèt. de Lille.*

pendant quatre années.					FUMURE de la quatrième année.				NOMBRE de labours.
MESURE ancienne.	MESURE nouvelle.	Quatrième année.	MESURE ancienne.	MESURE nouvelle.	Charretées de fumiers.	Charretées de courte graisse.	Cent de tourteaux.	Paniers de cendres.	
h. cent.	h. ar. cent.		h. cent.	h. ar. cent.					
» 2	» 17 81	ferme . . .	» 2	» 17 81	»	»	»	»	»
» 1	» 08 90	jardin . . .	» 1	» 08 90	»	3 ¾	»	»	à la
» 13	1 15 74	verger. . .	» 13	1 15 74	»	16 ¼	»		bêche
1 »	1 42 46								
» 8	» 71 23								
2 8	3 56 15	blé froment	4 8	6 41 07	»	»	»	»	4
» 8	» 71 23								
		treffle . . .	1 »	1 42 46	»	»	»	64	1
1 8	2 13 69	lin.	» 8	» 71 23	24	»	8	»	3
1 »	1 42 46								
» 8	» 71 23								
» 8	» 71 23	colza . . .	2 8	3 56 15	120	»	20	»	2
» 8	» 71 23								
» 4	» 35 62								
» 2	» 17 81	féves . . .	» 8	» 71 23	»	»		»	2
» 2	» 17 81								
» 12	1 06 85								
» 6	» 53 42	avoine. . .	1 8	2 13 69	»	»	»	»	2
» 6	» 53 42								
		hivernage.	1 »	1 42 46	»	»	»	»	1
		scigle . . .	» 8	» 71 23	»	»	»	»	1
		soucrion .	» 8	» 71 23	»	16	»	»	1
		treffle. . .	» 8	» 71 23	»	»	»	32	1
4 8	6 41 07	p. de terre.	» 4	» 35 62	16	8	»	»	3
		betteraves.	» 2	» 17 81	8	4	»	»	4
		carottes .	» 2	» 17 81	8	4	»	»	3
		planchon .	» 12	1 06 85	48	»	»	»	4
		navets. . .	» 6	» 53 42	24	7 ½	»	»	4
		choux-coll.	» 6	» 53 42	24	7 ½	»	»	4
16 »	22 79 36		16 »	22 79 36	272	67	28	96	

Situation topographique de la ferme de 16 bonniers.

J'ai choisi la ferme dont je viens de présenter le tableau d'exploitation, à 5 kilomètres de Lille, dans une des parties les plus fertiles de l'arrondissement; je l'ai supposée cultivée avec tout le soin et les avances auxquels sont habitués les excellens laboureurs de cette partie du département. On doit s'attendre que les résultats en seront au-dessus du terme moyen ci-devant établi pour la culture générale du département, puisque ce terme est calculé sur la totalité des terres en rapport et en jachères, tandis que dans la ferme dont il s'agit, les productions alternées avec discernement et profusion de fumures affranchissent la terre du besoin de se reposer. D'ailleurs le voisinage d'une ville de 60,000 ames de population, donne aux denrées une valeur relative qu'elles n'ont pas dans l'éloignement d'un pareil débouché.

Pour faire l'évaluation des dépenses et recettes, j'ai dû me borner à prendre pour base une des quatre années d'exploitation offertes par le tableau, et j'ai choisi la quatrième.

N. B. Il n'est guères, dans l'arrondissement de Lille, de fermes de plus d'étendue.

Dépenses de la ferme de 16 bonniers.

	fr.	c.	
Intérêt des avances primitives calculées être de 6,000 fr. à 5 pour cent	300	»	
Fermage ou rente payée au propriétaire, à 107 fr. 20 c. le bonn.	1,715	20.	Ce fermage est calculé sur le prix moyen des terres et pâtures de première qualité de l'arrondissement de Lille. Il est donc porté au prix moyen le plus élevé.
Pot-de-vin payé en entrant, évalué à une ½			
	2,015	20.	

	fr.	c.	
De l'autre part .	2,015	20.	
année de rendage pour bail de 9 ans, ci pour le $\frac{1}{9}$	95	30.	
Contribut. de toute nature, à 27 fr. 60 c. par bonnier.	441	60.	
Entretien de la ferme à la charge du fermier	60	»	
Gages de deux domestiques mâles, dont un valet de charrue et un valet de cour. . .	250	»	On suppose ici que ces deux domestiques mâles et les deux filles, sont des étrangers; mais il est bien rare que le fermier n'ait pas des enfans qui suppléent à une partie de ces domestiques; alors le produit de leurs gages ne sort pas des mains du fermier.
Gages de deux filles.	215	»	
200 journées d'ouvriers, à 1 fr. 25 c. .	250	»	
100 journées *idem*, plus fortes, à 1 fr. 50 c.	150	»	
Aux maréchal, charron, bourrelier et cordier, chacun à portion à peu près égale . . .	300	»	
Nourriture de trois chevaux, à 420 fr. . .	1,260	»	Il ne faut pas toujours trois chevaux dans une pareille exploitation.
Nourriture de douze vaches dont dix laitières, une vieille pour engrais et une génisse, à 210 fr. chaque. . .	2,520	»	On nourrit dans cette partie de l'arrondissem. de Lille, les vaches à l'écurie toute l'année. Dans une semblable ferme, elles sont surtout pour les fumures.
	7,557	10	

	fr.	c.
De l'autre part . .	7,557	10.

Fumures.

	fr.	c.
272 charretées de fumier de basse-cour, pesant 800 kilog. l'une, à 4 fr., ci pour moitié de cette quantité . .	544	»
L'autre moitié. . .	mémoire.	

Les fumiers de basse-cour sont portés ici en dépense, quoique se trouvant dans l'intérieur de la ferme, parce que j'ai porté les pailles en recette.

Cette seconde moitié du fumier de basse-cour n'est portée ici que pour mémoire se trouvant plus que soldée par la portion des frais de nourriture des vaches qui excède leur produit annuel, en effet :

12 vaches ont coûté de nourriture. . . 2,520 »

On a retiré des mêmes vaches.	fr. c.	
en beurre.	1,312 50	
en veaux .	80 »	
en lait de beurre . .	312 »	1,914 50
en viande salée . .	210 »	

Excédant de la dépense sur le produit 605 50

	fr.	c.
96 paniers de cendres à 1 fr. 50 c.	144	»
67 voitures de courte graisse. La ferme n'en		
	8,245	10.

	fr.	c.	
De l'autre part.	8,245	10.	
produit que 38; reste à acheter au-dehors 29 à 4 fr.	116	»	
28 cents de tourteaux à 10 fr.	280	»	Cet engrais est destiné aux terres à ensemencer en lin : il n'est pas généralement usité, et ne doit pas nécessairement, non plus que le suivant, entrer en ligne de compte.
Colombine ou loyer d'un pigeonnier . .	96	»	
Suie, 24 mannes à 1 fr. 25 c.	30	»	La suie est employée sur les terres destinées aux planchons de colza.
Semences.			
Blé froment, 10 hectol. 52, à 18 fr. 47 c. l'hectol.	194	30.	Pour fixer le prix des semences, on a ajouté un sixième au prix des grains portés ci-après au tableau des récoltes.
Seigle, 1 hectol. 10 lit. à 10 fr.	11	»	
Soucrion, 1 hectol. 31 l. à 8 fr. 82 c. . . .	11	56.	
Avoine, 3 hectol. 93 l. à 6 fr. 45 c. . . .	25	35.	
Féves, 1 hectol. 37 l. à 8 fr. 92 c.	12	22.	
Hivernages, un tiers en vesces, 70 litres à 10 fr. 65 c. l'hectol.; deux tiers en seigle ou 1 hect. 46 litres à 10 f. l'hectol.	22	06.	
Treffle, 18 kilog. à 1 fr. 20 c.	21	60	
	9,065	19.	

	fr.	c.
De l'autre part.	9,065	19
Pommes de terre, 3 hectol. 44 à 3 fr. 50 c.	12	04.
Betteraves	2	»
Carottes	2	»
Rappes ou navets .	2	»
Choux-collets . . .	2	»
Lin, 1 hectolitre 32 à 18 francs l'hectol. .	31	68.
Colza, 12 litres . .	2	46.

Consommation intérieure de la ferme.

	fr.	c.
En blé, pour le fermier, sa femme et 4 domestiques, 4 hectol. par tête	379	92.
466 kilog. de viande salée à 64 centimes. .	mémoire.	{ 166 kilog. pour le fermier et sa femme, et 75 kilog. par domestique.
On a vu précédemment qu'une vieille vache est entretenue pour être employée en salaison. Il est juste que le montant de la dépense occasionnée par sa nourriture, soit imputé en paiement de la portion de viande qu'elle doit fournir dans la quantité ci-dessus, sans quoi il y aurait double emploi		
	9,499	29

	fr.	c.	
De l'autre part.	9,499	29	
466 kilog. de viande coûtent. 298 fr. 26 c. A en extraire la dépense de la nourriture d'une vache. . . . . 210 fr. » c. 88 fr. 26 c. Restent 88 f. 26 c. pour compléter le paiement de la viande salée. Le fermier les trouve et au-delà sur les produits des porcs entretenus dans la ferme pour y être tués			
230 kilog. de beurre à 1 f. 50 c.	345	»	90 kilog. pour le fermier et sa femme, et 35 kilog. par domestique.
Lait de beurre à 4 fr. par semaine . . .	208	»	
Bière, 0 litres 3 125 (1/8 de pot, mesure de Douai), par jour, par personne, 274 pots, (6 hectolitres 851), à 40 centimes le pot . .	109	60	Cette quantité de bière paraîtra bien faible à quiconque ignore que l'habitant de la campagne dans l'arrondissement de Lille, vit avec parcimonie, et s'abreuve surtout de lait de beurre.
Chauffage	200	»	
	10,361	89	

	fr. c.
De l'autre part.	10,361 89.
Sel, huile, habillemens, maladies, et dépenses imprévues. Ces objets sont difficiles à arbitrer d'une manière fixe, et leur coût est ordinairement couvert par les bénéfices de la basse-cour.	mémoire.
Total général de la dépense	10,361 89.

Recette de la ferme de 16 bonniers.

N. B. L'évaluation des grains et graines a été faite sur les mêmes bases que celle faite précédemment, page 550 et sur les mercur.s de l'arr. de Lille seulement.

Produit des recettes.

	fr. c.	
Blé-froment, 139 hectolitres 43 litres, à 15 fr. 83 c. l'hectolit., (un peu plus de 94 sacs, mesure de Lille).	2,207 18.	Cette quantité de 94 sacs ne doit pas paraître trop forte, puisqu'elle n'est que le produit moyen des terres de première, deuxième et troisième qualites de l'arrondissement de Lille; tandis qu'il n'est pas censé que dans la ferme dont il s'agit, il s'en trouve de la dernière qualité, vu sa position.
5770 bottes de paille battue, pesant 7 kilogrammes 50 chacune, à 21 fr. 50 c. les cent bottes	1,240 55.	Ces pailles sont ici portées en recette, parce qu'on porte en dépense la nourriture entiere des bestiaux à laquelle elles servent.
Seigle, 16 hectolit. 49 litres, à 8 fr. 55 c. l'hectolitre	141 »	
	3,588 73.	

	fr.	c.
De l'autre part .	3,588	73.
La paille de seigle est employée exclusivem. au liage des gerbes.	mémoire.	
Soucrion, 30 hectol. 22 litres, à 7 fr. 56 c. l'hectolitre	228	46.
641 bottes de paille battue, à 6 fr. les cent bottes	38	46.
Avoine, 97 hectol. 44 litres, à 5 fr. 52 c. l'hectolitre	537	87.
1923 bottes de paille battue, à 15 fr. le cent de bottes	288	45.
Féves, 17 hectol. 81. à 7 fr. 64 c. l'hectol. .	136	22.
Tiges de féves . . .	mémoire.	
Hivernages, 1910 myriagrammes à 50 c. .	955	«
Treffle, 2205 myriag. à 50 c.	1,102	50.
Pommes de terre, 73 hectol. 22 l. à 3 fr. 50 c.	256	27.
Betteraves, les deux tiers du produit d'une quantité égale de terre plantée en pommes de terre	85	44.
Carottes, *idem* . .	85	44.
Rappes ou navets, le tiers du produit d'une		
	7,302	84.

	fr. c.
De l'autre part .	7,302 84.
quantité égale de terre plantée en pommes de terre.	128 16.
Choux-collets, *idem.*	128 16.
Lin, 320 bottes de tiges (270 myriag.) à 1 franc le myriag. . .	270 ».
7 hectol. 12 lit. de graine, à 18 fr. . . .	128 16.
Colza, 89 hectol. 32 l., à 18 fr. 95 c. . .	1,692 62.
Bottes de tiges. . .	mémoire.
Planchon de colza, 480,000 plantes, à 50 cent.s le mille; servent à la plantation dans la la ferme même . . .	mémoire.
Pâturage et fruits du verger, contenant 13 cent (1 hect. 15 ares 74 c.) à 250 fr. l'hectare	289 35.
Légumes du jardin; consommation intérieure de la ferme . .	mémoire.

Bénéfices intérieurs de la ferme.

875 kilog. de beurre, produit de 10 vaches, à 87 kilog. 5 pesant de beurre par vache et par an à 1 fr. 50 c. le kilog.	1,312 50.	On porte tout le beurre et le lait de beurre en recette, puisque le chapitre des dépenses présente les quantités qui sont consommées dans la ferme.
	11,251 79.	

	fr. c.
De l'autre part .	11,251 79.
Lait de beurre, produit de 10 vaches, à 6 fr. par semaine . . .	312 »
10 veaux par an, à 8 fr.	80 »
2 cochons, *consommation intérieure.* Je les porte ici seulement pour mémoire, parce que dans les fermes où on en nourrit, ils suppléent à une partie de la viande salée que l'on est alors dispensé d'acheter	mémoire.
Poules, *consommation intérieure*. . . .	mémoire.
	11,643 79.

Balance de la recette et de la dépense de la ferme.

Recette.	11,643 79.
Dépense	10,361 89.
Excédant de la recette sur la dépense. .	1,281 90.

C'est-à-dire 12 fr.s 37 cent.s pour cent du montant de la dépense.

Le bénéfice, divisé par le nombre d'hectares qui forment la ferme, donne 56 fr. 23 c. par hectare.

Je sais que quelques personnes pourraient être tentées de crier à l'exagération sur ce que je présente un produit net dans les calculs d'une exploitation rurale ; à les entendre, en effet, l'entretien de sa famille et de son ménage, est à peu près le seul salaire que le fermier retire ordinairement de son travail. Les menus frais que l'on n'a pu détailler ici, les accidens imprévus absorbent, dit-on, tout le reste. Je ne suis pas de cet avis, et, en cela, je suis d'accord avec beaucoup de fermiers de bonne foi que j'ai consultés. Tous m'ont dit unanimement qu'une semblable exploitation doit valoir à celui qui l'exploite, année commune, 1500 fr. de bénéfice. Quelques détails suffiront pour faire sentir la vérité de cette assertion.

En effet, je compte quatre domestiques payés; mais une partie de cette dépense est épargnée à celui qui a des enfans en état de travailler, et la plupart des fermiers sont dans ce cas: j'en dis autant pour une partie des journées de travail.

La nourriture des chevaux et des vaches est portée à son maximum. Il y a quelque chose à gagner sur cet article : d'ailleurs, comme je l'ai observé, il ne faut pas toujours trois chevaux pour exploiter 16 bonniers.

J'ai porté en fumure de toute espèce le maximum de ce que demande la culture la mieux entendue. J'aurais pu, vu la position avantageuse de la ferme prise pour exemple, laquelle est supposée être dans la partie la plus fertile du département, prendre le produit moyen des terres de première qualité de l'arrondissement de Lille, pour base du produit des récoltes : je ne l'ai fait que pour les fèves, le colza, les pommes de terres et le trefle ; aussi me trouvai-je en général, au-dessous des quantités portées dans un tableau des produits de la même ferme en 1776,

lequel j'ai sous les yeux. Quant aux autres productions, je me suis contenté de calculer d'après le produit moyen des terres de première, seconde et troisième qualités; preuve que je n'ai pas voulu exagérer.

Je porte le chauffage en entier en dépense; cependant le fermier en trouve une partie dans les tiges de colza et de fèves de sa récolte, dans l'élaguage des haies qui entourent son verger, et des arbres fruitiers qui garnissent ordinairement ces haies.

Les fruits du verger, les légumes du potager, la volaille, les œufs ne sont pas portés en compte, et, cependant, c'est une ressource importante pour les menues dépenses du ménage; une portion de ces produits tire même un surcroît de valeur de la proximité de la ville, par la facilité qu'il y a de les vendre.

J'ajouterai qu'il est bien rare qu'un occupeur d'une ferme de cette consistance ne possède pas aussi dans les alentours quelques pièces de terre dont la culture se fait avec les moyens qu'entretient la ferme; et puis, pour peu que le fermier ait d'avances, il a la facilité d'attendre les momens les plus favorables pour vendre avec avantage ses grains.

Il reste donc un bénéfice honnête au fermier; et cela est bien juste: on l'accorde bien au négociant, au spéculateur dans le commerce; pourquoi serait-il refusé au citoyen laborieux qui consacre ses sueurs et tous ses momens à fertiliser la terre? (1) et le laboureur de l'arrondissement de Lille ne

(1) Il y aurait une réponse bien plus péremptoire encore à faire à ceux qui se plaisent à atténuer les produits de l'agriculture : entre les mains de qui sont passées depuis dix ans et passent encore tous les jours les propriétés foncières rurales? N'est-ce pas dans celles des habitans des campagnes? donc il y a des bénéfices, des épargnes à faire dans la culture; argument sans réplique.

mérite-t-il pas surtout de trouver un salaire honnête de ses peines, lui qui donne l'exemple au reste de la France d'une culture dégagée des entraves de la routine ?

Rapport des récoltes avec la consommation des habitans.

Après ce qui vient d'être dit de la grande fertilité du département du Nord et de l'état florissant de sa culture, il doit paraître étonnant que l'on croie pouvoir avancer que le produit de ses récoltes ne suffit pas, à beaucoup près, à la consommation des habitans. Ceux qui soutiennent cette assertion, donnent pour raison, d'une part, l'étendue de la population qui, dans aucune contrée de la France, n'est aussi pressée sur un même point que dans l'arrondissement de Lille, et, de l'autre, la grande culture des graines oléagineuses qui, depuis dix ans surtout, a été substituée à celle des graines céréales dans les terres les plus productives du département.

Je ne chercherai point à réfuter leur système par le raisonnement ; je m'attacherai encore moins à démontrer que les tableaux du produit des récoltes qui sont, chaque année, adressés au ministre de l'intérieur, et dont ils voudraient s'étayer, sont évidemment altérés par la défiance si naturelle aux cultivateurs sur les déclarations desquels ces tableaux sont basés ; l'argument des calculs est bien plus péremptoire.

Les grains qui, dans le département du Nord, sont employés à la nourriture des habitans sont, pour le pain :

Le froment,
L'épeautre,

Le méteil,
Le seigle,
La pamelle.

Et pour la boisson :

L'orge,
Le sucrion ou scourgeon (orge d'hiver).

D'après le recensement général porté ci-devant, page 550 les quantités de terres cultivées annuellement dans le département, en grains destinés à la panification, sont :

	hectares.
En blé, ...	92460
En épeautre, ...	6748
En méteil, ...	12117
En seigle, ...	13818
En pamelle, ...	422

La population totale du département est, d'après les derniers recensemens, de 794,872 individus; or en répartissant les quantités d'hectares ci-dessus, sur ces 794,872 individus, on trouve par tête :

	ares	centiares	
En froment	11	63	2.
En épeautre, méteil, Seigle et pamelle	4	16	5.

Mais ces quantités d'hectares de terres cultivées rapportent, une année dans l'autre, déduction faite des quantités nécessaires à l'ensemencement :

		hectolitres.
En blé . . .	1606354	58.
En épeautre .	89353	18.
En méteil . .	242075	59.
En seigle . .	268304	60.
En pamelle (1)	12956	49.

Lesquelles quantités, réparties sur les mêmes 794,872 individus qui forment la population entière, donnent par tête :

		hectolitres.
En froment	2	0209.
En épeautre	0	1134.
Méteil	0	3045.
Seigle	0	3376.
Pamelle , ...	0	0163.

Or, on sait que généralement en France, on compte pour la nourriture d'une personne une livre et demie de pain par jour (7 hectog. 34); ce qui demande par an, 2 hectol. 7375 de froment (4 quint. $\frac{1}{10}$), en calculant que l'hectolitre rend

(1) J'ai dit, dans les développemens qui suivent, p. 555, le tableau du produit brut des récoltes année commune, dans le département du Nord, que, pour parvenir à connaître ce produit, j'avais divisé en terres de première, deuxième et troisième classes ou qualités, le nombre d'hectares que les tableaux partiels des sous-préfets donnent comme étant emplantés en différentes espèces de grains.

Je crois devoir, pour donner plus de poids à mes calculs,

200 livres de pain (1). Ainsi, la nourriture des 794,872 individus qui forment la population du département, absorberait à ce calcul, en froment, la quantité de 2,175,962 hectol. : mais nous avons vu qu'on n'en récolte que 1,606,354 hectol. 58 litres; c'est donc un déficit de 569,607 hect. 42 l. en from., c'est-à-dire de quoi nourrir 208,076 personnes.

Mais, outre le froment, on récolte en méteil,

---

joindre ici le tableau du produit moyen, par hectare, pour tout le département, de chacune des trois classes de terres emplantées en grains destinés à la nourriture des habitans ou employés à leur boisson.

DÉSIGNATION des grains.	Première classe.	Deuxième classe.	Troisième classe.	Observations.
	hectol.	hectol.	hectol.	
Froment.	23 036.	18 639.	14 321.	Je sais bien que ce produit moyen serait peut-être porté trop haut pour l'arrondissement d'Avesnes pris isolément; mais il serait certainement trop faible pour les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck, Lille, et même celui de Douai.
Epeautre	20 442.	13 958.	10 334.	
Méteil	25 150.	22 174.	15 918.	
Seigle.	25 474.	20 838.	14 934.	
Pamelle	35 172.	31 581.	27 091.	
Orge	36 633.	32 022.	23 793.	
Scourgeon	41 005.	33 872.	26 594.	

(1) L'hospice civil de Douai se fait rendre du boulanger 200 livres de pain pour un hectolitre de froment, pesant 150 livres.

épeautre, seigle et pamelle, semence déduite, la quantité de 612,689 hectolit. 86 lit., rendant, l'un dans l'autre, 175 livres de pain (1), c'est-à-dire de quoi nourrir 195,836 personnes. Or, nous avons vu que le déficit en froment était pour la nourriture de 208,076 personnes: il ne reste donc plus qu'un déficit de 33,507 hectolit. de froment nécessaires à la nourriture de 12,240 personnes.

Je passe maintenant à la consommation des grains que l'on convertit en boisson. Je ne parlerai point des eaux-de-vie de grains, telles que genièvre et autres, parce que ces liqueurs ne sont point de première nécessité; je me borne à la bière.

En évaluant à 1 hectolitre (40 pots, ancienne mesure de Douai) la quantité de bière consommée par an par individu dans le département du Nord, je ne crois pas m'exposer à l'exagération, puisque la bière est la boisson habituelle du pays, qu'on la donne aux enfans dès le berceau, et que d'ailleurs je ne me trouve guères au-dessus des calculs qui m'ont été adressés par les sous-préfets sur le minimum de la même consommation par an dans leurs arrondissemens respectifs (2). C'est donc 794,872 hect. (31,794,880 pots de Douai), pour tout le département, pour l'année entière. Il est reconnu qu'il faut 59 litres 3 décilitres de grain pour fabriquer un hectolitre de bière (3 coupes $\frac{1}{2}$ rasière de Douai, par tonne de Douai, de 52 pots, formant 130 litres).

(1) On a supposé que le poids moyen de l'hectolitre de ces grains est de 140 livres, et qu'on n'en retire en pain que le quart en-sus du poids.

(2) Les calculs des sous-préfets ont été basés sur les données que leur a fournies, en l'an X, chaque maire.

Ainsi, il faut 471,359 hectolit. 10 lit. de scourgeon ou orge pour cette fabrication annuelle.

Nous avons vu, page 550, que l'on ne récolte, semence déduite, que les quantités suivantes:

	hectol.	lit.
Soucrion	264071	97.
Orge	152340	84.
En tout	416,412	81.

Il y a donc un déficit de 54,946 hectolitres 29 litres.

Récapitulation du déficit en grains destinés à la panification.	33,507	
Idem en grains employés à la boisson.	54,946	29.
Déficit total.	88,453	29.

Il est certain que ce faible déficit aurait disparu en entier si j'avais voulu évaluer, à la rigueur, les produits de la récolte d'une année moyenne.

Exportation des produits de l'agriculture.

Nous venons de voir que le département n'a point d'excédant en grains destinés à la nourriture des hommes; il n'en a pas également en avoine, fourrages; tout se consomme sur les lieux. Il n'y a donc aucune exportation de ses divers produits, ni à l'intérieur, ni à l'étranger.

Cependant, lorsque l'exportation des grains est permise, il en sort des cargaisons du port de Dunkerque; mais ce sont des grains venus par la voie du commerce des départemens voisins, notamment du Pas-de-Calais.

Je dirai un mot de cette branche locale de commerce, au chapitre V.e J'y parlerai également des exportations d'huile et autres résultats des produits de la culture du département du Nord.

CHAPITRE IV.e

Règne animal.

Ce chapitre sera principalement destiné à faire connaître les animaux de toute espèce qui existent dans le département du Nord, soit qu'ils y séjournent habituellement, soit qu'ils y passent périodiquement.

Dans le grand nombre il en est qui paraissent inutiles, parce qu'ils ne produisent rien à l'homme; d'autres même sont jugés malfaisans et nuisibles.

Quelques-uns ont été déjà considérés sous le rapport de leurs ressources et de leurs produits, dans le chapitre où j'ai parlé de l'agriculture; ils retrouveront encore leur place, avec plusieurs autres, dans le chapitre relatif aux fabriques, manufactures et commerce.

1.° *Animaux mammifères domestiques.*

Je comprends dans cette dénomination les animaux nourris par l'homme, et qui lui sont utiles, tels que le *bœuf*, la *vache*, le *cheval*, l'*âne*, le *mulet*, le *bélier*, la *brebis*, le *bouc*, la *chèvre*, le *porc*, le *chien*, le *chat*, le *cochon d'Inde*.

Il est à observer que, dans plusieurs villes de ce département, on emploie, comme bêtes de traits, des gros chiens attelés à des petites voitures.

Le nombre de ceux ainsi employés était, en l'an 9, de 228, savoir:

6 à Dunkerque, 4 à Douai, 2 à Valenciennes, occupés par les bouchers au transport des viandes;

2 à Hazebrouck, employés, l'un par un boucher, l'autre par un marchand de sel, qui s'en sert pour colporter sa marchandise;

13 à Wazemmes, employés par des bouchers, des boulangers, des marchands de lait et autres petits débitans;

1 à Tourcoing, employé par le messager pour l'aider à traîner sa brouette;

Enfin à Lille, 200, dont 30 employés par les bouchers au transport de leurs viandes; 60 par les débitans de charbon de bois pour conduire ce combustible dans la ville et les faubourgs; et 110 employés au rivage de la Deûle à conduire des cendres, du bois de chauffage et du charbon de terre.

On voit ces chiens, attelés seuls, ou deux à deux et quelquefois trois de front, traîner des charges considérables. Deux chiens conduisent ordinairement 6 *rasières* de charbon, pesant ensemble 1200 livres.

C'est avec un pareil attelage de deux chiens, que l'hôpital général de Lille pourvoit à presque tous les transports qu'exige son service.

Le sous-préfet de Lille m'a assuré qu'il avait été sérieusement question à Lille, il y a quelques années, d'établir, de cette ville à Tournai, une diligence qui devait être traînée par huit chiens.

La nourriture de ces chiens de traits, consiste, chez les bouchers, en tripailles et autres abatis de la boucherie, et en pain de son.

Chez les autres, ils sont nourris, en hiver, de chair provenant des chevaux abattus, dont on a soin de faire provision, et dans les autres saisons, de pain de son mêlé d'un peu de seigle.

Le prix ordinaire de ces chiens est de 24, 30 et 36 francs.

2.° *Animaux mammifères non-domestiques.*

Les forêts, les bois et boquetaux de ce département, étaient, avant la révolution, très-giboyeux. On y trouvait des *cerfs*, des *daims*, des *sangliers*, des *chevreuils*, etc.

Aujourd'hui les cerfs, les biches et les daims, ou ont été détruits, ou sont allés chercher des retraites plus inaccessibles aux chasseurs, et des terres plus hospitalières.

Les *sangliers* et les *chevreuils* sont rares; le *lièvre* et le *lapin* le deviennent; le nombre en diminue, chaque jour, devant les chasseurs trop nombreux; les lévriers et furets, disséminés dans les fermes, achèveront bientôt la destruction de ces espèces timides, si l'on n'y porte remède.

Le *loup* se montre encore quelquefois dans les arrondissemens de Cambrai et d'Avesnes; mais on lui fait une chasse si constante, qu'il disparaît bientôt. On n'en aperçoit plus depuis long-tems dans les autres arrondissemens. Ils en sont éloignés par le mouvement continuel d'une nombreuse population.

Le *renard*, le *blaireau*, la *loutre*, la *belette*, la *fouine*, le *putois*, le *hérisson*, l'*écureuil*, la *chauve-souris*, la *taupe*, les *rats* de toute espèce, sont communs.

On trouve aussi l'*hermine*, mais plus rarement.

3.° *Gallinacées et oiseaux.*

On voit dans ce département, soit comme y séjournant, soit comme y passant périodiquement, les gallinacées et oiseaux qui suivent, savoir :

Le *coq*, la *poule*, le *coq* et la *poule d'Inde*, l'*oie*, le *canard*, le *pigeon*, la *perdrix grise*, la *caille*, la grande et petite *outarde*, la *tourterelle*, l'*épervier*, les *buses*, le *hobereau*, la *crécerelle*, l'*émérillon*, le *hibou*, le *scops* ou *petit-duc*, la *hulotte*, le *chat-huant*, l'*effraye*, la *chouette*, la *chevèche* ou *petite chouette*, la *pie-grièche grise*, la *pie*, la *grive*, le *merle*, le *corbeau*, la *corneille*, la *corneille à mantelet*, le *geai*, le *loriot*, l'*étourneau*, le *bec-figue*, le *gros bec d'Europe*, le *verdier*, le *bouvreuil commun*, le *moineau*, le *friquet* ou *moineau des bois*, le *pinson*, le *pinson d'Ardennes*, la *linotte commune*, la *linotte des vignes*, le *chardonneret*, le *tarin*, le *proyer*, l'*ortolan*, la *mésange à tête noire*, la *mésange à tête bleue*, la *mésange à longue queue*, la *mésange des marais*, l'*alouette*, la *farlouse*, le *rouge-gorge*, le *motteux*, le *rossignol*, le *rossignol de muraille*, le *roitelet*, le *troglodyte*, la *lavandière*, la *bergeronnette jaune*, la *fauvette*, la *fauvette à tête noire*, la *fauvette d'hiver*, l'*engoulevent*, le *traquet*, l'*hirondelle*, la *fittelle*, la *huppe*, le *martin-pêcheur*, le *pivert*, le *coucou*, le *héron*, l'*aigrette*, la *cigogne*, le *pluvier doré*, le *guignard*, le *pluvier à collier*, le *pluvier doré à gorge noire*, le *vanneau*, le *combattant*, la *bécasse*, la *bécassine*, le *chevalier aux pieds rouges*, le *courlis ordinaire*, le *râle de terre*, le *râle d'eau*, la *poule d'eau*, la *foulque* ou *morelle*, le *pierre-garin*, la *guifette*, la *mouette tachetée*, la *mouette d'hiver*, la *mouette cendrée*, la *mouette rieuse*, le *groland gris*, l'*albatros*, le *cygne*, la *barnache*, les divers

canards, le *tadorne*, le *morillon*, la *macreuse*, le *garot*, la *sarcelle*, la *sarcelle petite*, la *sarcelle d'été*, le *castagneux*, le *cormoran*.

Le vanneau est employé par beaucoup de personnes, dans ce département, à la destruction des vers dans les jardins. On en rencontre assez communément deux ou trois, habitués dans un jardin, et qui y sont à demeure.

On remarque que le corbeau est beaucoup plus commun dans les arrondissemens de Bergues et Hazebrouck, que dans les autres. Il y est attiré par les hautes futaies dont les propriétés sont entourées, et qui offrent un asile à ses nombreuses nichées. Il habite aussi de préférence la sommité des bois-blancs plantés dans les marais, et l'on observe qu'il cherche les lieux d'un accès difficile aux hommes. On cite, entr'autres, une petite île dans le marais d'*Aubencheul*, arrondissement de Cambrai, couverte de futaie très-haute, dont on ne peut parvenir à les chasser. Comme on ne saurait s'approcher d'eux à la portée du fusil qu'au moyen d'une nacelle, ils sont faits à ce manège : dès qu'ils voient la nacelle en mouvement, ils prennent leur essor vers les arbres des environs, et ne rentrent que quand la patience des chasseurs est lassée et le danger évanoui.

Avant la révolution, une prime était accordée pour chaque tête de corbeau ; des réglemens locaux obligeaient les propriétaires à détruire, chacun sur son terrain, les nids de ces oiseaux. Depuis que ces sages réglemens sont tombés en désuétude, ce volatile vorace se multiplie d'une manière désastreuse pour l'agriculture.

On remarque aussi que le coucou, qui habite ordinairement les forêts, est assez familier dans ce dé-

partement, pour venir sur les arbres du rempart de Douai, d'où, chaque printems, il fait entendre son cri à plus d'un quartier de la ville.

On voyait aussi, avant la guerre, la cigogne confiante venir, tous les ans, retrouver le gîte que le respect des habitans lui ménageait sur les tours de St. Pierre de Douai, de l'abbaye de Marchiennes et de Notre-Dame de Valenciennes. La guerre et les démolitions révolutionnaires ont éloigné l'oiseau hospitalier.

4.° *Poissons.*

Les poissons qui existent dans ce département, sont:

L'*anguille*, dans toutes les rivières.

L'*able*, dans la Lys.

L'*alose*, dans la Scarpe.

Le *barbeau*, dans la Scarpe, la Deûle et la Sambre.

La *bourbotte* ou la *lotte*, dans la Lys, la Bourre, la Scarpe, la Sensée, la Sambre, les deux Helpes.

La *brême*, dans toutes les rivières.

Le *brochet*, aussi dans toutes.

Le *cabo* ou le *chabot*, dans la Deûle, la Scarpe et la Sensée.

Le *cavin*, dans la Lys.

La *carpe*, dans toutes les rivières, excepté la Marque et la Sensée.

La *chevanne*, dans la Deûle et la Scarpe.

L'*écalot*, dans la Scarpe, l'Escaut et la Hayne.

L'*épinoche*, dans la Deûle et la Scarpe.

L'*écrevisse*, dans la Deûle, la Scarpe et la Sensée.

Le *Flayer-plat*, dans la Scarpe.

Le *goujon*, dans toutes les rivières.

La *loche*, dans la Lys, la Bourre, la Deûle, la Scarpe, l'Escaut, la Hayne.

Le *meunier*, dans la Deûle, la Scarpe, l'Escaut, la Hayne, la Sambre.

L'*opelle*, dans la Scarpe.

Le *patelet*, dans la Lys.

La *perche*, dans toutes les rivières.

Le *percot*, dans toutes les rivières.

Le *pocquelet*, dans la Lys.

La *roche* ou la *rosse*, dans toutes les rivières.

La *tanche*, idem.

La *thievenne*, dans la Scarpe, l'Escaut et la hayne.

La *truite*, dans l'Aa, la Deûle, la Scarpe, l'Escaut, la Selle, la Sambre, les deux Helpes.

La *vandoise*, dans la Deûle et la Scarpe.

La *venne*, dans la Lys et la Bourre.

On trouve dans les fossés de Gravelines, près de l'écluse, l'*éperlan*, la *lamproye*, et un poisson qui ressemble beaucoup à la sardine; mais il est évident que ces trois poissons viennent de la mer.

Les poissons de mer qui fréquentent les côtes de ce département, sont: le *cabillaud*, le *lingue*, l'*aigrefin*, le *merlan*, le *hareng*, le *fletz*, la *limande*, la *plye*, la *flotte*, le *maquereau*, la *sole*, la *vive*, la *raye*, le *turbot*, l'*éperlan*, la *roussette* ou le *chien de mer*, le *hommard* ou *écrevisse de mer*, la *sauterelle de mer* et les *moules communes*.

5.° *Amphibies et Reptiles.*

Les amphibies et reptiles connus dans ce département, sont: la *loutre*, déjà portée au nombre des mammifères; le *rat d'eau*, la *grenouille*, le *crapaud*, la *couleuvre*, la *vipère*, les *lézards*, les *sangsues*, les *vers nuds*, les *limas*, les *vers testacés*.

On trouve dans ce département toutes les espèces de vers nuds, testacés et à coquillages qui existent dans les autres contrées de la France. La variété des *sangsues* de différentes couleurs et grosseurs y est prodigieuse.

6.° *Insectes.*

Ce département renferme toutes les espèces et toutes les variétés d'insectes qui se trouvent dans les départemens de l'intérieur. La nomenclature en serait aussi longue que fatiguante. On observe seulement que les insectes d'eau y sont d'autant plus multipliés, que le sol est généralement humide et dans plusieurs endroits très-marécageux, ainsi qu'on a pu le voir dans les chapitres 1 et 3.

Je citerai ici quelques insectes à raison de leur rareté dans le département, ou parce qu'ils présentent quelques différences avec ceux qu'on rencontre ailleurs.

L'*émeraudine* est d'un vert d'airain doré ; cet insecte est rare et grand dans le département.

On trouve le *bupreste* galonné et le violet.

Le *cerambix* ou *capricorne* est rare dans ce département ; il a 19 à 20 lignes. Le *capricorne vert d'eau* est commun.

On trouve quelquefois, mais rarement, à Douai, la *cicindelle* unicolore d'un pourpre doré.

On a trouvé aussi la *lepture verte*, tachée sur chaque élitre de cinq points blancs et d'un point brun.

Le *scorpion* terrestre est très-rare.

On trouve quelques papillons rares, tels que l'*argus brun*, l'*argus-myope*, l'*argus-aveugle*, l'*aurore*, le *sphinx-belier*, le *hibou*, la *griffonnée* et la *donzelle*.

Le *richard* est ici très-beau et plus grand que celui décrit dans les entimologies.

Le grand *hydrophile* est d'une grandeur extraordinaire dans ce pays; il a 18 à 20 lignes.

Le *binocle* est rare et d'une grandeur extraordinaire; il est long de 2 pouces et demi.

7.° *Abeilles.*

L'éducation des abeilles n'est connue que dans la partie méridionale du département. Dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck, la température est, dit-on, trop rude; en venant du nord au sud, on ne commence guères à en voir que dans l'arrondissement de Lille.

Communément une ruche donne deux essaims dans l'année: le premier part en floréal, quelquefois en germinal, lorsque la saison est douce, et les colzas précoces; on sait que la fleur de cette plante leur fournit beaucoup. Pour arrêter les essaims, on les suit en frappant sur un vaisseau d'airain, ou bien en sifflant : d'autres leur jettent de l'eau par aspersion ; d'autres enfin, qui mettent de la superstition en tout, lorsqu'ils ont beaucoup de peines à les atteindre, disent ou font dire des *paroles mystérieuses*. On croit avoir remarqué que le premier essaim d'une ruche est celui qui s'éloigne le moins, tandis que les suivans se posent souvent plusieurs fois avant de se fixer. Il est des personnes soigneuses qui ont l'attention de faire croître à portée des ruches, des arbrisseaux qui invitent les essaims à se poser. Lorsque l'essaim est arrêté, un homme masqué d'une toile claire qu'on appelle *étamine*, s'en approche, tenant d'une main une ruche renversée, au-dessus de laquelle il secoue, de l'autre, l'essaim suspendu à une branche. Quelquefois il casse cette branche qu'il met dans la ruche. Cette ruche est ensuite déposée pendant une heure ou deux à côté, sur une toile ou un van d'osier, puis on la place au rucher.

Les ruches sont faites en forme de cloche, en paille de seigle, tressée le plus communément avec

des ronces. Elles varient en grandeur: les plus grandes ont 15 pouces de largeur sur 23 de hauteur; les moyennes 13 sur 20; les petites 11 sur 17. Quelques-uns ont soin de tenir prêtes des rehausses pour les ruches qui sont trop peuplées. On enlève le miel aux ruches, ou par la taille, ou en brûlant les mouches. Ce dernier procédé, auquel je ne puis me défendre de trouver quelque chose de barbare, est presque généralement usité. L'une et l'autre opération se fait en fructidor. Dans quelques endroits seulement de l'arrondissement de Lille, elle a lieu en prairial et messidor, après le départ du premier essaim. Le produit moyen annuel en miel d'une ruche, est d'environ 7 à 8 kilogrammes, (15 à 16 livres) pesant; on en a vu qui ont plus que doublé ce produit. Ce miel est vendu aux pharmaciens et aux épiciers. Ces derniers en font de l'hydromel.

On préserve les abeilles des rigueurs de l'hiver et des ravages des mulots, souris, limaçons, en mastiquant hermétiquement les ruches de terre glaise ou de chaux, et mettant devant l'ouverture une planchette percée de trous, de manière à ce qu'une seule mouche puisse sortir à-la-fois, et en les couvrant ensuite d'un chapeau de paille, ou les garantissant d'un paillasson mis en avant. D'autres, dans l'arrondissement d'Avesnes particulièrement, transportent les ruches sur leurs greniers, pour l'hiver, et les y couvrent d'avoine ou de menue paille d'épeautre. Lorsqu'elles éprouvent des besoins, on les nourrit avec du miel que l'on introduit dans leurs ruches, dans de petites auges de bois, ou bien sur une assiette platte. Dans ce dernier cas, on a soin de couvrir cette assiette de fétus de paille, peu distans les uns des autres et reposans sur le miel, afin que les mouches ne s'y embarrassent pas en mangeant.

Il serait à désirer que l'éducation des abeilles fût

plus suivie ; le genre de culture, la variété des productions et l'humidité naturelle, offrent, plus qu'ailleurs, une ample récolte à ces infatigables colonies.

Je n'ai pu obtenir un recensement exact du nombre de ruches existant, en l'an 9, dans le département du Nord; mais, en calculant d'après les quantités de miel que chaque sous-préfet a déclaré avoir été récoltées dans la même année, et admettant une ruche par 4 kilogrammes, il résulte le tableau suivant :

Nombre de ruches d'abeilles, existant dans le département du Nord, en l'an 9.

Arrondissemens	de Bergues	726.
	d'Hazebrouck . . .	312.
	de Lille	1700.
	de Cambrai. . . .	3525.
	d'Avesnes.	600.
	de Douai.	2484.
		9347.

Je renvoie au chapitre relatif aux fabriques, manufactures et au commerce, tout ce qui tend à faire connaître les ressources et les produits du règne animal, dans ce département.

ERRATA.

Page 8, ligne 3, forme à lui seul, *lisez* forme lui seul.

Page 10, ligne 11, 203; ligne 14, 204; ligne 21, 232; ligne 2, Mont-des-Chats, *lisez* Mont-des-Cats.

Page 20, lig. 21, 4 myriamètres 7200, *lisez* 4 myriamètres 72.

Page 32, *au tableau*, *dernière colonne des bois*, un peu moins de $\frac{1}{15}$, *lisez* un peu moins de $\frac{1}{9}$

Page 46, ligne 2, neuf communes, *lisez* huit communes.

Page 47, ligne 30, 34, *lisez* 32.

Page 220, ligne 28, Gaz hydrogène sulfuré, *lisez* Gaze hydrogène.

Page 235, qui est le plus productif sablé; noir; *ponctuez ainsi*, productif, sable noir.

Page 250, lig. 10, *galium verum*, lisez *galium luteum verum*.

Page 278, lignes 17 et 18, réservée à en former, *lisez* réservée à former des élèves d'arbres forestiers, et l'autre à en former, etc.

Page 297, ligne 29, (1), *lisez* (2).

Page 374, ligne 7, 167, *lisez* 165.

Page 390, ligne 3, hivernages, 5000 kilogrammes, *lisez* 992 myriagrammes 76.

Ibid, ligne 14, de trêfle, 9102 kil., *lisez* 726 myr. 99.

Ibid, ligne 15, de luzerne, 11678 kil., *lisez* 915 m. 74.

Ibid, ligne 16, de sainfoin, 5239, *lisez* 511 myr. 30.

Ibid, ligne 17, de houblon, 131 kil., *lisez* 127 myr. 05.

Ibid, ligne 18, de tabac, 1625 kil., *lisez* 124 myr. 54.

Page 413, lig. 8, s'échauffent, *ajoutez*, au point de s'enflammer.

Page 414, ligne 16, 940 32 décalitres, *lisez* 940 décalitres 32.

Page 450,— il faut observer que dans la colonne bœufs ou vaches de tout âge ne sont comprises que les vaches laitières, cette colonne étant indépendante des quatre autres colonnes.

Page 485, ligne 32, mesures, *lisez* hectares.

Page 514, lig. 23, 20, *lisez* 25. — Ibid, lig. 24, 45, *lisez* 40.

Page 535, *cinquième colonne du tableau*, l. pénultieme, ven. 1646 22 lisez 1645 40.

Page 542, *troisième colonne du tableau*, ligne 1, 60 cent., *lisez* 93. — Ibid, même colonne, au total, 29 c., *lisez* 62 c.

Page 56, ligne pénultieme, $\frac{1}{4}$, *lisez* $\frac{1}{6}$.

Page 571, ligne 22, 169500, *lisez* 1695000.

Page 583, *première colonne du tableau*, colza 1654 66 hectogrammes, *lisez* hectolitres, qui est aussi applicable aux articles qui suivent, savoir : navettes, camelines, œillettes.

Observations de l'éditeur, essentielles à lire.

Page 81, lignes 6 et 7, « que j'ai inséré au para-» graphe précédent. » C'est dans le manuscrit adressé au Ministre de l'intérieur par M. le Préfet, que le mémoire du cit. *Taranget* est consigné en entier : dans ce volume, l'éditeur s'est borné à en insérer l'analyse.

Page 355, « toutes ces charrues, ainsi que les divers » outils aratoires sont décrits ci-après, dans un para-graphe particulier. » L'éditeur aurait dû dire, sont dessinés dans des tableaux particuliers ; ces tableaux sont annexés au manuscrit adressé au Ministre de l'intérieur, et n'ont pas été insérés dans la présente édition.

L. G. [illegible]
3 vol 7 50

